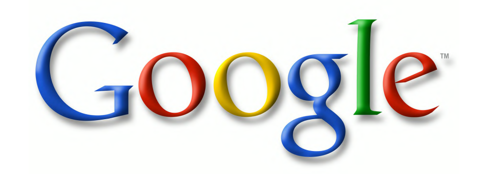




BULLETIN

DE

L'ACADÉMIE D'HIPPONE

BULLETIN

DE

L'ACADÉMIE D'HIPPONE

Quærite quos agitat mundi labor.
Luc. *Phars.* I. I.

BULLETIN N° 20

BONE
TYPOGRAPHIE ALEXANDRE CARLE, PLACE CARAMAN.

1885

BULLETIN

DE

L'ACADÉMIE D'HIPPONE

BULLETIN N° 20. — FASCICULE 1.

INSCRIPTIONS LATINES

DÉCOUVERTES

A BOU-GRARA, EN TUNISIE

AVIS

suite des quarantaines infligées aux courriers de France et de leur
'rrégulière à Bône pendant l'épidémie cholérique du midi de la France,
t le renvoi des épreuves n'ont pu se faire assez rapidement pour per-
l'imprimeur d'achever l'impression du Bulletin nº 19 (année 1883) en
›portun. Il ne paraîtra, en conséquence, que dans le courant du mois
nbre prochain avec le fascicule nº 2 de 1884.

Le Président,
A. PAPIER.

ıı ne se aıssımuıe pas, toutetoıs, que aes touıııes patıentes et mıeux con-

INSCRIPTIONS LATINES

DÉCOUVERTES

A BOU-GRARA, EN TUNISIE

Par M. le Capitaine FAURAS

COMMUNIQUÉES A L'ACADÉMIE D'HIPPONE

Par M. DANJEAN, Interprète militaire en Tunisie

et annotées par M PAPIER, Président.

1

Sur un bloc de granit rouge. Très beaux caractères (1) :

AVGV

L'A et le V final sont légèrement entamés par la cassure du bloc. Hauteur des lettres : $0^{m}10$.

2

Sur une plaque de marbre blanc, brisée en pointe ($0^{m}15$ sur $0^{m}15$) :

EPI
TI

(1) Suivant M. le lieutenant de vaisseau Massenet, chargé en 1883 d'une mission archéologique sur les côtes de la Tunisie, les ruines de Gigthi sont très considérables. L'imagination reste frappée, dit-il, par la dimension et la quantité de blocs de marbre qu'on y rencontre. Mais les belles sculptures y sont rares et les inscriptions si détériorées la plupart, qu'il est difficile de les déchiffrer avec quelque certitude.

Il ne se dissimule pas, toutefois, que des fouilles patientes et mieux con-

Caractères élégants. Au commencement et à la fin de la deuxième ligne on voit l'amorce des lettres P et M.

Hauteur des lettres : 0m055.

Ce fragment provient très probablement d'une dédicace à l'empereur Septime Sévère.

3

Sur un fragment de plaque de marbre blanc trouvé dans les décombres du temple. Dimensions : 0m22 sur 0m22 :

AXA · FIDO—PROCOS
ATIANVS7LEG
III

Hauteur des lettres : 0m04.

Au début de la deuxième ligne on distingue l'amorce de la lettre P. Les lettres A et N de [*p*]ATIANVS sont liées.

S'agirait-il ici de ce *Saxa* qui, avec C. Norbanus, fut chargé par Antoine et Octave de poursuivre et de livrer bataille à Brutus et Cassius ? Dion Cassius nous le montre devançant, avec son collègue, les meurtriers de Jules César en Macédoine, les délogeant de leur position dans le Symbolon, et se contentant de les faire charger, à l'occasion, par sa cavalerie en attendant l'arrivée des deux triumvirs. (*Dio lib.*, XLVII, 35). Ou bien, s'agirait-il de ce *Saxa* qu'Antoine laissa ensuite dans la province de Syrie en quittant le continent asiatique, pour rejoindre Cléopâtre en Égypte et ne s'occuper que de son amour pour elle ? Ou, enfin, de ce *Saxa* dont Cicéron disait avec ironie dans sa treizième Philippique contre Antoine : « Comment pourrais-je l'oublier, cet homme venu des régions les plus éloignées pour que nous eussions l'avantage de

duites amèneraient sans doute la découverte de morceaux d'architecture et de sculpture plus élégants et des inscriptions moins frustes. Ce qui paraît s'être confirmé peu de temps après son départ, car les journaux nous apprennent que MM. Reinach et Babelon, également chargés d'une mission archéologique en Tunisie, ont découvert, à Bou-Grara, trois statues de magistrats romains, une d'Auguste en pontife, voilée, et un assez grand nombre d'inscriptions d'une belle conservation, parmi lesquelles figurent sans doute celles que nous reproduisons ici, d'après des copies de M. le capitaine Fauras.

(NOTE DE M. LE PRÉSIDENT.)

voir tribun du peuple celui que nous n'avions jamais vu citoyen ? »

Non, Cicéron appelle ce personnage L. Decidius Saxa et non Saxa Fidus.

Il est donc fort probable qu'il s'agit ici de son frère qui commandait les troupes d'Antoine en Syrie, car Dion Cassius dit, en parlant de Labienus et de ses soldats, auxquels le collègue d'Octave et de Lepidus avait donné la garde de la Syrie, que Saxa, qui les commandait alors, était le frère du chef de l'armée et son questeur : καὶ ἀδελφὸς τοῦ στρατιάρχου ὢν καὶ ταμιεύων (l. XLVIII, 25).

Le *cognomen* de *Saxa* n'est pas nouveau, toutefois, en Afrique. On l'a déjà relevé à Constantine, en 1865, sur l'épitaphe d'un certain P. Dupidius, décédé à Cirta à l'âge de 111 ans. (*Rec. de Const.*, t. IX, p. 138, n° 47.)

Le nom de *Patianus* n'est connu, par contre, que depuis la découverte à Bou-Grara de cette dédicace à Saxa Fidus.

4

Sur une plaque de marbre blanc de 0m30 de hauteur sur 0m60 de longueur, assez fortement ébréchée à droite. L'inscription, mal gravée, paraît avoir été entourée d'un cadre terminé, aux deux extrémités, en queue d'aronde :

OPILAO PATRONO
SERVITVS INSERTOR
BAS DIM VICIT (1)

Hauteur des lettres : 0m05.

A la première ligne on ne distingue que la moitié inférieure du deuxième O.

5

Sur un bloc de marbre provenant d'un piédestal, brisé à gauche et à la partie inférieure :

(1) L'orthographe exigerait SERVITOR INSERTUS; mais d'un domestique indigène on ne peut guère réclamer une connaissance parfaite de la langue latine. L'inscription ayant été assez mal gravée et maltraitée ensuite par le temps, il convient sans doute de lire : FECIT au lieu VICIT.

(NOTE DE M. LE PRÉSIDENT.)

ORIANO
PROCOS
TRONO
THENSES

Si, comme cela paraît à peu près certain, il s'agit ici d'un monument élevé en l'honneur de C. Fabius Hadrianus, cette inscription est une des plus anciennes qui aient été trouvées jusqu'à présent dans le nord de l'Afrique. Asconius nous apprend, en effet, que C. Fabius Hadrianus fut envoyé en Afrique du temps de Cinna, (*cinnanis temporibus*) et Tite Live nous dit qu'il fut brûlé vif à Utique (*propter crudelitatem et avaritiam*) pendant qu'à Rome le fils adoptif de Marius se faisait nommer de force consul (*consul ante annos per vim creatus esset*).

Or, on sait que Cinna fut quatre fois consul à Rome, pendant la guerre sociale, de 88 à 84 av. J.-C., et que Marius le jeune fut nommé consul avec Cn. Papirius Carbo, l'an de Rome 672-82. Seulement, tandis que Cicéron (*in Verr. act.* 11, *lib.* v, 36) et Tite-Live (*Épit.* LXXXIV) disent qu'Hadrianus était *prêteur*, qu'Asconius hésite à se prononcer sur le titre dont était revêtu ce personnage, et que Paul Orose lui donne celui de *proprætore* (v, 20), notre inscription le désigne comme *proconsul* et patron de Gigthi. Elle pourrait donc bien mettre fin à toute discussion à ce sujet.

6

Sur un bloc de marbre provenant, comme le précédent, d'un piédestal :

ARCEO
IEPIDO
C · PRO (1)
ATRO
GTHENSES
VBLICE

S'agirait-il ici de ce Lepidus à qui l'Afrique avait été promise par ses collègues Antoine et Octave après la bataille de Philippes, en 712 (42), et qui ne l'obtint qu'après celle de Pérouse, en 714 (40),

(1) On ne distingue sur la pierre que la moitié gauche de la lettre O.

Octave, séparé d'Antoine, ayant jugé prudent de le gagner à sa cause ? Il se pourrait bien que, sur notre dédicace, Lepide soit appelé *Marcius* au lieu de d'*Aemilius*.

Dion Cassius et Appien nous disent que M. Aemilius vint en Afrique avec six légions de l'armée d'Octave; que Sextius, qui avait succédé à Salluste dans le gouvernement de la nouvelle Numidie, lui tenait de bonne grâce les deux provinces dont il s'était emparé pour la seconde fois en se défaisant tour à tour de Q. Cornificius, son collègue, du chef indigène Arabion, son allié, et de Fuficius Fango, son rival; qu'il y resta quatre années consécutives (de l'an 40 à l'an 36 av. J.-C.), et qu'il y fut, enfin, remplacé, en 718, par T. Statilius Taurus, dont le nom figure à la table triomphale, à la date du 30 juin 720, pour avoir repoussé une insurrection indigène des plus sérieuses (*Dio* XLVIII, 21, 22, 23; XLIX, 14. *App.* V, 26, 53, 55).

Cette nouvelle inscription de Gigthi nous apprend donc, en outre, que M. Aemilius Lepidus est venu en Afrique en qualité de *legat propréteur :* [*le*]G(*ato*) PRO[*præ*](*tore*) et non comme *proconsul.*

7

Sur un cippe avec base et chapiteau de 1^{m}30 de haut sur 0^{m}40 de large à la base, fendu par le milieu dans toute sa hauteur et ébréché à la partie supérieure droite :

V VATUS
VR IAM
AM
DEFEN
VOV PA
GIGTHENSES
PVBLICE EX
O · P · A

Il est à remarquer que ces trois dernières inscriptions donnent également, sous forme ethnique, comme trois autres inscriptions déjà connues, le nom de cet ancien municipe écrit *Gigthi*, alors que Ptolémée le désigne sous les dénominations de *Gichthis* et *Githis*; l'*Itinéraire* d'Antonin sous celle de *Gitti*, et enfin, la *Table* de Peutinger sous celle de *Gigti*.

Il est donc hors de doute que *Gigthi* est bien l'orthographe vraie de l'antique cité dont M. V. Guérin a été le premier à explorer les ruines, le 18 mars 1862.

INSCRIPTIONS LATINES

DÉCOUVERTES ET COMMUNIQUÉES A L'ACADÉMIE D'HIPPONE

Par M. FINOT,

Chef de Bataillon au 31e de ligne, Membre correspondant.

1

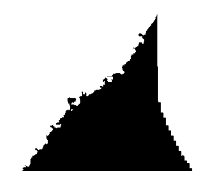
+ HIC REQĪ
E BIT BONE
MEMORIE
ANTONIVS
IN̄PE
ΔEPS̄VFL
NOBEMBS̄
INDꝯII

Dimensions de la pierre : Hauteur, 1m18; largeur, 0m64.

2

+ HIC RE
QVIEBIT
BONE ME
MORIE VIC
TORINVS
INPCUPS
XIIλλIOCTO
BS INDꝯII

Dimensions de la pierre : Hauteur, 1m069; largeur, 1m028.



3

S TI III
FF SVN
+ HIC RE
QVIEBIT
BONE ME
MORIE CO
TA INPC
DPS II NN
NOBEMBS
INDςII

Dimensions de la pierre : Hauteur, 2m25; largeur, 0m67.

4

+ HIC RE
QVIEBIT
MIIIERC
INI ACI V
CXIT AN
NOS C SV
AS IMMÆ
AS I I MIS
NONNS

Dimensions de la pierre : Hauteur, 1m038; largeur, 0m69.

La lettre Q dans REQVIEBIT a, sur les inscriptions nº 1, 2 et 3, la forme d'un crochet dont la boucle, légèrement ouverte, est tournée à gauche. La lettre D du sigle DPS y a la panse un peu écrasée dans la partie supérieure et rectiligne à la base, ce qui la rapproche plus ou moins du delta grec Δ. Enfin, le chiffre VI y est exprimé par le signe ς. Or, la croix dont toutes les quatre sont ornées au commencement de la première ligne, la forme des lettres Q et D des trois premières et le signe qu'on y a placé pour exprimer le chiffre VI les font remonter aux Ve et VIe siècles, c'est-à-dire entre 450 et 587 après J.-C. L'indication de : sous la huitième indiction des calendes ou nones de novembre et d'octobre, ne fournit point de date plus précise.

La lecture de ces épitaphes chrétiennes est facile, sauf, toutefois,

pour la quatrième et dernière dont les caractères ont presque disparu par l'usure de la pierre. M. Papier les a lues ainsi :

N° 1. — *Hic requiebit bene memorie Antonius in p(a)c(e) dep(o)s(itus) V c(a)l(enda)s novemb(res) s(ub) ind(ictione) VIII.*

N° 2. — *Hic requiebit bene memorie Victorinus in p(a)c(e) d(e)p(o)s(itus) XII c(a)l(enda)s octob(res) s(ub) ind(ictione) VIII.*

N° 3. — *St[enius] Fesu[nius]* + *Hic requiebit bene memorie Co(gi)ta in p(a)c(e) d(e)p(o)s(ita) II n(o)n(es) novemb(res) s(ub) ind(ictione) VII.*

N° 4. — + *Hic requiebit Mimerca in pace v[i]cxit annos C. suas ...mis nonas.*

Ces quatre pierres tumulaires dont les caractères ont une hauteur moyenne de 0m 12, ont été déposées dans le petit musée archéologique chrétien que M. le curé Delapard a installé en plein vent autour de son église. Elles formaient le dallage d'une chambre, mise à découvert le 3 janvier dernier, près de l'enceinte de la ville actuelle.

MARQUES DE POTIER

RELEVÉES

A CARTHAGE

Par le R. P. DELATRE, Membre correspondant de l'Académie d'Hippone.

1° SUR DES LAMPES PAIENNES

(Suite)

98

Ʊ

AVGENDI

●

Le n° 47 porte déjà ce nom inscrit sur deux lignes.

99

CLO · HEL

Clo(dii) Hel(iodori).

C'est au même potier qu'appartient la marque du n° 29. Ces deux variantes ont déjà été trouvées en Tunisie et en Algérie. (V. *Inscriptions romaines de l'Algérie,* n° 4222, et le *Corpus* allemand, n° 10478, 6.)

100

CRET
ASI

Cette inscription, qui est complète ici, forme la première moitié du n° 79.

101

EXOF
HONO
RI

Ex of(ficina) Honori(i).

102

EXOFI
FL////////ON

103

EXOFVIC
TORIS

Nous connaissons déjà le nom de ce potier par le n° 56.

Ex of (ficina) Victoris.

104

EX
OFICINA
OPPIO
RVM

Ex of(f)icina Oppiorum.

Le n° 13 nous a fourni un nom de cette famille : *Caius Oppius Restutus,* qui se rencontre fréquemment en Tunisie.

105

• •
•
FELICIS

Le n° 62 est une variante de la marque du même potier.

106

LHEMAR

La troisième et la quatrième lettres sont d'une lecture douteuse.

107

MAVRIC
I

et trois autres variantes des n°s 37 et 38, au nom de *Mauricius.* Dans une de ces variantes l'M est conjugué avec l'A.

108

MVEREVP

M. Ver. Eup(ori), d'après le *Corpus* allemand (nº 10478-25), dans une marque qui porte le même *cognomen* que M. Léon Renier (4230) avait lu d'une façon douteuse *Eup(repetis?)*. Cette estampille formée de lettres très régulières a été obtenue au moyen *sigillum*.

109

///////////R
////////LLI
OFICINA

[*Ex Ma*]*r*[*ce*]*lli of(f)icina.*

110

NIN
IVIV

Je pourrais donner ici encore quatre variantes des marques nombreuses au nom de *Pullaenus* ou des *Pullaeni*. Je me contenterai de signaler les deux suivantes :

111

PVLLAEN

112

PVLLAE
NI

Le navire qui surmonte ici l'inscription, se trouve renversé entre les deux dernières lettres de PVLLAENORV(*m*) sous une autre de nos lampes.

113

•
• •
Q · MARCI
• •
•

Les lettres de cette marque sont pointillées. Un second exemplaire porte, au dessous de l'inscription, quatre points disposés en carré; un troisième n'a point de signe accessoire.

114

Sur un fond de lampe brisé :

RES(*ti*)
TVT(*i*)

115

Sur un fragment de fond de lampe :

VE///
//////

Le *Corpus* donne une seule marque commençant par ces deux lettres : VENAP. Elle provient de Béja et est aujourd'hui au musée de Leyde, si riche en lampes trouvées dans la Tunisie.

116

Sur un dessous de lampe brisé :

VI///

Ces deux lettres représentent la moitié de l'inscription, qui n'avait qu'une ligne.

117

Au dessous d'une lampe sans oreillon, trouvée au pied de Sidi-bou-Saïd, vers la Marsa, dans des sépultures datant des premières années de notre ère :

X

118

Sous une lampe trouvée à Hammam-el-Lif, par le capitaine Prudhomme :

GARC
LI

119

Une lampe de notre collection porte sur son disque supérieur

quatre feuilles disposées en croix et dans l'intervalle desquelles on lit des groupes de lettres, tels que : LM, IV[s], NO, IV?.

2° AU-DESSOUS DE LAMPES CHRÉTIENNES

(Suite)

23

Trois points composés de deux cercles concentriques et disposés en ligne droite.

24

Marque semblable à la précédente, moins le rond du milieu.

25

La lettre A, inscrite dans le disque inférieur, et la lettre B, au-dessous de l'A, en dehors du disque.

26

La lettre S, inscrite à rebours, avec ses deux extrémités réunies par une ligne droite.

27

Au-dessous de la plus fine de nos lampes chrétiennes, la marque consiste en un buste d'homme de profil. (V. *Lampes chrétiennes de Carthage*, pages 54-55.)

28

Carré dans lequel se croisent deux diagonales. Chaque triangle formé par ces lignes renferme trois points.

3° SUR DES VASES

Le *Bulletin* de l'Académie d'Hippone (n° 17, pages 77-80 et n° 18, pages 49 et XX-YXI) renferme déjà vingt marques de ce genre. J'ajoute ici celles qui sont venues récemment augmenter cette collection.

21

Empreinte presque circulaire, dans laquelle les lettres suivantes sont disposées en cercle autour de la lettre C qui en forme le centre :

I OSTRA

La première lettre dont il ne reste que la partie inférieure, ne pouvait être qu'un I, un F, un P ou un T. Le diamètre de cette marque est de douze millimètres.

22

OIƎIΛ (1)
VIBIO

Empreinte longue de treize millimètres et large de six. La poterie qui porte ces deux noms répétés, dont l'un, en sens inverse, a sur son bord inférieur ce graffite : SAB.

23

Sur le fond intérieur d'une poterie rouge, empreinte circulaire de onze millimètres de diamètre :

R^C^IG *ou* RFIG

Au-dessus et au-dessous, une palme horizontale. La dernière lettre est peut-être un C. Cette poterie, comme la précédente, porte le graffite : SAB. Ces deux vases ont été trouvés au pied de la colline de Sidi-bou-Saïd, vers la Marsa, à l'angle est de la nouvelle résidence du cardinal Lavigerie, dans des sépultures datant des premières années de notre ère.

24

L · R · P ·

Empreinte en forme de plante de pied, longue de vingt-deux millimètres.

(1) J'avais d'abord lu cette marque : VIBIA. Un nouvel examen m'a fait adopter : VIBIO.

25

AEP
OI

Empreinte rectangulaire longue de neuf millimètres et large de sept. On peut rapprocher cette marque d'une inscription que j'ai copiée sur une améthyste ayant servi de chaton de bague : AEP.

26

ATEI

Empreinte large de six millimètres et longue d'un centimètre. La troisième lettre est peut-être un F. La palme placée debout à la fin du mot appartient à une première marque circulaire sur laquelle a été ajoutée l'empreinte dont nous voyons l'inscription.

27

MV
NATI

Marque rectangulaire longue de sept millimètres et large de cinq, offerte à notre musée par le P. Malleval, professeur au collège Saint-Charles à Tunis.

28

CLVCC
CANNI

Empreinte longue de quatorze millimètres et large de huit. La première lettre de chaque ligne, en partie mal venue, est d'une lecture douteuse.

29

Sur un débris, premières lettres d'une marque rectangulaire :

NS.....

Les marques ci-dessus sont toutes empreintes en relief sur le fond intérieur de belles poteries rouges. Celles qui suivent se lisent sur des débris de vases de grande dimension et de fabrication ordinaire.

30

Sur le goulot d'une amphore, épais de trois centimètres, lettres en creux hautes de deux centimètres :

T · H · ////////

31

Sur un morceau de vase qui paraît de fabrication carthaginoise, comme nos poteries à marques puniques, un timbre large de quinze millimètres porte les lettres suivantes en relief :

MLVR

Cette marque a été trouvée par le P. Chautemps. Il est possible qu'il manque quelque lettre au commencement de cette inscription, parce que le timbre du potier n'a pas atteint la pâte dans toute sa longueur.

32

Sur le coude d'une anse d'amphore, timbre large de seize millimètres dont il ne reste que le commencement :

L///////

Lettre en relief haute d'un centimètre.

33

Sur un débris de vase en terre rouge, estampille longue de vingt-quatre millimètres et large de quatorze. On lit :

CELO

Je voyais d'abord un D dans la dernière lettre. Le docteur Johannes Schmidt, à qui j'eus l'occasion de montrer cette marque au moment où on me l'apporta, préféra y reconnaître un O. J'adopte sa lecture.

34

Premières lettres d'une estampille large de cinq millimètres :

TO////////

35

Marque peinte en lettres rouges sur la panse d'une urne funéraire trouvée dans un de nos cimetières de Bir-el-Djebbana :

SELAVA

Hauteur des caractères : quatre centimètres.

36

Graffite sur une espèce de pilon, ressemblant à la poignée d'une brosse :

EX OFICINA
ABEDDONIS

Le *Corpus*, (n° 10475, 4) a donné cette marque avec un seul D à la deuxième ligne. Le nom du potier et la poterie elle-même paraissent être de l'époque phénicienne.

ESTAMPILLES

Présentées par M. PAPIER, Président

En relief et à rebours, sur un fragment de tuile ou de conduite d'eau provenant de Lambèse :

VA IIIↃƎ⅃

Hauteur des lettres, 0m012. La barre transversale de L part du milieu de la haste ; les trois jambages du chiffre IIIe légion sont reliés entre eux par la partie supérieure ; le G de GVA a disparu presque entièrement.

2

RECO
DITUR

Paris, le 8 février 1884.

Monsieur le Président,

.....Votre envoi m'a été très agréable et je vous en remercie cordialement. La bague en bronze, trouvée près de Carthage, me paraît porter sur le chaton une représentation se rapportant au règne végétal, mais je ne distingue rien de précis. Tout cela a un air de branche d'arbre avec des gousses. J'ai vainement cherché les pommes de pin qui vous font incliner à lui donner une origine punique.

La pierre verte représente une tête coiffée d'une sorte de *pétase*. Sur les monnaies des rois du Pont, il y a des profils qui ressemblent à celui-là, si j'ai bonne mémoire.

Quant au médaillon de verre, trouvé à Tébessa, c'est une monnaie arabe du temps des Califes, antérieure au IXe siècle. Il y avait à cette époque toute une numismatique fort fragile. La pièce porte une légende arabe au milieu des moulures qui l'entourent.

A. HÉRON DE VILLEFOSSE,

Conservateur adjoint des antiquités grecques et romaines au musée du Louvre.

Ras-el-Oued (Tunisie), le 12 février 1884.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que l'inscription bizarre de

SATOR
AREPO
TENET
OPERA
ROTAS

qui vous a été communiquée en mon nom par M. Farges n'a été relevée ni à Ellès ni ailleurs par moi en Tunisie. Je la tiens d'une personne qui ne m'en a pas donné la provenance.



Par contre, je vous adresse ci-dessous la copie que j'ai faite moi-même d'une inscription punique trouvée à Makter :

DANJEAN,
Interprète militaire.

Douai, le 13 février 1884.

Monsieur le Président,

Je vous accuse réception du *Bulletin* n° 18, que vous avez bien voulu m'envoyer ; il contient quelques inscriptions très curieuses de M. Espérandieu, qui ont malheureusement le défaut de ne pas toujours être bien copiées.

Je serais, pour ma part, bien étonné si le PATER TOT FASCIVM était une bonne lecture ; en tout cas, on ne voit pas trop ce que cela signifierait.

Le *patronus Cerealium,* rapproché du *Sarcerdos Cerealium,* est fort curieux ; nous savions, du reste, que le culte de Cérès était assez répandu en Afrique et particulièrement dans ces parages.

Je profite de l'occasion pour vous rendre ce qui vous appartient. Le *Corpus* a publié sous le n° 10014 une inscription qu'il qualifie de *ex provincia Algeriensi ; adlata Parisios.* Or, cette pierre est au musée de Douai, où elle figure sous le n° 550 de l'inventaire. Elle y a été apportée d'Hippone.

Voici les dimensions de la plaque de marbre où l'épitaphe est gravée : Hauteur, $0^{m}21$; largeur, $0^{m}16$. Hauteur des lettres, $0^{m}015$.

D M
CL · SEVERVS · VET
VIX · AN · LXI · D
XII · MTL · AN (*sic*)
XXV · CL · REST
P · PI . IS · ST (*sic*)
M O



La pierre est légèrement écornée à droite, de sorte qu'on ne voit que l'amorce inférieure du T, à la fin de la première ligne.

Les I de *mil(itavit)* et de *piissimo* sont faits comme des T.

Je ne pensais pas, en venant ici, retrouver votre bien.

R. CAGNAT,

Docteur ès lettres, lauréat de l'Institut.

COMPTE-RENDU

DES RÉUNIONS DU PREMIER SEMESTRE 1884

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 21 JANVIER

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la réunion du 7 décembre 1883, qui est adopté.

PRÉSENTATIONS ET ADMISSIONS

Sont admis : 1° membres titulaires résidants, MM. **Landais,** conservateur des hypothèques, présenté par MM. Papier et Rognon; **Guilhot,** professeur de rhétorique et de philosophie au collège, présenté par MM. Gérard et Doublet, et M. **Caise** (Albert), membre de la *Société des Gens de Lettres,* présenté par MM. Doublet et Boulay ;

2° Membres correspondants, M. **Le Mesle,** géologue, présenté par MM. Papier et Gauthier; M. le marquis de **Monterosato** et M. **L. Benoît,** naturalistes à Messine (Sicile), présentés par M. le docteur Hagenmüller et M. Papier; M. **Garron,** lieutenant au 3e zouaves, présenté par M. le commandant Cheddé et M. Papier.

CORRESPONDANCE

1° M. le curé Desplas, M. le capitaine Moinier et le caïd honoraire Mohammed ben Ramdam, s'excusent par lettre de ne pouvoir assister à la réunion;

2° M. le **Préfet** de Constantine avise M. le président que, par décision en date du 19 décembre 1883, M. le gouverneur général de l'Algérie a bien voulu accorder à l'Académie d'Hippone une subvention de 500 francs, à titre d'encouragement;

3° Le R.-P. **Delattre** informe M. le président qu'il n'existe point au musée archéologique de Carthage de lampe revêtue de l'estampille de potier C · TAM



et qu'il y a peut-être lieu de considérer cette marque de fabrique comme nouvelle ;

4° M. R. **Cagnat** accuse réception du *Bulletin* n° 18 et présente quelques observations au sujet de la monnaie vénitienne et de son imitation en Tunisie, mentionnée au *Bulletin* n° 18, pages 35 et 36 et reproduite à la planche 1, d'après un fac-similé du R.-P. Delattre;

5° M. **Desbrochers des Loges** sollicite l'insertion au *Bulletin* n° 19, de 1883, de son deuxième mémoire sur les coléoptères de Barbarie, nouveaux ou peu connus, classés dans la famille très intéressante des *Curculionides;*

6° M. le commandant **Finot** entretient l'Académie des fouilles qu'il a fait exécuter tout récemment à Tébessa, près du mur d'enceinte de la ville actuelle, et qui ont amené la découverte inattendue de quatre inscriptions chrétiennes dont il joint un fac-similé à sa lettre;

7° M. le capitaine **Vincent** annonce qu'il vient de découvrir au Ksar-Mezouar quelques lignes d'inscription qui jetteront peut-être un nouveau jour sur ce point intéressant et réclame de M. le président des renseignements plus précis sur l'emplacement d'une inscription signalée par MM. les commandants Breton et Cheddé, dans les environs de Béja;

8° M. le commandant **Finot,** en réponse à des renseignements demandés par M. le président, l'informe que les quatre inscriptions chrétiennes qu'il a découvertes tout dernièrement à Tébessa formaient dallage au-dessus de cavités ou tombes construites en pierres plates et en briques, qui ne renfermaient absolument rien que de la terre réduite en poussière très fine;

9° Le R.-P. **Delattre** fait observer à M. le président que la marque de fabrique reproduite dans le *Bulletin* n° 18, page 38, n° 11, doit se lire : C · APPARI et non C · A · PPARI;

10° M. le curé **Mougel,** de Duvivier, accuse réception du *Bulletin* et promet de s'occuper, dès qu'il sera rétabli, de l'interprétation qu'il convient de donner aux figures symboliques représentées sur un linteau de porte découvert à Khenchela par M. Abel Farges (*Bulletin* n° 18, pl. VII).

DONS

M. le **Président** offre pour le musée : 1° un fragment de brique trouvé à Lambèse et sur lequel on lit l'estampille de la 3e légion Auguste, écrite en relief et à rebours ; 2° un fragment de poterie provenant de Tébessa, sur lequel on lit deux lignes de caractères séparées par une rainure assez profonde; 3° enfin, un ustensile en terre cuite vernissée, orné de rosaces, trouvé dans les fondations d'une vieille maison arabe de Bône et qui n'est autre chose, suivant M. le président, qu'un écritoire composé, 1° de six trous dont cinq pour encres de diverses couleurs, et un moins grand pour tenir une bougie allumée; 2° de rainures assez profondes dont l'une était destinée à recevoir le roseau qui sert de plume aux arabes, et l'autre à recevoir la bougie éteinte.

RÉUNION DU 16 FÉVRIER

MOTION DE M. LE PRÉSIDENT

Après lecture et adoption du compte-rendu de l'assemblée générale du 21 janvier dernier, M. le président prend la parole et dit :

« Messieurs, avant de passer à la lecture de la correspondance permettez-moi de vous soumettre, pour notre *Bulletin* et nos *Comptes-rendus*, un mode nouveau de publication qui me parait plus simple, plus commode et plus économique aussi que celui en vigueur depuis plusieurs années.

» En publiant désormais notre *Bulletin* par fascicules trimestriels, et en insérant à la suite de ceux-ci notre correspondance et les comptes-rendus des réunions, nous trouverons, en effet, messieurs, le moyen non seulement de répondre à l'impatience très légitime de ceux qui prennent une part active à nos travaux et désirent, tout naturellement, que leurs communications soient publiées le plus tôt possible, mais de réaliser une notable économie sur nos frais d'impression et d'expédition.

» Ainsi nous n'aurions plus à supporter des frais de remaniements, de nouvelle mise en pages, de tirage et de papier qui nous incombent en plaçant à la fin de nos *Bulletins* annuels les comptes-rendus imprimés et expédiés après chaque réunion, ainsi que ces frais d'envoi par la poste qui, si modiques qu'ils soient, n'en deviennent pas moins très dispendieux quand ils se répètent trop souvent dans le courant de l'année.

» Économie et célérité, tels sont donc à mon avis, messieurs, les avantages du mode nouveau de publication que je vous propose et que je vous prie d'adopter, s'il répond, selon vous, à ces deux conditions. »

Le bureau, auquel M. le docteur Milliot, M. Guilhot et M. Caise, membres titulaires résidants, ont bien voulu s'adjoindre,

Considérant que, dans l'état où se trouvent actuellement les ressources financières de l'Académie d'Hippone, toute proposition tendant à réaliser quelque économie sur les frais d'impression de ses travaux doit être accueillie avec intérêt ;

Considérant que celle de M. le président aura pour effet d'en réaliser une assez notable, tout en donnant une publication plus large et plus rapide aux communications faites à l'Académie d'Hippone,

Adopte à l'unanimité le mode de publication proposé par M. le président et le prie, en conséquence, de vouloir bien s'entendre avec M. Em. Thomas pour que les *Bulletins* n° 20 et suivants soient désormais imprimés et livrés par fascicules trimestriels.

CORRESPONDANCE

1° M. **Espérandieu,** membre corrèspondant, annonce l'envoi de dessins à la plume d'un certain nombre d'objets d'origine romaine découverts en Tunisie, parmi lesquels il signale à M. le président les suivants :

1° Frise avec chimères gardant une urne;

2° Frise avec feuilles décoratives et rosaces;

3° Croix bysantine entourée d'une couronne de palmes, d'un rameau d'olivier et d'un rameau de grenadier;

4° Frise avec dauphins et palmettes;

5° Colonne ionique provenant de l'ancien théâtre d'El-Kef;

6° Colonne de l'ordre corinthien;

7° Lampe païenne, sujet : l'Abondance;

8° — Guerrier combattant;

9° — Masques grotesques;

10° — Joueur de flûte;

11° — Le Renard et le Raisin;

12° Ampulla;

13° Vases de diverses formes;

14° Un plan de l'ancien cirque romain de Sicca;

2° Lettre de M. **Harliant,** secrétaire perpétuel de la *Société d'Emulation* des Vosges, accusant réception du *Bulletin* n° 18 et recommandant ses recherches de *Bibliographie Vosgienne* à la sollicitude des membres de l'Académie d'Hippone qui auraient quelques matériaux à lui communiquer;

3° Lettre de M. le commandant **Finot** donnant quelques éclaircissements sur la façon dont est gravée la première lettre d'une des épitaphes chrétiennes (n° 3), découverte à Tébessa le 3 janvier dernier, et l'informant que les quatre pierres en question ont été transportées dans le musée chrétien que M. le curé Delappart a pris soin d'établir en plein air autour de son église;

Tout en reconnaissant combien Tébessa, l'Algérie et MM. les archéologues doivent de reconnaissance à M. le curé Delapard d'avoir préservé ainsi une foule d'inscriptions de la destruction, M. le président n'en fait pas moins remarquer qu'il serait préférable de mettre ces précieux vestiges de l'occupation romaine et de la religion chrétienne en Afrique à l'abri des intempéries, des coups et voire même des larcins en les plaçant dans un local fermé, couvert et gardé au besoin. Et, à ce propos, il s'étonne qu'on n'ait pas déjà songé depuis longtemps à transformer en musée archéologique le temple de Minerve, par exemple, qui après avoir servi successivement de bureaux au génie militaire, de logement d'officiers, de cantine, de prison, et, enfin, d'église, ne sert plus à rien aujourd'hui. Il s'en étonne d'autant plus, dit-il, qu'il n'y aurait que bien peu de frais à faire pour cela et qu'en admettant même qu'il faille y mettre quelques milliers de francs, les habitants de Tébessa y gagneraient toujours beaucoup plus qu'en laissant éparses de tous côtés et disparaître insensiblement de chez eux une foule d'inscriptions pour la plupart très intéressantes. Il se propose, en conséquence, de signaler cet état de choses à la commission des monuments historiques qui saura, il n'en doute

pas, y mettre fin en aidant la ville de Tébessa à recueillir et conserver précieusement tous les monuments de son antique et mémorable passé;

4° Lettre de M. Jules **Desnoyers,** membre de l'Institut, bibliothécaire du Muséum d'histoire naturelle, remerciant l'Académie d'Hippone de l'envoi des *Bulletins* nos 7, 8, 9, 10, 11, 14, 17 et 18, qui manquaient à la collection de la bibliothèque;

5° Lettre de M. le commandant **Finot,** annonçant la découverte à Tébessa d'une chambre pavée en mosaïque avec couloir donnant sans doute accès à d'autres chambres et dont l'une est également pavée en mosaïque. La mosaïque de la chambre qui a 4m80 sur 4m15, soit 19m92 de superficie, est composée de petits cubes en calcaire blanc et entourée de deux cadres dont un seulement est orné d'une ligne sinueuse de petits cubes noirs. Elle est exclusivement composée de rosaces superposées régulièrement les unes sur les autres. La mosaïque de l'un des couloirs est quadrillée de noir et le milieu de chaque petit carré ou losange est occupé par une feuille de lierre bordée de noir;

6° Lettre de M. **Héron de Villefosse,** accusant réception de deux bagues anciennes trouvées à Carthage et d'un petit médaillon en verre bleu trouvé à Tébessa qui lui ont été offerts par M. le président avec prière de vouloir bien lui en déterminer l'origine et lui en expliquer les ornements ou figures;

7° Lettre de M. **Cagnat,** accusant réception du compte-rendu n° 8, considérant le PATER TOT FASCIVM de l'inscription relevée à Sidi-Abd-er-Rebou (Tunisie) par M. Espérandieu comme étant, sans doute, une erreur de lecture, et informant M. le président que l'inscription qui se trouve inscrite au *Recueil des Inscriptions romaines de l'Algérie*, par M. Léon Renier, sous le n° 4217 et au *Corpus* de Berlin sous le n° 10014 (t. VIII), comme ayant été apportée d'Algérie à Paris par un voyageur, sans désignation de localité, se trouve au musée de Douai, où elle figure comme ayant été apportée d'Hippone;

8° Lettre de M. le commandant **Finot,** donnant de nouveaux détails sur la découverte qu'il vient de faire à Tébessa de deux mosaïques, et joignant à la lettre un dessin à la plume et un plan à l'échelle de 35/1000 de la chambre et des deux couloirs qui en partent, l'un de la paroi tournée au nord-est, l'autre de l'extrémité ouest de la paroi qui fait face à la première.

COMMUNICATIONS

M. **Danjean** adresse de Gabès (Tunisie) dix-neuf inscriptions ou fragments d'inscriptions relevées à Bou-Grara, ancienne *Gigthi*, par M. le capitaine Fauras, mais dont neuf seulement ont été reconnus inédits par M. le président.

M. Danjean joint à son envoi la copie d'une inscription punique relevée à Mateur et que l'Académie d'Hippone fera reproduire par la lithographie, si elle n'a pas été déjà publiée.

M. le docteur **Milliot** informe la réunion qu'il a été assez heureux pour retrouver la pierre délimitative qui lui avait été signalée par M. le président comme existant encore sur la rive gauche de l'oued Ouïder (massif de

l'Édough), dans la concession de chênes-liège de MM. Bure et pas bien loin de leur établissement.

« Je l'ai retrouvée, dit-il, à l'endroit même où, suivant M. le président, elle a été découverte, en 1864, par M. Candèze, c'est-à-dire sur un petit plateau broussailleux dominé par la crète qui limite les anciennes concessions de MM. Chemallet et Besson, à environ 12 kilomètres ouest de la mine de cuivre d'Aïn-Barbar. J'ai bien constaté que le mot HIPPONENSIVM est précédé de la lettre P, mais je ne suis pas bien sûr du mot CIRTENSIVM qu'il convient peut-être de lire CIRTENSIANAM.

» Je compte retourner sous peu aux Beni-Ouïder, ajoute M. le docteur Milliot, où j'aurai soin alors de prendre plusieurs estampages de cette inscription intéressante. »

M. **Caise** ayant demandé, à ce propos, s'il existait quelques ruines importantes dans l'Édough, M. le docteur Milliot répond qu'il a parcouru ce massif dans tous les sens depuis qu'il est établi comme médecin de colonisation à Bugeaud, qu'il en a longé tout le littoral dans l'espoir d'en rencontrer aux points où, suivant la *Table* de Peutinger, existaient autrefois les stations maritimes de *Subluco* ou *Sulluco*, de *Tacatua*, de *Muharur*, de *Zaca* et de *Culucitanæ*, mais qu'en tous ces endroits il n'en a observé que de tout à fait insignifiantes. Il a remarqué, cependant, que presque tous les *marabouts* étaient construits dans l'Édough avec des pierres de taille provenant, sans aucun doute, de ruines romaines disséminées dans le pays.

M. **Caise** ayant demandé, en outre, si depuis l'occupation de Bône on avait recueilli beaucoup de vestiges de la domination romaine dans les environs, M. **Papier** répond que les découvertes archéologiques et épigraphiques ont été jusqu'à présent très rares à Bône ; qu'en fait de ruines, on ne connait que celles qui existent sous le nom de Citernes d'Hippone, sur le flanc nord-est de ce mamelon ; que quelques pans de grosses murailles au pied de ce monticule et un tronçon d'aqueduc dans l'Edough, à 15 kilomètres environ de Bône ; qu'en fait d'inscriptions, on n'en a relevé jusqu'à présent qu'une quarantaine dont deux seulement portent le nom ou l'ethnique d'Hippone-Royale.

On ne se rend pas bien compte, ajoute M. le président, de cette absence de ruines et d'inscriptions dans un endroit où existait une ville de cette importance. On prétend que la mer a dû submerger et couvrir de limon et de sable tout ce qui restait de cette antique cité ; mais, au lieu d'envahir, la mer n'a fait que se retirer de plus en plus depuis la destruction d'Hippone. On a, d'ailleurs, beaucoup construit dans la petite plaine de Bône, creusé des fossés, des puits, sans jamais rien trouver en profondeur, si ce n'est un coin de mur en molasse ou pierre du Fort-Génois, à l'endroit où se trouve actuellement, sur le canal de dérivation de la Boudjimah, le pont du chemin de fer de Bône au Mokta-el-Hadid. Il est fort probable, presque certain même, qu'on trouverait une foule d'objets et de monnaies en dragant la Seybouse et en curant la Boudjimah, entre lesquelles Hippone devait s'étendre, à partir de leur embouchure dans la rade de Bône.



RÉUNION DU 31 MARS

M. Doublet, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, dont la rédaction est adoptée.

PRÉSENTATIONS ET ADMISSIONS

Avant de procéder à l'admission des membres nouveaux, M. le président propose à la réunion de considérer comme membres honoraires de droit M. le général commandant la subdivision, M. le sous-préfet de l'arrondissement, M. le président du tribunal de première instance et M. le maire de Bône.

La proposition de M. le président est adoptée à l'unanimité.

Sur la proposition de MM. Caise et Doublet, M. **Du Sommerard,** directeur du Musée de Cluny, est élu membre honoraire.

Sont admis ensuite comme :

Membre titulaire, M. **Mollet** (Charles), propriétaire à Jemmapes, présenté par MM. Papier et Guilhot; membre correspondant, M. **Poulhariès,** administrateur de la commune mixte de Khenchela, présenté par MM. Farges et Papier.

Sont agréées, enfin, comme Sociétés correspondantes :

1° La *Société de Géographie* de Saint-Valéry-en-Caux (Seine-Inférieure);

2° La *Société des Sciences historiques et naturelles* de Semur (Côte-d'Or);

3° La *Société d'Ethnographie* de Paris;

4° Le Muséum d'histoire naturelle de Paris;

5° Le Musée de Cluny.

CORRESPONDANCE

M. le président donne lecture :

1° De la circulaire de M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts annonçant que la vingt-deuxième réunion des Sociétés savantes aura lieu à la Sorbonne, du 17 au 19 avril prochain;

2° D'une lettre de M. **Cagnat,** relative aux inscriptions de Zoui, publiées dans le dernier compte-rendu, n° 9, de 1883, et parmi lesquelles il a remarqué surtout celle qui semble avoir trait à quelque impôt abusif réclamé par les *officiales* et réglementé par l'empereur dans un rescrit. Il est curieux, dit M. Cagnat, de rapprocher ce texte de celui qui a été trouvé à Timgad, en 1882, et que la *Société Archéologique* de Constantine a publié dans son dernier *Recueil* (an. 1882, p. 401). On y rencontre ces mêmes *officiales* qui, outre leur traitement en rations de vivres et de fourrage, jouissaient de certains privi-



lèges et touchaient des honoraires des personnes qui avaient besoin de recourir à eux ;

3o D'une lettre de M. le commandant **Finot,** au sujet du temple de Minerve de Tébessa, qu'il serait sans doute facile de transformer, à peu de frais, en un musée archéologique ;

4o D'une lettre du R.-P. **Delattre,** conservateur du musée archéologique de Saint-Louis de Carthage, informant l'Académie qu'il vient de réunir de nouvelles séries de marques de fabrique sur lampes, verres et briques, les unes romaines, les autres grecques, et qu'il les tient toutes à sa disposition ;

5o D'une lettre de M. le secrétaire général du *Comité Archéologique* de Senlis remerciant, au nom de la commission de la loterie des Arènes, MM. les membres de l'Académie d'Hippone qui ont bien voulu contribuer à la restauration de l'amphithéâtre gallo-romain de Senlis en prenant un certain nombre de billets à cette loterie ;

6o D'une lettre de M. **Foulques,** secrétaire général de la *Société Archéologique et de Géographie* d'Oran, informant l'Académie d'Hippone que le Congrès national des Sociétés françaises de Géographie tiendra ses assises à Oran du 3 au 10 avril 1885, et qu'une exposition géographique et archéologique aura lieu en même temps à Oran.

COMMUNICATIONS

M. le président donne communication, au nom du R.-P. **Delattre,** membre correspondant, de :

1o Vingt-deux nouvelles estampilles de potiers et six nouvelles marques ou signes relevés au-dessous de lampes trouvées à Carthage ;

2o Seize marques de fabrique relevées sur des vases découverts également à Carthage et déposés au musée archéologique de Saint-Louis.

Le bureau, consulté, décide que ces dernières estampilles de lampes chrétiennes et païennes et de vases seront insérées dans le fascicule en cours d'impression, pour faire suite à toutes celles que le R.-P. Delattre a déjà publiées dans le *Bulletin* no 18 de l'Académie d'Hippone (an. 1882).

OBSERVATIONS

Au sujet de la dédicace de Tiberius Claudius aux Génies, à Mars et à Mercure, protecteurs de Vazaivi, publiée dans le compte-rendu de décembre 1883, no 9, p. 10, M. **Papier,** président, demande la parole et dit : « En attendant qu'on retrouve la partie inférieure de la pierre qui portait à coup sûr le *cognomen* et le *cursus honorum* de Tiberius Claudius, il serait assez porté à croire qu'il s'agit ici de ce Tiberius Claudius Gordianus qui tour à tour légat protecteur et patron des villes de Cuicul, de Verecunda et de Thamugadi, construisit sous l'empereur Commode (an. 188), à 6 kilomètres sud de l'oasis actuelle d'El-Kantara, au sommet du djebel Sellourn, ce fameux *Burgus Commodianus*



Speculatorium ou poste d'observation qui devait, suivant l'inscription trouvée en cet endroit, protéger les voyageurs se rendant de *Calceus Herculis* (El-Kantara) à *Bescera* (Biskra) soit par la vallée, soit par la montagne.

» Il est vrai que trois autres inscriptions nous entretiennent aussi d'un Tiberius Claudius Claudianus dont la femme était née ou morte à *Rusicade* (Philippeville) et qui avait même en cette ville une sœur mariée à Austurnius Lappianus, triumvir des quatre colonies (*Cirta, Mileu, Chullu* et *Rusicade*) et préfet des trois dernières ; mais ces derniers textes ne disent point s'il avait rempli ou remplissait encore à cette époque, c'est-à-dire sous les règnes de Commode et de Septime Sévère (de 188 à 211) quelques fonctions en Numidie. Ils nous apprennent seulement qu'il était légat propréteur des trois Augustes (Septime Sévère, Caraccala et Géta), consulaire des provinces et des armées pannoniennes, chef des vexillaires de la Dacie et légat des légions XIII gemina et V macédonienne.

» Il y a donc tout lieu de croire qu'il n'a jamais servi d'aucune façon en Afrique.

» Enfin trois pierres tumulaires trouvées à Lambèse nous désignent bien encore deux centurions de la 3e légion Auguste du nom de Tiberius Claudius Entyches et de Tiberius Claudius Maximus et un *princeps* de la même légion du nom de Tiberius Claudius Firmus, mais il est peu probable que notre monument ait été élevé par l'un ou l'autre de ces trois officiers subalternes (*ordinarii*), car il n'y avait guère que les hauts personnages, les officiers supérieurs qui pouvaient se permettre de telles dédicaces.

» Tiberius Claudius Gordianus semblerait donc être le seul et véritable auteur de la dédicace aux génies et dieux protecteurs de *Vazaivi* (Zoui). »

INFORMATIONS

M. le secrétaire général informe ses collègues qu'il a été découvert tout dernièrement, derrière la propriété Gassiot, sur le chemin de la Corniche qui surplombe la mer, et sous un amas de sable de 1m50 environ d'épaisseur, une construction en forme de voûte dont il ne lui a pas été possible de mesurer la profondeur à cause du sable qui s'y est accumulé par deux ouvertures pratiquées dans la voûte même. L'entrée mesure 3 mètres de large. Les murs, construits en calcaire cristallin et en molasse marine du pays, sont badigeonnés au lait de chaux et d'une blancheur encore éclatante.

Il espère que cette voûte qu'il croit partagée en deux compartiments sera conservée et bientôt débarrassée du sable qui l'a envahie à la longue.

M. le président informe à son tour la réunion qu'il a été découvert l'année dernière, dans la propriété de M. Diehl, située également au bord de la mer, sur la route du Fort-Génois, un certain nombre de cavités taillées dans le roc en forme de caissons et dissimulées sous une couche plus ou moins épaisse de terre végétale. On pouvait les prendre, à première vue, dit-il, pour des tombes, mais j'ai préféré les considérer avec mon collègue, M. Diehl, comme

des sortes de petites caves destinées à cacher des matières prohibées ou dérobées.

M. le président informe également ses collègues du bureau que, sur le conseil aussi sage que bienveillant de M. de la Blanchère, professeur à l'École supérieure des lettres d'Alger et secrétaire du Comité de rédaction du *Bulletin* de correspondance africaine, il vient de dresser une table méthodique de toutes les inscriptions publiées jusqu'aujourd'hui par l'Académie d'Hippone et qu'il a fait suivre cette table d'une liste alphabétique des localités où ces inscriptions ont été découvertes.

Il leur propose, en conséquence, de vouloir bien décider que ce travail qu'il soumet, séance tenante, à leur examen, soit imprimé et mis le plus tôt possible à la disposition de tous ceux qui s'intéressent aux études et recherches épigraphiques.

Le bureau ayant reconnu que l'index proposé par M. le président était établi de façon à permettre d'user promptement et sans peine des documents épigraphiques publiés par l'Académie d'Hippone de 1865 à 1884, décide qu'il sera imprimé et inséré à la fin du *Bulletin* de 1883 (n° 19).

DONS

M. le président dépose sur le bureau, de la part de M. Gonssolin, architecte de la ville, trois lampes et une petite amphore à large goulot, d'origine turque ou arabe, trouvées récemment en creusant les fondations du nouvel Hôtel-de-Ville de Bône.

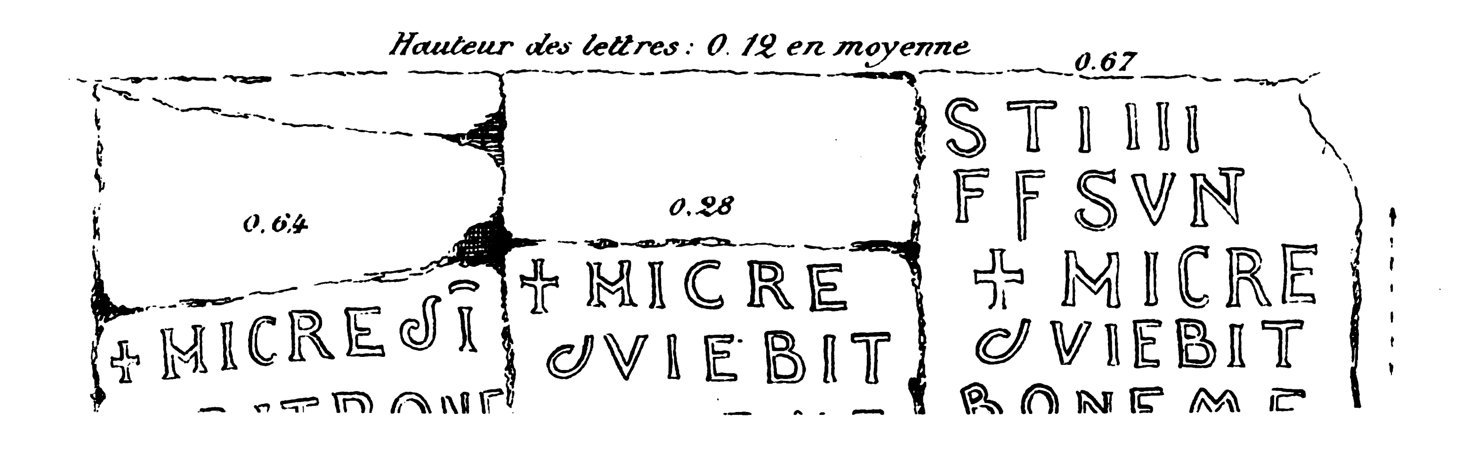
Il dépose également au nom de M. Flamm deux boulets en fer de 0m10 de diamètre et pesant 3 k. 250 g. chacun, trouvés dans les déblais de la nouvelle route dite de la Corniche, au-dessous de l'anse des Caroubiers, et qu'il considère, avec le donateur son collègue, comme ayant été lancés par quelque bateau sur des indigènes assemblés en cet endroit pour l'empêcher de s'approvisionner d'eau potable à la fontaine qui coule au pied précisément de la falaise.

Ces boulets peuvent néanmoins, ajoute M. le président, avoir été lancés dans toute autre circonstance, car on en a trouvé d'absolument semblables au Fort-Génois et à Bône même, au pied des anciens murs d'enceinte, du côté de la mer comme du côté de la petite plaine.

Ces objets sont remis à M. le secrétaire général pour être déposés au musée de Bône.

BONE. — IMPRIMERIE DAGAND, ÉM. THOMAS, SUCCESSEUR

Hauteur des lettres : 0. 12 en moyenne





Frise trouvée dans un jardin à El Kef,
anc. Sicca Veneria *(Tunisie.)*

Em. Espérandieu del. Imp. Becquet fr. r. des Noyers 37

BULLETIN

DE

L'ACADÉMIE D'HIPPONE

BULLETIN N° 20. — FASCICULE 2.



NOTE

SUR

LES OULED SIDI NADJI DE KHENGA

(OUED-EL-ARAB)

Renseignements recueillis par le capitaine RAGOT
et communiqués à l'Académie d'Hippone par M. le docteur REBOUD.

A la chute des Abassides, Sidi Hassein, membre de cette famille, prend la fuite, erre dans le Sahara et se rend dans le sud de l'Aurès habité par les Fatnassa et les Ouled Nabet. Pieux et instruit, il devient très influent et est souvent consulté dans les affaires les plus importantes. Il enseigne de plus la vraie religion et cherche à ramener dans la voie ceux qui s'en étaient éloignés.

Un des descendants de Si Hassein l'Abasside, Sidi Nadji, qui vivait sous le règne de Abou Faras El-Azis, écrit le *Ktab Sidi Nadji,* ouvrage de religion et de jurisprudence, fort répandu dans les zaouïas tunisiennes.

Ses successeurs groupent autour d'eux un noyau considérable de montagnards avec lesquels ils peuvent lutter contre les Ben Chabia. La guerre ne fait qu'augmenter leur puissance et leur richesse.

On ne connait les descendants de Sidi Nadji que depuis cent cinquante ans.

Ahmed ben Naceur fait de nombreuses visites à son ami, Si Ali

Bey. Un bey de Constantine, Ahmed Bey ben Ali El-Colli, profite de son absence pour se rendre dans le Zab-Chergui et s'empare du bordj construit par Sidi Embarek et de tout ce qu'il contenait. Dans un autre voyage à Tunis, Ahmed ben Naceur et un de ses fils, Mohamed Taïeb, sont pris par les Ben Chabia, commandés par Bou Zian. Ce dernier, à cause de la sainteté des captifs, propose de leur demander une forte rançon; mais les Ben Chabia s'y refusent en rappelant les pertes considérables que les Ouled Sidi Nadji leur avaient fait subir.

Aidés des Nememcha et des tribus soumises à leur influence, les Ouled Sidi Nadji déclarent la guerre aux Chabia pour venger leurs parents assassinés. Bou Zian vient à Khenga avec ses femmes et ses enfants et paye une dia royale à Si Hassein, fils d'Ahmed ben Naceur et son successeur. La guerre n'en continue pas moins ; les Ben Chabia, battus, perdent un grand nombre des leurs et se réfugient en Tunisie.

Sous Sidi Embarek et ses successeurs, les Ouled Sidi Nadji exercent une véritable suprématie sur tout le Zab-Chergui. A l'arrivée des Souala, ils conservent leur autorité religieuse, puisque en 1831, ils percevaient encore l'achour dans le pays compris entre l'oued El-Abiod et l'oued Bou-Deradj, chez les Ouled Sultan, les Beni Melloul, etc., etc.

Les biens de tous ceux qui mouraient sans héritiers leur revenaient de droit.

En 1831, Si Mohamed Taïeb, chef de la famille par la mort de son père Si Hassein, oppose ses contingents de la montagne à Ferat ben Saïd, qui les bat près d'El-Ksar.

La soumission des Ouled Sidi Nadji à la France est la conséquence de celle des Ben Gana. Cependant, diverses causes viennent l'accélérer. En 1837, El-Berkani, khalifa d'Abd El-Kader, venu dans les Zibans, les dépouille de tous leurs privilèges et pille la maison de Khenga.

Berkani est remplacé par Si Mohamed ben Azouz, mokadem de l'ordre de Sidi Abderhaman, qui avait excité la vieille haine contre les marabouts de la zaouïa de Khenga.

Les Ouled Sidi Nadji se trouvent, dès cette époque, en relation avec tous les généraux qui se succèdent à Constantine, depuis la prise de cette ville jusqu'à notre arrivée dans les Zibans.

Sidi Embarek fait construire un bordj destiné à recevoir ses ri-

chesses sur un plateau étroit, entouré de ravins profonds et dominant la rive gauche de l'oued et le village de Khenga (1). Il ne continue pas moins à vivre de la vie nomade et à guerroyer contre les Ben Chabia.

Son fils, Ahmed ben Embarek, a des discussions avec son frère Touati, qui va se fixer avec ses partisans à Oum-el-Ena, près de Biskra.

Si Taïeb ben Ahmed ben Embarek prend le commandement des Ouled Sidi Nadji, fait la guerre aux Ben Chabia et aux Souala qui veulent le chasser du Zab-Chergui. Un grand combat est livré sur les bords de l'oued Gouchtal (2) et trois frères du marabout y trouvent la mort.

Si Mohamed ben Taïeb continue la guerre avec les tribus qui lui disputent la possession du pays, bat les Ben Chabia à Djadi (3) et les refoule dans l'est. D'un autre côté, il lutte avec succès contre les Saoula.

Si Mohamed ben Taïeb s'associe de son vivant son fils Ahmed el Naceur, un des membres les plus illustres de la famille. Il vivait au siècle dernier (1736-54). C'est vers cette époque qu'arrive dans la vallée de l'Oued-el-Arab un prince tunisien, renversé de son trône, nommé Si Ali Bey (4). Le Marabout reçoit l'exilé avec tous les égards dus à son rang et l'héberge à Khenga, pendant un an, ainsi que ses cavaliers, au nombre de quatre-vingt-dix. Il l'accompagne ensuite à Alger dont le pacha donne au prince les moyens de remonter sur le trône.

Le Bey récompense ses amis, fait bâtir la mosquée de Khenga, accorde aux Ouled Sidi Nadji la perception de certaines redevances et un riche domaine situé sur les bords de la mer, près de Bizerte, à El-Mateur (5).

Pendant le séjour du duc d'Aumale à Biskra, Si Mohamed Taïeb vient faire sa soumission et jure fidélité à la France, fidélité qui ne

(1) On en voit encore des ruines importantes.

(2) Un peu à l'ouest de Zeribet-el-Oued.

(3) Entre Badès et Zerib-el-Oued, dans la plaine.

(4) VAISSET, ROUSSEAU. — *Revue africaine*, année 1874, p. 292.

(5) Les habitants d'El-Mateur étaient sous une telle dépendance des Ouled Sidi Nadji que, malgré la distance, il ne leur était pas permis de se marier sans leur autorisation et sans être venu la demander au marabout de Khenga.

se dément pas, même dans les circonstances difficiles de Zaatcha et du soulèvement religieux des partisans de Si Sadok. Il ne nous donne que des preuves de dévouement et perd un de ses fils, Si Hassein, qu'il avait chargé de porter l'impôt au camp du général Bedeau (1).

Le général Saint-Arnaud, en 1850, vient d'Ouledja, où se trouvait son camp, pour faire une visite au marabout de Khenga.

Si Mohamed Taïeb est mort en 1870. Depuis longtemps il vivait enfermé dans une cellule étroite, où M. Ragot eut peine à trouver place. Son fils, Si Naceur, a été reconnu caïd à sa place. Il est beau-frère de Si Mohamed Serir ben Gana et de Bou Diaf; il a été révoqué en 1872 et passe pour être fort riche.

(1) C'est le général Bedeau qui, le premier, a reconnu la vallée de l'oued El-Arab.

INSCRIPTIONS ARABES

DE

LA MOSQUÉE DE KHENGA SIDI NADJI

(Oued-el-Arab)

Communiquées à l'Académie d'Hippone par M. le docteur V. REBOUD

Traduction de M. E. MERCIER

1

Sur la porte occidentale de la medraça :

* على باب المدرسة الغربي *

* الحمد لله وحده بنيت هاذه المدرسة المباركة المسمات
بالناصرية على يد افقر الورى و خديم الفقر المتمسك
بسنة محمد خير الورى احمد بن ناصر شكر الله صنيعه و
امره من الثواب جزيلة ربنا تقبل منا انك انت السميع
العليم بتاريخ اواخر رجب من عام ١١٧١ احدى و
سبعين ومائة و الف *

Louange au Dieu unique!

Cette medraça bénie, appelée En-Nâceria, a été bâtie par les

soins du plus humble des hommes, du serviteur des pauvres, de celui qui ne s'écarte pas de la sonna (loi traditionnelle) de Mohamed, le meilleur des hommes, Ahmed ben Nâcer (d'où le nom de Nâceria donné à la medraça). Que Dieu glorifie son œuvre et lui accorde pour cela une récompense abondante ! « O notre Dieu ! accueille cela de nous, car tu es celui qui entends et connais tout ! » (Koran).

A la date du dernier tiers de redjèl de l'année 1171 (premiers jours d'avril 1757).

2

Sur la porte occidentale de la mosquée :

* على باب المسجد الغربي *

* الحمد لله صلى الله على سيدنا محمد و سلم و قد
ركب هذا الباب يوم الاحد ثامن شهر الله المعظم شوال
سنة ١١٩٤ اربع وتسعين ومائة والف على يد صانعه
اسطا احمد بن عمر الشريف الجبالي النقاش غفر الله له
امين وباني هذا المسجد الحاج محمد السعدل بن عمر
الصفاقصي رحمه الله امين و النافش لهذا الاسطر الصديق
بن المبروك بن الطيب رحمه الله *

LOUANGE A DIEU !

Que Dieu bénisse notre seigneur Mohamed et lui accorde le salut !

Cette porte a été placée le dimanche huit du mois de Dieu très magnifique, chaoual de l'année 1194 (5 octobre 1780), par les soins de l'ouvrier qui l'a faite : maître Ahmed ben Omar Cherif El-Djebali, nakkache (graveur). Que Dieu lui accorde son pardon ! Amen !

Quant à celui qui a construit cette mosquée, c'est El-Hadj M'Ah-

med Saâdal ben Omar, de Sfax. Que Dieu lui fasse miséricorde! Amen!

Celui qui a gravé ces lignes est Seddek ben El-Mebrouk ben Taïeb. Que Dieu lui fasse miséricorde!

3

Sur le mihrab de la cour :

✽ وعلى محراب الصحن ✽

✽ العافية الباقية ونافشه على بن محمد بن عمر الشريف التونسي لطف الله به امين ✽

LA PAIX DURABLE!

Gravé par Ali ben Mohamed ben Omar Cherif, le tunisien. Que Dieu soit gracieux pour lui! Amen!

4

Sur la porte de la cour :

✽ وعلى باب الصحن ✽

✽ الحمد لله جملة مصروف هذا المسجد والمدرسة والقبة ودمس الجامع عشرة ماية سلطان ذهبا من خالص مال الفقير الى الله احمد بن ناصر عام ١١٨١ احدى وسبعين وماية والف بل ثمانية الاف وماية واثنى عشر ✽

LOUANGE A DIEU!

Les dépenses faites pour cette mosquée, la medraça, la kobba (dôme) et le souterrain de la mosquée se sont élevées, en totalité, à mille souttanis d'or, qui ont été fournis des propres deniers de l'humble serviteur de son dieu Ahmed ben Nâcer.

Année 1171 (1756-57).

Rectification : le chiffre est de huit mille cent douze.

5

Sur la porte de la kobba :

✽ وعلى باب الفبة ✽

✽ بسم الله الرحمن الرحيم وصلى الله على سيدنا محمد
وسلم بنيا هذا المسجد والفبة المباركة على يد افقر الورى
خديم شركا الفقرى المتمسك بسنة محمد خير الورى
احمد بن ناصر بن محمد بن الطيب غفر الله ذنوبه و
ستر يوم العرض عيوبه ✽

Au nom de Dieu clément et miséricordieux !

Que Dieu bénisse notre seigneur Mohamed et lui accorde le salut !

Cette mosquée et cette kobba bénie ont été construites par les soins du plus humble des hommes, le serviteur de la Société des pauvres, celui qui ne s'écarte pas de la sonna de Mohamed, le meilleur des hommes, Ahmed ben Nâcer ben Mohamed ben Taïeb. Que Dieu lui pardonne ses fautes et voile ses défauts le jour de la revue (le jugement dernier) !

Année 1171 (1756-57).

6

A l'intérieur de la kobba :

✽ وفي داخل الفبة ✽

✽ بسم الله الرحمن الرحيم صلى الله على سيدنا محمد
وسلم اودع على ابن حسين باي شهادة ان لا اله الا الله
محمد الرسول الله يوم لا ينفع مال ولا بنون الا من اتى
الله بفلب سليم سنة ١١٥١ نفشها اصطا حسين ✽

AU NOM DE DIEU CLÉMENT ET MISÉRICORDIEUX !

Que Dieu bénisse notre seigneur Mohamed et lui accorde le salut !

Ali ben Hassein Bey a déposé ici la profession de foi : « Il n'y a de Dieu que Dieu ! Mohamed est son prophète ! (pour lui servir) le jour où ni la fortune, ni les gens ne seront d'aucune utilité et où il ne faudra qu'un cœur exempt de souillure. » (Koran).

Année 1151 (1737-38).

Gravé par maître (asta) Hassein.

7

Sur la porte de la sacristie (maksoura) de l'Imam (desservant) :

✻ وعلى باب مقصورة الامام ✻

✻ بسم الله الرحمن الرحيم الحمد لله وحده والصلاة و
السلام على من لا نبي بعده بني هذا المسجد المبارك
على يد افقر الورى وخديم شراك نعال الفقرا نفير الجنان
المتمسك بسنة ولد النظر بن عدنان الشيخ البركة سيدي
محمد بن محمد الطيب رحمه الله وثبت اجره غفر الله
له ولجميع المسلمين الا ان اوليا الله لا خوف عليهم ولا
هم يحزنون بتاريخ اواسط صفر الخير سنة سبع واربعين
ومایة والف ✻

AU NOM DE DIEU CLÉMENT ET MISÉRICORDIEUX !
LOUANGE AU DIEU UNIQUE !

Que la bénédiction et le salut soient sur celui après lequel il n'y aura plus de prophète !

Cette mosquée bénie a été construite par les soins du plus humble des hommes, le serviteur de la troupe des pauvres du Dieu

très haut, des saints du Paradis, celui qui ne s'écarte pas de la sonna du fils d'En-Nadr ben Adnan (Mahomet), le cheikh, source de bénédictions Sidi Mohamed ben Mohamed Taïeb. Que Dieu lui fasse miséricorde, lui accorde son salaire et lui pardonne ses fautes, ainsi qu'à tous les musulmans : « Du reste, les amis de Dieu ne doivent avoir aucune crainte, car ils ne sont pas de ceux qui ont sujet de s'attrister! »

Fait à la date du second tiers de safar le bou de l'année onze cent quarante-sept (juillet 1734).

8

Sur le mihrab de la mosquée :

* وعلى محراب المسجد *

* العافية الباقية والعز والهنا وناقشه احمد بن عمر التونسي لطف الله به امين *

LA PAIX DURABLE! LA GLOIRE ET LE BONHEUR!

Gravé par Ahmed ben Amar, le tunisien. Que Dieu soit gracieux pour lui! Amen!

9

Au-dessus du grillage de la kobba de Sidi Mohamed Taïeb ben Sidi Nadji :

* وعلى شباك قبة سيدي محمد الطيب بن سيدي باجي لا اله الا الله الملك الحق المبين *

IL N'Y A DE DIEU QUE LUI,
LE SOUVERAIN, LA VÉRITÉ, L'INDUBITABLE!

MARQUES DE BRIQUES

RELEVÉES

A CARTHAGE

Par le R.-P. DELATTRE,
Membre correspondant de l'Académie d'Hippone.

Le *Bulletin* de l'Académie d'Hippone a déjà fait connaître plusieurs marques de briques ou de tuiles recueillies à Carthage (1). J'en continuerai ici la liste en donnant à chacune le numéro d'ordre qu'elle porte dans notre collection.

Je ferai, au sujet de deux estampilles publiées précédemment, une double observation :

La marque EA, inscrite parmi les marques de briques (2), est en réalité empreinte sur un débris de vase grossier, très épais et presque informe, que j'avais d'abord pris pour un fragment de tuile.

L'inscription CMV (3) se lit sur une couche de mortier qui bouchait l'orifice d'une urne. C'est donc une marque de commerçant et non de potier.

Voici maintenant la continuation de nos marques de briques :

18

Estampille large de trois centimètres. Lettres hautes de onze mil-

(1) Voir *Bulletin* nº 17, p. 79, 85-86 et XXXIV ; *Bulletin* nº 18, p. 50, VII et XX.

(2) *Bulletin* nº 17, p. 86.

(3) *Bulletin* nº 18, p. XX.

limètres, en creux. La première moitié de cette marque manque :

gl)ORI
os)VS

Gloriosus. Cette partie confirme la lecture donnée page 50 du précédent *Bulletin*.

19

RES(*ti*
TV(*tus*

Empreinte large de trente-cinq millimètres, caractères en creux. Le nom de *Restitutus* se rencontre fréquemment sur les inscriptions de Carthage.

20

Premières lettres d'une estampille large de vingt-sept millimètres. Lettres bien formées en relief :

NC//////

21

Premières lettres d'une marque large de vingt-cinq millimètres. Lettres en creux :

IB//////

22

Angle inférieur de droite d'une marque qui se composait de deux lignes. Caractères en creux :

////////
///NTO

23

Même observation que pour la précédente :

////////
///MVS

24

Estampille large de quarante-trois millimètres. Caractères en creux :

VIC(*tor*
IANVS(*s*

25

Marque trouvée par le P. Chautemps. Largeur, trente-trois millimètres. Belles lettres en relief, hautes de dix-neuf millimètres :

I///////TIMI

Le commencement manque. Avant le T on voit la partie supérieure d'une boucle qui doit indiquer la lettre P.

26

Belle empreinte large de vingt-deux millimètres, lettres en relief :

C·SATRIOCOM/////
EX·FIG·MARC/////

La septième lettre de la première ligne est presque illisible (1).

Toutes les marques précédentes, depuis le nº 18 jusqu'au nº 26, sont de forme rectangulaire. L'estampille qui suit, large de dix-sept millimètres et longue de neuf centimètres, a celle d'un trapèze :

27

///EM//AVAL

Les trois dernières lettres forment monogramme.

28

/////MA
/////C

(1) Cette lettre doit être, en réalité, un N conjugué avec un I, et la marque peut se compléter ainsi :

C·SATRINI COM(*munis*)
EX·FIG(*linis*) MARC(*ianis*)

Partie de marque qui n'est pas inscrite dans un cartouche. Lettres hautes de trois centimètres, en creux et peu profondes.

29

Estampille circulaire de quarante-un millimètres de diamètre, dans laquelle se lit la lettre E. Quoique profondément imprimée, on ne peut distinguer si elle ne renfermait pas d'autres caractères.

30

Estampille circulaire incomplète. Diamètre : quatre-vingt-cinq millimètres. Lettres en relief :

[*Nico*]MACHI DOMIT TVLLI

Le *Bulletin de correspondance africaine* (1) dans le compte-rendu d'un ouvrage sur les *Inscriptions Doliaires de la Gens Domitia* a signalé une brique portant l'emblême de l'Afrique (femme coiffée d'une dépouille d'éléphant, accompagnée d'épis de blé) avec la marque de *Nicomaque,* esclave de *Cn. Domitius Afer, Domitius Tullus,* lequel travailla ensuite pour leur héritière *Domitia Lucilla.*

Sur notre estampille, le sujet représenté est le même, mais en partie effacé. Cette brique est du temps de Trajan.

31

Marque circulaire de quarante-huit millimètres de diamètre. Lettres en relief et formant monogramme, au centre d'un second cercle ouvert au sommet :

MAL

32

Estampille brisée. Au centre une palme; lettres très nettes :

/////I · VINICI · CR////

D'après des inscriptions similaires (2), la première lettre dont il

(1) *Fascicule VI,* novembre et décembre 1882, page 403.

(2) Gati, Iscrizioni inedite ed osservazioni varie epigraphiche, 1878, page 14.

ne reste qu'un jambage, devait être un M. Cette marque a été trouvée par le P. Chautemps, près du Bord-Djedid.

33

Marque incomplète, trouvée par le même missionnaire :

/////X PR LVC/////

.....*ex pr(aediis) Luc(illae)*.....

34

Marque circulaire dans laquelle les deuxième et troisième lignes sont droites :

ex oficin..I VFELICIS
RILAS
IN

Notre collection possède deux exemplaires de cette estampille, dont l'un trouvé par le P. Chautemps. Dans chacun, la première ligne est incomplète. Je la rétablis d'après le *Corpus* (10475, 2). Il donne deux de ces marques, l'une trouvée à Hadrumète, l'autre à Rome. Ma copie confirme la lecture de Otto Hirschfeld pour le nom de *Felix,* à la première ligne, et celle de Dressel pour les seconde et troisième lignes. La lettre V a, en réalité, la forme d'un cœur.

Cette marque reproduit les fentes qui existaient dans le coin de bois qui a servi à l'imprimer, ce qui en a rendu la lecture difficile.

35

Estampille circulaire. L'inscription se compose d'une seule ligne dont le commencement et la fin manquent. Au centre, un arbuste. Lettres très nettes, hautes de seize millimètres :

/////TIGONIIM/////

36

Fragment de marque circulaire :

////////NINANS////////
//////ILLA/////

La seconde ligne renferme le nom de *Lucilla,* comme plus haut au numéro 33.

37

Fragment trouvé par le P. Chautemps :

///// VS DOL /////
//// TF ////

.....*op)us dol(iare*.....

38

Seconde moitié d'une inscription circulaire :

.....*do*) MITI EVARISTI

39

Fragment de marque circulaire; au centre une couronne. Les lettres en relief sont imprimées en sens inverse, le bas tourné vers le centre du cercle, contrairement aux autres estampilles. De plus, cette inscription doit se lire de droite à gauche. Je la rétablis ici de gauche à droite :

///// MIARIPL /////

La dernière lettre est peut-être un E. Trouvée à Damous-Karita.

40

Autre fragment. Lettres en creux. Trouvé sur la colline de Junon :

///// ELIC /////

.....*f)elic(is*.....

41

Autre fragment. Dans le centre, une palme :

///// · A · T · L · /////

42

////// OP DO EX P //////
////// A /////

.....*op(us) do(liare) ex p(raediis*.....

BRIQUES

TROUVÉES

DANS UN TOMBEAU ROMAIN

Le 15 mars 1883, des ouvriers arabes m'apportèrent une plaque de stuc brisée en plusieurs morceaux, représentant, en relief et d'un beau style, une matrone romaine assise et faisant faire sa toilette par une esclave.

Jugeant que ce sujet ne pouvait provenir que d'un monument funéraire, je me rendis au lieu des fouilles. Trois autres bas-reliefs de stuc avaient été découverts. Sur l'un la matrone filait; sur l'autre elle lisait dans un *volumen* déroulé. La dernière plaque portait un génie funéraire appuyé sur une torche renversée. Ces divers sujets ornaient les quatre faces d'un cippe. Nul doute que c'était bien là la tombe d'une matrone romaine. En cherchant au sommet du cippe, je trouvai le conduit de terre cuite qui, d'ordinaire dans ce genre de sépultures, aboutit à l'urne funéraire. Mais les Arabes, continuant leur œuvre de destruction pour fournir des matériaux aux maçons de la Marsa, ne rencontrèrent ni urne ni amphore. Le conduit aboutissait à une niche intérieure formée de grandes briques carrées, toutes estampillées d'une marque circulaire. Dans ce compartiment on ne trouva que de la cendre d'ossements et une lampe dépourvue de sujet sur son disque. Aucune trace d'épitaphe ne vint nous révéler le nom de la matrone dont les restes reposaient dans ce tombeau.

Voici les inscriptions doliaires fournies par cette sépulture :

43

TROPHIMI CN DOMITI
AGATHOBVLI

44

CN DOMITI DIOMEDIS



45

L BRVTTIDI AVGVSTALIS
OPVS DOLIAR

Les deux dernières lettres forment monogramme.

46

////NABALI//////
////OSO/////

Les briques qui portent ces marques ont quatre centimètres d'épaisseur. Celles qui sont entières mesurent soixante centimètres de côté.

47

FORT/////

Marque rectiligne formée de caractères en creux, hauts de vingt-six millimètres, nets et bien formés, imprimés chacun avec un poinçon particulier. Après le T on voit la boucle supérieure d'un S. La lettre I a sans doute été oubliée au moment de l'impression. Je lirais donc volontiers FORTIS, nom de potier assez fréquent sur les terres cuites de Carthage. Trouvée à Damous-Karita.

48

OPVS DOL · EX PR LVCIL · VER
SEVERO ET SAB (E et T sont liés)
COS

Opus dol(iare ex pr(aediis) Lucil(lae Ver(i)
Severo et Sab(iniano)
Co(n)s(ulibus)

Cette marque circulaire date de l'an 155, consulat de C. Julius C. F. Severus et M. Junius Rufinus Sabinianus. Elle est empreinte comme la suivante sur une brique sortie des domaines de Domitia Publii filia Lucilla, épouse de Verus et mère de Marc-Aurèle. Trouvée à Damous-Karita.

49

OPVS(*dol. ex pr. lu*)CILL · VERI
VLPIVS ANICETIA
Trident

La première ligne se complète comme la marque précédente. La brique provient donc de la même fabrique. On y lit le nom du potier *Ulpius Anicetianus.* Trouvée à Damous-Karita.

50

Marque rectangulaire large de deux centimètres et demi :

ANNI · ZA///////

La lettre Z est renversée. Après la dernière lettre, amorce qui me parait appartenir à un B. Trouvée à Damous-Karita.

J'ajouterai ici une estampille incomplète, achetée à un Arabe de Carthage, le 5 mars 1883, par la duchesse de Mecklembourg-Schwérin :

//////////DO · EX · FIG
///////VDES

..... *opus*) *do*(*liare*) *ex fig*[*glinis*].....

MARQUES DE BRIQUES

DE L'ÉPOQUE CHRÉTIENNE

La planche XVI du *Bulletin* nº 17 de l'Académie d'Hippone a donné le dessin d'une estampille qui se compose d'une croix gammée dans une couronne.

Deux autres marques, recueillies à Carthage, appartiennent à l'époque chrétienne. La première est un monogramme du Christ, de la forme constantinienne, inscrit dans un cercle de quarante-un millimètres de diamètre. La seconde, rectangulaire, longue de

soixante-quatre millimètres et large de trente-huit, porte une *ancre* couchée entre les deux lettres A et N. Le sommet de l'ancre est du côté de la seconde lettre.

MARQUES GRECQUES[1]

9

Empreinte rectangulaire, longue de quarante-un millimètres et large de vingt-un :

ΕΠ////ΜΟΥΡ/
ΓΟ///////
ΑΡ/////////

10

Estampille très bien imprimée, longue de trente-sept millimètres et large de dix-huit :

ΤΙΜΟΥΣ

11

Deux de nos marques portent l'inscription suivante, accompagnée du caducée; mais dans l'une, longue de quarante-un millimètres et large de seize, le caducée surmonte l'inscription, et dans l'autre qui mesure un millimètre de plus en longueur et en largeur, le caducée se trouve au-dessous :

ΑΝΤΙΜΑΧΟΥ

Dans le *Bulletin* nº 13 de l'*Institut égyptien* (page 23), les amphores portant cette marque sont indiquées comme provenant de Rhodes.

(1) Voir *Bulletins* nº 17, p. 80, et 18, p. 50. Le nº 5 doit se lire ΔΑΜΟΚΡΑΤΕΥΣ, la quatrième lettre étant un ο et non un Ω.

12

Estampille longue de quarante-deux millimètres et large de dix-huit, trouvée sur le bord de la mer, par le P. Ruffier :

ΕΠΙ ΑΡΙΣΤΟ
ΔΑΜΟΥ
ΣΞΜΙΝΘΙΟΥ

La seconde lettre de la dernière ligne, qui ressemble à un Η couché, doit être un Σ et appartenir au mot ΣΜΙΝΘΙΟΣ, qui désigne un des mois de l'année rhodienne.

13

Marque quadrangulaire comme les précédentes, longue de quarante-deux millimètres et large de quinze. Trouvée par le P. Chautemps :

ΔΩΡΟΘΕΟΥ

14

Estampille circulaire de vingt-huit millimètres de diamètre, trouvée le 18 janvier 1884. Au centre, une fleur :

Ϡ)ΑΜΟΚΛΕΥΣ

La dernière lettre est presque entièrement effacée.

15

Marque rectangulaire, longue de trente-six millimètres et large de dix-huit. Il ne reste de lisible que la première et les trois dernières lettres :

Η(ρακλεί)ΤΟΥ

Je rétablis cette marque d'après le n° 41 du *Bulletin* n° 11 de l'*Institut égyptien.*

16

Marque dont les premières lettres manquent, trouvée par le P. Mercui. Large de neuf millimètres.

//////ΙΒΙΟΥ

17

Estampille rectangulaire :

ΟΝΑΣΙΟΙΚΟΥ

Une des quatre étoiles qui devaient orner les angles de cette marque se voit sur la première lettre.

18

Estampille large de douze millimètres et longue de vingt-trois :

Ι Δ

Toutes ces estampilles se lisent sur des anses d'amphores.

INSCRIPTIONS LATINES

DÉCOUVERTES

EN TUNISIE

Communiquées par M. ESPÉRANDIEU, sous-lieutenant au 77e de ligne,

Membre correspondant de l'Académie d'Hippone.

1

Sur une borne milliaire trouvée entre le Kef et Bordj-Messaoudi :

PACATISSIMO
IMP·CAES M
CLAVDIO
TACITO PIO
FELICI AVG
NOSTRO

CXXXIII (1)

2

Relevée au pont romain (*anc. municipium Cubitanum*) sur une

(1) L'Académie d'Hippone a déjà publié cette inscription dans son *Bulletin* nº 18, page 66, d'après une copie défectueuse de M. Danjan, communiquée par M. Abel Farges. La copie de M. Espérandieu en rétablit aujourd'hui le véritable texte.

L'empereur *M. Claude Tacite,* qui n'a régné qu'un an (275-76), est déjà gratifié du titre de PACATOR ORBIS sur une autre borne milliaire trouvée à Testour (anc. *Tichilla*). Aucun empereur romain ne l'avait porté avant lui.

(NOTE DE M. LE PRÉSIDENT.)

pierre de 1^{m}70 de haut, fortement endommagée à la partie supérieure de l'inscription :

RNIO · I
/ / / / / / / /
C POPVLA
III
NIO CV
RITANT RECON
LATO POSVERVNT
MESSIVS SECONDVS
MEMMIANVS PIARCI
VS NVMIDICVS IIVIR
Q Q DEDICAVERVNT
D · D

Hauteur des lettres : 0^{m}045 aux six premières lignes; 0^{m}035 aux deux autres et 0^{m}030 aux quatres dernières.

3

Au même endroit :

D M S
CORNELI
A C · FILIA
MVSTACIT
APIA VI
XIT AN
NIS XXXIII
H · S · E

4

Au même endroit, près d'une porte :

MARTI
. AVG

5

E *t* II
SVO ET MET MAR
IITORVM SVORVM N
[*orn*]AMENTIS SV[*a*]PEC

Hauteur des lettres : 0^{m}065.

6

Au même endroit, près du pont :

D M S
L · IVNIVS
QVIRINA
MARCEL
LINVS PIVS
VIXIT ANN LXXI
HSE

7

E QVR
NEPOS
PROCV
LIANVS
VIXIT
ANNIS
LXX
H · S · S

CORRESPONDANCE

Constantine, le 27 avril 1884.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je vous envoie, pour remplacer le *Mémoire* de M. Sergent sur le Bled-Mezied, une *Notice* de feu le capitaine Ragot sur la famille des *Ouled Sidi Nadji,* notice recueillie de la bouche même de l'avant-dernier marabout. Les *Ouled Sidi Nadji* jouissent encore aujourd'hui d'une grande influence religieuse et politique. Je crois que je pourrai vous envoyer également le texte arabe et la traduction des inscriptions de la mosquée de *Khenga,* leur capitale.

Il y a dans l'Aurès, d'après M. Masqueray, deux dialectes berbères : le *zenatia* est parlé dans la partie orientale (*Oued-el-Arab, djebel Chechar,* etc.), le *temazirt* est la langue occidentale, c'est-à-dire celle des *Ouled Abdi, Beni Ferah* et *Ouled Daoud.*

La liste de noms d'arbres de l'Aurès que je vous transcris ci-dessous d'après M. Hénon, professeur de langue arabe au Lycée de Constantine, et M. Masqueray, directeur de l'École supérieure des Lettres d'Alger, me semble tenir à la langue de l'ouest :

	M. HÉNON.	M. MASQUERAY.
Bunium	. . . . . .	Aktsir.
Chêne-vert	Achouckrit.	Akcherit.
— zan	Tacheta.	. . . . . .
— bellout	Abelloudh.	Ouchelif.
Cèdre	Idguel (1).	Idel.
Cotoneaster Fontanesii	Akhan ifrakh.	. . . . . .
Crinacea pungeus	Azrou.	. . . . . .
Daphné garou	Azaz.	. . . . . .

(1) *Iguidil, idiguil, ideguel.* C'est ce dernier nom qu'employaient les spahis qui m'ont accompagné au col de *Tizougarine,* dit aussi col de *Biguenoun.*

Églantier.	Tabgha.	. . . . . .
Épine vinette	Bou semman.	. . . . . .
Érable de Montpellier	. . . . . .	Kikeb ou Kikob.
Frêne	Touzelt.	Touzzelt.
Garance	Troubia.	. . . . . .
Genévrier de Phénicie	Zimba.	Zimba.
— thurifère	Aïoual.	Aïoual.
— oxycèdre	Tsaga.	Taga.
Genêt épineux.	Agueudal.	. . . . . .
Globularia	Taselgha.	. . . . . .
Houx (petit)	Atkhizoana.	. . . . . .
Jujubier	Tazgart.	. . . . . .
Lierre.	Koubbor.	. . . . . .
Mûrier	Atoklissa.	. . . . . .
Nerprun	Anerfeds.	. . . . . .
Orme	Aoulem.	. . . . . .
Pin d'Alep	. . . . . .	Taïda.
Pistachier de l'Atlas.	Idj.	Idj.
Prunier	Aberkout.	. . . . . .
Retem	Tilocignits.	. . . . . .
Romarin	Azir.	. . . . . .
Thapsia villosa	Toufalt.	. . . . . .

La lettre de M. Masqueray, qui l'accompagne et que je vous autorise à publier, lui donnera de l'intérêt, ne serait-ce qu'au point de vue du mot latin *pinus,* transformé en *biguenoun.*

La voici :

Alger, le 20 avril 1873.

CHER DOCTEUR,

Les noms d'arbres *chaouïa* que vous me communiquez sont parfaitement exacts. Ils donnent lieu aux remarques suivantes :

Le nom du cèdre est *idil,* pluriel *aïdal* (1). On dit aussi *iguidil,* et, par un renversement de consonnes, *idiguil,* ou encore *ideguel.* Je pense que le *gui* intercalé est une caractéristique des dialectes berbères de l'Aurès, mais je n'oserais me prononcer. Il est possible que *idil* désigne exclusivement un seul cèdre, et *idiguil* ou *ideguel* une forêt de cèdres. On peut aussi remarquer que *ideguel* a une certaine ressemblance avec *aïdal,* comme *idiguil* avec *idil. Ideguel* est-il le pluriel de *idiguil?* Dans la nomenclature barbare de nos car-

(1) Le nom de αἶδόν, donné à l'Aurès par Ptolémée, le géographe, ne viendrait-il pas du mot berbère *aïdal?* C'est probable. On verra plus loin que les Romains ont emprunté à la langue berbère le nom d'une région voisine de l'Aurès, de même que les Berbères ont emprunté à la langue latine beaucoup de noms propres et de noms communs.

(NOTE DE M. LE PRÉSIDENT.)

tes, nous trouvons : *ichinidil, schinidiguil.* Il faut lire : *ich n idil, ich n idiguil,* la pointe du cèdre, la pointe des cèdres.

Vous savez que les Chaouïa se servent aussi, pour désigner le cèdre, du mot *biguenoun* (1). Ils le regardent comme arabe, ce qui veut dire qu'il n'est pas berbère. On pourrait y retrouver le latin *pinus,* prononcé à l'italienne. Nos indigènes font peu de différence entre le *p* et le *b*. Quant au *gue* intercalé entre les deux syllabes *pi* ou *bi* et *noun* (pinum), ce serait le même que le *gue* ou *gui* de *iguidil.*

Le col que vous avez certainement contemplé de la plaine de Medina, entre le Chellia et le djebel Seran, porte sur les cartes le nom de *Teniet-Biguenoun* (col des cèdres). Il se nomme, en réalité, *Tizougarine* (terres rouges).

Il est assez curieux qu'un grand nombre de lieux dans l'Aurès, dénudés ou couverts seulement de genévriers, soient désignés par le nom du cèdre, surtout dans le pays des Beni Yemloul. Cela prouverait que la flore et même le climat de cette région se sont modifiés très rapidement par suite du dessèchement progressif du Sahara.

Taïda se prononce plus souvent *thaida,* avec le son du *th* anglais, surtout dans la partie occidentale de l'Aurès.

Touzzèlt plutôt que *touzèlt.*

Oukhelif (*kh* = خ) plutôt que *oukelif.*

Akcherit plutôt que *akcherid* (berbérisation évidente de l'arabe *qochra,* écorce, bien qu'on y ait vu le latin *quercus*).

Kikek plutôt que *kikob.*

Idj ou *ij,* indifféremment.

Telle est la prononciation de l'Aurès occidental dont le dialecte est particulièrement dit la *tamzira* (cf. Amzigh). J'entends par Berbères de l'Aurès occidental, les Ouled Abdi, les Ouled Daoud, les Beni Ferah, les Maafa. L'Aurès oriental parle le *zenatia.*

Veuillez agréer, etc.

V. Reboud,
Médecin-major en retraite.

(1) *Biguenoun* serait alors encore un de ces mots latins berbérisés comme *ourtou* (hortus), *troubia* (rubia), *atemoun* (temo), *feurn* (furnus), *azeroual* (cæruleus), *bou ini* (bonus annus), *agrado* (gradus), etc., etc. Par contre, *Beguensi* viendrait du mot berbère ou berbérisé *biguenoun,* qui veut dire : lieu couvert de pins, de genévriers ou de cèdres, comme *Tipasa* vient, suivant M. Masqueray, de *t'-ifis-t,* qui veut dire : lieu où se réunissent les hyènes. Les Romains avaient désigné par *regio Beguensis* la région montagneuse couverte encore aujourd'hui de pins et de genévriers et comprise entre *Sufetula* (hodie Sbitla) au sud, et *Thala* (hodie Thala) au nord. Suivant une inscription relevée le 30 avril 1860 par M. Victor Guérin, il s'y tenait, au IIIe siècle, deux grands marchés par mois à *Casae,* aujourd'hui *El-Begar,* auxquels étaient admis librement (*sine injuria*), non seulement les peuples voisins (*vicinis*), mais encore les étrangers (*advenis*).

(NOTE DE M. LE PRÉSIDENT.)



Douai, le 4 mai 1884.

Monsieur le Président,

Je réponds à la question que vous me posez sur la dernière ligne de l'inscription *Diis conservatoribus.*

Tout d'abord, l'inscription qui porte IERV n'a été vue que par M. Cherbonneau qui ne copiait pas toujours merveilleusement; de plus, elle est gravée sur un rocher, autre raison pour se défier du texte IERV. Je ne sais pas comment le rocher est disposé, mais qui vous dit qu'il n'y avait pas avant quelque chose? Donc, je me défie fortement de IERV (1). Pour notre IOR, que nous avons vu et touché, il n'y a pas d'hésitation possible; mais est-ce un nom de divinité? Il ne faut pas y chercher un complément de *exercitus,* car *exercitus* est complet : *id est exercitus Africæ.* Chinois ou Indiens, ces *cohortales* étaient de l'armée d'Afrique et non d'une autre.

Coh veut-il dire *cohors?* C'est possible, mais cohorte de quoi? Il n'y a pas à penser à *Boiorum,* puisqu'il y a *Boii.* Est-ce *Bolideo*[*rum*] ou *Bolid*(*orum*) *eq*(*uitata*), ou autre chose. Voilà ce que je me déclare incapable de décider.

D'un autre côté, y a-t-il vraiment là un dieu indigène? Je ne le pense pas, eu égard à toutes les inscriptions de Zoui analogues qui n'en mentionnent pas. On peut bien croire à un *Iorchoboli deo,* quoiqu'on doive attendre *deo Iorchoboli,* divinité aussi peu connue et aussi peu acceptable que *Ieru.*

Résumé. — Un immense point d'interrogation qu'il faut laisser à

(1) Nous devons dire que M. Cherbonneau, notre regretté et savant collègue de la *Société Archéologique* de Constantine, est revenu plus tard sur la lecture de ce mot et qu'il s'est décidé à lire IFRV au lieu de IERV (*Recueil* de Constantine, 1868, p. 455). Sa dernière lecture est assurément la meilleure, car si comme il le dit, l'inscription votive en tête de laquelle ce nom se lisait assez difficilement était gravée dans une espèce de niche, sur un rocher isolé et dominant le plateau de Guechgache (à 16 kilomètres de Constantine), c'est évidemment IFRV qu'il faut lire et non IERV.

Iben Khaldoun nous apprend, en effet, que *Ifri* signifiait *caverne* en langue berbère ancienne, et Corippe cite, dans son poème de la Johannide (l. II, v. 57), une peuplade ou tribu qui habitait une contrée couverte de forêts épaisses nommée *Ifera* (Ifra), par suite des nombreuses cavernes qu'on y rencontrait, sans doute.

IFRV devait donc être, pour les Berbères, le dieu des *cavernes* (Ifri).

(Note de M. le Président.)

M. Schmidt l'honneur de résoudre. Si vous rapprochez d'*Ieru,* ce que vous pouvez faire en faisant remarquer qu'*Icru* n'est pas sûr et que *Ior* ne peut guère être un nom de dieu puisqu'il faudrait *deo Ior* ou *Ior Augusto,* ne soyez pas affirmatif.

Veuillez agréer, etc.

R. CAGNAT,
Docteur ès lettres, lauréat de l'Institut.

Douai, le 30 mai 1884.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Si je ne vous ai pas renvoyé votre boîte par la poste, c'est qu'on me l'a refusée, sous prétexte qu'elle était fermée. C'est ainsi que ce qui est bien à Bône est mal ici.

Pour notre IORCHOBOLIDEO qu'on ne pourra expliquer certainement que le jour où on aura un exemple du mot, ou que l'on aura retrouvé le bas de la pierre, ce que M. Farges devrait tâcher de faire, attendons que M. Schmidt, ou plutôt M. Mommsen, que l'on consultera sans doute, aient donné leur avis.

La trouvaille de M. Masqueray est précieuse; mais je voudrais voir le texte ou un estampage; les mots que vous me citez dans cette tumulaire sont curieux! Malheureusement, je crois que les inscriptions de Sidi-Youssef sont actuellement « *ubi dives Tullus et Ancus* ».

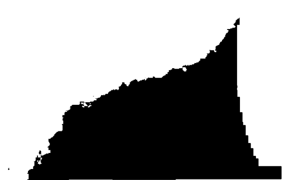
Je ne vous ai rien dit de l'inscription des *officiales,* Monsieur le Président, parce que je ne croyais pas avoir quelque chose à en dire.

Vos corrections à la lecture de votre correspondant étaient tellement évidemment bonnes, qu'il n'y avait qu'à y applaudir. Comment admettre qu'il y eût ORCA (1) sur la pierre? A quelle langue ce mot a-t-il jamais appartenu?

(1) En lisant ORCA, M. Abel Farges s'était sans doute laissé entraîner, dans une première lecture (*Bulletin* n° 18, p. CXX), à croire qu'il s'agissait aussi, à la dernière ligne de son inscription des *oficiales,* de Q. Valerius Orca qui était, suivant une lettre de Cicéron (*Ad div.* XIII, 6), légat propréteur en Afrique en l'an de Rome 698 (56 av. J.-C.). Il n'avait point remarqué que les lettres C et I étaient jumellées très étroitement, comme dans le mot PROVINCIAM suivant, ce qui leur donnait, il est vrai, toute l'apparence d'un O.

ORCA n'est donc pas un mot étranger à la langue latine et à l'onomastique africain, ainsi que le dit ici M. Cagnat.

(NOTE DE M. LE PRÉSIDENT.)



Quant à votre *L. Apronius pius,* il ne pouvait guère nous émouvoir. Le rival de Tacfarinas étant proconsul, et le vôtre légat, je ne vois pas comment on pourrait songer à les identifier. Le fils du grand Apronius de Tacite, légat de son père dans la révolte de Tacfarinas, s'appelait *L. Apronius Cæsianus;* ce n'est donc pas lui non plus. C'est, par conséquent, un inconnu, légat de qui, de quoi? Voilà ce que l'avant-dernière ligne de l'inscription nous eût révélé, si elle n'avait pas été martelée.

Quant à la date de l'inscription, je serai moins affirmatif que M. de La Blanchère. Je ne vois aucune façon de l'établir : la forme des caractères est chose trop délicate pour pouvoir en tirer un argument certain; ils semblent, en effet, appartenir à l'époque *antonine,* mais je ne jurerais pas qu'ils n'appartiennent pas à une époque plus tardive, ou même à une époque antérieure.

Cependant comme il y a la distinction entre le trésor du peuple et celui du prince (*populi vel fisci debitis*), il est vraisemblable que le monument est antérieur à la moitié du IIIe siècle, date à laquelle cette distinction s'effaça.

Veuillez agréer, etc.

R. CAGNAT,
Docteur ès lettres, lauréat de l'Institut.

COMPTE-RENDU

DES RÉUNIONS DU DEUXIÈME TRIMESTRE 1884

RÉUNION DU 16 MAI

Présidence de M. PAPIER

M. Doublet, secrétaire général, donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion, qui est adopté sans observations.

PRÉSENTATION ET ADMISSION

Sur la présentation de MM. Papier et Niel, M. **Zevaco**, professeur au Collège communal de Bône, est admis en qualité de membre titulaire résidant.

CORRESPONDANCE

M. le Président donne connaissance des lettres qu'il a reçues depuis la dernière réunion :

1° De M. **E. Frémy**, directeur du Muséum d'histoire naturelle de Paris, l'informant qu'en réponse à sa demande du 21 mars courant, l'administration du Muséum fera préparer quelques moulages pour le Musée de l'Académie d'Hippone;

2° De M. le **Ministre** de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, lui annonçant que, sur la proposition du *Comité des Travaux historiques et scientifiques,* il vient d'accorder à l'Académie d'Hippone une subvention de 500 francs pour l'installation d'un Musée épigraphique à Bône;

3° De M. **Abel Farges**, de Khenchela, lui annonçant la découverte qu'il vient de faire de nouveau, à Zoui, d'un texte épigraphique assez important;

4° De M. le commandant **Finot**, de Tébessa, l'informant que ses quatre inscriptions chrétiennes ont été déposées soigneusement dans le petit Musée archéologique établi autour de l'Église par les soins de M. le curé Delapard;

5° De M. le capitaine **Vincent**, de Béja, le priant de vouloir bien ajouter à sa *Notice épigraphique sur Béja* les sept inscriptions nouvelles qu'il a relevées à l'henchir El-Fouar, au marabout de Sidi Soltan, à El-Megachia, à l'henchir Ramdam, au Ksar-Mezouar, au commencement de cette année, et dont il lui adresse, en même temps, des estampages;

6° De M. **Héron de Villefosse**, l'informant qu'il a accepté avec empressement de représenter l'Académie d'Hippone à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne et qu'il a assisté, dans ce but, aux séances de la section d'archéologie;

7° De M. le capitaine **Vincent**, lui donnant de nouveaux détails sur la longue inscription qu'il a découverte, l'année dernière, à El-Khada-Kadha et insérée dans sa *Notice épigraphique sur Béja*; lui annonçant, en outre, l'envoi d'estampages de trois nouvelles inscriptions trouvées à la source de l'oued Begra, à El-Korchi et à Aïn-Sbir, sur la route de Béja à Mateur, et lui communiquant, enfin, le résultat des fouilles qu'il a entreprises, il y a deux mois, pour dégager l'ancienne porte romaine de Bab-Souk, à Béja, et les piles d'un pont romain à trois arches au gué de l'oued Béja;

8° De M. le docteur **Victor Reboud**, de Constantine, lui annonçant l'envoi pour le *Bulletin :* 1° d'une *Notice* de feu le capitaine Ragot sur la famille des Ouled Sidi Nadji; 2° du texte, avec traduction, des inscriptions arabes gravées à l'intérieur et à l'extérieur de la Mosquée de Khenga (Aurès), et lui communiquant, en outre : 1° une liste de noms d'arbres et de plantes en dialecte *chaouïa* des Beni Oudjana, des Beni Ferah et des Ouled Daoud, d'après M. Hénon, professeur de langue arabe au Lycée de Constantine, et M. Masqueray, directeur de l'École supérieure des Lettres d'Alger; 2° d'une lettre de M. Masqueray, au sujet de cette même liste et des dialectes *zenatia* et *tamazir* parlés, d'après lui, dans l'Aurès;

9° De M. de **La Blanchère**, le remerciant d'avoir bien voulu le mettre à même de reconnaître, par l'envoi de deux bons estampages, que l'ethnique de l'ancienne station de Zoui était bien *Vazaivitana* et non *Vazanitana*, et le priant de vouloir bien s'assurer, de nouveau, s'il y a réellement sur l'estampage du n° 6 de Zoui L · APRONIVS PIVS, attendu que l'épreuve photographique qu'il a reçu de ce texte épigraphique ne lui permet pas de s'en assurer par lui-même;

10° De M. **Cagnat**, le remerciant d'avoir bien voulu lui communiquer les estampages des inscriptions n°s 2 et 6 de Zoui et appelant son attention sur les difficultés d'interprétation de la dernière ligne du n° 2;

11° De M. le capitaine **Vincent**, l'informant que d'après les dernières indications renfermées dans la lettre de M. le commandant Breton, les ruines et l'inscription qui lui ont été signalées à plusieurs reprises, comme existant à droite de la route de Béja à Mateur, au delà de l'oued Béja, lui paraissent être les ruines du Ksar-Mezouar et l'inscription dont il lui a tout dernièrement adressé un estampage;

12° De M. le docteur **Victor Reboud**, sur l'état actuel de la Basilique de Tébessa et la dépense qu'il y aurait à faire pour la déblayer et la restaurer d'une manière convenable;

13° De M. **Emile Espérandieu**, sous-lieutenant au 77e de ligne, signalant certaines erreurs typographiques dans les textes tunisiens publiés dans le compte-rendu de la réunion du 8 novembre 1883 (n° 8), erreurs que M. le Président aura soin de rectifier dans l'*errata* placé à la fin du *Bulletin* n° 19 en cours d'impression;

14° De M. le **Président** de la *Société de Géographie et d'Archéologie* d'Oran, l'informant que le Congrès national de géographie, réuni à Douai en 1883, a décidé que la ville d'Oran serait choisie pour être le siège du Congrès de 1885, lequel aurait lieu du 3 au 10 avril de ladite année;

15° De M. le **Secrétaire général** de la *Société de Géographie* de Toulouse, le priant de vouloir insister auprès de ses confrères pour qu'ils prennent une part aussi large que possible à l'Exposition internationale et aux travaux du Congrès national qui doit avoir lieu à Toulouse le 3 août 1884.

COMPTE-RENDU FINANCIER

M. Rognon fait l'exposé suivant de la situation financière *réelle* de l'Académie d'Hippone au 15 avril 1884 et de sa situation financière *probable* au 15 avril 1885 :

Doit

L'Académie restait devoir, au 15 février 1883. . . .		2.194 95
Elle a reçu facture Émile Thomas, imprimeur. . . .	2.567 55	
— Becquet frères, lithographes . .	1.020 20	3.801 55
Ses frais généraux s'élèvent à	213 80	
TOTAL des sommes dues.		5.996 50

Avoir

Son encaisse, au 15 février 1883, était de	54 »
Elle a reçu pour, savoir :	
Droits d'entrée (diplômes).	60 »
Cotisations	751 50
Subventions.	1.800 »
Vente de *Bulletins*	20 »
Intérêts d'un dépôt à la Société algérienne	3 65
TOTAL des sommes perçues.	2 689 15

Dépenses

Elle a payé sur factures à, savoir :		
MM. Émile Thomas	1.605 40	
Becquet frères	800 »	2.619 20
Pour frais généraux	213 80	
TOTAL des dépenses.		3.377 30
Et comme son encaisse n'est que de.		69 95
Elle reste devoir, au 15 avril 1884		3 307 35
A REPORTER.		3.307 35

Report.		3.307 35

Prévisions

Ses *recettes* probables, en 1884, pouvant s'évaluer :

Pour droits d'entrée et cotisations, à	1.000 »	2.800 »
Pour subventions, à	1.800 »	
Elle ne restera devoir, au 15 avril 1885, que.		507 35

Mais ses *dépenses* probables, en 1884, devant s'élever pour, savoir :

Impression du *Bulletin* nº 19 (année 1883), à	1.500 »	2.800 »
— des *Fascicules* trimestriels (*Bull.* nº 20), à	1.200 »	
Et menus frais d'administration, à.	100 »	
Elle restera devoir encore, à cette époque, une somme égale à celle qu'elle doit actuellement, soit		3.307 35

Cette fâcheuse situation doit inciter l'Académie d'Hippone, dit M. Rognon, à faire pendant quelque temps un peu moins de frais pour son *Bulletin,* à laisser, par exemple, jusqu'à nouvel ordre, la reproduction de certaines planches à la charge des auteurs qui les présentent à l'appui de leurs *Notices* ou *Mémoires,* et à solliciter des subventions un peu plus élevées en raison même des travaux épigraphiques exceptionnellement onéreux qu'elle publie depuis quelques années.

M. le Président remercie M. Rognon du zèle et des soins qu'il apporte à l'accomplissement de ses fonctions de trésorier et lui adresse, au nom du Bureau et de l'Académie, de vives félicitations. Il déplore avec lui la gêne dans laquelle l'Académie d'Hippone se trouve depuis quelque temps déjà, mais il espère, dit-il, qu'avec l'économie qui va résulter de la publication du *Bulletin* par *Fascicules* trimestriels, la mesure déjà prise de ne publier la liste des ouvrages reçus en don ou en échange que tous les six mois, de laisser à la charge des auteurs les frais de reproduction de leurs planches, le nombre toujours croissant des membres titulaires nouveaux, et l'apport, enfin, de subventions un peu plus libérales, elle ne tardera pas à en sortir, au grand étonnement de tous ceux qui la disent incapable d'en venir à bout sans suspendre le cours de ses publications.

COMMUNICATIONS

M. le docteur **Milliot** rend compte, en quelques mots, de sa dernière excursion aux Beni Ouïder (massif de l'Édough) et dépose en même temps, sur le bureau, un certain nombre d'estampages qu'il y a pris de l'inscription découverte, en 1864, par M. Candèze, sur le bord de l'oued qui donne son nom à la contrée, et qu'il a retrouvée au même endroit, l'année dernière, sur les indications de M. le Président.

D'après ces divers estampages, dont la plupart sont très bien réussis et d'une lecture facile, par conséquent, il y aurait, sur l'un des côtés de la pierre, non pas CIRTHENSEM, ni CIRTENSIVM, comme l'a écrit M. le docteur

Reboud une première fois, en 1864, dans le *Bulletin* nº 2 de l'Académie d'Hippone (p. III) et une seconde fois, en 1868, dans la *Revue africaine* (t. XII, p. 405), mais CIRTENSIM.

Faut-il en conclure, dit M. le **Président**, que le lapicide, manquant de place, a voulu, en allongeant sensiblement dans la lettre M, au-dessus des hastes de gauche et de droite, celles du milieu, donner à ces dernières l'apparence d'un V? C'est fort possible, car on voit ces deux lettres jumellées ainsi dans le mot CVM d'une inscription de l'an 211 de J.-C. trouvée à Aumale (ancienne *Auzia*) par M. le docteur Leclerc et publiée, en 1855, par la *Revue africaine* (t. Ier, p. 220, *Corpus* nº 9015).

Mais qu'il en soit ainsi ou autrement, tous les estampages de M. le docteur Milliot n'en portent pas moins CIRTENSIM et non CIRTHENSEM, cela est incontestable.

M. le Président ajoute que l'auteur des *Inscriptiones Africae latinae* (t. VIII du *Corpus* de Berlin), feu Gustave Wilmanns, s'est appuyé sur deux bornes terminales du même genre trouvées l'une à Aïn-el-Bordj (ancienne *Ticisi*), l'autre à Aïn-Sekar (province de Constantine), pour regarder la lettre P gravée devant HIPP comme l'initiale du mot PVBLICVM (*s. ent :* AGER) et considérer, par conséquent, la pierre de l'oued Ouïder comme ayant servi de borne limite entre les biens communaux des *Hipponensiens* et celui des *Cirtéens*, mais que M. Poulle avait donné à cette même pierre une portée bien plus grande en la considérant comme une borne de délimitation entre les territoires des deux provinces d'Afrique, dont l'une, l'*ancienne*, avait, comme on sait, pour villes frontières à l'ouest, *Hippo Regius*, *Calama* et *Nattabutes*, et l'autre, la *nouvelle*, *Cirta* et *Zama* au sud.

La lettre P n'était plus, dans ce cas, l'abrégé du mot PVBLICVM, mais l'initiale du mot PARS.

Aussi, partageant l'avis de son savant collègue de la *Société Archéologique* de Constantine, M. le Président estime-t-il que la limite occidentale assignée à la *Numidie proconsulaire* par feu Gustave Wilmanns, sur l'une des cartes jointes au *Corpus* de Berlin (t. VIII), devait, au lieu de passer par la gorge du djebel Taïa et aboutir par la plaine des Zerdessas aux ruines de *Paratianae*, être dirigée en droite ligne, à partir de Guelma, sur l'oued Ouïder en passant par la vallée de l'oued El-Kebir et la pointe occidentale du lac Fetzara.

La pierre de l'oued Ouïder date-t-elle maintenant, se demande M. le Président, de l'époque où, sous Juba Ier, l'ancienne province d'Afrique fut partagée pour la première fois en deux provinces, ou date-t-elle seulement de l'époque où, sous Septime Sévère, l'ancienne Afrique fut de nouveau divisée en deux provinces, après être restée intacte pendant près de deux siècles? Voilà ce qu'on ne saurait préciser, pense-t-il, qu'en tenant compte de la forme des caractères dont se compose l'inscription. En tout cas, dit-il, si différentes que soient aujourd'hui les conditions économiques et sociales du pays, cette borne de délimitation n'est pas sans être pour notre province d'un très grand intérêt, depuis qu'il est question surtout d'en faire trois départements avec Bône, Constantine et Sétif pour chefs-lieux.

M. le docteur Milliot promet à M. le Président, qui le félicite d'avoir re-

trouvé cette borne intéressante et d'en avoir pris de si bons estampages, de retourner aux Beni Ouïder dans le courant de cet été et de couper l'Édough dans toute sa largeur, suivant la direction indiquée par cette ancienne pierre limite. « J'aurai peut-être la bonne fortune d'en découvrir une autre, dit-il, en deçà ou au delà de la rivière, dans la direction ouest du lac Fetzara, ce qui confirmerait en tous points l'opinion émise par M. le Président. »

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 JUIN

Présidence de M. PAPIER

M. le Secrétaire général donne lecture du compte-rendu de la dernière réunion qui est adopté sans observations.

NÉCROLOGIE

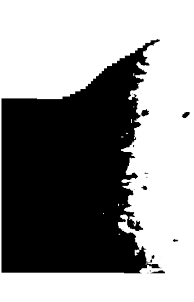
M. le Président annonce la mort de M. **Louis Revon**, conservateur du Musée d'Annecy, secrétaire de la *Société Florimontane* et directeur-gérant de la *Revue savoisienne.*

« M. Louis Revon, dit-il, avec lequel nous avions personnellement, depuis tantôt quinze ans, de si cordiales et si agréables relations, n'a pas été pour nous seulement un collègue, un ami sincère, il a été aussi pour l'Académie d'Hippone et son Musée un collaborateur intelligent et généreux. Mais si l'Académie d'Hippone perd en lui un membre correspondant, un collaborateur des plus zélés et des plus érudits, la *Société Florimontane* et le Musée d'Annecy perdent en lui, certainement, un secrétaire et un conservateur des plus laborieux et des plus éclairés. Par ses connaissances variées, son zèle infatigable et ses relations avec presque tous les pays, il en était devenu depuis longtemps déjà la véritable cheville ouvrière, l'âme, en un mot. Si bien que celui qui sera appelé à l'honneur de le remplacer dans ses fonctions multiples, aura bien de la peine, si jamais il y arrive, à se montrer plus actif et plus habile.

« Le plus bel éloge que nous puissions donc faire de notre regretté collègue et ami, c'est de dire qu'il est mort à la tâche, aimé et estimé non seulement de tous ses confrères, mais encore de tous ses concitoyens et de l'administration qui trouva toujours en lui le concours le plus empressé et le plus éclairé et l'en récompensa heureusement comme il le méritait, en le faisant nommer successivement chevalier de la Légion d'honneur et officier de l'Instruction publique. Que sa famille éplorée reçoive ici l'hommage affectueux de nos plus vifs regrets ! »

PRÉSENTATIONS ET ADMISSIONS

Sur la présentation de M. le Président et de M. Guilhot, M. **Leblond**, prin-



cipal du Collège de Bône; M. **Bonhoure**, professeur de langue arabe audit Collège, et M. **Georges Poulet**, secrétaire-adjoint à la mairie de Bône, sont admis en qualité de membres titulaires résidants.

ÉLECTION

Il est procédé, au scrutin secret, à la nomination d'un vice-président, en remplacement du titulaire qui a quitté Bône sans esprit de retour.

M. le docteur **Hagenmüller**, seul candidat présenté, est nommé vice-président pour deux années consécutives à l'unanimité des votes exprimés.

CORRESPONDANCE

1° M. le **Ministre** de l'Instruction publique et des Beaux-Arts appelle, par une lettre circulaire en date du 26 mai, l'attention de M. le Président sur l'utilité qu'il y aurait à préparer, dès ce jour, le programme du Congrès des Sociétés savantes en 1885. Il le prie, en conséquence, de vouloir bien lui adresser d'urgence la liste des questions choisies par l'Académie d'Hippone;

2° M. **Desbrochers des Loges** signale les modifications qu'il désirerait apporter à son *Mémoire* sur les *Curculionides* en cours d'impression (*Bulletin* n° 19) et prie M. le Président de vouloir bien les y introduire, s'il en est temps encore;

3° M. le professeur **Johannès Schmidt** remercie M. le Président de lui avoir communiqué les estampages des inscriptions de Zoui publiées dans le compte-rendu de la réunion du 7 décembre 1883, et reconnaît avec lui que les nos 1 et 4 appartiennent bien à une seule et même inscription. VAZAIVI et VAZAIVITANO des nos 1 et 5 ne sauraient se lire autrement, écrit-t-il, et CIRCA, à la dernière ligne du n° 6, lui paraît probable, bien que l'estampage ne soit pas assez net pour le constater. Quant à la cinquième et dernière ligne du n° 2 qu'il lit TORCOHBOTIDEO, avec H et E placés au milieu de la cinquième et de la dernière lettre O, « je ne sais trop qu'en faire », avoue M. Schmidt. Enfin, d'après le style, d'après l'organisation de l'administration et d'après toutes les autres circonstances qu'elle fait supposer, il ne me paraît pas douteux, ajoute notre savant correspondant, que l'inscription n° 6 n'appartienne au IIIe siècle après J.-C.;

4° En réponse à une lettre de M. le Président touchant la cinquième et dernière ligne du n° 2 de Zoui que M. **Cagnat** lit IORCHOBOLIDEO et de la date qu'il convient d'assigner à l'inscription de Zoui publiée sous le n° 6 du même compte-rendu n° 9 de 1883, notre sympathique et savant correspondant de Douai écrit qu'on ne pourra expliquer d'une manière satisfaisante ce IORCHOBOLIDEO que le jour où on aura un exemple du mot ou que lorsqu'on aura retrouvé le bas de la pierre qui semble avoir été brisée. Quant à la date de l'inscription des *oficiales* (n° 6), la forme des caractères semblerait indiquer que ce document épigraphique appartient à l'époque *antonine*, mais que ce genre de caractères pourrait bien faire remonter l'inscription à une époque plus tardive ou même à une époque antérieure. M. Cagnat préfère s'en rap-

porter à un certain passage de ce texte pour lui donner une origine antérieure à la moitié du IIIe siècle;

5° Le R.-P. **Delattre**, de Carthage, annonce à M. le Président qu'il prépare, pour un des prochains *Fascicules* de l'Académie, une *Notice* sur l'art céramique chez les Romains et sur les manières diverses d'apposer chez eux le sceau du potier sur les terres cuites;

6° M. **Réné Cagnat**, revenant sur l'âge de l'inscription des *oficiales* de Zoui (n° 6), écrit à M. le Président que la première moitié du IIIe siècle, de Septime Sévère à Élagabal ou Sévère (Alexandre), lui semble bien s'approprier au style de ce document épigraphique, mais qu'il ne faudrait pas appeler cette époque *antonine*. « On se figure tout de suite Antonin-le-Pieux ou Marc Aurèle, observe M. Cagnat, dont les institutions diffèrent absolument de celles des Sévère. La période dite *antonine* est une division toute factice qui ne correspond à rien administrativement, sinon à une immense transformation. »

7° Par lettre en date du 24 mai, M. **Abel Farges** informe M. le Président qu'il croit avoir trouvé la clef des deux textes tronqués qu'il a découverts à Khenchela, en 1881, et publiés dans le *Bulletin* de l'Académie d'Hippone de 1883 (n° 18, p. 25 et 34).

Il compte revenir sous peu sur son essai de restitution et en faire le sujet d'une petite *Notice* pour le *Bulletin* de la Société.

8° A la date du 11 juin courant, M. **Abel Farges** informe encore M. le Président qu'il vient de découvrir à Zoui une construction souterraine très bien conservée et qu'il croit avoir servi de *carcer* ou prison à la garnison romaine de Vazaivi. L'entrée en était fermée par une grosse dalle et l'intérieur composé de trois couloirs séparés les uns des autres par des portes en pierre et donnant accès à une salle garnie, de deux côtés, de quatre cellules. Une ouverture carrée, placée dans un des angles de cette salle, donne accès à une chambre souterraine dans laquelle M. Farges ne dit pas qu'il ait pénétré.

COMMUNICATIONS

M. **Espérandieu** envoie, de Cholet (Maine-et-Loire), copie de plusieurs inscriptions (sept) découvertes entre El-Kef et l'henchir Sebâa-Rgoud (Tunisie), au lieu dit : *Pont romain*, à la suite de fouilles exécutées par ordre de M. le général d'Aubigny.

M. Espérandieu joint à sa communication le dessin à la plume d'une frise trouvée dans un jardin d'El-Kef et sur l'une des faces de laquelle ont lit le mot PIETA en lettres de 0^{m}185 de hauteur.

Les dimensions de la pierre sont :

Longueur.	2^{m} 35
Largeur.	0 45
Épaisseur	0 57

M. le Président dépose sur le bureau les estampages de deux nouvelles inscriptions découvertes l'une à Aïn-el-Sbir, entre Béja et Souk-el-Kmis, l'autre

à Menzel-el-Gorchi, sur le territoire des Ouled Khalled, par M. le capitaine **Vincent**, de Béja.

La première est une dédicace au dieu Silvain pour la santé d'un certain *Petronius Pompeius*, surnommé *Chresimus;* l'autre est sans doute aussi une dédicace, mais si malheureusement brisée en tête et sur les deux côtés de la pierre, qu'on n'en peut rien tirer de positif à cet égard. Elle a cela d'intéressant toutefois, qu'elle a conservé, à la fin de la deuxième ligne, les quatre premières lettres du nom de la ville romaine dans le voisinage de laquelle elle a été trouvée, c'est-à-dire de *Thuburbo Minus* (hodie Tebourba). (1).

M. le Président communique, de la part du R.-P. **Delattre**, une nouvelle liste de trente-huit marques de briques ou de tuiles d'origines païenne et chrétienne, recueillies à Carthage. Neuf d'entre ces estampilles sont de forme rectangulaire, une a la forme d'un trapèze, quinze sont circulaires. Enfin trente sont romaines et huit sont grecques. Toutes ces marques, accompagnées de quelques renseignements, seront publiées dans le *Fascicule* n° 2 pour faire suite à celles déjà publiées dans les *Bulletins* n°s 17 et 18.

M. le Président fait passer sous les yeux de l'assemblée cinq nouvelles inscriptions découvertes récemment à Zoui par M. **Abel Farges**, dont trois tumulaires, une votive et une impériale. Cette dernière, se référant au règne de Domitien, serait d'un très grand intérêt pour l'histoire de Vazaivi, si elle n'était pas malheureusement si incomplète. Il n'en reste que les deux premières lignes.

Ces cinq nouveaux documents épigraphiques seront publiés dans la *Monographie* que notre zélé correspondant de Khenchela prépare sur Zoui pour le *Bulletin* de l'Académie.

DONS

M. le **Président** offre pour le Musée un boulet de 0^{m}085 de diamètre trouvé dans le voisinage du Fort-Génois, à 9 kilomètres ouest de Bône et dont une sorte d'appendice recourbé indiquerait qu'il était attaché par une chaîne à un autre boulet de même calibre lorsqu'il a été lancé sur ce fort.

Ces sortes de projectiles, dit M. le Président, appelés *boulets ramés*, n'ont été connus et en usage en France que vers la fin du XVIe siècle. Ils ne paraissent avoir servi que dans la marine, en d'autres termes, que dans les combats en mer, où ils exercaient alors de grands ravages dans les cordages et la voilure des vaisseaux.

M. **Abel Farges** envoie, de Khenchela, un fragment de matière noire et luisante trouvé dans une des salles souterraines du *carcer* qu'il a découvert tout récemment à Zoui et, qu'à son aspect et à son odeur encore assez sensible, on reconnaît sans peine être du bitume.

(1) Les lettres initiales THVB pourraient aussi bien se rapporter aux villes de *Thuburbo Majus, Thuburnica, Thubutis* et *Thubursicum Bure,* mais comme la pierre a été trouvée dans le voisinage de Tebourba, il y a plutôt lieu de croire que ces quatre lettres désignent la ville de *Thuburbo Minus* et non d'autre.

(NOTE DE M. LE PRÉSIDENT.)

M. **Doublet** offre pour le Musée, de la part de M. **Gaultier**, garde-champêtre communal, qui l'a trouvée dans une vieille maison arabe de l'oued Kouba, près de Bône, une lame de sabre sur laquelle on lit, en lettres d'or de 0m010 de hauteur et sur deux lignes, d'un côté : *Bonaparte, premier consul de la République française, ✵, 30 thermidor...*, et de l'autre, sur deux lignes également : *2e chasseurs à cheval — République française.*

Cette lame, qui provient évidemment d'un sabre d'honneur donné sur le champ de bataille à quelque soldat ou officier valeureux, mesure 0m555 de longueur, 0m025 de largeur vers le milieu et 0m004 d'épaisseur au dos; mais il est facile de voir qu'elle a été raccourcie et diminuée beaucoup de largeur par un usage constant, l'indigène qui la possédait en ayant fait apparemment un instrument pour couper du bois. Elle a perdu sa poignée, et par suite d'un éclat qu'on a retrouvé pas tout à fait intact, malheureusement, l'indication de l'année où elle a été donnée en récompense d'une action d'éclat a disparu.

On se perd en conjectures sur la présence de cette lame dans une maison indigène de l'oued Kouba.

LISTE

DES OUVRAGES REÇUS EN DON OU EN ÉCHANGE

PENDANT LE PREMIER SEMESTRE 1884

1° Du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts :

Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques (section d'histoire, d'archéologie et de philologie), année 1883, nos 1 et 2; année 1884, nos 1 et 2.

Revue des Travaux scientifiques, année 1882, t. III, nos 9 à 12; année 1883, t. IV, nos 1 à 3.

Journal des Savants, janvier à mai 1884.

Répertoire des Travaux historiques, t. II, nos 3 et 4.

Discours prononcé par M. Fallières, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, à la séance générale du Congrès des Sociétés savantes, le 19 avril 1884.

Revue de Linguistique et de Philologie comparées, livr. du 15 janvier.

2° De Membres honoraires, titulaires et correspondants :

M. Gustave Moynier, directeur :
L'*Afrique explorée et civilisée*, 5e année, janvier à juin 1884.

M. Georges Renaud, directeur :
Revue géographique internationale, année 1884, nos 99 à 103.

M. Ludovic Vallentin, directeur :
Bulletin épigraphique de la Gaule, année 1884, nos 1 et 2.

M. Auguste Piche, directeur :
Bulletin d'Éducation et d'Instruction populaires des Basses-Pyrénées, décembre 1883; année 1884, nos 9 et 10.

M. Adrien Dollfus, directeur :
Feuille des jeunes Naturalistes, année 1884, janvier à juin inclus.

M. Joseph Vinot, directeur :
Journal du Ciel, année 1884, nos 682 à 713.

M. Émile DEYROLLE, directeur :
L'*Acclimatation*, année 1884, nos 1 à 25.
Le *Naturaliste*, année 1884, nos 49 à 60.

M. Henri de SABATIER-PLANTIER :
Revue mensuelle des Fêtes d'enfants, année 1884.

M. le général de MARSILLY, auteur :
Sur la notion de l'Étendue et ses causes objectives.

M. l'abbé Henri de THEDENAT, auteur :
Étude sur le camp et la ville de Lambèse, par G. Wilmanns, traduction française.

M. Edmond GROULT :
Appréciation de l'institution des Musées cantonnaux, par M. Paul Bert.

M. LUCAS :
Dictionnaire abrégé d'antiquités, par E. Montchablon, 1760.

M. Félix de THUMEN, auteur :
Diè Pilze der Oelbaumes.

3° DE PERSONNES ÉTRANGÈRES A L'ACADÉMIE :

M. Émile COURTONNE :
Langue internationale néo-latine (extrait du *Bulletin* de la Société des Sciences naturelles et historiques de Nice).

M. Ernest ROCHOUX :
Contribution à l'Étude analytique des eaux minérales, par le docteur Charles Boyet.

4° DE SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES :

ALGER. — *Revue africaine* de la Société Historique algérienne, année 1883, nos 160 à 162.

ALGER. — *Bulletin* de la Société des Sciences physiques, naturelles et climatologiques de l'Algérie, année 1883.

ALGER. — *Bulletin* de la Correspondance africaine (École supérieure des Lettres d'Alger), année 1884, nos 1 à 3.

ANNECY. — *Revue savoisienne*, décembre 1883; année 1884, nos 1 à 4.

ALAIS. — *Mémoires* et *Comptes-rendus* de la Société Scientifique et Littéraire d'Alais, année 1882, t. XIV, 2e *Bulletin*.

AMIENS. — *Bulletin* de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1883, no 4; année 1884, no 1.

AUXERRE. — *Bulletin* de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1883.

AVRANCHES. — *Ordres du jour* des séances des 6 décembre 1883, 13 mars, 18 mai et 3 juillet 1884 de la Société d'Archéologie, Sciences et Arts d'Avranches et de Mortain.

Avranches. — *Revue trimestrielle* de la Société d'Archéologie, Sciences et Arts d'Avranches et de Mortain, année 1884, n° 1.

Bourges. — *Mémoires* de la Société des Antiquaires du Centre, 22e vol., 1er fascicule.

Bordeaux. — *Bulletin* de la Société Archéologique de Bordeaux, t. VIII, mars et juin 1881.

Brives. — *Bulletin* de la Société Scientifique, Historique et Archéologique de la Corrèze, t. V, 4e livr.; t. VI, 1re livr.

Bruxelles. — *Bulletin* de la Société royale de Botanique de Belgique, t. XXII.

Bruxelles. — *Bulletin* de la Société Scientifique et Pédagogique, année 1883, nos 9 à 12.

Bruxelles. — *Bulletin* de la Société Entomologique de Belgique (*comptes-rendus* des séances), nos 37 à 43.

Bruxelles. — *Revue belge de Numismatique,* année 1884, 3e livr.

Béziers. — *Bulletin* de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire de Béziers, 2e série, t. XII, 1re livr.

Blois. — *Bulletin* de la Société d'Histoire naturelle du Loir-et-Cher, n° 2.

Caen. — *Mémoires* de l'Académie nationale des Sciences, Arts et Belles Lettres de Caen, année 1883.

Caen. — *Bulletin* de la Société Linnéenne de Normandie, année 1882-83.

Caen. — *Tables* chronologiques, méthodiques et alphabétiques des travaux insérés dans les *Mémoires* de l'Académie des Sciences, Arts et Belles Lettres de Caen, depuis 1754 jusqu'en 1883 inclus, par M. Armand Gasté.

Chambéry. — *Documents* de l'Académie de Savoie.

Chambéry. — *Catalogue* du Médailler de Savoie, par André Perrin.

Constantine. — *Bulletin* de la Société de Géographie, année 1884, 1er trimestre.

Fribourg. — *Bulletin* de la Société suisse de Numismatique, année 1884, nos 1 à 4.

Havre. — *Bulletin* de la Société des Sciences et Arts agricoles et horticoles du Hâvre, année 1882, 1er et 2e trimestres.

Halle-sur-Saale (Allemagne). — *Leopoldina amtliches organ der Kaiserlichen Leopoldino-Carolinischen Deutchen.*

Halle-sur-Saale (Allemagne). — *Akademie der Naturforscher,* années 1874 à 1883, 10 cahiers in-quarto.

Halle-sur-Saale (Allemagne). — *Afrikanische Tagschmetterlinge*, von H. Dewitz, nos 25 et 26.

Halle-sur-Saale (Allemagne). — *Afrikanische Nachtschmetterlinge,* von H. Dewitz, nos 2 et 3. — *Das Erdbeben,* von Iquique, am 9 mai 1877, etc.; von docteur Eug. Geinitz, nos 27 à 29.

Helsingfors (Finlande). — *Mélanges* de la Société Zoologique et Botanique de Finlande, année 1883, fasc. 1 et 2.

Lyon. — *Revue de l'Histoire des religions* publiée par le Musée Guimet, t. VII, nos 2 à 5; t. IX, no 1.

Lyon. — *Annales* du Musée Guimet, t. VI.

Langres. — *Bulletin* de la Société Historique et Archéologique de Langres, année 1883, nos 22 et 23. — *Mémoires :* les évêques de Langres, no 4.

Mons. — *Annales* du Cercle Archéologique de Mons, t. XVIII.

Montbéliard. — *Mémoires* de la Société d'Émulation de Montbéliard, t. XIV et XV.

Nancy. — *Bulletin* de la Société de Géographie de l'Est, année 1883, 3e et 4e trimestres; année 1884, 1er trimestre.

Naples. — *Bulletin* de la Société Africaine d'Italie, décembre 1883; année 1884, fasc. nos 1 et 2.

Oran. — *Bulletin* de la Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran, année 1883, 4e trimestre; année 1884, 1er et 2e trimestres.

Paris. — *Bulletin hebdomadaire* de l'Association scientifique de France, nos 190 à 214.

Paris. — *Annuaire* de la Société d'Ethnographie, 1874 à 1883.

Paris. — *Archives* de la Société Américaine de France, nouvelle série, t. II (1re partie). — L'*Ame humaine,* par C. Schœbel.

Paris. — *Informations* et *Documents divers* de l'Association française pour l'avancement des Sciences, no 38.

Paris. — *Bulletin* de la Société d'Anthropologie de Paris, année 1884, fasc. no 1.

Paris. — *Mémoires* de la Société nationale des Antiquaires de France, 5e série, t. III.

Paris. — *Bulletin* de la Société Zoologique de France, année 1883.

Paris. — *Bulletin* de la Société de Médecine légale de France, t. VIII, 1re partie.

Paris. — *Comptes-rendus* des séances et *Mémoires* de la Société de Biologie, année 1883.

Paris. — *Comptes-rendus* des séances de la Société Américaine de France.

Poitiers. — *Bulletin* de la Société des Antiquaires de l'Ouest, année 1883, 4e trimestre; année 1884, 1er trimestre.

Royan. — *Bulletin* de la Société de Royan, nos 1 à 4 (pour la défense et le développement des intérêts généraux). — *Monographie* de la commune de Sainte-Ramée (Charente-Inférieure), par E. Lemarié.

Rambouillet. — *Mémoires* et *Documents* de la Société Archéologique de Rambouillet, t. VII.

Rennes. — *Bulletin* et *Mémoires* de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine, t. XVI, 2e partie.

Sémur. — *Bulletin* de la Société des Sciences historiques et naturelles de Sémur, année 1881-82.

Saint-Dié. — *Bulletin* de la Société Philomathique vosgienne, 1883-84.

Saint-Valéry-en-Caux. — *Bulletin* de la Société de Géographie, année 1884, no 1.

Verdun. — *Mémoires* de la Société Philomathique de Verdun, t. IX.

Vesoul. — *Bulletin* de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Haute-Saône, 3e série, no 14.

Vienne (Autriche). — *Milheilungen des Ornithologischen Vereiner,* année 1884, nos 1 à 6.

Washington. — *La République argentine relativement à l'Émigration européenne,* par M. François Latzina, directeur de la *Statistique nationale argentine.* Buenos-Ayres, 1883.

Washington. — *Censo general de la provincia de Buenos-Ayres, demografico, agricola, industrial et commercial.* Buenos-Ayres, 1883.

BULLETIN

DE

L'ACADÉMIE D'HIPPONE

BULLETIN N° 20. — FASCICULE 3.



CATALOGUE DES LÉPIDOPTÈRES

DES ENVIRONS DE COLLO

Par le Docteur **SÉRIZIAT**,

Médecin-major au 3e Tirailleurs, Membre correspondant de l'Académie d'Hippone.

C'est une bonne fortune pour un naturaliste que de pouvoir chasser deux années de suite dans une localité où personne encore n'a fait de recherches de ce genre, et où la faune du littoral algérien (partie la mieux connue pourtant de notre territoire) laisse encore tant de lacunes à combler. Jusqu'ici, tous les explorateurs dont les travaux ont été publiés ont manqué du temps nécessaire pour des chasses sérieuses et suivies. L'*Exploration scientifique de l'Algérie,* qui a étudié les trois provinces et qui a été le plus grand effort tenté dans ce sens, n'a duré que huit mois; aussi son *Catalogue* ne compte-t-il que 184 espèces, tandis que j'en ai relevé le même nombre dans les seuls environs de Collo. Il faut remarquer à ce sujet que les papillons, malgré la douceur du climat, sont beaucoup moins nombreux en Algérie qu'en France. En prenant seulement pour exemple le nombre des diurnes, qui est presque toujours exactement connu, nous en trouvons en Alsace 114 (de Peyrimhoff), en Anjou 62 (Toupiole), à Bâle 104 (H. Christ), dans les Pyrénées-Orientales 171 (Companyo); à Collo, il n'y en a que 52.

Les causes de la rareté relative des espèces, dans un pays sans hiver, sont faciles à indiquer. C'est d'abord la rareté relative des plantes annuelles et la prédominance des essences à feuilles persistantes, dont le feuillage ligneux nourrit peu de chenilles. C'est ensuite la concentration de la végétation au bord des ruisseaux,

visités chaque hiver par des débordements périodiques et redoutables qui détruisent les œufs ou les chrysalides. Enfin (et cette dernière cause est à Collo extrêmement active), c'est le nombre incroyable d'oiseaux insectivores qui pullulent dans tout le pays et que la rareté des chasseurs laisse multiplier dans une proportion extraordinaire. Les chenilles que leurs habitudes exposent à la lumière sont détruites par milliers, et c'est ainsi que j'explique la rareté ou l'absence de certaines espèces, malgré l'abondance des végétaux qui les nourrissent. Ainsi, le micocoulier est très commun à Collo, dans la ville même, et cependant la *Libythea celtis* y est excessivement rare, puisque je n'en ai pris qu'un seul individu en deux ans et à 17 kilomètres de Collo. L'arbousier couvre de vastes espaces dans les forêts et le *Charaxes Jasius* ne se montre que de temps à autre. La *Vanessia C. album* est inconnue, bien que la *Parietaria erecta* abonde. Le *Limenitis populi* n'existe pas dans le pays, ou du moins je ne l'y ai jamais vu, et cependant les diverses variétés de trembles croissent en grand nombre dans tous les ravins. Je pourrais multiplier ces exemples.

Le cercle de Collo est un des plus boisés de l'Algérie. Il est presque entièrement couvert de soulèvements variés, mais de peu d'élévation, dont le point culminant est le Djebel Gouffi qui atteint 1,100 mètres. Le pays est entièrement granitique. L'essence forestière dominante est le chêne-liège, qui fait sa principale richesse; les autres arbres sont par ordre de fréquence : le chêne-zéen, le tremble, l'olivier, le phylliréa, l'orme, l'aulne; parmi les arbustes : le myrte, le lentisque, le genêt épineux (*Calicotome spinosa*), l'arbousier, le prunellier, l'aubépine. La culture s'empare avidement du peu de place que les forêts lui laissent; les Arabes sèment du blé, de l'orge, du sorgho, des pois chiches, des pastèques; mais les terres arables sont insuffisantes et l'importation doit venir en aide aux indigènes pour compléter leur provision de céréales.

Après avoir jeté un coup d'œil général sur l'ensemble du pays, je vais énumérer les espèces de Lépidoptères qu'il renferme.

Rhopalocères

1. Papilio Feisthamelii, Dup. — Apparaît en avril et juillet dans toutes les régions boisées où se trouvent des prunelliers, sur lesquels vit sa chenille. Les premiers individus paraissent fin de mars

et de juin. La génération vernale se distingue par une taille plus grande et une teinte plus jaune.

2. Thaïs Rumina, Lin. — Assez rare, la plante qui nourrit sa chenille étant elle-même rare, au moins dans les endroits que j'ai explorés. Cette plante est une *Aristolochia* qui n'est pas la *Pistolochia* et qu'on trouve quelquefois dans les broussailles un peu humides. Le papillon vole pendant la première quinzaine d'avril; son vol est beaucoup plus rapide que celui de *Medesicastes*.

Buissons de la plaine des Ouled Mazouz, route des Beni Toufout, entre le Chabet Ouara et la maison d'exploitation, et tout le long de la côte qui suit le ravin, sur la lisière du bois.

3. Pieris Brassicæ, Lin. — Rare. N'a pas paru en 1873. Pris, en 1874, trois individus sur le chemin de la presqu'île, au-dessus du port. Éclos sans doute dans quelque jardin potager du voisinage. Fin avril.

4. P. Rapæ, Lin. — Commun toute l'année partout. On le trouve même pendant tout l'hiver, dès que paraît un rayon de soleil. Le type est plus grand qu'en France, mais moins ponctué de noir.

5. P. Daplidice, Lin. — Assez commun. Apparaît en août et vole jusqu'à la fin d'octobre sur les routes, dans les terrains vagues. Beaucoup d'individus sont de petite taille et très peu marqués en dessous de jaune verdâtre très pâle.

Var. Bellidice, Brahm. — Très rare. Pris un individu, en 1873, à la fin de mai; je n'en ai vu aucun en 1874. Dans d'autres localités algériennes (Biskra) cette espèce est fort commune et accompagne l'*Anth. glauce*.

6. Anthocharis Glauce, Illiger. — Se trouve, pendant tout le mois de mai, dans les blés et les orges, au moment où les épis commencent à mûrir, mais seulement dans certains endroits. En 1873, elle était très commune sur la route des Beni Toufout, dans la plaine qui s'étend entre le bois Poty et la forêt des Singes; en 1874, il n'y en avait pas une seule. En revanche, j'en ai rencontré quelques-unes sur la route de Philippeville, à moitié chemin entre Collo et la fontaine des Sangliers; je n'en ai jamais vu hors de ces deux localités.

Ces variations d'habitat s'expliquent par le mode d'assolement pratiqué par les Arabes qui ne cultivent jamais deux ans de suite

de l'orge ou du blé dans le même terrain, et l'*A. Glauce* ne s'écarte jamais de cette plante.

7. A. Belemia, Esp. — Mêmes localités que *Glauce*, mais beaucoup plus rare. Commence à paraître dès le 1er février jusqu'au milieu de mars. Son vol est excessivement rapide.

J'en ai trouvé aux environs d'un petit champ d'orge qui occupait le sommet de la presqu'île, et dans les blés, au pied du Sidi Achour.

8. A. Belia, Esp. — Commune. Vole, du 15 mars au 15 avril environ, sur les pentes herbeuses, le long de la mer (route de l'Oued Cheraga, presqu'île, etc.). Se pose volontiers sur les plantes de la famille des crucifères, notamment le *Sinapis geniculata*, qui y est très commun.

9. A. Ausonia, Esp. — Paraît en mai; mêmes localités que *Belia*, à laquelle elle succède et dont elle n'est très probablement que la variété estivale. Particulièrement abondante dans les moissons, surtout devant la forêt des Singes et au pont Levat.

10. A. Douei, Pierret. — Excessivement commune, de mars en juin, sur tout le littoral de la grande baie, depuis la fontaine des Sangliers jusqu'au bout de la presqu'île.

M. Staudinger considère *Douei* comme le véritable *Eupheno* et donne à l'espèce de Provence le nom d'*Euphenoïdes.*

11. Rhodocera Rhamni, Lin. — De beaucoup moins commun que *Cleopatra*. Vole, en avril et juillet, dans toutes les broussailles, montagnes et plaines.

12. R. Cleopatra, Lin. — Très abondant dans les mêmes localités et à la même époque.

13. Colias Edusa, Lin. — Assez commun en avril et même en mars; beaucoup plus abondant en juillet. Affectionne le bord des routes et les fleurs des carduacées. Je n'ai jamais rencontré la variété *Helice.*

14. C. Hyale, Lin. — Fort rare. Je n'en ai pris qu'un seul individu en 1873 et deux ou trois en 1874. Chemin de la presqu'île.

15. Thecla Æsculi, Hb. — Très commune en juin. Chemins et clairières de la forêt des Beni Toufout (route du Gouffi). Posée sur les fleurs d'une espèce d'*Inula.*

16. T. Rubi, Lin. — Excessivement rare. Pris un seul individu,

le 6 mars 1873, sur la route de Philippeville, le long de la mer, à un kilomètre de Collo.

Commune dans les forêts de chênes-verts des Hauts-Plateaux (Aïn-Beïda, Batna, etc.).

17. POLYOMMATUS BALLUS, Fab. — Se rencontre communément, du 20 mars au 20 avril environ, sur tous les points du bord de la mer où se trouvent de l'herbe et des fleurs; notamment à la presqu'île, au cimetière arabe, dans les plantations d'eucalyptus, sur la route d'Aïn-Zida, etc. Cette espèce se pose fréquemment sur les parois de terre ou de rocher abrités du vent et échauffés par le soleil.

18. P. PHLÆAS, Lin. — Moins commun que *Ballus*. Se trouve, en mars et avril, le long des sentiers exposés au midi. Une seconde apparition plus abondante a lieu en juin et juillet.

La variété vernale porte, sur l'aile inférieure, des points bleus très brillants qui sont exceptionnels dans le type de France.

19. CIGARITIS SYPHAX, Lucas.— Cette espèce algérienne se trouve à peu près tout l'été, mais plus abondamment en avril et juillet et jusqu'en septembre. Elle habite les collines arides et se plaît dans l'herbe courte et sèche. Presqu'île, rivages dépouillés près du cimetière arabe, versant méridional du Coudiat Thalza, etc.

20. LYCÆNA BÆTICA, Lin. — Apparaît, vers la fin de juin, dans les jardins potagers où il vole sur les haricots en fleurs. Cette espèce perd sa fraîcheur très rapidement.

21. L. THEOPHRASTES, Fab. — PSITTACUS FRIW. — Très commun à Collo où sa chenille paraît vivre sur le jujubier cultivé. On le trouve, depuis le commencement de juillet jusqu'en octobre, dans tous les terrains vagues de la ville où il reste quelque végétation.

22. L. ABENCERRAGUS, Pierret. — J'ai trouvé, à la fin d'avril 1874, sur le chemin de la presqu'île, trois individus de cette jolie espèce algérienne que je n'ai jamais revue depuis aux environs de Collo.

23. L. AGESTIS, Esp. — Assez rare au bord des chemins, dans les herbes sèches, en juillet et août. Route de la fontaine des Sangliers.

24. L. ALEXIS, Fab. — Commun en mars, avril, juin, juillet

presque partout. En mars et avril seulement, la ♀ est entièrement bleue; plus tard, elle est semblable à celle de France. On trouve cette ♀ bleue sur la presqu'île, avec le *P. Ballus*.

25. L. ARGIOLUS, Lin. — Paraît en avril et en juillet. Très abondant, en 1874, partout où se trouvaient des ronces en fleurs, dans les forêts, le long des ruisseaux, etc.

26. L. MELANOPS, Bdv. — Vole, sur le chemin de la presqu'île (sentier du phare), en mars et avril. Assez commun, mais sur ce point seulement; je ne l'ai jamais vu ailleurs.

27. ARGYNNIS PANDORA, Esp. — Je ne l'ai pas prise en 1873. L'année suivante, j'en ai rencontré cinq individus, tous ♀, dans une clairière des forêts de chênes-liège, aux Beni Toufout, sur les bords de l'Oued Ouldja, commencement de juillet. Signalée seulement jusqu'ici dans la province d'Oran et aux environs de Lambesse.

28. A. PAPHIA, Lin. — Non indiquée jusqu'à présent en Algérie. Se trouve dans les mêmes endroits et à la même époque que *Pandora*. J'ai pris un seul ♂ et plus de vingt ♀.

29. MELITÆA PHŒBE, Fab. — Variété. Vole, à la fin de juin, sur les chemins, dans les endroits les plus chauds, avec la suivante.

30. M. DIDYMA, Fab. — Très commune, en juin, sur les routes qui traversent les forêts montagneuses. On la trouve, en abondance, au Chabet Ouara (Beni Toufout) et quelquefois sur la route de la fontaine des Sangliers.

31. VANESSA CARDUI, Lin. — Si abondante, en 1873, qu'elle formait comme des nuages autour des fleurs de carduacées. Beaucoup moins commune en 1874. Une première apparition a lieu en mars, mais c'est du 15 juin au 15 juillet qu'on en trouve le plus. Habite à peu près partout.

32. V. ATALANTA, Lin. — Rare. On en trouve au printemps quelques individus, et d'autres à la fin de juin. La chenille vit sur l'*Urtica pilulifera*, commune dans la ville.

33. V. POLYCHLOROS, Lin. — Remarquable par sa grandeur et son éclat, cette espèce vole, en juin et juillet, autour des ormes et des micocouliers qui nourrissent sa chenille. La couleur des ailes est plus rouge que dans le type de France.

34. V. C. ALBUM, Lin. — Très rare. Je n'en ai vu aucune en 1873. J'en ai pris deux en 1874, l'une à la fontaine des Sangliers, l'autre sur la route des Beni Toufout, près du lac des Beni Ishâk.

35. LIBYTHEA CELTIS, Fab. — Encore plus rare. Pris un seul individu dans une clairière de la forêt des Beni Toufout, 1er juillet 1874.

36. CHARAXES JASIUS, Lin. — Bien que l'arbousier soit très commun, cette belle espèce apparaît assez rarement, et je n'en ai pas pris plus de trois ou quatre par an en moyenne. On la voit dès le milieu de juin; elle plane dans les forêts, autour des grands arbres, et se laisse difficilement approcher.

37. SATYRUS FIDIA, Lin. — Rare et d'une taille supérieure à l'espèce de France. On le trouve en juillet, août, sur la route de la fontaine des Sangliers, posé à terre et souvent sur les crottins de cheval.

38. S. HERMIONE, Lin. — Pris un seul individu sur les bords de l'Oued Ouldja (forêts de liège), 6 juillet 1874.

39. S. SEMELE, Lin. — Tout aussi rare à Collo, bien que très commun dans d'autres localités algériennes. Pris un seul exemplaire ♀ à la presqu'île, juin 1874.

40. S. JANIRA, var. HISPULLA, Esp. — Très commun depuis la fin de mai jusqu'en juillet. On le trouve presque partout, dans les moissons et dans les bois, en plaine et dans la montagne.

41. S. JANIROÏDES, Beck. — Cette excellente espèce, encore peu répandue dans les collections, vole très abondamment, en juin, dans les clairières et les chemins d'exploitation des forêts de liège, aux Beni Toufout, surtout entre El-Ouloudj et le Gouffi. On peut en prendre plusieurs centaines.

Hispulla et *Janiroïdes* donnent en juillet et août une seconde éclosion peu nombreuse.

42. S. IDA, Esp. — Commun dans toutes les broussailles en juillet.

43. S. MEGÆRA, Lin. — Beaucoup moins commun qu'en France. Paraît deux fois, en avril et juillet. Se rencontre le long des chemins creux, des rochers, à l'exposition du midi.

44. S. MEONE, Hb. — C'est le premier papillon qui paraisse à

Collo; j'en ai pris dès le 1er janvier. On le trouve, à peu près toute l'année, dans les endroits ombragés et un peu humides. Les ♀ sont rares.

45. S. Arcanoïdes, Pierret. — Se trouve un peu partout pendant le mois de mai, mais surtout aux Beni Toufout, dans toutes les clairières, le long de l'Oued Ouldja où il est fort commun. Une seconde apparition a lieu en juillet. Les individus en sont peu nombreux, de teinte plus foncée, et présentent des taches oculaires plus grandes et plus nettes.

46. S. Pamphilus, var. Lyllus, Esp. — Apparaît deux fois : en avril où il est assez rare, et en juillet où il est commun. On le trouve dans l'herbe sèche, au bord des bois, le long des sentiers, etc.

47. Hesperia Actæon, Esp. — Très abondante, en juin, dans les chemins d'exploitation des forêts de liège.

48. H. Nostradamus, Fab. — Cette espèce rare apparaît deux fois à Collo. J'en ai pris en 1873, en avril, sur la presqu'île, et en juillet, sur la route qui mène à la fontaine des Sangliers. Là, elle est toujours rare; mais elle habite de préférence sur la route de Philippeville, au pied du Coudiat Thalza, en approchant du gué de l'Oued Guebli, sur la rive gauche. Elle vole très rapidement sur la route en compagnie de plusieurs espèces de *Syrichtus,* et sa capture est difficile. Le meilleur moment, c'est le commencement d'août.

49. S. Malvæ, Fab. — Assez commun sur les routes, dans les terrains secs et les chemins creux bien échauffés. Une première éclosion peu nombreuse a lieu dès le mois de mai.

50 et 51. S. Proto, Och., et S. Carthami, Och. — Ces deux espèces se trouvent, avec *H. Nostradamus,* près du Coudiat Thalza, en août et même en septembre. On les rencontre, de temps à autre, à Collo même, dans les lieux incultes, autour de la ville.

52. S. Sao, Hb. — Paraît deux fois : en avril (talus gazonnés au bord de la mer, à la presqu'île), et en juillet (bord des chemins, clairières des forêts de liège). Mais il est toujours assez rare.

Hétérocères

53. Sesia Asiliformis, Fab. — Pris un seul individu sur les ronces en fleurs, forêt des Beni Toufout, 24 juillet.

54. Macroglossa Stellatarum, Lin. — Se rencontre presque tout l'été et surtout en automne. Il vole le long des talus verticaux des rochers et pénètre souvent dans les maisons.

55. Deilephila Lineata, Fab. — On le trouve du 15 juin au 15 juillet, au crépuscule, dans les jardins où il vient visiter les fleurs de *Pœtunia*. Il était assez commun en 1874.

56. Sphinx Convolvuli, Lin. — Les premiers paraissent en juin, avec *Lineata;* mais l'éclosion de septembre est bien plus abondante et se prolonge jusqu'en octobre. Outre les mêmes localités que *Lineata,* on trouve le *Convolvuli* en grand nombre, au coucher du soleil, à l'embouchure de l'Oued Cheraga, volant sur les fleurs odorantes du *Pancratium maritimum* dont la plage est couverte.

57. Acherontia Atropos, Lin. — Paraît rare. On m'en a apporté un seul exemplaire, pris en juillet, aux Beni Toufout, près d'un champ de pommes de terre.

58. Zygæna Seriziati, Oberthür. — Cette espèce, analogue à *Trifolii,* mais avec moins de rouge, est très commune à la fin de mai sur le chemin de la presqu'île et dans l'anse dite des *Saleries,* tout près de la ville. Je l'avais dénommée d'abord *Z. Syracusia;* mais en 1875, M. Oberthür, ayant examiné un grand nombre d'exemplaires de la *Zygène* de Collo, crut devoir la considérer comme une espèce nouvelle et lui donna mon nom. Voici ce que dit, à ce sujet, le savant entomologiste :

La *Z. Seriziati* a les plus grands rapports avec la *Stœchadis* (*Caucasica*, Bdv.). La *Seriziati* ne saurait cependant être confondue avec *Stœchadis,* dont elle diffère surtout : 1° parce que toutes les parties verdâtres dans *Stœchadis* sont toujours bleues dans *Seriziati;* 2° que tout ce qui est d'un rose un peu vineux dans *Stœchadis* est d'un rouge vermillon écarlate dans l'espèce algérienne. Ces différences sont constantes, et il en résulte, pour la *Z. Stœchadis,* un aspect tout autre que pour la *Z. Seriziati.*

59. Z. Zuleima, Bdv. (*Cedri* Bruand). — Cette espèce, d'un dessin analogue à *Exulans,* est rare dans la région, puisque je n'en ai pris que huit exemplaires en deux ans. Je l'ai trouvée aux Beni Toufout, sur le chemin d'exploitation qui mène au Gouffi, au milieu de juin.

60. Z. Ludicra, Lucas et Bdv. (*Zuleima,* Pierret). — Encore plus

rare. Je n'en ai pris que trois dans la broussaille, sur la route des Beni Toufout à la hauteur de la concession Poty, et une chez M. Ch. de Lesseps, aux Beni Salah (45 kilom. de Collo), en 1873.

61. PROCRIS CIRTHANA, Lucas. (*Sepicola,* Bdv.).— Très rare. Pris deux exemplaires dans une clairière des forêts de liège, au bord de l'Oued Ouldja, fin d'avril 1873.

C'est M. Staudinger qui a déterminé cette espèce. Je crois qu'il y a une erreur dans l'*Exploration scientifique de l'Algérie,* qui indique la *P. Cirthana* comme étant d'un gris brun; celle que j'ai prise est verte comme *Cognata.*

62. DEJOPEIA PULCHRA, Esp. — Deux apparitions par an : la première, au milieu de mai (elle était si abondante, en 1874, qu'elle couvrait le pays tout entier); la seconde, en juillet, dans les jardins, les terrains cultivés, partout où croît l'*Heliotropium Europæum,* plante fort commune dans la ville.

La variété vernale est peu marquée de rouge et tous les individus sont uniformes. La variété automnale, qui ne se montre que dans les terrains cultivés, présente des variétés nombreuses.

63. EMYDIA CRIBRUM, var. CHRYSOCEPHALA. — Rare. J'en ai pris cinq à six individus dans les clairières des Beni Toufout, près de la maison d'exploitation, vers le milieu de juin. Ce papillon vole lourdement et se pose, de préférence, sur les buissons de myrte.

64. LITHOSIA MUCERDA, Hb. — Assez rare. Prise dans les jardins, à la lumière, en juillet 1873.

65. NACLIA SERVULA, Ber. — J'ai pris un exemplaire unique de cette jolie espèce qui ressemble à une *Procris.* Forêt des Beni Toufout, à El-Ouloudj, en juin 1874.

66. NOLA ALBULALIS, Hb. — Un seul individu, pris le soir, avec la *L. mucerda.*

67. CHELONIA VILLICA, Lin. — Très rare. Pris deux exemplaires aux Beni Toufout, dans les clairières de la forêt, avec l'espèce suivante.

68. C. DIDO, Wagner. — J'ai pris quatre échantillons de cette magnifique espèce, intermédiaire entre *Caja* et *Hebe :* un à la presqu'île, les trois autres aux Beni Toufout sur différents points du chemin du Gouffi, au commencement de juin.

69. LIPARIS CHRYSORRHEA, Lin. — Rare. Pris trois individus en des points très éloignés, le soir, à la fin de juin.

70. ORGYA ANTIQUA, Lin. — Variété. Vole, en juin, dans tous les endroits où se trouvent les diverses variétés de genêts qui nourrissent sa chenille. Elle est commune.

71. BOMBYX TRIFOLII, Lin. — Cette espèce est rare et paraît en automne. Je n'ai jamais trouvé le ♂, mais j'ai pris trois ♀ le matin, en septembre, posées sur la terre et engourdies.

72. SATURNIA ATLANTICA, Lucas. — Je ne saurais affirmer que cette grande rareté se trouve aux environs de Collo, puisque le seul exemplaire que j'aie jamais vu m'a été envoyé de Milah qui est à 80 kilomètres. Cependant, traversant un soir les forêts de liège, vers le milieu du mois de mai, j'ai vu, près des lanternes de la voiture, un papillon semblable à une ♀ de *Saturnia Carpini* et qui ne pouvait être que le *S. Atlantica*. La chenille de cette espèce vit sur les pins, d'après M. Staudinger, et des forêts de pins existent, en effet, près de l'endroit où je l'ai rencontrée (sommet du Chabet Ouara, Beni Toufout).

73. CILIX SPINULA, Hb. — Un seul individu, pris sur les bords de l'Oued Ouldja, au mois de juin.

74. BRYOPHILA GLANDIFERA, W. V. — Un seul individu, pris sur les bords de l'Oued Ouldja, au mois de juin.

75. ACRONYCTA RUMICIS, Lin. — J'en ai vu un seul exemplaire, éclos chez moi, en mai ou juin 1873. La chenille est cependant assez commune; elle est très belle et vit sur diverses plantes, notamment sur le géranium cultivé.

76. LEUCANIA LOREYI, Dup. — Rare. Un seul individu, pris le soir, dans les jardins. Juin.

77. L. L. ALBUM, Lin. — Un seul échantillon, pris au jardin, pendant le mois de juin.

78. SESAMIA NONAGRIOÏDES, Lefeb. — Trouvée avec la *Leucania Loreyi*, à laquelle elle ressemble du reste, et aussi rare qu'elle.

79. CARADRINA CUBICULARIS, W. V. — Assez commune, dans les jardins, en juin. Entre souvent dans les maisons.

80. C. EXIGUA. — Espèce dénommée par M. Staudinger. Trouvée avec la précédente.

81. Agrotis suffusa, W. V. — Dans les jardins, le soir, en août. Je n'en ai pris qu'un seul.

82. A. Segetum, W. V. — Cette espèce, peu commune à Collo, varie tellement qu'elle m'a plusieurs fois induit en erreur. On la prend le soir, dans les jardins, en août et septembre. Je ne l'ai jamais rencontrée pendant le jour.

83. Melissoblaptes bipunctanus. — Espèce déterminée par M. Staudinger. Se trouve le soir, en juin, dans les jardins, avec les *Caradrina* auxquelles elle ressemble. Très rare.

84. Triphæna fimbria, Lin. — Un seul échantillon, pris au bord de l'Oued Ouloudj, sous de grands aulnes, au mois de juin.

85. T. Orbona, Fab. — Dans les jardins, avec l'*Agrotis Segetum*. Elle est fort rare et je n'en ai pris qu'un seul échantillon.

86. Noctua (*Agrotis*), C. nigrum, Lin. — Un seul individu, pris le soir, dans les jardins. Juillet.

87. Anchocelis (*Orthosia*) hæmatidea, Dup. — Cette espèce n'appartient réellement pas aux environs de Collo. Je l'ai prise sur la route de Philippeville à Stora, en novembre 1872.

88. Phorocera (*Melapoceras*) canteneri, Dup. — Un seul individu, pris le soir, au jardin, en juin, sur les fleurs de *Pætunia*.

89. Phlogophora meticulosa, Lin. — La chenille vit, en abondance, sur l'ortie et la mauve; le papillon éclot en avril. J'en ai élevé un grand nombre qui ne diffèrent pas de l'espèce de France.

90. Euplexia lucipara, Lin. — Prise le soir, à la lumière, dans les jardins. Rare.

91. Hadena Solieri, Bdv. — Dans les jardins, le soir, en août, septembre. Pris trois exemplaires.

92. H. Oleracea, Lin. — Mêmes localités. Moins rare. Juin, juillet.

93. H. Didyma. — Espèce déterminée par M. Staudinger. Pris un seul individu.

94. Calophasia opalina, Esp. — Cette petite noctuelle accompagne en grande quantité les *Heliothis peltigera* et *armigera* sur les fleurs de centaurée, en juin, au moment du crépuscule, le long

de la route de Philippeville, dans la petite plaine qui avoisine l'embouchure de l'Oued Cheraga, sur la rive gauche.

95. HELIOTHIS PELTIGERA, W. V. — Fort rare en 1873, cette espèce a paru abondamment en 1874. Je l'ai prise en grand nombre le soir, au moment précis du crépuscule, au bord des champs moissonnés, du 15 juin au 15 juillet, dans la petite plaine désignée ci-dessus. Elle se pose sur les fleurs de la *Centauræa calcitrapa,* très commune en cet endroit.

96. H. ARMIGERA, Hb. — Se trouve avec *Peltigera,* mais il est beaucoup moins commun.

97. AGROPHILA TRABEALIS. — Espèce déterminée par M. Staudinger. Rare. Se trouve en juin, juillet, dans les herbes sèches.

98. XANTHODES MALVÆ, Esp. — Un seul échantillon, pris le soir, sur une terrasse, en août.

99 et 100. ACONTIA ALBICOLLIS, Fab., ACONTIA SOLARIS, W. V. — Ces deux espèces, ou plutôt ces deux variétés, apparaissent d'abord en avril, puis en juillet, où elles sont beaucoup plus communes. On les trouve en général sur la mauve, au Jardin public et dans les terrains vagues où croît cette plante.

101. A. LUCTUOSA, W. V. — Accompagne *Peltigera* à la fin de juin, mais en petit nombre.

102. ERASTRIA SCITULA, Ramb. — Espèce rare. Pris deux échantillons dans le jardin, juillet 1873.

103 et 104. MICRA PARVA, Hb., M. OSTRINA, Hb. — Mai et juillet; la seconde éclosion est bien plus abondante. Se trouvent surtout en grand nombre le soir, dans les chaumes, au bord des sentiers, sur la *C. Calcitrapa,* avec les *Heliothis.*

105. ABROSTOLA TRIPLASIA, Lin. — Pris un seul échantillon en juin 1873, au-dessus des *Saleries* (route de la fontaine des Sangliers), et un en 1874, dans la cour du bordj de Collo.

106. PLUSIA CHALCITES, Esp. — Rare. Pris trois individus dans les jardins, fin juin, au moment du crépuscule.

107. P. GAMMA, Lin. — Très commun, en juin et juillet, dans les champs et dans les jardins.

108. CATOCALA ELOCATA, Esp. — Rare aux environs de Collo

J'en ai vu trois ou quatre au commencement d'août, près de Tamalous, à 40 kilomètres de la ville, et un autre derrière le Coudiat Thalza, à la même époque.

109. C. Promissa, Rœs. — Pris un seul échantillon sur un tronc de chêne-liège, chez M. Levat, aux Beni Toufout.

110. C. Conversa, var. Agamos, Hb. — Ce papillon, que j'ai vu par milliers dans les forêts de chênes-verts des Hauts-Plateaux, est rare à Collo. J'en ai pris deux ou trois en juillet, posés contre les talus du chemin, à la presqu'île et au Chabet Ouara (Beni Toufout).

111. Ophiodes (*pseudophia*) lunaris, W. V. — Ce grand nocturne se trouve, en avril, sur la route qui longe le Chabet Ouara. Je n'en ai vu que trois et il se pose à terre, au bord du chemin.

112. Ophiusa Algira, Lin. — Rare. On la trouve, en mai, sur un point de la presqu'île où il y a quelques jeunes plants de grenadiers.

113 et 114. Hypèna obsitalis, Hb., H. Lividalis, Hb. — Prises le soir, dans les jardins, en juin, juillet. Assez rares.

115. Rivula sericealis, W. V. — Deux échantillons, pris dans les mêmes circonstances.

116. Herminia crinalis, W. V. — Se prend abondamment le soir, en juin, dans le jardin du commandant supérieur, au bordj de Collo.

117. Nodaria nodosalis, H. S. — Un seul échantillon, pris le soir, à la même époque et au même lieu.

118. Odontia dentalis, W. V. — Avec les deux précédentes.

119. Pyralis farinalis, Lin. — Commun dans les maisons, posé contre les murs, en juillet, août.

120. P. Glaucinalis, Lin. — Dans les jardins, à la même époque, le soir, à la lumière.

121. Aglossa cuprealis, Lin. — Dans les maisons, en juin. Se pose contre les murs, comme le *P. farinalis*.

122. Cleodobia interpunctalis. — Espèce déterminée par M. Staudinger. Très commune, en juin, dans beaucoup d'endroits et surtout aux Beni Toufout, dans les clairières du vallon d'El-Ouloudj. Elle se tient toujours dans les herbes sèches.

123. Threnodes pollinalis, W. V. — Cette petite espèce, dont le vol est rapide et difficile à distinguer, se trouve, de mai en juillet, sur la route qui suit le Chabet Ouara, aux Beni Toufout. Elle habite les points les plus échauffés et se pose sur les talus, en plein soleil.

124. Aporodes floralis, Hb. — Cette petite Cléodobide à peine visible, qui tourbillonne et rase la terre, accompagne en août, septembre la *D. Pulchra* sur les fleurs de l'*Heliotropium Europæum,* au Jardin public de Collo et dans les terrains incultes de la ville. Commune.

125. Rhodaria (*Pyrausta*) sanguinalis, Lin. — Pris le soir, en juillet, dans le jardin du commandant supérieur.

126. Endotricha flammealis, Zelb. — Assez rare. Dans la broussaille, aux Beni Toufout, et, le soir, dans les jardins, en juin, juillet.

127. Stenia (*Metasia*) Bruguieralis, Dup. — Vole, le soir, dans les jardins, en juin, juillet.

128. S. (*Spolita*) ornatalis, Dup. — Très jolie espèce. Se prend abondamment dans le jardin du commandant supérieur, le soir, en juin.

129. Botys hyalinalis, Hb. — Ressemble fort au *Botys verticalis.* Pris deux individus dans les jardins, le soir, juin 1874.

130. B. Testacealis, d'après M. Staudinger.

131. B. (*Nymphula*) Nudalis, Hb.

132. Hematheudes punctella, d'après M. Staudinger. — Cette espèce, voisine des *Botys,* se trouve en septembre, avec l'*Aporodes floralis,* dans la ville même, sur les fleurs d'*Heliotropium.*

133. Ebulea (*Botys*) verbascalis, W. V.

134. E. sambucalis, Alb.

135. Scopula (*Botys*) numeralis, Hb. — Ces trois espèces ont été prises, avec les *B. Testacealis* et *Nudalis,* à la lumière, dans les jardins, en juin et juillet.

136. S. Ferrugalis, Hb. — De beaucoup le plus commun du genre. Se rencontre en plein jour, sur le chemin de la presqu'île, en avril, et reparaît en juin, dans les jardins, le soir.

137. Stenopteryx hybridalis, Hb. — Très commun, en 1873, dans la plaine des Ouled Mazouz, en avril et mai, au milieu des asphodèles; moins abondant en 1874, mais répandu dans tout le pays.

138. Hellula undalis, Fab. — Très rare. Pris un seul échantillon, en juin, dans les jardins, à la lumière.

139 et 140. Scoparia ambigualis, Tr., S. Resinalis, Haw.

141. S. angustea, d'après M. Staudinger. — Ces trois espèces, qu'il est très facile de confondre, ont été prises le soir, dans les jardins, au mois de juillet.

142. Metrocampa honoraria, W. V. — Trouvé deux individus de cette espèce, en juin, sur la route du Chabet Ouara (Beni Toufout).

143. Nychiodes lividaria, Hb. — Pris trois individus, en juin, sur la route des Beni Toufout, entre le Chabet Ouara et El-Ouloudj. Cette espèce se pose à terre, sur la route.

144. Tephrosia crepuscularia, W. V. — Un seul exemplaire, au Chabet Ouara, au mois de juin, posé dans un lentisque.

145. Pseudoterpna coronillaria, Hb. — J'en ai trouvé une seule, en juillet, au Chabet Ouara.

146. Nemoria pulmentaria, Gn. — Une seule, prise dans les jardins, le soir, en juillet.

147. Ephyra pupillaria, Hb. — Comme la précédente.

148. Acidalia incanaria, Hb. — Avril et juillet. Se trouve, en plein jour, le long du chemin de la presqu'île, et, le soir, dans les jardins.

149. A. sodaliaria, H. S.

150. A. elongaria, Ramb.

151. A. obsoletaria, Ramb.

152. A. ornata, Scop.

153. A. subsericeata, Haw.

154. A. imitaria, Hb.

155. A. aquitanaria, d'après M. Staudinger.

156. A. extarsaria, id.

157. A. CERVANTARIA, Millière.

Ces neuf *Acidalia* se prennent assez communément le soir, dans les jardins; on les rencontre aussi pendant le jour, en battant les buissons, mais plus rarement. Juin, juillet.

158. A. NUMIDARIA, Lucas. — Cette jolie espèce algérienne, d'une vive couleur jaune d'ocre, est commune dans toutes les broussailles des Beni Ishâk et des Beni Toufout; elle vole en plein jour, à la fin de mai.

159. DUPONCHELIA FOVEALIS, d'après M. Staudinger. — Prise dans les jardins, le soir, avec les diverses *Acidalia*.

160. PELLONIA CALABRARIA, Pet. — Assez commune, en juin, dans les pâturages, sur les plateaux, les terres en friche, surtout dans la région montagneuse.

161. MACARIA ÆSTIMARIA, Hb. — Un seul individu, pris dans les jardins, le soir, en juillet.

162. RHOPTRIA (*Gnophos*) ASPERARIA, Hb. — Pris deux exemplaires, dans la broussaille, à El-Ouloudj.

163. SELIDOSEMA (*Halia*) SEMICANARIA, Or. — Espèce très rare. Pris un seul individu, en avril 1874, dans la broussaille, en face d'Aïn-Zida, au pied du Sidi Achour.

164. ATROOLOPLIA KABYLARIA, Oberthür. — Cette belle Fidonide, un des Lépidoptères les plus intéressants (et aussi un des plus communs) du cercle de Collo, paraît très répandue dans tout le massif montagneux qui rayonne en tous sens autour du Gouffi. On la trouve, en grande abondance, dans les forêts de chênes-liège des Beni Toufout, en mai; elle vole de neuf à onze heures du matin.

J'avais pris cette espèce pour la *Fidonia pennigeraria*, à qui elle ressemble en effet, mais M. Ch. Oberthür reconnut, en 1876, qu'elle n'était pas encore décrite. Il en fit un genre nouveau sous le nom d'*Atrooloplia*, avec la désignation spécifique de *kabylaria* qui rappelle le lieu d'origine.

165. STERRHA SACRARIA, Lin. — Très commune, en juillet, dans les chaumes, où l'on peut en prendre de grandes quantités au moment du crépuscule.

166. S. ORANARIA, Lucas. — Espèce algérienne dont j'ai pris un seul exemplaire, le soir, au jardin, en juillet 1874.

167 et 168. ASPILATES GILVARIA, W. V., A. OCHREARIA, d'après M. Staudinger. — Assez répandus, en avril et juillet, dans la broussaille et les lieux arides.

169. PACHYCNEMIA (*Stanhelia*) HIPPOCASTANARIA, Hb. — Inconnue en 1873, cette espèce a paru assez communément, en 1874, sur les chemins et dans les clairières des forêts, aux Beni Toufout, avec la *Fid. Kabylaria.*

170. EUPITHECIA PUMILATA, Hb. — Prise le soir, dans les jardins, mais très rarement, en juin 1873.

171. MELANIPPE FLUCTUATA, Lin. — Se montre assez fréquemment, en août, septembre, dans les jardins, où elle se pose toujours contre les murailles et les clôtures.

172. CAMPTOGRAMMA BILINEATA, Lin. — Assez rare. Se prend en battant les buissons épais au coucher du soleil, en juin, juillet.

173. EUBOLIA CERVINARIA, Ræs. — J'ai pris deux exemplaires de cette belle espèce le soir, en août, dans le jardin du commandant supérieur.

174. E. MALVATA, Rb. — Avec la précédente.

175. CHESIAS OBLIQUARIA, W. V. — Pris un seul individu, en avril, dans le ravin des *Saleries,* route de la fontaine des Sangliers.

176. CRAMBUS CRATERELLUS. — Vole en abondance en juin, dans les broussailles, au vallon d'El-Ouloudj, près de la maison.

177. C. CARDIELLUS. — Même localité, mais il est fort rare. Je n'en ai pris que deux.

178 et 179. NEMOTOÏS LATREILLELLUS et N. PANTHERELLUS. — Ces deux jolies *Adela* volent, à la fin de mai et en juin, dans les clairières des broussailles et surtout dans la forêt communale de Collo, aux Beni Ishâk.

180. NEMOPHORA PILULELLA. — Assez rare. Se trouve, au printemps (mars, avril), dans les broussailles, aux environs d'Aïn-Zida (route de Tamanar).

181. TINEA GRANELLA. — Prise le soir, au jardin, en juin, juillet. Paraît assez commune.

182. PTEROPHORUS MONODACTYLUS. — Très commun, en juillet, dans les jardins, où il vole autour des lumières.

J'ai, de plus, trouvé à Collo, outre la *Zygæna Seriziati* et la *Fidonia Kabyloria,* cinq autres espèces nouvelles appartenant aux genres *Spilosoma, Agrophila, Pyralis, Acrobasis* et *Symmoca,* que MM. Staudinger et Oberthür ont bien voulu se charger de déterminer et de décrire.

Voici les dénominations adoptées par ces deux entomologistes :

183. Spilosoma Leprieuri, Oberthür.

184. Agrophila deleta, Staud. — J'ai trouvé également cette espèce à Biskra, en 1865.

185. Noctuelia Seriziati, Staud.

186. Pempelia Gallicola, id.

187. Symmoca ænophila, id.

SUR

CINQ INSCRIPTIONS NOUVELLES

DÉCOUVERTES

DANS LES ENVIRONS DE BÉJA

(Tunisie)

A KHENCHELA ET DANS LE DJEBEL NADOR

(Province de Constantine)

Par MM. VINCENT, FARGES et REBOUD,

Membres correspondants de l'Académie d'Hippone.

1

Trouvée, dans le courant du mois d'avril dernier, par M. le capitaine Vincent, à Aïn-el-Sbir, source située à gauche de la route de Béja à Souk-el-Kmis par Skira, à 12 kilomètres environ ouest de Béja (Tunisie) :

SILVANO AVG SACR
PRO SALVTE PETRONI[*i*]
POMPEI[*i*] CHRESIMI
VOTO SVSCEPTO
CRESCENS · DESPDD

Estampage.

La pierre était brisée en deux morceaux dont l'un encastré dans le mur en pierres sèches d'un jardin et l'autre gisant en terre un peu plus loin.

Les caractères, d'une hauteur à peu près uniforme (0^m04), paraissent assez régulièrement et profondément gravés. Les S, les R, les P et les D affectent sensiblement la forme curviligne.

Cette dédicace au dieu Sylvain n'indique point, on le voit, ce

qu'était ce Petronius pour la santé duquel le nommé Crescens avait érigé à ses frais et avec l'autorisation des décurions un mausolée ou une statue. Il faut croire cependant que ce n'était pas le premier venu, puisqu'il possédait les *tria nomina nobiliorum* dont parle Ausone et qui étaient, comme on sait, l'apanage de l'aristocratie romaine.

Les Petronius n'étaient point, la plupart, gens de médiocre condition, en effet. Sans parler du célèbre écrivain de ce nom qui, accusé par Néron d'avoir pris part au complot de Pison, s'ouvrit les veines pour échapper au supplice, à la torture, l'histoire et l'épigraphie nous signalent un autre Petronius (*P. Probatianus*) qui fut proconsul d'Afrique sous Constantin et Licinius, de 314 à 316 (*Corpus* nº 1277), puis un troisième (*Petronius Probus*) qui fut également proconsul d'Afrique sous Valentinien II (*Corpus* nº 1783); enfin, un quatrième (*M. Petronius Fortunatus*) qui, d'un rang moins élevé, n'en était pas moins digne d'être fort estimé et honoré. Tour à tour centurion des Légions II Italica, VII Claudia (?), I Minervia, X Gemina, II Parthica, III Augusta, III Gallica, XXX Ulpia, VI Victrix, III Cyrenaica, XV Apollinaris et I Adjutrix, il s'était, après avoir servi cinquante ans sous Marc Aurèle, Commode, Pertinax et Septime Sévère (de 161 à 211), retiré à Cillium (hodie *Kasrine*) et y était mort à l'âge de quatre-vingts ans (*Corpus* nº 217). Une aussi longue carrière militaire, dont les actions d'éclat dans la guerre contre les Parthes (199) avaient été récompensées, d'ailleurs, par une double couronne (*muralis et vallaris*) et un collier avec phalères (*torques et phaleras*), valait bien, on en conviendra, une position plus élevée mais plus éphémère!

Enfin, il est bien encore question dans nos inscriptions de la province de Constantine de plus de quarante Petronius, parmi lesquels il faut en noter plusieurs qui furent l'un, Petronius Probatus Junior, légat propréteur de l'empereur Alexandre Sévère (*Corpus* nº 8327), et l'autre, Petronius Celer, procurateur de la Mauritanie césarienne, à Saldæ (hodie *Bougie*), sous l'empereur Hadrien (*Corpus* nºˢ 2728, 8813 et 8814), mais aucune ne mentionne malheureusement de Petronius Pompeius Chresimus. De sorte qu'on ne peut suppléer au laconisme de notre inscription d'Aïn-el-Sbir et savoir ce qu'avait été au juste ce dernier.

On peut conclure, toutefois, de son ex-voto au dieu Sylvain, que la contrée qu'il habitait était couverte de forêts, alors qu'on n'y

rencontre plus aujourd'hui que quelques mauvaises broussailles, sans doute.

2

Relevée à Menzel-el-Gorchi, près de l'arc de triomphe des Ouled Khallef (Tunisie), par M. le capitaine Vincent, sur une dalle brisée en tête et à gauche :

CA
VETHVB
[*urb*]O VICTORI
ANTANO ET [*fe*]
LICE PHILOME[*ne*]
IIVIR QQ

Estampage.

Hauteur des lettres : de 0m07 à 0m03.

Les T dominent toutes les autres lettres d'un tiers au moins de leur hauteur.

Menzel-el-Gorchi n'étant pas éloigné de Tebourba, il est à peu près certain que les quatre dernières lettres de la deuxième ligne sont les initiales du nom de *Thuburbo Minus*. Il est vrai que cette ville ne porte point ici le surnom qui la distinguait de *Thuburbo Majus*, mais comme ces deux villes de la Proconsulaire ne portent pas toujours, pas plus sur les inscriptions que dans les auteurs anciens, de surnoms, cette omission ne peut en rien infirmer la synonymie de notre *Thuburbo* avec la *Thuburbiminus* des routiers romains et la *Civitas Tuburbitanorum Minorum* des *Notices* de l'Église.

3

Fragment triangulaire exhumé à Khenchela, l'ancienne *colonia Mascula*, dans le courant de l'année 1881, et dont un bon estampage nous a été adressé tout dernièrement seulement par M. le lieutenant Abel Farges :

EPVB
[*f*]ECIT DEDIC[*avit que*]
[*c*]ONS · SEX FA[*scalis*]
OPROBATIONEIA
[*f*]ELICITER

Estampage.

4

Les caractères de ce nouveau document épigraphique sont gravés assez peu profondément, mais assez régulièrement cependant. Ils ont tous de 0m035 à 0m040 de hauteur. Les premiers et les derniers de chaque ligne sont, en général et en grande partie, entamés par la cassure de la pierre.

L'estampage mis à notre disposition, nous a permis d'en donner la lecture qui précède et de remarquer, en outre, que les hastes de P et de R dans les mots PROBATIONE et [*fe*]LICITER sont très évasés à la base. Ce qui, avec d'autres légers indices, nous autorise à rapporter l'inscription à une assez basse époque. On peut aussi remarquer sur cet estampage qu'entre l'I et l'O, dans PROBATIONE, il existe quelques traits qui paraissent avoir été faits intentionnellement, mais dont il est difficile de deviner la signification. Ils consistent en une sorte de J placé en contrebas des autres lettres I et O et accosté à droite de trois traits horizontaux surmontant un petit C renversé.

La pierre est donc beaucoup trop mutilée pour pouvoir tirer de l'inscription qu'elle porte quelques données certaines sur l'historique de cette ancienne localité (1). Cependant, comme il est question ici d'un consulaire à six licteurs, on peut, au moyen d'une dédicace impériale trouvée, en 1864, à Khenchela même, rapporter, à la rigueur, ce document à des fêtes publiques données à Mascula à l'occasion de quelque nouvelle construction ou de quelque restauration de monument effectuée sous l'administration du consulaire Publilius Ceionius Cæsina Albinus qui, du temps des empereurs Valentinien et Valens (364-367), faisait, en effet, construire dans cette ville un édifice entièrement neuf, *a fundamentis,* restaurer les galeries du capitole de Thamugadi, bâtir de vastes et magnifiques greniers d'abondance à Rusicade et bien d'autres édifices encore en Numidie (2).

(1) *Corpus,* t. VIII, nos 2242, 2388, 2735, 4767 et 7975.

(2) Mascula était déjà décorée du titre de *colonia* sous le règne de Marc Aurèle et de Lucius Verus (161-169).

Située à proximité de la tête des principales vallées qui traversent l'Aurès, elle devait souffrir bien des fois du voisinage des Berbères qui occupaient ce vaste massif montagneux et étaient toujours prêts à se soulever. Elle ne paraît cependant avoir été détruite que pendant les insurrections qui se succé-

4

Cette pierre exhumée à Khenchela, ces temps derniers, par M. Abel Farges, semble avoir été brisée et arrondie pour servir de dalle ou de couvercle, ainsi que semblaient l'être aussi quelques-unes de celles que notre collègue a exhumées l'année dernière à Zoui :

NN
ET VALER[*io*]
[*faut*]ORIBVS A[*ugustis*]
.RBISORICO
VVCC C PV[*blic*]
E CONS · ET LVX T[*errae*]
[*a*]LTERANVMIN[*a*]

Estampage.

Les caractères de l'inscription, hauts de 0m04 à 0m05, sont assez maigres et peu profonds, mais encore très lisibles, sauf en un point où la pierre est beaucoup plus usée qu'ailleurs et sur les bords où la plupart sont fortement entamés. Les U et les V sont tous formés indistinctement d'un jambage droit et d'un jambage oblique qui vient, en s'arrondissant légèrement vers le bas, rejoindre le premier.

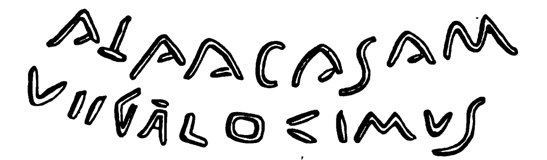
Ce document épigraphique est malheureusement si mutilé, que nous nous sommes permis d'y faire que quelques légères restitutions, à l'aide de l'estampage que M. Abel Farges a bien voulu nous communiquer et que nous osons à peine aussi en faire remonter la date au règne de Valerius Galerius et de Constance Chlore (305-306).

5

Relevée, par M. le docteur V. Reboud, dans le massif monta-

dèrent presque sans trève ni merci de 534 à 544 et de 562 à 579, car on lui connaît des évêques encore en 411, 484 et 525, et aucune inscription ne nous entretient de sa destruction, si ce n'est celle (*Corpus* n° 2245) où il est question du relèvement de ses murailles par Gennadius, vicaire d'Afrique (579) et vainqueur de Gasmul qui s'était mis à la tête du soulèvement et avait même tué, comme on sait, de sa propre main, en 568, le préfet d'Afrique Théodore, et en 569 et 570, les deux maîtres de la milice, Théoctiste et Amabilis.

gneux du Nador, entre Hammam-N'baïls et Aïn-Sefra, rive gauche de l'oued El-Hammam :



Estampage.

Hauteur des lettres de la première ligne : de 0m08 à 0m11 ; de la seconde ligne : de 0m04 à 0m05.

Sur une pierre en tuf calcaire de l'endroit, de forme triangulaire, mais légèrement arrondie à sa base et brisée sur les angles, mesurant 0m12 d'épaisseur sur 0m45 et 0m85 de côtés.

L'inscription est soulignée par une belle palme et surmontée à gauche par un croissant relevé et à droite par une rosace à six rayons.

Elle n'est point rectiligne et suit régulièrement la courbure de la base, de sorte qu'il est fort probable que la pierre qui la porte n'est qu'un fragment d'une dalle ou table ronde. Et cette forme circulaire est si admissible, que la première ligne de l'inscription n'a ni commencement ni fin et devait s'étendre, par conséquent, à droite et à gauche, plus ou moins loin, autour de la table.

Quoi qu'il en soit de la forme circulaire ou demi-circulaire donnée primitivement à cette dalle, on ne doit pas moins estimer que son inscription n'est ni berbère, ni punique, ni bilingue, mais bien et exclusivement romaine. Elle est gravée en caractères qui ont quelque ressemblance, il est vrai, avec ceux des alphabets punique et berbère, mais elle n'a que cela de commun avec ces deux langues. Son auteur était vraisemblablement un lapicide indigène peu familiarisé avec les caractères romains, car si mêlée avec la civilisation européenne qu'ait été toute la portion de la Numidie comprise entre Tifech et Bône, il n'en est pas moins vrai que les indigènes n'y parlaient et n'y écrivaient encore du temps de saint Augustin que fort rarement en latin.

On peut donc placer sans crainte l'inscription d'Aïn-Sefra dans la catégorie de cette autre trouvée à Carthage, près des citernes, et reproduite par le *Corpus* de Berlin (n° 1122) d'après Humbert

(n° 196, 12), sous la dénomination d'inscription en lettres mêlées :

SCONRA
CILEMMANECE
TNONAIIACAM
PSDMFAPRAM
MALUUARF
AMES

On trouverait d'ailleurs, si on voulait se donner la peine de chercher dans la masse des documents épigraphiques de l'Algérie et de la Tunisie, de l'ancienne Numidie surtout, bien d'autres inscriptions où des caractères puniques ou libyco-berbères sont mêlés à des caractères romains (1), mais celle de Carthage suffit, à elle seule, je pense, pour le prouver; elle est péremptoire (2).

Nous reproduisons, par conséquent, l'inscription de notre savant et infatigable collègue, M. le docteur V. Reboud, en caractères romains, de la manière suivante :

. . . . .AIA A CASA M. . . . .
. . . . VII VALOCIMVS . . . .

et l'interprétons ainsi :

Le commencement de la première ligne ayant été supprimé par la cassure et la retaille de la pierre, on peut admettre que les trois lettres AIA constituent les finales d'un nom propre de femme, comme AMAIA, par exemple, ou tout autre vocable terminé de la même façon, ou encore, et plutôt même, celles d'un nom de localité voisine de *Casa Medianis* ou *Medianensis*. La dernière lettre M

(1) Cf. *Corpus*, t. VIII, n° 2651.

(2) Il en est de ces caractères puniques ou libyques employés en guise de caractères romains comme de ceux-ci employés comme caractères grecs. Ainsi, M. Féraud, consul de France à Tripoli, a trouvé, en 1876, sur la margelle d'un puits, à Sidi-Gh'rib (Tunisie), une inscription grecque et latine dont le texte grec était en majeure partie gravé en caractères romains. Le C y remplaçait partout le Σ (V. *Corpus* n° 10498).

qui, fort heureusement, est demeurée sur la pierre, ne serait alors autre que l'initiale du surnom par lequel les *Notices* de l'Église d'Afrique désignent un *vicus* de la Numidie dont les évêques Januarius et Villaticus assistèrent, l'un à la conférence de 411, l'autre à celle de 481 (1). Et le chiffre VII du commencement de la deuxième ligne indiquerait la distance entre les deux *vicus*. VALOCIMVS, enfin, serait le nom de l'auteur de l'inscription (2).

Cette lecture et cette interprétation paraîtront probablement par trop téméraires et fantaisistes à bien des épigraphistes, mais nous avouons humblement ne pas en avoir de meilleures à servir pour le moment aux lecteurs du *Bulletin* de l'Académie d'Hippone. Qu'ils veuillent bien me les pardonner, en attendant que les maîtres aient parlé.

Grammatici certant, et adhuc sub judice lis est.

A. PAPIER.

---

(1) Le savant Morcelli appelle ce *vicus* et évêché *Casas Mediunenses* et pense que son surnom lui vient de ce qu'il était situé au centre d'autres *vicus* voisins. Mais ne serait-on pas plus près de la vérité en regardant *Mediunenses* comme une corruption de *Medinenses* ou *Midinenses* et comme l'ethnique, par conséquent, de *Medinos* ou *Midinos* dont nous avons cherché, en 1879, à fixer l'emplacement dans le Nador, à Hammam-N'baïls, en nous appuyant sur certaines données de l'historien Procope et du géographe Ethicus (*Recueil* de Constantine, t. xx, p. 83-111)? L'inscription trouvée tout dernièrement à Aïn-Sefra, par M. le docteur Reboud, semblerait ajouter une nouvelle preuve à toutes celles que nous avons déjà fournies pour identifier le mont Pappua au djebel Nador et l'antique ville, π'ολις'αρχαια, de *Midenos*, où se tenait Gélimer avec toute sa suite, aux ruines qui existent encore aujourd'hui à Hammam-N'baïls.

(2) Ce nom a beaucoup d'analogie avec celui de MOCIMVS, gravé en tête d'une inscription bilingue de Lambèse (L. Rénier nº 1365, *Corpus* nº 3917) et qui revient très fréquemment dans les inscriptions palmyréniennes en langue grecque (V. Bœckh nºs 4479, 4481, 4490, 4502 et 4504).

CORRESPONDANCE

Giessen, le 9 juin 1884.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Beaucoup plus tard que je n'aurais voulu, je viens vous exprimer tous mes remerciements pour le nouvel envoi d'estampages et pour l'aimable lettre qui l'accompagnait. Vous verrez sous peu que j'ai encore profité de votre libéralité pour mettre au courant mon supplément provisoire au tome VIII des *Inscriptions romaines* de l'Afrique.

Quant à la ligne énigmatique de l'inscription de Zoui : TORCOHBOIIDEO, je n'ai pas encore pu en trouver la *bandolo della matassa,* comme disent les Italiens. M. Mommsen lui-même me semble n'avoir pu contribuer à son explication.

De l'une de vos inscriptions de Béja, dont M. Tissot m'avait déjà communiqué un bon estampage, je crois que telle doit en être la lecture :

*iM**p* · CAESAREM · AVG
xiii M · PLAVTIO SILVANO (*a. ante Ch. 2*)
cos · M · TITVRNIVS M F
AFRICANVS AEDE*m*
5 *te*LLVRIS REFEC · H·N C [1]

J'ignore ce que veulent dire les trois dernières lettres de la cinquième et dernière ligne.

(1) V. p. 35, nº 17 du *Bulletin* 19.

Pour l'inscription de l'henchir Ramdam, je ne sais si je dois réunir ainsi les deux feuilles de l'estampage :

DIIS MAVRIS
FVDINA · VACVRIVM · VERSIS

ou s'il faut lire :

DIIS | MAVRIS
FVDINA | VACVRIVM · VERSIS (1)

Enfin, pour ce qui est de l'inscription de l'henchir Megachia (2), voici comment M. Mommsen l'a restituée et lue d'après l'estampage de M. le capitaine Vincent que vous m'avez envoyé :

factus est] HEC TITVLVS
jussu d.n..] ANI [*ubi*]INMINE
bant quondam] NOSTROS IN
eluctabiles] HOSTES DNOIVBA
regnante Mauri et] CASTRV[*m*] PERFEC (3)
tum est.....]

Veuillez agréer, etc.

J. Schmidt,
Professeur de philologie à l'Université de Giessen (Allemagne).

Khenchela, le 16 août 1884.

Monsieur le Président,

Je réponds, en quelques mots, à votre lettre du 9 courant.

La dernière ligne de la dédicace de Zoui commençant ainsi :

(1) V. p. 46, nº 33 du *Bulletin* 19.

(2) V. p. 44, nº 29 du *Bulletin* 19.

(3) Ces trois épigraphes figurent aux *Addimenta ad Corporis*, vol. VIII, de M. le professeur Johannès Schmidt, sous les nºs 1233, 1232 et 1231 (*Ephem. epigraph.*, vol. V).

(Note de M. le Président.)

DIIS CONSERVA
TORIBVS IOM
MERCVRIO....

doit se lire, selon moi :

TOR(*i*) COH(*ortis*) BOI(*orum*) I(*nvicto*) DEO

ou encore :

TOR(*i*) COH(*ortis*) BOI(*orum*) I(*gnoto*) DEO

Rien ne dit, en effet, que le lapicide n'ait eu l'intention de flatter ou de vexer l'amour propre d'une troupe d'origine étrangère, en appliquant l'épithète de INVICTO (invaincu) ou celle de IGNOTO (inconnu) au dieu TOR, absolument comme il pourrait arriver à un soldat de nos jours de railler les sentiments religieux d'un tirailleur.

En ne gravant que l'initiale du mot *invicto* ou *ignoto,* le lapicide romain a vraisemblablement voulu laisser chacun libre de donner à cette divinité étrangère une épithète élogieuse ou injurieuse, suivant ses convictions religieuses personnelles.

Cela dit, j'explique ainsi ma lecture :

L'estampage ne peut rendre la première lettre de TOR qui n'est que très légèrement marquée à sa partie supérieure, mais la pierre ne laisse aucun doute, cependant, sur l'existence du T.

Il faut donc lire TOR et non IOR.

Le reste de la ligne ne présente aucune difficulté de lecture.

TOR ou THOR, fils d'Odin, le chef des dieux scandinaves, n'a-t-il pu être adoré des cohortes boienes dont parle Silius Italicus dans son poème sur la deuxième guerre punique :

.....spissæque ruunt conferta per arma
Unde Boiorum.

Ces Boiens, de race gauloise, il est vrai, ne venaient-ils pas du nord de l'Europe et quelques-uns d'entre eux n'avaient-ils pas pour culte celui des races scandinaves?

Leur présence dans les colonies romaines d'Afrique est hors de doute. Quant à leur culte, le texte de Zoui le désigne suffisamment.

C'était celui des peuples de la Scandinavie dont Odin était le dieu suprême.

Veuillez agréer, etc.

A. FARGES,
Lieutenant, chef de Bureau arabe.

Khenchela, le 25 août 1884.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Le texte de Tébessa dont M. le commandant Finot vous a communiqué un fac-similé au crayon, commence par STILII | | FFSVN, qui doit se lire, à mon avis :

Sancti quinquagenta duo fratres sunt.

Cette stèle était vraisemblablement la première d'une série de tombes affectées à la sépulture d'une confrérie de cinquante-deux membres ou peut-être aussi à la sépulture de cinquante-deux martyrs.

L'appellation de FRATRES se donnait chez les premiers chrétiens, aussi bien aux fidèles, membres d'une même confrérie, qu'aux victimes des persécutions religieuses.

Quant au beau texte de Zoui dont je vous ai, à la fin de 1883, envoyé plusieurs estampages et qui commence par :

....ET ONERARI SE INLICI...

je crois que ce n'est autre chose qu'une copie ou, tout au moins, un extrait du décret promulgué sous Valentinien et Valens au sujet des *defensores municipiorum.*

Veuillez agréer, etc.

A. FARGES,
Lieutenant, chef de Bureau arabe.

Saint-Marcellin (Isère), le 15 septembre 1884.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

La pierre du Nador m'embarrasse beaucoup. Est-ce une épita-

phe, une dédicace ou un ex-voto? Je ne sais. La forme de certaines lettres qui sortent du type de la Cheffia sont également un sujet d'embarras pour moi.

Après avoir lu le texte par la face antérieure, j'ai pris un estampage de l'inscription que j'ai lu au revers. J'ai été assez satisfait de cette opération. Je vous adresse ci-joint une copie de ma lecture, ainsi qu'une photographie du revers de mon estampage qu'il faut lire par transparence.

Quant à la forme de la pierre, vous pouvez mieux que moi constater ce qu'elle a pu être, en vous assurant si les côtés ont été réellement brisés et retaillés.

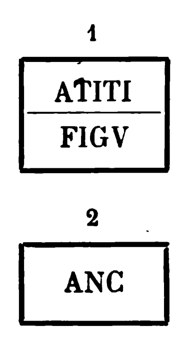
Veuillez agréer, etc.

V. Reboud,
Médecin-major en retraite.

Béziers, le 19 septembre 1884.

Monsieur le Président,

J'ai relevé ces jours-ci les deux marques de potier suivantes :



Sur la première, je ne trouve rien à dire. J'ignore absolument si elle est inédite ou non (1). Quant à la seconde, les trois lettres

(1) Elle peut être connue en France, mais pour l'Afrique elle est à coup sûr inédite. Le *Corpus* de Berlin n'en donne pas d'exemple et aucune Société Archéologique algérienne n'en a publié de semblable depuis l'apparition de ce *Recueil* important.

(NOTE DE M. LE PRÉSIDENT.)

qui la composent m'ont fait penser à une marque de potier publiée dans le *Bulletin* n° 18 de l'Académie d'Hippone et trouvée à Carthage par le R.-P. Delattre. Cette marque est la suivante :

ANCHIAL

Elle figure au *Corpus* de Berlin, dit le *Bulletin*, sous le n° 10478-3. Peut-on tirer une conclusion quelconque de ce rapprochement? Il serait peut-être téméraire de conclure de ces trois lettres de mon estampille que le fabricant de la lampe trouvée à Carthage était le même que celui du vase trouvé en France.

Qu'en pensez-vous?

Veuillez agréer, etc.

E. Espérandieu,
Lieutenant au 17e régiment de ligne.

COMPTE-RENDU

DES RÉUNIONS DU TROISIÈME TRIMESTRE 1884

RÉUNION DU 8 AOUT

Présidence de M. PAPIER

M. Doublet, secrétaire général, donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion, qui est adopté sans observations.

M. le docteur Hagenmüller, vice-président, s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la réunion de ce jour, et adresse ses plus vifs remerciements à l'Académie d'Hippone pour la bienveillance qu'elle lui a témoignée par son vote du 27 juin dernier.

« En continuant des études commencées depuis près de quinze ans, ajoute M. le docteur Hagenmüller, j'espère arriver sous peu à concourir à la publication de son *Bullétin* et à lui donner ainsi une preuve active de mon dévouement. »

NÉCROLOGIE

M. le Président annonce la mort de M. **Charles Tissot**, ancien ambassadeur de France et membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres auquel l'Académie d'Hippone avait offert, en 1882, le titre de membre honoraire en considération des éminents services qu'il avait rendus et rendait encore, chaque jour, à l'épigraphie en général et à l'épigraphie africaine en particulier.

« Malgré ses graves et délicates fonctions de consul et de ministre plénipotentiaire qu'il exerçât tour à tour en Tunisie, en Grèce, en France, au Maroc, à Constantinople et, en dernier lieu, à Londres, M. Tissot n'a cessé de porter, ajoute M. le Président, à l'archéologie africaine un très vif intérêt et à s'en occuper avec cette érudition merveilleuse et cette intelligence hors ligne qu'il apportait dans toutes les questions diplomatiques qu'il avait à traiter.

» Il avait pour nos modestes travaux épigraphiques une grande estime et

attachait beaucoup de prix à recevoir régulièrement notre *Bulletin*. Aussi, lorsque sur ma proposition beaucoup trop tardive, je l'avoue, vous lui décerniez le titre de membre honoraire et me chargiez de le lui transmettre en le priant de vouloir bien l'accepter, s'empressait-il de me répondre qu'il acceptait ce titre avec d'autant plus de reconnaissance qu'il créait un lien de plus entre vous et lui. « Je ne puis m'acquitter envers l'Académie d'Hippone, ajoutait-il, qu'en poursuivant mes travaux africains et en en faisant profiter, autant que possible, vos excellentes publications. » Trouvant l'inscription découverte au Ksar-Mezouar (Tunisie) par notre excellent confrère et ami, M. le capitaine Vincent, très intéressante, malgré son mauvais état de conservation, il en déterminait de suite (12 décembre 1882) l'analogie avec la Table de Souk-el-Kmis et en corrigeait la lecture des lignes 4, 11 et 12 avec sa sagacité ordinaire. Et bien que retenu au lit déjà par l'affection qui n'épargne guère ceux qui habitent plus ou moins longtemps les pays chauds et les mène presque tous au tombeau, il étudiait à nouveau, quelques jours après, notre dédicace d'Aïn-Maabed (*compte-rendu* du 23 novembre 1882) et en rectifiait la troisième ligne en déchiffrant sur un de nos estampages [*pa*]GVS THVNIGA au lieu de [*vi*]CVS THVNICA que nous avions nous-même lu.

» Enfin, toujours très souffrant de la maladie de foie dont il avait contracté le germe en Tunisie, il m'écrivait à la fin de 1882 et au commencement de l'année suivante :

« J'espère commencer en janvier prochain la publication de mes recherches « sur la géographie de la province d'Afrique. Je serais heureux de pouvoir « donner quelques pages au *Bulletin* de l'Académie d'Hippone; malheureuse- « ment, en ce moment le peu de temps dont je puis disposer est pris tantôt « par la maladie, tantôt par l'impression et l'achèvement de ma *Géographie* « *comparée de la province d'Afrique*. Quant aux *fastes* publiés par le *Bulletin* « trimestriel des Antiquités africaines, je vais sous peu les faire imprimer et « vous pouvez compter, ainsi que l'Académie d'Hippone, sur un exemplaire « de cette seconde édition. »

» Nous devons donc regretter à plus d'un titre, messieurs et chers collègues, la mort de M. Charles Tissot qui, à une vaste et profonde érudition, joignait un cœur plein de bonté et de dévouement. »

RADIATION

Conformément aux prescriptions de l'art. 23 des Statuts de la Société, M. **Montès**, membre titulaire, est considéré par le Bureau comme démissionnaire et rayé, en conséquence, de la liste des membres de l'Académie d'Hippone.

CORRESPONDANCE

M. le Président donne lecture d'une lettre qui lui a été adressée de Giessen par M. le professeur **Johannès Schmidt**, relativement aux trois inscriptions relevées par M. le capitaine Vincent à Béja, à l'henchir Ramdam et à l'henchir Megachia, entre Béja et Mateur, et publiées par l'Académie d'Hip-

pone dans son *Bulletin* nº 19, p. 35, 44 et 46, sous les nºs 17, 29 et 33. La première, dont il avait reçu déjà un estampage de M. Ch. Tissot, a été restituée par lui-même, et la dernière par M. Mommsen, auquel il avait eu soin de transmettre l'estampage qui lui avait été communiqué par M. le Président.

La lettre de M. le professeur Johannès Schmidt offrant un très grand intérêt sous le rapport de ses restitutions épigraphiques, le Bureau décide qu'elle sera insérée *in extenso* à l'article *Correspondance* du *Fascicule* nº 3 (*Bull.* nº 20, nouvelle série).

COMMUNICATIONS

M. le professeur Schmidt déclarant dans la lettre précitée que ni lui, ni M. Mommsen n'ont pu encore trouver une explication satisfaisante de la cinquième et dernière ligne de l'inscription de Zoui publiée par l'Académie d'Hippone dans son *compte-rendu* du 7 décembre 1883 sous le nº 2, M. le Président annonce que M. **Abel Farges**, qui se trouve en ce moment en permission à Bône, croit en avoir trouvé le véritable sens.

Pour notre zélé correspondant de Khenchela, la syllabe TOR qui commence cette ligne et que nous avons dans une première lecture lu IOR, en la regardant comme une amorce du mot [*pannor*]IOR(*um*), ne serait autre, dit M. le Président, que le nom imparfaitement écrit du dieu Thor, fils d'Odin, le chef des dieux scandinaves, adoré des Boiens de race gauloise, il est vrai, mais venant du nord, tout comme les Goths, de race germanique.

M. Abel Farges me paraît être dans le vrai, ajoute M. le Président, car Thor ou Thur était, comme nous l'apprend l'historien Dudon dans son ouvrage de *Moribus et actis Normanorum* (lib. 1, p. 62), une divinité des Gètes et des Goths à laquelle ces peuples barbares sacrifiaient des hommes, sans doute leurs prisonniers. C'était pour eux le dieu Mars, c'est-à-dire le dieu de la guerre (1). Reste à savoir maintenant si les Boiens qui avaient une toute autre origine que les Gètes et les Goths, et ne se sont jamais rapprochés dans leurs nombreuses émigrations de ces peuples confinés au IIe siècle comme au IVe sur les bords de la mer Noire, sacrifiaient au même dieu. Cela est probable, même très probable, pour ne pas dire certain, car il est bien question ici d'une cohorte de Boiens. Il devrait y avoir BOIO(*rum*) et non BOII(*orum*), il est vrai, mais puisque le lapicide a fait une faute en gravant le nom du dieu THOR sans H, pourquoi n'en aurait-il pas commise une également en gravant BOI(*orum*) avec deux I? D'ailleurs, M. Abel Farges en donnant de cette ligne la lecture suivante :

TOR(*i*) COH(*ortis*) BOI(*orum*) I(*nvicto*) DEO

semble avoir tourné très heureusement toutes les difficultés et trouvé le mot de l'énigme. Nous l'en félicitons chaleureusement.

M. Abel Farges propose aussi de lire ainsi les quelques lettres gravées en

(1) V. Du Cange, *Gloss. mediae et infimae latin* (t. VI, p. 584).

tête d'une des épitaphes chrétiennes publiées par l'Académie d'Hippone (*Fascicule* nº 1, p. 10, pl. 1) :

S(*an*)CTI LII F(*ratres*) SVNT (N et T liés).

cette épitaphe étant, sans doute, la première d'une série de cinquante-deux tombes appartenant à autant de membres d'une confrérie ou de martyrs.

M. le Président dépose sur le bureau, de la part de M. le capitaine **Moinier**, plusieurs estampages d'une inscription trouvée entre les deux villages de Morris et d'Oued-Besbès, mais très fruste malheureusement, à en juger du moins par les empreintes qu'en a prises M. le brigadier de gendarmerie d'Oued-Besbès et qui sont pour ainsi dire illisibles.

M. le Président dépose encore sur le bureau, de la part de M. le capitaine **Vincent** et de M. le lieutenant **Farges**, les estampages de quatre inscriptions ou fragments d'inscriptions trouvés à El-Korchi, à Aïn-el-Sbir (Tunisie), à Khenchela (province de Constantine) et dont il donne, séance tenante, lecture.

M. le Président fait ensuite passer sous les yeux des membres de la réunion un plan de Béja dressé au 50/000e par M. le capitaine **Vincent** et que notre zélé correspondant compte reproduire sur papier au prussiate de fer pour être joint au *Bulletin* de l'Académie d'Hippone nº 20.

M. le Président dépose encore l'estampage d'une inscription découverte récemment dans le massif montagneux du Nador, près d'Aïn-Sefra, par M. le docteur **Victor Reboud**, qui l'autorise à prendre la pierre et à la faire déposer au Musée archéologique de Bône.

MOTIONS

M. le Président demande que l'Académie veuille bien constituer une Commission qui serait chargée de rendre compte des ouvrages étrangers que reçoit la Société. Il prie, en conséquence, M. le Secrétaire général de vouloir bien dresser une liste des membres résidants qui désirent faire partie de cette Commission.

Il se demande aussi s'il ne serait pas opportun de constituer également une Commission qui serait chargée de rendre compte de tous les ouvrages français, livres, brochures ou bulletins de Sociétés savantes, traitant de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc.

La réunion, partageant l'avis de M. le Président, M. le Secrétaire général est chargé de s'enquérir, le plus tôt possible, des membres disposés à faire partie de cette dernière Commission.

LECTURE

M. le Secrétaire général donne lecture de la préface d'un *Catalogue* des Lépidoptères de Collo (Algérie) que l'auteur, M. le docteur **Sérizïat**, médecin-major au 3e tirailleurs et membre correspondant de l'Académie d'Hippone lui a adressé en sollicitant son insertion dans le *Bulletin* de la Société. M. le

Secrétaire général énumère ensuite les deux familles que signale ce *Catalogue* et qui renferment l'une (Rhopalocères) 52 espèces et l'autre (Hétérocères) 135.

Le Bureau, consulté, décide, à l'unanimité, l'insertion du travail de M. le docteur Sériziat dans le *Fascicule* nº 3 (*Bull.* nº 20) et charge M. le Secrétaire général de remercier l'auteur de son intéressante communication.

DONS

M. le Président offre, de la part de :

1º M. **Pasquier**, ancien conseiller général de Constantine, une série de douze ou quinze petits cubes de marbre du Nador polis ou bouchardés sur toutes les faces;

2º M. **Poulhariès**, membre correspondant, 1º un lot de trois cent cinquante médailles romaines, puniques et arabes, parmi lesquelles on en remarque une en argent parfaitement conservée de Lucille, femme de Lucius Verus; 2º un lot de quatre petites gemmes vertes provenant, sans doute, d'une parure romaine;

3º M. le docteur **Reboud**, la pierre tumulaire qu'il a découverte dernièrement au Nador, entre Aïn-Sefra et Hammam-N'baïls, sur la rive gauche de l'oued Hammam, et que M. Mousty, ingénieur-directeur des mines de zinc exploitées en cet endroit par la Société *Vieille-Montagne* a eu l'extrême obligeance de faire descendre jusqu'à la gare la plus voisine;

4º M. le **Secrétaire général** offre également pour le Musée une vingtaine de fragments d'une matière légère, jaune pâle et transparente, qu'il considère comme une sorte de résine ou d'ambre jaune et qu'il a recueillis sur le sable, à l'embouchure de la Seybouse, où plusieurs morceaux de plus forte dimension ont été déjà recueillis par d'autres personnes, dit-il.

RÉUNION DU 28 SEPTEMBRE

Présidence de M. PAPIER

M. le Secrétaire général donne lecture du compte-rendu de la dernière réunion qui est adopté sans observations.

PRÉSENTATIONS ET ADMISSIONS

Sur la présentation de MM. Papier et Moinier, M. **Amat de Loupiac**, capitaine en retraite à Bugeaud, est admis comme membre titulaire non rési-

dant, et M. **Eugène Scheer**, inspecteur des écoles indigènes à Batna, comme membre correspondant.

Sur la proposition de M. le Président, l'*Académie des Sciences* de Cordoba (République argentine) dont le *Fascicule* nº 1 (t. VI), plein de renseignements très intéressants sur la météorologie de la contrée, vient d'être adressé à l'Académie d'Hippone, est inscrite, séance tenante, au nombre des Sociétés correspondantes.

MOTION

Sur la motion de M. le Président, la réunion décerne le titre de membre honoraire à M. **Charles Robert**, membre de l'Institut, que l'Académie d'Hippone a l'honneur de compter, depuis plusieurs années déjà, parmi ses membres correspondants les plus distingués.

CORRESPONDANCE

M. **Du Sommerard**, directeur du Musée de Cluny, remercie l'Académie d'Hippone du titre de membre honoraire qu'elle a bien voulu lui décerner dans sa réunion du 31 mars dernier.

M. le docteur **Victor Reboud** se demande si la pierre qu'il a découverte, il y a quelques mois, dans le djebel Nador est une épitaphe, une dédicace ou un ex-voto. La forme de certaines lettres qui sortent du type de la Cheffia sont également pour moi, écrit-il, un sujet d'embarras.

M. **Espérandieu**, lieutenant au 17e de ligne, écrit de Béziers qu'il a relevé dernièrement, en France, deux marques de potier dont l'une lui paraît être de même origine que celle trouvée à Carthage par le R.-P. Delattre et que l'Académie d'Hippone a publiée dans son *Bulletin* nº 18 (p. 39, nº 24) et le *Corpus* de Berlin sous le nº 10478-3.

M. **Abel Farges** annonce le prochain envoi de sa *Monographie* de Zoui (*statio Vazaivitana*) et sollicite l'insertion de son travail dans le *Fascicule* nº 4 de l'Académie d'Hippone.

COMMUNICATION

M. le Président communique, de la part de M. le docteur **Victor Reboud**, la photographie, d'après un estampage, de l'inscription trouvée dernièrement entre Hammam-N'baïls et Aïn-Sefra (Nador) et demande à ses collègues du Bureau l'autorisation de faire photographier cette inscription sur la pierre elle-même, l'épreuve envoyée par M. le docteur Victor Reboud ayant été reproduite à rebours, d'après un estampage composé de deux feuilles juxtaposées.

En attendant, il dépose sur le bureau l'estampage parfaitement réussi qu'il a pris de cette curieuse inscription et des symboles puniques et berbères qui l'accompagnent (rosace, croissant et palmes).

Le Bureau accorde à M. le Président l'autorisation qu'il demande et décide qne la photographie de la pierre du Nador sera publiée dans le *Fascicule* nº 3.

INFORMATION

M. le Président informe la réunion que M. **Doublet**, secrétaire général, vient de retrouver dans une partie des archives de la Société déposées dans l'ancien local du Musée, les deux *Notices* archéologiques que M. le curé **Mougel**, membre correspondant de l'Académie d'Hippone, avait adressées à la Société, en novembre 1867, pour être insérées dans son *Bulletin* nº 3 et qui, par suite de circonstances qu'il est difficile aujourd'hui de spécifier, n'ont pas été publiées à cette époque.

M. le Président en ayant pris connaissance et reconnu qu'elles n'avaient rien perdu de leur intérêt en restant inédites, le Bureau décide qu'elles seront insérées toutes deux dans un des prochains *Fascicules* de l'Académie d'Hippone.

LECTURE

M. le Président donne lecture de la lettre circulaire qu'il a adressée le 6 courant aux membres de l'Académie d'Hippone concernant plusieurs questions posées par le programme du Congrès des Sociétés savantes en 1885 et qui intéressent tout particulièrement l'archéologie, la météorologie et l'histoire naturelle de l'Afrique romaine.

Il donne également lecture d'une courte *Notice* sur quatre nouvelles inscriptions romaines trouvées en Tunisie et en Algérie par MM. **Vincent** et **Abel Farges** et sur celle que M. le docteur **Victor Reboud** a trouvée dans le Nador.

Le Bureau, consulté, décide que cette *Notice* sera insérée dans le *Fascicule* nº 3, dont l'impression devra être commencée et terminée dans le plus bref délai possible.

BÔNE. — IMPRIMERIE DAGAND, ÉM. THOMAS, SUCCESSEUR.

MONOGRAPHIE DE ZOUI
(PAYS DES NEMENCHAS)

Par M. Abel FARGES, Membre correspondant.

VAZAIVI

Dans un compte-rendu de mission archéologique adressé au Ministre de l'Instruction publique en 1877, M. le professeur Masqueray écrivait ce qui suit au sujet de la localité connue sous le nom actuel de *Zoui,* résidence du caïd des Ouled Rechaich, du cercle de Khenchela :

Cette ruine s'étend sur la rive gauche d'un petit ruisseau et se compose de deux parties : un fort bizantin et une église chrétienne élevés sur de petites éminences. L'église et le fort ont été bâtis avec les débris d'un poste militaire dont l'emplacement était, je pense, la maison du caïd actuel. On peut admettre que les Romains avaient construit ce poste en même temps que celui de Khenchela; il commande un chemin de montagne par lequel on descend du plateau des Nemenchas dans la Sbikha. J'ai été assez heureux pour relever et tirer du sol, en ce lieu, des inscriptions intéressantes. La plupart étaient engagées dans les murs de l'église chrétienne, comme il arrive souvent. Deux de ces inscriptions nous donnent le nom de la station *Vazanitana statio.* D'autres noms indiquent la nature des troupes qui l'occupaient : c'était un détachement de la 8e cohorte des Lusitaniens. Presque toutes sont des pierres votives sur lesquelles l'officier commandant le détachement se félicite d'avoir terminé son temps et sans doute de revenir bientôt dans une grande ville.

Ce n'est qu'en passant, sans presque s'y arrêter, que l'auteur cité plus haut a visité Zoui. Par curiosité, et non dans l'intention de mieux dire que l'éminent chercheur, je m'étais promis de mettre à profit ses précieuses indications et d'utiliser son plan épigraphique.

Je donne ici le résultat de mes recherches.

Le bordj du caïd Belkassem ben Ahmed Chaouch, l'un des indigènes le plus complètement français que je connaisse, se compose d'un groupe de constructions dans les murs desquelles il a fait encastrer une partie des débris archéologiques découverts lors des travaux de ce bordj.

Une portion du fort byzantin comprenant une vaste chambre aux murs très épais, formés de pierres de grand appareil, est enclavée dans les habitations nouvelles.

Le propriétaire en a conservé la physionomie autant que cela lui a été possible.

L'église chrétienne, placée à environ soixante pas du bordj, occupe un petit plateau que les indigènes avaient changé en cimetière et au centre duquel ils avaient élevé une *mezara* ou tombeau d'un musulman vénéré, Sidi Abd-el-Hafid ben Mohamed, mort il y a environ quarante ans. Ce tombeau existe toujours, mais le cimetière arabe est abandonné.

L'église est entourée, à l'est et au nord, de murs et de débris appartenant à des constructions anciennes, dont la ruine doit être attribuée au feu, à en juger par l'énorme quantité de cendres que j'ai remuées chaque fois que j'ai voulu pratiquer des sondages au pied de ces murs.

En outre des ruines groupées sur les deux petites éminences dont parle M. Masqueray, on remarque à Zoui la trace de nombreux monuments qui s'étendent sur une superficie de plus d'un hectare et demi. A quelques pas du ruisseau, se dresse encore un de ces grands tombeaux que les Arabes désignent sous le nom de *souma,* dans l'intérieur duquel on remarque plusieurs *columbaria.*

Au sud de ce monument funéraire, deux lignes de bases indiquent l'emplacement d'un temple. Près de celui-ci, une enceinte en blocs énormes marque l'emplacement d'une construction importante.

En résumé, Zoui n'a pas été seulement, croyons-nous, une simple station occupée par des détachements de la 3e légion Auguste; ce point a dû être en même temps *statio* et *vicus* et, à l'époque romaine, c'est-à-dire alors que les hauteurs qui le dominent étaient sans doute moins dénudées, il s'y trouvait, tout nous porte à l'admettre, une colonie prospère composée, cela est possible, d'éléments plus militaires qu'autochtones, mais non exclusivement de garnisaires étrangers dont la seule occupation aurait été de faire des vœux pour leur retour à Lambessa, à Mascula ou dans une autre grande ville.

Vers l'est, sur le sommet du djebel Taddinart, immédiatement au-dessus de Zoui, se dresse un poste d'observation qui commande au nord-est les plateaux successifs descendant vers *Vegesala* (Ksar-el-Kelb).

D'autres postes le rattachent à la plaine de Mechentel, au centre de laquelle se voit le bordj de Cheria, placé sur une ruine dont l'ethnique n'a pas encore été déterminé.

Après cet aperçu succinct de l'antique Vazaivus et de sa situa-

tion topographique sur la grande ligne de défense des Hauts-Plateaux, je reviens au point où se sont portés mes efforts dans le but d'ajouter quelques feuillets à l'histoire de cette localité intéressante.

Je dois tout d'abord expliquer les raisons qui me font appeler Zoui, *Vazaivi* et non VAZANIS, *Vazaivitana statio* et non VAZANITANA STATIO.

J'ai joint à ce *Mémoire* les estampages de deux nouveaux textes sur chacun desquels on lit, sans qu'il soit possible de se tromper, VAZAIVI d'une part, et de l'autre VAZAIVITANO.

N'ayant pu retrouver les inscriptions publiées sous les n°s 3 et 5 par M. Masqueray dans ses *Ruines anciennes de Khenchela,* il ne m'a pas été possible de comparer les ethniques qui y sont inscrits avec ceux que j'ai découverts.

J'ajouterai qu'il est d'autant moins permis de croire que le lapicide s'est trompé en gravant VAZAIVI au lieu de VAZANIS que, sur les pierres dont je parle, on ne saurait arguer que l'espace à remplir était trop grand et qu'il y est parvenu en changeant la lettre N en deux autres lettres I et V, d'autant plus que l'on ne voit aucune raison pour laquelle il n'eût pas agi de même avec les autres N des mêmes inscriptions.

Les sigles I et V sont parfaitement nets.

Je pense aussi devoir ici modifier l'inscription n° 4 de M. Masqueray relative à la cohorte des Lusitaniens qui occupa Vazaivi. J'ai relu attentivement ce texte et je me suis convaincu qu'il s'agit, non de la 8e cohorte, mais de la 7e.

M. Masqueray ne m'en voudra pas de cette légère rectification. Il trouvera d'ailleurs ma lecture dans le 19e volume de la *Société Archéologique* de la province de Constantine, page 33, dans un article de M. L. de Bosredon.

Le point où se sont portées mes fouilles est précisément le plateau sur lequel s'élevait l'église chrétienne dont parle M. Masqueray.

On en avait extrait tour à tour, depuis nombre d'années, dans un espace insignifiant, plusieurs stèles, des sarcophages, une admirable pierre d'autel portant au centre le monogramme constantinien et dont nous donnons ici un dessin aussi fidèle que possible (pl. n° 1) des chapiteaux doriques, etc.

Je me décidais à explorer l'enceinte entière du monument et, le cas échéant, c'est-à-dire si cette enceinte n'était pas de propor-

tions trop vastes, devant entraîner un nouveau travail d'Hercule, je résolus de déblayer l'intérieur du temple et d'avoir ainsi les secrets qu'il pouvait contenir.

Le mur d'enceinte n'avait que 65 mètres. Je commençais mes recherches, aussitôt après en avoir reconnu le tracé et, trois jours après, j'avais achevé les fouilles.

La profondeur, que je n'ai pas dépassée, est de 1ᵐ60. A ce niveau, s'étendent presque sans discontinuité diverses lignes de tombes dans chacune desquelles j'ai trouvé un ou plusieurs squelettes en parfait-état de conservation lors de l'ouverture, mais dont les ossements tombaient en poussière au premier contact avec l'air. Ces tombeaux étaient placés sans ordre, les uns orientés de l'est à l'ouest, les autres du sud au nord.

L'un d'eux contenait trois squelettes d'hommes, un autre le squelette d'une femme ayant sur la poitrine les ossements du corps d'un jeune enfant.

Très peu de ces tombes avaient des sarcophages en pierre. Un grand nombre se composaient de lignes de pierres juxtaposées et recouvertes de dalles; quelques-unes étaient formées de sarcophages brisés en plusieurs morceaux.

Je laisse à d'autres le soin d'expliquer ce désordre, la présence de plusieurs squelettes d'un même état de conservation dans un seul tombeau, et aussi la découverte dans plusieurs sarcophages d'un nombre considérable de clous, tous recueillis aux pieds des squelettes. C'est du reste, avec quelques lampes, la seule découverte que j'ai faite dans l'intérieur des tombes. Je les envoie au Musée de l'Académie d'Hippone.

Ces clous ressemblent au spécimen que l'on voit gravé à la page 166 du *Dictionnaire* d'Antony Rich, à l'article *clavus caligaris.*

La chaussure, dite *caliga,* était la chaussure du soldat romain.

Un passage des *Satyres,* de Juvenal, parle de ce genre de chaussure et des clous qui l'ornaient :

Dignum erit ergo quum duo crura habens, offendere tot caligas, tot millia clavorum.

Les détails que je signale sont-ils de nature à faire supposer qu'à une époque où l'église chrétienne était encore debout, une invasion de Barbares a dévasté la petite colonie romaine, que la garnison et la population ont été massacrées et les morts enfouis précipitamment dans le sous-sol du temple chrétien? Je ne le pense

pas. L'examen attentif auquel je me suis livré, ne m'a permis de constater aucune de ces ruptures des os craniens ou de ces lésions des membres qui auraient existé, si la mort de tous les êtres dont j'ai passé en revue les restes devait être attribuée à la violence.

Il me paraît plus admissible d'expliquer par une épidémie ce que ces diverses sépultures présentent d'anormal. Un fléau de ce genre a dû passer sur Vazaivi, y faire toutes ces victimes, couchées sans ordre côte à côte, sous les nefs de l'église chrétienne, devenue à ce moment comme une fosse commune sur laquelle aucune inscription n'a eu le temps d'être déposée.

Sur ce lit de tombes que j'ai recouvertes religieusement après y avoir replacé les ossements qu'elles contenaient, s'étendait une couche d'environ 0m50 de terres, sans mélange de débris ayant appartenu à des constructions ou à des usages de la vie; puis venait 1m10 de terres, au milieu desquelles se voyaient des quantités considérables de tuiles dites *imbrices* et *tegulae*.

C'est dans ces dernières terres que se trouvaient les documents épigraphiques dont je remets la publication aux soins de M. le Président de l'Académie d'Hippone.

L'église chrétienne de Vazaivi avait la forme d'un rectangle de 22m44 de longueur sur 10m01 de largeur.

Elle était orientée au nord.

On ne remarque dans la conformation du temple rien qui se rapproche, pour la forme, de la basilique chrétienne des premiers siècles.

Ainsi, ce qui frappe au premier coup d'œil, c'est l'existence de deux portes, l'une au sud, sans doute la porte d'entrée, la seconde au nord avec une seconde ouverture plus étroite, en retrait sur la gauche.

Cette disposition semble indiquer qu'avant son appropriation au culte, l'enceinte, devenue église chrétienne, pouvait bien avoir été la basilique qui faisait partie, suivant l'usage, du forum de Vazaivi.

Lors de la conversion de cette basilique, sans doute après Constantin, les ouvriers employés à sa transformation ne trouvèrent rien de mieux que d'utiliser, dans l'ordonnancement intérieur de l'église, les pierres votives ou autres, que la religion des anciens légionnaires avait accumulées près du forum. C'est ainsi que les stèles funéraires, les monuments votifs, les dédicaces aux empereurs, pieusement transportés des montagnes voisines et destinés

à perpétuer le souvenir des croyances religieuses et de la piété filiale des habitants de Vazaivi, devinrent les chapiteaux, les entablements, les pierres d'autel du temple de la religion nouvelle.

Heureusement pour nous, les artistes néo-chrétiens se contentèrent d'utiliser et ne brisèrent pas les pierres dont ils avaient besoin et qui portaient des inscriptions. Sans doute, ce qu'il en reste est incomplet, mais ces restes sont en bon état.

Ce vandalisme est moins regrettable que celui des maçons modernes.

Une autre remarque, faite pour étonner, est la suivante :

Parmi plus de trente chapiteaux, tous d'ordre dorique, relevés sur le sol, il en est très peu qui soient d'un diamètre semblable. J'ai, en effet, mesuré les diamètres suivants : $0^{m}24$, $0^{m}27$, $0^{m}29$, $0^{m}30$, $0^{m}32$, $0^{m}36$ et $0^{m}38$. Il en est de même pour les colonnes qui mesurent en hauteur $1^{m}16$, $1^{m}52$, $1^{m}63$, $1^{m}68$ et $2^{m}15$ et dont les diamètres sont : $0^{m}27$, $0^{m}31$, $0^{m}38$, $0^{m}35$ et $0^{m}32$.

Je ne chercherai pas à expliquer ces différences qui devaient produire un mauvais effet si, comme je le suppose d'après l'emplacement qu'occupaient ces colonnes et ces chapiteaux au moment des fouilles, ils servaient de ligne de séparation entre les nefs de l'église chrétienne.

Je n'émets d'ailleurs ici qu'une simple idée suggérée par des différences aussi frappantes dans les lignes d'un monument dont chaque partie, prise séparément, est d'un travail irréprochable.

Sans doute qu'en étudiant moins rapidement l'église de Vazaivi, et surtout en réunissant tout ce qui en a été extrait avant nous, comme par exemple les colonnes employées dans le bordj actuel, on parviendrait à une reconstitution harmonieuse où les différences que je signale trouveraient leur raison d'être.

Dans ses *Nouvelles inscriptions de Timgad,* M. Poulle, en parlant des basiliques de cette localité, donne le vrai caractère de la construction que nous étudions. Il dit :

Si intéressantes que puissent être ces chapelles au point de vue historique, nous devons avouer que leur mérite architectural est absolument nul. Bâties, toutes sans exception, avec des matériaux provenant d'édifices détruits, elles ne présentent aucune structure régulière et nous ne devons y voir que des constructions élevées à la hâte, bien plus pour parer aux besoins d'un culte naissant que pour l'ornementation de la ville.

Près de l'escalier de la porte d'entrée, se trouvait un magnifique

arceau portant le monogramme du Christ répété sur la face extérieure, à droite et à gauche, dans un cercle plein d'un côté, de l'autre, dans un cercle évidé.

Cet arc surmontait vraisemblablement la porte d'entrée. D'après les débris recueillis dans l'enceinte, il existait trois autres arceaux ornés, aux mêmes endroits que le précédent, de rosaces ou autres figures symboliques.

A dix pas de la porte opposée, gisait sur le sol, au milieu de la nef principale, une large dalle soigneusement taillée, percée à son centre d'une ouverture carrée servant à la fixer sur une colonne qui gisait non loin d'elle. Cette dalle était étendue entre une porte en retrait et un mur de séparation indiquant sans doute la partie occupée par le clergé et le séparant des nefs.

Il y a lieu de croire que c'était la table de l'autel. On peut se faire une idée exacte de la forme de cette table en voyant les gravures des pages 70 et 71 de l'ouvrage de l'abbé Martigny, à l'article *Autel.*

Enfin, je noterai ici qu'il existe encore, provenant de la même église chrétienne, outre des pierres ornées de très belles sculptures et du monogramme du Christ, un pilier assez grossièrement travaillé qui pourrait être le récipient d'eau lustrale qu'on plaçait à l'entrée des temples chrétiens.

J'arrive à parler de la date du temple.

Si l'on admet avec moi que la basilica du forum de Vazaivi est devenue la chapelle que j'étudie, si on se rappelle surtout que le monogramme du Christ, tel qu'il est sculpté sur cet arceau, est généralement attribué à l'époque constantinienne, si, enfin, on considère que la moins ancienne des impériales exhumées des fouilles date de Septime Sévère, il est juste, je pense, de rattacher au IVe siècle la transformation du monument.

L'église chrétienne de Vazaivi serait ainsi de 330 environ, c'est-à-dire de ce temps où, ainsi que le dit l'auteur de l'*Africa christiana,* Constantin passait ses jours à Constantinople, occupé à élever dans cette capitale les temples les plus magnifiques, en même temps qu'il veillait qu'il en fût de même dans tout l'Orient.

A cette même date, surgissait à sa voix la basilique de Cirta.

Je classerai en trois catégories les textes fournis jusqu'à ce jour par Vazaivi : les dédicaces aux empereurs, les monuments votifs et les stèles funéraires.

1re Série — Impériales

1

IMP · CAES · DIVI · VESPASIANI · F
DOMITIANO · AVG · GERM · PONT · MAX · TR

Cette inscription, dont il n'existe malheureusement que les deux premières lignes, fixe néanmoins une date qui peut être prise pour celle de la fondation de Vazaivi.

Vazaivi a dù être, dans le principe, ce que Végèce nomme un *burgus,* c'est-à-dire un petit fort, *castellum parvulum,* composé d'une tour d'une forme très simple, percée de quelques meurtrières pour en défendre l'approche.

Orose (VII, 32) signale ce genre de construction comme étant assez commun sur l'étendue des lignes militaires.

Vazaivi était au début le petit fort qui se dresse au sommet du djebel Taddinart.

Cette construction, du haut de laquelle on peut voir jusqu'au Djaâffa, est de la bonne époque.

La dédicace à Domitien, qui fixe au Ier siècle de l'ère chrétienne les origines de Vazaivi, établit que ce poste est contemporain de Lambèse et de Timgad.

Il est regrettable que les deux premières lignes seules aient été conservées.

Le monolithe qui les supporte servait de couvercle à l'un des plus grands sarcophages découverts dans l'église.

Ce sarcophage renfermait une magnifique lampe chrétienne en terre rose, sur laquelle se voit un cheval au galop, à droite, dans une couronne de rosaces et portant sur le membre postérieur gauche la croix gammée.

Près de ce sarcophage a été recueillie une seconde lampe chrétienne, non moins belle que la précédente, ornée du monogramme constantinien, d'un travail délicat.

2

IMPP · CAESS · L · SEPTIMIO · SE
VERO · PERTINACI · AVG · PIO · ET · M
AVRELIO · ANTONINO · AVG · PIO
PRINCIPI · IVVENTVTIS · AVG · N
FELI · ET · IVLIAE · AVG · MATRI · AVG ET CASTR
M · BAEBIVS · VIC · PR · FL · PP · ADDC · SS · B · S · F (1)

(1) Comptes-rendus du *Bulletin* 19 de l'Académie d'Hippone, p. CXXIV, nº 17.



Dimensions de la pierre : largeur, 0m43; hauteur, 0m30; épaisseur, 0m13.

Hauteur des lettres : 0m02 et 0m03.

Il existe évidemment dans l'histoire de Zoui d'autres documents impériaux qui ont leur place entre la dédicace à Domitien et celle-ci; des fouilles ultérieures les feront découvrir.

Je proposerai la lecture suivante du texte qui précède :

Imperatoribus Caesaribus Lucio Septimio Severo, Pertinaci, Augusto, pio, et Marco Aurelio Antonino, Augusto, pio, et principi iuventutis, Augusto nostro, felici et Juliae Augustae, Matri Augustorum et Castrorum.

Marcus Baebius, vice praefecti (ou *vici praefectus*), *flamen perpetuus, additis C sertertiis, bono suo fecit.*

L'indication ADD · SS est vaguement tracée.

Toutefois, un examen minutieux permet de se convaincre que les sigles qui suivent la lettre A sont formés de trois D dont le dernier peut être pris pour un C.

Il n'est pas possible, en tous cas, de lire l'abréviation signalée par M. Papier dans le compte-rendu de la séance du 7 décembre 1883.

Les deux S qu'il interprète par *sumptu suo* ne sauraient non plus, je crois, être prises dans ce sens, car ce serait une répétition des abréviations qui suivent : B · S · F. Or, le lapicide, qui a rapproché ses lettres au point de rendre la lecture si difficile, n'a pas dû, quand la place lui manquait, se répéter et graver la même idée deux fois de suite.

La pierre de ce texte est un grès blanc à grains fins, la même que celle employée pour les autres textes trouvés à Vazaivi.

Les abréviations sont séparées, en partie, par des signes en forme de cœur.

A la première ligne, le premier I de Septimio est lié au T. A la cinquième ligne, on remarque six lettres doublées.

Ainsi qu'on le voit, la dédicace de Marcus Bæbius est en l'honneur de Septime Sévère, de ses fils Caracalla et Géta, et de Julia Domna, leur mère et la mère des camps.

Remarque intéressante : à la quatrième ligne, les titres de Géta avaient été primitivement martelés. Ils ont été ensuite retracés, ce qui se voit nettement, le plan de cette ligne étant en contrebas des autres lignes.

On sait qu'après l'assassinat de son frère, Caracalla fit marteler son nom sur tous les monuments de l'Empire. A Vazaivi, on s'était conformé à cet ordre; puis une main fidèle, celle d'un ami du malheureux prince, lui rendit plus tard cet hommage de replacer son nom sur le texte.

Ce document peut être daté de 213.

2e Série — Monuments votifs

Cette série des inscriptions trouvées à Zoui est de beaucoup la plus intéressante.

Nous la donnons complète, c'est-à-dire en y comprenant les textes publiés par MM. Masqueray et de Bosredon :

3

MARTI AVG
SAC
M · LICINI
VS VALENS
) COH VII LV
SITANORVM
VS LA (1).

Cet autel votif à Mars, qui semble être le dieu principal révéré à Zoui, a été publié par M. de Bosredon (*Recueil des Notices et Mémoires* de la *Société Archéologique* du département de Constantine, 9e vol. de la 2e sér., p. 33) et par M. Masqueray (*Ruines anciennes de Khenchela,* p. 11).

Le commencement de la cinquième ligne commence par un arc de cercle qui reste inexpliqué (2).

Ce document est adossé, aujourd'hui, à la maison du caïd des Ouled Rechaich.

Près de lui, se voit le monument bien connu ci-après :

4

IOVI MAXIMO
GENIOQVE · SAN

(1) *Corpus,* t. VIII, nº 10721.

(2) Ce doit être l'emblème, mal gravé, au moyen duquel les lapicides désignaient tout *centurion* dans les inscriptions votives ou tumulaires. M. le capitaine de Bosredon l'a interprété de la même manière (*Recueil* de Constantine, t. XIX, p. 33).

(NOTE DE M. LE PRÉSIDENT.)

CTO · SCOLAE · BF
PACONIVS · CAS
TVS · BF · CONS
LEG · III · AVG · CVM
SVIS · EXACTA · STA
V ❧ S ❧ (1)

Une lettre encore visible à la première ligne m'a permis de proposer la lecture IOVI MAXIMO.

On trouve ce texte dans le 22e volume de la Société précitée, page 198, à la même page du 9e volume de la 2e série, et dans le même ouvrage de M. Masqueray.

5

MARTI AVG (2)

Ce fragment est au centre de la mezara de Sidi Abd-el-Hafid.

6

MARTI · AVG
DIIS · DEAB · Q
OMNIBVS
C · IVL · GAE
VILICV (3)

7

MARTI · AVG · SAC
C · ANTONIVS
SERGIANVS
EG · EQVIT (4)

8

. . . .
. . . .
LIANVS · BF
EXCEPTORESV (sans doute EXCEPTOR · EX)
PLETA STATIO
NE · CVM · SVIS · OM
NIBVS · S · L · A (5)

(1) *Corpus*, t. VIII, n° 10717.
(2) *Corpus*, t. VIII, n° 10719.
(3) *Corpus*, t. VIII, n° 10722.
(4) *Corpus*, t. VIII, n° 10720.
(5) *Corpus*, t. VIII, n° 10723.

9

GENI. . . . .
MAR . . . . .
VICT . . . . .
MERIC (sans doute MERC*urio*)
VAZANI . . .
NO . . . . . .
TORL . . . .
CORNELIVS
CLAVDIVS
BF · COS · V · S (1)

10

. . . . OM .
. . . . . ARTI · VIC
. . . . DII I
VANTIBVS . . . . .
NIOQVE . . . STA
TIONIS. . . .VAZA
NITANAE . . . . .
. . . . . .SATVRNI
NVS. . . . LEG III
AV . . . . . PLETA
. TATIONE PR . .
. MOTVS AD. . . .
LEG II · ITALICAE
V · S · L · A (2)

11

. . . .
. . .SEX. . .
TORI. . . . .
ICVLAR . . .
L · A (3)

Les textes de 5 à 11 inclusivement ont été publiés par les auteurs précités. Les nos 6, 7 et 11 sont placés actuellement à l'entrée de la chambre des hôtes du bordj. Les nos 8, 9 et 10 n'ont pu être

(1) *Corpus*, t. VIII, no 10716.
(2) *Corpus*, t. VIII, no 10718.
(3) *Corpus*, t. VIII, no 10724.

retrouvés, ce qui est d'autant plus regrettable qu'il eût été nécessaire de vérifier l'ethnique donné par deux de ces textes.

Je reproduis ces inscriptions avec quelques différences de lecture, pour ce qui concerne celles que j'ai vues; quant aux autres, j'en donne la lecture publiée :

12

GRADIVO
PATRI · GENIO
STAT · VAZA
IVI · ET · DIIS
CONSERVATORIBVS
M · MEDIVS (1)

Dimensions de la pierre : hauteur, 0^m45; largeur, 0^m32; largeur du cadre, 0^m265; épaisseur, 0^m32.

Hauteur moyenne des lettres : 0^m035.

Quelques lettres sont jumellées; les O de la cinquième ligne sont beaucoup plus petits que les autres lettres.

Cet autel servait de base à un jambage de porte.

Je lis ainsi :

Gradivo patri, genio statori Vazaivi et diis conservatoribus, Marcus Medius, et je le complète par *votum solvit libens animo.*

Gradivus pater est un surnom de Mars. On le retrouve dans ces deux passages de Virgile :

En., liv. III, v. 35

Gradivumque patrem, Geticis qui praesidet arvis,
Rite secundarent. . . . .

(*Ibid*) liv. X, v. 542

. . . .*arma Serestus*
Lecta refert humeris, tibi, rex Gradive, tropaeum.

On donnait aux prêtres de Mars le surnom de *Gradivicolae.*

Gradivus, dont la traduction est « qui se met en campagne », vient de *gradus,* position ou posture du combattant.

On ne connaissait qu'un texte donnant ce surnom (Léon Renier, n° 36, *Gradivo belli*).

Il s'agit donc ici de Mars.

Il est nommé, en outre, GENIVS STATOR.

L'épithète de *Stator* s'applique à plusieurs personnages mythologiques.

(1) Comptes-rendus du *Bulletin* 19 de l'Académie d'Hippone, p. CXVI, n° 1.

Priape, le dieu velu, génie des jardins, des vergers, des champs et des troupeaux, se nomme *Stator,* gardien. Celui qui, toujours debout, veille et protége.

Jupiter est appelé *Stator* par Tite Live.

Il est le génie protecteur des villes.

Toutefois, étant donné le caractère plus spécialement militaire de Vazaivi, la fréquence des dédicaces au dieu de la guerre, dont on retrouve le nom à chaque pas, il ne saurait y avoir d'erreur dans l'interprétation de notre texte. *Statori* s'applique évidemment à Mars.

Les *dii conservatores* sont Jupiter et Junon, sans doute.

Une inscription de Timgad, citée dans l'*Annuaire* 1858-1859 de Constantine, donne une première fois le *diis conservatoribus.*

13

BAEBIVS
SPERATVS
COR · PRAE
LEG · III · AVG
VOT · S · L
A [1]

Sur la base d'une colonne.

On lit, à la première ligne, BAEBIV. Le B et l'V ne sont qu'amorcés.

Doit-on lire *Baebius Speratus, cornix praefecti legionis tertiae Augustae votum solvit libens animo?* ou bien faut-il, avec M. le Président de l'Académie d'Hippone, voir dans ce Bæbius Speratus un préfet de la 3e légion Auguste appartenant à la *gens Cornelia?*

J'ai rapproché ce texte de celui portant le n° 12. L'encadrement, qui a été respecté, m'a permis de constater qu'il n'est que de 0m256 pour le n° 13, alors qu'il est de 0m265 pour le n° 12.

En outre, la hauteur des lettres du n° 13 est de 0m045, tandis que celle des lettres du n° 12 est de 0m035.

J'en conclus que l'on ne saurait, aussi facilement que l'a fait M. Papier, faire des deux textes 12 et 13 une seule inscription.

14

DIIS CONSERVA
TORIBVS · I · O · M



(1) Comptes-rendus du *Bulletin* 19 de l'Académie d'Hippone, p. CXVIII, n° 4.

MERCVRIO · GE
NIO · EXERCITVS
TOR · COH · BOI · I · DEO
. . . . (1)

Je reproduis ici les détails fournis en annotation par M. le Président de l'Académie d'Hippone :

A la première ligne, le second I du mot DIIS est plus court que le premier, le V et l'A sont liés; à la quatrième ligne, I et V sont liés; à la cinquième ligne, la lettre H de COH est gravée au centre de l'O; il en est de même de l'E de DEO.

Je propose la lecture suivante :

Diis conservatoribus, Jovi, optimo, maximo, Mercurio, genio exercitus, Tori, cohortis Boïorum invicto deo....

C'est la première fois que l'on rencontre cette indication d'une cohorte boïenne en Algérie.

L'existence d'auxiliaires Boïens dans les armées romaines est connue, mais elle n'avait été affirmée par aucune découverte épigraphique.

Silius Italicus, dans son récit de la deuxième guerre punique, dit d'eux :

.....spissaeque ruunt conferta per arma
Undae Boïorum (2).

Quant à la divinité scandinave dont on retrouve ici le nom, sa présence n'a rien d'extraordinaire dans l'énoncé des divinités militaires qu'un légionnaire de Vazaivi a fait graver sur un autel votif. Rien ne s'oppose, en effet, à ce que, soit par flatterie, soit même par ironie, le lapicide ait tracé le nom du fils d'Odin en le faisant suivre d'une abréviation à double sens : *Boïorum invicto deo* ou *Boïorum ignoto deo.*

Les Boïens, dont une branche était de race germanique, avaient sans doute apporté en Afrique le culte des divinités du Nord.

D'ailleurs, je ne fais qu'émettre des idées qui restent toujours sujettes à modifications.

Les divers estampages que nous avons pris de ce texte impor-

(1) Comptes-rendus du *Bulletin* 19 de l'Académie d'Hippone, p. CXVII, nº 2.

(2) Silius Italicus, quelques vers plus haut (liv. IV, v. 149-50), avait déjà dit, en parlant de ces troupes auxiliaires :

Boïorum ante alias, Cryxo duce, mobilis ala
Arietat in primos, obicitque inmania membra.

(NOTE DE M. LE PRÉSIDENT.)

tant n'ont que très faiblement reproduit le trait supérieur du T de TOR qui, sur la pierre, n'est que superficiellement gravé, bien que très visible.

Dans cette inscription, Mercure est nommé génie de l'armée. Le dieu des voleurs, si cette attribution lui appartient, est pris ici pour le dieu présidant aux traités de paix, ainsi qu'il est cité dans certains auteurs.

On peut encore attribuer ce *genio exercitus* à Mars, cette divinité que nous avons montrée si révérée à Vazaivi.

15

DIIS CONSER
VATORIBVS
SACRVM
POPILIVS
L · A (1)

Ce texte est placé comme le précédent sur la base d'une colonne d'ordre dorique, ou plutôt on a fait de ces autels votifs une base de colonne.

16

GENIIS
MARTI VICT
MERCVRIO
VAZAIVITANO
F AVTORI P
SACRV
TIB · CL (2)

Deux lectures se présentent ici.

Celle de M. Papier :

Geniis Marti Victori, Mercurio Vazaivitano, et autoribus sacrum Tiberus Claudius.

ou celle que je propose :

Geniis Marti Victori, Mercurio Vazaivitano, fautori rerum (ou *fautori populi*) *sacrum, Tiberius Claudius.....*

L'F de la cinquième ligne est suffisamment bien marqué pour n'être pas pris pour un E. Quant au T ajouté dans la première lecture, sa place est occupée par une cavité qui semble avoir été

(1) Comptes-rendus du *Bulletin* 19 de l'Académie d'Hippone, p. CXVII, n° 3.
(2) Comptes-rendus du *Bulletin* 19 de l'Académie d'Hippone, p. CXIX, n° 5.

un défaut de la pierre. FAVTORI est pris dans le sens de protecteur; la dernière lettre de la cinquième ligne est un P ou un R. Si on lit RERUM, ce mot est pris dans le sens de ORBIS.

La dédicace serait alors à Mars le victorieux, et à Mercure le vazaivitanien, protecteur du peuple ou de l'univers.....

M. Papier voit dans le Tiberius Claudius de cette dédicace le même Tiberius Claudius Gordianus qui construisit sous l'empereur Commode, à 6 kilomètres sud de l'oasis actuelle d'El-Kantara, au sommet du djebel Selloum, ce fameux *burgus commodianus speculatorium* ou poste d'observation qui devait, suivant une inscription trouvée en cet endroit, protéger les voyageurs se rendant de *Calceus Herculis* (El-Kantara) à *Bescera* (Biskra), soit par la vallée, soit par la montagne.

17

. . . .
. . . . COH · MILI
III · AVG. . . . . .
. . . . PRINC. . . .
. . . . IAN . . . . .
. . . .

Fragment d'autel votif d'une hauteur de 0m86 sur 0m43 de largeur et 0m26 d'épaisseur. On en a fait la base d'une colonne.

18

. . . .
. . . SVS · SI. : . .
. . . M · VOT. . . .
. . . PL · TEMP . .
. . . L · A. . . . . . (1)

19

. . . .
I · O · SAC . .
POSTVMI
ARICVS
FRVMEN
RIO · BF · COS
S · L · V · A
ORENEIVS

(1) Comptes-rendus du *Bulletin* 19 de l'Académie d'Hippone, p. CXXIII, n° 15.

J'ai placé dans la catégorie des monuments votifs la pierre suivante actuellement au Musée chrétien de Tébessa :

20

SILVANI · PRIMI
DONATI · IVNNINI
FELICIS · LVCCATIS
ET · IAHINIS (1)

Il est à supposer que cette pierre, trouvée près de l'autel, était la dédicace de l'église chrétienne de Vazaivi aux martyrs :

Silvanus, Primus, Donatus, Tunninus, Felix, Luccas et Jahinis.

La partie non retrouvée du texte portait vraisemblablement le mot *memoria.*

Le T de TVNNINI n'est pas barré. On pourrait lire IVNI(*oris*) NINI.

Le mot IAHINIS est sans doute mis pour IOHANIS.

IOHANIS est écrit pour IOHANNES sur une inscription de Tébessa.

3e Série — Stèles funéraires

21

D M S
F POMPONI
VS SATVRNIN
IVS VIXIT A
XXV . . . . . . (2)

22

D M S
SECVNDVS
. . . .
VIXIT ANNIS
LXXI · LBBBBT
HER · EIVS · FEC (3)

Ces deux stèles ont été vues par M.r Masqueray.

(1) Comptes-rendus du *Bulletin* 19 de l'Académie d'Hippone, p. CXXII, n° 7.
(2) *Corpus*, t. VIII, n° 2227.
(3) *Corpus*, t. VIII, n° 10726.

23

IVL · INGENVA	LICINIVS · ALV · VIX
VIX · AN · LXX	AN · LXXXII · HE
	FE [1]

Julia ingenua vixit annis septuaginta.
Licinius alumnus vixit annis octoginta duobus. Heres fecit.

24

D · M · S
VOLCEIVS IANV
ARIVS · VIXIT · ANIS
LXXXXV · COD · MA
NDASTI FECIMVS [2]

Volceius Januarius vixit annis nonaginta quinque cod (pour *quod*) ou bien *codicillo mandasti, fecimus.*

Cette stèle funéraire a $1^{m}88$ de hauteur sur $0^{m}58$ de largeur.

Les lettres ont $0^{m}04$ de hauteur.

L'inscription est insérée dans un cadre de $0^{m}35$ de hauteur sur $0^{m}47$ de largeur.

Le DMS est en dehors du cadre. Il est surmonté d'un personnage en toge.

Le haut de la pierre offre, dans un triangle, deux colombes regardant un pain placé entre elles.

25

L · MANILI
VSVICTO
RINVS · DV
AE · FI · VOT
S · L · A [3]

Ce texte est-il un autel votif ou une stèle funéraire?

Est-ce un monument élevé à une des divinités adorées à Vazaivi par Lucius Manilius Victorinus et ses deux filles, ou bien est-ce la stèle que Lucius Manilius fit élever à ses enfants?.....

26

DIS MANIBVS
SACRIS · C · IVLIVS

(1) Comptes-rendus du *Bulletin* 19 de l'Académie d'Hippone, p. CXXII, nº 9.
(2) Comptes-rendus du *Bulletin* 19 de l'Académie d'Hippone, p. CXXII, nº 10.
(3) Comptes-rendus du *Bulletin* 19 de l'Académie d'Hippone, p. CXXIII, nº 11.



. . . . .R
. . . . .VIXIT A
NNIS · XXII · PAR
ENTES · FIL · FEC (1)

Diis Manibus sacris. Caius Julius.... vixit annis viginta duobus, parentes filio fecerunt.

Cette stèle a 0m94 de hauteur et 0m41 de largeur.

Le texte est gravé dans un cadre de 0m34 de haut sur 0m31 de large.

27

D · M · S
IVLIA · SABINA
PIA · IN · SVIS · VI
XIT · ANNIS · LX
. . . . P .
. . R INSTITVI. . .
. . . .
. . . . RAVERVNT (2)

Diis Manibus sacrum. Julia Sabina, pia in suis, vixit annis sexaginta, amantissimus pater, instituit.

Le reste de l'inscription est placé en dehors du cadre.

Il indique une restauration postérieure à l'édification du monument.

28

D · M · S
OCTA
SVCCESSA
VIXIT ANNIS
LXX · C · STRPON (*sic*)
IVS · MARITVS
ET · FILI · EIVS · FE
CERVNT · H · S · E

Diis Manibus sacrum. Octavia Successa vixit annis septuaginta Strponius (pour *Scribonius*, sans doute), *maritus et filii ejus fecerunt. Hic sita est* (3).

(1) Comptes-rendus du *Bulletin* 19 de l'Académie d'Hippone, p. CXXIII, n° 13.

(2) Comptes-rendus du *Bulletin* 19 de l'Académie d'Hippone, p. CXXIII, n° 14.

(3) Usant encore ici de la liberté qu'a bien voulu nous offrir M. Abel Farges d'annoter son *Mémoire*, nous proposons de lire STRABONIVS au lieu de SCRIBONIVS. Le *nomen gentilicium* de *Strabonius* n'est pas étranger à l'onomas-

29

D · M · S
CANINIVS
PRIMVS · VIX
ANNIS · LII · IVL
NINOSA · CONIV
IVX · MERENTI : F
ECIT

Diis Manibus sacrum. Caninius Primus vixit annis quinquaginta duobus. Julia Minosa conjux merenti fecit.

Les quatrième et cinquième lettres de *conjux* sont répétées.

30

BAEBIVS
CERDO
L · BAEBI · LIB
PIVS · VIXIT · AN
NIS · LXXVI · H · S · E

Baebius, cerdo, Lucii Baebii libertus, pius vixit annis sex et septuaginta. Hic situs est.

Cette inscription du savetier Bæbius, affranchi de ce Bæbius que nous avons vu dans plusieurs dédicaces, est gravée sur une pierre sans ornements.

31

. . . .
. . . . IVA. . .
. . EIS CERVI
. . AE · SOLVI (1)

Fragment d'inscription, peut-être funéraire, gravée sur un cube de grès très épais.

En dehors des trois catégories de textes que je viens de passer en revue, il en est une d'un intérêt considérable que je classe ici à part :

32

ET ONERARI SE INLICI
MATQ OFICIALIVM EXA
ECRETI CONCILI QVOD SVCI

tique africain. M. Tissot l'a relevé à Hammam-Derradj (Tunisie), sur une pierre tumulaire (*Corpus* nº 10585). (NOTE DE M. LE PRÉSIDENT.)

(1) Comptes-rendus du *Bulletin* 19 de l'Académie d'Hippone, p. CXXIII, nº 12.

AS CVM MAGNO ANIMI MEI
TEMPORVM ILLORVM QVORVM
FVIT AD NVNCQVIS AEQVO ANIMO
XACTIONIBVS INLICITIS QVIBVS
MPONVNT FORTVNIS ALIENIS IMMI
M IXAVRIANT COMPENDIS SV
VAM POPVLI VEL FISCI DEBITI
I PROCERE QVIS NON ET MI
PARENTIVM AC LIBERORVM
MA EXCIPIT OFICIALES MVNIFI
E QVASI QVODAM MORE CONSTI
BLICI VECTIGALIS PATERENTVR
E· POSTHAC ADMITTANT
RO DELICTI QVALITATE IN
S DEQVARE ET PROCC ME IS
VINCIALIBVS INNOTESCERE · VO
CIANT · L · APRONIVS · PIVS · LEG
//////////////////////////////////
IIINIVS CIRCA PROVINCIAM SVAM HIC [1]

(1) M. le professeur Johannès Schmidt, de Giessen, ayant connu et accepté la lecture que nous avions proposée de cet important document épigraphique dans la séance de l'Académie d'Hippone du 7 décembre 1883 (*Bulletin* 19, p. CXXI), l'a complétée ainsi dans ses *Addimenta* au vol. VIII du *Corpus* de Berlin, nº 669 :

ET ONERARI ❦ SE INLICI*tis*
M ATQ ❦ OFICIALIVM EXA*ctionibus*
*d*ECRETI CONCILI QVOD SVCI
querel? AS CVM MAGNO ANIMI MEI *dolore audiui*
TEMPORVM ILLORVM QVORVM
FVIT AD NVNC QVIS AEQVO ANIMO *ferat*
*e*XACTIONIBVS INLICITIS QVIBVS
*i*MPONVNT FORTVNIS ALIENIS IMMI*? nere ruinam*
M EXAVRIANT COMPENDIS SV*is*
VAM POPVLI VEL FISCI DEBITI
I PROCERE QVIS NON ET MI
PARENTVM AC LIBERORVM
*sum*MA EXCIPIT OFICIALES MVNIFI*centia*
E QVASI QVODAM MORE CONSTI*tutum*
*pu*BLICI VECTIGALIS PATERENTVR
n? E' POSTHAC ADMITTANT
*p*RO DELICTI QVALITATE IN
S DE QVA RE ET PROCC ❦ MEIS *scripsi et*
*pro*VINCIALIBVS INNOTESCERE VO*lui*
CIANT · L · APRONIVS PIVS LEG
. . . .
IIINIVS CIRCA PROVINCIAM SVAM FEC

(NOTE DE M. LE PRÉSIDENT.)

A la suite des iniquités et des cruautés du comte Romanus, gouverneur d'Afrique, sous Valentinien et Valens, ces deux empereurs promulguèrent un décret établissant les fonctions d'un *defensor* dans chaque municipe, chargé de défendre le peuple et surtout les pauvres contre les exactions des officiers impériaux.

Co magnifique document, qui était placé sans doute dans le forum de Vazaivi, n'est-il pas une copie de ce décret?

Quoi qu'il en soit, je ne pense pas qu'il soit possible de donner à ce monument la date que propose, sous toutes réserves, il est vrai, M. Papier. La forme de certaines lettres nous reporte à l'époque de l'empereur Valens plus vraisemblablement qu'à celle du proconsul L. Apronius, successeur, en Afrique, de Furius Camillus.

Dimensions de la pierre : hauteur, 0m63; largeur, 0m47; épaisseur, 0m17.

Les caractères sont peints au minium.

Le texte est inséré dans un cadre dont les rebords, faisant saillie, ont 0m05 de large.

Avant de terminer cette modeste *Monographie* de Zoui, qui n'a d'autre but que de réunir, pour les vrais savants, tout ce qui a été trouvé sur ce point intéressant, je crois devoir attirer l'attention des touristes sur le petit monument dont la découverte a couronné mes recherches.

Il s'agit d'une excavation située à quelques mètres au nord du bordj du caïd. On y pénètre par une ouverture rectangulaire que recouvrait une dalle.

Après avoir, en se courbant, avancé de quelques pas dans un couloir très étroit, on passe sous une porte dont l'un des jambages est formé d'une stèle funéraire; puis, tournant à angle droit, on se trouve en face d'une ouverture de forme presque ovale qu'une meule roulant entre des doubles jambages vient fermer hermétiquement.

Cette porte donne accès dans une chambre taillée dans le tuf.

Autour de cette pièce, rayonnent des cellules dont une possède encore le cadre en pierre sur lequel s'adaptait sans doute une plaque.

Dans le fond de la chambre centrale et au niveau du sol, s'ouvre une autre chambre s'enfonçant dans la terre.

Aucune inscription, aucun indice, aucun graphitti sur les mu-

railles, rien n'est venu expliquer la destination de cette suite de locaux souterrains.

Un morceau de bitume en forme de galette arabe, quelques clous, des fragments de poterie grossière, c'est tout ce qu'un examen attentif m'a fait découvrir.

Sommes-nous en présence d'un *carcer,* ou n'avons-nous devant nous qu'une simple cachette? La trouvaille est intacte. On pourra peut-être plus tard résoudre ce problème.

Tout au plus peut-on en faire remonter la construction à l'époque byzantine.

Je joins à cette *Monographie* une carte au 1/200,000e, comprenant la région de Zoui (pl. n° 2).

INTERPRÉTATION DES LINTEAUX DE KHENCHELA
(ANC. MASCULA)

Par M. le Curé MOUGEL, Membre correspondant.

Il y a tantôt trois ans que l'interprétation des linteaux découverts à Khenchela par M. le lieutenant Abel Farges nous préoccupa pour la première fois. Nous y avions vu, *primo visu,* un sujet adamique, c'est-à-dire l'image symbolique de la faute du premier homme et de sa réparation par Jésus-Christ représenté par la croix *decussata.*

Mais ce premier jugement tout intuitif sur des emblèmes inédits et si singuliers devait être soumis à de mûres réflexions. Nous avions surtout besoin de connaître la véritable signification du triangle. Or, nos recherches et nos lectures nous ayant amené à conclure que cette figure géométrique a symbolisé de tout temps et chez tous les peuples, même chez les premiers chrétiens, non pas un dieu plutôt qu'un autre, mais la déité, *sens divinum,* qui réside en eux et les distingue essentiellement de l'homme, nous croyons tenir par là la clef de l'interprétation de ces linteaux et nous cédons aux bienveillantes sollicitations de M. le Président de l'Académie d'Hippone en lui livrant aujourd'hui le résultat de nos humbles réflexions.

Quatre tableaux sont à distinguer sur ces linteaux. Le premier nous paraît être tiré de la *Genèse* (chap. 1, 2, 3, *passim*). On y voit

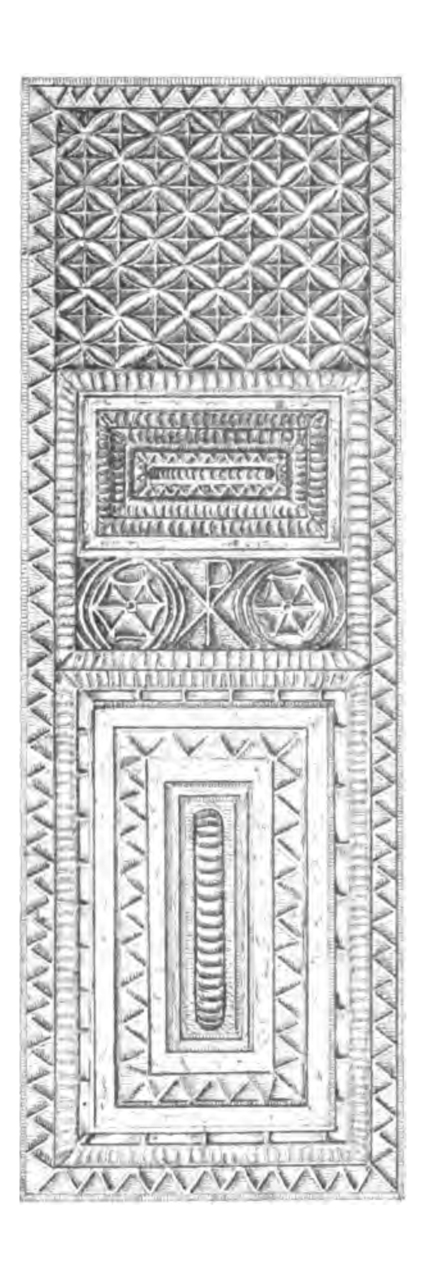
Tafrent
Aïn el Beïda
Rte de Tebessa
R.R.
Khenchela
O. Bou Kraïm
Bir
Chettaia
Aïn Kraïm
Aïn Debba
Rte de Tebessa
O. Zoui
Aïn Taxougart
R.R.
Aïn
Pringal
O. El Ghour
Coudiat Abbada
R.R.
Ksar Zania
El Biar
Kt Ouchaoua
Zoui
El Merguen
Aïn Trab
Djaffa
El Aïdouch
Aïn bou Srid
Aïn Ama
Aïn Chasse
Merah Riehlane
Guecaïrah
Tadlest
El Hamoud
R.R.
Sbikhra
Oued Hentiba
Soudean
Ksar Doucen
Rte d'Aïn Mouselaan
El Mahmel
Aïn el Hadjar
Rte de Babar
O. Zelfan
Babar

Echelle de : $\frac{1}{200.000}$

Imp. Becquet fres 37, Rue des Noyers, Paris.

Carte de la contrée comprise entre Khenchela et Zoui
(Province de Constantine.)





Pierre sculptée portant le monogramme du Christ,
Trouvée à Zoui (Statio Vazaivitana). Prov de Constantine

Imp Buquet fr Paris.

figurer un arbre de la plus singulière espèce, ou pour mieux dire, un arbre unique en son genre.

L'artiste semble s'être dit en le sculptant : « Je dois représenter l'arbre que Dieu s'était réservé dans le paradis terrestre. Plus il sera original, plus il paraîtra divin. » Mais en même temps il a eu soin de ne pas s'écarter du texte sacré. Par sa bifurcation, son arbre semble, en effet, indiquer sa double essence productive du bien et du mal symbolisés par deux fruits sortis de la souche commune.

De l'originalité il y en a partout. Cet arbre est, pour ainsi dire, sans rameaux, sans feuillage. Par-ci, par-là, sur l'écorce, on remarque des petites exubérances ou globules de diverses grosseurs et cinq triangles qui peuvent être considérés, les uns comme symboles de la vie éternelle, et les autres comme symboles de la divinité elle-même. C'est la traduction graphique, en d'autres termes, de ce texte biblique : *Deum deambulantum in paradisio.*

La contre-partie de ce tableau se résume dans la grande croix *decussata* qu'il ne faut pas confondre avec le chrisme, car c'est le crucifix proprement dit des cinq premiers siècles. Vers le VI[e] siècle, le crucifix en personne, tel que nous le vénérons, attaché à la croix *patibulata,* vint le remplacer. Cette substitution fut même apparemment le véritable motif du soulèvement des Iconoclastes.

La croix *decussata* représente donc, dans notre premier tableau, le Rédempteur promis. Elle porte aussi deux fruits, l'un symbolisant la venue du Sauveur, et l'autre son enseignement.

1[er] Linteau. — 2[e] Tableau.

Il se compose : 1° d'un cadre orné d'une série de triangles interrompue aux angles par des sortes de couronnes ou disques évidés qu'il est permis de considérer comme des emblèmes de la vue, c'est-à-dire de la présence et de la sollicitude constante du Seigneur; 2° d'une étoile flamboyante et d'une magnifique rosace juxtaposées.

L'étoile flamboyante représente évidemment ici l'étoile légendaire qui annonça aux mages de l'Orient la naissance du Christ et les conduisit jusqu'à son berceau, et la rosace à six feuilles de laurier, sorte de chrisme modifié et embelli, l'enfant Jésus lui-même.

D'un autre côté, comme Isaïe dans son langage prophétique nous montre l'univers entier en mouvement à la venue du Messie :

leva ejus in circuitu oculos tuas et vide..., ne pourrait-on pas regarder ces triangles, entremêlés de décorations fustigiées, comme des symboles du ciel en mouvement, et ces chrismes multipliés comme symboles aussi des acclamations poussées par le monde entier, selon le prophète, et par les bergers venus à Bethléem pour adorer le Christ?

Pures et simples décorations, nous dira-t-on. Décorations, oui, mais pures et simples, non, car pour les chrétiens des trois ou quatre premiers siècles, toute sculpture décorative était symbolique.

Nous croyons donc être ici en présence d'un tableau représentant la naissance de Jésus-Christ et assister, en quelque sorte, à la fête de l'Épiphanie dont le souvenir est resté si bien gravé dans la mémoire des populations indigènes de l'Aurès que dans les environs de Khenchela, ces populations qui sont un mélange, sans doute, d'anciens berbères, d'anciens chrétiens, romains ou vandales, imparfaitement convertis à l'islamisme, célèbrent encore tous les ans la fête de la naissance de Sidi Aïssa, c'est-à-dire Jésus-Christ.

2e Linteau. — 3e Tableau.

Si la rosace apparaissait aux jours de paix et de joie des premiers chrétiens, la croix *decussata* apparaissait aux jours de ses persécutions et de ses tristesses.

Elle se voit ici portant en sautoir une croix à longue tige, communément appelée *crux commissa* ou *patibulata*. C'est donc, selon toute probabilité, l'image symbolique de Jésus-Christ portant sa croix, en d'autres termes, le résumé de sa passion et de sa mort.

Par côté, on voit un graphiti tortillé que, faute d'une interprétation plus satisfaisante, on peut considérer comme représentant le serpent des saintes Écritures trituré par la femme : *ipsa conserat caput suum.*

La résurrection de Jésus-Christ suivit de près, comme on sait, sa mort ignominieuse. C'est la joie, par conséquent, succédant à la tristesse. Aussi l'artiste multiplie-t-il les rosaces sur son tableau. On en compte quatre, en effet, juste autant qu'il y a d'*alleluia* dans le cantique chanté dans toutes nos églises le saint jour de Pâques.

Mais revenons au premier tableau du premier linteau. Il est évi-

dent qu'il a été brisé à dessein et qu'il n'en reste plus grand chose aujourd'hui. Il en reste encore assez, cependant, pour reconnaître que jamais ni le cadre, ni le panneau, ont été chargés de dessins, de sculptures.

Il serait donc permis d'en conclure que l'artiste, qui paraît avoir visé un certain ordre chronologique dans ses tableaux, a voulu représenter ici, par l'absence de toute décoration, la période qui a précédé la création, période *inanis et vacua* pendant laquelle rien n'existait que Dieu.

Il ne manquera pas de touristes, sans doute, qui, en visitant Khenchela, attribueront ces tableaux aux premiers siècles du christianisme et qui concluront de ces sculptures allégoriques que les premiers chrétiens ont toujours tenu à dissimuler leurs croyances aux yeux des païens.

Mais, outre que la présence de la rosace et de l'étoile flamboyante indique toujours une date assez rapprochée de nous, des sculptures destinées à être exposées en plein air repoussent toute idée d'arcane. La croix *decussata* n'a d'ailleurs jamais été un mystère pour personne.

C'est donc une erreur de croire que les chrétiens des deux ou trois premiers siècles avaient pour habitude de faire un mystère constant de leurs croyances et que les tableaux de Khenchela remontent aux temps les plus reculés du christianisme.

Cela posé, terminons ces quelques lignes d'interprétation par quelques mots seulement sur la persistance de la peinture graphique et religieuse à travers les siècles.

C'est en Égypte, et peut-être bien aussi en Asie, qu'elle a pris naissance et que de là elle s'est propagée en Europe. Les Hébreux l'adoptèrent, c'est incontestable, puisque David, le plus autorisé des rois d'Israël, s'élève avec véhémence contre les peuples qui sculptaient des dieux dans le marbre à l'image de l'homme. « Leurs dieux ont des yeux, dit-il, et ne voient pas; des oreilles, et n'entendent pas!... »

Malgré la réforme du personnel divin par les beaux-arts, la peinture graphique conserve au sein du paganisme de nombreux partisans dans toute l'Afrique septentrionale. Ses divinités, Baâl Hammon et Tanith, sont représentées par une simple stèle à fronton triangulaire, surmonté d'un disque ou d'un croissant, suivant que la stèle est dédiée à l'une ou à l'autre.

Les Romains, en s'implantant à Carthage, dans la Numidie et dans les deux Mauritanies, font tous leurs efforts pour chasser Bâal et Tanith du triangle et amener les Africains à représenter leurs dieux d'une manière plus sensible et moins primitive. Mais la peinture graphique n'en demeure pas moins en vigueur dans toute la contrée. Elle est adoptée par Mahomet et ses disciples. Si bien que dans aucune mosquée on ne voit de statue, de figures humaines. Les édifices religieux des musulmans, de même que leurs livres et que leur corps ne sont, en effet, jamais ornés que de dessins graphiques d'où l'image de Dieu et des hommes est scrupuleusement évincée.

Enfin le christianisme lui-même ne s'est-il pas toujours, pendant les six premiers siècles, servi de cette peinture graphique et symbolique pour représenter Jésus-Christ. Les archéologues s'escriment à chercher des statues représentant le fils de Dieu et ne sont encore parvenus à en découvrir, car celles qu'ils prétendent avoir trouvées, l'une dans les catacombes de Rome et l'autre à Tébessa, sont fort sujettes à caution. Pendant cette période six fois séculaire, la croix *decussata* tint lieu de crucifix. Et chose curieuse, à laquelle jusqu'à présent on n'a guère fait attention cependant, c'est que les chrétiens ont affecté le triangle à l'image du Christ, comme les Phéniciens l'avaient affecté à l'image de Tanith et de Baâl Hammon, en se contentant de substituer la croix au disque solaire ou au croissant lunaire qui en surmontait habituellement le sommet.

Enfin, nous avons retrouvé les mêmes emblèmes sur quelques pierres tombales du cimetière arabe de Bône et nous les avons remarqué également sur l'étendard des indigènes, ce qui nous autorise à dire, avec un des écrivains de la *Revue des Deux-Mondes,* qu'en tout temps et en tous lieux les choses suivent nécessairement leur maitre et doivent s'accommoder à la nouvelle vie qu'il adopte (1).

Néanmoins, à côté de la peinture graphique, la peinture artistique faisait des progrès. Mais les partisans passionnés de la première se soulèvent sous l'égide, en quelque sorte, d'un empereur d'Orient et l'on a à déplorer les excès des Iconoclastes.

Les Iconoclastes! Ah! quelle vilaine engence à nos yeux! Ils

(1) *Revue des Deux-Mondes,* 15 mars 1870, p. 402.

n'étaient pourtant pas schismatiques, si par schisme on entend une doctrine nouvelle détachée d'une doctrine plus ancienne. Ils soutenaient tout simplement les droits de la tradition universelle.

Ils n'étaient pas non plus hérétiques en prétendant que Dieu ne doit pas être représenté sous une forme humaine, puisque Dieu est impalpable, invisible, ne tombe pas sous les sens, est pur esprit, en un mot. Quoi de mieux alors qu'un symbole graphique pour le représenter! Quoi de mieux, enfin, que le triangle pour représenter la sainte Trinité et ses attributs!

Les tableaux gravés sur les linteaux de Khenchela sont donc purement et simplement de petits chefs-d'œuvre de peinture graphique et religieuse. Ils sont dus peut-être au ciseau d'un Iconoclaste, mais n'en sont pas moins pour cela très respectables. N'en rougissons pas!

DU FORAGE D'UN PUITS ARTÉSIEN A GUELMA

Extrait du RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE SONDAGES *exécutés pendant la campagne de 1883 à 1884 par M.* JUS, *directeur des travaux, communiqué par M. le docteur* Victor REBOUD, *membre correspondant.*

Le sondage de Guelma a été pratiqué devant l'église. Commencé le 30 janvier 1883, il a été abandonné le 19 janvier 1884 par suite d'éboulements et de compression exercés par des cailloux roulés sur les tubes qui ont été brisés et que l'on n'a pu extraire.

Il avait été poussé à 184 mètres et avait déjà coûté 20,000 francs. On a obtenu une nappe ascendante à 14 mètres.

Coupe du sondage de Guelma

Nos	DÉSIGNATION MINÉRALOGIQUE DES COUCHES	Épaisseur des couches	Profondeur du forage
1	Remblai	2m10	2m10
2	Tuf marneux	» 48	2 58
3	Argile rouge et marne	1 24	3 82
4	Marne jaune compacte	2 18	6 »
5	Calcaire gris en roche compacte	1 75	7 75
6	Argile grise jaunâtre	5 25	13 »

Nos	DÉSIGNATION MINÉRALOGIQUE DES COUCHES	Épaisseur des couches	Profondeur du forage
7	Agglomération d'argile et cailloux roulés....	»m30	13m30
8	Calcaire gris en roche très dur............	» 95	14 25
9	Argile rouge et sable rouge................	8 65	22 90
10	Argile rouge, sable jaune, grès et graviers...	1 »	23 90
11	Sable jaune et calcaire....................	» 60	24 50
12	Calcaire gris en roche	» 65	25 15
13	Argile rouge	1 30	26 45
14	Marne blanche	2 02	28 47
15	Marne blanche et cailloux roulés...........	1 72	30 19
16	Grès gris	2 71	32 90
17	Argile rouge et compacte	2 55	35 45
18	Grès gris très sableux.....................	2 82	38 27
19	Argile rouge compacte avec plaquettes de grès..............................	2 87	41 14
20	Argile rouge tendre, cailloux roulés (de 46m75 à 51m55)............................	12 26	53 40
21	Calcaire très dur	» 73	54 13
22	Grès gris	» 63	54 76
23	Grès gris très sableux, jaunâtre...........	2 45	57 21
24	Calcaire dur	1 34	58 55
25	Argile jaune sableuse	1 30	59 85
26	Calcaire dur	» 11	59 96
27	Argile rouge...............................	2 »	61 96
28	Marne blanche et cailloux roulés...........	1 25	63 21
29	Grès gris sableux..........................	3 89	67 10
30	Argile grise marneuse et cailloux roulés.....	2 41	69 51
31	Argile grise	1 50	71 01
32	Argile grise avec veinules rouille	» 72	71 73
33	Argile grise avec cailloux roulés noirâtres....	» 27	72 »
34	Calcaire dur	» 79	72 79
35	Marne blanche sableuse avec petits cailloux..	1 20	73 99
36	Argile grise avec cailloux roulés..........	3 77	77 76
37	Argile blanchâtre avec cailloux roulés.......	» 52	78 28
38	Argile rouge	1 10	79 38
39	Grès gris en plaquettes	1 33	80 71
40	Argile grise blanchâtre très sableuse	1 48	82 19
41	Grès gris sableux	» 40	82 59

Nos	DÉSIGNATION MINÉRALOGIQUE DES COUCHES	Épaisseur des couches	Profondeur du forage
42	Argile grise avec cailloux roulés............	1m72	84m31
43	Argile rouge..............................	1 80	86 11
44	Argile rouge sableuse	3 48	89 59
45	Argile grise avec cailloux roulés............	1 42	91 01
46	Argile rouge..............................	» 63	91 64
47	Gros cailloux roulés........................	» 18	91 82
48	Argile rouge compacte......................	2 23	94 05
49	Argile rouge avec galets et marne blanchâtre.	2 96	97 01
50	Sable gris rougeâtre très dur	» 82	97 83
51	Calcaire très dur	» 43	98 26
52	Argile rouge..............................	3 09	101 35
53	Argile rouge très compacte..................	6 68	108 03
54	Argile grise avec sable marneux blanc......	1 33	109 36
55	Argile rouge compacte......................	» 89	110 25
56	Argile marneuse verdâtre avec calcaire blanc	» 75	111 »
57	Argile rouge..............................	6 47	117 47
58	Calcaire	» 06	117 53
59	Argile rouge..............................	5 67	123 20
60	Argile rouge avec marne blanchâtre........	» 20	123 40
61	Calcaire blanc............................	» 63	124 03
62	Argile rouge..............................	» 48	124 51
63	Argile rouge très compacte................	» 70	125 21
64	Argile violette............................	1 19	126 40
65	Argile rouge violette......................	3 17	129 57
66	Argile grise noirâtre très compacte........	2 65	132 22
67	Plaquettes de grès gris..................	1 22	133 44
68	Argile grise blanchâtre....................	» 57	134 01
69	Calcaire gris très dur	» 25	134 26
70	Argile grise noirâtre très compacte........	» 24	134 50
71	Plaquettes de grès gris....................	» 26	134 76
72	Grès gris noirâtre	» 47	135 23
73	Marne jaune sableuse......................	» 52	135 75
74	Argile noire avec veines de sable blanc.....	1 49	137 24
75	Argile noire sableuse	1 04	138 28
76	Grès dur	» 35	138 63
77	Grès gris très dur..........................	» 12	138 75
78	Grès gris blanchâtre assez dur	3 33	142 08

Nos	DÉSIGNATION MINÉRALOGIQUE DES COUCHES	Épaisseur des couches	Profondeur du forage
79	Argile noire avec sable blanc	4m01	146m09
80	Argile noire	» 33	146 42
81	Argile noire avec coquillages	» 60	147 02
82	Argile noire	2 55	149 57
83	Argile noire avec coquillages	» 68	151 25
84	Argile noire avec beaucoup de coquillages et veines tourbeuses	» 83	152 08
85	Argile noire compacte	1 57	153 65
86	Argile noire	» 72	154 37
87	Argile noire grisâtre	» 58	154 95
88	Argile grise noirâtre	4 24	159 19
89	Sable blanc micacé argileux	1 76	160 95
90	Argile noirâtre avec sable blanc	1 99	162 94
91	Argile bleue	1 23	164 17
92	Argile grise cendrée sableuse	2 14	173 23
93	Argile noirâtre sableuse	2 14	173 24
94	Argile noire	3 40	176 64
95	Plaquettes de grès gris	» 73	177 37
96	Grès gris très dur	» 26	177 63
97	Argile grise noirâtre	4 40	182 03
98	Plaquettes de calcaire gris très dur	» 06	182 09
99	Calcaire gris	» 08	182 17
100	Argile grise noirâtre	1 42	183 59
101	Calcaire gris très dur	» 16	183 75
102	Argile noire compacte	1 47	185 22
103	Espèce de roche calcaire ou silex très dur	» 02	185 24
		TOTAL	185m24

La couche n° 84, intitulée : couche noire avec lignites et beaucoup de coquilles, rencontrée de 151m25 à 152m08, soit une épaisseur de 0m83, a été soumise à l'examen de M. Bourguignat, auteur de la *Malacologie algérienne,* qui a bien voulu nous donner les renseignements suivants :

Les petites coquilles trouvées dans le sondage de Guelma sont des formes de l'époque pliocène, analogues à celles qui caractérisent les dépôts lacustres de la Dalmatie, de la Bosnie, de la Grèce, de la Crimée, de la vallée du Danube, etc., etc.

Ces coquilles sont d'un dépôt lacustre dont les eaux étaient un tant soit

peu saumâtres. Il devait donc exister, à l'époque pliocène, un lac sur l'emplacement de Guelma. Les dépôts supérieurs à la couche de marne noirâtre d'où proviennent les fossiles soumis à mon examen, sont donc postérieurs à ce lac.

Le nº 1, que j'ai nommé *Melanopsis Jusi*, est une espèce nouvelle qui n'a d'analogie qu'avec le *Pyrum* des dépôts danubiens.

Les nºs 2 et 2 *bis* sont de petites néritines possédant une lamelle palatale à la base de l'ouverture, qui, par conséquent, appartiennent au nouveau genre *Tripolaia* (Letourneux), genre qui semble spécial, jusqu'à présent, aux dépôts lacustres pliocènes de la Dalmatie, de la Bosnie et du Danube.

Le genre *Tripolaia* se trouve décrit dans mes fossiles de la Cettina.

Le nº 3, *Paludestrina Flognyana*, est encore une nouvelle forme de la *Paludestrina Croatica* de Brusina, figurée sur la planche jointe à ma lettre à Brusina et à Kobelt.

Enfin le nº 4 est un petit planorbe du genre *Lævis* que j'ai appelé *Læviformis* et décrit dans ma *Malacologie* de l'Abyssinie, dans laquelle j'ai donné une planche des formes à la surface du continent africain.

CORRESPONDANCE

Khenchela, le 11 octobre 1884.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je mets la dernière main à la modeste *Monographie* de Vazaivus que vous me réclamez et que je compte pouvoir vous adresser pour la fin de ce mois au plus tard.

En attendant, permettez-moi de vous donner ci-dessous copie du fragment d'inscription qu'on a trouvé ces jours derniers à Khenchela :

NI · F · DIVI
NERVAE · PR
COS · $\overline{\text{III}}$ · P · P · GRO
T · CAESERNI

et que je propose de compléter et de lire ainsi qu'il suit :

IMP · CAES · ANTON · AVG · P · DIVI · HADRIA
NI · F · DIVI · TRAIANI · PARTH · NEP · DIVI
NERVAE · PRONEP · PONT · MAX · TRIB · POT
COS · $\overline{\text{III}}$ · P · P · GRONIVS · S · P · FEC · IDEM · Q · D
T · CAESERNIO · ST · Q · ST · LEG · PR · PR · PR · AF

Imperatori, Caesari, Antonino, Augusto, pio, divi Hadriani

filio, divi Traiani Parthici Nepoti, divi Nervae pronepoti, Pontifici maximo, Tribunitiae potestatis, consuli tertio, patri patriae, Gronius sua pecunia fecit idemque dedicavit, Tiberio Caesernio Statio Quintio Statiano, legato propraetore provinciae Africae.

Cette dédicace à Antonin le Pieux remonte aux années de 140 à 145, je crois.

Le légat de l'empereur, sous l'administration duquel elle a été élevée, est connu par une inscription publiée à Constantine en 1853.

Ajoutez ce document à l'histoire de Mascula. Le temps me manque pour étudier à peu près bien quatre nouveaux textes inédits de cette même localité. Je vous les adresserai plus tard.

Veuillez agréer, etc.

A. FARGES,
Lieutenant, chef de Bureau arabe.

Duvivier, le 12 octobre 1884.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je viens d'être assez gravement malade, voilà pourquoi je n'ai point répondu de suite à la circulaire ministérielle dont vous m'aviez communiqué un extrait relatif à la question des eaux.

Par surcroît d'ennui, cette circulaire s'est égarée chez moi, de sorte que je ne puis répondre à toutes les questions qu'elle comporte.

En conséquence, je vous dirai seulement que je ne suis pas convaincu de la diminution des eaux dans le nord de l'Afrique depuis l'époque romaine. Pour moi, elles ne sont qu'égarées; mais profondément égarées sous le sol actuel qui diffère de 3 mètres du sol ancien dans les collines les moins déclives. A cette profondeur, elles se dispersent par l'effet de la concrétion qui obstrue insensiblement et successivement les issues qu'elles sont obligées de prendre.

J'ai saisi ce phénomène en 1867, sur le tronçon d'une conduite d'eau romaine que l'on avait démasquée en cherchant précisément de l'eau potable.

Ce tronçon était, d'un bout à l'autre, obstrué, concrété, ramené, en un mot, à l'état de poudingue. Une certaine quantité d'eau, néanmoins, le parcourait encore, mais le long d'un tube. D'ici à

cinquante ans, peut-être ce tube sera obstrué par un dépôt calcaire et l'eau se répandra aux environs. La fontaine aura vécu !

Il y a vingt-quatre ans, la fontaine de Bou-Chagouf coulait abondamment pendant tout l'été. Aujourd'hui, elle est à sec pendant toute cette saison et l'on est obligé de percer des puits en amont pour y suppléer.

Il est constaté que sur une surface de 5 mètres carrés, la fontaine du village dépose, année par année, l'épaisseur de plus d'un millimètre de calcaire. C'est peu, dira-t-on. C'est plus qu'il en a fallu pour détruire ou jeter la perturbation dans les cours d'eau, de mémoire d'homme.

L'épaisseur du remblai des collines m'a été révélée par le creusement d'un puits, à Megsmeïa, par les Arabes. Ils avaient opéré dans le lit du courant qui alimentait la localité romaine. A 2 mètres et plus de profondeur, ils trouvèrent de l'eau produite par infiltration, mais en petite quantité, il est vrai. Ils s'en contentèrent, néanmoins, et ne descendirent pas plus bas; mais ils trouvèrent aussi, à cette profondeur, une meule de moulin à farine, recouverte d'une croûte calcaire. C'était la cote du remblai au minimum.

La concrétion en bas et les alluvions en haut, voilà, je le répète, Monsieur le Président, les deux causes qui ont produit, depuis les Romains, la disette d'eau dans le pays. Il est regrettable qu'on ne cherche pas à réagir contre ces causes si simples par des fouilles pratiquées en suivant la piste des anciens, et qu'on se contente d'établir les fontaines sur le niveau des eaux courantes. En procédant de la sorte, on n'obtiendra jamais que des fontaines intermittentes. Il faut saigner la terre et la saigner par des tranchées profondes, si l'on veut obtenir de bons résultats, voilà mon avis !

Mais saigner la terre à 3 mètres de profondeur, le long de nos courants desséchés, est un travail très coûteux et l'on y renoncera encore de longtemps, je le crains. Tant pis pour nos communes, tant pis pour nos colons !... (1).

Veuillez agréer, etc. MOUGEL,
Curé de Duvivier.

(1) M. le curé Mougel a parfaitement raison. Il faut aller plus bas que le niveau des eaux actuelles pour retrouver les anciennes sources et en découvrir de nouvelles.

Nous ajouterons même qu'en certains cas, il faut abaisser le niveau de

Giessen, le 18 octobre 1884.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je vous remercie bien de l'envoi du *Fascicule* nº 1 avec lequel le *Bulletin* de l'Académie d'Hippone commence à paraître sous un format plus grand. Mais que deviendra le nº 19? Paraîtra-t-il aussi sous ce nouveau format? Vous m'en avez déjà adressé quelques feuillets qui m'ont fait désirer le reste.

Mais revenons, sans plus tarder, et si vous voulez bien me le permettre, aux inscriptions publiées dans les tirages à part qui ont fait déjà plusieurs fois l'objet de nos entretiens. Telle est la copie du fragment de Ksar-Mezouar que j'ai prise de votre estampage :

VA
AT S
ARIAT
N
5, 6, 7 *tres versus evanidi*
8 LA EII
MAIOV

celles qui existent encore, et nous n'en voulons pour preuve que le fait suivant :

En 1859, M. l'ingénieur des Ponts et Chaussées Lebiez, chargé d'étudier le tracé d'une nouvelle conduite pour amener l'aïn Bou-Merzoug à Constantine, constatait que le niveau de l'eau avait dû s'élever depuis le tracé fait par les Romains, par suite d'un phénomène qu'il ne détermine pas, mais qu'il est facile de deviner. Il estima donc qu'en déblayant le bassin de la source, en en abaissant sensiblement le seuil, on en augmenterait sensiblement le débit. Il fit donc exécuter ces divers travaux et constata que pendant l'abaissement du seuil, de 0m00 à 1m67 (du 31 août au 27 septembre), le débit de la source s'était élevé de 538 à 871 litres par seconde, ce qui donnait un accroissement de 62 %. Par contre, il constata que pendant le relèvement du seuil, de 0m00 à 1m67 (du 25 septembre au 26 octobre), le débit était descendu de 871 à 306 litres par seconde.

Il est donc hors de doute qu'en abaissant le seuil de l'aïn Bou-Merzoug de 5 à 6 mètres, comme l'avait conseillé M. l'ingénieur Lebiez, on eût augmenté davantage encore le débit de cette source et obtenu, peut-être, un mètre cube d'eau par seconde, soit 60,000 litres à la minute. Mais il aurait fallu, pour en arriver à ce résultat magnifique, exécuter une tranchée de 508 mètres de longueur qui, avec les travaux accessoires, eût entraîné une dépense de 50,000 francs environ. On recula devant cette dépense et on s'en tint là, malheureusement.

(NOTE DE M. LE PRÉSIDENT.)

QVOD AD OPERA
ANTONINO AVG · III a. 139?
M ACCESSIMVS FVT*u*R*i*S
SENTENT I AM TVA NCESSA
E//ISIVH// *cocc*EIVS IIBERIANVS FIL COCCEI IIBERI*ani*
IMVS ORFITO ET *prisco cos* a. 149?

Lig. 11. — *Fin. num. sit* II *an* III *an* IIII *non constat.*
— 14. — *Littera* H *ante // cocc* EIVS *nonest certa; deinde fuit* [*Cocc*]*eius* [*T*]*iberianus fil. Coccei* [*T*]*iberi*[*ani*].

Quant à l'inscription de l'henchir El-Khada-Khada (p. 16), je crains de ne pas vous avoir exprimé assez clairement mon opinion sur la lecture et les restitutions que vous en avez proposées. Il n'entrait pas dans ma pensée de me déclarer parfaitement d'accord sur tous les détails que vous en donniez, quoique je n'y fus pas expressément opposé. C'est pourquoi je vous communique ci-dessous la lecture que j'en ai faite d'après votre estampage et telle que je la publierai dans mes *Addimenta* au tome VIII du *Corpus inscriptionum latinarum Africae :*

Face gauche supérieure :

DORI
REOR
QVII
VMIIIAOII
IIONTISMA
IIAQVA
/ / /ON
/ / / / /

Lig. 5. — *Fontis?*

Face droite :

VN
NIM
I IEVISVRC
N IPARTII
OIIIIIIS VSIRVSIVI
NAII I N IC V N I
M IVNGI PARENTE*s*
ET CONIVGI CAR*o?*
I APRIMA SORO*r*

ESISTA PARENTE*s*
M APIR IRITIC
I INTERRA IAVII
*p*IETATE MEOR VA
O I MIHIFATADEDE*re*
IIIIRARVMHISVERSIBVS
IVS ADORNAVIT TVMVL*um*
VITAM ARRIPVIT MI
*sep*VLTVM FILIO PIO SALVT*em*
BENE QVIESCERE I I OR (1)

Lig. 3. — *Levis urg?*

J'en dirai autant de votre interprétation des *compendia* H N C placés à la fin de l'inscription n° 17. Il me semble que dans un pareil cas, il vaut encore mieux se contenter d'un *non liquet*.

Enfin, quant aux inscriptions de Sidi Abd-er-Rebou publiées

(1) Face gauche supérieure (lettres pointillées) :

Lig. 4. — Les deux I qui précèdent l'A.
— 5. — — I — l'O; l'A qui termine la ligne.
— 6. — — I — l'A et l'A —
— 7. — O et N.

Face droite (lettres pointillées) :

Lig. 2. — Le dernier jambage de l'M.
— 4. — L'N.
— 5. — Le côté droit de l'O et VI de la fin.
— 6. — Le jambage gauche et la diagonale du dernier N.
— 7. — L'M.
— 8. — Le C de *conjugi*.
— 9. — Le jambage gauche du premier A.
— 11. — M; la boucle inférieure du premier R et les deux boucles du dernier.
— 12. — I, au commencement de la ligne.
— 13. — La barre transversale des deux T dans *pietate*.
— 14. — L'O du commencement de la ligne.
— 15. — Les trois premiers jambages.
— 16. — Le jambage droit de l'V au commencement.
— 17. — L'I de la fin.

Amorces :

Lig. 1. — Partie inférieure de l'V et les deux premiers traits seulement de l'N ou de l'M.
— 6. — Les deux derniers traits de l'N et la partie supérieure des trois lettres suivantes.

par M. Espérandieu dans les comptes-rendus de l'Académie d'Hippone du 8 novembre 1883 (p. 17 et suiv.), je ne m'oppose pas tout à fait à l'opinion de M. Cagnat qui se plaint dans le *Fascicule* n° 1 (p. 25) qu'elles ne sont pas toujours bien copiées. Mais ce *pater tot fascium* est, sans doute, une bonne lecture. Qui aurait pu relever, par erreur, une expression si remarquable? Vous la trouverez expliquée ainsi par M. Mommsen dans l'*Ephemeris epigraphica V* (p. 358) : *Pater tot fascium est liberos habent complures usos magistratibus municipii cum fascium honore conjunctis.*

Veuillez agréer, etc.

J. SCHMIDT,
Professeur de philologie à l'Université de Giessen (Allemagne).

Amiens, le 31 octobre 1884.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai lu avec un vif intérêt l'article que vous avez consacré aux inscriptions de Bou-Grara. Voulez-vous pourtant me permettre, de vous à moi, quelques observations sur vos conclusions que je vous envoie pour le cas où vous auriez à revenir sur la question.

Ces observations manqueront un peu de précision, car je n'ai malheureusement pas en ce moment le temps de vous citer mes preuves, et c'est absolument de mémoire que j'avancerai ce que je vais dire; mais je serais cependant étonné si je me trompais de beaucoup.

En ce qui concerne votre inscription n° 3, je ne crois pas qu'elle puisse concerner Hadrianus et cela pour trois raisons :

1° Du temps d'Hadrianus, Gighthis appartenait aux rois de Numidie et ne pouvait songer à prendre un patron parmi les magistrats romains. En effet, la province d'Afrique d'alors ne comprenait que l'ancien territoire de Carthage renfermé dans les fossés puniques, y compris les anciens comptoirs puniques de la côte qui ne s'étendaient pas au sud de Thenæ;

2° Excepté pour la guerre de Jugurtha, Rome n'a, jusqu'au triumvir Lepidus, envoyé pour gouverner ses provinces d'Afrique que des préteurs qu'elle prorogeait parfois dans leur commandement sous le titre de propréteurs. Dans l'usage, il est vrai, les propréteurs étaient alors traités de préteurs, comme s'ils étaient encore dans leur première année de commandement où ils por-

taient légitimement ce titre. De même on disait consul pour proconsul, titre des consuls prorogés, comme Salluste le fait partout, à propos de Marius, dans sa guerre de Jugurtha;

3° Pour être proconsul, il fallait avoir été consul. Or, à l'époque d'Hadrianus, le consulat était annuel. Nous avons la liste de tous les consuls nommés dans cette période, et Hadrianus n'y figure pas. Il n'a donc pu être proconsul. Je sais bien que dans certains cas, le peuple nommait dans ses comices des proconsuls qui n'avaient pas passé par le consulat; mais c'était pour des causes très graves et très exceptionnelles que l'histoire n'a jamais manqué d'indiquer. Or, on ne voit dans l'histoire d'Afrique, à l'époque d'Hadrianus, rien qui ait pu motiver son élection au proconsulat.

D'ailleurs, Asconius dit qu'il était propréteur; Cicéron et Tite Live avancent qu'il était préteur. Ce qui est la même chose, comme je viens de le dire, et l'inscription n° 6 n'est pas assez précise pour combattre ces trois indications si vraisemblables.

Je ne pense pas non plus que le n° 6 puisse regarder le triumvir Lepidus. A son époque, les noms propres ne variaient pas avec la même facilité que sous l'empire. On naissait avec un nom. L'adoption pouvait le faire disparaître et le remplacer par un autre, mais non pas les ajouter l'un à l'autre. Du reste, à cette époque, l'adoption n'était faite qu'au profit d'enfants ou d'adolescents. Par le fait, Lepidus s'est toujours nommé Æmilius et jamais Marcius, Largius ou Sergius.

D'ailleurs, à son époque, s'il y avait déjà des *legati propraetore,* titre qui a été inventé pour les lieutenants de Pompée, à l'occasion, je crois, de la guerre des pirates, les *legati propraetore* portaient, après le mot *legatus,* le nom (rarement le titre) du magistrat qu'ils remplaçaient (*legatus Pompeei propraetore, legatus Caesaris propraetore*). Jamais on ne disait *legatus propraetore* qui, à ce moment, n'aurait eu aucun sens grammatical.

Je vois donc dans les deux personnages en question (5 et 6) de simples *legati proconsulis* de date beaucoup plus récente qu'Hadrianus et Lepidus. On sait, en effet, qu'en Afrique, outre les deux *legati propraetore* nommés par le Sénat qui commandaient les deux légions, légats qui furent réduits à un seul quand Tibère rappela l'une des deux légions, et qui disparurent tout à fait quand l'empereur Caius enleva la disposition de la légion au proconsul et la confia à l'un de ses lieutenants (*legatus Augusti propraetore*), on

sait, dis-je, qu'outre ces deux *legati propraetore,* le proconsul avait des lieutenants d'ordre inférieur qu'il chargeait à son gré de l'administration spéciale d'un des districts qui formaient son immense province. Il y a mention, sur plusieurs inscriptions, du *legatus proconsulis in legione carthaginiense* (ou quelque chose de pareil). Je crois même me rappeler un légat analogue de la Byzacène. Il est donc tout naturel que pour la Tripolitaine, qui était la partie la plus éloignée de sa province, puisqu'elle s'étendait entre les deux Syrtes jusqu'aux autels des Philènes, le proconsul ait eu aussi un légat résidant peut-être alors à Gighthis, et que cette ville, par flatterie ou intérêt personnel, jugeait à propos d'adopter généralement pour patron.

Au n° 6, rien n'empêche de lire, en lisant G au lieu de C, à la troisième ligne :

...ARCIO
...LEPIDO
l(*e*)G PRO(*c*

Au n° 5, on peut compléter :

Vict)ORIANO
leg) PROCOS

Et même au n° 3, il se pourrait bien qu'au lieu d'AXA FIDO, il faille lire AXAE LEG. Il est visible, en effet, qu'AXA qui est au nominatif, ne peut s'accorder grammaticalement avec FIDO qui est au datif. Ma restitution rendrait à AXAE la forme dative exigée par le sens. C'est à vous, Monsieur, qui avez les estampages sous les yeux, de voir ce que peut valoir ma restitution.

Quant à votre n° 4, je suis fort embarrassé, car en admettant qu'il y ait eu à Gighthis un atelier d'esclaves brodeurs (*servitus insertorum*), je crois qu'il faudrait non *servitus,* mais *servitum,* et je ne vois pas pourquoi cet esclave n'aurait fait élever que la moitié d'un piédestal (*basim dimidim*). Je voudrais pour cela voir des exemples de la dédicace d'une moitié de piédestal, de colonne, etc.

Au n° 7, je lirais bien DEFENSORI AC PATR, mais je cherche en vain ce que signifie le reste. Faut-il lire :

QVAM SENATVS
VRBIS ETIAM
POP · STATVAM
DECR · DEFEN

SORI AC PAR
GIGTHENSES
PVBLICE EX
O · P · A

—

Quam senatus
urbis etiam
populus statuam
decreverant defen
sori ac patrono
Gigthenses
publice ex
omnium popularium ære

c'est possible, mais avec le peu qui reste et la nécessité de modifier VOV en SOR, cela est bien délicat.

J'aurais voulu étudier de plus près toutes ces questions, mais le *Corpus* africain n'existe pas à Amiens et n'y existera vraisemblablement jamais. Aussi ne puis-je que vous proposer mes opinions en vous laissant juge de ce qu'elles peuvent contenir de vrai ou de faux.

Veuillez agréer, etc.

H. TAUXIER,
Capitaine de recrutement en retraite.

P.-S. — A propos d'Hadrianus, comme je lisais dernièrement une traduction de Diodore, j'ai lu dans les *Excerpta* des derniers livres qu'il en parle : le traducteur en fait un commandant d'Utique. N'ayant pas le texte sous les yeux, je ne sais pas si ce mot traduit bien le mot grec employé par Diodore.

Cette indication de trois légats du proconsul à Gighthis prêterait à croire que c'était la résidence de ces légats, par conséquent la capitale du district tripolitain où Apulée plaida pour sa femme contre les Granius devant, je crois, un Scipion ou un Lollius, et pour lui contre Amilianus devant le proconsul Maximus.

Giessen, le 1er novembre 1884.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Permettez-moi, je vous prie, de vous présenter une observation sur le *Fascicule* n° 1 (p. 4) de l'Académie d'Hippone.

Il n'est pas probable que l'inscription à laquelle appartient le fragment n° 3 provienne de l'époque de la république. Une inscription découverte il y a peu de temps sur la place de l'ancienne

Comama par M. Ramsay et publiée dans l'*Éphéméride épigraphique V* (p. 582, n° 1357), nous fait connaître un *Q. Varonius Saxa Fidus, leg. Aug. propr.* de la province Galatia que je n'hésite pas à identifier avec votre proconsul d'Afrique. Voilà le texte de cette inscription :

Hadrianum [An]toninum Aug.
[Pi]um p. p.
L. Panius M. fili Fab.
Montanus Comame
nus pro meritis quae patriae
ejus praestitit in
scriptio facta est
permissu Q. Varoni
Saxae Fidi leg. Aug.
pr. pr.

Veuillez agréer, etc.

J. SCHMIDT,
Professeur de philologie à l'Université de Giessen (Allemagne).

Cholet, le 11 décembre 1884.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

M. Cagnat critique ma lecture *pater tot fascium* donnée pour une inscription de Musti. Je la crois cependant exacte.

Je n'ai pas la prétention de donner de cette lecture une explication satisfaisante, alors que M. Cagnat, qui est passé maître en épigraphie, n'ose se prononcer. Cependant le mot *tot* me paraît être ici l'abrégé de *totium* et la dénomination de *pater* employée pour désigner le chef des licteurs ou de leur corporation (*decuria apparitorum*) me semble parfaitement admissible aussi. Quant au mot *fascium,* ne peut-on pas l'admettre également comme l'équivalent de *lictorum?* Le lapicide se serait, dans ce cas, servi tout simplement d'une figure de rhétorique bien connue et d'un usage encore assez fréquent de nos jours.

Je persiste donc à croire que ma lecture n'est pas erronée et qu'il devait exister une fonction remplie par une personne portant le titre de *pater tot fascium* (chef des licteurs).

Veuillez agréer, etc.

E. ESPÉRANDIEU,
Lieutenant au 17e régiment de ligne.

Douai, le 22 décembre 1884.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Parmi les inscriptions découvertes par M. le capitaine Vincent et insérées dans sa *Notice épigraphique* sur Béja et ses environs (*Bulletin* n° 19), deux m'intéressent particulièrement : 1° celle qui porte le n° 17 et qui semble indiquer une date consulaire; or, en l'an 2 après Jésus-Christ, il y avait un M. Plautius Silvanus, consul avec *Imp. Caes. divi f. Aug.* Voyez Wilmanns, 1121. Si l'on pouvait lire cela sur votre estampage, ce serait bien curieux. La dernière ligne m'intrigue également. Veuillez, je vous prie, m'en adresser une nouvelle copie ou mieux encore l'estampage lui-même.

L'inscription n° 26, donnant un *proc. duc.* IIII *publicorum Africae,* n'est pas moins très intéressante, surtout parce qu'elle est datée et qu'elle mentionne les appointements du personnage.

D'autres, enfin, sont également intéressantes, celle de Juba, par exemple; mais y a-t-il réellement Juba? Il serait bon de s'en assurer.

Veuillez agréer, etc.

R. CAGNAT,
Docteur ès lettres, lauréat de l'Institut.

Duvivier, le 23 décembre 1884.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

M. le commandant Chédé est à Bône et, de plus, membre correspondant de l'Académie d'Hippone. Engagez-le donc à poursuivre ses recherches et son étude sur les ruines de Tébessa-Kela, s'il fait mine d'y renoncer. A mon avis, il a eu la bonne fortune de découvrir là un temple consacré au culte d'Apollon, d'un python analogue à celui de Delphes.

J'ai lu plusieurs fois son Rapport qui m'a paru tellement lucide, qu'il ne reste plus qu'à en tirer les conclusions. Or, voici, selon moi, ces conclusions :

Suivant le plan d'ensemble que M. le commandant a dressé des ruines de Tébessa-Kela (v. *Recueil* de Constantine, 1882, pl. XVIII), le n° 1 représente le temple de sacrifice, le n° 3 la piscine sacrée où victimes, prêtres et assistants se purifiaient. Entre les n°s 1 et 3, l'emplacement de la porte triomphale et au point où les fouilles ont commencé l'*ara sacra* sur laquelle on immolait les victimes.

Au n° 5, enfin, existait la demeure de la corporation ou famille sacerdotale et le palais de réception des préfets auguraux.

Passons maintenant, si vous le voulez bien, aux explications (p. 274 et suiv.).

N° 8. Des traces, etc., etc. Ce mur de clôture séparait, si je ne me trompe, le territoire sacré du territoire profane. C'était ce que la liturgie païenne désignait sous le nom de *locus affatus*.

Page 273, 1° et 2°. Sourdines pour circulations.

Page 274, 2° et 3°. Un espace demi-circulaire, etc. Édicule de la statue du dieu qu'on venait consulter.

Deux conduits y aboutissent, etc. Conduits acoustiques pour le passage de la question posée et le retour de la réponse du dieu consulté. L'un différait de l'autre pour donner à la voix une sonorité différente. Le feu a été mis à cet édicule ainsi qu'au temple, non pas pour le détruire, puisqu'il était tout de pierres, mais pour le purifier.

N° 3. Temple circulaire. Cette forme, ainsi que la belle couronne de colonnes à l'intérieur, sont symboliques. Elle évoque le soleil dans la personne d'Apollon, tout comme le croissant sur le triangle évoquait Tanith et sa divinité. Trois ouvertures et trois allées à ciel ouvert : servitudes du temple. Notons qu'au centre du temple, à la jonction des sourdines et des petits conduits, se trouve une ouverture. Là se tenait l'augure consultant, le pithon ou la pythonisse.

Que Messieurs les archéologues continuent donc ce que M. le commandant Chédé a si bien commencé. Ils arriveront certainement à découvrir un système d'acoustique qui ne le cédait guère à notre système téléphonique actuel.

En résumé, je crois, Monsieur le Président, que l'Algérie possède aujourd'hui un beau programme d'études à faire sur l'art de consulter les dieux, de tromper les hommes et de les gouverner par la crainte; aux hommes compétents à le suivre et à l'exécuter.

Veuillez agréer, etc.

MOUGEL,
Curé de Duvivier.

Constantine, le 31 décembre 1884.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai été si peu encouragé lors des fouilles que j'exécutais à

Tébessa-Khela, que je ne me sens guère le courage de reprendre, malgré l'immense intérêt qu'il offre, un travail qui m'avait coûté une somme assez élevée et demandé plus de trois mois de présence journalière, presque continue, sur les lieux.

Il reste beaucoup à faire.

Le monument de Tébessa-Kela est un tout très complet qui possédait, en avant de son enceinte, une hôtellerie pour les visiteurs, des écuries, une huilerie, etc., etc.

Dans l'enceinte, se trouvait plusieurs temples, une statue triomphale, un palais, en un mot tout ce qui constitue un lieu de réunion célèbre.

Une comparaison, peut-être déplacée, rendra mieux ma pensée. Le temple et l'installation de Tébessa-Kela était le Lourdes des Romains en Afrique.

On a prétendu que le temple circulaire de Tébessa-Kela était une salle de bains. Cela n'est pas.

Le fond est la terre vierge, sur laquelle reposait un parquet. On ne trouve aucune trace de ciment, ni de mosaïque. La voûte et les parois du souterrain qui conduit de l'emplacement demi-circulaire du sud au centre du temple, ne sont même pas cimentées; comment l'eau y aurait-elle été maintenue?

Les grandes pierres de taille qui forment la base du pourtour ne sont ni cimentées, ni reliées avec de la chaux ou du mortier.

L'Algérie a à Tébessa un temple où se rendaient des oracles et qui devait être très fréquenté, car il ne faut pas oublier que Theveste (Tébessa) était une des deux capitales de l'Afrique romaine bien avant que la 3e légion fût envoyée à Lambessa.

J'espérais, en laissant publier dans le *Recueil* de la Société archéologique de Constantine, année 1882, que l'Académie des Inscriptions et belles Lettres de Paris s'occuperait de cette découverte; il n'en a rien été. Les dessins originaux sont restés dans les papiers de M. Tissot, décédé aujourd'hui. Une carte des environs de Tébessa, faite avec un très grand soin et relevant toutes les ruines, indiquant les endroits à fouiller, n'omettant aucun renseignement archéologique et s'étendant à plus de 15 kilomètres de Tébessa, a été, me dit-on, égarée. C'est une perte sérieuse; ce travail avait demandé huit mois. N'en déplaise aux admirateurs de Lambesse, je prétends que cette ville n'est qu'une pâle copie, faite par la 3e légion, de ce qui existait à Theveste. On peut fouiller à Tébessa et

dix années de travaux ne mettront pas à jour tout ce qui est recouvert.

Le temple circulaire était enterré à plus de deux mètres de profondeur. Les pierres tombales que j'avais fait placer sur le chemin qui conduit au camp des zouaves ont été trouvées à plus de trois mètres sous des terres apportées par le vent et les pluies.

Veuillez agréer, etc.

CHEDÉ,
Chef de bataillon au 3e Zouaves.

COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS DU 4e TRIMESTRE 1884

RÉUNION DU 27 OCTOBRE

Présidence de M. PAPIER

M. Doublet, secrétaire général, donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion dont la rédaction est adoptée sans observations.

PRÉSENTATION ET ADMISSION

Sur la présentation de MM. Papier et Flamm, M. **Caussin**, secrétaire de la Mairie de Bône, est admis comme membre titulaire résidant, et M. **Charles Benoît**, administrateur adjoint à Batna, comme membre correspondant.

CORRESPONDANCE

M. le curé **Mougel**, correspondant à Duvivier, écrit qu'au sujet des causes qui semblent présider à la diminution générale des eaux dans le Nord de l'Afrique et à un changement de climat, il a constaté en maintes circonstances que cette diminution provenait, d'un côté, de l'obstruction lente et continue des canaux naturels ou artificiels par des dépôts calcaires, et, d'autre part, de l'exhaussement lent et continu également du sol, qu'il estime, en moyenne, à trois mètres dans les collines les moins déclives. Il en conclut que si, au lieu d'établir les fontaines au niveau des eaux courantes actuelles, on suivait la piste des Romains par des fouilles plus profondes, on arriverait à des résultats beaucoup plus satisfaisants, c'est-à-dire à retrouver les anciennes sources qui faisaient de l'Afrique septentrionale, au temps de la domination romaine, un pays remarquablement fertile.

M. **Abel Farges** écrit de Khenchela qu'on vient d'exhumer dans cette localité un fragment d'inscription dont deux noms propres, heureusement intacts ou presque intacts, lui ont permis de restituer et de rapporter à une dédicace impériale du temps d'Antonin le Pieux, c'est-à-dire de 140 à 145 après J.-C.

M. le professeur **Johannès Schmidt** écrit de Giessen à M. le Président au sujet de l'inscription de Khada-Khada, dont il a donné une première lec-

ture (bulletin n° 19, p. 38) sur laquelle il revient aujourd'hui en disant que son intention n'avait pas été de se déclarer d'accord avec tous les détails de lecture donnés par M. Papier, quoiqu'il ne s'y soit pas opposé expressément.

M. le professeur Johannès Schmidt ajoute qu'à l'égard des sigles H N C de l'inscription de Béja, n° 17 (*id.*, p. 35), il est préférable de se contenter d'un *non liquet*, mais qu'à l'égard du PATER TOT FASCIVM de l'inscription de Sidi-Abd-er-Rebou, n° 9 (*ibid.* p. CI), la copie de M. Espérandieu ne lui paraît pas aussi douteuse qu'à M. Cagnat. L'expression a été expliquée par M. Th. Mommsen dans les *Ephémérides épigraphiques* (t. II, p. 358), et M. Espérandieu a bien mérité de la science en la faisant connaître.

M. **L. Claudel**, professeur de sciences à l'Ecole supérieure des filles (Bône), remercie l'Académie d'Hippone d'avoir bien voulu mettre à la disposition de cette école une collection de fossiles et de minéraux algériens et remercie également M. Doublet, son conservateur, d'avoir eu l'obligeance de la composer et de la cataloguer.

M. **Eugène Scheer**, inspecteur des écoles indigènes de la province de Constantine, remercie M. le président d'avoir bien voulu lui offrir le titre de membre correspondant qu'il accepte avec le plus vif empressement et dont il s'efforcera de se rendre digne en saisissant toutes les occasions d'être utile à l'Académie d'Hippone.

M. le docteur **Bourjot**, membre correspondant écrit de Saint-Maur-les-Fossés (Seine), où il s'est retiré après avoir habité l'Algérie pendant plus de 30 ans, que, vu son grand âge (84 ans), il ne peut plus prendre part, en aucune façon, aux travaux de l'Académie d'Hippone et la prie de vouloir bien cesser de lui faire des envois onéreux pour elle et sans compensation aucune.

MOTION

Sur la motion de M. le président, la réunion décide que M. le Dr **Bourjot**, un des fondateurs, pour ainsi dire, de l'Académie d'Hippone, sera maintenu sur la liste des membres de la Société en qualité de membre correspondant *honoraire*.

COMMUNICATIONS

M. le Président communique, de la part de M. **Abel Farges**, une copie du fragment épigraphique exhumé tout récemment à Khenchela et qui présente à la fin de la 3e ligne les trois lettres GRO. et à la quatrième et dernière le nom de T.CAESERNIO, ce qui incite M. Abel Farges à lire GRONIVS pour le nom de l'auteur de la dédicace, et à compléter celui de T.CAESERNIVS, sous l'administration duquel la dédicace impériale a été gravée, entre 140 et 145, par ceux de ST(*atius*) Q(*uintius*) ST(*atianus*).

Le Bureau, sur la proposition de M. le Président, décide que l'intéressante communication de M. Abel Farges sera insérée, *in extenso*, à l'article correspondance du 4e et dernier fascicule de 1884.

M. le **Président** fait passer sous les yeux de ses collègues de la réunion :

1° Le texte de l'inscription de Khada-Khada, tel que M. le professeur Johannès Schmidt la rétablit à nouveau et introduit dans son supplément au *Corpus inscriptionum latinarum Africæ*.

2° Le texte du deuxième fragment de l'inscription ou table de Ksar-Mezouar (Tunisie), découvert et publié par M. le capitaine Vincent en 1883, et d'après une première lecture faite par M. **Papier** de l'estampage à lui communiqué.

M. le **Président** fait remarquer que sa lecture ne diffère guère de celle du savant professeur de l'Université de Giessen que par le vocable(*li*)BERTANUS, de la 14e ligne, que M. Johannès Schmidt a lu avec raison [T]IBERIANVS. Il s'en félicite d'autant plus que l'estampage était, de l'aveu même de son honorable collaborateur étranger, d'une lecture extrêmement difficile.

Sur sa proposition, la réunion décide que la lettre et les deux textes de M. le professeur Schmidt seront reproduits *in extenso* dans le 4e fascicule, à l'article correspondance.

LECTURE

M. le **Président** donne lecture de quelques passages de la monographie de Zoui (ancienne Vazaïvi), dont M. **Abel Farges** vient de lui adresser le manuscrit avec prière de vouloir bien lui accorder les honneurs de l'insertion au Bulletin de l'Académie d'Hippone.

La réunion, appréciant tout l'intérêt que présente le travail de M. Abel Farges, décide à l'unanimité qu'il sera inséré dans le Bulletin de l'année courante (fascicule n° 4), et que la carte qui l'accompagne sera reproduite aux frais de l'Académie.

DISCUSSION

Revenant sur la lettre de M. le curé Mougel au sujet de la disparition des eaux dans le nord de l'Afrique depuis l'invasion arabe, M. le docteur **Milliot** dit qu'il a constaté maintes fois, et en maints endroits du massif montagneux de l'Edough, la présence d'anciennes pierres taillées présentant sur une de leurs faces une rainure encore assez profonde indiquant assurément qu'elles avaient dû servir à l'écoulement des eaux et à conduire de l'eau potable à un point quelconque d'une ferme ou de tout autre établissement romain, et qu'à une certaine distance de ces pierres les sources qui avaient servi de prise d'eau avaient tari ou avaient jailli plus bas, c'est-à-dire qu'elles avaient baissé.

M. le docteur Milliot ajoute qu'en parcourant les cimes de l'Edough, les berges de certains ravins et les pieds de certaines collines rocheuses, il a constaté la présence de suintements et de véritables sources là où, certainement, il ne s'était point douté qu'il y en eût. Il a été amené à dire, en voyant jaillir ces sources sur les points les plus rocheux, les plus dénudés de l'Edough, que la végétation n'était pas absolument nécessaire à la production des eaux hautes; que ce sont, au contraire, ces dernières qui l'ont attirée et que la végétation a grimpé vers elles, a couvert les sommets des montagnes, a aidé au maintien de l'humidité, mais n'a pas eu et n'a pas une influence sur la production des eaux et, très certainement, n'exerce pas une influence aussi grande qu'on veut bien le dire sur la nature des climats.

M. **Papier** demande à ajouter quelques observations à celles de M. le docteur Milliot et dit :

« En parcourant et en étudiant attentivement l'Algérie au point de vue de sa constitution géologique et hydrographique, on ne peut s'empêcher de remarquer que le niveau de ses eaux a baissé sur un grand nombre de points, soit

par l'exhaussement lent et continu du sol, soit par l'encroûtement calcaire et l'obstruction plus ou moins rapide des fissures ou canaux par lesquels les eaux arrivaient à la surface.

Ce n'est point à toute autre cause qu'il faut, en effet, attribuer la disparition ou, plutôt, le retrait de ces sources nombreuses qui, en déposant à la longue leurs principes calcaires et incrustants, ont fini par relier, à Constantine, par un système de couches concentriques continues, les deux rives crétacées du Rummel, et par former au-dessus de la rivière de véritables ponts suspendus de 40 à 50 mètres de hauteur sous la clef. A mesure que les fissures qui leur donnaient passage s'obstruaient, elles ont dû nécessairement diminuer de volume et finir par disparaître pour aller sourdre plus bas ou plus loin de leurs anciens points d'émergence. Et cela est même si vrai que dans l'aïn Raba, qui sort par plusieurs bouillons d'une grande faille située sur le revers nord de Sidi-Mçid, en face de Constantine, le travertin que dépose cette source remonte à 6 mètres au-dessus de son point d'émergence actuel le plus élevé.

Que voyons-nous d'ailleurs à Hammam-Meskoutine et à Hammam-N'baïl? Les eaux thermales de ces deux localités si voisines de nous n'émergent-elles pas aujourd'hui sur les berges de l'oued Chedakhra et le bord de l'oued Hammam, alors que dans un temps elles jaillissaient sur deux plateaux dominant ces deux petits cours d'eau de 50 à 60 mètres au moins?

Il est donc impossible, je le répète, de contester un abaissement graduel dans le niveau de certaines eaux ou sources thermales de l'Algérie.

Quand à l'influence de la végétation, des forêts surtout, sur la production et l'alimentation des sources, ainsi que sur la nature du climat de telle ou telle contrée, on ne saurait davantage le nier ou même l'amoindrir.

On conçoit aisément que les forêts, en entretenant une humidité continuelle à la surface du sol, s'opposent au desséchement, favorisent du même coup la formation et le maintien des eaux souterraines et superficielles, tandisque les défrichements, en facilitant l'évaporation des eaux pluviales, diminuent la quantité qui en tombe et influent, par conséquent, sur les cours d'eau et les sources qui arrosent et alimentent une contrée.

A l'appui de ce que j'avance, je n'irai pas chercher mes preuves en Amérique; ce serait les chercher trop loin, quand, dans notre province de Constantine même, nous pouvons en trouver de non moins frappantes et non moins certaines.

Peut-on en trouver de meilleures, en effet, que celles qui s'étalent devant les yeux lorsqu'en allant, par exemple, de Khenchela à Négrine et de Tébessa à Khanga-Sidi-Nadji, on parcourt toute cette vaste contrée qui, à l'est de l'Aurès, est occupée par les Nemenchas? Non, certes. Là où les Romains avaient bâti tant de bourgs, tant de fermes, cultivé tant de vergers, élevé tant de troupeaux, on ne voit plus que steppes, qu'une région desséchée, déchirée, pierreuse, habitée par des gazelles et parcourue par des nomades qui semblent fuir dans leurs domaines. Les pillages, les incendies qui ont ravagé ce pays aux VIe, VIIe et XIe siècles et semé partout la ruine et la désolation ont, par la disparition de ses forêts et de sa population agricole, aidé les vents du Sahara à en faire presque un autre désert.

J'engage mon honorable et cher collègue, M. le docteur Milliot, à lire, dans la *Revue africaine,* le récit qu'y fait le savant professeur et directeur de l'Ecole supérieure des Lettres d'Alger, M. Masqueray, de sa mission archéologique dans l'Aurès et à Négrine, et je ne doute pas un instant qu'il ne reconnaisse combien les forêts, combien la végétation, combien, enfin, le peuplement et les efforts intelligents et persévérants de l'homme peuvent amener et maintenir la fertilité d'une contrée, mais combien il faut peu de temps aussi pour en faire un pays aride et désolé, lorsqu'on ne fait absolument rien pour y combattre les éléments contraires, y entretenir la fraîcheur et l'humidité.

Je ne saurais donc mieux terminer ce court entretien qu'en répétant ces sages paroles de M. de Humboldt : « En abattant les arbres qui couvrent la cime et le flanc des montagnes, les hommes, sous tous les climats, préparent aux générations futures deux calamités à la fois : un manque de combustible et une disette d'eau. »

RÉUNION DU 27 DÉCEMBRE

Présidence de M. PAPIER

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion qui est adopté sans observations.

PRÉSENTATIONS ET ADMISSIONS

Sur la présentation de M. le Président et de M. Doublet, secrétaire général, M. **F. Aubry**, principal du collège communal de Bône, est admis comme titulaire résidant, et M. **Robert Mowat**, chef d'escadron d'artillerie en retraite, directeur du *Bulletin épigraphique,* comme membre correspondant.

ÉLECTION D'UN MEMBRE HONORAIRE.

M. le Président propose à ses collègues d'offrir le titre de membre honoraire à M. le général **de Commines de Marsilly**, qui est membre correspondant de l'Académie d'Hippone depuis sa fondation (1863) et auteur de plusieurs travaux d'une valeur scientifique considérable, et à M. le général **Lewal**, dont les sympathies pour l'Algérie et pour la province de Constantine, surtout, qu'il a habitée et explorée il y a trente ans, ne se sont jamais refroidies.

Le Bureau, reconnaissant que l'Académie d'Hippone s'honore elle-même en décernant à MM. les généraux de Commines de Marsilly et Lewal le titre de membres honoraires, approuve à l'unanimité la proposition de M. le Président et le charge de transmettre à ces messieurs, avec leur diplôme, l'expression de ses plus profonds et plus respectueux sentiments d'estime et de confraternité.

CORRESPONDANCE

M. le Président fait l'analyse des lettres qui lui ont été adressées depuis la dernière réunion :

1° Lettre de M. le professeur **Johannès Schmidt**, relative à l'inscription

n° 3 publiée par l'Académie d'Hippone dans son fascicule n° 1, p. 4, *(Bulletin n° 20)*, et dont il identifie le proconsul *[S]axa Fidus* au proconsul *Q. Varonius Saxa Fidus* d'une inscription trouvée récemment dans l'ancienne *Comama* par M. Ramsay.

2° Lettre de M. le lieutenant **Espérandieu** au sujet de l'expression *pater tot fascium* de l'inscription qu'il a découverte, en 1883, à Sidi-Abd-er-Rebou (Tunisie) et que l'Académie d'Hippone a publiée dans les comptes-rendus de sa réunion du 8 novembre de ladite année, sous le n° 9 (*Bulletin* n° 19, p. CI). M. Espérandieu, tout en avouant qu'il ne connait point la fonction de chef des licteurs, que semble désigner cette expression, soutient que sa lecture est exacte cependant.

3° Lettre de M. **René Cagnat** signalant les inscriptions qui l'ont le plus intéressé dans la notice épigraphique sur Béja de M. le capitaine Vincent et réclamant de nouvelles copies pour deux d'entre elles.

4° Lettre de M. le curé **Mougel** au sujet des fouilles exécutées par M. le commandant Chédé, à Tébessa-Khella, et du temple circulaire, consacré au culte d'Apollon, qui y aurait été découvert à la suite de ces fouilles.

5° Lettre de M. le commandant **Chédé** relative aux fouilles qu'il a exécutées à Tébessa-Khella et qui l'ont amené à la découverte d'une immense enceinte qui devait contenir plusieurs temples, un palais, une statue triomphale, et était précédée d'une hôtellerie pour les visiteurs, d'écuries, d'une huilerie, etc. Ce qui l'incite à croire que Tébessa-Khella était, en quelque sorte, le *Lourdes* des Romains en Afrique.

M. le Président termine l'analyse de la correspondance reçue en donnant lecture d'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et communication des sujets d'étude recommandés par la section des Sciences économiques et sociales qui l'accompagnent.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS EN DON OU EN ÉCHANGE
PENDANT LE 2e SEMESTRE 1884

1° DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS :

Journal des Savants, juin à decembre 1884.

Revue des Travaux scientifiques, année 1882 n° 12; année 1883, nos 4 et 5; année 1884, nos 9 et 10; rapports t. IV, nos 6 et 7, 1882.

Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques (section d'histoire et de philologie), année 1884, nos 1, 2 et 3.

Répertoire des Travaux historiques, t. III, n° 1.

2° DE MEMBRES HONORAIRES, TITULAIRES ET CORRESPONDANTS :

M. Gustave MOYNIER, membre correspondant :

L'Afrique explorée et civilisée, année 1884, nos 7 à 12.

M. Georges RENAUD, membre correspondant :

Revue géographique internationale, année 1884, nos 104 à 110.

M. Robert MOWAT, membre correspondant :

Bulletin épigraphique, année 1884, nos 4 et 5.

M. le R. P. DELATTRE, membre correspondant :

Marques de potiers relevées à Carthage, 1884. (Extrait du *Bulletiu* n° 19.) 2 ex.

M. Emile ESPÉRANDIEU, membre correspondant :

Epigraphie des environs du Kef (Tunisie), fascicules 1, 2 et 3.

M. P. MARÈS, membre titulaire :

Sur la géologie des environs du Kef (Tunisie).

M. G. MARTY, membre correspondant :

Deux nouvelles sépultures de l'époque des dolmens du bassin de la Garonne près Pamiers.

M. A. PAPIER, membre titulaire :

Instructions pour l'étude élémentaire de la linguistique indo-européenne, par A. Hovelacque.

M. Joseph PÉCHAUD, membre correspondant :

Excursions malacologiques dans le nord de l'Afrique (de La Calle à Tanger), année 1883, n° 1.

M. Joseph VINOT, membre correspondant :

Journal du Ciel, année 1884, nos 714 à 739.

M. Auguste PICHE, membre correspondant :

Bulletin d'Education et d'Instruction populaires des Basses-Pyrénées, année 1884, de mars à novembre.

M. Emile DEYROLLE, membre correspondant :

Le Naturaliste, année 1884, nos 61 à 72.

L'Acclimatation, année 1884, nos 26 à 52.

M. Adrien DOLLFUS, membre correspondant :

Feuille des jeunes Naturalistes, année 1884, de juillet à décembre.

3° DE SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES :

ALGER. — *Revue africaine* de la Société Historique algérienne, année 1884, nos 163 à 166.

ALGER. — *Bulletin* de la Correspondance africaine (École supérieure des Lettres d'Alger), année 1884, fasc. 3 et 4.

AMIENS. — *Bulletin* de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1884, nos 2 et 3.

ANGOULÊME. — *Bulletin* de la Société Archéologique et Historique de la Charente, année 1883, t. VI.

ANNECY. — *Revue savoisienne*, journal de la Société Florimontane, nos 5 à 11.

ARLON. — *Annales* de l'Institut Archéologique de Luxembourg, année 1884, t. XVI, 30e fasc.

AUXERRE. — *Bulletin* de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1884, 38e vol.

AVRANCHES. — *Bulletin* de la Société Archéologique, année 1884, nos 2, 3 et 4. — *Ordre du jour* de la séance du 11 décembre 1884.

BEAUNE. — *Mémoires* de la Société d'Histoire, d'Archéologie et de Littérature, années 1882 et 1883.

BORDEAUX. — *Bulletin* de la Société Archéologique, année 1881, t. VII, 3e fascicule.

BOURGES. — *Mémoires* de la Société des Antiquaires du Centre, 11e vol.

BREST. — *Bulletin* de la Société Académique, année 1883-84, 2e semestre, t. IX.

BRIVES. — *Bulletin* de la Société Scientifique, Historique et Archéologique, année 1884, t. VI, 2e livr.

BRUNN. — *Mittheilungen des Ornithologischen Vereines in Wien*, année 1884, nos 2, 3, 4 et 7.

BRUXELLES. — *Comptes-rendus* des séances de la Société Entomologique de Belgique, année 1884, nos 44 à 46.

BRUXELLES. — *Revue belge de Numismatique*, année 1884, 4e livr.; année 1885, 1re livr.

BRUXELLES. — *Bulletin* Scientifique et Pédagogique, année 1884, no 2.

CATANE. — *Rapports Scientifiques et Littéraires* du Cercle Victor-Emmanuel.

CONSTANTINE. — *Bulletin* de la Société de Géographie, année 1884, 2e et 3e trimestres.

CORDOBA (République Argentine). — *Bulletin* de l'Académie nationale des Sciences, t. VI, fasc. 1, 2 et 3. — *Actas de la Academia nacional de Ciencias en Cordoba*, t. V.

EPINAL. — *Annales* de la Société d'Émulation des Vosges, année 1884.

FRIBOURG. — *Bulletin* de la Société suisse de Numismatique, année 1884, nos 5 à 7.

LIMOGES. — *Bulletin* de la Société Archéologique et Historique du Limousin, t. XXXI, 1re et 2e livr.

LYON. — *Revue de l'Histoire des religions* (*Annales* du Musée Guimet), nouvelle série, t. IX, nos 2 et 3; t. X, no 1.

LYON. — *Annales* du Musée Guimet, année 1884, t. VII.

MONTAUBAN. — *Bulletin* de la Société Archéologique de Tarn-et-Garonne, année 1883, 1er et 4e trimestres.

MOULINS. — *Bulletin* de la Société d'Émulation du département de l'Allier, année 1884, t. XVII, 2e livr.

NANCY. — *Bulletin* de la Société de Géographie de l'Est, année 1884, 2e et 3e trimestres.

NIMES. — *Mémoires* de l'Académie de Nîmes, 7e série, t. V, année 1882.

NAPLES. — *Bulletin* de la Société Africaine d'Italie, juin, août et octobre 1884.

ORAN. — *Bulletin* de la Société de Géographie et d'Archéologie, année 1884, 3e trimestre.

PARIS. — *Informations* et *Documents divers* de l'Association française pour l'avancement des Sciences, nos 39 et 40.

PARIS. — *Compte-rendu* de la 12e session de l'Association, etc. (Rouen 1883).

PARIS. — *Bulletin* hebdomadaire de l'Association scientifique de France, nos 215 à 234.

PARIS. — *Bulletin* de la Société d'Anthropologie, t. VII, 3e série, 2e et 3e fasc.

PARIS. — *Mémoires* de la Société nationale des Antiquaires de France, 5e série, t. IX.

PARIS. — *Compte-rendu* de la Société de secours des Amis des Sciences, avril 1884.

PARIS. — *Bulletin* de l'Alliance française pour la propagation de la langue française dans les colonies et à l'étranger, nº 1, avril 1884.

POITIERS. — *Bulletin* de la Société des Antiquaires de l'Ouest, année 1884, 2e trimestre.

SENLIS. — *Comptes-rendus* et *Mémoires* du Comité Archéologique, année 1882-83, 4e série, t. VIII.

TOULOUSE. — *Mémoires* de la Société Archéologique du Midi de la France, t. XIII, 2e livr. — Séances du 27 novembre 1883 au 25 mars 1884 inclus.

WASHINGTON. — *Second annual report of the united states geogical Survey to the secretary of the interior,* 1880-81 et 1881-82.

WASHINGTON. — *Annual report of the Roard of regenti of the Smithsonian institution for the year,* 1882.

BÔNE. — IMPRIMERIE DAGAND, ÉM. THOMAS, SUCCESSEUR.

TABLE DES MATIÈRES

BULLETIN N° 20

	Pages
Inscriptions latines découvertes à Bou-Grara, en Tunisie, par M. le capitaine **Fauras**	1
Inscriptions latines découvertes à Tébessa, par M. le Chef de bataillon **Finot**	9
Marques de potiers relevées à Carthage, par le R. P. **Delattre**	13
Estampilles présentées par M. **Papier**, président	21
Correspondance	23
Compte-rendu des réunions du premier trimestre 1884	27
Note sur les Ouled-Sidi-Nadji de Khenga, par feu le capitaine **Ragot**	39
Inscriptions arabes de la mosquée de Khenga, communiquées par M. le docteur **Reboud** et traduction de M. E. **Mercier**	43
Marques de briques relevées à Carthage, par le R. P. **Delattre**	49
Inscriptions latines de la Tunisie, communiquées par M. **Espérandieu**	61
Correspondance	65
Compte-rendu des réunions du deuxième trimestre 1884	71
Liste des ouvrages reçus en don ou en échange, pendant le premier semestre 1884	81
Catalogue des lépidoptères des environs de Collo, par le docteur **Sériziat**	91
Sur cinq inscriptions nouvelles, etc., par M. Alexandre **Papier**	111
Correspondance	119
Compte-rendu des réunions du troisième trimestre 1884	125
Monographie de Zoui, par M. Abel **Farges**	133
Interprétation des linteaux de Khenchela, par M. le curé **Mougel**	156
Du forage d'un puits artésien à Guelma, par M. **Jus**	161
Correspondance	165
Compte-rendu des réunions du quatrième trimestre 1884	179
Liste des ouvrages reçus en don ou en échange, pendant le deuxième semestre 1884	184

BULLETIN

DE

L'ACADÉMIE D'HIPPONE

Quærite quos agitat mundi labor.
Luc. *Phars.* Liv. I, v. 417.

BULLETIN N° 21

BONE
TYPOGRAPHIE ALEXANDRE CARLE, PLACE CARAMAN.

1886

BULLETIN

DE

L'ACADÉMIE D'HIPPONE

BIENFAITEURS DE LA SOCIÉTÉ

Le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.
Le Gouvernement général de l'Algérie.
Le Conseil général du département de Constantine.
La Municipalité de Bône.

ANCIENS PRÉSIDENTS DE LA SOCIÉTÉ

1863-1867, M. G. OLIVIER, avocat.
1867-1869, M. le général FAIDHERBE.
1869-1872, M. le comte DE GANTÈS, sous-préfet.
1876-1880, M. le docteur SISTACH.

COMPOSITION DU BUREAU POUR 1884-85

Président :

M. PAPIER (Alexandre), ✻, I. ✪.

Vice-Président :

M. HAGENMÜLLER (Paul).

Secrétaire général :

M. DOUBLET (J.-F), A. ✪.

Secrétaire adjoint :

M. X...

Trésorier :

M. ROGNON (Edmond).

COMMISSION DU BULLETIN

MM. PAPIER.
DOUBLET.
ROGNON.

LISTE GÉNÉRALE

DES

MEMBRES & DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

DE L'ACADÉMIE D'HIPPONE

AU 31 MARS 1885

Membres honoraires de droit

MM. le Général commandant la Subdivision.
le Sous-Préfet de l'Arrondissement.
le Président du Tribunal de première instance.
le Maire de la ville de Bône.

Membres honoraires élus

MM.

1883. — Boissière (Gustave), ✻, I. ✪, ancien recteur d'Académie, rue Poissonnière, 48, Paris.

1882. — Chaylard (E. du), ancien préfet, rue du faubourg Saint-Honoré, 86, Paris.

1863-84. — Commines de Marsilly (le général de), C. ✻, à Auxerre (Yonne).

1885. — Desnoyers (Jules), ✻, I. ✪, membre de l'Institut, bibliothécaire du Muséum d'Histoire Naturelle, rue Geoffroy-Saint-Hilaire, 36, Paris.

1883. — Dubourg (Prosper), ✻, maire de Bône, membre du Conseil général.

1867. — Faidherbe (le général), G. C. ✻, I. ✪, grand chancelier de la Légion d'Honneur, sénateur, membre de l'Institut, président honoraire de l'Académie d'Hippone, rue de Lille, 64, Paris.

1875. — Féraud (Charles), C. ✻, I. ✪, ministre plénipotentiaire de France, à Tanger (Maroc).

Les chiffres placés en regard du nom de chaque membre, rappellent la date de son entrée dans la Société.

1880-85. — HAURÉAU, C. ✻, membre de l'Institut, rue du Buis, 1, Auteuil-Paris.

1875. — KHÉRÉDINE (le général), C. ✻, I. ✿, à Constantinople (Turquie).

1882. — LAVIGERIE (le cardinal), O. ✻, I. ✿, archevêque d'Alger, vicaire apostolique de la Tunisie, à Tunis.

1863. — LETOURNEUX (Aristide), O, ✻, I. ✿, conseiller honoraire à la Cour d'appel d'Alger, rue des Écoles, à Saint-Eugène (Alger).

1884. — LEWAL (le général), C. ✻, ministre de la guerre, Paris.

1863. — OLIVIER (Gustave), A. ✿, ancien avocat, fondateur, secrétaire perpétuel honoraire de l'Académie d'Hippone, rue de Bièves, à Clamart.

1882. — RENIER (Léon), C. ✻, I. ✿, membre de l'Institut, administrateur de la bibliothèque de l'Université, à la Sorbonne, Paris.

1884. — ROBERT (Charles), C. ✻, I. ✿, membre de l'Institut, rue Latour-Maubourg, 25, Paris.

1876. — SALVE (DE), ancien recteur de l'Académie d'Alger, rue Alphéran, 25, Aix (Bouches-du-Rhône).

1863. — THÉRY, recteur honoraire, sénateur, rue de Rennes, 93, Paris.

Membres titulaires résidants

MM.

1884. — AUBRY (F), A. ✿, principal du collège.

1885. — BEIS (Julien), chef de service de la Société de Construction des Batignolles, rue du Quatre-Septembre, 23.

1881. — BEUGIN (Amédée), propriétaire, place de Strasbourg, 3.

1885. — BONHOURE (Ernest), professeur de langue arabe au collège, rue Bugeaud.

1883. — BOUNIN (Philibert), ✻, payeur particulier de la Trésorerie d'Afrique, place des Numides, 2.

1863. — BRONDE (Casimir), ✻, banquier, fondateur, Cours National.

1884. — CAUSSIN (Pierre), secrétaire de la Mairie, rue Bugeaud, 25.

1875. — CERNER (Philippe de), ✻, A. ✿, directeur-ingénieur des mines de Mokta-El-Hadid, conseiller géneral et municipal, rue des Volontaires, 1.

1881. — DESFRANÇAIS DU VERDIER, propriétaire, rue de la Douane.
1883. – DESPLAS, curé, chanoine honoraire.
1883. — DEVRIÈS (Théodore), négociant, agent de la Compagnie des Bateaux à vapeur du Nord, rue Fréart, 3.
1875. — DIEHL (Charles), notaire, rue du Quatre-Septembre, 21.
1863. — DOUBLET (J. F.), A. ✿, bibliothécaire, fondateur, rue Castiglione, 7.
1880. — FLAMM (Jean), receveur municipal, rue du Quatre-Septembre, 21.
1881. — FOURNIER (Albert,) conseiller municipal, rue du Quatre-Septembre, 20.
1881. — HAGENMÜLLER (Paul), docteur-médecin, conseiller municipal, rue de l'Arsenal, 5.
1882. — HOUSSET (Fulgence), propriétaire, rue du Quatre-Septembre, 15.
1883. — LANDAIS (Alfred), conservateur des Hypothèques, rue Mesmer, 7.
1882. — LEBLANC, pharmacien, rue Caraman, 15.
1883. — LUCAS (Etienne), notaire, rue neuve Saint-Augustin, 2.
1883. — MOHAMED BEN RAMDAN, C. ✱, caïd honoraire, conseiller municipal, impasse Saint-Augustin, 4.
1882. — MOINIER (A.), ✱, capitaine de gendarmerie, rue Randon, 2.
1876. — MOLIÈRE (Auguste), chef d'entretien du matériel de la Cie du Mokta-el-Hadid, rue de la Glacière, 1.
1881. — MONOD (Henry), avocat, rue Française, 13.
1881. — MOUILLERON (Louis), ✱, docteur-médecin, rue du Quatre-Septembre, 27.
1883. — MUSSO (Th.), A. ✿, inspecteur de l'enseignement primaire, rue du Quatre-Septembre, 9.
1885. — NARBONNE (Henri,) avocat-défenseur, cours National.
1881. — NÈGRE (Louis), pharmacien, rue du Quatre-Septembre, 2.
1875. — NIEL (Odilon), ✿, professeur d'histoire et de géographie au collège communal, cours National.
1883. — OLIVIER (Pierre), entreposeur des tabacs en feuilles, route de la pépinière.
1863. — PAILHÈS (Adrien), avocat-défenseur, fondateur, rue Castiglione, 9.
1867. — PAPIER (Alexandre), ✱, I. ✿, entreposeur de tabacs en feuilles en retraite, conseiller municipal, rue Négrier, 12.

1883. — Pouget, ingénieur de la Cie du Mokta-el-Hadid, rue des Volontaires.

1884. — Poulet (Georges), secrétaire-adjoint à la mairie.

1881. — Raoust (Sextius), propriétaire, conseiller municipal, route de l'Orphelinat.

1883. — Rizoul (Adolphe), professeur de sciences physiques au collège communal, rue Félicité, 2.

1881. — Rognon (Edmond), commissaire-priseur, rue Thiers, 2.

1863. — Rossy (Barthélémy), architecte, entrepreneur de travaux publics, fondateur, rue de l'Edough, 1.

1881. — Veil (Achille), négociant, rue du Quatre-Septembre, 9.

1885. — Weill (Julien), avocat, rue Gambetta, 2.

1884. — Zevaco (François), professeur de quatrième au collège, rue d'Armandy, 23.

Membres titulaires non résidants.

MM.

1884. — Amat de Loupiac (L.), *, capitaine d'infanterie en retraite, directeur de la Société anonyme des lièges de l'Edough à Bugeaud.

1883. — Caise (Albert), commis principal des Douanes, cours Napoléon, 19, à Ajaccio (Corse).

1875. — Dignaron (Jacobé), ingénieur civil, directeur des mines de cuivre d'Aïnhoa (Basses-Pyrénées).

1881. — Dunaigre (Yves), *, A. ✿, préfet à Oran.

1884. — Leblond (Isidore), A. ✿, principal du collège à Philippeville.

1879. — Lesueur (Georges), *, propriétaire, président du Conseil général de Constantine, à Philippeville.

1879. — Marès (Paul), docteur-médecin, boulevard Saint-Michel, à Paris.

1875. — Meyer (Alphonse), *, interprète militaire en retraite, secrétaire de la Société historique algérienne, rue de la Poudrière, 3, Alger.

1881. — Milliot (Dr Benjamin), médecin de colonisation à Bugeaud (Edough).

1884. — Mollet (Charles), propriétaire, conseiller général, à Jemmapes (arrondissement de Philippeville).

1876. — Mousty, ingénieur de la Société Vieille-Montagne, au Nador (près Duvivier).

1881. — Pinaud (Raoul), juge de paix à Morris (arr. de Bône).

1878. — Rolland (Eugène), receveur particulier des Finances, à Péronne (Somme).

1881. — Thomson (Gaston), député de Constantine, rue Daru, 17, Paris.

1876. — Vincent (Em.), ✻, capitaine hors cadres, chef d'annexe, à Aïn-Draham (Tunisie).

Membres correspondants algériens.

1884. — Benoit (Charles), administrateur-adjoint à Aïn-Mlila, près Batna.

1864. — Bertherand (Em.), docteur-médecin, rue Bruce, 7, Alger.

1867. — Bourjot, docteur-médecin, rue de l'Olivier, à St-Eugène, Alger.

1883. — Cat (Édouard), A. ✿, professeur à l'école supérieure des Lettres, Alger.

1885. — * Chaix (Paul), Régisseur-comptable des Ponts et Chaussées, rue d'Armandy, 19, Bône.

1883. — * Chedé, O. ✻, chef de bataillon au 3me zouaves, Constantine.

1863. — Chéronnet, avocat-défenseur, fondateur, tournant Rovigo, Alger.

1882. — Danjean, interprète militaire à Bou-Çaada (Province de Constantine).

1885. — * Dassonville (Louis), administrateur-adjoint à Oued-Cham (arrondissement de Bône).

1880. — Delattre (le R. P.), A. ✿, prêtre missionnaire, d'Alger, directeur du Musée archéologique de Saint-Louis, Carthage (Tunisie).

1877. — Desprez (Charles), A. ✿, homme de lettres, rue Combes, 7, Alger.

Le signe * avant le nom, indique les membres correspondants qui reçoivent les fascicules moyennant une cotisation annuelle de cinq francs.

1863. — * DURANDO (G. L), A. ✿, professeur de Botanique des écoles municipales, rue Tanger, 19, Alger.

1878. — * FARGES (Abel), A. ✿, lieutenant, chef de Bureau arabe, à Khenchela.

1883. — * GARRON (L.), lieutenant au 3me zouaves, à Constantine.

1884. — * GUILHOT (Gustave), professeur de rhétorique et de philosophie au collège de Philippeville.

1879. — * HEINZ (Ch.), architecte, faubourg Saint-Jean, Constantantine.

1885. — LA BLANCHÈRE (Réné de), A. ✿, directeur des Beaux-Arts, antiquités et monuments historiques de la Tunisie, à Tunis.

1882. — MASQUERAY (E.), I. ✿, directeur de l'école supérieure des Lettres, Alger.

1880. — * MERCIER (Ernest), A. ✿, maire de Constantine.

1884. — MOUGEL, curé à Duvivier (arrondisement de Bône).

1875. — * OLIVIER (Arsène), I. ✿, principal de collège honoraire, boulevard Bon-Accueil, à Mustapha-Supérieur, à Alger.

1867. — * PONT (Justin), O. ✻, chef de bataillon au 3me zouaves, à Bougie.

1884. — * POULHARIÈS, administrateur à Khenchela.

1863. — POULLE (Alexandre), ✻, A. ✿, directeur de l'Enregistrement et des Domaines, président de la société archéologique de Constantine, fondateur, rue de France, à Constantine.

1863. — * REBOUD (Dr Victor), O. ✻, I. ✿, médecin-major en retraite, fondateur, rue Salomon, 1, Constantine.

1879. — * ROUQUETTE (l'abbé), curé à Khenchela.

1882. — * SABATIER, instituteur à Akbou (arrondissement de Bougie).

1884. — * SCHEER (Eugène), A. ✿, inspecteur des écoles indigènes, à Alger.

1866. — * SERIZIAT (Charles), ✻, médecin-major au 3me tirailleurs indigènes, à Tébessa.

1879. — SERRE, A. ✿, inspecteur de l'enseignement primaire, rue de la Lyre, 52, Alger.



Membres correspondants français.

MM.

1875. — Arnould (Jules), docteur-médecin, professeur d'hygiène à la faculté de médecine de Lille (Nord).

1877. — Boulay (Ernest), professeur au collège, rue du Bourg, 8, à Auxonne (Côte-d'Or).

1881. — * Cagnat (René), A. ✪, professeur à la faculté des lettres, rue de l'Arbre-Sec, 13, Douai (Nord).

1868. — Costeplane de Camarès (le comte Mathieu de), publiciste, à Bédarieux (Hérault).

1880. — Croizier (le marquis de), président de la Société académique Indo-Chinoise, 9, rue du Quatre-Septembre, à Paris.

1863. — * Desbrochers des Loges, percepteur, à Ardentes (Indre).

1867. — Dewulf, O. ✱, lieutenant-colonel du Génie, à Bayonne (Basses-Pyrénées).

1882. — ** Deyrolle (Émile), directeur-gérant des journaux le *Naturaliste* et l'*Acclimatation*, 23, rue de la Monnaie, à Paris.

1882. — ** Dollfus (Adrien), directeur-gérant de la *Feuille des Jeunes Naturalistes*, rue Pierre Charron, 35, à Paris.

1883. — Drival (E. Van-), chanoine titulaire, président de la Commission des Monuments historiques du Pas-de-Calais, 19, rue du Bloc, à Arras.

1879. — Dubois (Michel), bibliothécaire de la Société Linnéenne du nord de la France, à Amiens (Somme).

1883. — Duval (Jules), capitaine à l'état-major du Génie, à Vincennes.

1866. — Duval-Jouve, inspecteur d'Académie honoraire, à Montpellier (Hérault).

1863. — * Duvernoy, secrétaire de la Société d'Émulation, à Montbéliard (Doubs).

Les signes ** placés devant le nom indiquent les membres correspondants qui, en raison de l'envoi à l'Académie d'Hippone des *Bulletins, Revues* ou *journaux* dont ils sont directeurs, sont dispensés de s'abonner aux fascicules trimestriels qu'elle publie.

1883. — * ESPÉRANDIEU (Emile), A. ✿, sous-lieutenant au 17e de ligne, à Béziers (Hérault).

1877. — FAUJAS DE SAINT-FOND, fils, propriétaire, à Taulignan (Drôme).

1868. — FAUVEL, avocat, archiviste de la Société linnéenne de Caen, (Calvados).

1883. — * FINOT (Jules), O. ✻, lieutenant-colonel au 99me d'infanterie de ligne, à Gap (Hautes-Alpes).

1876. — FLEURY, secrétaire de la Société académique de Laon, à Vorges (Aisne).

1863. — * GANDOLPHE (Paul), entomologiste, rue Vallier, 19, à Levallois-Perret (Seine).

1882. — GAUGUET (Élie), libraire-éditeur, 36, rue de Seine, à Paris.

1882. — * GAUTHIER (Victor), I. ✿ professeur au lycée, boulevard du Lycée, 17, à Vanves.

1881. — ** GROULT (Edmond), A. ✿, avocat, fondateur des *Musées cantonnaux*, à Lisieux (Calvados).

1878. — HÉRON DE VILLEFOSSE (Ant.), ✻, A. ✿, conservateur-adjoint des antiquités grecques et romaines du Musée du Louvre, rue de Grenelle, 80, Paris.

1864. — HIRN (Gustave), correspondant de l'Institut de France, 7, boulevard du Hohlandsberg, à Colmar, Alsace-Lorraine.

1882. — LAUGIER, docteur-médecin, rue Droite, à Grasse (Alpes-Maritimes).

1863. — * LECLERC (L.), ✻, médecin-major en retraite, place du Panthéon, 11, Paris.

1881. — * LE HÉRICHER (Édouard), I. ✿, président de la Société archéologique d'Avranches (Manche).

1884. — * LE MESLE (Georges), géologue, place du Château, 19, à Blois (Loir-et-Cher.)

1866, — * LEPRIEUR (C. E.), O. ✻, pharmacien principal en retraite, rue des Écoles, 38, Paris.

1863. — LÉVY (Isaac), grand rabbin à Vesoul (Haute-Saône).

1863. — LÉVY (Nathan), A. ✿, ancien directeur de l'École française-israélite de Bône, fondateur, rue Pauquet, 17, Paris

1863. — LHOTELLERIE (Paul de) A. ✿, correspondant honoraire du Ministère de l'Instruction publique, rue Linné, 18, Paris.

1878. — LHOTELLERIE (Juba de), naturaliste, rue Linné, 18, Paris.

1864. — * Liénard (F.), I. ✿, secrétaire pérpétuel de la Société philomatique à Verdun (Meuse).

1875. — Malterre (E.), ingénieur civil des mines, rue Saint-Jean, 21, à Saint-Étienne (Loire).

1882. — Manoury, principal du collège, à Lisieux (Calvados).

1863. — Marseul (l'abbé de), entomologiste, boulevard Péreire-Ternes, 271, à Paris.

1883. — Marty (Gustave), expert-géomètre, boulevard de Strasbourg, 67, à Toulouse (Haute-Garonne).

1863. — * Mathieu (A.), O. ✻, conservateur des forêts en retraite, rue du faubourg Saint-Jean, 21, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

1863. — Mocquerys, entomologiste, à Évreux (Eure).

1884. — ** Mowat (Robert), O. ✻, I. ✿, chef d'escadron d'artillerie en retraite, directeur du *Bulletin épigraphique*, rue des Feuillantines, 10, Paris.

1879. — Olivier, inspecteur général des Ponts-et-Chaussées en retraite, à Brix (Manche).

1879. — Olivier (Ernest), naturaliste, à Les Ramillons, près Moulins (Allier).

1866. — Paillot (Justin), botaniste, à Besançon (Doubs).

1866. — Papillaud (Lucien), docteur-médecin, à Saujon (Charente-Inférieure).

1882. — * Péchaud (Jean), naturaliste, à Saint-Saulge (Nièvre).

1879. — * Peron (A.), O. ✻, A. ✿, sous-intendant militaire, à Bourges (Cher).

1882. — * Pétiaux (G.), ✻, major au 113me de ligne, à Melun (Seine-et-Marne).

1883. — Piche (A.), gérant du *Bulletin d'éducation et d'instruction populaire des Basses-Pyrénées*, à Pau.

1879. — Pifre (Abel), ingénieur des Arts et Manufactures, rue d'Assas, 24, Paris.

1882. — Plantier, docteur en droit et en médecine, à Alais (Gard).

1884. — ** Poinssot (Julien), ✻, avocat, directeur du *Bulletin des antiquités africaines*, rue Royer-Collard, 15, Paris.

1863. — * Poulet (Marius), principal de collège en retraite, rue Nollet, 83, Paris.

1875. — Puiméral (Jean), A. ✿, inspecteur de l'Enseignement primaire, rue du Forum, 5, à Carpentras (Vaucluse).

1885. — * Reinach (Salomon), A. ✿, membre titulaire de la Commission de publication des documents archéologiques de la Tunisie, rue de Berlin, 31, Paris.

1880. — ** Renaud (Georges), ✱, A. ✿, directeur gérant de la *Revue géographique internationale*, 76, rue de la Pompe à Paris.

1882. — Sabatier-Plantier (Henry de), professeur, rue Plotine, 1, Nîmes.

1868. — * Tauxier (Henri), ✱, A. ✿, capitaine d'infanterie en retraite, rue Geoffroy, 28, à Amiens (Somme).

1863. — Travers (Julien), secrétaire perpétuel honoraire de l'Académie de Caen (Calvados).

1882. — ** Vinot (Joseph), professeur d'astronomie, cours de Rohan, Paris.

Membres correspondants étrangers.

MM.

1884. — Benoit (L.), naturaliste, à Messine (Sicile).

1880. — ** Chiari (F.), directeur de l'imprimerie de l'École réformée, à Boscomarengo (Italie).

1878. — Konink (L. L. de), ingénieur des mines, professeur de chimie à l'Université, 48, rue Bassenge, Liège (Belgique).

1884. — Monterosato (le marquis de), naturaliste, à Palerme (Sicile).

1881. — ** Moynier (Gustave), directeur du journal l'*Afrique explorée et civilisée*, à Genève (Suisse).

1883. — Nordenstrom (G.), professeur à l'école des mines, Stockholm (Suède).

1880. — ** Pellegrino (Michele), professeur à l'école italienne, Smyrne (Turquie d'Asie).

1881. — * Schwédoff (Nicolas de), I. ✿, directeur du cabinet militaire de campagne de S.-M. l'empereur de Russie, rue Barreinaya, 29, à Saint-Pétersbourg.

1883. — Schmidt (Johannes), professeur de philologie à l'Université de Giessen (Allemagne).

1863. — Selys-Longchamps (de), sénateur, Président de l'Académie des Sciences, Liège (Belgique).

1867. — TACZANOWSKI (Vladislas), conservateur du Musée zoologique, Varsovie (Pologne russe).
1881. — THUMEN (baron F. DE), *Wahringschalgasse,* 1, Vienne (Autriche).



SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES FRANÇAISES

Aisne

1882. SOISSONS : Société archéologique, historique et scientifique.

Alger

1880. ALGER : École supérieure des Lettres.
1880. — Association scientifique algérienne.
1863. — Société historique algérienne.
1879. — Société des Beaux-Arts.
1868. — Société des Sciences physiques, naturelles et climatologiques.

Allier

1882. MOULINS : Société d'Émulation du département de l'Allier.

Alpes-Maritimes

1882. NICE : Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.

Aveyron

1868. RODEZ : Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.

Bouches-du-Rhône

1885. AIX : Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres.
1868. MARSEILLE : Académie des Sciences, Lettres et Arts.

Calvados

1863. CAEN : Académie nationale des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

Charente

1883. ANGOULÊME : Société archéologique et historique de la Charente.

Charente-Inférieure

1879. LA ROCHELLE : Académie des Belles-Lettres, Sciences et Arts de La Rochelle
1879. — Société des Sciences naturelles de la Charente-Inférieure.
1880. ROYAN : Société Linnéenne de la Charente-Inférieure.

Cher

1883. BOURGES : Société des Antiquaires du Centre.

Constantine

1863. CONSTANTINE : Société archéologique du département de Constantine.
1883. — Société de géographie.
1877. BÔNE : Comice agricole.

Corrèze

1881. BRIVES : Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.

Côte-d'Or

1883. BEAUNE : Société d'Histoire, d'Archéologie et de Littérature.
1884. SEMUR : Société des Sciences historiques et naturelles.

Côtes-du-Nord

1881. SAINT-BRIEUC : Société historique et archéologique des Côtes-du-Nord.

Doubs

1864. MONTBÉLIARD : Société d'Émulation.

Eure-et-Loir

1877. CHATEAUDUN : Société Dunoise.

Finistère

1881. Brest : Société Académique.

Gard

1882. Alais : Société Scientifique et Littéraire.

Garonne (Haute-)

1881. Toulouse : Société archéologique, du midi de la France.
1881. — Société d'Histoire naturelle.

Gers

1883. Auch : Société française de Botanique.

Gironde

1877. Bordeaux : Société archéologique de la Gironde.

Hérault

1883. Béziers : Société archéologique, scientifique et littéraire.
1883. — Société d'Études des sciences naturelles.

Ille-et-Vilaine

1883. Rennes : Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine.

Loir-et-Cher

1882. Blois : Société d'Histoire naturelle de Loir-et-Cher.

Maine-et-Loire

1882. Angers : Société académique de Maine-et-Loire.

Manche

1881. Avranches ; Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts.
1882. Cherbourg : Société des Sciences naturelles.
1877. Coutances : Société académique du Cotentin.
1881. Saint-Lô : Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle de la Manche.

Marne (Haute-)

1883. Langres : Société historique et archéologique.

Meurthe-et-Moselle

1880. Nancy : Société de Géographie de l'Est.

Meuse

1864. Verdun : Société philomatique.

Nord

1882. Avesnes: Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes.
1883. Lille : Société de Géographie.

Oise

1877. Senlis : Comité archéologique.

Oran

1879. Oran : Société de Géographie et d'Archéologie.

Pas-de-Calais

1883. Arras : Commission des Antiquités du département.

Pyrénées (Bases-)

188 . Pau : Société des Sciences, Lettres et Arts.

Rhône

1881. Lyon : Société Linnéenne.
1880. — Musée Guimet.
1882. — Société littéraire, historique et archéologique.

Saône (Haute-)

1869. Vesoul : Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Haute-Saône.

Saône-et-Loire

1881. Autun : Société Éduenne des Lettres, Sciences et Arts.

Savoie

1872. Chambéry : Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie.

Savoie (Haute-)

1876. Annecy : Société Florimontane.

Seine

1867. Paris : Société d'Anthropologie.
1880. — Société Philomatique.
1882. — Société Zoologique de France.
1882. — Société nationale des Antiquaires de France.
1882. — Société de Biologie.
1882. — Société académique Indo-Chinoise de France.
1882. — Association française pour l'avancement des Sciences.
1883. — Société des Études historiques.
1883. — Société de Médecine légale.
1883. — Académie des Lettres, Sciences et Beaux-Arts.

Seine-Inférieure

1879. Le Havre : Société des sciences et arts agricoles et horticoles.
1882. — Société géologique de Normandie.
1879. Rouen : Société des Amis des Sciences naturelles.
1884. Saint-Vapéry-en-Caux : Société de Géographie.

Seine-et-Oise

1882. Rambouillet : Société archéologique.

Somme

1882. Amiens : Société Linnéenne du nord de la France.
1882. — Société des Antiquaires de Picardie.

Tarn

1881. Castres : Commission des Antiquités de la ville de Castres et du département du Tarn.

Tarn-et-Garonne

1875. MONTAUBAN : Société archéologique de Tarn-et-Garonne.

Var

1880. DRAGUIGNAN : Société d'études scientifiques et archéologiques.

Vienne

1882. POITIERS : Société des antiquaires de l'ouest.

Vienne (Haute-)

1876. LIMOGES : Société archéologique et historique du Limousin.

Vosges

1876. ÉPINAL : Société d'émulation du département des Vosges.
1883. SAINT-DIÉ : Société philomatique vosgienne.

Yonne

1880. AUXERRE : Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES ÉTRANGÈRES

Afrique

1881. MOZAMBIQUE : Société de géographie.

Alsace-Lorraine

1864. COLMAR : Société d'histoire naturelle.

Amérique du Nord (États-Unis)

1882. WASHINGTON : Shmitsonian institution.
1885. NEW-YORK : Microscopical society.

Amérique du Sud (République Argentine)

1884. CORDOBA : Académie nationale des sciences.

Autriche-Hongrie

1867. BRÜNN : Société d'histoire naturelle.
1883. VIENNE : Société d'ornithologie.

Belgique

1878. ANVERS : Académie d'archéologie.
1878. BRUXELLES : Académie royale.
1878. — Société royale de numismatique.
1878. — Société royale de botanique.
1878. — Société royale malacologique.
1878. — Société entomologique.
1881. — Cercle pédagogique.
1878. LIÈGE : Institut archéologique.
1878. MONS : Cercle archéologique.
1878. YPRES : Société historique.

Égypte

1885. CAIRE : Société khédiviale de géographie.

Italie

1883. BOLOGNE : Académie des sciences.
1880. CATANE : Cercle philanthropique Victor Emmanuel.
1883. NAPLES : Société africaine.
1883. PALERME : Société historique.
1880. ROME : Société italienne de géographie.

Luxembourg

1878. ARLON : Institut archéologique du Luxembourg.

Russie

1884. HELZINGFORS : Société zoologique et botanique de Finlande.

Suisse

1883. BERNE : Institut géographique international.
1882. FRIBOURG : Société fribourgeoise des sciences naturelles.
1882. — Société suisse de numismatique.
1864. GENÈVE : Société d'ornithologie et d'acclimatation.

HISTORIQUE DE L'ACADÉMIE D'HIPPONE. — Vers 1860, quelques fonctionnaires civils et quelques officiers de l'armée d'Afrique formaient le dessein de fonder à Bône, ainsi que d'autres l'avaient déjà fait à Alger et à Constantine, une société scientifique et littéraire dont le plan définitivement arrêté en janvier 1863 était d'y favoriser l'étude de l'histoire et de l'archéologie, d'y développer celle

de l'histoire naturelle, d'y chercher, enfin, à acclimater des animaux et des végétaux utiles ou d'ornement étrangers au pays. (Art. II des Statuts organiques).

Après avoir recruté environ 190 membres titulaires et donateurs, ces messieurs finissent par former, en 1863, sous le titre de *Société de recherches scientifiques et d'acclimatation* une société savante divisée en quatre sections ayant chacune son président, ses vice-présidents, son secrétaire et chacune ses attributions spéciales.

Ainsi à l'une échoit en partage l'archéologie, à l'autre l'histoire naturelle ; à celle-ci l'acclimatation et à celle-là, enfin, l'étude des belles-lettres.

Mais on s'aperçoit bientôt des difficultés que créaient ces diverses sections poursuivant des buts si différents et l'on revient aux errements que l'expérience avait sanctionnés dans la métropole, c'est-à-dire à ne plus avoir qu'un président, deux vice-présidents, deux secrétaires, un trésorier et un conservateur.

La société en modifiant ainsi son organisation change aussi, le 13 mars 1863, son titre de Société de recherches scientifiques et d'acclimatation en celui d'*Académie d'Hippone,* tout en conservant comme sous-titre celui sous lequel elle avait été fondée.

En avril suivant, la jeune académie soumet ses statuts organiques à M. le Préfet de Constantine qui les approuve.

A partir de cette époque elle commence, avec ses propres ressources, par créer une bibliothèque qui, augmentée vers la fin de 1867 de la bibliothèque militaire et des ouvrages qui lui avaient été adressés par divers ministères et par diverses sociétés savantes correspondantes, est remise à la municipalité et devient la Bibliothèque de la ville.

La réunion de collections scientifiques ne la préoccupe pas moins. La zoologie, la conchyologie, l'entomologie, la minéralogie, etc., etc., comptent bientôt de nombreux sujets d'étude classés méthodiquement dans un assez vaste local de la Pépinière du Gouvernement.

L'acclimatation des animaux et des plantes exotiques n'est pas moins de sa part l'objet de soins assidus ; un parc spécial lui est réservé dans la pépinière, mais elle se voit bientôt, faute de ressources suffisantes, contrainte de renoncer à cette partie intéressante de son programme, non sans avoir organisé, toutefois, deux expositions très goûtées du public.

Elle inaugure, enfin, des conférences scientifiques et littéraires

qui attirent pendant plusieurs hivers un auditoire d'élite, mais qui sont plus tard remplacées par des cours publics donnés par la Ligue de l'Enseignement et plus appropriés aux besoins réels de la population.

Elle se fait dès lors connaître non seulement de l'Algérie, mais encore de la métropole et de l'étranger. Ses bulletins sont accueillis avec faveur par le monde savant et bon nombre de Sociétés savantes de la métropole et de l'étranger demandent ou consentent à entrer en relations avec elle.

Une première liste dressée en avril 1868 accuse, en effet, 10 sociétés correspondantes et 103 membres correspondants français et étrangers. Elle ne compte plus, il est vrai, que 41 membres titulaires, par suite d'une mesure inopportune, mais elle n'en est pas moins vivace, grâce au zèle et au dévouement de quelques membres nouveaux.

De 1869 à 1871, l'Académie d'Hippone, qui ne compte plus que 31 membres titulaires, ne tient que 6 séances et ne publie que 3 bulletins auxquels coopèrent MM. de Gantès, président; G. Olivier, secrétaire perpétuel; Henri Tauxier et Desbrochers des Loges, membres correspondants.

De 1871 à 1874 l'Académie d'Hippone se ressent tout naturellement des tristes événements de la guerre franco-allemande. Elle perd par le départ de M. de Gantès, son président, un appui bienveillant et sûr et par celui du général Faidherbe une collaboration aussi savante que dévouée. Elle ne se réunit pour ainsi dire point pendant près de quatre ans, mais quelques-uns de ses membres les plus zélés travaillent pour elle dans le silence du cabinet et n'attendent qu'une occasion favorable pour lui rendre non seulement sa vie intime qui n'avait point périclité entièrement, mais encore toute son activité. Ils avaient promis, à l'heure des revers et des défaillances, de ne point l'oublier, et ils ont tenu parole.

Dans le courant de 1873, l'un d'eux, M. Papier, provoque une réunion de tous ceux de ses collègues que les événements n'avaient point forcé à quitter Bône et leur soumet un *Essai de catalogue minéralogique algérien, alphabétique et descriptif.* Ils accueillent son travail avec faveur et décident, sur un avis favorable de la commission chargée de l'examiner, qu'il sera livré dans un bref délai à l'impression. Ils sollicitent et obtiennent à cet effet l'appui bienveillant et généreux de M. le Gouverneur général de l'Algérie, M. l'a-

miral de Gueydon, en sorte que le travail de leur zélé confrère et conservateur du Musée paraît en mars 1874 et obtient le 11 avril suivant, à la réunion des sociétés savantes en Sorbonne, l'honneur d'être cité comme un ouvrage appelé à être souvent consulté et apprécié par les explorateurs de l'Algérie.

A partir de cette époque, l'Académie d'Hippone reprend ses relations extérieures, mais son bureau décide néanmoins, en sa séance du 6 novembre 1874, qu'il se réunira encore plusieurs fois avant de provoquer une assemblée générale.

Trois réunions précèdent, en effet, l'assemblée générale du 27 mars 1875 au début de laquelle il est procédé à la reconstitution du bureau.

Sont élus au scrutin secret : MM. le docteur Sistach, *président* ; Papier, entreposeur des tabacs en feuilles, *vice-président* ; Niel, professeur au collège, *secrétaire-adjoint* ; Montès, avocat, *trésorier* ; Doublet, professeur au collège, *conservateur* ; Goujon, architecte, *conservateur-adjoint.*

M. G. Olivier, avocat, étant secrétaire perpétuel, il n'est point procédé à sa réélection.

Le bureau ainsi constitué ne tarde pas cependant à subir certains changements, par suite de quelques démissions. Ainsi, à l'assemblée générale du 15 octobre 1875, M. Montès, trésorier, est remplacé par M. Laurent. A celle du 30 janvier 1876, M. G. Olivier, secrétaire perpétuel, est remplacé provisoirement par M. Niel, lequel est remplacé à son tour par M. Malterre. A M. Malterre succède, le 15 octobre suivant, M. Doublct, qui n'est lui-même maintenu définitivement dans ses nouvelles fonctions que le 24 juin 1877, M. Montès, élu secrétaire le 28 janvier précédent, ayant déclaré ne pouvoir continuer à remplir ses fonctions.

MM. Sistach et Papier, ayant été réélus l'un président et l'autre vice-président, le bureau de la Société se maintient, sans modifications aucunes, de janvier 1877 à janvier 1881.

A cette dernière date, M. Papier ayant succédé, au fauteuil de la présidence, à M. le docteur Sistach, le bureau se trouve constitué pour deux ans de la manière suivante : MM. Papier, *président* ; Gérard, principal du collège, *vice-président* ; Doublet, *secrétaire général* ; Boulay, professeur au collège, *secrétaire-adjoint* ; Laurent, comptable au Mokta, *trésorier.*

De 1875 à 1880 inclus, sous la présidence de M. le docteur Sistach, l'Académie tient 34 séances et publie 5 Bulletins (nos 12 à 16) à la

composition desquels prennent part 7 membres titulaires et 10 membres correspondants.

Du 1er janvier 1881 au 31 mars 1885, sous la présidence de M. PAPIER, elle tient de nouveau 36 séances et publie 4 Bulletins et un Fascicule auxquels prennent part 3 membres titulaires et 10 membres correspondants.

Si bien que depuis sa fondation (1863) jusqu'à ce jour (31 mars 1885) elle se trouve avoir tenu, malgré quelques années de chômage forcé, 133 séances dont l'intérêt s'accroit sensiblement à partir de 1876 par l'importance et la variété des communications qui y sont faites et par les discussions qui s'y produisent. Elle publie dans cet intervalle 20 *Bulletins* dont 2 sont exclusivement consacrés au *Catalogue minéralogique algérien* de M. PAPIER (n° 11), et aux *Etudes supplémentaires sur la paléontologie de la province de Constantine* de M. Henri COQUAND (n° 15), et les autres renferment des articles non moins dignes d'attirer l'attention du monde savant, témoins ceux de M. le général COMMINES DE MARSILLY sur les *Lois fondamentales du monde physique* (n° 2), de M. Gustave OLIVIER, sur l'*Origine de Berbers* (nos 3 et 5), et sur l'*Hellénie depuis les temps préhistoriques jusqu'à la 60e olympiade* (nos 7, 8, 9 et 10); de M. le général FAIDHERBE sur les *Tombeaux mégalithiques de Roknia* (n° 4), de M. Henri TAUXIER, sur l'*Itinéraire de Rusicade à Hippone* (nos 8 et 9); de M. le Dr BOURGEOT, sur le *Récit de la guerre de J. César en Afrique par Hirtius Pansa* (n° 3); de M. le Dr SICHEL, sur la *Fixation entre l'espèce et la variété au sujet du genre Polistes* (n° 6); de M. LETOURNEUX, sur la *Flore des environs de Bône* (n° 6); de MM. GOUJON et PAPIER, sur *Takouch, ses roches et ses pierres fines* (n° 12); de M. le curé MOUGEL, *sur le Médraçen et le Kober Roumia* (n° 12); de MM. MALTERRE et PAPIER, sur la *Belima des Arabes* (n° 13); de M. GANDOLPHE, sur *Une inscription latine trouvée aux environs de Bône* (n° 2); de M. le Dr DUKERLEY, sur la *Domestication des animaux* (n° 2); de M. le Dr REBOUD, sur les *Plantes phanérogames croissant spontanément dans le cercle de Souk-Ahras* (n° 14); de M. de SAINTE-MARIE, sur la *Géographie de la Tunisie ancienne* (n° 14); de M. DESBROCHES DES LOGES, sur des *Insectes coléoptères nouveaux ou peu connus du nord de l'Afrique* (nos 16 et 19); de M. Réné CAGNAT, sur les *Inscriptions romaines découvertes à Bône et aux environs* (n° 17); de M. le capitaine VINCENT, sur l'*Epigraphie de Béja* (n° 19); de M. le Dr SÉRI-

ZIAT, sur les *Lépidoptères des environs de Collo* (n° 20); et enfin de M. le lieutenant Abel FARGES, sur l'*Epigraphie de Khenchela* (n° 18) *et de Zoui* (n° 19).

La partie épigraphique de ses travaux n'est pas moins considérable et variée. Ses *Bulletins* renferment, en effet, rien moins que 855 documents épigraphiques dus, la plupart, aux recherches et aux découvertes de M. le capitaine VINCENT, de MM. les lieutenants FARGES et ESPÉRANDIEU, du R. P. DELATTRE, de M. CAGNAT et de M. PAPIER.

Comme toutes les Sociétés savantes de l'Algérie qui, à leur début surtout, sont composées presque exclusivement de fonctionnaires civils et militaires, l'Académie subit le contre-coup des déplacements fréquents auxquels ces fonctionnaires sont malheureusement sujets. Elle voit à tout moment le cadre de ses membres titulaires se renouveler en grande partie et se rétrécir même assez sensiblement pour peu que le zèle de son président se refroidisse. C'est ainsi que, de de 1863 à 1880, leur nombre descend successivement de 41 à 35, à 29 et à 24, et qu'il remonte, de 1881 à 1885, de 24 à 38, à 43 et à 56 sous l'heureuse impulsion de son nouveau président qui, en présence du retrait des subventions ministérielles ordinaires prend, en outre, avec l'assentiment du bureau, le parti d'y obvier autant que possible en fixant à 5 francs le prix de l'abonnement aux *Bulletins* de l'Académie pour les membres correspondants. Si bien qu'aujourd'hui, 20 août 1885 (1), le nombre de ceux qui contribuent aux ressources financières de la Société est de 142 (2).

Ce chiffre est encore bien faible, dira-t-on sans doute, et ne prouve guère en faveur des habitants de Bône et des petites villes voisines qui se tiennent à l'écart. Cela est vrai; mais, lorsqu'on saura que l'*Académie d'Hippone* n'est pas, comme sa sœur cadette la *Société de géographie et d'archéologie d'Oran,* la seule société savante du département; qu'elle a pour collaboratrices dans l'œuvre qu'elle poursuit, les *Sociétés d'archéologie et de géographie* de Constantine; qu'outre ces sociétés scientifiques, il existe, rien qu'à Bône, par exemple, trois sociétés musicales et cinq ou six autres sociétés à la prospérité desquelles les habitants contribuent de leurs propres deniers, on sera moins sévère à leur égard, surtout si l'on

(1) Date à laquelle cette notice historique a été remise à l'imprimeur pour lui permettre de réparer une erreur de pagination et combler six pages blanches.

(2) Membres titulaires : 104; membres correspondants : 38.

tient compte de la gêne qui règne dans le pays depuis plusieurs années et paralyse les meilleures intentions. N'oublions pas que l'argent est le nerf de toutes choses !

Certes, il en est beaucoup qui, malgré cela, auraient pu depuis longtemps faire acte d'adhésion à l'*Académie d'Hippone* et l'aider à donner plus d'extension à ses *Bulletins;* mais, l'indifférence, l'égoïsme et l'esprit de clocher ne sont-ils pas de tous les temps et de tous les pays ?

Dans une colonie nouvelle, d'ailleurs, où chacun songe tout d'abord à ses affaires personnelles, à son industrie ou à ses cultures; où la fortune privée n'est point encore bien établie et assurée; où la population est composée d'éléments si divers, si disparates et si disséminés; où fonctionnaires publics et officiers de l'armée sont si peu stables, enfin, toute société savante doit encore s'estimer très heureuse quand elle a déjà vécu vingt ans et qu'elle se sent soutenue par l'ardeur et le dévouement de quelques-uns.

Il n'en est pas moins regrettable, cependant, que connaissant les conditions sociales et économiques au milieu desquelles les sociétés savantes vivent en Algérie, l'État, les départements et les communes leur marchandent les subventions et en sont même arrivés à les leur supprimer depuis quelque temps, au risque de les voir sombrer.

Qu'on se rappelle le cri d'alarme jeté par la *Société historique algérienne* lorsqu'il y a deux ou trois ans, elle s'est vue, pour la première fois depuis sa fondation, enlever par le conseil général d'Alger la subvention départementale qui l'aidait à publier son excellente *Revue africaine.* Après le retrait des subventions ministérielles, une pareille mesure pouvait lui devenir très funeste, la faire péricliter et la forcer, tout au moins, à restreindre sa publication, alors qu'il était plutôt nécessaire de l'augmenter. Elle y a survécu, il est vrai, mais au prix de quels efforts et de quels sacrifices? Elle avait, en tous cas, trop bien mérité de l'Algérie et de la science pour être traitée si durement !

Espérons donc, pour elle comme pour sa sœur aînée de Constantine et l'*Académie d'Hippone,* que l'Administration reviendra bientôt à des sentiments plus généreux à l'égard des institutions libérales de l'Algérie et qu'elle saura encourager ces dernières, d'une manière plus efficace, à poursuivre leur laborieuse et utile mission.

LE COMITÉ.

NOTE

SUR L'EXPLICATION DES PHÉNOMÈNES MATÉRIELS

PAR DES ACTIONS A DISTANCE (1)

Porté par goût vers l'étude des sciences physiques et mathématiques, je me suis occupé depuis longtemps des questions relatives aux lois de la matière et en suis venu graduellement à les étudier d'une manière plus approfondie; je viens ici exposer le résultat de mes recherches.

Le monde a été créé par Dieu à l'aide de procédés très probablement supérieurs à notre intelligence comme à notre pouvoir, et soumis par lui à des lois générales que nous pouvons découvrir. La matière n'est pas inerte dans le sens attaché à ce mot depuis Kepler; c'est-à-dire ce n'est pas un objet entièrement passif, cédant sans résistance à toutes les impulsions et n'en créant aucune (*); au contraire, les parcelles matérielles réagissent les unes sur les autres à toute distance suivant des lois données; leur inertie consiste dans l'impuissance où elles sont de se soustraire à ces lois en aucun cas. L'une de ces lois est bien connue: c'est la gravitation universelle découverte par Newton, laquelle détermine toutes les actions matérielles développées à des distances sensibles. Mais la gravitation universelle est impuissante à expliquer les actions développées aux distances insensibles, ou de proche en proche aux distances sensibles, telles que la résistance à la pression, la plasticité de certains corps, la chaleur, la lumière, l'électricité, etc. Des tentatives ont été faites pour expliquer ces derniers phénomènes par des actions très puissantes aux distances insensibles et s'évanouissant aux distances sensibles. Heureuses en certains cas, la capillarité par exemple,

(*) Car, à ce compte, les objets matériels se mouvraient en ligne droite entre deux chocs consécutifs, avec une vitesse constante, tandis que nous les voyons, en général, décrire des lignes courbes continues avec des vitesses variables. Il est vrai que plusieurs savants ont cru pouvoir expliquer ce fait par des chocs incessants; mais lorsqu'on veut contrôler leur explication par des calculs sérieux, on se heurte à des difficultés inextricables. Ceux d'entre eux qui sont réellement géomètres, comme Clausius, ne font intervenir les chocs que pour certains phénomènes et placent toujours l'attraction à la base de leurs théories.

(1) Quoique la note de M. le Général de Commines de Marsilly sorte du cadre ordinaire des travaux de l'Académie d'Hippone, son bureau a décidé qu'elle serait néanmoins publiée, mais à titre exceptionnel seule et vu son importance scientifique, dans le présent fascicule. — (Note de M. le Président).

ces théories ont dans d'autres cas, notamment celui de la résistance des gaz, donné lieu à des objections fort spécieuses et n'ont pas pu entrainer une conviction sérieuse. Une étude approfondie de ces questions, m'a montré que les échecs éprouvés dans cette circonstance par l'hypothèse des actions à distance, provenaient uniquement de malentendus et de préjugés sans fondement. C'est ce que je me propose d'établir dans ce qui va suivre. J'aurai d'ailleurs soin d'indiquer si mes assertions sont fondées sur un calcul précis, ou sur des inductions probables ; car je n'ai pas pu soumettre tous les faits au calcul.

Pour l'intelligence de ce qui va suivre, il importe de bien préciser le sens attaché aux mots *immense* et *infini*. Le premier désignera toujours une quantité déterminée, *dont on ne peut pas disposer;* le second, une quantité indéterminée, à laquelle on peut assigner une valeur arbitraire, *dont on peut disposer en un mot,* sous la seule réserve qu'on peut toujours la supposer plus petite que toute quantité assignée d'avance, si petite soit-elle. Ainsi, une quantité immensément grande sera une quantité connue ou inconnue, déterminée en elle-même et supérieure (je l'admettrai pour fixer les idées) à un trillion d'unités ; la quantité immensément petite sera inférieure à un trillionième d'unité. Une quantité infiniment petite, sera une quantité quelconque, dépendant d'une ou plusieurs variables indéterminées, mais qu'on pourra faire approcher de zéro aussi près qu'on voudra en faisant décroître indéfiniment la valeur absolue des variables indéterminées aussi près de zéro qu'on le voudra.

Les carrés, les cubes, etc., des quantités immensément petites du premier ordre, seront des quantités immensément petites du second, du troisième ordre, etc.

Ceci posé, voici la conception que je me suis formée de la matière; elle est à très peu près celle qu'admettent les partisans de l'action à distance ou attractionnaires.

L'élément fondamental de la matière est l'atome. C'est une entité active, non libre, concentrée en un point géométrique sans dimensions, ou peut-être en un *substratum* de dimensions immensément petites d'un ordre énorme, telle qu'elles n'interviennent jamais dans la production des phénomènes. L'une et l'autre opinion compte des partisans entre lesquels je ne me prononce pas. Je retiens seulement ceci : on n'a pas à se préoccuper des dimensions de l'atome. L'action de celui-ci consiste à attirer les autres atomes en raison

inverse du carré de la distance, puis à les attirer ou à les repousser en raison inverse d'autres puissances de la distance dont le nombre et les degrés sont inconnus quant à présent. Ce sont ces attractions et répulsions en raison inverse de puissances de la distance supérieures au carré qui doivent former les actions sensibles aux distances insensibles et insensibles aux distances sensibles.

La molécule est un groupe d'atomes assez rapprochés les uns des autres pour que leurs actions mutuelles l'emportent constamment sur celles des molécules avoisinantes et conservent au groupe son individualité. Les atomes de la molécule circulent dans un certain espace, variable suivant les circonstances, et qu'on peut appeler le volume propre de la molécule. Par suite même de cette définition, on voit qu'il règne une certaine indécision dans la délimitation de ce volume, et que, suivant le langage mathématique, il est mal déterminé. Si nous supposons le corps divisé en parties assez petites pour que chacune d'elles contienne une molécule et pas davantage, et que ces parties diffèrent aussi peu que possible les unes des autres dans des intervalles très rapprochés, nous obtiendrons pour chaque molécule un volume généralement supérieur à celui qui vient d'être défini comme volume de la molécule et devant en être soigneusement distingué.

Les molécules peuvent être composées d'un ou plusieurs atomes, en nombre généralement fini; d'où nous conclurons que le rapport des actions des atomes à l'action de la molécule est une quantité finie. Le calcul m'a montré, ainsi que je dirai ci-après, une différence capitale entre l'action des molécules formées d'un seul atome (molécules monoatomiques) et celle de molécules composées de plusieurs atomes (molécules polyatomiques). Il s'en suit que les molécules sont généralement polyatomiques. Dès lors l'atome, tel qu'il est compris ici, diffère de celui des chimistes.

Les molécules formées d'atomes identiques sont des molécules simples; les corps formés de molécules simples toutes identiques quant à la position relative des atomes, sont des corps simples. Les molécules formées d'atomes différents sont composées, et donnent, par leur agglomération, naissance aux corps composés; enfin, les corps résultant de la réunion de molécules différentes sont des mélanges.

Les distances des centres de gravité des molécules dans les corps qui nous entourent sont certainement au-dessous d'un trillionième



de mètre, ainsi qu'on l'a prouvé par plusieurs expériences. Ce sont donc, d'après les définitions ci-dessus, des quantités immensément petites du premier ordre; le volume de la molécule et celui, plus grand en général, de la portion qu'elle occupe dans le corps seront des immensément petits du troisième ordre. Ce qu'on est convenu d'appeler la masse de la molécule, et qui est simplement le rapport de la grandeur de son attraction, en raison inverse du carré de la distance à la grandeur de la même attraction dans une molécule prise pour étalon, est une quantité du troisième ordre, comme le volume.

Le poids spécifique d'un corps se caractérise pour les actions sensibles aux distances sensibles, mais nullement pour les actions moléculaires, c'est-à-dire sensibles aux distances insensibles, insensibles aux distances sensibles. Il y a, par exemple, opposition complète entre les poids spécifiques du fer et du plomb et les grandeurs de leurs plasticités. Dès lors on doit admettre, et c'est ce que je fais, l'indépendance complète des masses ou grandeurs d'attractions en raison inverse du carré de la distance, et des grandeurs d'attraction ou de répulsions dans les différents termes qui composent l'action moléculaire. Dans chaque corps simple, chaque terme de l'action moléculaire aura son coefficient spécial indépendant de celui des autres termes et de la masse. Seulement, il sera, comme celle-ci, un immensément petit du troisième ordre.

Les phénomènes produits aux distances insensibles sont très variés. Toutefois, en dehors de l'électricité, qui constitue un état spécial, on peut les caractériser d'une manière générale par: 1° une répulsion ou résistance à la pression au premier contact superficiel; 2° une attraction (nommée adhésion) quand on a rendu le contact plus intime par un frottement ou une forte pression; 3° enfin une résistance de plus en plus grande, quand on augmente indéfiniment la pression. On peut même constater dans certains corps solides susceptibles de s'écraser, comme le plomb, qu'ils ont peu ou point changé de volume, mais seulement de formes. La différence de densité entre l'acier fondu et l'acier écroui est faible. Une semblable série de manifestations semble fort difficile à expliquer par une action composée d'un terme unique; elle paraît devoir l'être plus facilement par une action composée de trois termes de même forme, mais d'exposants différents, où celui d'exposant intermédiaire re-

présenterait une attraction, tandis que les deux autres seraient des répulsions.

Soient n l'un de ces exposants, r la distance de deux atomes, m_n, m'_n leurs capacités respectives pour les attractions (ou répulsions) en raison inverse de la puissance n de la distance, f_n une constante commune à tous les atomes pour ces mêmes attractions (ou répulsions), le terme de l'action moléculaire correspondant à la puissance n sera égal à

$$\frac{m_n \, m'_n \, f_n}{r^n} \quad (A).$$

Tous les termes semblables composant l'action moléculaire devront être du même ordre de grandeur, pour que leurs actions aux distances insensibles, soient comparables entre elles. Or, r, m_n, m'_n étant des immenséments petits respectivement du premier et du troisième ordre dans tous les termes, il s'en suit que, dans tous, $\frac{f_n}{r^n}$ doit être du même ordre dans chacun d'eux. Nous verrons ultérieurement quel est cet ordre. Je donnerai le signe + au terme attractif, ainsi qu'on le fait généralement pour l'attraction en raison inverse du carré de la distance, et le signe — aux termes répulsifs.

La composition polynomiale de l'action moléculaire est encore justifiée par le fait que, si on cherche l'orbite à une ou plusieurs branches décrites par un point attiré vers un centre fixe par une force en raison inverse de la n^{me} puissance de la distance, on voit que la branche la plus rapprochée du centre, quand il y en a plusieurs, y passe toujours dès que $n = 4$ ou > 4, et qu'elle s'en rapproche indéfiniment quand $n = 3$. Or, il est très-probable qu'à certains moments et sous certaines conditions, deux atomes d'une molécule se rapprochent assez pour que leurs actions mutuelles l'emportent immensément sur celles des atomes voisins ; alors ils se comporteront comme deux atomes isolés et se traverseront, ce qui est inconciliable avec l'idée d'impénétrabilité des atomes, ou ils se choqueront, ce qui amènera, dans la production des phénomènes, une discontinuité qu'aucune observation ne vient révéler. On doit donc rejeter l'idée d'un seul terme attractif. Celle d'un seul terme répulsif n'est pas plus acceptable, car ce terme rendrait impossible le groupement des atomes en molécules. Il faut donc accepter une action composée de termes alternativement répulsifs et attractifs, où



celui du plus fort exposant est répulsif; cette dernière condition est essentielle pour que les atomes ne puissent jamais se rencontrer.

Tout est assez précisé maintenant pour établir, en vertu du principe de d'Alembert,les équations du mouvement d'un atome; elles sont au nombre de trois seulement, parce qu'il s'agit de forces centrales (*), et ont lieu entre les vitesses accélératrices, les actions extérieures, y compris la gravitation, et les actions moléculaires estimées successivement par rapport à trois axes rectangulaires. Comme les valeurs insensibles de r interviennent seules efficacement dans les actions moléculaires, on peut étendre sans inconvénient jusqu'à l'infini la somme des actions moléculaires, et le résultat n'est pas changé. On y gagne plus de commodité dans le calcul.

Si nous considérons toutes les équations rapportées au même axe directeur qui fournissent les divers atomes d'une molécule polyatomique, et si nous les ajoutons ensemble membre à membre, nous verrons que, dans le premier membre, toutes les vitesses accélératrices des atomes se réduisent à la vitesse accélératrice du centre de gravité de la molécule; toutes les actions extérieures se réduisent à leur résultante appliquée au centre de gravité de cette même molécule ; et que, dans le second membre, toutes les actions des atomes de cette même molécule s'annulent deux à deux ; il ne reste plus que les actions exercées par les atomes de la molécule sur les atomes des autres molécules.

Si nous considérons à présent un groupe isolé de molécules, et si nous ajoutons encore entre elles, membre à membre, les équations de ces molécules (que nous venons d'obtenir) estimées par rapport à un même axe, toutes les équations du second membre s'annuleront deux à deux ; les vitesses accélératrices se réduiront à celle du centre de gravité du groupe, et les forces extérieures à leur résultante appliquée à ce centre de gravité. C'est ce qu'en astronomie on appelle le principe de conservation du mouvement du centre de gravité.

Enfin, si au lieu de considérer ce système fini de points matériels, nous en envisagions un autre fini ou indéfini à l'intérieur duquel nous séparions par la pensée un groupe de molécules, plus ou moins étendu, limité par une surface idéale, nous devrions changer quelques-unes de nos conclusions. Celles-ci resteraient les mêmes pour les forces extérieures et les vitesses accélératrices; mais elles de-

(*) On appelle centrales les forces dirigées vers les centres d'action, comme ici les forces atomiques.

vraient être modifiées pour les actions centrales qui ne seraient pas évidemment détruites, quand, des deux molécules entre lesquelles elles s'exercent, l'une est à l'intérieur, l'autre à l'extérieur du groupe envisagé. Toutefois, comme ces actions centrales ne sont pas sensibles aux distances sensibles, on pourra regarder comme nulles toutes les actions centrales (moléculaires) exercées sur les molécules extérieures, par les molécules intérieures situées à une distance sensible de la surface de séparation.

Il y aura donc alors à faire intervenir dans les équations du mouvement du centre de gravité, du groupe matériel séparé idéalement dans un milieu, non seulement la résultante des forces extérieures et les vitesses accélératrices du mouvement de son centre de gravité, mais encore les actions moléculaires échangées entre les molécules intérieures et extérieures situées à des distances insensibles de la surface de séparation. On peut obtenir la résultante de ces actions par divers procédés. Celui qui semble le plus naturel consiste à partager la surface idéale de séparation, en un nombre immense de petits éléments, servant chacun de base à un prisme élevé du côté extérieur qui contienne des molécules, à calculer la résultante des actions exercées par les molécules intérieures sur chacune des molécules contenues dans le prisme extérieur ; à en faire autant pour chacun des prismes et à chercher la résultante générale de toutes ces résultantes partielles. Mais, en agissant ainsi, on voit qu'on atteindra le même résultat en supposant chaque élément de la surface animé d'une force superficielle fictive, de même direction que la résultante des actions exercées sur le prisme, et dont le produit par l'aire de l'élément serait égale à cette même résultante. C'est ce qu'on a fait, et cette force superficielle fictive a reçu les noms d'élasticité, de pression, de résistance à la pression, d'adhésion, etc., suivant les aspects sous lesquels on l'a envisagée. Sous le nom de pression ou de force élastique, elle a été l'objet d'études et d'expériences nombreuses. On sait que, dans les gaz, elle est proportionnelle à la densité et à une fonction dépendant de la température, laquelle fonction est à très peu près la même pour tous les gaz entre 0 et 100° centigrades. La force élastique fournit donc un moyen d'obtenir quelques lumières sur la nature des actions atomiques, si on peut la déduire de celles-ci au moyen du calcul. Or, il y a des cas réalisés dans la nature (celui des cristaux où les centres de gravité sont distribués régulièrement, celui où les positions des centres de gravité dérivent

continûment d'un état où ils étaient distribués régulièrement, etc.), dans lesquels on peut évaluer avec une approximation plus ou moins grande, les valeurs de la force élastique due à une action de la forme (A) s'exerçant dans un corps à molécules monoatomiques. J'ai fait ces calculs (*) en ayant soin de séparer la partie de la force élastique due aux molécules situées aux distances insensibles de la partie due aux molécules éloignées, et j'ai obtenu les résultats suivants :

1° Si on regarde les capacités m_n, m'_n comme des quantités immensément petites du troisième ordre, ainsi que dans le cas de la pesanteur, et f_n comme une quantité finie, la partie de la force élastique due aux molécules éloignées sera toujours finie, à moins que celles-ci ne s'étendent à l'infini.

2° Le rapport de la quantité de force élastique due aux molécules éloignées à la quantité de force élastique due aux molécules placées aux distances insensibles est immensément grand du second ordre quand $n = 2$; immensément grand du premier ordre quand $n = 3$; fini quand $n = 4$; immensément petit du premier ordre quand $n = 5$, et en général immensément petit ou $(a - 4)^{ieme}$ quand $n = a$. La conséquence de ceci est que l'hypothèse $n = 2$ ou $= 3$, ne peut pas expliquer la force élastique observée puisqu'elle en donnerait une valeur insensible, ce qu'on savait déjà pour $n = 2$; la même impossibilité existe pour $n = 4$, parce que cette valeur entraînerait l'existence d'une action sensible aux distances sensibles, et que les expériences les plus délicates ne montrent aucune action semblable; mais tous les termes où $n = 5$ ou > 5 peuvent fournir des pressions finies sans avoir d'effet aux distances sensibles, à une condition toutefois, c'est que le facteur $\frac{f_n}{r_n}$ y soit un immensément grand du 4eme ordre quand r est insensible ; ou, ce qui revient au même, que f_n y soit un immensément petit de l'ordre $n - 4$. Tous les termes de la forme (A), qui constituent l'action moléculaire, sont ainsi du même ordre de grandeur. Cela devait être, ainsi que je l'avais fait observer précédemment.

Cherchons les conséquences de cette composition de l'action moléculaire.

La première et la plus importante, parce qu'elle va directement à

(*) Les lois de la matière, Paris, Gauthier-Villars, 1884.

l'encontre d'un préjugé très répandu, la principale cause des échecs éprouvés dans l'application des actions à distance à la théorie cinétique des gaz, c'est qu'il est absolument interdit de négliger les dimensions des molécules polyatomiques à côté des distances des centres de gravité de ces mêmes molécules. En effet, pour qu'il en fût ainsi, les distances des atomes dans la molécule devraient être des quantités immensément petites du second ordre. En représentant par e l'unité des quantités immensément petites du premier ordre, le facteur $\frac{f_n}{r^n}$ dans (A) serait toujours une quantité d'ordre $\frac{1}{e^1}$ quand les actions s'exerceraient entre les atomes de deux molécules différentes et voisines; mais il serait d'ordre $\frac{1}{e^{n+1}}$ entre les atomes de la même molécule. Or, comme le terme répulsif de plus fort exposant a celui-ci supérieur au moins d'une unité à celui des autres, il acquerrait, dans la supposition de dimensions négligeables, une valeur immensément grande par rapport aux autres et écarterait les atomes avec une force irrésistible. Donc la molécule ne peut pas avoir, d'une manière stable, ses atomes écartés de distances infiniment petites du second ordre, et il faut, en général, que les distances soient comparables à celles des centres de gravité. On doit donc toujours en tenir compte dans le calcul des actions des molécules polyatomiques.

L'expression de la force élastique trouvée dans le cas d'une distribution régulière des molécules est le produit de deux facteurs ; le premier est la densité, le second une fonction des distances des centres de gravité des molécules et des distances des atomes dans la molécule, lorsque celle-ci est polyatomique. La densité ne dépend que des distances des centres de gravité et du temps; elle peut être constante alors même que les centres de gravité oscilleraient autour de positions moyennes; dans le même cas, le second facteur serait constant pour les molécules monoatomiques et d'autant plus petit que celles-ci seraient plus écartées et, par conséquent, la densité plus faible. Il n'en est plus de même dès que les molécules sont polyatomiques; le second facteur variera non seulement avec les distances des molécules, mais aussi avec les distances des atomes d'une molécule à son centre de gravité, alors même que les premières seraient invariables; il oscillera dans des temps très courts autour d'une valeur moyenne que l'expérience indiquera seule attendu

qu'elle exige, pour être faite, un temps supérieur à la durée de ces oscillations; ce facteur pourra être très grand, même avec des valeurs très faibles de la densité, quand les atomes de la molécule considérée se rapprocheront beaucoup de ceux des molécules immédiatement voisines. Par conséquent, si nous désignons ce second facteur par *k*, nous dirons qu'il grandit beaucoup avec la vitesse des atomes et la grandeur de la molécule qui en résulte; il peut dans une certaine mesure contrebalancer les effets de la diminution de la densité *d*.

Ce qui précède, établit une distinction capitale entre les corps à molécules monoatomiques et les corps à molécules polyatomiques. Dans les premiers, les deux facteurs de la force élastique diminuent à mesure que les distances augmentent et il est impossible d'expliquer par leur produit la tension des gaz, ainsi que cela est constaté depuis longtemps; dans les seconds, les différentes expansions de la molécule avec une densité donnée donnent à la force élastique *k d* une série de valeurs très différentes, ainsi que cela a lieu dans la nature.

Conséquemment, le second facteur peut servir à apprécier, dans une certaine mesure, l'expansion de la molécule et par suite l'intensité du mouvement de ses atomes consécutifs. Par le fait, c'est lui qu'on mesure sous pression constante avec densité variable pour le mercure, l'alcool et l'air quand on emploie les thermomètres à mercure, alcool et air. Le mouvement des atomes dans la molécule correspond donc au phénomène que nous désignons par le nom de chaleur. La composition de ce second facteur *k* est la même pour tous les corps à molécules régulièrement distribuées; mais les constantes y varient suivant la nature du corps, *k* a donc des valeurs différentes suivant la nature des corps; cependant ses accroissements sont sensiblement proportionnels entre les températures de 10° à 100° centigrades, et on est convenu de l'exprimer par le produit de deux facteurs, la température et la chaleur spécifique. Ce ne sont que des à peu près, l'expérience montre qu'en faisant croître suffisamment la température, les thermomètres donnent des indications différentes et que les chaleurs spécifiques varient. Cela est la conséquence naturelle de la différence des constantes dans les valeurs de *k*, laquelle peut d'ailleurs bien représenter les faits d'expérience pour les corps solides et liquides aussi bien que pour les gaz entre 10° et 100° centigrades. Donc les déductions mathématiques de mon hypothèse fondamentale paraissent bien d'accord avec l'expérience.

Tout ce que j'ai dit plus haut d'un groupe de points matériels, séparé idéalement du milieu dans lequel il se trouve, est applicable au cas où le groupe considéré serait composé de molécules autres que celles du milieu environnant et où la surface idéale de séparation ferait place à une surface réelle terminale entre deux corps de nature différente, pourvu toutefois qu'il n'y ait aucune action chimique ni aucune endosmose au contact. Les équations de mouvement du corps intérieur seraient, comme dans le premier cas, des relations entre les forces extérieures appliquées à son centre de gravité, les vitesses accélératrices de ce centre, et les forces élastiques appliquées à sa périphérie définies de la même manière. Dans le cas d'actions chimiques ou d'endosmose, il faudrait considérer entre les deux milieux primitifs, limités par des surfaces variables avec le temps, un milieu ou se produiraient les actions dont il s'agit, lesquelles fourniraient de nouvelles équations de transformation. Les actions exercées par le milieu extérieur sur le milieu intérieur sont, en chaque point de la surface, égales et de signe contraire à celles exercées par le milieu intérieur sur le milieu extérieur; cela va de soi. Si donc la résultante de la force élastique superficielle fait équilibre aux forces appliquées au centre de gravité, celui-ci ne se mouvra pas; dans le cas contrairé, il se déplacera et amènera un changement dans les forces élastiques superficielles.

J'ai dit plus haut comment on pouvait déduire les équations du mouvement du centre de gravité d'une molécule polyatomique des équations du mouvement de ses atomes constitutifs. En multipliant ces diverses équations par des facteurs convenables, on peut, au moyen de soustractions, en déduire les équations du mouvement relatif des atomes dans la molécule. Ces équations donnent, pour vitesses accélératrices de ce mouvement relatif, des quantités immensément grandes du premier ordre. Quand les centres de gravité des molécules sont à des distances immensément petites du second ordre de leurs positions d'équilibre, les équations de leur mouvement assignent des valeurs finies à leurs vitesses accélératrices; mais, s'ils en sont à des distances immensément petites du premier ordre, c'est-à-dire à une fraction sensible des distances moléculaires, ces vitesses accélératrices des centres de gravité deviennent elles-mêmes des quantités immensément grandes du premier ordre. On conclut de ceci que le mouvement relatif des atomes dans la

molécule varie avec une rapidité immense, partant que les orbites décrites par les atomes sont parcourues dans des temps immensément courts; que, de même, les changements amenés par une rupture de l'équilibre approché du corps se propagent très vite; enfin, qu'en revanche, dans le cas de l'équilibre approché des centres de gravité des molécules, il y a une certaine indépendance entre le mouvement des atomes dans la molécule et le mouvement des centres de gravité.

J'ai cherché, sans réussir, si mes formules conduisaient au principe de l'équivalent mécanique de la chaleur; mais il y a lieu de croire que ce principe n'a pas toute la rigueur qu'on lui prête. Les valeurs données par l'expérience et le calcul varient entre 365 et 488 (*); des séries d'expériences fort bien faites par MM. Tresca et Laboulaye donnent 480,9 ; 483 ; 458,7 avec des écarts au moins de 1/10ᵉ entre les expériences de chaque série (**); ce ne sont point là les chiffres concordants des expériences de Gay-Lussac, de Régnault et de tant d'autres; et tout porte à croire que ce principe de l'équivalence mécanique de la chaleur est seulement une loi approchée entre les limites de l'expérience, incontestablement fort utile pour les calculs qui servent à l'établissement des machines, mais nullement absolue.

Un dernier résultat de mes calculs sur les corps régulièrement distribués ou qui s'y rattachent, est que les directions menées du centre de gravité d'une molécule aux divers atomes qui la composent, doivent faire des angles finis avec les directions correspondantes dans les molécules voisines au même instant, ou n'en pas faire du tout; en d'autres termes, que la variation de position des atomes d'une molécule à l'autre, en un instant donné, constitue des périodes de longueurs comparables aux distances des centres de gravité, c'est-à-dire immensément petites du premier ordre. Elle répond à un genre d'oscillation dans le mouvement des atomes, oscillations très courtes et très rapides.

Jusqu'ici je n'ai avancé que des déductions de l'hypothèse ap-

(*) *Théorie mécanique de la Chaleur*, première partie, par G.-A. Hirn, tome I, Paris, Gauthier-Villars, 1875, pages 115 et 116.

(**) Complément de la troisième édition du *Dictionnaire des arts et manufactures*, par Ch. Laboulaye, Paris, rue Madame, 40, 4ᵐᵉ livraison, article *Equivalent de la chaleur*.

puyées sur le calcul; j'arrive aux aperçus que je n'ai pas encore pu y soumettre et sur lesquels, par suite, je serai très bref.

En admettant que l'action moléculaire soit composée de trois termes, suivant ma supposition provisoire, il peut se présenter trois états possibles suivant les coefficients des trois termes, et entre certaines limites de pression et de température.

1° Les molécules sont à des distances telles que le terme répulsif de moindre exposant a une valeur prédominante aux distances les plus rapprochées des atomes de deux molécules immédiatement voisines. Alors les molécules tentent toutes à se repousser et le corps à s'étendre. De plus, le corps est évidemment plus dilaté que si le terme attractif l'emportait en valeur sur le terme répulsif de moindre exposant. Cet état constitue l'état gazeux.

2° Le terme attractif l'emporte sur les deux autres dans les actions des atomes d'une molécule sur les molécules immédiatement voisines, et même aux distances des centres de gravité les plus rapprochés, sans toutefois que la somme des attractions des molécules environnantes l'emporte sur celles des répulsions, ou l'emporte de fort peu; car le terme répulsif de moindre exposant finit toujours par l'emporter quand on s'éloigne constamment de la molécule. Le corps présente alors une certaine tendance à l'expansion avec une cohésion réelle, mais faible; ces conditions constituent l'état liquide avec tous ses intermédiaires.

3° Enfin, le terme attractif est assez prépondérant pour que la résultante des actions exercées sur une molécule donnée par les molécules environnantes situées d'un même côté d'un plan arbitraire passant par le centre de ladite molécule, soit une attraction, quoique les molécules plus éloignées finissent toujours par être répulsives. Il est certain que si, dans ce cas, on enlève la pression et la matière d'un côté du plan arbitraire, la molécule terminale se rapprochera des molécules en arrière jusqu'à ce que le terme répulsif de plus fort exposant grandisse assez pour prédominer et arrêter la concentration. Le corps ne se dilate donc pas quand on fait le vide à côté : il est solide.

On se rend assez facilement compte ainsi, ce me semble, des trois états des corps solide, liquide et gazeux. On conçoit que des corps différents soient dans l'un ou l'autre de ces trois états pour une même température et une même pression; cela dépend des grandeurs relatives des capacités dans les trois termes qui composent

l'action moléculaire. On obtiendrait des résultats analogues avec un polynome composé d'un plus grand nombre de termes.

Je me suis aussi occupé de l'éther, corps hypothétique dont les impulsionnaires admettent l'existence pour expliquer par des chocs incessants les attractions apparentes de la matière, et auquel les attractionnaires ont également recours pour expliquer les phénomènes lumineux, calorifiques, etc. Je n'ai jamais rencontré de preuves sérieuses de l'existence de l'éther, mais seulement des conjectures plus ou moins plausibles; j'ai cependant partagé jusqu'en ces derniers temps les croyances générales à cet égard. Aujourd'hui, le doute est venu, et je crois fort peu à l'existence des corps impondérables; en voici les motifs.

Pour que l'éther pût agir aux distances moléculaires sur les atomes matériels sans avoir un poids sensible, il faudrait que la masse de son atome fût un immensément petit du quatrième ordre au moins, tandis que sa capacité pour l'action moléculaire serait du troisième ordre, ce qui présente certaines difficultés dans la distribution des atomes de la molécule; de plus, s'il était aussi condensé dans les espaces planétaires que dans les planètes elles-mêmes, la force élastique qu'il déploierait au contact de celles-ci, due seulement aux actions moléculaires, aurait une valeur très réelle et opposerait au mouvement des planètes une résistance qui n'existe pas. Il faudrait, pour éviter cette objection, admettre que l'éther est entièrement dissocié, que les atomes y sont isolés et assez écartés pour rendre la force élastique insignifiante. Mais, dès qu'on admet ceci, on peut en faire autant avec les atomes matériels isolés. Dans ce nouvel ordre d'idées, les espaces planétaires sont remplis par la même matière que celle des planètes, raréfié également partout au point que les atomes y sont isolés et produisent une pression excessivement faible. Néanmoins les atomes oscillent et peuvent transmettre ainsi d'un corps à l'autre les ébranlements qu'ils reçoivent. Ces ébranlements, à leur tour, se transforment et augmentent en passant d'un milieu raréfié dans un milieu plus dense. Les atomes matériels répartis dans les espaces n'agissent pas sur le mouvement des planètes; il suffit pour cela d'admettre que l'espace où circulent les mondes est une sphère de rayon immense, même par rapport aux distances stellaires; la matière qui la remplit et dans laquelle les mondes sont plongés n'agit pas sur eux, d'après un théorème bien connu et dû à Newton. Il semble donc inutile de recourir à l'existence hypothé-

tique d'un corps impondérable pour expliquer les faits. Il faudrait cependant, avant tout, pouvoir établir, en partant de l'hypothèse fondamentale, que deux corps juxtaposés peuvent être en équilibre quoique de densités très différentes, et que la rupture de l'équilibre dans le moins dense peut, sous certaines conditions, amener une rupture d'équilibre dans le plus dense. Des exemples de la vérification de ces deux principes abondent dans la nature : telle est l'explosion d'un amas de poudre dont on approche une étincelle; mais il faut prouver que l'hypothèse sur la constitution des corps formulée au début de cette note conduit aux mêmes conséquences; c'est une vérification. Ce serait en même temps la condamnation de l'opinion commune sur la nécessité de l'éther.

Auxerre, le 27 février 1885.

DE MARSILLY.



MARQUES DE POTIER
RELEVÉES A CARTHAGE
PAR LE P. DELATRE, MEMBRE CORRESPONDANT

1° Sur des lampes païennes :
(Suite)

120
S R

Lettres en relief et à rebours.

121
REVO
CATI

Lettres gravées au trait avant la cuisson.

122
EX
o **FICI**
n **AGA**
RGI

Ex officina Gargilii.

123
GARGI
LI

124
QV

Hauteur des lettres : 12 millimètres.

125

Marque au-dessous d'une lampe trouvée, le 28 février dernier, dans une ancienne citerne :

EXO
VALE

M. Vernaz, au moment où je clos cette liste, veut bien m'autoriser à copier, sur des lampes romaines qu'il a trouvées récemment à Carthage, les deux marques suivantes :

126

MARIANI

(·)

127

EXOFQSEMPR

Ex of(ficina) Q(uinti) Sempr(oniani).

Notre collection possède quatre variantes de cette dernière marque, sur des lampes qui proviennent de notre second cimetière d'*officiales* découvert près des grandes citernes de la Malga (1).

2° Sur des lampes chrétiennes :

(Suite)

29

AVL ou ANL

Les deux premières lettres forment monogramme.

30

Au-dessous d'une lampe qui porte l'emblème du vase, le monogramme cruciforme

⳩

31

Trois doubles cercles disposés en triangle.

32

Six doubles cercles disposés en triangle.

33

Quatre cercles concentriques.

34

Quatre cœurs disposés en croix.

3° Sur des vases :

(Suite)

37

Sur le fond intérieur d'une belle poterie de terre rouge, estampille

(1) *Bulletin* de l'Académie d'Hippone, n° XVIII, p. 40, n°s 32-34 et p. 44, n° 67.

brisée qui se composait de deux lignes séparées par une barre. Il ne reste de la première ligne qu'une partie de la dernière lettre qui est un L ou un E.

[illegible]L

RI·TITI

38

Sur le fond intérieur d'un plat de belle terre rouge, qui ne mesure pas moins de 0m26 de diamètre, trouvé près d'une urne funéraire renfermant des ossements calcinés, dans la vigne de son Éminence vers la Marsa, estampille en forme de pied longue de 19 millimètres.

L·GEL (1)

39

Sur le fond intérieur d'une poterie de belle terre rouge, trouvée dans le jardin de Si-Zarouk, estampille carrée :

RV
FIO

40

Estampille rectangulaire, longue de 12 millimètres, large de 1 centimètre.

PLOTbI
bVFI

41

Marque de forme elliptique, longue de 14 millimètres, dont les lettres sont disposées en cercle autour d'une palme ou d'un arbuste :

RTALASI

42

Dans une empreinte de pied de forme étroite et longue de 19 millimètres :

COLOSAB

(1) Cf. pour cette marque et celle qui porte le nº 43, le *Corpus Inscript. lat.* VIII, 10.479, 23 et 24.

Les deux premières lettres sont d'une lecture douteuse ; les deux dernières forment monogramme.

43

Empreinte longue de 6 millimètres, large de 4 :

GELI

44

Empreinte longue de 9 millimètres, large de 7 :

ATITI
FIGV

L'avant-dernière lettre de la première ligne est peut-être un F.

45

Dans une empreinte de pied, longue de 2 centimètres :

S·M·F·

Notre collection possède déjà cette marque, mais dans une plus grande empreinte de pied. (Voir le *Bulletin de l'Acad. d'Hippone,* nº XVII, p. 78, nº 6).

Les marques qui précèdent (37-45) sont toutes estampillées sur le fond intérieur de belles poteries rouges. Celles qui vont suivre sont empreintes sur des vases de grande dimension et de fabrication commune.

46

Marque rectangulaire, large de 17 millimètres, sur le goulot d'une grande amphore :

C CAR·MINI

La moitié inférieure de la dernière lettre manque.

47

Marque rectangulaire, longue de 4 centimètres, sur une anse d'amphore :

ANGE

Haut. des lettres : 14 millimètres.

48

Marque rectangulaire, sur une anse de vase :

D·VC[illegible]

Haut. des lettres : 11 millimètres. La dernière est peut-être un O.

49

Marque rectangulaire, sur une anse jumellée où elle se reproduit deux fois :

FELIX

Haut. des lettres : 6 millimètres.

50

Marque rectangulaire, longue de 3 centimètres et large de 11 millimètres, sur une anse jumellée :

L·EVMACH

Les lettres M et A sont liées.

51

Empreinte carrée de 2 centimètres de côté, sur la partie inférieure d'une grande amphore :

S▾

Cette lettre, qui est suivie d'un point triangulaire, est à rebours.

52

Empreinte circulaire, sur une anse de grosse poterie rouge :

A

Cette lettre, imprimée en creux, a deux centimètres et demi de hauteur.

En terminant cette liste, je me contente de noter sur d'autres débris de vases un N taillé à la pointe sèche et à rebours avant la cuisson, et un monogramme compliqué inscrit dans un cercle de 12 millimètres de diamètre.

Voici encore deux marques sur poteries fines. Elles me sont communiquées par M. Collignon, médecin militaire à l'hôpital du Kram. L'une d'elles a été trouvée par le docteur Florance.

53

Dans une empreinte large de 4 millimètres :

L·[illegible]

54

Empreinte longue de 13 millimètres et large de 4 :

M R F ?

Enfin, en voici une autre que je copie au dernier moment, sur un débris de vase, dans la collection de M. Vernaz :

▶| IVN ■■F

Les lettres et le cadre à queue d'aronde sont en creux.

4° Marques de briques :

Avant de continuer la liste de nos marques de briques, il m'a paru convenable de revenir sur quelques textes publiés précédemment dans le *Bulletin de l'Académie d'Hippone.*

Le n° 1, *Bulletin* XVII, p. 85, doit se compléter ainsi :

*Aga*THOBVL DOMITI TV*lli*
APRILIS
[*Opus doliare*] *Agathobuli Domitii Tulli* [*servi*]
Aprilis [*servus fecit*]

Le n° 3, *Bulletin* XVII, p. 86, doit se lire :

*a*EMILI
*a*NVS

Le n° 8, *Bulletin* XVII, p. 86, dont un second exemplaire moins incomplet a été donné dans le même bulletin, p. XXXIV et dans le *Bulletin* XVIII, p. VI, doit être lu :

APELLES·STERTINIAE
BASSVLLAE·SER
(Buste de Minerve)

Cette marque s'est déjà rencontrée à Rome. M. Descemet qui en a calqué un fragment dans la collection Marini au Vatican, la croit cependant inédite.

Le n° 32, *Bulletin* XX, fascicule 2, p. 52, d'après M. Descemet, abonde à Rome et aux environs. Borghési l'a publiée. (Œuvres T. VI, page 295, n° 52). Il y en a une variété intéressante où la palme du diagramme est accompagnée par deux poissons, une pomme de pin

et peut-être une tête de cerf. C'est précisément cette variété que renferme notre collection. Elle se complète ainsi :

M·VINICI·CR*escentis*

Voici maintenant les marques de briques que j'ai recueillies à Carthage l'an dernier et dans les premiers mois de cette année.

51 *a*

CN·[illegible]OT •
[illegible]EC

51 *b*

CN·[illegible]NOT •
ꝏ FEC

51 *c*

CN·DOMIT[illegible]
ꝏ FEC

Cette marque, dont nous avons trouvé trois exemplaires incomplets, se rétablit ainsi :

CN·DOMIT·ARIGNOT •
ꝏ FEC

Cn [*eus*] *Domit* [*ius*] *Arignot* [*us*] *fec* [*it*]. (1)

52

Marque circulaire sur un morceau de brique trouvé dans nos fouilles de Damous-Karita :

EX FIGASINIÆ QVA *dratillae o d c nun*
NIDI FORTVNA *ti Lucio*
QVADRATOCOS
(Une pomme de pin)

A la première ligne A et E sont liés.

Cette marque, la même que le n° 7, *Bulletin* n° 17, page 86, est datée du consulat de *Quadratus* (année 167 de notre ère). Je la complète ici d'après M. Descemet (2).

(1) Cf. Descemet. Inscriptions doliaires latines, p. 29, n°s 87, 96 et p. 214 n° 28.
(2) Cf. Fab. p. 501, n° 52, etc.

53

Marque circulaire, trouvée dans le jardin de Si Zarouk et achetée à un arabe par M. Collignon, médecin militaire, qui l'a donnée au musée de Saint-Louis.

L Bru TTIDI·AVGVSTALIS·FEC
op VS DOL·EX·FIG·CAES N
PROP·ET AMBI
COS

A la 3e ligne E et T sont liés. Cette estampille est de l'an 126, consulat de *Propinquus* et de *Ambibulus*. « Elle a, dit M. Descemet (1), une importance particulière, car elle nous donne *in extenso* le surnom du premier consul *suffectus* de cette année. Le « surnom de *Propinquus* se lit fort rarement sur les inscriptions « antiques et il manque à presque tous les recueils d'épigraphie « latine. » A l'exception de trois briques trouvées à Rome et de celle qui vient d'être recueillie à Carthage, aucun autre monument ne parle du consul *Propinquus*.

54

Sur un morceau de brique, double marque incomplète, l'une circulaire, l'autre rectangulaire.

Dans la première je lis :

...HI·C·IV...
(Un arbuste).

La première lettre, d'une lecture douteuse, me paraît cependant combinée avec un T.

Dans la seconde, qui est large de 0m026 et dont le grand côté supérieur est tangent au cercle de l'autre marque, on lit en caractères bien imprimés :

PERE...

Une découverte survenue le 15 mars dernier permet de compléter presque entièrement cette double marque. M. Vernaz, en ouvrant un tombeau près des citernes du bord de la mer, a trouvé une grande brique avec cette même estampille. Légèrement trapéziforme, cette brique, épaisse de 0m04, est longue de 0m75 et large au milieu de 0m50. Voici les deux marques qu'elle porte.

(1) Marque de briques de la *Gens Domitia*, p. 49, nos 154-156.

1° Marque circulaire ;

th? I·C·IVLIAN

La dernière lettre est d'une lecture douteuse.

2° Marque rectangulaire, longue de 0m15 :

PERELIHEDVLI

Pereli (i) Heduli. Les lettres H, E et D forment monogramme.

55

Portion de marque circulaire :

RATILL·OP·DOL
CATTULTLS

La première et la dernière lettre de la seconde ligne ne sont pas d'une lecture certaine.

56

Sur un morceau de brique trouvé à la Marsa, près de la résidence de son Éminence le Cardinal Lavigerie :

EXAVIA
D NAMARCIO

Il y a peut-être une lettre entre D et N. M et A sont liés.

57

Marque rectangulaire, avec caractères en creux. Long. 0m05; larg. 0m035 :

REST
VTVS

Notre collection vient de s'augmenter d'un nouvel exemplaire de la marque rectangulaire au nom de CENSURINUS que le *Bulletin de l'Académie d'Hippone* [nº 18, p. xx], a déjà publiée.

Cette série de marques doliaires peut donner lieu à quelques observations qui prouveront l'intérêt qui doit s'attacher à ces sortes d'inscriptions.

Les briques que l'on trouve à Carthage sont, les unes de provenance italienne, les autres de fabrication africaine. Je crois, dès maintenant, que l'on peut ranger parmi les productions de l'industrie africaine, les briques qui portent un seul nom inscrit en entier sur deux lignes dans une empreinte rectangulaire, tels que *Aemi-*

lianus, Censurinus, Dalmatius, Gloriosus, Maximus ?, Restitutus, Restutus et *Victorianus,* de notre collection.

Quant aux estampilles qui indiquent une provenance italienne, nous pouvons en déterminer un bon nombre en les comparant aux *Inscriptions doliaires* publiées par M. Descemet, sous le titre de *Marques de briques relatives à une partie de la Gens Domitia.*

Voici, en quelques mots, l'histoire de ces *Domitii* qui avaient établi des fabriques de briques sur leurs vastes domaines.

Le chef de cette famille était *Cn. Domitius Afer,* citoyen romain, né à Nîmes, l'an 738 de Rome. Il était peut-être, par ses ancêtres, originaire d'Afrique, comme semble l'indiquer son nom d'*Afer.* Il vint à Rome sous le règne d'Auguste et se destina au barreau qui lui fut rebelle pendant quelque temps. Il mena d'abord une existence très précaire; mais bientôt, au dire de Quintilien, son élève, il devint le prince du forum. Il déshonora ce titre par son infâme métier de délateur. Ses richesses et son opulence lui attirèrent les satires de Martial et la célébrité auprès de ses concitoyens. *Cn. Domitius Afer* devint préteur en 25, puis consul en 39, avec l'empereur Caligula, puis curateur des eaux de Rome, en 49. Il conserva cette charge jusqu'en 59, époque de sa mort, mort qui fut regardée par Tacite, son critique, comme un grave événement.

N'ayant pas d'enfant et voulant réparer ses injustices d'autrefois, *Cn. Domitius Afer* adopta en 42, les deux fils d'une de ses victimes condamnée à la mort et à la confiscation de ses biens : CN. DOMITIUS LUCANUS et CN. DOMITIUS TULLUS (fils de *Sex. Titius*).

Tous deux remplirent des charges honorables, riches de tous les biens d'*Afer.* Ils gérèrent même le consulat sous les empereurs Vespasien, Titus ou Domitien. *Lucanus* épousa *Curtilia,* fille du consul *T. Curtilius Mancia* et en eut DOMITIA LVCILLA, que *Curtilius* mécontent de son gendre, institua sa légataire universelle, à condition que *Lucanus* l'émanciperait. Celui-ci obéit; mais, pour réparer les effets de l'acte de *Curtilius,* il fit adopter *Lucilla* par son frère *Tullus,* avec lequel il avait communauté de biens.

Lucanus mourut en 95 ; *Tullus* resta maître d'une fortune colossale, celle d'*Afer* et de *Lucilla,* sa nièce. Il se maria et n'eut point d'enfants. Il s'éteignit en l'an 110 ou 111, en laissant pour héritière sa nièce *Lucilla.* Il fit des legs particuliers considérables à sa veuve et à ses petits enfants. Il avait marié *Lucilla,* sa nièce et fille adoptive, à *P. Calvisius Tullus.* De ce mariage naquit DOMITIA

LVCILLA (ou *Calvilla*) qui épousa *Annius Verus*, mort préteur, et qui donna le jour à *Catilius Severus* (devenu Marc-Aurèle).

Or, parmi nos briques nous en remarquons qui sont estampillées :

1° Au nom CN·DOMITIVS·TVLLVS (1) de 95 à 110 de l'ère chrétienne.

2° Au nom de sa nièce et fille adoptive DOMITIA·CN·F·LUCILLA (2), de 111 à 123 de l'ère chrétienne.

3° Au nom des affranchis de ces DOMITII :
CN·DOMITIVS.AGATHOBVLVS (3).
CN.DOMITIVS·AMANDVS (4).
CN·DOMITIVS·ARIGNOTVS (5).
CN·DOMITIUS·DIOMEDES (6).
CN·DOMITIUS·EVARISTUS (7).

4° Et enfin au nom de DOMITIA·LUCILLA·P·F·VERI (8), la mère de Marc-Aurèle, de 123 à 156.

L'importation des briques italiennes en Afrique, au second siècle de notre ère, est donc un fait incontestable.

Ces marques, surtout celles qui sont datées par la désignation des consuls de l'année, comme les nos 48, 52 et 53 de notre collection, permettent de fixer approximativement l'époque des monuments dans la construction desquels on les retrouve aujourd'hui.

On comprendra donc facilement l'importance que les savants attachent à l'étude des inscriptions doliaires.

Marini, qui avait fait un grand recueil de ces marques de potier, disait : « *E incredibile il frutto che si ottiene da coteste univer-*
« *sali raccolte, e la luce che una cosa diffonde sopra dell' altra*
« *dello stesso genere, quando avvenga di viderle aviccinate, ed*

(1) *Bull.* XVII, p. 85, n° 1. *Bull.* XX, p. 52, n° 30. On y lit le nom de ses esclaves, *Agathobulus*, *Aprilis* et *Nicomachus*.

(2) *Bull.* XX, p. 56, n° 45 et le n° 53 dans le présent bulletin. Cf. Descemet, marques de la *Gens Domitia*, n° 155.

(3) *Bull.* XX, p. 55, n° 43. Cet *Agathobulus*, affranchi, est le même qui était d'abord esclave de *Cn. Domitius Tullus*.

(4) *Bull.* XVIII, p. 20.

(5) Le présent *Bulletin*, n° 51 *a*, *b*, *c*.

(6) *Bull.* XX, p. 55, n° 44.

(7) *Bull.* XX, p. 54, n° 38.

(8) *Bull.* XX, p. 56, n° 48 ; p. 57, n° 49.

« *una coltocata accanto dell' altra. Per tal via certamente diviene* « *spesse volte chiaro e facile a comprendersi quello che era prima* « *oscurissimo ed inesplicabile* (1). »

5° Marques grecques.

19

Empreinte rectangulaire; long. 0^{m}032, larg. 0^{m}012.

ΟΠΙ

Sur une anse de vase.

20

Empreinte incomplète; larg. 0^{m}016. Sur une anse d'amphore :

ΕΠΙΠΕΙ[illegible]
ΠΑΝΑΜΟ[illegible]

21

Empreinte rectangulaire; long. 0^{m}04, larg. 0^{m}017. Sur une anse d'amphore (2) :

(Caducée)
ΙΜΑ

22

Lettre isolée, gravée avant la cuisson sur la base inférieure d'un grand vase :

Un C avec une barre dans le milieu *(epsilon).*

Cette lettre, haute de 0^{m}03, est couchée de façon à ressembler à une ancre.

23

Sur un débris de poterie, marque peinte à l'encre rouge :

Un O et un C barrés par le milieu horizontalement.

Haut. des lettres, 0^{m}02.



(1) Le cardinal MAÏ. *Scriptorum veterum nova collectio Vaticanis codicibus edita.* T. VII, p. 163.

(2) Notre collection possède deux exemplaires de cette marque; mais dans l'un la tête du caducée est à droite, et dans l'autre, elle est à gauche.

MARQUES DE FABRIQUE

Relevées par M. PAPIER, *président,*

sur des lampes et autres poteries romaines trouvées en Algérie et en Tunisie.

1

Au-dessous d'une lampe de couleur rose pâle, ornée d'un génie ailé debout devant un petit autel, jouant de la flûte double, *tibiae pares.*

Larg. 7 centimètres; long. 95 millimètres; haut. 2 centimètres :

STACTE ♡

Caractères en creux, hauts de 3 mill. et assez lisibles.

Huebner dit avoir vu au musée de Manchester deux lampes trouvées au cap Dimas, dans les ruines de Thapsus, sur l'une desquelles il a lu STACTE et sur l'autre STACTI suivi d'un cœur ou feuille de lierre (1).

Notre lecture prise sur une marque encore très lisible, confirme donc celle de Huebner et la marque de ses deux lampes ne diffère de la nôtre qu'en ce que le cœur ou la feuille de lierre qui la termine est placée sur la ligne d'écriture et non au-dessus comme il semble l'indiquer.

Trouvée à Cherchel (Coll. de M. de Chancel, sous-préfet).

2

Au-dessous d'une lampe en terre grise, ornée d'une tête d'homme

(1) Toutes les lampes que M. de Chancel à bien voulu mettre à notre disposition et nous laisser étudier à loisir, sont de forme ronde, à surface concave, monolychnes ou à un seul bec et munies d'une anse bouclée ou de suspension, sauf celle portant le n° 11 qui est bilychne ou à deux becs et avec anse triangulaire pleine. Quelques-unes sont en terre rouge (4, 9, 11, 12), mais d'un rouge mat plus ou moins clair. Quatre d'entre-elles (1. 4, 5, 6) sont aussi munies, près de l'orifice par lequel on y versait l'huile, d'un petit trou qui servait, sans nul doute, à recevoir l'épinglette avec laquelle on attisait et allongeait la mèche quand celle-ci venait à charbonner et à s'user.

Le pied sur lequel reposent nos plateaux et nos soucoupes *(scutellae)* est formé par une section horizontale du cylindre; sa hauteur varie de 10 à 17 millimètres.

remarquable par ses grandes oreilles, son nez fortement épaté et ses lèvres épaisses.

Long. 11 cent.; larg. 7 cent.; haut. 3 cent. :

C·TG°

Caractères en creux, hauts de 6 mill., passablement frustes et suivis d'un petit rond *(corona)* placé au-dessus de la ligne d'écriture.

Le *Corpus inscriptionum latinarum Africae* signale sous le n° 10478-40 une lampe du musée de Leyde trouvée en Afrique et portant la marque de fabrique C·TA. Reste à savoir si la lecture qu'il en donne d'après Janssen (*Mus. Lugd.* tab. 31, n° 292, p. 158) est exacte, ou si la nôtre n'a rien de commun avec elle.

Trouvée à Cherchel. (Coll. de M. de Chancel.)

3

Sur le fond intérieur d'un petit plateau ou soucoupe *(scutella)* en terre rouge, avec pied et rebord légèrement évasé. Diamètre : 169 mill.; prof., 2 centimètres :

MACRI·MA

Empreinte rectiligne longue de 23 millimètres et large de trois.

Caractères en relief et très bien conservés. Lettres M et A jumelées au commencement et à la fin.

Il est probable que le successeur et meurtrier supposé de Caracalla était de la famille de notre potier, car les historiens s'accordent à dire que l'empereur Macrinus (Marcus Opilius) était né à Caesarea, en 164, de parents pauvres et obscurs (1). S'il en était ainsi, notre

(1) Capitolin, après avoir cité une violente invective du sénateur Aurelius Victor Primus dans laquelle Macrin est traité « d'affranchi, né dans un lieu de prostitution, employé aux plus vils offices dans la maison impériale et toujours prêt à vendre sa foi ; qui mena, sous Commode, une vie méprisable ; qui perdit, sous Sévère, ses ignobles fonctions et fut relégué en Afrique où, pour couvrir la honte de cette condamnation, il apprit à lire, plaida de petites causes, puis déclama et rendit la justice ; qui, enfin, gratifié d'anneaux d'or, devint avocat du fisc sous Verus Antonin, par la protection de son affranchi Festus, » ajoute bien : « La plupart des écrivains disent qu'il combattit comme gladiateur et qu'après avoir obtenu son congé, il passa en Afrique où il fut espion, puis greffier, puis avocat du fisc, emploi d'où il s'éleva aux plus hautes fonctions, » mais, comme tous ces détails de la vie de Macrin avant son élévation à l'empire sont très suspects, nous estimons qu'il est préférable de dire qu'il était tout simplement de basse extraction et d'une famille de *potiers*.

estampille ne manquerait pas, on le voit, d'un certain intérêt historique. Nous la croyons, en tous cas, inédite.

Trouvée à Cherchel. (Coll. de M. de Chancel.)

4

Dessous une lampe d'un rouge brique, ornée d'un paon vu de face et déployant sa queue en éventail. Long. 102 mill.; larg. 75 mill.; haut. 15 mill.

L·SEMPR

Caractères en creux, hauts de 4 à 5 millimètres, assez frustes malgré la belle conservation de la lampe.

On trouve le nom du potier *Sempr(onianus)* sur quatre lampes romaines du musée de Carthage, mais précédé ou suivi de la lettre Q, initiale du prénom *Quintus*, et de la formule EXOFI*(cina)*.

On l'a trouvé aussi, en 1883, à Sousse, sur le fond d'un plat en belle terre rouge, mais précédé de la lettre C, initiale du prénom *Caius* (1).

Il faut croire, par conséquent, que les poteries marquées au nom de *Lucius,* de *Quintus* et de *Caius Sempronianus* ne sont pas toutes de la même époque ou que, dans la famille *Sempronianus,* il y avait, à la même époque, plusieurs potiers renommés.

Trouvée à Cherchel. (Coll. de M. de Chancel.)

5

Au-dessous d'une lampe en terre rose, ayant pour sujet un renard au repos convoitant des grapes de raisin suspendues au-dessus de sa tête. Long. 105 mill.; larg. 75 mill.; haut. 24 mill.:

M::VIVSTI

Caractères en creux, hauts de 5 millimètres.

Un trou causé par accident a fait disparaître deux lettres de la marque qui est, en général, assez fruste, mais qu'il nous a été facile de restituer au moyen d'autres lampes trouvées à Cherchel, à El Djem, à Tunis, à Carthage, à Guelma, à Constantine, et qui portent à peu près la même marque.

Nous ferons remarquer, toutefois, que sur celles trouvées à Tunis,

(1) La réputation de Caius Sempronianus comme céramiste était, il paraît, très répandue, car son nom s'est trouvé sur des fragments de poteries recueillis un peu partout, en Gaule, en Bretagne, en Italie, en Espagne.

Janssen a lu MNOTIVSI, MNOVIVS et MNOVIVSII ; que sur celles de Carthage, Humbert a relevé MIOIVIVS et Janssen VOVIVS (1); que sur celle de Guelma, le commandant Delamare a lu NOVIUS tout court, et que sur celles de Constantine, enfin, Cherbonneau, Wilmanns et L. Renier ont lu MNOVIVSTI.

Cette dernière lecture confirme donc en tous points la nôtre, et il ne nous reste plus qu'à savoir s'il faut lire comme Léon Renier et Wilmanns l'ont fait, M NOV*(ii)*VSTI (2) ou M NOVIVS TI.

Or, comme sur notre lampe de Cherchel la dernière syllabe TI est nettement séparé de NOVIVS, et que sur celle de Guelma le commandant Delamare a lu NOVIVS tout court, on serait presque en droit de repousser la leçon de Léon Renier et de G. Wilmanns et de lire :

M*(arcus)* NOVIVS TI*(berianus)* ou TI*(tianus)*

si le nom de IVSTI ne se voyait pas écrit en toutes lettres sur le fond de deux lampes en terre cuite des musées de Leyde et de Constantine, et si les prénoms, noms et surnoms des potiers africains ne se trouvaient pas toujours écrits au génitif sur leurs estampilles, la formule EXOFI*(cina)* étant sous-entendue (3).

Trouvée à Cherchel. (Coll. de M. de Chancel.)

6

Sur le fond d'une lampe en terre grisâtre ayant pour sujet d'ornement un sanglier courant à droite. Long. 105 mill.; larg. 72; haut. 25 mill. :

LFEDISEC

Caractères en creux, hauts de 5 millimètres, assez nets et bien conservés.

Le P. Delattre a relevé la même marque sur une lampe trouvée à

(1) Acad. d'Hipp. *Bull.* n° 18, p. 40, n°° 32-34 ; p. 44, n° 67 ; *Bull.* n° 21, fascicule 1, p. 42, n° 127.

(2) C. I. L. A. T. VIII, n° 10478-30.

La marque MNOVIVSTI a été relevée également par le P. Delattre sur une lampe trouvée à Carthage. (Acad. d'Hipp., *Bull,* n° 18, p. 45, n° 86.)

(3) Cette règle n'a cependant rien d'absolu, sans doute, car si l'on trouve parfois le nom de certains potiers écrits au nominatif comme *Novius, Censorinus* et *Braculus*, par exemple, pourquoi leurs prénoms et surnoms, écrits en abrégé, ne se liraient-ils pas de même au nominatif.

Carthage (1). Sa lecture confirme donc la nôtre en tous points.

Trouvée à Cherchel (Coll. de M. de Chancel, sous-préfet.)

7

Sur le fond intérieur d'un plateau en terre rouge vernie, avec pied et rebord vertical orné à l'extérieur de figures en relief : quatre chiens en arrêt et quatre chiens courant à gauche placés alternativement et à égale distance les uns des autres. Diamètre intérieur : 0,17.

P·CLO·PRO

Estampille en forme de plante de pied, longue de 22 millimètres. Caractères en relief et hauts de 3 millimètres, bien conservés.

Le nom du potier *Clodius Proculus* n'est pas inconnu. Cherbonneau l'a relevé sur une soucoupe en terre rouge du musée de Constantine, mais écrit de la sorte : CL·PRO (2), et Berbrugger sur un plat également en terre cuite du musée d'Alger, où les sigles CLO et PRO sont séparés par un petit signe en forme de flèche (3). Mais, sur aucune de ces poteries, le nom et surnom du fabricant ne se trouvent précédés, comme sur notre soucoupe, de l'initiale de son prénom P*(ublius)*.

Trouvée à Cherchel. (Coll. de M. de Chancel.)

8

Au-dessous d'une lampe en terre jaunâtre ornée de stries ondulées et verticales. Long. 11 cent.; larg. 8 cent.; haut. 3 cent. :

SA
PASI

Caractères en creux tracés sur deux lignes au centre d'un quadruple filet, hauts de 7 à 10 mill. Les A ne sont pas barrés ou l'étaient peut-être si haut que leur barre transversale s'est confondue par usure avec leur sommet.

Le P. Delattre a relevé, sur une lampe trouvée à Carthage, en 1882, dans un cimetière de bas officiers de la maison des Césars, la marque suivante :

EXO
FICIN
PASSI

(1) Acad. d'Hipp. *Bull.* n° 18, p. 45, n° 85.
(2) *Recueil de Const.*, t. XVIII, p. 265 ; L. Renier, n° 2423.
(3) *Rev. Afric.*, t. VII, p. 201.

Y aurait-il entre sa marque et la nôtre une similitude de nom ? C'est fort probable (1).

Trouvée à Cherchel. (Coll. de M. de Chancel.)

9

Sur le fond d'une lampe en terre rouge, ornée d'une couronne. Long. 108 mill.; larg. 73 mill.; haut. 25 mill.

L·SEM·HA♡

Caractères en creux, hauts de 5 à 6 millimètres.

Cette marque, encore très nette, est terminée par un petit cœur placé un peu au-dessus de la ligne d'écriture. Les hastes de gauche dans les lettres M et A sont de la moitié plus courtes que les hastes de droite, de sorte que la dernière ressemble à un *lambda* minuscule et la première à deux *lambda* minuscules juxtaposés.

On voit cette marque de potier sur une lampe du musée de Carthage (2). Nous ne l'aurions, par conséquent, pas reproduite ici si nous n'avions pas remarqué que, sur la lampe de M. de Chancel, on lit, non pas HAO, mais HA suivi du cœur qui, ainsi que la couronne, sert de signe terminatif dans un grand nombre d'estampilles.

Trouvée à Cherchel. (Coll. de M. de Chancel.)

10

Sur le fond intérieur (fragment) d'un petit plateau en belle terre rouge vernie. Diamètre en l'état : 0,17 cent.

C·MEMI

Dans un cartel en forme de plante de pied, long de 21 millimètres.

Caractères en relief, hauts de 4 millimètres et très nets; M et E formant sigle.

Nous ne connaissons aucune autre poterie marquée au nom du potier C*(aius)* MEMI*(us)*. Nous donnons donc son estampille comme très probablement inédite.

Trouvée à Cherchel. (Coll. de M. de Chancel.)

11

Au-dessous d'une grande lampe à deux becs, *bilychnis,* en terre cuite d'un rouge pâle, ayant une anse en forme de losange et pour sujet d'ornement un petit autel accosté à droite et à gauche de 2

(1) Acad. d'Hipp., *Bull.* n° 18, p. 40, n° 31.
(2) Acad. d'Hipp., *Bull.* n° 18, p. 38, n° 14.

palmiers au tour desquels sont enroulés deux banderoles ou deux serpents. Long. 18 cent.; larg. 75 mill.; haut. 25 mill.

M NOVIV

Caractères en creux, hauts de 4 millimètres.

Cette marque de fabrique reparaissant ici, sans S et sans être suivie de la syllabe TI, doit-on lire M*(arcus)* NOVIV*(s)* ou M*(arcii)* NOV*(ii)* IV*(sti)*? On connaît notre manière de voir à cet égard; nous n'y reviendrons pas. Nous ajouterons seulement que les potiers romains ne paraissent pas s'être toujours servis d'estampilles uniformes; qu'ils se souciaient fort peu, sans doute, de signer toujours leurs produits de leurs prénom, nom et surnom. Doit-on en conclure, au contraire, que les lampes munies d'une estampille incorrecte ou incomplète sont peut-être des lampes contrefaites? C'est encore possible, car la contrefaçon en matière d'industrie n'est pas d'origine exclusivement moderne; elle remonte, sans doute, à la plus haute antiquité.

Trouvée à Cherchel. (Coll. de M. de Chancel.)

12

Au-dessous d'une lampe d'un rouge effacé, ornée d'un sanglier courant à gauche. Long. 95 mill.; larg. 67 mill.; haut 23 mill. :

SYRTICI

Caractères en creux, hauts de 6 millimètres.

La quatrième et la cinquième lettre n'étant pas très nettes, nous proposons les variantes suivantes: SYRTECI, SYRTIPI ou SYRTEPI, en attendant qu'une marque plus lisible de ce potier se découvre et nous fixe d'une manière définitive sur la véritable orthographe de son nom.

Trouvée à Cherchel. (Coll. de M. de Chancel.)

13

Sur le fond intérieur d'une soucoupe en belle terre rouge gardant les traces d'un vernis de la même couleur :

OF·PVLENI

Empreinte rectiligne longue de 19 millimètres et large de 3.

Caractères en relief.

La partie inférieure des trois premières lettres du nom de fabricant étant effacée, nous donnons notre lecture non comme certaine, mais comme très probable seulement. On pourrait peut-être lire

RVFINI ou mieux encore PVFINI dont la marque a été relevée déjà sur une lampe du musée de Constantine (1) et sur une lampe du musée de Carthage (2).

Dans le premier cas (PVLENI) V et L seraient liés; dans le second (PVFINI), I et N.

Or, si notre lecture était la vraie, on serait ici en présence d'une nouvelle variante des marques déjà fort nombreuses trouvées au nom des PVLLAENI (3).

Trouvée à Cherchel. (Coll. de M. de Chancel.)

14

Sur le fond intérieur d'une soucoupe en terre rouge avec pied circulaire et rebord légèrement évasé :

IICINAMAC

Empreinte rectiligne longue de 19 millimètres et large de 3.

Caractères en relief. Les lettres M et A sont jumellées; la traverse supérieure de F n'existe pas; N et A sont très frustes.

Nous ne saurions dire au juste, par conséquent, s'il faut lire *(o)*FICINA ou LICINI. Cependant, nous proposons *(o)*FICINA ou *(of)*FICINA comme plus probable et constatons, en outre, que nous sommes encore en présence ici d'un ustensile de ménage sorti des mains du potier MACRINVS de Caesarea.

Trouvée à Cherchel. (Coll. de M. de Chancel.)

15

Aux marques de fabrique relevées sur les lampes et plateaux apportés de Cherchel par M. de Chancel, nous ajoutons les marques suivantes. Sur une lampe en terre rouge appartenant à M. le curé Mougel, de Duvivier :

EX
O·C·ACCE
ח ב

La lampe, munie d'une anse, longue de 11 centimètres et demi et large de 7, présente de nombreuses traces de vernis brun et d'or-

(1) L. Renier, n° 4235; *Corp.* n° 10478-42.

(2) Acad. d'Hipp., *Bull.* n° 18, p. 37, n° 5.

(3) Acad. d'Hipp. *Bull.* n° 18, p. 42 et n°° 51, 52,45, 48, 93, 94 et 95; *Bull.* n° 20, p. 111 et 112.

nements en relief courant sur son pourtour.

Les lettres tracées à la pointe, encore assez profondes et lisibles, en général, ont 6 millimètres de haut. L'A ressemble à un *lambda* grec. Celles de la dernière ligne paraissent appartenir à l'alphabet punique ou libyque.

Le nom ou plutôt le surnom d'*Acceptus* n'est pas étranger à l'Afrique romaine. Le *Corpus* en fournit quatre exemples, mais on ne connaît encore aucun potier de ce nom, si ce n'est celui-ci. Sa marque de fabrique est donc inédite.

16

Au-dessous d'une lampe en terre rouge munie d'oreillons et d'un petit trou percé entre les deux ouvertures pour recevoir l'épinglette; sans sujet d'ornement ni anse de suspension.

Trouvée à Hippone, sur la rive droite de la Seybouse (olim *Ubus*), ferme Lacombe :

P

Lettre haute de 18 millimètres, placée au centre d'une moulure circulaire large de 5 millimètres et d'un diamètre intérieur de 3 centimètres.

Le musée archéologique de Constantine renferme deux lampes en terre cuite portant pour marques de fabrique l'une la lettre B, l'autre la lettre X. Il possède bien encore deux fragments de vases portant les lettres M et R; mais, en les examinant à la loupe, Alexandre Cherbonneau a remarqué que chacune d'elles était précédée d'un point séparatif, ce qui indique clairement qu'elles étaient toutes deux précédées d'une autre lettre disparue par usure ou accident.

17

Lampe ronde monolychne, en terre rouge un peu brûlée par la cuisson, munie d'une anse pleine (brisée) et de trois trous de suspension pratiqués à égale distance les uns des autres sur le pourtour.

Épaiss. 25 mill.; long. 95 mill.; larg. 6 cent.

La partie supérieure et concave est ornée d'une figure d'homme en relief entourée d'une moulure.

Sur le cul et au centre de deux rainures concentriques assez profondes, on lit :

CLO·HEL

en caractères assez profonds, hauts de cinq millimètres et bien conservés.

Cette marque de fabrique n'est pas nouvelle. Jannsen, MM. L. Renier, A. Guichard et le P. Delattre l'ont déjà relevée sur des lampes trouvées à Tunis *(in agro Tunetano)*, à Constantine, à Tébessa (1) et à Carthage (2).

Toutefois les deux lampes trouvées près de Tunis et à Carthage par Humbert et le P. Delattre portent l'estampille du potier *Clodius Heliodorus* écrite ainsi :

CLO-HELI

Elle diffère donc légèrement de la marque du même potier relevée sur les deux lampes trouvées à Constantine et à Tébessa par MM. L. Renier et A. Guichard et sur celle que le capitaine Melix a rapportée de Lambessa et a bien voulu nous communiquer.

18

Lampe en terre jaune, de forme ronde et d'une fabrication très commune ; munie d'un seul bec et d'une anse en anneau ; très concave à sa partie supérieure qui est ornée, au centre d'un cercle très irrégulier, d'une sorte de fleurs à quatre lobes. Long. 97 mill. ; larg. 7 cent. ; haut. 35 mill.

Au revers on lit, au milieu d'un cercle assez profond mais irrégulier, comme celui de la partie supérieure, les lettres suivantes :

LAVRIVS

tracées à la pointe, de hauteur très variable (7, 10, 12 et 14 mill.) et assez mal conformées.

Si notre lecture était certaine, on pourrait lire cette marque, car c'en est une indubitablement, de la manière suivante :

L*(ucii)* AVR*(elii) Jus(ti)* ou IVS*(tiniani)*

ou tout simplement *Laurius*, ainsi qu'on lit le nom des potiers *Gloriosus, Dalmatius, Aemilianus, Censurinus* (3), *Noetus, Pétrullus* et *Braculus* sur d'autres lampes (4). Mais son déchiffrement est si difficile et prête si bien le flanc à la controverse que nous n'osons rien affirmer à son égard.

(1) *Corp.* n° 10478, b a, b c.
(2) Acad. d'Hipp. *Bull.* XVIII p. 40, n° 29 ; *Bull.* XX, fasc. I, p. n° 19.
(3) Acad. d'Hipp. *Bull.* n° 17, p. 79-86. *Bull.* n° 18, p. 50.
(4) *Corp.* n° 10478, *28, 45, 48.*

La lampe, trouvée dans les ruines de *Lambiridi* (Khirbet Ouled Arif), nous a été communiquée par M. le capitaine Melix.

19

Au-dessous d'une lampe ronde monolychne, en terre rougeâtre, du musée de Philippeville. Larg. 0,075; long. 0,108; épaiss. 0,023.

CIVNDRAC

Caractères en creux, hauts de 4 à 5 millimètres, assez bien conservés, sauf le D et l'R dont la partie inférieure est effacée.

La marque du potier *Caius Junius Draconis* a été relevée déjà par Janssen, Huebner, Cherbonneau et le P. Delattre sur des lampes trouvées à Tunis, au cap Dimas (*Thapsus*), à Mateur, à Constantine (1) et à Carthage. Nous ne la reproduisons ici, d'après un estampage de M. Dry, conservateur du musée de Philippeville, que parce qu'elle est surmontée de trois points en relief et disposés en triangle, tandis qu'on n'en voit qu'un au-dessous, et que sur toutes les autres lampes du même potier, ces points n'existent pas.

20

Sur le revers d'une belle petite lampe ronde en terre rouge, avec bec arrondi, anse en anneau et buste d'homme moulé en relief sur la partie supérieure et concave, trouvée tout récemment (mars 1885) dans une fouille pratiquée à Philippeville, sur la propriété de M. Bourdage qui en a fait don au musée de cette ville avec un certain nombre de petits vases en terre cuite et en verre trouvés au même endroit. Long. 0,097; larg. 0,065; épaiss. 0,023.

IVSTI

Caractères en creux, hauts de 7 mill. et très nets.

Cette marque de fabrique n'est pas inédite. Elle s'est rencontrée déjà sur trois lampes trouvées, l'une à Béja, l'autre à Constantine (3) et la dernière à Carthage (4). Elle appartient aux potiers *Marcus Novius Justius* et *Caius Novius Justius* dont nous avons donné et signalé les estampilles dans cet article sous les n[os] 5 et 11.

(1) *Corp.* n° 10478-19.
(2) Acad. d'Hipp., *Bull.* n° 18, p. 45, n° 81.
(3) *Corp.* n° 10478-20, *a*, *b*.
(4) Acad. d'Hipp., *Bull.* n° 18, p. 38, n° 17.

21

Au-dessous d'une lampe monolychne, en terre jaune, du musée de Philippeville, à bec allongé et manche brisé ; large de 0,065 ; longue de 0,107 et haute de 0,030.

ARIA

Caractères en creux, hauts de huit millimètres et détériorés assez gravement par la personne qui les a nettoyés pour les lire plus facilement, sans doute. Aussi nous a-t-il été assez difficile de reconnaître sur l'estampage qui nous en a été envoyé par M. Dry' que l'A initial et non barré formait auparavant sigle avec la lettre M et que le dernier A barré formait sigle aussi avec les lettres I et N. De sorte qu'en restituant ce qui manque aujourd'hui à cette marque de fabrique, nous avons obtenu, non sans peine, je le répète, le nom suivant :

MARIANI

que le P. Delatre a copié sur une lampe trouvée tout récemment à Carthage par M. Vernaz et publié dans ce fascicule même sous le n° 26.

On n'en connaît point d'autre exemple, en Afrique du moins.

22

Sur le revers d'une jolie petite lampe chrétienne en terre rouge, ayant pour sujet d'ornement deux palmes placées verticalement à droite et à gauche de l'ouverture centrale et deux couronnes posées au-dessus et au-dessous de cette même ouverture, au centre de deux cercles dont le premier est orné de festons. Bec arrondi, anse brisée. Long. 0,090 ; larg. 0,076 ; haut. 0,025.

C·CAR

Dans un cartouche arrondi à ses deux extrémités, mais s'amincissant légèrement de gauche à droite, de 15 mill. de larg. et 6 mill. de haut. moyenne.

Cette marque est tellement effacée aujourd'hui, que nous ne sommes parvenu à la déchiffrer qu'en lisant l'estampage de M. Dry par transparence (1).

(1) Le papier employé par M. Dry pour son estampage étant trop épais (papier écolier) n'a pu pénétrer dans le creux de caractères d'aussi faibles dimensions et aussi effacés. Ils n'y ont donc laissé d'autres traces que

Le P. Delattre publie dans ce fascicule même (p. 44, n° 46), la marque suivante :

C·CAR·MINI

qu'il a relevée sur le goulot d'une grande amphore trouvée à Carthage et qui ne saurait être autre que celle, plus complète, de notre potier C*(aius)* CAR*(inius?)* MINI*(anus?)*.

L'une et l'autre sont inédites. (Musée de Philippeville.)

23

Lampe en terre d'un rose très pâle, gardant la trace d'un vernis rouge, de forme ronde, légèrement concave à sa partie supérieure; bec arrondi, allongé et garni de deux volutes; anse brisée. Dans le champ, une femme nue s'appuyant sur le bord d'une cuvette soutenue par un pied cannelé *(labrum)* pendant qu'une esclave *(aquaria)* également nue, verse dans le bassin le contenu d'un petit vase à deux anses. Long. 0,11; larg. 0,077; haut. 0,027.

Au revers on lit :

LMADIEC

en caractères hauts de 5 mill. bien formés et conservés, sauf le premier dont il ne reste plus qu'une amorce à la partie inférieure.

On trouve le même sujet d'ornement sur une lampe du musée de Constantine (1) et la même marque de fabrique, L*(ucii)* M*(arci)* ADJEC*(ti)*, sur deux lampes du musée de Leyde rapportées de Béja et de Tunis par Humbert (2), et sur une troisième lampe du musée de Carthage signalée tout récemment par le P. Delattre (3).

Trouvée à Tébessa par M. Garnier, notaire, qui a eu l'amabilité de nous l'offrir.

24

Sur le fond d'une petite lampe en terre rougeâtre non vernissée, avec bec arrondi et anse en forme d'anneau, surface très concave, ayant pour sujet d'ornement, dans le champ : un croissant surmon-

celle résultant de la pression et des différences de densité obtenues par ce moyen et visibles seulement par transparence, comme dans le papier filigrane qui sert aux billets de banque et à l'Administration du Timbre.

(1) *Ann. de Const.* ann. 1858-59, p. 106, n° 422; ann. 1862, p. 47, n° 671.

(2) *Corp.* T. VIII, n° 10478-22.

(3) Acad. d'Hipp. *Bull.* n° 18, p. 37, n° 4.

té d'une étoile à huit rayons. Long 0,10 ; larg. 0,07 ; haut. 0,025 :

PRINCI■I

Caractères en creux, hauts de 3 millim. et suffisamment nets encore pour être lus sans le secours d'une loupe. L'avant-dernière lettre seule a disparu complètement.

C'est la première fois que le nom du potier PRINCI[*p*]I*(nus)* ou PRINCI[*p*]I*(nianus)* apparaît sur une lampe romaine ; mais ce nom ou plutôt ce surnom *(cognomen)* n'est pas tout à fait étranger à l'Afrique romaine. On l'a déjà relevé sur deux pierres tumulaires trouvées l'une à Cirta (1), l'autre près de Sidi-bel-Abassi, dans les ruines de l'*Oppidum Silensium* (2), voisin de la *respublica Siguttanorum* (Sigus).

Outre que cette petite lampe, rapportée de Tébéssa par notre collègue M. Garnier, qui nous l'a offerte très gracieusement, se fait remarquer par ses emblêmes puniques et libyques d'un fort relief et qu'elle est revêtue d'une marque de fabrique inédite, elle a cela de particulier que cette marque est placée *obliquement* dans un cercle, tracé régulièrement, de 36 mill. de diamètre.

En résumé, il y a tout lieu de croire qu'elle a été fabriquée par un indigène romanisé, à *Sila* même ou tout ou moins dans une des nombreuses poteries situées autour de Cirta : *Tiddis* (Khaneg), *Uzelis* (Oudjel), etc.

25

Sur le bord d'un assez grand et gros plat (fragment) en terre rouge brique non vernissée, et dans un cartouche rectangulaire de 25 mill. de larg. sur 20 mill. de haut., imprimé verticalement et accosté à droite par deux bustes d'homme et de femme, à gauche par deux semelles de souliers bordées de clous avec traits indiquant les doigts de pied, symboles chrétiens dont la signification est bien connue :

EX·O·MAR

Caractères en relief, hauts de 8 millim., un peu grêles, mais très réguliers et parfaitement conservés. M, A et R forment sigle ou monogramme.

Trouvé à Bougie. (Coll. de M. le Dr Hagenmüller.)

(1) *Corp.* T. VIII. n° 7561.
(2) *Corp.* T. VIII, n° 5880.

D'après la courbe décrite par notre fragment qui mesure 0,105 de longueur moyenne sur 0,04 de larg., le plat devait avoir un diamètre intérieur d'au moins 18 centimètres. Trois trous percés à égale distance l'un de l'autre (0,055) sur la ligne médiane de son rebord, indiquent, en outre, qu'on l'avait suspendu à la voûte d'une *memoria* ou chapelle, sans doute, et qu'il avait servi de vase votif.

Comment se nommait son fabricant ? Voilà ce qu'on ne saurait dire au juste, car les noms et surnoms commençant par la syllabe MAR ne sont pas rares, en Afrique. A elles seules les pierres tumulaires romaines trouvées en Algérie ont fourni jusqu'à 21 *Marinus*, 24 *Marcianus*, 35 *Marcellus* et 125 *Martialis*. Par contre les lampes en terre cuite n'ont donné jusqu'à présent qu'un *C. Marius* et que deux *Q. Marius*.

Que notre fabricant se soit appelé *Marius*, c'est fort probable, puisque tout dernièrement encore on a découvert à Collo, qui n'est pas très éloigné de Bougie, une lampe qui portait ce nom (1); mais ce qui n'est pas moins probable et presque certain, c'est qu'il était de Saldae où du temps de l'empereur Hadrien déjà (117-138) existaient, au dire de L. Renier, plusieurs fabriques de poterie établies sur les domaines de l'empereur ou de Sabine, sa femme dont les Saldantiens étaient obligés d'employer les produits (2).

(1) *Rec. des Not. et Mém. de la Soc. Arch. de Const.* T. XXIII, p. 73.

(2) En compensation de cette obligation, les colons de Saldae auraient été, suivant quelques auteurs, dispensés de certains impôts. Mais la dédicace sur laquelle on semble s'être appuyé et dans laquelle Saldae est décorée du titre de *Colonia Augusta Saldantium Septimanorum immunis* est postérieure à la mort de Galérius Maximianus (311), puisque l'empereur y est gratifié du titre de *divus* (a).

D'un autre côté, si l'empereur Hadrien avait fait de Saldae une colonie exempte d'impôts, *immunis*, les habitants se seraient bien gardés de ne pas le rappeler et de ne pas s'en vanter sur le monument qu'ils élevèrent à Sabine, après sa mort, et dont la dédicace est parvenue jusqu'à nous (b).

On ne saurait donc affirmer que les Salditains avaient été exemptés sous Hadrien de certains impôts, parce qu'on les avait forcés de n'employer dans leurs constructions que des briques provenant des fabriques établies sur ses

(a) Hase. *Journal des Savants*, 1807, p. 657 ; Lapène, *Vingt-six mois à Bougie*, tab. 2 ; Delamare, *Expl.* tab. 7, n° 3 ; L. Renier, *Insc. rom. de l'Algérie*, n° 3511 ; *Corpus*, T. VIII, n° 8931.

(b) *Rec. de Const.:* 1875, p. 425 ; *Bull. d'Hipp.* 1876, p. 146 ; *Corp.* T. VIII, n° 8929.

Qu'il en ait été ainsi ou non, toujours est-il qu'en aucune ville d'Afrique on a trouvé autant de briques et aussi peu de pierres de taille qu'à Bougie, l'ancienne Saldae, où cependant la pierre ne manquait pas, puisque la ville est bâtie sur le rocher et entourée partout de masses calcaires compactes et grises, susceptibles de fournir des blocs de la plus belle dimension. Les Hammadites, à la fin du 11[me] siècle, les Espagnols au commencement du 16[me] et les Français, en 1833, n'employèrent dans leurs constructions presque rien que des briques trouvées sur le sol. Le quartier des cinq Fontaines ou du vieux Bougie, a été, pour ainsi dire, pour ses nouveaux habitants, une carrière inépuisable de briques romaines (1).

Il n'y aurait donc rien d'extraordinaire à ce que notre potier fut, comme ses confrères C. Cominius Sarinianus et Calpetanus, de Saldae.

On a trouvé à Rome, il est vrai, des briques portant la marque de ces deux potiers (2), mais on ne saurait en conclure que leurs fabriques étaient situées en Italie et non en Afrique. On ne saurait admettre, en effet, que les navires qui venaient embarquer l'*annone* à Bougie arrivaient d'Italie chargés de briques, car, outre que ces matériaux n'avaient pas assez de valeur pour que Rome en fit l'exportation jusqu'en Afrique, les navires qui venaient à Chullu (Collo), à Rusicade (Philipppeville) et autres ports du littoral africain, y auraient apporté des matériaux semblables, et on n'en trouve pas traces.

Nous partageons donc entièrement l'avis de M. Poulle qui n'admet pas que les briques de Bougie soient venues d'Italie et croit plutôt que celles de Rome qui portent l'estampille de *Sarinianus* et de *Calpetanus* sont parties de Saldae, à moins cependant qu'elles n'aient été fabriquées sur quelque propriété impériale des environs de Rome dont nos deux potiers africains s'étaient peut-être rendus fermiers par la faveur de quelque grand personnage ou d'un *procurator rerum privatarum* (3).

domaines ou sur ceux de sa femme. Il est plus probable que Saldae obtint ce privilège de Maximien, après la grande insurrection des Quinquègentiens, fomentée par Julianus, en 297, dont elle avait eu, sans doute, beaucoup à souffrir.

(1) C. Poulle. Rec. de Const. 1875, p.

(2) Fabretti, 503, 104.

(3) *Rec. de Const:* 1875, p. 425-434.

Mais là où nous avons le regret de ne pas être tout à fait d'accord avec notre savant et excellent collègue de la Société archéologique de Constantine, c'est lorsque partageant, sans doute, l'opinion de L. Renier, il semble dire que les briques fabriquées au nom de C. Cominius Sarinianus datent absolument du règne d'Hadrien (117-138). Nous avons tout lieu de croire, au contraire, qu'elles ont été fabriquées beaucoup plus tard, c'est-à-dire du temps de Constantin (306-338), et à la même époque que celle qu'on a trouvée également à Bougie, en 1853, portant l'estampille suivante :

[*ex pre*] FAV OPUS DOLIARE
[*a*] CALPETAN BERN[*a*] (1)

Cette estampille indique clairement, en effet, que la brique a été fabriquée sur un domaine appartenant à *Fausta,* la fille du vieil empereur Maximien que Constantin épousa, comme on sait, en l'an 307, étant gouverneur des Gaules et que Calpetanus, esclave né dans la maison de son auguste père, avait été établi comme potier sur ce domaine (2).

De même que notre plat marqué au nom de Marcius ou Marcianus, les briques estampillées aux noms de *C. Cominius Sarinianus* et de *Calpetanus* datent donc du règne de Constantin et non de celui d'Hadrien,et proviennent de fabriques établies aux environs de Saldae sur des domaines impériaux, et non de poteries établies près de Rome, sur des domaines de même nature.

26

Au-dessous d'une jolie petite lampe en terre jaunâtre, gardant la trace d'une peinture rouge brunie par le temps et l'humidité, de forme ronde, sans anse, concave à sa partie supérieure, avec bec arrondi et garni de volutes, ayant pour sujet d'ornement un amour ailé courant à droite, tenant de la main gauche un chevreau lié par les quatre pattes et de la main droite, passée en arrière, un arc.

Long. 0,098 ; larg. 0,069 ; haut. 0,025 :

P·M·SA

Caractères en creux, hauts de 0,069, assez bien conservés.

(1) BERNA pour VERNA.

(2) Nous ferons remarquer ici que Maximien, l'associé de Dioclétien à l'empire (286-305), était venu lui-même en Afrique, en 297, pour y combattre et

Le musée de Leyde possède deux lampes provenant d'El-Djem et de Béja (Tunisie) sur lesquelles Janssen a lu :

L·M·SA

Notre marque de fabrique ne diffère donc de celle-ci que par l'initiale du *praenomen :* P*(ublius)* au lieu de L*(ucius).*

En fait de potier, nous n'en connaissons qu'un, en Afrique, dont le *cognomen* commence par SA ; c'est *Sarinianus,* de Saldae (Bougie). Mais comme son estampille ne s'est rencontrée jusqu'à présent que sur des briques et qu'il signait *C. Cominii Sariniani* en toutes lettres, nous ne saurions admettre que la petite lampe que nous décrivons ici et qui nous a été communiquée par notre aimable collègue M. le capitaine Moinier, soit de ses ateliers. D'un autre côté, comme nous ne connaissons, en Europe, ni tuile, ni vase, ni lampe ou autre poterie, portant la marque P·M·SA ou L·M·SA, nous nous abstenons de chercher le véritable nom de son fabricant qui peut être aussi bien *Publius Marcius Saturus* que *Publius Marcius Saturninus* ou autre nom de ce genre.

27

Sur le fond plat du petit vase en terre cuite que l'Académie d'Hippone a fait connaître par les deux planches X et XI de son *Bulletin n° 18* (1) et que M. Abel Farges a eu l'amabilité de m'offrir ces temps derniers comme souvenir, nous croyons distinguer encore assez nettement les lettres suivantes :

YOVCVS

hautes d'un centimètre et surmontées de deux X distants l'un de l'autre de 0,015.

Nous avons d'abord lu VOVCVS, mais en y regardant de plus près nous avons constaté que la haste de droite du premier V dépassait, en bas comme en haut, la ligne d'écriture et qu'on pouvait

réduire le tyran Julianus et les Quinquégentiens qui s'étaient alliés à l'usurpateur et qu'à la suite de ses victoires il avait fait obtenir à sa fille d'importantes propriétés dans les environs de Saldae.

(1) C'est à tort qu'au bas de ces deux planches l'Académie d'Hippone a indiqué que ce petit vase en forme de petite cruche ou amphore à deux anses, était en argent repoussé. Il est tout simplement en terre cuite d'un gris tirant un peu sur le jaune.

prendre, par conséquent, cette lettre pour un Y. Nous proposons donc de lire YOVCVS et de rapprocher ce nom de celui de *Youks* ou d'*Okkous* que les Arabes donnent aux ruines situées à 16 kilomètres N. O. de Tébessa, dans un des sites les plus pittoresques de la contrée et de l'Algérie peut-être.

Quoique cette marque sorte quelque peu du type ordinaire des estampilles de potier et prête le flanc à la critique, nous ne la présentons pas moins comme telle. L'objet en lui-même qu'elle accompagne valait la peine d'être signé d'ailleurs, car on ne peut guère en rencontrer de mieux décoré. D'un côté, l'Abondance tenant de la main gauche la corne merveilleuse qui lui fut donnée par Jupiter, et de la main droite, appuyée contre la poitrine, un bâton à l'extrémité duquel est suspendu un objet qu'on ne peut plus distinguer nettement ; de l'autre côté, Mercure tenant de la main gauche le *caducée*, symbole de la paix, et de la main droite une bourse, emblème de la richesse, sont modelés en relief et à la main avec un certain talent, c'est incontestable. En tout cas, ces deux divinités, placées chacune entre deux ceps de vigne chargés de raisins, semblent indiquer que dans les environs de Tébessa, la vigne était cultivée sur une grande échelle et qu'on y faisait un commerce assez considérable de vins. L'allégorie semble même ne laisser aucun doute à cet égard.

A. PAPIER.



CORRESPONDANCE

Giessen, le 5 mars 1885.

Monsieur le Président,

Je viens de recevoir le fascicule n° 2 publié par l'Académie d'Hippone, et je m'empresse de vous en exprimer mes meilleurs remercîments. Mais comme je ne saurais mieux vous en témoigner ma reconnaissance qu'en vous prouvant que je lis toujours avec intérêt vos *Bulletins,* permettez-moi de vous adresser quelques re-



marques que j'ai eu l'occasion de faire en parcourant les inscriptions latines de la Tunisie, publiées par M. Espérandieu, page 61 et suivantes.

Page 62, n° 2 :

[*qui*]
NIO CV· [*ha*]
[*b*] ITANT *ae* RECON
LATO POSVERVNT
MESSIVS SEC*u*NDVS
MEMMIANVS·P·LARCI
VS NVMIDICVS, etc.

Je crois qu'une lettre manque pour le prénom de *Messius*.

N° 3, v. 4 : MVSTACITA, peut-être une erreur de l'imprimeur pour *Mustacia ?*

N° 5, v. 3 : *f*I *li*ORVM SVORUM N*omine*.

Page 63, n° 7 : inscription incomplète au commencement, lire :

. . . . *f(ilius)*QVIR

Ce ne sont là que des remarques de bien peu d'importance, il est vrai, mais qui vous prouvent, je le répète, que les publications de l'Académie d'Hippone trouvent toujours en moi un lecteur consciencieux et assidu.

Veuillez agréer, etc.

J. SCHMIDT,
Professeur de philologie à l'Université de Giessen (Allemagne).

Khenchela, le 8 mars 1885.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

On trouve fréquemment, dans les ruines de l'Algérie, des dédicaces à Jupiter Stator.

Les lecteurs du *Bulletin* n'ignorent pas l'origine de cette épithète :

Après le rapt des Sabines, Rome naissante eut à soutenir une lutte terrible engagée pour venger cette injure. Déjà les Sabins s'étaient emparés de la citadelle tarpéïenne ; les Romains fuyaient en désordre entraînant Romulus lui-même, quand celui-ci élevant

ses mains vers le ciel, s'écria : « C'est pour obéir aux augures que « j'ai fondé Rome et que j'en ai creusé la base sur le Palatin; vois, « le pied des Sabins criminels foule déjà le roc tarpéien; bientôt « Rome elle-même leur appartiendra. O toi, le père des dieux et des « mortels, repousse nos ennemis; calme la terreur de mon peuple « et mets un terme à sa retraite honteuse! Fais cela, et je t'élève- « rai, en cet endroit, un temple que je consacrerai à Jupiter Stator. « Il sera, pour les races à venir, un témoin de sa puissance! »

J'ai recueilli dernièrement, dans une ruine située à deux kilomètres environ de Khenchela, sur le chemin qui mène à Baraï, une stèle qui donne, une fois de plus, le qualificatif de *Stator* à Jupiter.

En voici la reproduction. Elle appartient au trésor épigraphique de Mascula.

IOVI STATORI
SAC
L SEPTIMIVS
CARCHEDONI
VS VS

Monument consacré à Jupiter Stator par Lucius Septimus Carchedonius en accomplissement d'un vœu.

Ce personnage avait-il, à l'instar de Romulus, à supplier le père des dieux d'arrêter la fuite d'une légion ?

Ou bien, comme me l'observe un ami facétieux, le Carchedonius de la stèle n'avait-il à remercier Jupiter que d'avoir maintenu au domicile conjugal une épouse infidèle ?

Mystère !

La stèle présente les dimensions suivantes : hauteur, 0,98; largeur, 0,51; épaisseur, 0,18.

Son cadre intérieur mesure : hauteur, 0,76; largeur, 0,35.

La hauteur moyenne des lettres est de 5 centimètres; le second T de Stator et le T de Septimius ont 7 centimètres de hauteur.

Ligatures : 1re ligne, RI de *Statori ;* 3e ligne, MI de *Septimius ;* 4e ligne, HE et NI de *Carchedoni.*

Sénèque explique aussi le mot *Stator* en disant que Jupiter est ainsi nommé parce que :

ejus beneficio stent omnia.

Agréez, etc.

A. Farges,
Lieutenant, chef du Bureau arabe.

Constantine, le 12 mars 1885.

MON CHER PRÉSIDENT,

Pendant vos excursions à travers les belles forêts de l'Édough, à la recherche d'échantillons minéralogiques, vous avez sans doute rencontré, plus d'une fois, une vipère longue de 45 à 48 centimètres et caractérisée par *un museau carrément tronqué et surmonté d'une proéminence charnue, légèrement aplatie à la base et de forme triangulaire.*

Je l'ai observée moi-même en 1867, quand j'allais, en automne, recueillir des fruits mûrs d'une grande ombellifère, abondante entre Ste-Croix de l'Édough et la Fontaine des Princes, le *Daneus Reboudii Cosson,* encore inédit.

Je crois que les collections de l'Académie renferment un exemplaire de cette vipère, à laquelle on donnait vulgairement le nom de *vipera rostrata,* tiré de la forme du museau.

Ce reptile habite toute la péninsule ibérique et c'est un naturaliste espagnol, M. Edoardo Bosca, qui vient de le distinguer des types voisins et de le faire connaître sous le nom de *vipera Latastei* (1). M. Lataste en a pris, à l'Édough même, un individu adulte, au retour de son voyage dans le Sahara (2). M. le Dr Hagenmüller lui en a envoyé deux jeunes de la même provenance.

La *vipera Latastei* est voisine des *vipera aspis* et *ammodytes* et semble se rapprocher beaucoup plus de cette dernière que de l'autre.

Le type algérien, qui présente quelques différences assez notables avec le type d'Espagne, serait celui qui rappellerait le mieux la *forme primitive* du groupe *Latastei, aspis, ammodytes.*

La *vipera ammodytes,* voisine de la *vipera Latastei,* n'a point encore été signalée dans le nord de l'Afrique où l'on peut la dé-

(1) *Bulletin* de la Société zoologique de France, 1878.

(2) M. Lataste a recueilli un grand nombre de micromammifères inconnus. Dans un de ses derniers mémoires, il est question de deux nouvelles espèces de Goundi, le *Seba djerouda* des Arabes. Celle du Mzab est considérée par lui comme le type d'un genre nouveau bien caractérisé ; il le dédie à un jeune officier du Bureau arabe de Gardaïa, M. Massoutier, qui lui en a envoyé un ou deux crânes : *Massoutiera Mzabi Lat.*

Quand j'en aurai le temps, je vous dresserai la liste des découvertes zoologiques algériennes de M. Lataste.

couvrir. D'après Dumeril et Bibron elle habite la Sicile, l'Italie, la Morée, la Hongrie, l'Autriche, etc. (1).

Priez donc, au nom de nos collègues algériens, M. le Dr Hagenmüller ne nous donner une courte mais substantielle description de la vipère de l'Édough.

Veuillez agréer, etc.

V. REBOUD,
Médecin major en retraite.

Alger, le 16 juillet 1884.

MON CHER REBOUD (2),

Dans le cours de ma seconde mission en Tunisie (Djérid), je n'ai pu voir nulle part de monuments libyco-berbères et je n'ai pas eu le temps de déterrer de nouvelles inscriptions latines dans les ruines de Telepte, de Tamesmida ou de Haïdra ; mais j'ai obtenu un résultat remarquable au sujet des monuments mégalithiques en retrouvant vers Khanguet es Slougui des dolmens et des lignes de pierres qui rattachent parfaitement la zône mégalithique des Hamada à nos monuments dolmeniques des hauts-plateaux algériens. Il y avait donc une région dolmenique non interrompue, depuis le golfe de Hadrumete jusqu'au Zardésas et au Bou-Merzoug. Il faudra que j'en fasse une carte spéciale et que je recherche dans les anciens auteurs quelles populations berbères ont habité ces pays. Au pied de Guelaât es Snam, j'ai constaté un dolmen et des chambres funéraires creusées dans le roc (3).

Du reste, vous avez dû voir, d'un peu loin, le fameux Guelaât lorsque vous avez visité la Zmala du Meridj et ses environs.

J'ai pris cette année des notes et j'ai réuni des documents qui me permettront de rédiger un rapport sur les oasis du sud de la région ;

(1) Sur les vipères du groupe *ammodytes-aspis-berus*, par Albert TOURNEVILLE. — *Bulletin* de la Société zoologique de France, 1881.

(2) Communiquée par M. le Dr REBOUD à M. le Président qui en a donné connaissance à l'Académie d'Hippone dans sa réunion du 15 mars 1885.

(3) M. le docteur Goguel, du 3e Zouaves, m'a décrit les dolmens de Khanguet es Slougui, et M. le lieutenant-colonel Larue a adressé, à ce sujet, un mémoire à la Société archéologique de Constantine. (Dr REBOUD.)

la culture et les variétés du dattier. Il est possible que je publie à part un mémoire sur les Matmata, leurs habitations troglodytiques creusées dans des masses d'argile un peu marneuse et solide, et la manière dont ils ont créé, dans leurs ravins étroits, toute une succession cascadante de vergers et même de petits champs cultivés.

Je tiendrais à rédiger sans retard le rapport botanique, mais les douleurs rhumatismales dont je suis atteint exigent un traitement immédiat. Il est donc probable que je ne resterai à Alger que le temps strictement nécessaire pour arranger mes affaires et préparer mon départ pour les eaux. J'emporterai mes notes et travaillerai pendant ma cure. Je vous envoie mon cher Reboud, mes regrets bien sincères, avec une affectueuse poignée de mains.

A. LETOURNEUX.

COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS

REUNION DU 28 JANVIER 1885.

PRÉSIDENCE DE M. PAPIER

M. le secrétaire général donne lecture du compte-rendu de la dernière réunion qui est adopté sans observations.

PRÉSENTATIONS ET ADMISSIONS

Sur la présentation de M. le Président et de M. Niel, M. **Poinssot,** Directeur du *Bulletin trimestriel des antiquités africaines* à Paris, est admis comme membre correspondant.

ÉLECTION D'UN MEMBRE HONORAIRE

Sur la motion de M. le Président, la réunion décerne le titre de membre honoraire à M. **Hauréau,** membre de l'Institut, que l'Académie d'Hippone s'honore de compter depuis 1880 parmi ses membres correspondants les plus éminents, et charge M. le Président de le lui transmettre avec l'expression de sa plus haute et plus affectueuse estime.

CORRESPONDANCE ÉCRITE

M. le Président donne lecture des lettres qu'il a reçues depuis la dernière réunion de :

1° M. le capitaine **Vincent** lui annonçant que, nommé tout récemment au

poste d'Aïn-Draham, il compte pouvoir sous peu rechercher le tracé de la voie romaine qui de Bulla Regia aboutissait à Tabarca en passant par Fouana et El-Meridj ;

2° M. le **Ministre** de l'Instruction publique et des Beaux-Arts l'informant qu'heureux d'avoir pu répondre ainsi au désir qu'il lui en avait exprimé, il a, par arrêté du 1ᵉʳ janvier 1885, nommé Officier d'Académie M. **Doublet,** secrétaire de l'Académie d'Hippone ;

3° M. le général de **Commines de Marsilly** remerciant l'Académie d'Hippone du titre et du diplôme de membre honoraire qu'elle lui a décernés dans sa séance du 27 décembre 1884 ;

4° M. le **Gouverneur général** de l'Algérie lui annonçant qu'il lui a été possible d'allouer à l'Académie d'Hippone, sur les crédits restant disponibles de l'exercice 1884, une subvention de 500 francs en vue de l'aider à couvrir les dépenses qu'elle a eu à supporter, en 1884, pour la publication de ses travaux :

5° M. le général **Lewal** remerciant l'Académie d'Hippone du titre et du diplôme de membre honoraire qu'elle lui a décernés dans sa dernière séance.

COMMUNICATION

M. le Président donne communication d'une note de M. l'Ingénieur **Jus** sur le forage d'un puits artésien exécuté à Guelma au commencement de l'année 1884 et sollicite l'insertion de cette note intéressante dans le fascicule n° 4 du *Bulletin* n° 20. La réunion, sur le résumé que M. le Président fait de cette note, décide son insertion dans le fascicule en cours d'impression.

REUNION DU 15 MARS 1885.

PRÉSIDENCE DE M. PAPIER

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion qui est adopté sans observations.

NÉCROLOGIE

M. le Président annonce la mort de M. **E. du Sommerard,** Directeur du musée des Thermes et de l'Hôtel de Cluny, auquel l'Académie d'Hippone avait décerné, dans sa séance du 31 mars 1884, le titre et le diplôme de membre honoraire.

« En donnant ainsi à M. du Sommerard, ajoute M. le Président, un témoignage de sa plus haute et plus respectueuse estime, l'Académie d'Hippone espérait bien le compter longtemps encore parmi les personnes éminentes qui l'honorent de leurs talents et de leurs sympathies. La lettre si pleine de bonté et de confiance en l'avenir qu'il vous avait adressée en vous remerciant, messieurs, du titre et du diplôme de membre honoraire que vous lui aviez décernés, était écrite d'une main si ferme et si correcte encore, que les carac-

tères nous en semblaient tracés par une personne dans toute la force de l'âge et non par un vieillard presque septuagénaire.

« Je ne vous apprendrai rien, sans doute, en vous disant que votre très honorable et éminent collègue était membre de l'Institut, président de l'Association des artistes peintres, sculpteurs, architectes, graveurs et dessinateurs et directeur du musée de Cluny depuis 1842, époque à laquelle il avait succédé à son père, fondateur de ce musée; que c'est à lui que sont dûs les accroissements successifs et importants de ce musée spécial si précieux pour l'étude des monuments et des pièces du moyen-âge et de la renaissance; qu'il a beaucoup travaillé à la grande publication des arts au moyen-âge laissée inachevée par son père et qu'il passait, enfin, pour un érudit des plus aimables. Les précieuses qualités de son cœur et de son esprit étaient appréciées de tous ceux qui l'approchaient et l'on peut dire que ceux-là étaient nombreux, car il était sympathique et accessible à tout le monde. Aussi, n'a-t-il laissé à Paris, en mourant, que d'unanimes et profonds regrets, auxquels je joins ceux de l'Académie d'Hippone non moins unanimes et profonds, j'en suis certain. »

PRÉSENTATIONS ET ADMISSIONS

Sont admis membres titulaires :

1° M. **Julien Bel**, chef de service de la Société des Batignolles, présenté par M. le Président et M. Achille Veil ;

2° M. **Henri Narbonne**, avocat-défenseur, présenté par M. le Président et M. Rognon ;

3° M. **Edouard Weill**, avocat, présenté par M. le Président et M. Doublet.

Sont admis en qualité de membres correspondants :

1° M. **Réné de La Blanchère**, délégué du ministère de l'Instruction publique, près la résidence de Tunis, comme directeur des beaux-arts, antiquités et monuments historiques de la Tunisie; et M. **Salomon Reinach**, membre titulaire de la commission de publication des documents archéologiques de la Tunisie, présentés par M. le Président et M. Réné Cagnat ;

2° M. **Louis Dassonville**, administrateur-adjoint, à Oued-Cham, et M. **Paul Chaix**, régisseur-comptable des Ponts et Chaussées, présentés par M. le Président et M. Flamm.

ÉLECTION D'UN MEMBRE HONORAIRE

L'Académie d'Hippone désireuse de donner un témoignage de sa plus haute estime au vénérable doyen des bibliothécaires de France, décerne, sur la proposition de M. le Président, à M. **Louis Desnoyers**, membre de l'Institut, bibliothécaire du Muséum d'histoire naturelle, le titre de membre honoraire et charge M. le Président de lui en adresser le diplôme avec l'expression de ses plus respectueuses sympathies.

CORRESPONDANCE ÉCRITE

M. le Président donne lecture des lettres qu'il a reçues depuis le 28 janvier dernier de :

1° M. le général **Lewal**, remerciant l'Académie d'Hippone du titre et du



diplôme de membre honoraire qu'elle lui a décernés dans sa réunion du 27 décembre 1884 ;

2° M. le **Gouverneur général** de l'Algérie adressant un mandat de la somme de cinq cents francs accordée à l'Académie d'Hippone à titre de subvention ;

3° M. le professeur **Johannès Schmidt,** relative à quatre inscriptions de M. Espérandieu publiées par l'Académie d'Hippone (fasc. n° 2, p. 62 et 63) et qu'il rectifie et restitue en partie ;

4° M. le docteur **Victor Reboud** relative aux mémoires inédits que M. **Jus,** directeur des travaux de sondage de l'Oued Rir, vient de lui adresser et dont il envoie une copie du premier à l'Académie d'Hippone dans l'espoir qu'il figurera très honorablement dans son prochain *Bulletin.* « Je ne connais aucun travail, ajoute M. le docteur Reboud, qui résume d'une façon aussi claire et aussi succincte, les observations de tout genre faites sur les forages des puits artésiens du Sahara algérien et les animaux que ces puits rejettent tout vivants. »

5° M. **Abel Farges** relative à une dédicace à Jupiter Stator qu'il a relevée tout dernièrement à deux kilomètres environ de Khenchela, sur le chemin de Baraï et dont il envoie une copie avec commentaire ;

6° M. le docteur **Reboud** relative à une vipère longue de 45 à 48 centimètres et caractérisée par un museau carrément tronqué et surmonté d'une proéminence charnue, légèrement aplatie à la base et de forme triangulaire, que l'on rencontre encore assez souvent dans l'Edough et que M. Edouardo Bosca, naturaliste espagnol, vient de faire connaître sous le nom de *vipera Latastei.*

6° M. le général **de Marsilly,** relative aux *Recherches arithmétiques* de Gauss qu'il a traduites en français et dont il offre le manuscrit relié à la bibliothèque de l'Académie.

CORRESPONDANCE IMPRIMÉE

M. le Président donne lecture d'une lettre circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts précisant les conditions dans lesquelles s'ouvrira le congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, en 1886, et le choix qu'il convient de faire des délégués chargés de représenter la Société à laquelle ils appartiennent.

COMMUNICATIONS

M. le Président communique à la réunion, de la part de M. le docteur Victor Reboud, membre correspondant, une lettre de M. **Letourneux,** en date du 16 juillet 1884, dans laquelle l'infatigable et savant conseiller honoraire de la Cour d'Appel d'Alger, donne à son collègue et ami de Constantine des détails très intéressants sur la végétation et la flore de la grande plaine de l'Arad qui longe la Syrte jusqu'à la frontière de la Tripolitaine, sur celles de l'Oasis de Zurzis, du Nefzoua, du Djerid et autres contrées de la Tunisie méridionale.

La réunion décide que la lettre de M. Letourneux à M. le docteur Reboud sera insérée *in-extenso* dans le fascicule n° 1 (1885).



M. le Président en faisant hommage à l'Académie d'Hippone, de la part de M. le général **de Commines de Marsilly,** membre honoraire, de deux manuscrits, insiste sur l'importance de ces deux travaux et dit :

« L'un de ces manuscrits est une traduction en français des *Disquisitiones arithmeticae* de Gauss, publiées une première fois à Leipsik, en 1801, par Gerhardt Fleischer jeune, et une deuxième fois par la Société royale des Sciences à Gottingen, en 1863. La traduction faite par M. le général de Marsilly de cet ouvrage si apprécié des mathématiciens, ne contient pas moins de 491 pages grand format (papier ministre) et finement serrées. Commencée le 28 mai 1881, notre savant et très honorable collègue la terminait le 10 septembre suivant, ce qui accuse en lui, comme on le voit, non seulement un travail incessant, mais encore une connaissance approfondie du sujet. En conséquence, je vous prie, messieurs, de vouloir bien voter des félicitations et des remerciments à M. le général de Marsilly qui lègue cet important manuscrit rélié à la bibliothèque de la Société.

« Le deuxième manuscrit, composé de quatre feuilles, contient le résumé de toutes les études de M. le général de Marsilly sur la physique. Quoique son sujet soit en dehors de ceux que traite habituellement l'Académie d'Hippone, je n'en demande pas moins, vu son importance comme question de science universelle et vu les précédents, son insertion dans son prochain fascicule. »

La réunion, le rapport de M. le Président entendu, vote des félicitations et des remerciments à M. le général de Marsilly, et attendu que l'article 2 des statuts de l'Académie d'Hippone ne lui interdit pas d'une manière explicite et absolue de publier des travaux ayant pour objet des questions d'intérêt général ou de science universelle et qu'elle a déjà publié dans son *Bulletin* n° 6 (année 1863), une longue lettre de M. le général de Marsilly à M. Olivier sur le même sujet, décide que la note sur les explications du monde physique par les actions à distance que contient son deuxième manuscrit sera insérée, *in extenso,* dans le fascicule n° 1 de 1885.

M. le Président communique en dernier lieu une copie manuscrite par M. le docteur Victor Reboud d'un mémoire inédit de M. **Jus,** directeur des travaux de sondage de l'Oued Rir, sur le *régime des eaux du Sahara de la province de Constantine* et dont notre savant et zélé correspondant de Constantine espère obtenir de l'auteur l'abandon en faveur de l'Académie d'Hippone.

La réunion, après avoir pris connaissance du travail de M. Jus et reconnu qu'il présente un très grand intérêt au point de vue scientifique et algérien, charge M. le Président de vouloir bien remercier M. le docteur Reboud de son envoi et des démarches qu'il veut bien faire auprès de l'auteur pour obtenir de lui l'insertion de son mémoire dans le *Bulletin* de l'Académie d'Hippone.

BONE. — Typographie Alexandre CARLE, place Caraman.

SUR

DIX-HUIT INSCRIPTIONS NOUVELLES COMMUNIQUÉES A L'ACADÉMIE D'HIPPONE

Pendant le 2e trimestre de 1885.

1

Sur l'un des côtés d'un piédestal en calcaire du pays, trouvé dans le courant du mois de décembre 1884, à un mètre de profondeur, dans un jardin situé au pied méridional du mamelon d'Hippone, juste en face de la carrière et du chemin qui conduit aux Citernes et au sommet du mamelon :

L·F·QVIR·FVSC
.ABR·AEDIL·IIVIR·IIVIRQVINQ
.IVAM·ARGENTEAM·EX·HS LICCCXXXV
TRIBVS·LIBEL·SING·TERR·ET·AERIS·QVAD·CVM·REIP·HSL·PROM
AMPLIVS·AD·HS·X·M·N·LEGITIMA·ET·HS·VII·M·N·
QVAE·IN·IMAGINES·ARGENTEAS
IMP·CAES·TRAIANI·HADRIANI·AVG·PROMISIT·SVO·ET·C·SALVI
RESTITVTI·FILI·SVI·NOMINE·POSVIT·IDEMQVE·DEDIC·
CVM·CORONA·AVREA

..[*Salvius*] *L(ucii) f(ilius) Quir(ina tribu) Fusc*[*us praef*](*ectus*) [*f*]*abr(um) aedil(is) duumvir duumvir quinq(uennalis)* [*st*]*atuam argenteam ex sestertiis quinquaginta uno (millibus) et trecentis triginta quinque (nummis) tribus libel(lis) sing(ula) terr(uncio) et aeris quad(rante) cum reip(ublicae) sestertium quinquaginta (millia nummum) prom(isisset) amplius ad sestertium decem m(illia) n(ummum) legitima et sestertium septem m(illia) n(ummum) quae in imagines argenteas Imp(eratoris) Caes(aris) Trajani Hadriani Aug(usti) promisit suo et C(aii) Salvi(i) Restituti fili(i) sui nomine posuit idemque dedic(avit) cum corona aurea.*

Le piédestal, brisé en tête à coups de pioche, ne mesure plus que 32 centimètres dans sa plus grande hauteur. Il en résulte malheureusement que les deux ou trois premières lignes de l'inscription ont disparu, ce qui fait qu'il est impossible de savoir quel était le sujet

de cette statue d'argent et à quel personnage ou à quelle divinité elle était dédiée. A part cela, l'inscription était dans un parfait état de conservation lors de sa découverte par le sieur Raffeno. Elle n'a été quelque peu endommagée que le jour où, ne pouvant ni soulever ni porter la pierre hors du jardin, les portefaix chargés de l'amener en ville sur un camion, ont eu la déplorable idée de lui faire faire quartier le long d'un sentier où pointaient çà et là quelques menus débris de poterie.

Les caractères gravés avec soin, avec élégance même, varient cependant de hauteur d'une manière anormale, selon moi. Ainsi, que ceux de la première, de la seconde et de la troisième ligne aillent graduellement en descendant, de 29 à 24 et à 22 millimètres, cela n'a rien d'extraordinaire; les dédicaces impériales sont même, le plus souvent, gravées de la sorte; mais, que les caractères de la cinquième ligne et de la neuvième et dernière ligne aient 22 et 15 millimètres, alors que ceux des quatrième et huitième ligne n'en ont que 20 et 12, voilà qui dénote, ce me semble, une certaine anomalie, un véritable manquement même à l'une des règles les plus élémentaires de l'art épigraphique.

Mais ce n'est pas précisément par le soin et par l'élégance avec lesquels elle a été gravée, ni par certains détails que nous comptons relever plus tard, que cette inscription est intéressante, unique même en son genre; c'est par le soin minutieux qu'on a mis à spécifier la somme exacte que Salvius avait dépenséepour élever sa statue d'argent.

En effet, ce fameux passage qui, au début de la troisième ligne, commence par TRIBVS et qui, par suite d'une légère éraflure à la fin du mot suivant, nous a donné tant de tracas et amené à proposer successivement trois lectures et trois interprétations différentes, aussi fausses les unes que les autres, il est vrai, apprend que ce personnage avait dépensé pour cette statue non pas 51,335 sesterces seulement, mais 51,335 sesterces, 3 *libellae*, 1 *singula*, 1 *teruncius* et 1 *aeris quadrans*, c'est-à-dire quelque chose comme 8,727 francs et 10 centimes environ de notre monnaie (1).

Certes nous ne ferons point ici le récit de nos laborieux et vains

(1) Nous supposons que le *sesterce* valait encore à cette époque, comme sous Nerva, 17 centimes. Dans ce cas, 51,335 sesterces équivalent à 8,726 fr. 95 c., soit en nombre rond 8,757 fr.

tâtonnements pour démontrer qu'un mot, un sigle, si légèrement altérés qu'ils soient par accident ou ignorance du lapicide, peut amener des contresens dans la traduction d'une phrase ; nous trouverons prochainement, sans doute, l'occasion d'en dire quelque chose; mais nous céderons la plume à M. CAGNAT qui, par un heureux échange d'idées avec M. Charles ROBERT, de l'Institut, est arrivé à trancher le nœud gordien, c'est-à-dire à trouver le véritable sens de ce passage énigmatique. Voici ce que notre aimable et savant correspondant de Douai nous écrivait à ce propos, le 28 mai dernier :

« Avant d'essayer d'interpréter la ligne 4, il faut commencer par être sûr de la lecture de cette ligne. Or, si le premier mot TRIBUS est évident, il n'en est pas de même du second. Les trois premières lettres sont LIB ; la 4ᵉ est un E ; jusque là pas de doute. La dernière ressemble à un E avec cette différence que la ligne horizontale supérieure semble dépasser la haste verticale dans les deux sens.

« Mais, vous avez déjà remarqué que la barre médiane n'est autre chose qu'une éraflure de la pierre combinée avec un point séparatif. Comparez maintenant la lettre en question avec la 4ᵉ lettre de la ligne suivante qui est indubitablement un L, et vous arriverez à la lecture LIBEL que je tiens pour assurée.

« Cette lecture une fois établie, comment convient-il d'expliquer la ligne tout entière TRIBVS·LIBEL·SING·TERR·ET·AERIS·QVAD ? Le jurisconsulte L. Volusius Maecianus nous l'apprendra.

« Dans un opuscule intitulé *Assis distributio,* il explique que les subdivisions du sesterce sont la *libella,* la *singula* et le *teruncius,* la *libella* étant le dixième du sesterce, la *singula* le vingtième, et le *teruncius* le quarantième : § 66. « *Sunt enim in sestertio* LIBELLAE *decem,* SINGULAE *viginti,* TERUNCII *quadraginta.* » Il ajoute ensuite que l'on peut exprimer, que l'on exprime même souvent les as et les divisions de l'as en fractions de sesterces, si bien qu'un demi-as, calculé suivant ce procédé, se dit : *libella teruncius ;* un as équivaudra à *duae libellae singula ;* enfin, écrit-il, AS SEMIS VOCATUR TRES LIBELLAE SINGULA TERUNCIUS (§ 69).

« C'est le commentaire du début de notre ligne où l'on doit évidemment lire : *tribus libel(lis) sing(ula) terr(uncio),* c'est-à-dire un as et demi. Il y a dans l'abréviation du dernier mot un redoublement de R incorrect et qui n'est, sans doute, qu'une faute d'orthographe.

« Quant aux mots qui suivent, le même jurisconsulte nous en fournira encore l'explication, en nous apprenant qu'au-dessous du demi-as on n'a pas l'habitude de compter par fractions de serterces : § 67. « *Infra semissem nemo rationem temere* (?) *sestertiariam ducit.* » Voilà pourquoi, après avoir rapporté la somme en monnaie d'argent qu'il donnait pour l'érection de sa statue : 51,335 sesterces, 3 libellae, 1 singula, 1 teruncius, notre personnage, passant à la monnaie de cuivre (*aes*), a ajouté : *et aeris quad*(*rante*), c'est-à-dire un quart d'as.

« On voit qu'il a tenu à inscrire sur le monument la somme exacte qu'il a dépensée pour faire honneur à la ville d'Hippone, et non pas seulement, comme il aurait pu le faire, le nombre rond de 51,335 sesterces. C'est une particularité qui donne à votre inscription un grand intérêt. »

Sur le côté opposé à cette belle et intéressante inscription qui se trouvait tournée contre terre, et dissimulée aussi par une sorte de croûte calcaire assez épaisse, nous avions lu tout d'abord les deux lignes suivantes gravées en sens inverse et tout contre le socle :

AVRELIVSVIRCL
ARISSIMVS ✠

Les caractères, hauts de 45 et 50 millimètres, en sont assez négligés et peu profonds surtout. Il est évident qu'ils ont été gravés sur cette base de statue lorsque celle-ci était depuis longtemps renversée, enlevée et fondue peut-être.

2

Sur un dé de grès fin, primitivement destiné à orner un fronton d'édifice, et sur lequel se voit encore un B de la plus belle époque :

TITVS AEL
IVS HEVN (*sic*)
VSTA P

Ce fragment d'inscription communiqué par M. Abel Farges, provient des fondations de la nouvelle église qui se construit actuellement à Khenchela, l'ancienne *Mascula*.

3

Du même endroit, sur une stèle de grès jaunâtre :

L· CAECILIVS
NOVELLVS
EXIMPER
FECIT

Communiquée par M. Abel FARGES qui en donne la lecture et les dimensions suivantes :

L(ucius) Caecilius Novellus exim(ie) perfecit.

Haut. de la pierre, 0,58; largeur, 0,35.

Haut. du cadre intérieur, 0,21 ; larg. 0,31.

Haut. des lettres, 0,05.

On ne saurait fixer, suivant M. Abel Farges, la nature du monument *somptueusement* parachevé par L. Caecilius, le texte découvert sur la place d'armes de Khenchela n'étant situé sur aucune ruine importante.

4

Sur une pierre tumulaire découverte en mars dernier sur la route de Khenchela à Aïn-Beïda et transportée aussitôt au Cercle des Officiers :

//////////////////////////
SACR/////////////////
C A TERTVLIA
PA VX ꓶ ANN S
LXXXV HSE NM
ME HRES EIVS FECIT (*sic.*)

Communiquée par M. Abel FARGES qui en donne la lecture et les détails suivants :

[*Dis Manibus*] *sacr(um)* [*Feli*]*cia Tertulia pia vixit annis octoginta quinque, h(ic) s(ita) e(st) n(obilissimae) m(atronae) me(renti) h*[*e*]*res ejus fecit.*

Les lettres N et M qui terminent la cinquième ligne sont surmontées d'un signe en forme d'accolade. Ces deux lettres et celles de la dernière ligne tout entière n'ont qu'une hauteur de un centimètre, alors que le reste du texte est formé de lettres d'une hauteur de deux centimètres et demi.

5

Inscription tumulaire relevée par M. Louis CHARRIER, au Djebel Guelala, entre l'Oued Medjerda et la route de Bône à Souk-Ahras, et près de la source dite Aïn-Maker :

D M S
CASSIANO
VERA
VI ANNIS
CXI

Cette épitaphe de centenaire est gravée sur une dalle à sommet triangulaire, dans un cadre surmonté d'un croissant aux cornes relevées. Les lettres I, A et N de la seconde ligne sont jumellées.

M. Louis Charrier en propose la lecture suivante :

D(is) M(anibus) s(acrum). Cassia Novera vi(xit) annis centum et undecim.

6

Dans une promenade faite, le 7 mai dernier, au Djebel Chettaïn, M. Abel Farges a relevé les trois inscriptions funéraires suivantes :

Sur une stèle terminée en queues d'aronde et aux trois quarts enterrée sur le flanc nord du Fedj-Ouled-bou-Khaël, à 13 kilomètres de Khenchela, au milieu de débris qui dénotent une station romaine de grande importance :

D M S
AELIVS·CRESCES·VIXIT
AN·LXV·AELIANVS·PAT
RI·CARISIMO·FECIT·ET
DIOGENIAE·PIPERI·VIVENTE

D(is) M(anibus) S(acrum). Aelius Cresces (sic) *vixit an(nis) sexaginta quinque Aelianus patri carisimo* (sic) *fecit et Diogeniae Piperi vivente* (sic).

L'A et l'E de *Diogeniae* sont jumellés.

Cette stèle ou plutôt cette plaque devait couronner un monument dont les autres parties gisent tout autour. Elle est en parfait état de conservation, d'une exécution irréprochable et d'une belle époque.

7

Au même lieu et près de la magnifique fontaine qui alimentait la station, sur une stèle en forme de caisson :

D M S
COCCEIA S
AEVIAVIXITA
NNIS XVIIII

PATERFILIAE
MERENTIFE
CIT

8

Sur une stèle, également en forme de caisson, enfouie dans un petit groupe de ruines, à l'est d'Aïn-Tazengath :

D M S
FORTVATS
VI+ITANNOSC+
INSEMFILIS
SVMTIBVSSF

D(iis) M(anibus) s(acrum). Fortunatus vixit annos centum et decem. In se(mpiternam) m(emoriam) filius sumptibus s(uis) fecit

Les caractères, gravés à la pointe, ont une hauteur très variable et indiquent, par la forme des S et des A surtout, une très basse époque. La lettre X dans VIXIT et le chiffre X à la fin de la seconde ligne, sont gravés en forme de croix.

Les mots FORTVNTS, FILIS et SVMTIBVS sont fidèlement transcrits.

9

Sur l'un des petits côtés d'un chapiteau en grès ferrugineux et assez rugueux, trouvé entre les villages d'Oued-Besbès et de Morris, à 27 kilomètres environ S.-E. de Bône, et transporté à Bône grâce aux soins obligeants de M. Œuvremer, agent de la Compagnie algérienne, qui a bien voulu nous en faire don. Aujourd'hui au musée.

COLVMNA
TENVE//////
VIXCITAN
///////X///////

Largeur du chapiteau au-dessus de l'entablement : 0,44 sur 0,30.
Id. id. à sa base : 0,35 sur 0,25.
Hauteur des lettres : de 0,02 à 0,03.

L'inscription composée de caractères qui tiennent à la fois de l'onciale employée au début du moyen-âge et de la cursive des monuments de Pompeï, est si difficile à déchiffrer que nous n'en proposons la lecture ci-dessus que sous toutes réserves.

La lettre V de *Columna* affecte la forme de notre U moderne et se trouve gravée entre les deux branches de L dont l'inférieure est arrondie et suit le contour de l'U (1). Le deuxième E de TENVE n'est plus semi-lunaire ou arrondi comme le premier, mais brisé par le milieu et affectant la forme d'un V couché. Enfin, nous ne saurions donner un meilleur exemple du type dans lequel est gravée notre tumulaire, que celui qui nous est fourni par l'inscription du *moissonneur* découverte par M. Letaille à Makter (Tunisie) et reproduite par M. le professeur Johannès Schmidt, sous le n° 279 de ses *Additamenta* au tome VIII du *Corpus* de Berlin.

10

Sur un bloc de calcaire placé au pied du mur en pierres sèches qui soutient la terrasse d'une noria dans le jardin du Sr J.-M. Galéa, situé à l'intersection des chemins de fer de Bône-Guelma et Mokta-el-Hadid :

MARTISSENATORDENV
MERVBISELECTVMFIDE
LISVIXITINPACEANNSLX
CVIEBIT SVBNON AV
CVS INDTCXV

Haut. de la pierre : 0,75; larg. : 0,60; — Haut. des lettres : 0,035 et 0,04.

L'inscription, surmontée d'une belle croix *immissa* gravée dans un cercle de 0,28 de diamètre, était placée, dans le mur, la tête en bas et à ras du sol ; ce n'est qu'en en prenant un bon estampage et aidé de M. Poinsot, qui me l'avait signalée de Paris l'année dernière déjà, et m'accompagnait dans mon excursion à Hippone, au mois de mai dernier, que je suis arrivé, à la longue, à en déchiffrer les caractères les plus altérés par le temps et la main de l'homme, et à en donner le texte ci-dessus comme certain et la lecture suivante comme très probable :

Martis senator de numeru bis electum fidelis vixit in pace

(1) Dans quelques inscriptions des v° et vi° siècles trouvées en Afrique, la lettre U est employée pour figurer non-seulement l'V, mais encore le V. C'est ainsi que, dans une dédicace de cette époque trouvée à Sidi-Daoud-en-Noubi, l'ancienne *Missua*, CIVITATIS, CIVES et CONLOCAVERVNT sont écrits CIUITATIS, CIUES et CONLOCAUERUNT. (Cf. *Rev. afric.*, t. VI, p. 215; V. GUÉRIN, *Voy.*, t. II, p. 219, n° 446; *Corp.* t. VIII, p. 129, n° 989.)

ann(i)s sexaginta quiebit sub d(iebus) non(narum) Augus(ti) ind(ictione) t(emporis) C(æsarum) quindecim.

Comme il est clair que *numeru* est ici pour *numero,* puisque les Romains remplaçaient encore assez volontiers l'*o* par l'*u*, et que d'autre part, les *Actes du martyre de la Thébéenne,* écrits par Saint-Eucher, évêque de Lyon, nous fournissent la preuve qu'à la fin du IIIe siècle, sous le règne de Dioclétien et de Maximien (an 286), on appelait aussi *senator* celui qui, dans une légion, rendait la justice aux soldats, nous proposons de traduire *senator de numeru* par juge ou commissaire du corps de troupes stationné à Hippone ou composé de gens d'Hippone, en sous-entendant les mots *militum Hipponensium* après *senator de numeru.*

Mon excellent collègue, M. le capitaine MELIX, me fait observer, il est vrai, que si Martis avait été *senator* d'un *numerus* ou corps de troupes composé de gens d'Hippone, le lapicide aurait écrit *senator numeri* et non *senator de numeru* et n'eût point négligé, surtout, de désigner ce *numerus.* Il me propose donc de lire *senator denumera(tione) bis electum,* et de traduire : *Martis senateur du municipe d'Hippone,* c'est-à-dire *membre du conseil municipal d'Hippone désigné deux fois au choix pour faire* ou *diriger le dénombrement* ou *recensement de la population.*

Mais toutes séduisantes que soient la lecture et l'interprétation de mon excellent collègue, je suis obligé de lui faire observer, à mon tour, que la préposition *de* qui désigne, en général, l'action de se détacher de quelque point fixe où on était attaché auparavant, s'emploie aussi au figuré pour indiquer la source, l'origine d'une chose ou d'une personne et que, si habitués qu'aient été les Romains à remplacer l'*o* par l'*u*, l'*i* ou l'*e*, et l'*i* par l'*e* ou l'*u*, on n'a point d'exemple qu'ils aient remplacé l'*a* par l'*u* ; que si, enfin, il est réellement question ici d'un dénombrement ou recensement de la population, il est aussi audacieux de sa part de sous-entendre le mot *civium* ou *personnarum* qu'il est téméraire de la mienne de sous-entendre celui d'*Hipponensium.*

Quant à l'abréviation du sigle INDTC que j'avais lu *indictione* en pensant que le lapicide, ayant oublié de graver un C après la lettre D, l'avait placé après le T, mon aimable et perspicace collègue décompose ce sigle en trois mots et lit : *indictione temporis Caesarum.* Cependant, en dernier lieu, il a préféré, je dois le dire, supposer que C indiquait ici la troisième année de la quinzième indic-

tion, et en conclure que la mort du *senator* Martis remontait à l'année 525 de notre ère.

Comme il est certain que par *indiction* on entendait une révolution ou cercle de quinze années et qu'on n'a commencé à compter par *indiction* qu'à partir du mois de septembre de l'année 312, la date exacte de notre inscription peut, en effet, se déterminer par cette formule : $312 + 14 \times 15 + 3 = 525$.

Sur l'observation que je fis qu'à cette date de 525 les Vandales étaient en Afrique et Bône encore déserte et ensevelie sous ses ruines, M. le capitaine Melix a bien voulu revenir sur cette date, admettre avec moi que xv indiquait l'année et non une révolution de quinze années, et fixer à l'an 327 seulement la mort du *senator* Martis.

Nous reviendrons sur cette intéressante inscription chrétienne dans le récit de notre excursion à Hippone du mois de mai dernier.

Sur la margelle de sa noria, le sieur Galéa nous fit encore voir, avant de le quitter, une petite dalle en calcaire du pays sur laquelle, après l'avoir bien lavée, nous pûmes lire, sans trop de difficulté, l'inscription tumulaire suivante :

M. S.
VIA·NI
SA·VI·ANI
XVMEIII
H·S·E·

Haut. de la pierre (fragment) : 0,35 ; larg. : 0,23 ; haut. des lettres : 0,03.

Ligatures : A, N et I de la 3e ligne.

Nous en proposons la lecture suivante :

(Diis) M(anibus) s(acrum) [Sal]via Ni[mmi]sa vi(xit) anni(s) .....quindecim me(nses) tres. H(ic) s(ita) e(st).

Salvia est connu (1), mais *Nimmissa* ou *Nimissa* ne s'est encore rencontré sur aucune autre inscription romaine en Afrique.

11

Inscription libyque relevée par M. Dassonville, administrateur adjoint de la commune mixte de Sefia, à un kilomètre environ du

(1) *Corpus*, t. viii, nos 2166, 3365, 3462, 3726, 4035, 4097, 9512.

village de l'Oued-Cham (1), sur une stèle en grès rouge, brisée sur les côtés et mesurant 0,75 de haut. sur 0,30 dans sa plus grande largeur :

8	=	=
⊓		‖
⊙	+	+
⥮	‖	⥮
+	+	⊔

Quoiqu'on ne soit pas encore tout à fait d'accord, dans le monde des savants orientalistes, sur la valeur de certains caractères libyques, nous n'en proposerons pas moins, M. le capitaine MELIX et moi, de donner, suivant l'alphabet qui nous paraît le plus rationnel et le plus fertile en résultats heureux, celui de M. LETOURNEUX, aux caractères de cette inscription, en lisant les colonnes de bas en haut et en commençant par celle de gauche, les valeurs suivantes :

S		L
D	L	OV
B	T	T
K	OV	K
T	T	M

Ces valeurs se prêtent facilement, en effet, à la formation des trois mots

TAKBADIS·TOVTL·MKTOVL

dont la traduction présente, il est vrai, plus d'une difficulté.

Le premier, TAKBADIS, constitue, sans nul doute, un nom propre, celui du défunt.

Le second, TOVTL, rapproché de l'arabe طول *touel*, il a étendu, طولت *taouelt*, j'ai étendu, semble indiquer l'idée du repos et correspondre à la formule *hic situs est* des Romains et à notre *ci-gît* français.

D'ailleurs, *étendre* est pris très souvent pour synonyme de *mou-*

(1) Le village de l'Oued-Cham (55 feux), situé entre Duvivier et Souk-Ahras (83e kilomètre), dans un pays très pittoresque, couvert de broussailles, de chênes-liège, de chênes-zéens, d'oliviers et près de ruines romaines que le marteau des casseurs de pierres a démoli malheureusement en grande partie, a déjà fourni deux fragments libyques à notre collègue M. Abel Farges. (Cf. *Rec. de Constantine*, t. XIX, p. 202, pl. VII, nos 274 et 275.)

rir. C'est ainsi que مات *il mourut*, veut dire aussi *étendre*, et que *arag*, tuer, vient de *areg*, étendre.

Toutal ou *tautal* signifie aussi, en hébreu, étendre en bas, au-dessous, ou est étendu ici, repose ici.

Le dernier mot, MKTOVL, paraît être le participe passé de קתל *il a tué*, מקתול *occisus*.

Mais il serait préférable, peut-être, d'y voir un nom composé de מק et תול, MK et TOVL. *Mak, Makka* voulant dire *combat*, d'où en grec *makaira*, épée, et *dimicare*, en latin, se battre à l'arme blanche, et TOVL signifiant, en hébreu, *mourir*, d'où le latin *tollo*, faire périr, détruire ; on aurait, de la sorte : *tué dans un combat*, comme signification de MKTOVL, et pour la traduction complète de l'inscription tumulaire libyque de l'Oued-Cham :

Takbadis repose ici. Il est mort en combattant.

Mais si, comme le dit M. le docteur Reboud, il est certain que tous les textes libyques trouvés jusqu'à présent en Algérie, sont des épitaphes et ne contiennent que les noms du défunt, de son père et des amis qui ont pris part aux frais de son enterrement ou de sa sépulture, notre lecture et notre interprétation seraient, en grande partie, erronées, et nous ne les donnerions alors que sous toutes réserves. Dans le cas contraire, l'épitaphe de Takbadis ferait exception à la règle générale et pourrait être mise au rang des épitaphes latines relatant qu'un tel a été tué dans la guerre des Maures, *occisus in bello Maurorum* (*C*. 9286), que tel autre est mort les armes à la main dans une rencontre avec l'ennemi, *in congressione hostium dimicans obiit* (*C*. 2980, 9275), a disparu dans une bataille, *desideratus in acie* (*C*. 4416), ou a été fait prisonnier dans un combat, *in prœlio deceptus* (*C*. 2451). A ce titre seul, la pierre trouvée par notre correspondant d'Oued-Cham, M. Dassonville, mériterait d'être préservée de la destruction et transportée en lieu sûr. Nous y veillerons.

12

Sur un cippe en calcaire du pays placé à gauche de la porte d'entrée de la ferme Aribaud, située au 9me kilomètre de la route de Bône à Duzerville, et à 200 mètres environ à gauche de cette route, le long du canal Bouchet :

D·M·S
L·F·PVDENTIAN
VIX·ANN
H·U·S

La pierre, grossièrement sculptée au sommet, mesure 0,41 de face, 0,35 de côté et 0,51 au-dessus du sol dans lequel elle a été plantée, adossée contre le mur de la maison d'habitation. Sur l'un de ses côtés, on aperçoit toute la partie supérieure d'un *gutturnum* sculpté avec soin, et sur l'autre, celui de droite, le tiers à peu près d'une *patera*, ustensiles consacrés aux cérémonies funèbres et religieuses.

Les lettres, assez bien gravées et conservées, ont de 3 à 4 centimètres de hauteur. N'ayant pas su calculer ses distances, le *quadratarius* n'a pu placer les deux dernières lettres de PVDENTIAN[*us*] ou la dernière seulement de PVDENTIAN[*a*]. Il ne paraît pas non plus avoir indiqué l'âge du défunt, car nous nous sommes assuré par nous même, en passant plusieurs fois la main sur la pierre, qu'il n'y avait point traces de chiffres à la fin de la troisième ligne.

Au lieu du H.S.E. traditionnel, on voit gravé en bas de l'épitaphe H.U.S. Or comme, si malhabile qu'il ait été, le lapicide ne pouvait se tromper au point de graver un U pour un S et un S pour un E, nous proposons de lire et de traduire cette formule inusitée de la manière suivante : *H*(*ic*) *V*(*olui*) *S*(*epulturam*), *ici j'ai voulu ma sépulture, mon tombeau,* ou mieux encore : *H*(*ic*) *V*(*oto*) *S*(*uscepto*), *ici suivant un vœu accompli.*

C'est tout ce que cette épitaphe a de particulier et d'intéressant (1).

13

Sur une pierre en forme de dé, trouvée par M. l'abbé ROUQUETTE, curé à Khenchela, dans un gourbi arabe construit sur le revers nord du Djebel-Djaffa :

MEM
ORIA
APOS
TOLO
RV

L'inscription, entourée d'un cadre, est surmontée par le monogramme du Christ composé d'un P traversé par les diagonales d'un carré long. Elle est séparée, par une ligne horizontale, de la partie inférieure du cadre qui était destinée, sans doute, à recevoir les noms

(1) Nous avons déjà dit (p. 88, *note*), que dans certaines inscriptions latines des v[e] et vi[e] siècles, le V avait la forme de notre U. L'épitaphe de *Pudentianus* en fournit donc un nouvel exemple irrécusable.

des apôtres St-Pierre et St-Paul.

Suivant M. Abel Farges qui nous a transmis la copie de M. le curé Rouquette, cette pierre a dû être transportée en cet endroit de la ruine dite *Henchir Taghfaght,* car il n'y a dans le voisinage du gourbi visité aucune trace de ruines romaines, de monument religieux ancien.

14

Fragment d'inscription trouvé par M. le curé Rouquette, dans une ruine d'une certaine étendue située à 6 ou 7 kilomètres nord de Khenchela, dans la direction de Baghaï :

TONINO
AVG ❦ PIO
ARID ❦ CVRIAM
COMISIT ❦ LARVMCAES
SVIS ❦ OB HONOR
PERPETVIASOLOSVAPFEC

Il n'est guère possible de compléter ce texte qui paraît cependant rappeler la construction ou la restauration d'un édifice à l'occasion de quelque charge ou fonction administrative obtenue par le dédicant. En tous cas, il est très fâcheux que cette inscription qui rappelait, sans doute, un fait historique intéressant et désignait peut-être aussi quelque nom de ville ou de bourgade inconnue, ait été ainsi brisé, et plus fâcheux encore qu'il n'en reste plus rien aujourd'hui. Quelques jours après nous en avoir transmis la copie, M. Abel Farges nous annonçait, en effet, qu'elle avait subi le sort de toutes celles qu'on abandonne ainsi à la merci du premier venu, qu'elle avait été, en un mot, réduite en miettes par les indigènes de quelque douar voisin.

15

En 1881, M. Verdier, colon et propriétaire d'une belle et grande ferme située sur la rive droite de la Seybouse, à 11 kilomètres environ S.-E. de Bône, découvrait, en faisant creuser les fondations de sa maison et de ses écuries, de nombreuses et grosses pierres de taille attestant que, sur l'emplacement de sa propriété, il existait, sans doute, sous les Romains, une maison de maître, une *villa* et peut-être même tout un *pagus* ou village. Entre autres pierres, il trouvait une grande dalle en calcaire marbre des environs de Bône,

sur laquelle était gravée, en grands caractères, une inscription composée de neuf lignes.

En homme qui n'a point, comme tant d'autres, de l'indifférence ou du mépris pour les choses de l'antiquité, M. Verdier s'empressa de recueillir avec soin cette pierre et de l'encastrer dans un des murs de sa maison en construction.

Avisé l'année dernière seulement de cette découverte et n'ayant pu me rendre immédiatement sur les lieux, je priai M. le capitaine Moinier, mon collègue de l'Académie d'Hippone, de vouloir bien en faire prendre un estampage par le brigadier de gendarmerie de Morris dans la circonscription duquel la ferme de M. Verdier se trouve située. Mais, comme l'estampage que je ne tardai pas à en recevoir ne me parut pas trop bien réussi ; qu'il avait quelque peu souffert en restant plié et pressé dans son enveloppe ; qu'on avait oublié, en outre, de m'indiquer les dimensions de la pierre, de m'en donner, en un mot, le signalement, je ne crus pas devoir publier l'inscription avant d'en avoir pris moi-même une copie et de m'être pourvu, sur les lieux mêmes de sa découverte, de tous les renseignements qui me manquaient.

Je me suis donc rendu, tout dernièrement, en compagnie de mes deux aimables collègues, MM. Rizoul et Sévérac, à la ferme de M. Verdier où la plus cordiale réception nous attendait et où j'ai pu déchiffrer à loisir son intéressante inscription, en prendre une nouvelle et bonne empreinte, et me rendre compte enfin, *de visu*, de la nature et de l'importance des ruines au milieu desquelles elle avait été trouvée.

Je constatai tout d'abord et non sans quelque surprise, qu'au lieu d'être scélée dans un mur, la pierre servait de marche à la porte d'entrée de la maison d'habitation. Je pris donc la liberté de faire remarquer à notre aimable hôte que, si dure et si résistante que pouvait être cette dalle, l'inscription qu'elle portait ne pouvait qu'en souffrir et s'effacer à la longue, ce qu'il fallait éviter à tout prix. M. Verdier me promit de l'enlever de là et de la mettre en lieu de sûreté, ce dont je le remerciai vivement au nom de tous les amis de l'antiquité.

Je constatai ensuite : 1° qu'en tête de l'inscription et coupant la première ligne en deux, existait une croix latine, légèrement pattée, accostée de l'*alpha* et de l'*oméga* suspendus aux deux bras de la traverse horizontale par des chaînettes et qui, vu son peu de pro-

fondeur et l'enlèvement trop précipité, sans doute aussi, de l'estampage que m'avait procuré M. le capitaine MOINIER, m'était restée tout à fait ignorée; 2° que sur ses deux plus grands côtés, c'est-à-dire au début et à la fin de la 6ᵉ ligne, la pierre avait été entaillée à la surface et circulairement pour recevoir des modillons ou agraffes de bronze qui devaient l'assujétir à une autre pierre tout en lui servant d'ornement; 3° qu'elle était brisée à ses deux extrémités inférieures, mais plus sérieusement à droite qu'à gauche; 4° qu'elle mesurait, enfin, 1ᵐ10 de haut sur 0ᵐ60 de large et 0ᵐ08 d'épaisseur.

Ces premières constatations faites et la pierre ayant été lavée à grande eau pour la débarrasser de la boue qui la couvrait, j'en lus sans peine l'inscription telle qu'elle est reproduite ci-dessous :

CV † STO
SS V BDIA
C ONVS B I
XXITINPAC::
A N N OS
XϘIIIMESESV
ET REQVIEB::
::S E X M K A (1)
LENDASAPRI [*les*]

Il va sans dire que cette reproduction typographique ne donne point la physionomie réelle de notre épigraphe. En effet, si d'un côté la hauteur des lettres qui la composent varie de 4 à 13 centimètres, leur forme varie également d'une manière très sensible. Ainsi, tous les S y sont gravés en sens contraire; les D ont la forme du *delta* grec surmonté d'une petite barre horizontale. La même barre couronne tous les A dont les deux montants, au lieu de se rejoindre par le haut à angle aigu, sont au contraire écartés l'un de l'autre comme dans les delta. Leur barre intérieure, au lieu d'être horizontale, est brisée en forme de V. Enfin, dans l'indication de l'âge du défunt, le chiffre VI est remplacé par un *épisémon bôou* ou sorte de

(1) L'A est formé au moyen de la branche supérieure de K et d'un jambage partant de l'extrémité libre de cette branche, coupés tous deux par une barre transversale, ce que nous n'avons encore constaté jusqu'à présent sur aucune autre inscription.

petite faucille, placée verticalement, signe assez fréquent, comme on sait, dans les inscriptions chrétiennes. A la première ligne, *Gustos* pour *Augustus* ou *Gusteus*, sans doute, est écrit avec un c, et dans REQVIEBIT de la 7e ligne, la majuscule Q est remplacée par la minuscule *q* semblable à celle de notre alphabet, sauf que la boucle est ici largement ouverte au lieu d'être hermétiquement fermée.

En fait de ligatures, nous avons à en signaler deux : l'une à la fin de la 8e ligne où K et A sont jumellés d'une manière assez bizarre, comme on sait (p. 96, *note*), et l'autre à la fin de la 9e et dernière ligne où P et R sont indiqués par un P dont la boucle est traversée par un jambage oblique qui va rejoindre la lettre suivante I à sa partie inférieure.

Il va sans dire que BIXXIT est ici pour VIXIT qu'on voit également écrit *bixit*, *vixsit*, *vicxit*, *vicsit*, *vixcit*, *vixxit* et *visxit* sur un grand nombre d'inscriptions chrétiennes de l'époque byzantine, et que REQVIEBIT et MESES, enfin, sont pour REQVIEVIT et MENSES.

De la forme donnée à certains de ses caractères, de la permutation du V avec le B, du signe employé pour indiquer le chiffre VI, et de la croix pattée surtout qui s'y trouve gravée en tête et accostée de l'*alpha* et de l'*oméga* (1), on peut donc conclure que l'épitaphe du sous-diacre Gustus date du ve siècle et lui est peut-être postérieure.

Elle peut donc se lire sans trop de difficulté de la manière suivante : *Gustos subdiaconus bixxit in pac*[*e*] *annos decem et novem meses quinque et requieb*[*it*] *sem*(*i*) *kalendas apri*(*les*).

M. le capitaine MELIX à qui j'ai eu soin de la communiquer avant de la donner à l'impression, nous a proposé d'en lire l'avant-dernière ligne : (*in*) SEP(*ulcro*) M(*edias*) KALENDAS, considérant le signe x comme une erreur du lapicide dont l'intention première était bien, selon lui, de graver ici la 3e lettre du mot *sepulcro*. Sa leçon peut

(1) Les lettres symboliques *alpha* et *oméga* suspendues aux bras des croix monogrammiques et autres par des chaînettes, sont assez rares sur les monuments funéraires et autres antérieurs au ve siècle. Les chrétiens n'en firent un usage assez fréquent qu'après l'apparition de l'arianisme et comme pour protester contre cette secte ennemie de la divinité de Jésus-Christ. C'est la première fois, cependant, qu'on les trouve, en Afrique, sur une pierre tumulaire ainsi suspendues; on ne les avait rencontrées jusqu'à présent dans cette position que sur le frontispice de la petite basilique romaine d'Announa (olim *Tibilis*), dont la façade, orientée à l'est, est encore presque tout entière debout, on le sait. (Cf. A. DELAMARE, *Expl. scient. de l'Algérie*, pl. 165.)

être bonne, mais nous préférons la nôtre, parce que ayant vu et examiné attentivement la pierre, nous sommes certain que le lapicide s'étant trompé en écrivant SEX au lieu de SEM, a biffé l'x et gravé M à la suite. Mais comme cela ne change absolument rien à la date du décès de notre sous-diacre, il n'y a pas lieu d'ajouter grande importance à cette différence de lecture. On lira donc la fin de cette épitaphe chrétienne : *et requiebit sem(i) kalendas apri(les)* comme s'il y avait : *et requievit mediis calendis aprilibus* ou *in medio calendarum aprilium.*

En tout cas, c'est la troisième épitaphe seulement de sous-diacre qu'on découvre en Afrique, et même la seule qu'on ait trouvée, jusqu'à présent, en Algérie. La première a été relevée, en 1850, dans les environs de Tunis, par Adrien BERBRUGGER, et plus tard, en 1860 et 1875, par MM. Victor GUÉRIN et Gustave WILLMANNS (1), et la deuxième à Hidra (anc. *Ammœdara*) par Gustave WILLMANNS (2).

Aussi, quand on songe qu'avant l'arrivée des Vandales en Afrique (428), on y comptait rien moins que 819 évêchés, et que la ville de Carthage possédait, à elle seule, vingt églises, a-t-on lieu d'être surpris qu'on y ait trouvé jusqu'aujourd'hui, si peu d'épitaphes d'évêques, de diacres et de sous-diacres (3) et même si peu d'inscriptions chrétiennes, en général.

Il faut croire, ce qui est vrai, d'ailleurs, que la majeure partie d'entre ces évêques et ces prêtres sont morts en exil, ou que pendant les persécutions et les querelles religieuses entre catholiques, donatistes et ariens, leurs tombes et leurs épitaphes ont été violées et anéanties.

(1) A. BERBRUGGER, *Rev. afric.*, t. I, p. 391. — V. GUÉRIN, *Voy. en Tunisie*, t. II, p. 277, n° 475. — G. WILMANNS, *Corp.*, t. VIII, p. 111, n° 880.

(2) *Corp.*, t. VIII, p. 64, n° 452.

(3) Les *sous-diacres* ou *hypodiacres* sont les clercs qui servent immédiatement les diacres dans la liturgie. Quelques auteurs soutiennent qu'ils furent institués par Jésus-Christ, d'autres par les Apôtres; d'autres, enfin, en font remonter l'institution vers la fin du premier siècle seulement. Toutefois, c'est au milieu du III° siècle que les écrivains ecclésiastiques en font mention pour la première fois. St-Cyprien en parle au moins dix fois dans ses épitres, et St-Corneille (*Epist. ad Fab.* ap. Euseb. VI, 43), en énumère sept dans le catalogue qu'il donne des clercs de l'Eglise romaine. Au V° siècle, enfin, les sous-diacres étaient encore mis au nombre des ordres mineurs dans l'Eglise latine; mais, dès la fin du VI° siècle (589), ils furent placés parmi les ordres sacrés. (Cf. *Dict. des ant. chr.*, par l'abbé Martigny.)

Nous avons dit que M. VERDIER avait trouvé sur sa propriété du bord de la Seybouse une grande quantité de grosses pierres de taille dont il s'était servi tout naturellement pour ses constructions. Il nous a fait voir, en effet, qu'en maints endroits sa maison, ses écuries et ses hangars reposaient sur une ligne de pierres de taille trouvées en place et qu'il n'a eu qu'à relier entr'elles par du mortier pour en faire de solides fondations; que toutes les encoignures de ses bâtiments n'étaient bâties qu'avec des pierres semblables parmi lesquelles il s'en trouvait même qui mesuraient près d'un mètre cube.

Il n'a pu nous donner le plan exact des ruines sur lesquelles il avait édifié sa maison et toutes ses dépendances, mais il nous a dit qu'elles lui avaient semblé appartenir à un édifice assez considérable. Nous ayant appris, d'ailleurs, que l'inscription qui lui avait valu notre visite, avait été trouvée sur l'emplacement même de son habitation et fait voir aussi, dans son jardin, un énorme fût de colonne de 1m87 de circonférence, planté debout sur un magnifique chapiteau d'ordre composite et trouvé au même endroit, il y a tout lieu de croire que cet édifice n'était autre qu'une basilique chrétienne dont *Gustus* ou *Gusteus* avait été un des sous-diacres.

Or, notre opinion à cet égard mérite d'autant plus de créance, qu'à droite et à gauche de sa maison, M. VERDIER trouve encore à tout bout de champ de nombreux ossements et de nombreuses pierres tombales qui indiquent qu'un cimetière existait de chaque côté de la basilique, comme on en voit encore autour des églises dans beaucoup de nos villages européens.

M. VERDIER qui n'ignorait pas combien tout ce qui touche à l'archéologie m'intéressait, me conduisit sur les divers points de sa propriété où il compte trouver encore une abondante carrière de pierres de taille en grès et en mollasse marine, et — le hasard aidant, — quelque belle inscription à mon service. En tous ces endroits, il n'eût pas de peine à me convaincre, en effet, qu'une petite ville, un bourg avait existé là sous les Romains, car, de tous côtés, sur un espace d'au moins cinq ou six cents mètres de long, des rangées de pierres de taille affleuraient çà et là au niveau du sol ou se devinaient sous terre par le soulèvement et l'abaissement successifs du terrain environnant.

Quel nom portait la petite ville romaine sur l'emplacement de laquelle M. VERDIER a établi ses pénates, après avoir acquis, au

bout de vingt ans d'un travail opiniâtre dans une ferme des environs d'Alger, une honnête fortune? Voilà ce qu'il aurait bien voulu savoir de nous et ce que nous ne pourrons pas lui dévoiler tant qu'il ne nous aura point découvert un indice quelconque de son ethnique.

Tout ce que nous pouvons lui en dire pour le moment, c'est que les ruines sur lesquelles et avec lesquelles il a édifié en partie sa demeure, sur lesquelles il élève de nombreux troupeaux de bœufs et de moutons, cultive du lin, récolte chaque année d'excellent vin, une quantité considérable de céréales et de fruits, ne sont ni celles de *Fussale* qui était située à quarante milles d'Hippone, dans la direction du levant (1), ni celles de *Mapale* qui devait se trouver sur le chemin de *Calama* (2), mais celles de *Spare*, peut-être, où, suivant une lettre de St-Augustin à Eusèbe, un sous-diacre avait été privé de sa cléricature pour avoir entretenu des relations suspectes avec des vierges consacrées à Dieu, et s'était jeté, à la suite de ce châtiment, dans les rangs des donatistes qui le rebaptisèrent ; de *Spare*, dis-je, d'où s'en revenant, un jour, d'une visite chez un fermier dont la fille avait été gagnée par les donatistes, rebaptisée et mise au rang des vierges, le digne coadjuteur de Valère eut à souffrir un torrent d'injures de la part d'un prêtre donatiste d'Hippone (3).

Quoique les lettres de St-Augustin ne nous disent pas de quel côté et à quelle distance d'Hippone était *Spare*, nous estimons néanmoins que ce bourg devait former, de son temps, avec *Sousane* et

(1) Fussale était la paroisse la plus éloignée du diocèse de St-Augustin. Elle ne devait pas être bien éloignée de *Simittu* (hodie Chemtou, en Tunisie), car le vénérable évêque d'Hippone raconte, dans une de ses lettres (L. CCXIX), que se trouvant (a. 422-23) dans les environs de Fussale avec Maximien, évêque de Sinitu, tous deux se rendirent chez un nommé Hesperus, ancien tribun, propriétaire d'une métairie voisine appelée Zubedi, qui se plaignait que les démons tourmentaient ses esclaves et son bétail (*Cité de Dieu*, liv. XXII, ch. VIII). On sait aussi par la même lettre, qu'affaibli par l'âge et la maladie, — il avait alors 68 ans, — et ne pouvant plus se transporter aussi loin, St-Augustin avait jugé à propos d'établir un évêque à Fussale (a. 422-23) et proposé comme tel un jeune homme du nom d'*Antoine* qui n'était encore que *lecteur* et qui lui suscita, par la suite, de douloureux embarras.

(2) St-Augustin raconte que Crispinus, évêque donatiste de Calama, avait acquis le domaine de Mapale, auprès d'Hippone, et fait rebaptiser de force quatre-vingts catholiques de ce bourg.

(3) Lettre XXXV.

Mutugene et autres petites localités, un groupe de paroisses sur la rive droite de la Seybouse, de Bône jusqu'à Oued-Besbès (1).

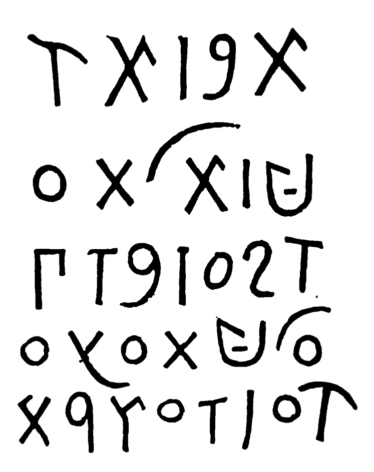
Il ne nous reste donc qu'à attendre patiemment que quelques bons coups de pioche, donnés par-ci par-là par nos braves colons des Beni-Urgine, de Randon, d'Oued-Besbès, de Morris, des Zérizer, etc., viennent à tomber, sans les détruire, bien entendu, sur quelque milliaire, dédicace ou tumulaire, pour être fixé sur la position exacte de toutes ces petites localités qui, à l'est de Bône, formaient jusqu'à La Calle, du temps de St-Augustin, autant de paroisses catholiques ou donatistes.

16

Sur une stèle funéraire en grès dur, de 1m90 de haut sur 0m80 de large et 0m12 d'épaisseur, trouvée, en 1883, par M. Louis Charrier, au Djebel Guelâla, près d'Aïn-Seynour (comm. de Souk-Ahras).

La pierre, un peu plus large en bas qu'en haut, est arrondie au sommet.

Un croissant aux cornes relevées surmonte l'inscription que nous reproduisons ici d'après un estampage que nous en avons obtenu de notre aimable et savant collègue de la *Société historique algérienne,* M. O. Mac-Carthy, conservateur du musée archéologique d'Alger.



Caractères gravés avec beaucoup de soins, profonds (0,003), et larges (0,005), mais de hauteurs très variables (0,04 à 0,11). Très belle conservation.

(1) Parmi les bourgs ou petites villes du diocèse d'Hippone citées par St-

Communiquée à M. le capitaine Melix qui a bien voulu l'étudier à loisir. Nous donnons ci-dessous les résultats de son travail d'analyse et d'interprétation, en le remerciant et le félicitant cordialement de son concours obligeant et éclairé.

ל א נ ט ו א נ ב א
L A N T OV A N B A

ת ב ן ע י ת ע מ
T B N A I T A M

ע ו ע מ ט ל ע ש
A OV A M T L A CH

א ר ש ע ת נ ע ש
A R CH A T N A CH

ABENA OV TANAH L[1] MATIANA
Monumentum et sepulcrum Matianæ

BET CHALTAM AOVA CHANET ACHERA
filiæ Chaltami vixit annis decem

Cippe et tombeau de Matiana, fille de Chaltam, a vécu dix ans.

Tout en reconnaissant que le caractère funéraire de cette inscription punique est indiqué très clairement par le mot ABENA, pierre, monument, M. Charrier n'admet pourtant pas tout à fait la tra-

Augustin, on trouve encore *Strabonia, Turres* (les Tours), *Ciza,* ces trois derniers ainsi que *Sousane*, dans la 63e lettre, mais sans aucune indication de distance ou de direction. (Liv. XXII, ch. VII.)

(1) Le ל *(zameth)* marque toujours un rapport de destination.

duction de notre collègue M. Melix. Il m'a fait remarquer qu'en prenant la dernière lettre de la dernière ligne pour un M et non pour un A, et qu'en faisant des cinq dernières lettres de la même ligne un seul mot, MRCHAT, on obtient le nom propre de TACHRAM qui avec celui de MTLACH ou CHALTAM indiqué dans les deux avant-dernières lignes, se retrouve dans l'inscription latine suivante

TASRAM SALTVMIS F(*ilia*) P(*ia*)
VIXIT ANNIS IX · H (*ic*) S(*ita*)

trouvée dans la nécropole d'Abder-Rhaman.

Mais l'excellent estampage d'après lequel M. le capitaine Melix a lu et traduit l'inscription, ne laisse naître aucun doute à l'égard de la dernière lettre de la dernière ligne. La lettre A y est parfaitement indiquée par un X muni du petit appendice horizontal ou légèrement incliné qui en fait toujours un A et jamais un M.

Sa lecture doit donc être préférée à celle de M. Charrier.

Cette épitaphe punique a cela de particulier que, mêlée à des inscriptions tumulaires libyques et latines dont les L et les D en forme de *lambda* et de *delta* et les C en forme de *faucille* décèlent une époque postérieure au IVe siècle, elle nous apprend qu'à cette époque, sous les règnes d'Arcadius (395-408) et d'Honorius, sans doute (395-423), ou de Théodose II (423-450), il y avait encore au Djebel Guelâla une population mixte composée de Romains, de Berbères et de Phéniciens parlant le latin, le libyque et le punique d'une façon plus ou moins correcte et pure. Le fait est que St-Augustin (*Sermo XXV, de verbo apostol. Tractatus II, in epistol. Johannis I, Expositio epistol. ad Roman. — Epist. CVIII* § *14),* dit formellement que la race punique, qui avait survécu à tant de catastrophes, n'avait perdu, à l'époque de l'invasion des Vandales (430), malgré son long contact avec les étrangers, ni son caractère propre, ni sa *langue*. Quant aux Berbères, il est constaté par Ibn Khaldoun qu'ils n'ont commencé à oublier leur dialecte national qu'à partir de l'invasion des tribus arabes hilaliennes, au XIe siècle (t. I, p. 230, 278. Trad. de Slane).

Il est donc avéré qu'au Djebel Guelala, comme dans presque toute la Numidie, d'ailleurs, la population autochtone et la population étrangère (punique) avaient conservé, au contact non-seulement des Romains, mais encore des Vandales et des Byzantins, leur lan-

gage et leurs croyances religieuses et qu'ils ne les délaissèrent et oublièrent qu'à partir de l'époque où vaincus par les Arabes, ils dûrent se soumettre à leurs nouveaux maîtres qui, en fait de langue et de religion, n'entendaient pas qu'il y en eût d'autres que les leurs.

17

Sur une pierre calcaire de forme oblongue, brisée en tête, trouvée tout récemment à Guelaat-bou-Sba (olim *Villa Serviliana?*) par des ouvriers occupés à défoncer une vigne dans la propriété de M. BOIVIN, notaire à Guelma.

Hauteur : 0m89; largeur : 0m28; épaisseur : 0m26.

O T

RVFO · METATIS · F
NVM · HONOR
VIXANNI · L · FECER
B VNT · H · L · S · E Q

(Estampage.)

La hauteur des caractères puniques varie entre trois et quatre centimètres pour les grands, et de un à deux centimètres pour les plus petits placés au-dessus des lignes d'écriture.

La hauteur des lettres employées dans le texte latin varie entre 3 centimètres et 3 centimètres et demi. La forme en est assez négli-

Pour la lecture et l'interprétation de la partie punique ce cette inscription bilingue, nous avons encore eu recours, cette fois-ci, aux lumières de notre excellent collègue et ami, M. Mélix, qui, en présence d'un texte tronqué à sa partie supérieure, a commencé par nous déclarer, il est vrai, qu'il lui était impossible d'en donner une traduction complète et satisfaisante. Mais, quoiqu'il dise que tout ce qu'il a pu en tirer jusqu'à présent se réduit presque à rien, nous trouvons qu'il en a déjà tiré beaucoup, ainsi qu'on voudra bien en convenir avec nous en lisant le sommaire suivant de ses essais de lecture et d'interprétation.

M. le capitaine Mélix trancrit l'inscription en caractères chaldaïques de la manière suivante :

בתקמאאלונקרא
תנעשאשעלהמנכות
שתתולבוערמושהנב
מעלכלשתממעואלאקמת
תש···תבומתענבוגוטעל
רוגבובלעטרתוכלמ
תעשמועואענתעמומשועב
בראכאלמר

A la fin de la premiere ligne, il croit pouvoir lire ונקרא, *ounkra,* le *mounkra* des Hébreux, sans doute, qui veut dire *honoré,* et qui a son correspondant dans le texte latin, comme on le verra tout à l'heure.

La cinquième ligne parait lui donner la filiation du défunt : בו מתען בו גיטעל, *bou Matan, bou G'ital,* etc., etc.

Dans la sixième ligne, il lui semble voir une invocation à Baal et à Astarté, la déesse protectrice des Phéniciens : בעל עטרתו כלמת עשמו, *Bal-Atarté klem achemou, écoutez nos prières.* Le mot *achemou* se trouve au commencement de la septième ligne.

Cette dernière ligne fait connaître, suivant notre collègue, l'âge du défunt : עוא תנע עמום, *aoua anet amzm,* il a vécu cinquante ans, ce qui correspondrait au chiffre indiqué pour l'âge de Rufus dans le texte latin de l'inscription.

Enfin, la huitième ligne finale contiendrait le mot בראכא, *baraca,* qui veut dire : *qu'il soit béni!*

Il découle donc de l'étude que M. le capitaine Mélix a faite de

cette inscription néo-punique, que le texte latin qu'elle surmonte en est la traduction très abrégée et, qu'en somme, nous nous trouvons là en présence de l'épitaphe d'un certain Rufus, fils de Métatis, honoré de la divinité, décédé à l'âge de cinquante ans, auquel des héritiers reconnaissants se sont empressés d'élever un tombeau.

Ce texte est, en effet, très explicite à cet égard. La lecture en est des plus faciles :

Rufo Metatis f(ilio) num(ine) honor(ato) vix(it) anni(s) quinquaginta. Fecerunt h(eredes) l(ibenter) s(epulcrum) e(i).

En tout cas, ce qui démontre bien que la partie latine n'a pas été ajoutée après coup, que la pierre, en d'autres termes, n'a point servi de cippe à deux personnes différentes, à un indigène d'abord, puis plus tard, à un Romain, c'est la façon très originale avec laquelle on a gravé les initiales de la formule ordinaire des monuments funéraires, O(*ssa*) T(*ibi*) B(*ene*) Q(*uiescant*), au commencement et à la fin de la première ligne de la partie punique, au commencement et à la fin de la dernière ligne de la partie latine (1).

Cette dernière partie reflète, d'ailleurs, un caractère numidico-punique incontestable par l'emploi du nom *Metatis* qu'on a déjà rencontré à Khamissa, la ville numide par excellence, *Thubursicum Numidarum*, gravé sur un cippe de la manière suivante :

METHAT·Z (2).

18

Pensant que l'inscription néo-punique, conservée au presbytère de Guelaât-bou-Sba et dont notre excellent collègue, M. le docteur Reboud, dit avoir pris un estampage, en 1882, lors de son excursion dans la Mahouna et ses contreforts (3), pouvait bien être l'entête de notre bilingue, je priai M. Meyer, instituteur, à l'obligeance duquel je ne m'étais jamais adressé vainement, de vouloir bien m'en envoyer une ou deux empreintes.

(1) Il est très probable que les initiales H et S de la formule *Hic Situs* sont aussi gravées au commencement et à la fin de la première ligne de la partie qui nous manque et que nous avons fait rechercher jusqu'à présent vainement, sans perdre néanmoins tout espoir de la retrouver.

(2) Delamare, *Rev. arch.*, ann. 1855, p. 652 ; L. Renier, n° 2974 ; *Corpus*, n° 5049.

(3) Cf. *Rec. des Not. et Mém. de la Soc. arch. de Constantine*, t. xxiii, ann. 1883-84.



Peu de jours après j'en recevais donc un excellent estampage à la vue duquel je reconnus bien vite, il est vrai, que je m'étais tout bonnement bercé d'un fol espoir en pensant trouver là tout ce qui manquait à mon inscription punico-latine. Non-seulement les lettres n'y avaient pas le même cachet, la même facture, y étaient plus espacées, mais les lignes en étaient aussi un peu moins longues ($0^{m}25$ au-lieu de $0^{m}27$). La pierre, d'ailleurs, d'après ce que m'en disait M. Meyer dans sa lettre d'envoi, mesurait $0^{m}43$ de largeur et $0^{m}25$ d'épaisseur, alors que la nôtre n'avait que $0^{m}28$ de large sur $0^{m}26$ d'épaisseur.

Pour plus de sûreté, cependant, je m'empressai de communiquer l'estampage à M. le capitaine Melix, en le priant de m'en donner une lecture et une traduction aussi fidèles que possible.

Or, comme en face du silence dans lequel est resté plongé jusqu'à présent ce texte punique, je ne crois point commettre d'indiscrétion, ni encore moins de larcin au préjudice de qui que ce soit, en publiant les résultats de sa consciencieuse étude, je livre ici ces résultats tels qu'il m'a autorisé à les faire connaître.

Ainsi, suivant notre trop modeste collègue, l'inscription néo-punique en question doit se lire :

se transcrire en lettres chaldaïques de la manière suivante :

טנוא לא הבנא
עתאם בת בדאל
לעמות נובעבתט פר
ועצלתמלא

et se traduire en latin dans ces termes :

Monumentum quod erexit Atama filia Bedalis sociæ Nibæ filiæ Tafaris, ut fausta sit.

A l'appui de ses essais de lecture et de traduction, M. le capitaine Melix nous a, en outre, communiqué des observations que nous croyons bien faire encore en les reproduisant ici *in-extenso.*

טנוא *Tnoua.* — C'est là sans doute le même mot que *Tana* qui se rencontre au commencement de la plupart des inscriptions phéniciennes. Les uns l'ont traduit par *cippus, monumentum,* et d'autres y trouvent l'équivalent de *ædificare.* Dans une inscription du *Corpus inscriptionum Semiticarum, Tana* est rendu par *depositus est,* sous-entendu *lapis.* En adoptant la version *cippus, monumentum,* on se trouve, sur ce point, en conformité d'idées avec M. l'abbé Bourgade, qui considère ce mot comme un substantif, avec la signification de *monumentum, sepulcralis lapis.*

לא *la.* — Correspond évidemment aux pronoms français : *celui, lequel, que,* et s'identifie facilement avec לו des Hébreux, qui a le même sens.

הבנא *abana.* — Signifie *erexit, extruxit ;* c'est un verbe composé de *ab,* élevé, et de *bana,* bâtir ; il est synonyme de construire, faire une élévation en pierres.

עתאם *Atama.* — Nom propre d'une femme.

בת *bt.* — Féminin de *bou,* fille de.

בדאל *Bedalıs.* — Nom propre qui désigne le père de Atama.

ל *l.* — Cette lettre indique le réceptif ou le datif et toujours une marque de destination ; elle signifie donc : *à, vers, chez, auprès.*

עמות *amit.* — Est probablement le mot hébreu עמות *amit,* qui a la signification de *parent, allié ;* c'est le *socius* du latin.

On trouve encore : en arabe, *ma* avec, *amam* être commun ; en celte, *lymma* réunir, *am* multiplicité ; en grec, *αμα avec, δημος peuple, θαμα souvent* ; *moult,* en vieux français.

נובע *Niba.* — Nom propre désignant une femme. Le féminin en hébreu a deux signes de reconnaissance, le ה a long, et la terminaison moins fréquente en ת *ath.*

בת *bt.* — Fille de

טפרו *Tafaris.* — Nom personnel.

עצלתמלא *atseltem la.* — Le mot *atseltem* dérive vraisemblablement de שלה *shala,* qui veut dire en hébreu, *vivre tranquille, heureux,* ou encore de *shalom,* en paix, et שלם *shalam,* être sauvé. Le *la* qui suit paraît indiquer le pronom *elle,* mais ce mot pourrait bien être un optatif et correspondre au לו des Hébreux. לו s'emploie souvent pour אחלו et signifie *plût à Dieu, qu'il plaise à Dieu.*

On aurait alors comme traduction : Que la paix soit sur elle; ou : Plût à Dieu qu'elle soit en paix ; c'est, à quelque chose près le *requiescit in pace,* ou bien le *ut faustum sit* du latin.

Qu'on nous permette maintenant de revenir un instant, à propos de ces deux dernières inscriptions néo-puniques, sur la question encore très controversée aujourd'hui de l'emplacement de la *Villa Serviliana.*

Malgré la découverte à Guelaât-bou-Sba et à Hammam-Berda de deux plaques de marbre où le surnom de *Servilianus* et le nom de *Servilius* sont gravés en toutes lettres, certaines personnes s'obstinent à dire, sur la foi des anciens routiers et l'avis de quelques géographes et archéologues contemporains (1), que l'emplacement de cette ancienne station doit être cherchée à *Ahskoure,* près de Nechmeya et non ailleurs.

« Du moment, disent-elles, que la Table de Peutinger indique *Villa Serviliana* à 30 milles d'Hippone (44 kilom. 444 m.), et l'Itinéraire d'Antonin à 25 milles seulement (37 kilom. 37 m.) de la même ville, nous ne voyons pas pourquoi on irait la placer à Guelaât-bou-Sba ou à Hammam-Berda qui sont, l'un à 54 et l'autre à 57 kilomètres de Bône. Il faut la chercher aux ruines d'*Ahskoure* qui sont à 45 kilomètres S. O. de Bône, et nulle part ailleurs. »

Mais ces personnes oublient que la route d'*Hippo Regius* à *Cirta* passant par *Ad Villam Servilianam,* partait d'Hippo Regius et non de Bône qui est à près de 3 kilomètres plus loin ; qu'elle était tracée, comme toutes les voies romaines, presque en ligne droite, sans détours ni lacets, et qu'elle était, par conséquent, beaucoup plus courte que la route actuelle de Bône à Constantine passant par Guelma.

Ces personnes semblent oublier aussi que les deux routiers romains qu'elles invoquent pour placer *Villa Serviliana* aux ruines d'*Ahskoure* s'accordent à l'indiquer à 15 milles (22 kil. 222 m.) des *Aquæ Thibilitanæ* dont la synonymie avec Hammam-Meskoutine n'est plus à discuter, et que, lors même qu'elles rapporteraient, avec SHAW et DUREAU DE LA MALLE, ces bains célèbres au Hammam-Berda des Arabes, elles ne sauraient justifier cette distance, puis-

(1) Général CREULY, *Rev. arch.*, 1856. — KIEPERT, *Corp. insc. latin. Afr.*, carte. — O. MAC CARTHY, *Hist. rom.* de DURUY, carte de la Mauritanie Césarienne et de la Numidie.

que des ruines d'*Ahskoure* à *Hammam-Berda*, par l'ancienne voie romaine (1), il y a tout au plus 10 ou 12 kilomètres et non 22 (15 milles).

Qu'elles ne prennent donc plus les ruines d'Ahskoure ou d'*Ausuccuru* qui s'étagent sur le flanc occidental d'une colline, à 2 kilomètres environ S. O. de Nechmeya (2), pour celles de *Villa Serviliana*. Cette ancienne localité ou plutôt *propriété*, était située sur le versant sud du Fedjoudj et comprenait d'un côté, à Guelaât-bou-Sba, un centre agricole *(pagus)* (3) où, entre autres épitaphes, on a trouvé, comme on sait, celle d'un certain personnage surnommé *Servilianus* (4), de l'autre, à Hammam-Berda, une maison de maître *(villa)*

(1) De la grande ruine de Guelaât-bou-Sba on voit encore très bien la trouée par laquelle la voie romaine venant d'Hippo Regius franchissait la chaîne du Fedjoudj ; elle descendait le versant sud de la montagne par une pente raide, traversait la station et gagnait les *Aquæ Thibilitanæ* en passant par Hammam-Berda et en remontant la rive gauche de la Seybouse (*Rubricatus*). Nous l'avons parcourue, en 1858, des ruines d'*Ahskoure* jusqu'en face de Guelaât-bou-Sba où des travaux récents ont permis de constater, dit-on, qu'elle est coupée par la route actuelle, au-dessus du village, et qu'elle passe sous l'église et le presbytère. En 1836, elle était encore très reconnaissable jusqu'à Hammam-Berda et même jusqu'à la Seybouse, puisque la carte du général Duvivier la conduit jusqu'en face de Guelma, à la hauteur du point où la rivière atteint sa plus grande largeur. Aujourd'hui, on n'en voit plus guère de traces à partir du col du Fedjoudj.

(2) Au rapport d'Hirtius (*Bell. afric.*, cap. 22), le fort d'*Ascurus* dont Cneius Pompeius, le fils aîné du vainqueur d'Annibal, fit le siège lorsqu'il se retira, en 46, d'Utique en Espagne, était situé dans les états de Bogud, roi de la Mauritanie Césarienne, sur les confins de son royaume et de la Tingitane. L'Ahskoure des Arabes de la province de Constantine ne peut donc être autre que la petite ville d'Ausuccuru dont l'évêque Donatus était inscrit le quinzième sur la liste des évêques de Numidie qui répondirent à la convocation du roi Hunéric, en 484, et fut exilé avec la plupart de ses collègues. (D. Ruinart, *Hist. pers. Vand.*, p. 126, 261. — Morcelli, *Afric. Christ.*, t. i. p. 88. — L. Marcus et Duesberg, *Géographie anc. des Etats Barbaresques*, notes 94, p. 679.)

(3) Berbrugger est le seul archéologue qui cite les ruines dont l'existence est encore attestée, à 1 kilom. N. E. du village, par une vaste construction rectangulaire de 150 mètres de longueur sur 80 de large, faisant saillie de 3 à 4 mètres au-dessus du sol. Ni Peyssonnel, ni Shaw, ni Grenville Temple et Falbe n'en font mention dans le récit de leurs excursions de Bône à Constantine.

(4) A en juger par l'art avec lequel son épitaphe a été gravée sur une pla-

avec bains et jardins somptueux où le chevalier Falbe et le docteur Guyon ont relevé, on ne l'ignore pas non plus, l'épitaphe du teneur de livres *(tabelarius)* de *Caius Servilius Macer*, l'un des propriétaires, sans doute, de ce domaine (1).

Des considérations et documents épigraphiques qui précèdent, on peut donc conclure :

1° que la route d'*Hippo Regius* à *Ad Villam Servilianam* était de 10 à 12 kilomètres au moins plus courte que la route actuelle de Bône à Guelaât-bou-Sba et à Hammam-Berda ;

2° Qu'en dehors de la question de distance, les noms de *Servilianus* et de *Servilius* trouvés l'un à Guelaât-bou-Sba, l'autre à Hammam-Berda, incitent à croire que ces deux endroits faisaient jadis partie d'un même *latifundium* et à placer la *Villa Serviliana* dans l'un ou l'autre d'entre eux plutôt qu'à Ahskoure (2).

3° Que la situation de *Hammam-Berda* à la naissance de plusieure sources thermales abondantes (3) et non loin de l'Oued-bou-

quette de marbre blanc, *Servilianus* devait occuper un rang élevé et appartenir à la famille de Q. Tullius Florus, le flamine auguste perpétuel.

(1) Une très belle dédicace du musée de Guelma (L. Renier, n° 2749; *Corp.*, n° 5354) relate que les habitants de Guelma, *Kalamenses*, avaient à une certaine époque (a. 190 ?), pour patron, défenseur et protecteur, *patronus*, un certain Q. Servilius Pudens qui avait été auparavant tribun militaire de la IVe Légion Scythique, questeur de la Sicile, tribun du peuple, préteur, préfet des vivres, juge chargé d'appliquer les lois Æmilia et Flaminia, proconsul, enfin, de l'île de Crète et de la Cyrénaïque. Or, ce Q. Servilius Pudens, qu'on sait avoir été tribun du peuple sous Marc Aurèle et Lucius Verus (166), et qui s'était retiré à Calama, on le voit, à la fin de sa longue et honorable carrière, ne serait-il pas le véritable fondateur de la *Villa Serviliana* ? C'est plus que probable.

(2) Dans l'opinion de L. Marcus (*Géog. anc. des États Barb.*, note 94, p. 678) la position de *Villa Serviliana* paraissait répondre également à l'emplacement de Hammam-Berda, et il n'est pas douteux que s'il eût connu l'existence de l'épitaphe de Tatius, le teneur de livres, il eût été plus affirmatif. De son côté Fournel, l'érudit Fournel, n'eût pas écrit que l'opinion de L. Marcus lui paraissait, pour le moins, très voisine de la vérité ; s'il avait eu connaissance aussi de ce précieux document épigraphique, il eut adopté son opinion sans restriction. (*Rich. min. de l'Algérie*, t. I, p. 171.)

(3) Ces différentes sources, d'une température de 29° 16 centigrades, fournissent un volume d'eau encore assez considérable pour faire tourner plusieurs moulins et irriguer les jardins du joli petit village d'Héliopolis situé à 2 kilom. plus loin, vers la Seybouse. Le propriétaire et créateur de la *Villa Ser-*

Sba, aux rives toujours vertes, ayant dû séduire tout naturellement les Servilius et les décider à construire leur maison de campagne en cet endroit, il convient de placer *Villa Serviliana* à Hammam-Berda même et non à Guelaât-bou-Sba (1) où se trouvait leur ferme avec toutes ses dépendances et son personnel agricole (2).

A. PAPIER.

viliana les avait captées dans un vaste bassin elliptique dont on ne voit plus aujourd'hui que quelques pans de murs en grosses pierres de taille.

(1) Parmi les documents épigraphiques recueillis jusqu'à présent à Guelaât-bou-Sba, il en est un qui prouve qu'il existait là un centre de population, un *pagus*, d'une certaine importance. C'est la dédicace d'un tombeau élevé de son vivant par *Q. Tullius, flamen Augusti perpetuus*, à son fils et à sa fille. Une autre dédicace au dieu *Baldir*, trois épitaphes aux noms d'*Otmelc*, fille de *Nannem*, d'*Assurih*, fille de *Guduis*, de *Rufus*, fils de *Metatis*, et quelques grossiers bas-reliefs ornés de croissants et de rosaces, prouvent également que la population y était composée d'indigènes *numidico-puniques* et de Romains.

(2) FORTIN D'URBAN, le colonel TOURVILLE et la carte archéologique et historique du diocèse d'Alger, rédigée par ordre de M. le Comte de CHASSELOUP-LAUBAT, et publiée, en 1865, par M. ROULAND, ministre de l'instruction publique et des cultes, sont de l'avis contraire et penchent en faveur de Guelaât-bou-Sba.

ERRATUM. — Par suite d'un accident de presse, l'inscription n° 4 (p. 85) présente quelques lacunes regrettables aux lignes 3 et 4. Nous la reproduisons donc ci-dessous telle qu'elle existait sur les épreuves de cette onzième feuille et telle, enfin, qu'on l'avait *restituée* en lettres italiques au numéro et à la page indiqués ci-dessus (lig. 12, 13 et 14) :

//////////////////////
SACR///////////////
CIA TERTVLIA
PIA VIXIT ANNIS
LXXXV HSE NM
ME HRES EIVS FECIT *(sic.)*

A. P.

NOTE

SUR L'EXISTENCE EN ALGÉRIE DU NAIA HAJE OU SERPENT DES BATELEURS.

En feuilletant les planches zoologiques du grand ouvrage sur l'Égypte, je me suis arrêté devant une magnifique gravure représentant l'Aspic ou *Naïa Haje*, adulte et de grandeur naturelle, au col largement distendu.

J'ai revu, plus loin, le même serpent sur toutes les parois du monument pharaonique, tantôt entier avec ou sans dilatation du cou, tantôt sous forme d'*Uræus* (1) placé au front des monarques égyptiens ou aux diadèmes de leurs divinités. On sait que le *Naïa* était considéré comme l'emblème de la divinité protectrice du monde et la gardienne fidèle des champs.

Tout d'abord, j'ai pris ce reptile pour un type propre à la faune de l'Égypte, oubliant qu'on l'a capturé maintes fois, loin des bords du Nil, dans le Zab oriental, pres de Biskra.

Il y a trente ans bientôt que la présence du Naïa a été constatée dans cette partie du Sahara, sans qu'aucune publication algérienne ou autre en ait dit un mot. Il ne figure même pas dans la liste des animaux observés par le docteur Sériziat et énumérés par lui dans son intéressante monographie de l'oasis de Biskra.

On se contente généralement de citer le *Céraste cornu*, la petite vipère, appelée *vipère minute*, et peut-être l'*Echidna mauritanica* (2), le plus grand reptile venimeux d'Algérie, après le Naïa; toutes espèces qui sont désignées par les Indigènes sous le nom de *Lefaâ*.

(1) L'Uræus des monnaies de Carthage est double; les deux parties supérieures du serpent sont opposées l'une à l'autre et séparées par un globe.

(2) J'ai envoyé au musée d'Alger un bel exemplaire d'Echidna, pris par moi au milieu des rocailles qui dominent le moulin Randon, à Djelfa (province d'Alger).

La découverte du *Naïa* dans le Zab oriental est due à M. Hénon, qui remplissait alors les fonctions d'interprète militaire au bureau arabe de Biskra (1).

Voici dans quelles circonstances elle a eu lieu :

M. Hénon accompagnait le Commandant supérieur du Cercle dans une tournée administrative à travers les plaines basses, sablonneuses, souvent irriguées par les eaux de l'Aurès et comprises entre Biskra et l'Oued-el-Arab, à hauteur de Zeribet-el-Oued.

A Sidi-Salah, marabout près duquel j'ai cueilli de bonnes plantes, un spahis de l'escorte montra à M. Hénon une grosse touffe de jujubier sauvage où venait de s'engager un gros et long serpent.

Ce n'est pas sans un certain effroi que le cavalier indigène donna ces renseignements; il croyait avoir près de lui un de ces grands serpents légendaires qui troublent souvent l'imagination si impressionable des nomades. Cette crainte doit être entretenue par de rares apparitions de reptiles semblables à celui qui a été capturé à El-Faïd (2), je crois, par le docteur Jaquemet, un des membres de la première mission Roudaire. M. Masqueray pense qu'il en existe encore dans un bas-fond humide et chaud des environs de Négrine et de Ferkou.

Quant à M. Hénon, depuis longtemps habitué à prendre couleuvres et vipères avec ses doigts, il pénétra dans la touffe épineuse et, malgré de nombreuses déchirures à la face et aux mains, il parvint bientôt à saisir le reptile. A peine débarrassé des épines, il vit le col de l'*hanech*, suspendu en l'air, s'enfler rapidement. Surpris à la vue de ce phénomène tout nouveau pour lui, il lâcha sa proie : mais après un moment de réflexion, il comprit qu'il se trouvait en face d'un *Naïa* d'Égypte, *non encore observé en Algérie*. La chasse recommença et, quelques minutes après, le reptile se débattait dans une peau de bouc vidée à son intention. Cinq jours plus tard, il expirait asphyxié dans un bocal d'alcool. Je l'ai vu souvent depuis, complètement momifié et décrivant de longues spirales.

Longtemps après la découverte du Naïa, M. le capitaine Oudri, aujourd'hui major au 3e Tirailleurs, pendant ses huit ans de séjour à Biskra, a maintes fois observé ce reptile. Son principal pourvoyeur

(1) Tout le monde des naturaliste connait la belle collection entomologique algérienne de M. Hénou.

(2) Etait-ce un python, comme on l'a dit.

d'insectes, de mollusques, de plantes et de serpents, M. l'adjudant GAUTERON, brisa, un jour, à coups de baguette de fusil, la colonne vertébrale d'un Naïa domicilié sur la rive gauche de l'Oued-Biskra, entre cette oasis et le Ksar Chetma. L'animal mesurait près de deux mètres de longueur et figure honorablement au musée de Troyes. Ces dimensions sont en rapport avec celles données par Geoffroy ST-HILAIRE, au Naïa représenté dans la planche citée plus haut : quatre pieds deux pouces de la tête à l'anus, et huit pouces et demi de l'anus à l'extrémité de la queue.

Depuis quelques années, le nombre des charmeurs de serpents semble avoir augmenté autour de Biskra. On les voit aller d'oasis en oasis où ils gagnent leur vie en faisant *travailler leurs sujets.* Le métier paraît leur donner de bons bénéfices ; il s'exerce, du reste, de père en fils ; la famille garde le secret de la capture et du dressage. Leurs tours ressemblent entièrement à ceux que l'on a observés en Égypte.

M. OUDRI demanda à un charmeur, connu de lui, quelques renseignements sur sa manière de procéder dans les deux cas : capture et dressage.

« Je puis tout te dire à toi, parce que je sais que tu ne me feras « jamais concurrence.

« Quand j'ai découvert un *lefaâ* dans la broussaille, je m'assieds « et me mets à jouer du *ksob* (flûte en roseau). Après une attente « quelquefois assez prolongée, je vois l'animal quitter lentement « son gîte et venir se dresser devant l'instrument dont les sons « agréables l'ont charmé. Je puis le prendre facilement, tout en « agissant avec la plus grande précaution, et l'enfermer dans une « peau de bouc où il jeûne pendant quinze jours avant d'être exhi- « bé. Je ne donne jamais de nourriture à mes *hanesch ;* ils seraient « indisponibles pendant leur digestion et pourraient devenir dan- « gereux pour moi. Je préfère les lâcher dans un vallon connu des « miens, dès que le moment me semble favorable, sauf à les repren- « dre en temps voulu.

« Une fois le Naïa habitué aux sons du tambour et de la flûte, je « me rends sur la place publique où les curieux ne tardent pas à « venir faire cercle autour de moi. Je sors le *lefaâ* de la peau de « bouc en le tirant par la queue. Aux premiers sons du *ksob* il se « dresse tourné vers l'instrument et me fait donc toujours face.

« Pour montrer à la foule combien le Naïa est redoutable, et aussi

« pour vider les glandes contenant le venin, je cesse de jouer de la « flûte et m'avance vers mon sujet qui se précipite sur moi, proje- « tant en avant sa tête horizontalement dirigée ; mais j'évite son « attaque et lui présente la partie supérieure de mon *kabous* en « laine (calotte) qu'il mord avec ardeur. Je répète cet exercice deux « ou trois fois. Mon adresse à éviter ce danger et la rage du Naïa « enthousiasment les spectateurs qui invoquent Sidi Abdel Kader et « Sidi Mohamed ben Aïssa (1) tout en faisant pleuvoir une grêle de « gros sous.

« Quand je suppose le venin entièrement exprimé par les mor- « sures du *kabous,* je reprends mon instrument pendant quelques « minutes et m'arrête ensuite brusquement pour me laisser mordre « la main. Je presse les chairs pour faciliter la sortie du sang et « suce la peau avec force. Pendant ce temps, les dilettanti, qui me « croient invulnérable, récitent des prières avec moi, poussent des « cris d'enthousiasme, invoquent de nouveau Sidi Abd el Kader et « Si Mohamed ben Aïssa. Mon talent est apprécié et je vois avec sa- « tisfaction les sous pleuvoir sur mon tapis.

« Un des exercices les plus appréciés des amateurs du cru con- « siste à forcer le Naïa à contrefaire le mort et à garder la rigidité « du bâton. Pour cela, je tiens mon *ksob* de la main droite, pen- « dant que de la main gauche passée rapidement sur le cou du « serpent, j'étends ce dernier par terre, le ventre contre le sol ; puis « j'allonge le corps et promène les doigts de la main gauche sur la « tête : l'animal reste immobile (2). »

Les charmeurs de Biskra, jaloux et avides d'argent, redoutent la présence des concurrents et surtout celle des *Aïssaouas.*

M. Oudri vit, en février 1880, deux cercles de curieux se former sur la place. Dans le premier se trouvait trois *Aïssaouas* possesseurs de cinq vipères cornues ; dans l'autre, un charmeur bien connu de la ville, disposant de deux beaux Naïas.

Un *Aïssaoua* à la peau bronzée, à l'œil flamboyant, saisit tout-à-coup une vipère de forte taille et se met à lui déchirer le corps à belles dents ; en un clin d'œil les chairs disparaissent, laissant à nu la colonne vertébrale.

(1) Créateur de la secte des Aïssaouas.

(2) Geoffroy St-Hilaire produisit lui-même ces singuliers phénomènes en pressant légèrement la tête du Naïa.

La foule se porte vers le premier cercle en manifestant sa satisfaction.

Le charmeur avait suivi d'un œil inquiet les moindres gestes de son concurrent. Furieux de voir sa réputation compromise et sa recette douteuse, il prend un parti héroïque. Saisissant son plus beau Naïa, il en enfonce la tête dans sa bouche, serre la mâchoire convulsivement et, d'un vigoureux coup de poignet, détache le corps du reptile qui roule frémissant sur le sol.

La foule, vivement impressionnée, gagne le deuxième cercle. Le charmeur, content de lui, conserve dans sa bouche, pendant dix minutes, la tête qu'il vient de trancher, puis la rejette toute gluante dans sa main. Applaudissements, cris frénétiques. Pour achever son triomphe, notre bateleur ramasse le cadavre du Naïa et en détache avec ses dents une rondelle entière qu'il se met à dévorer. Son exemple est suivi par un *ouled el plaça*, des plus mal fâmés, bien connu des touristes qui visitent Biskra.

Le charmeur avoua plus tard qu'il n'avait jamais obtenu pareil succès et gagné autant d'argent.

Malgré les précautions que l'on prend, il arrive toujours quelque accident. Les bateleurs sont alors expulsés par la police et leurs sujets mis à mort ; ils s'en préoccupent peu, sachant qu'ils pourront s'en procurer d'autres à Sidi-Salah, Mzouri, Zeribet et El-Faïd.

Pendant la même année 1880, une séance de charmeurs eut lieu dans un café maure d'El-Kantara. Il était huit heures du soir ; une modeste bougie de dix centimes éclairait seule la salle de spectacle. Un habitant de l'oasis, pour voir de près et ne perdre aucun détail de la représentation, vint s'asseoir à côté du Naïa qui se lança sur lui, la tête projetée en avant, et le mordit à la région sternale. L'infortuné mourut après onze heures de souffrances. A l'autopsie, qui fut pratiquée à l'hôpital militaire de Biskra, on constata que les dents ou crochets, après avoir traversé burnous et gandoura, étaient entrés dans les chairs à la profondeur d'un centimètre.

Les charmeurs ne remontent jamais jusqu'à Constantine dont la température est bien moins élevée que celle du Zab; mais, pendant deux hivers consécutifs, un mulâtre de Bou-Saâda est venu s'établir dans un café maure de notre ville, apportant quelques musettes en laine pleines de *vipères cornues*, d'*ourans*, de *stellions* vivants mais engourdis par le froid, qu'il vendait assez facilement, ainsi que des cornes de *meha* (antilope addax), de *ledmi* (gazelle corinne) et

de *sin* (gazelle dorcas). Je me suis toujours empressé d'acheter une partie de ces produits sahariens, engageant l'importateur à varier sa dangereuse marchandise. Je cherchais à entretenir son feu sacré dans le but de me procurer sur place quelques espèces peu connues et surtout l'*Echidna mauritanica.*

Comme au temps d'Hérodote et des psylles, la succion est encore le meilleur traitement à employer contre la morsure du *Lefaâ.* M. Hénon en a fait usage plus d'une fois soit sur des indigènes, soit sur lui-même, non toujours sans danger, car, un jour, son bras droit se tuméfia considérablement.

En février 1882, un chamelier appartenant à la colonne qui se rendait de Tozeur à Gafsa, fut mordu par une des vipères de Gourbata qui acquièrent un volume énorme. Le docteur Villemin fit immédiatement pratiquer une vigoureuse succion par un indigène. Le malade fut bientôt hors de danger, quoiqu'il ait conservé un peu de fièvre pendant deux jours.

Les ménagères des Ouled-Aïssa, fraction des Ouled-Naïls, qui passent une partie de leur existence loin de tout secours médical, traitent les morsures d'animaux venimeux d'une façon qui peut paraître singulière. J'ai tiré, dans un cas grave, un bon parti de leur médication.

C'était en 1861, au moment où l'outarde aux longues plumes soyeuses *(houbara andulata)* vient nicher sur les hauts plateaux du Djebel-Sahari. J'errais au milieu des plaines d'alfa dominées par le Seba-Mokran, en compagnie du cheik Kouider, vieux chasseur devenu spahis pour des raisons politiques, à la recherche de quelques œufs de ce magnifique oiseau que je voulais faire couver.

Parvenu sur le bord d'un ravin au fond duquel se dressait une tente aux félidj bariolés, nous vîmes de loin un indigène faisant des signaux d'appel en agitant le bas de son burnous.

A l'entrée de la tente, une femme aux cheveux grisonnants prononça le sacramentel *garob* (approche !) et me conduisit près d'un Naïl de passage, que la morsure d'une bête venimeuse empêchait de continuer sa route. Le malade portait, au-dessous du sein droit, une plaque gangréneuse entourée de l'auréole inflammatoire ; son corps était couvert d'une sueur froide et son pouls filiforme ; il pouvait à peine prononcer quelques syllabes.

— Qu'est-ce qui t'a frappé ? Un *lefaâ,* un *agreb,* un *bou akas ?*

— C'est un *djin* (démon, génie).

— Quelle forme avait-il ?

— Celle d'un *hanesch* (serpent).

C'est tout ce que je pus en tirer ; le malade faillit avoir une syncope un instant après.

Me trouvant fort loin du poste de Djelfa et sans le moindre médicament, je demandai à la maîtresse de la tente ce qu'elle administrait en pareille circonstance. Elle énuméra quelques traitements d'une application trop lente et finit par me proposer de faire prenau blessé un mélange composé d'une cuillerée de poudre de *felfel el hameur,* ou piment rouge, battue dans une tasse de beurre fondu. J'acceptai immédiatement le remède qu'elle prépara sous mes yeux et fit avaler très chaud. Je quittai la maîtresse de la tente en lui disant : *In cha Allah!* s'il plaît à Dieu, avant ce soir ton remède aura produit son effet ! Et je repris mes recherches d'œufs d'outarde.

Cinq heures après, je revenais à la tente; l'état du Naïl s'était complètement transformé ; sous l'influence d'une forte réaction, la peau était devenue chaude et humide, le pouls plein, la respiration normale et la peau colorée.

Tout danger avait disparu, à notre grande satisfaction et le lendemain, le Naïl allait rejoindre sa famille près du Rocher de Sel.

Dr V. Reboud.

Constantine, le 8 avril 1885.



CORRESPONDANCE

Giessen, le 18 mars 1885.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous adresser quelques observations à propos du fascicule n° 3 que je viens de recevoir et dont je vous remercie très cordialement.

Je ne pense pas que le Petronius Pompeius Cherimus de votre inscription n° 1, d'Aïn-Sbir, soit autre qu'un homme riche quelconque

en l'honneur duquel Crescens, son affranchi, sans doute, dédiait un autel au dieu Sylvain. Son nom n'a rien d'aristocratique. Peut-être était-il lui-même un affranchi de Petronius. En tous cas, s'il avait été revêtu d'une charge quelconque, Crescens se serait bien gardé de le passer sous silence dans sa dédicace religieuse.

En ce qui touche l'inscription n° 2, trouvée à Menzel-el-Gorchi, je crains que les suppléments ne soient pas justes; il me semble qu'il manque quelque chose de plus, à gauche, que les suppléments proposés pour la troisième ligne ne permettraient de supposer. Ainsi, l'*o* de cette ligne serait la dernière lettre de l'ablatif d'un *nomen gentilicium*, et au commencement de la cinquième, nous aurions à en suppléer un autre.

Veuillez donc, Monsieur le Président, me mettre à même de confirmer mes conjectures en me communiquant l'estampage de cette inscription tunisienne, en y ajoutant, autant que faire se peut, les estampages de vos deux dédicaces impériales de Khenchela, nos 3 et 4.

Veuillez agréer, etc.

J. Schmidt,
Professeur de philologie à l'Université de Giessen (Allemagne).

Aïn-M'lila, le 18 mars 1885.

Monsieur le Président,

Afin que vous ne m'accusiez pas de manquer tout à fait de zèle archéologique et de dévouement à l'Académie d'Hippone, je vous adresse ci-joint la copie d'une inscription tumulaire double et le croquis de la belle pierre à fronton et à moulures, sur laquelle l'inscription est gravée; elle est encastrée dans un des murs du bordj de Sigus.

Si vous connaissez déjà l'inscription, mettez ma copie au panier; si elle est inédite, ce dont je doute, publiez-la; les amateurs d'épigraphie algérienne m'en sauront gré peut-être (1).

(1) La double épitaphe de L. Valerius Maximus et de Pomponia Fortunata n'est pas inédite, en effet; mais comme la copie de M. Benoit diffère un peu de celle de M. Cagnat, nous avons cru bien faire en la reproduisant ici.

Quant au croquis de la pierre, j'y ai mis tous mes soins, ce qui ne veut pas dire, bien entendu, qu'il soit irréprochable. Je vous l'offre pour ce qu'il vaut. Il vous donnera, en tout cas, une idée aussi exacte que possible du petit monument élevé sur la tombe de ces deux anciens habitants de Sigus.

On a, comme vous pouvez le voir, oublié d'indiquer sur la pierre l'âge des deux défunts, mais je suppose qu'ils ne sont pas morts jeunes, car je me souviens vous avoir entendu dire un jour que les

Sur la copie de M. CAGNAT, les deux épitaphes sont surmontées l'une et l'autre de la formule D M S, tandisque sur celle de M. BENOIT cette formule n'existe que pour celle de droite et non pas immédiatement au-dessus du nom de la défunte, mais sur le fronton qui est séparé de l'inscription par une série de quatre moulures assez larges.

La copie de M. CAGNAT indique aussi deux ligatures dans l'épitaphe de Maximus et trois dans celle de Fortunula, tandisque celle de M. BENOIT n'en indique qu'une : A et E dans Fortunulæ.

Nous l'avons reproduite, enfin, parce qu'elle nous offrait l'occasion de dire en passant deux mots sur les vicissitudes du cippe sur lequel les deux épitaphes sont gravées en lettres hautes de six centimètres et bien soignées.

En 1863, ce cippe devait être enfoui et ne présenter, en effet, que la face latérale droite, car M. CHERBONNEAU n'y relevait, à cette époque, que l'épitaphe publiée, en 1868, par la Société archéologique de Constantine (*Rec. de Const.*, t. XII, p. 444, n° 138), et reproduite dans le *Corpus* de Berlin sous le n° 5834.

En 1882, lorsque chassé de Tunisie par les événements, M. CAGNAT s'en venait en Algérie et passait à Sigus avant de regagner la métropole, le même cippe venait d'être complètement déterré, sans doute, car il en relève non-seulement l'inscription déjà publiée par M. CHERBONNEAU et reproduite par le *Corpus*, mais encore celle que M. BENOIT nous communique aujourd'hui et celle qui était gravée sur la face latérale gauche. (*Rec. de Const.*, t. XXII, p. 9 et 10, n° 18).

De sorte que ce petit monument funéraire qui, en 1863, était aux trois quarts enterré, puis gisait à la surface du sol, en 1882, se trouve aujourd'hui encastré dans un des murs du bordj de Sigus où il ne présente plus que sa face antérieure.

Il est donc fort heureux que les deux inscriptions latérales aient été publiées et reconnues pour n'être que des essais ou des fragments divers à l'adresse de Valerius Maximus et de Pomponia Fortunula, sa femme, autrement nous en serions encore à regretter la perte de ces deux textes épigraphiques et à déplorer l'habitude qu'on a dans ce pays d'encastrer les pierres à inscriptions dans les murs des maisons ou des écuries, sans se préoccuper le moins du monde si elles ne sont gravées que d'un côté ou si, ainsi placées, elles sont à l'abri des dégradations et de la destruction. A. P.

Romains parvenaient à Sigus, comme partout ailleurs en Afrique, à un âge souvent tres avancé (1).

Voici leurs deux épitaphes :

	D M S
L·VALERI	POMPO
US Q F Q	NIAE FOR
MAXIMVS	TVNVLAE
SE VIVO	CONIVGI
FECIT VA	CARISSIME
ET	VA

Agréez, etc.

CH. BENOIT.

Constantine, le 9 avril 1885.

MON CHER PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous envoyer la liste des travaux de M. F. LATASTE, répétiteur de zoologie à l'École des hautes études, *Sur les reptiles et les petits mammifères des hauts plateaux du Sahara.*

Je n'ai eu, pour l'établir, qu'à compulser la collection des fascicules de la *Revue des travaux scientifiques* et les derniers n^os des *Actes de la Société linnéenne* de Bordeaux :

1° *Le Naturaliste* (Année 1880-1881).

Diagnoses de reptiles nouveaux d'Algérie :

Acanthodactylus Bedriagai ;
Glossoliga Hagenmulleri ;
Lacerta Tournevillei;

(1) Je me souviens avoir dit un jour, en effet, à notre aimable correspondant, que sur les 212 inscriptions tumulaires relevées à Sigus, j'en avais compté 31 relatives à des sexagénaires, 20 à des septuagénaires, 24 à des octogénaires, 6 à des nonagénaires, et 3 à des centenaires dont un de 110 ans et un autre de 120 ; que d'après le relevé, enfin, de toutes ces inscriptions, la durée de la vie moyenne à Sigus était, à l'époque romaine, de 48 ans, 5 mois et quelques jours, tandisqu'elle n'était actuellement en France que de 42 ans environ. A. P.

Ptyodactylus Oudrii (1);
Zermoumia Blanci.

2° *Le Naturaliste* (Années 1881-1882).

Diagnoses de mammifères nouveaux d'Algérie :
Psammomys Roudairei ;
Id. Duprasi ;
Gerbillus campestris ;
Id. garamantis ;
Id. hirtipes ;
Meriones albipes ;
Id. gætulus ;
Id. auziensis.

3° *Bulletin de la Société zoologique de France.*

Sur un nouveau rongeur du Sahara algérien :
Ctenodactylus Mzabi.
Cette espèce de goundi est aujourd'hui le Massoutiera Mzabi.

4° *Bulletin de la Société d'acclimatation* (1883).

Sur l'acclimatation d'un petit rongeur des hauts plateaux.
Dipodillus Simoni (2).

5° *Actes de la Société linnéenne de Bordeaux* (t. XXXVII).

Les souris de l'Algérie et description d'une espèce nouvelle.
A cette liste il faut ajouter les travaux suivants sur :
Le bouchon vaginal des rongeurs (1883) ;
Quelques chauves-souris d'Algérie (1883) ;

(1) M. le capitaine OUDRI, aujourd'hui major au 3° Tirailleurs, a recueilli, pendant un séjour de huit ans à Biskra, une très grande quantité d'insectes, de reptiles, de plantes, de silex taillés qu'il s'est empressé de faire parvenir à la *Société linnéenne* de Bordeaux, au musée de Troyes et à M. LATASTE.

M. OUDRI est correspondant de la Société de Bordeaux ; il a découvert dans les terrains miocènes de la Gironde, deux poissons nouveaux : Pagrus Oudrianus et Otaria Oudriana.

Parmi les objets offerts, je citerai un squelette de rat à trompe, Macroscelides Rosetti, qui est un chef-d'œuvre de préparation ostéologique.

(2) M. SIMON vient chaque année en Algérie à la recherche de matériaux pour son grand ouvrage, déjà avancé, sur les *Arachnides d'Algérie*. M. le conseiller LETOURNEUX est un de ses principaux collecteurs. C'est à M. SIMON que ce dernier a confié l'étude des Arachnides recueillis par la Mission botanique en Tunisie.

Les gerboises d'Algérie (1884);
Id. Dipus ægyptius;
Id. Dipus Darricareri.

6° *Le Naturaliste* (1885).

Sur le système dentaire du genre Ctenodactylus.

M. LATASTE a nommé les mammifères et les reptiles rapportés par le docteur ANDRÉ, médecin-major attaché à la 2e commission de la mer intérieure. On en trouve la liste dans le dernier rapport de M. ROUDAIRE (*Archives des missions scientifiques*), à la suite du catalogue des fossiles nouveaux (Roudairea) ou peu connus et des plantes phanérogammes de la région des chott.

La *Revue des travaux scientifiques* renferme une note de M. X. sur le passage, à Bordeaux, d'un oiseau saharien, la *Calandrella Reboudii* Loche, et l'analyse des deux thèses de M. POMEL, directeur des études scientifiques de l'école d'Alger, sur la classification des crucifères et celle des echinides.

Cette classification sera-t-elle jamais acceptée par MM. COTTEAU, PEYRON et GAUTHIER, auteurs des *Echinides fossiles d'Algérie*, ouvrage d'un haut intérêt, tant pour l'admirable exécution des planches, que pour les observations géologiques concernant les localités où chaque espèce a été trouvée.

Travaux de M. Lataste sur des sujets étrangers à l'Algérie.

1° Bulletin de la Société zoologique de France (1879):
Diagnose d'une nouvelle vipère d'Espagne (Vipera Seoani Lat).

2° Actes de la Société linnéenne de Bordeaux, t. XXXI :
Distribution géographique des batraciens et reptiles dans l'ouest de la France.

3° Société linnéenne de Bordeaux :
Essai d'une faune erpétologique de la Gironde.

4° Le *Naturaliste* (1883) :
Introduction à l'étude des campagnols de France.

5° Société linnéenne de Bordeaux :
Catalogue provisoire des mammifères non marins de la Gironde.

Agréez, etc.

Dr V. REBOUD.

Constantine, le 8 mai 1885.

MON CHER PRÉSIDENT,

Je reviens de l'Oued-Cham où j'ai pu revoir quelques passages d'inscriptions critiquées à tort par M. SCHMIDT. M. MASQUERAY a copié exactement, mais je crois encore avoir mieux fait que lui. Je tâche d'achever une petite monographie de l'Oued-Cham et de faire connaître l'emplacement de l'ancien *pagus* dont nous avons le nom de deux *magister*. Ce *pagus* était placé sur le Coudiat-Sitich ; c'est de là que proviennent les impériales transportées à Souk-Ahras ou qui se trouvent encore dans le moulin VILLA ou sur le Coudiat lui-même. J'ai pu suivre l'enceinte dont une partie est parfaitement visible malgré le vandalisme des Ponts et Chaussées de Bône. Le propriétaire, pour en garder trace, a dû faire intervenir la justice. Le pont, la route, la construction du village, du moulin, etc., ont fait disparaître mille choses dont l'absence empêche de se faire une idée exacte de la ruine. J'ai fait ce que j'ai pu pour réunir tous les documents concernant l'Oued-Cham et le Coudiat-Sitich, éloignés l'un de l'autre de 5 kilomètres; les inscriptions libyques n'y sont pas rares : j'en rapporte d'assez remarquables.

Je vous adresse la lettre que M. le conseiller LETOURNEUX m'a écrite de St-Eugène, le 25 janvier 1885; elle a trait à son dernier voyage en Tunisie, dans le Djérid. L'itinéraire que j'ai demandé à M. LETOURNEUX était destiné à M. THOMAS, vétérinaire au 10e Hussards, en mission géologique en Tunisie; vous devez assez connaître son œuvre algérienne pour que je ne vous parle pas plus longuement de lui.

M. THOMAS était le 1er mai à Tozeur. J'ai reçu de lui une lettre de cette ville du Djérid; de Gafsa il se rendra à la Kessera, au Kef et à Gardimaou. Il a déjà une bonne provision de fossiles, et a été admirablement reçu par M. le colonel ROUVIÈRE, à Gafsa, et par M. le lieutenant DE FLEURAC, à Tozeur.

M. THOMAS est un savant algérien ; il est de toute justice qu'on lui porte le plus vif intérêt; ses travaux précédents nous en font espérer d'aussi remarquables au retour de sa mission.

Je regrette, mon cher Président, de n'avoir rien de bon à vous dire au sujet du catalogue des inscriptions de Constantine ; elles ont été

si souvent déplacées, volées, brisées, qu'on n'a jamais eu l'idée d'en faire le dénombrement.

Mon travail sur la Naïa et non sur la *vipère à corne,* vous parviendra dans quelques jours, avant mon départ pour France. Quant au Chettaba, je n'y ai pas fini mes recherches.

J'ai eu bien chaud à Medjez-Sfa où j'ai voulu fixer le point où l'oued Cham et le Ranem viennent former le Melah, au-dessous d'un *terrain salé* situé sur la droite du Ranem. Le Medjez-Sfa se jette dans le Melah; c'est avant leur jonction que le Melah est devenu salé.

Agréez, etc.

Dr V. Reboud.

St-Eugène, 25 janvier 1885.

Mon cher Reboud,

Pour vous faire prendre patience, je vous annoncerai la découverte, dans la haute Kabylie, de deux inscriptions, berbères très certainement, sur deux stèles dans le goût de celle d'Abizar. L'une d'elles représente aussi un guerrier avec des flèches ou des javelots, mais cette fois le héros est un fantassin. J'ai défendu à Si Moula, l'auteur de la découverte, d'en rien dire, et je lui ai donné du papier pour en prendre un estampage, après lui avoir donné une leçon de manière à m'assurer que l'opération sera bien exécutée. Il doit aussi m'envoyer une copie faite de sa main. Aussitôt que j'aurai les estampages, je vous les expédierai pour que vous en ayez la primeur. Il m'a aussi promis de faire de nouvelles recherches. S'il n'avait pas fait un temps aussi exécrable, je l'aurais accompagné.

Que votre collègue et ami ne s'inquiète pas trop de l'exiguité de la somme qui lui est allouée; il trouvera auprès des officiers un excellent accueil et toutes facilités en ce qui concerne les moyens de transport. Puisqu'il veut explorer le Sud, je lui conseillerais : 1° d'aller à Tunis d'abord pour faire donner des instructions par le général de division (il est aussi convenable de voir le ministre-résident), puis de gagner directement Gabès où il sera reçu par le colonel de la Roque avec lequel il arrêtera son itinéraire qui, d'après moi, doit

comprendre, avant tout, les montagnes qui enserrent la grande Sebkha, c'est-à-dire, au sud, les montagnes des Beni-Zid, notamment le Djebel-Aziza, puis la petite chaîne du Nefzaoua avec les oasis qui se trouvent au sud et au nord; Kebilli, Mançoura et les villages de la pointe me paraissent particulièrement intéressants. Le Chott traversé, il trouvera à Kritz, au-dessus de la fontaine, un bel oursin et probablement d'autres fossiles. En quittant le Djerid, je lui conseille d'étudier à fond la longue chaîne du Djebel-Cherb, s'arrêtant, par exemple, à Aïn-Metelaghmim et à l'Oued-Châba. Il trouvera une coupe magnifique en remontant cet oued pour redescendre sur le flanc nord de l'Oued-Taferma. Il trouvera au bas de la montagne, à l'endroit où l'on campe habituellement, près d'un trou d'eau dans le lit du fleuve, une splendide station de fossiles que je lui signale tout particulièrement. Qu'il cherche, dans une des couches, un oursin rarissime qui est, je crois, l'*hemipneuster africanus*, puis au-dessous, des moules de bucarde, des ostrea dont une pourrait être nouvelle, etc. Il pourrait ensuite continuer l'exploration sur le flanc nord du Djebel-Cherb jusqu'au point le plus rapproché de Gafsa. Une fois dans cette ville, il trouvera ample matière à recherches dans les montagnes des environs, notamment dans celle où est établi le télégraphe optique. Puis il s'en retournerait par Sfax en traversant la région de l'*Acacia tortilis*, à moins qu'il ne préfère entrer en Algérie par Sidi-Aïch, Feriana, Khanguet-es-Slougi, Haïdra, le Guelaât-es-Snam et la smala (bien connue de vous) d'El-Meridj. Le beau bloc calcaire du Guelaât-es-Snam, que je n'ai pu suffisamment étudier, doit lui offrir de l'intérêt.

Votre ami, s'il veut se borner au sud, peut se rendre de Gabès à Gafsa en étudiant la partie orientale du Djebel-Cherb et prendre ensuite le contrepied de mon itinéraire pour revenir à Gabès par l'Oued-Taferma, le Djerid et le Nefzaoua.

Agréez, etc.

A. LETOURNEUX.

Philippeville, le 14 mai 1885.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Le 13 mars dernier, j'ai été prévenu que des tombes anciennes

venaient d'être mises à découvert dans un terrain dépendant de la propriété Joubert, au faubourg dit de l'*Espérance*, près de Philippeville.

Arrivé à l'endroit indiqué, je reconnus aussitôt des tombes antiques remontant à l'époque romaine, mais dont la double disposition m'était inconnue.

Le travail qui avait donné lieu à la découverte des tombes consistait à couper le terrain du jardin situé derrière la maison Joubert; le niveau du sol de ce jardin étant de cinq mètres plus élevé que le sol de la cour, était séparé de cette dernière par un mur de soutènement qui avait été complètement démoli au commencement des travaux entrepris depuis quelques jours. Les ouvriers terrassiers entamaient le terrain en avançant et en s'enfonçant toujours de manière à arriver au niveau de la cour sans descendre au-dessous.

Lorsqu'ils rencontrèrent les premières briques qui formaient la paroi des tombes à leur extrémité orientale, les ouvriers se trouvaient à dix mètres en arrière de l'ancien emplacement du mur de soutènement, et à trois mètres au-dessous de l'ancien sol du jardin. Trois tombes furent ainsi trouvées en même temps dans cet endroit, presque à la même hauteur, à divers intervalles et orientées de la même façon.

Le travail des terrassiers avait détruit la partie Est des tombes sur une certaine longueur, de sorte que j'en avais sous les yeux une section vraie qui me permit de constater qu'elles étaient d'une parfaite conservation et que deux d'entr'elles étaient superposées l'une sur l'autre.

Cette section présentait à la partie inférieure la figure d'un carré dont un côté horizontal, le fond; deux côtés verticaux formés, comme le fond, en maçonnerie de briques de dimensions ordinaires. Le quatrième côté formant le dessus de la tombe inférieure était en grosses briques de $0^{m}04$ d'épaisseur, ayant une longueur plus grande que l'intervalle des côtés verticaux. Ces briques, plus longues que larges, étaient placées jointives et horizontalement, et constituaient, en s'appuyant sur les côtés, le fond même de la tombe supérieure.

Cette dernière présentait une section triangulaire dont une première brique de grande dimension formait la base; deux briques semblables, inclinées l'une sur l'autre, pour se rejoindre au sommet du triangle, formaient les côtés.

Ce genre de construction est, je crois, le même que celui des tombeaux celtiques découverts sur le territoire de l'ancienne Gaule, avec cette différence cependant que ces derniers étaient recouverts, à leur sommet, par une tuile creuse; ici, je n'ai rien découvert de semblable dans les matériaux de démolition que j'ai visités.

Il n'a été trouvé dans ces caveaux ni vases, ni monnaies; seuls quelques ossements d'enfants mêlés à du terreau noirâtre en ont été retirés.

J'ai conservé trois ou quatre briques qui, par leur dimension au-dessus de la moyenne, avaient fixé mon attention; il ne m'était, du reste, pas possible d'exiger autre chose, la pioche des démolisseurs ayant fort maltraité ces constructions dont il ne reste même plus rien du tout aujourd'hui.

Agréez, etc.

H. Dry,
Conservateur du musée.

Bône, le 28 mai 1885.

Monsieur le Président,

Lors de la dernière réunion du bureau de l'Académie, le 22 mai courant, j'ai eu l'honneur de vous soumettre le dessin d'une rondelle ou bulle d'argent qui m'avait été présentée à La Calle, quelques jours auparavant. Je n'avais eu que peu d'instants pour examiner cette pièce et n'avais pu prendre aucun renseignement à son sujet.

Je viens remplir aujourd'hui la promesse que je vous ai faite depuis, de combler cette lacune.

L'objet en question a été trouvé à Tabarca, au milieu des ruines romaines qui se trouvent entre le fort de l'île, près de la mer, et un autre fort, sis en terre ferme, à proximité du camp actuellement occupé par la garnison.

Les ruines romaines se rencontrent sur ce point en nombre assez considérable pour que l'on puisse affirmer qu'il y avait là une agglomération importante.

Les indigènes donnent à l'ancienne construction au milieu de la-

quelle a été trouvée la pièce qui nous intéresse, le nom de *kès kès*, et les européens celui d'*Hôtel de la monnaie.*

Ce nom d'*hôtel de la monnaie* ne vient-il pas simplement de ce qu'on à trouvé en cet endroit une quantité assez considérable de monnaies et de médailles, depuis que, par suite de l'installation d'un camp, on y a fait quelques fouilles ?

D'après M. Negretti (Jérôme), représentant de commerce à La Calle, propriétaire de cette pièce, le nom d'*Hôtel de la monnaie* serait la traduction littérale du nom indigène *kès kès*. Mon ignorance absolue de l'idiome parlé par les indigènes de cette région, ne me permet pas de contrôler cette assertion.

Je crois pouvoir exposer que cet idiome est le résultat du mélange de la langue arabe que parlaient les Kroumirs qui vinrent au XVIe siècle s'installer dans le pays, et du langage que parlaient les Berbères Houara qui l'occupaient alors, après être venus se superposer aux Berbères Masmouda et Aureba, populations primitives de cette partie du continent africain. C'est un patois rude et assez grossier, dit M. J. Baruch, dans son étude sur le pays des Kroumirs, publiée par la Société de géographie d'Alger.

Mais, revenons à l'objet lui-même.

Il a été trouvé au milieu de la terre qui remplissait une crevasse dans un mur de 2^{m}50 environ.

M. Negretti a bien voulu nous la confier pour nous permettre de l'étudier plus à loisir.

C'est, comme je vous l'ai dit en commençant, une rondelle d'argent du poids de 51 grammes. Le métal me paraît absolument pur, exempt de tout alliage. Elle n'est pas absolument ronde et mesure 0^{m}03 sur 0^{m}027. Son épaisseur, fort irrégulière, varie entre 0^{m}003 et 0^{m}005.

Sur sa face principale elle porte, en trois lignes, une inscription que j'avais d'abord lue ainsi :

D U T
T H I S
D U T

Les lettres que je représente par des D aux 1re et 3e lignes sont à peine visibles, et après un examen attentif, j'incline à croire que ce ne sont pas des D, mais plutôt des O.

Ces lettres ont 0^{m}0045 de hauteur ; elles sont élégantes et presque parfaitement régulières.

Le revers présente une surface absolument irrégulière, se creusant vers le centre et arrondie sur les bords, suivant la forme que le métal en fusion a dû prendre naturellement lorsqu'il a été coulé dans le moule.

Aux extrémités du diamètre qui coupe en deux, dans sa longueur, la ligne THIS, je remarque qu'on a relevé et renforcé le métal de manière à former comme deux sortes d'ailettes qui ont dû servir à le fixer à un manche ou poignée de bois ou de métal. Reste à savoir maintenant à quel usage a pu être destiné l'objet en question et ce que signifie l'inscription qu'il porte.

Est-ce une de ces *bullæ*, genre d'ornement en usage chez les anciens, et que les enfants portaient suspendues sur la poitrine? Je ne le crois pas. La bulle était généralement en or et, malgré la régularité des lettres de l'inscription et la qualité du métal, la pièce est trop grossière pour avoir jamais pu être employée comme bijou.

Est-ce un sceau ou *sigillum*? Ne serait-ce pas, en effet, un sceau avec lequel quelque potier, par exemple, empreignait sur la terre encore molle, sa marque de fabrique?

Dans ce cas, les O qui me semblent, toute réflexion faite, commencer les 1re et 3e lignes de l'inscription et que j'ai d'abord pris pour des D, ne seraient-ils pas l'abréviation de *officina*?

La ligne du milieu, THIS, rappelle bien le nom de *Thysdrus*; mais cette cité qui fut jadis une des plus importantes de la Byzacène, écrit son nom par un *y* et non par un *i*. Ne serait-ce pas le nom plus ou moins abrégé du fabricant lui-même?

En résumé, je ne sais que conclure et vous soumets ces reflexions en vous envoyant la pièce que M. NEGRETTI a bien voulu me confier pour quelques jours.

Agréez, etc.

A. MOINIER.

Duvivier, 10 juin 1885.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je ne regrette pas de m'être lancé un des premiers dans l'étude de la peinture et de la sculpture graphiques. D'après les heureuses

découvertes en ce genre faites par M. FARGES, cette étude attirera certainement l'attention des savants. Elle nous révèle déjà que la région de Khenchela, église chrétienne de cette contrée, a été la dernière à adopter l'imagerie académique, et qu'entre Khenchela et Tébessa, centre des beaux-arts, il devait y avoir un groupe de briseurs d'images et de statues. Peut-être est-ce à la fureur de ces sectaires qu'il faut attribuer la destruction des divinités païennes renfermées dans le *Sacrum* de Tébessa.

Toutefois, les artistes en épigraphie ont laissé des œuvres qu'on admire encore. Tels sont les linteaux, la pierre sculptée trouvée à Tébessa, et qui n'est après tout, selon moi du moins, qu'un symbole du Christ représenté par des décorations fastigiées et par de nombreux triangles.

La violence des iconoclastes est regrettable, mais elle s'explique; seulement, je pourrais leur reprocher d'avoir trop tenu à la croix *decussata* pour représenter Jésus-Christ. Tout en respectant leurs principes, ils auraient pu admettre que le fils de Dieu fait homme pouvait être représenté sous la forme humaine sans le faire passer par l'absurde anthropomorphisme païen.

Agréez, etc.

MOUGEL,
Curé de Duvivier.

Khenchela, le 22 juin 1885.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous accuser réception du fascicule 4, *Bulletin* n° 20, de l'Académie d'Hippone, et de vous faire une timide observation :

Page 154, M. Johannès SCHMIDT, de Giessen, produit un essai de restauration de l'inscription n° 32 de Vazaivi. Il indique, à cet effet, quelques mots ou finales de mots qu'il place à la droite du texte.

Or, la droite de ce texte est complète, en ce sens que rien ne manque de ce côté de la pierre. Il est aisé de s'en convaincre en examinant l'estampage qui donne jusqu'au cadre parfaitement achevé sur la droite.

C'est à gauche seulement que le texte est tronqué. Cela n'enlève

rien cependant, je me hâte de le dire, à la possibilité de la lecture proposée. Ma remarque tend simplement à faire ressortir que la forme seule du document se trouve dénaturée.

Veuillez agréer, etc.

A. Farges,
Lieutenant, Chef de Bureau arabe.

Khenchela, le 24 juin 1885.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, de la part de M. le curé Rouquette, deux inscriptions, dont l'une chrétienne a été trouvée dans un gourbi, sur la pente nord du Djebel-Djaâfa à propos duquel je prends la liberté de vous écrire, aujourd'hui même, quelques lignes, parce que je suis bien convaincu qu'il a joué un rôle important dans l'histoire de la contrée.

Un point sur lequel on ne s'est pas suffisamment appesanti, selon moi, dans les études historiques et géographiques du pays aurasien, c'est le Djebel-Djaâfa.

La situation exceptionnelle de cette remarquable montagne et l'importance des ruines qui se voient encore à son sommet, ont été regardées comme des quantités négligeables, soit dans l'histoire des luttes de Yabdas et de ses successeurs, soit dans celle de la résistance plus héroïque encore de la Kahena.

Je n'ai pas ici la prétention de discuter, au moyen d'hypothèses faciles, familières trop souvent aux écrivains qui traitent, dans leur cabinet de travail, de questions topographiques pour lesquelles un jour de course serait plus utile qu'un mois de recherches dans une bibliothèque. D'autant plus que ma seule ambition est de découvrir du neuf, mais du neuf palpable, pierre ou bronze, autrement dit le réel de l'histoire, si obscure parfois, de l'Afrique septentrionale. Je parle *de visu* le plus possible.

Le Djaâfa domine une contrée immense. S'il s'arrête à l'ouest aux flancs de Chelia, le regard y embrasse, dans toutes les autres directions, un pays des plus étendus. Le Kef-Aliness, le sommet le plus élevé du Djebel-Cherhar, n'est même pas une barrière qui empêche

de sonder l'horizon vers les déserts gétules. Des plaines de Baghaï aux plateaux des Némenchas, tous les champs de bataille berbères y sont à découvert.

Voilà pour l'importance de la situation.

Mais ce qui surtout surprend dans l'examen attentif de cette montagne, c'est l'aspect du plateau qui donne à sa cîme, vue du côté de Tamagra, la physionomie d'une table. Il y a là un terrain suffisant pour y faire manœuvrer une armée ou tout au moins pour l'y faire camper. C'est par là surtout que le Djaâfa diffère des autres sommets de l'Aurès, de ceux, tout au moins, qui ont dû jouer un rôle dans les périodes de luttes que cette portion de la Numidie a eu à supporter.

Sans doute le Djaâfa n'est pas le *mons Aspidis*, de même qu'il ne saurait être à la fois *Zerbulé* et *Tumar*. Ce qu'on en peut dire, c'est que sa situation est incontestablement plus propre pour en faire le refuge d'un parti poursuivi, que n'importe lequel des emplacements proposés pour ces points dont il est fait mention dans les guerres de Salomon.

Enfin, et c'est surtout là que l'importance du Djaâfa paraît réellement, il suffit d'étudier les traditions locales pour s'assurer que cette montagne n'a jamais cessé d'être considérée comme un point capital autour duquel se sont déroulés les faits importants de toutes les révoltes, de toutes les résistances contre les envahisseurs.

C'est du sommet du Djaâfa que le Roi des Montagnes convoquait ses fidèles pour lui porter les tributs annuels dans les années de paix, pour marcher contre l'ennemi commun aux jours de l'invasion.

Ainsi s'expriment les tolbas de la région. On pourrait voir dans ce Géant des légendes locales, le souverain berbère Yabdas qui tint en échec, en 535, l'homme sans barbe dont parle le regretté capitaine Ragot, et que les devineresses maures avaient annoncé comme le destructeur de la race berbère.

C'est aussi du Djaâfa que plus tard, lors de l'invasion musulmane, dût être donné le signal de ce soulèvement général provoqué par une femme qu'on a si justement appelée la Jeanne d'Arc berbère.

On aperçoit de nos jours, sur les points culminants qui se dressent entre le massif principal de l'Aurès et l'Oued-Mellègue, des débris de tours qui paraissent jalonner la route qu'ont dû suivre les armées byzantines et arabes. Il en existe au Djebel-Noughis, au Djaâfa, au Tadinart, à l'Enchir-Mellègue, près du Djebel-Guelb.

La Kahena n'avait pas eu beaucoup de peine à se rendre compte

de toute l'importance de ces sommets ayant vue les uns sur les autres, sur un chemin qui était celui des invasions. Elle y avait établi, dit-on, un système de signaux, et c'est de la tour de Djaâfa qu'elle reçut, sans doute, par le Tadinart, la nouvelle que son père, le roi Melleg, lui envoyait du Djebel-Guelb, de l'arrivée des troupes d'Hassan ben Nâman qu'elle allait battre si complètement entre Ras-Dahla et Guergoub-ed-Douaï.

Agréez, etc.

A. Farges,
Lieutenant, Chef de Bureau arabe.

COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS

REUNION DU 17 AVRIL 1885.

PRÉSIDENCE DE M. PAPIER

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion qui est adopté sans observations.

PRÉSENTATIONS ET ADMISSIONS

Sur la présentation de M. le Président, M. **Raffeneaud,** architecte, et M. **Félix Chappé,** sous-directeur du *Crédit foncier et agricole d'Algérie,* sont admis comme membres titulaires résidants.

CORRESPONDANCE MANUSCRITE

M. le Président donne ensuite lecture des lettres qu'il a reçues depuis la réunion du 15 mars dernier de :

1° M. le professeur **Johannès Schmidt,** au sujet de la dédicace au dieu Silvain trouvée à Aïn-el-Sbir (Tunisie), et du fragment d'inscription trouvé à Menzel-el-Gorchi (Tunisie), publiés dans le 3me fascicule de 1884, sous les nos 1 et 2, pages 111 et 113.

2° M. **Charles Benoît,** membre correspondant à Aïn-M'lila, relativement à une inscription tumulaire double qu'il a relevée sur une belle pierre à fronton encastrée dans l'un des murs du bordj de Sigus.

3° M. le lieutenant **Abel Farges,** correspondant à Khenchela, au sujet de trois inscriptions qui ont été découvertes tout récemment à Khenchela même et dont il lui envoie copies et lectures avec les dimensions des pierres et des caractères.

4° M. le général **de Marsilly,** au sujet de l'impression de son manuscrit dont l'Académie a décidé l'insertion dans le fascicule n° 1 de 1885, quoique le sujet traité sorte du cadre ordinaire de ses publications périodiques.

5° M. **Charles Mowat,** directeur du *Bulletin épigraphique,* remerciant l'Académie d'Hippone de l'avoir admis au nombre de ses membres correspondants.

6° M. le docteur **Gustave de Hayek,** secrétaire du Comité international permanent ornithologique de Vienne (Autriche), sollicitant pour ce Comité des renseignements sur le passage des oiseaux, leur présence et leur genre de vie, et joignant à sa lettre un extrait du protocole de la session du premier congrès ornithologique international à Vienne, le 10 avril 1884.

7° M. **Hauréau,** membre de l'Institut, remerciant l'Académie d'Hippone de lui avoir décerné le titre de membre honoraire.

8° M. **Louis Desnoyers,** membre de l'Institut, bibliothécaire du Muséum d'histoire naturelle, remerciant l'Académie d'Hippone de l'avoir élu membre honoraire.

9° M. le docteur **Victor Reboud,** au sujet des travaux de M. Lataste, répétiteur de zoologie à l'école des Hautes Études, sur les reptiles et les petits mammifères des Hauts Plateaux et du Sahara.

10° M. le curé **Mougel,** de Duvivier, annonçant la découverte, à Oued-Cham, d'une inscription lybique, d'une stèle punique à fronton triangulaire et ornée d'un disque solaire à sept rayons, d'une lame d'épée et d'un soc de charrue d'origine romaine.

11° M. **Salomon Reinach,** secrétaire de la Commission archéologique de la Tunisie, accusant réception de son diplôme de membre correspondant et sollicitant l'envoi de la collection complète des *Bulletins* de l'Académie d'Hippone.

COMMUNICATION

M. le **Président** dépose sur le bureau plusieurs estampages très bien réussis de la belle et curieuse inscription trouvée, vers la fin de décembre 1884, au pied du mamelon d'Hippone, par le sieur Raffeno, jardinier. Il informe en même temps ses collègues que sur ses vives instances, M. Bengui, propriétaire, et Raffeno, jardinier, lui ont fait abandon de la pierre (base de statue) qu'il s'empressera de joindre à celles que possède déjà l'Académie d'Hippone, dès qu'il en aura étudié à loisir l'inscription.

REUNION DU 22 MAI 1885.

PRÉSIDENCE DE M. PAPIER

M. le secrétaire général donne lecture du compte rendu de la dernière réunion qui est adopté sans observations.

PRÉSENTATIONS ET ADMISSIONS.

Sont présentés par M. le Président et admis, 1° comme membres titulaires : MM. Frédéric ARNAUD, propriétaire, conseiller municipal ; Jean BAZERBE, négociant, conseiller municipal ; Geoffroy BELLON, propriétaire, conseiller municipal ; Jérôme BERTAGNA, propriétaire, conseiller général et 1er adjoint au maire de Bône ; BERTHON, propriétaire ; Brahim ben MARDESSI, employé de la mairie ; Pierre BRUNET, rentier ; Adrien BURE, propriétaire ; Auguste BURGER, ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées ; CARO, propriétaire à Boudaroua ; Emile CHAIX, propriétaire, conseiller municipal ; Louis CHARRIER, employé de la sous-préfecture ; Paul DURAND, propriétaire ; Henri DORMOY, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées ; Félix GARBE, courtier maritime, conseiller municipal ; Jean GRAZIANI, professeur au collège communal ; Barthélémy de LACOMBE, propriétaire ; Gustave LAMBERT, économe de l'hospice des Vieillards ; LECOQ, propriétaire ; Ferdinand LETELLIER, propriétaire ; Lucien MACLER, négociant, conseiller municipal ; Napoléon MAGGIORE, directeur du Gaz ; Jean MAGLIULO, architecte, conseiller municipal ; Charles MELIX, capitaine en retraite ; M'hamet ben OMAR, employé de la mairie ; Ferdinand avocat-défenseur, conseiller général et municipal ; NAYME, propriétaire à Mondovi ; Amédée PAUL, directeur du télégraphe sous-marin, conseiller municipal ; Eugène PÉJOUAN, employé de la mairie ; Simon PÉRI, entrepreneur de travaux publics ; Eugène RONDOT, économe de l'hôpital civil ; Isaac SALFATI, négociant, vice-président de la Chambre de commerce ; Caïd Tahar bou MAÏZA, conseiller général et municipal ; Antoine TEDDÉ, conseiller municipal ; Albert WILLIGENS, docteur-médecin, conseiller municipal ;

2° Comme membres correspondants : M. GARNIER, notaire à Tébessa et M. le docteur JETTE, médecin aide-major à Msila.

CORRESPONDANCE MANUSCRITE.

M. le **Président** donne lecture des principales lettres qu'il a reçues depuis la dernière réunion, de :

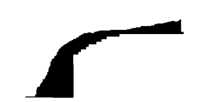
1° M. **Dassonville**, membre correspondant à Oued-Cham, adressant copie d'une inscription libyque découverte à un kilomètre du village, dans la propriété du garde-champêtre de la commune.

2° M. le Dr **Reboud**, donnant quelques détails sur sa dernière excursion aux environs de l'Oued-Cham et principalement au coudiat Sitich où existait, sous les Romains, un *pagus* dont il possède le nom de deux *magister*.

3° M. **Letourneux**, membre honoraire, sur la flore des environs de La Calle. Communiquée par M. le Dr REBOUD.

4° M. **Dry**, conservateur du musée de Philippeville, au sujet de tombes romaines découvertes près de Philippeville, au mois de mars dernier, et dont il donne la description.

5° M. **Dry**, au sujet de quelques lampes, en terre cuite, du musée de Philippeville, et dont il adresse les dessins et les estampages demandés par M. le Président.



6° M. **Abel Farges**, relativement aux trois inscriptions qu'il vient de découvrir dans une promenade au Djebel-Chattaïn, à 13 kilomètres environ de Khenchela, au milieu de ruines qui semblent dénoter une station d'assez grande importance.

CORRESPONDANCE IMPRIMÉE.

Lettre-circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes faisant connaître son désir de recevoir, le plus tôt possible, le texte des questions que l'*Académie d'Hippone* jugerait dignes de figurer à l'ordre du jour, lors du Congrès des Sociétés savantes, en 1886.

COMMUNICATION.

M. le Président dépose sur le bureau l'estampage d'une inscription très intéressante qu'il a relevée, ces jours derniers, dans un jardin d'Hippone, en compagnie de M. Poinssot qui la lui avait déjà signalée de Paris, en 1884, comme existant dans ce jardin, sur un gros bloc de calcaire encastré au pied du mur en pierres sèches de la noria.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 JUIN 1885.

PRESIDENCE DE M. PAPIER.

M. le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion qui est adopté sans observations.

RÉÉLECTION ET ALLOCUTION DU PRÉSIDENT.

Les fonctions de président dont M. Papier était revêtu pour la seconde fois depuis le 15 février 1883, étant expirées depuis le 16 février dernier, il est procédé à son remplacement ou à son maintien par voie de scrutin secret, conformément aux prescriptions de l'art. 14 des Statuts.

Soixante membres titulaires prennent part au vote.

M. Papier ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés (60), est maintenu dans ses fonctions de Président pour les années 1885 et 1886.

Il remercie tous ses collègues de la marque de confiance et de sympathie qu'ils viennent de lui témoigner de nouveau avec plus de force que jamais, et ajoute :

« Permettez-moi, Messieurs et chers collègues, de la considérer aussi com-
« me une récompense des efforts que j'ai faits jusqu'à présent pour quadru-
« pler le nombre des membres titulaires de l'Académie d'Hippone, accroître
« ses ressources financières, étendre le cercle de ses relations scientifiques

« avec la France et l'Étranger, donner plus d'importance à ses publications « et chercher à réaliser des économies sur les frais d'impression, tout en don- « nant à ses *Bulletins* un format plus grand. Il n'a pas dépendu de moi d'at- « teindre tout à fait ce but ; contrairement à mes observations, à mes ordres, « ses fascicules ont été imprimés avec un luxe d'inutilités coûteuses aux- « quelles j'ai mis un terme en exigeant impérieusement qu'ils soient impri- « més comme il avait été convenu en principe avec la maison Dagand. Le 4me « fascicule distribué au commencement de ce mois en est une preuve. Il ser- « vira de modèle désormais aux fascicules que publiera l'Académie, et je « tiendrai la main, vous pouvez en être certains, pour que le nouvel impri- « meur qu'elle s'est choisi s'y conforme strictement.

« Vous pouvez donc vous attendre, de ce côté, à des économies sérieuses « et je ne crois pas vous leurrer d'un vain espoir en vous promettant d'accroî- « tre encore davantage le chiffre de nos ressources personnelles, en augmen- « tant de plus en plus le nombre des membres titulaires de la Société et celui « de ses membres correspondants lesquels, vous devez vous en rappeler, ont « été priés, l'année dernière, de vouloir bien s'abonner aux *Bulletins* et con- « tribuer ainsi à la prospérité de l'Académie, non-seulement par leurs travaux, « mais encore par leurs modestes cotisations. »

NÉCROLOGIE.

M. le **Président** annonce ensuite la mort de M. **Léon Renier.**

« Il y a cinq mois à peine, dit-il, j'avais le regret de vous annoncer la mort « inattendue de M. du Sommerard qui appartenait depuis peu à l'Académie « d'Hippone, il est vrai, mais qu'elle espérait compter encore longtemps parmi « ceux qui l'honorent de leurs sympathies et de leur haute protection.

« Aujourd'hui, messieurs, j'ai la douleur de vous annoncer la mort de M. « Léon Renier, nom cher à l'Académie d'Hippone, cher à toute l'Algérie, « cher, enfin, à l'épigraphie latine dont il était depuis quarante ans, en France, « le maître incontesté, le père et le créateur, pour ainsi dire.

« Il s'est éteint le 11 de ce mois, à l'âge de soixante-seize ans, regretté de sa « famille, de ses amis, de ses élèves et du monde savant tout entier. Doué d'une « grande intelligence, il n'était pas moins doué d'un cœur excellent, car si ce « n'est jamais en vain qu'on s'adressait à lui pour obtenir la solution de n'im- « porte quel problème épigraphique, ce n'est jamais en vain non plus qu'on « sollicitait auprès de lui quelque subside en faveur d'une société savante « obérée dans ses finances ou désireuse d'entreprendre quelques recherches « archéologiques. Il recevait grands et petits avec une égale bonté, une égale « simplicité, et donnait à tous l'appui le plus chaleureux et le plus complet. « L'Académie d'Hippone qui était fière de le compter parmi ses membres ho- « noraires en sait quelque chose.

« Peu d'hommes ont eu, a dit avec raison M. Héron de Villefosse, une « carrière scientifique aussi remplie et ont rendu à leur pays des services aussi « éminents. Sans parler des soins qu'il consacrait à la Bibliothèque de l'Uni- « versité dont il était administrateur et directeur depuis 25 ans ; sans nous « arrêter même à son cours d'épigraphie latine et d'antiquités romaines qui

« avait été créé pour lui au Collège de France et dont l'enseignement a été si « fécond, comme on sait ; sans nous arrêter davantage à la publication qu'on « lui doit des *Œuvres de Borghesi*, qu'il a enrichies des notes les plus pré- « cieuses et les plus complètes ; enfin, sans nous attarder non plus à parler de « sa mission à Rome et de celles qui ont été entreprises sur ses instances, en « Phénicie, en Macédoine, en Galatie et qui ont enrichi d'une manière si re- « marquable le Musée des antiquités du Louvre, nous dirons deux mots de « ses missions en Algérie.

« Chargé une première fois, par le Gouvernement d'aller explorer les ruines « de Lambèse et de Marcouna, il y passe l'hiver de 1850 à 1851 agenouillé des « journées entières par terre, dans la boue, harcelé tantôt par la pluie, tantôt « par le vent, ou meurtri par la grêle et le froid. Mais c'est en vain que tous « les éléments semblent s'être conjurés pour l'entraver dans sa mission ; il « triomphe d'eux par sa constance et son énergie et rapporte de ces deux « localités 1377 inscriptions copiées avec le plus grand soin.

« Chargé, en 1852, d'une nouvelle mission archéologique en Algérie, il ex- « plore successivement les ruines Thamugas, de Diana, de Tiddis, de Cuicul, « de Mons, de Thibursicum Numidarum, de Tipasa, d'Ammædara (Tunisie), vi- « site les oasis entre Biskra et Batna, Ména (Aurès), Batna, Constantine, Té- « bessa, Sétif, Guelma, la grotte du Taïa, Bône, Philippeville, Bougie, Alger, « Cherchel, Orléansville, Berouaguia, et rapporte encore de sa longue et fati- « gante exploration, 787 inscriptions inédites et relevées avec non moins de « soin et d'exactitude que les premières.

« Il ne se contente pas, bien entendu, d'avoir découvert et relevé ces nom- « breux documents épigraphiques (2206), il est le premier à les classer, à les « remettre en lumière, à les commenter et de leur étude approfondie l'histoire « de la domination et de l'administration romaines en Afrique commence à « s'éclairer d'un jour nouveau et à se transformer.

« Les *Mélanges épigraphiques* qu'il écrit et publie, en 1854, pendant que « le Ministère de l'Instruction publique fait imprimer aux frais du Gouverne- « ment son beau *Recueil des Inscriptions romaines de l'Algérie*, passent, à « bon droit, comme des chefs-d'œuvre de style épigraphique, d'érudition, « d'analyse et de clarté. Il nous paraît impossible, en effet, d'écrire avec plus « de netteté, de précision et de charme même qu'il ne l'a fait dans ce volume « à propos, par exemple, d'un fragment d'inscription conservé au Palais des « Arts de Lyon sous le numéro 194, ou des mots *a militiis* employés dans « quelques dédicaces ou épitaphes latines.

« Pour tous ceux qui s'intéressent aux études historiques comme pour tous « ceux qui trouvaient sans cesse auprès de lui une source inépuisable d'éru- « dition et de bonté, la mort de Léon Renier est donc une grande perte, une « perte immense ! Mais si le *maître n'est plus, sa doctrine vivra et conser- « vera à jamais sa chère mémoire !* C'est là sa plus belle récompense et ce « qui doit consoler aussi ceux qui ont suivi ses leçons, qui l'ont estimé, qui « l'ont aimé. »

PRÉSENTATIONS ET ADMISSIONS

Sont agréés, séance tenante, 1° comme membres titulaires : MM. **Charles Nicolas,** inspecteur général de l'agriculture en Algérie ; **Amor ben Mohamed,** ancien caïd, conseiller municipal ; **Abraham Seyman**, propriétaire ; **Ben Ozen Ahmed**, conseiller municipal, adjoint au maire ; **Jules Rouquette**, docteur en médecine ; **Mohammed Tahar**, cadi ; **Boude** docteur en médecine ; **Gustave Veil**, huissier ; **Larbi ben Taïeb**, propriétaire ; **Alessandri**, entrepreneur de travaux publics à Souk-Ahras, présenté par MM. Péri et Zévaco ; **Pierre Sévérac**, professeur de troisième au collège de Bône, présenté par MM. Aubry et Rizoul ;

2° Comme membres correspondants : MM. **Boujol**, propriétaire à Héliopolis, présenté par MM. Aubry et Papier ; **Dry**, conservateur du musée de Philippeville, présenté par MM. Papier et Leblond.

CORRESPONDANCE IMPRIMÉE

M. le **Président** donne lecture d'une lettre circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, en date du 4 mars dernier, l'informant de la création, auprès de son ministère, d'une commission ornithologique chargée de centraliser les documents relatifs aux mœurs, au régime et à la nidification des oiseaux de la France, et le priant de vouloir bien distribuer à ses collègues de la Société qui s'occupent d'ornithologie, les exemplaires du questionnaire dont il accompagne sa circulaire.

CORRESPONDANCE MANUSCRITE

M. le **Président** donne lecture des lettres qu'il a reçues depuis la dernière réunion de :

1° M. le capitaine **Molnier**, relativement à la rondelle en argent trouvée à Tabarka et sur l'une des faces de laquelle se lit l'inscription suivante, gravée en relief :

OUT
THIS
OUT

2° M. le curé **Mougel**, au sujet de quelques citations à rectifier dans son commentaire des linteaux de Khenchela, de la signification à donner de la pierre sculptée trouvée à Tébessa et de la présence certaine d'une secte d'iconoclastes entre Theveste et Mascula ;

3° De M. le docteur **Rouquette** offrant à l'Académie d'Hippone de donner suite aux études psycho-physiologiques qu'il a commencées en France, et d'en insérer les résultats dans son Bulletin, si elle le juge convenable ;

4° De M. **Farges**, au sujet de l'inscription des *officiales* trouvée à Zoui et que M. le professeur Johannès Schmidt a reproduite dans ses *Additamenta* au vol. VIII du *Corpus* de Berlin en ajoutant à tort quelques finales de mots à la droite du texte ;

5° M. **Abel Farges**, au sujet du Djebel-Djaâfa qu'il considère comme une des montagnes de l'Aurès qui ont joué le rôle le plus important dans les insurrections des Berbères contre la domination romaine et byzantine et lors de l'invasion des Arabes en Afrique.

MOTION

Les lettres de MM. Moinier, Mougel et Farges contenant des indications et des appréciations pleines d'intérêt, l'Assemblée décide, sur la motion de M. le Président, qu'elles seront insérées *in extenso* dans le fascicule numéro 2 à l'article correspondance. Elle charge, en outre, M. le Président de vouloir bien répondre à M. le docteur Rouquette qu'elle accepte avec reconnaissance sa collaboration et s'empressera de publier ses études au point de vue psycho-physiologique des races et du climat de l'Algérie.

COMMUNICATION

M. **Péri** dépose sur le bureau les estampages que M. le Président l'avait prié de vouloir bien prendre de trois inscriptions ou fragments d'inscriptions découvertes tout récemment à Souk-Ahras.



LISTE

DES OUVRAGES REÇUS EN DON OU EN ÉCHANGE

PENDANT LE PREMIER SEMESTRE 1885

1° Du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-arts :

Journal des Savants, janvier, février, mars, avril, mai.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques (section d'archéologie), année 1884, n° 4.

Répertoire des travaux historiques, t. II, suppl. index; t. III, n°s 1 et 2.

Inventaire de la collection Hennin, rédigé par M. Georges Duplessis, conservateur, sous-directeur-adjoint du département des estampes à la Bibliothèque nationale, table 1re et 2e partie.

Revue des Travaux scientifiques, t. IV, n°s 11 et 12, t. V, n°s 1 et 2.

Mélanges d'archéologie et d'histoire, publiés par l'École française de Rome, IVe année, fascicules 1 à 5.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques (section d'histoire et de philologie), ann. 1884, n°s 3 et 4.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques année 1885, n° 1.

Discours prononcé par M. Rèné GOBLET, Ministre de l'Instruction publique des Beaux-Arts et des Cultes, le 11 avril 1885, à la séance de clôture du congrès des sociétés savantes à la Sorbonne.

2° DES MEMBRES HONORAIRES

M. DE COMMINES DE MARSILLY (général), auteur :
Disquisitiones arithmeticæ de Gauss, traduction française, manuscrit relié 491 p. format gr. Jésus.

3° DES MEMBRES CORRESPONDANTS

KONINCK (L. de) auteur :
Essais microchimiques par voie sèche, Liège 1885. — *Recherche des chlorures en présence de bromures et d'iodures*, Anvers 1885.
DURANDO (Louis) :
Club alpin-français (section de l'Atlas) *Herborisations hebdomadaires*, 11 n°°, *Flore algérienne*, mars 1884.
DEYROLLES (Emile) :
Le Naturaliste, ann. 1885, n°° 1 à 6, *L'acclimatation*, ann. 1885, n°° 1 à 26.
DOLLFUS (Adrien) :
Feuille des jeunes Naturalistes, ann. 1885, n°° 1 à 6.
ESPÉRANDIEU (Em.), auteur :
Epigraphie des environs du Kef, in-octavo, avec 19 planches de monuments, plans et croquis de ruines visitées.
FORESTIER (Edouard) :
Les livres de comptes des frères Bonis, marchands montalbanais du XIV° siècle.
GROULT (Edmond), fondateur :
Annuaire des musés cantonnaux, 6me ann. 1885.
MOWAT (Robert), directeur :
Bulletin épigraphique faisant suite au *Bulletin épigraphique de la Gaule* fondé par feu Florian Valentin ; 4me année, n° 6 ; 5me année n°° 1 et 2.
Auteur :
Dédicace à la Fortune Prénestine (Ext. des comptes rendus de l'Acad. des Scien. et Belles-Lettres); *Inscription de Kairouan* d'après le carnet du comm. Montagne (Ext. du *Bull. épigr. de la Gaule*, mai, juin 1883.
MOYNIER (Gustave), directeur :
L'Afrique explorée et civilisée, ann. 1885, n°° 1 à 6.
PELLEGRINO, directeur :
Journal *L'Éco d'Italia*, publié à Smyrne, n°° 91 à 106.
PICHE (Auguste) :
Bulletin d'éducation et d'instruction populaire des Basses-Pyrénées, ann. 1884, décembre. Ann. 1885, janvier à août.
RENAUD (Georges), directeur :
Revue géographique internationale, 10me année, n°° 115 et 116.

Travers Julien, auteur :
Annuaire du département de la Manche, 57me année (1885).
Vinot Joseph, directeur :
Journal du Ciel, ann. 1885, n°s 740 à 765.

4° DE PERSONNES ÉTRANGÈRES

Préterre (A), auteur :
Les dents, leurs maladies, leur traitement et leur remplacement, in-12. Paris (1885).

5° DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Aix (Bouches-du-Rhône). — *Mémoires* de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix, t. XIII, 1re partie, 63me et 64me, *Sciences* publiques (14 juin 1883 et 24 juin 1884.

Alais. — *Mémoires* et comptes rendus de la Société scientifique et littéraire d'Alais, t. XV, *Bulletin* n°s 1 et 2.

Alger. — *Bulletin* de la Société des sciences physiques, naturelles et climatologiques de l'Algérie, année 1884.

Alger. — *Revue africaine,* journal des travaux de la Société historique algérienne n°s 167, 168 et 169.

Alger. — *Bulletin* de l'Association scientifique algérienne, année 1885, premier fascicule.

Alger. — *Bulletin* de correspondance africaine de l'École supérieure des lettres d'Alger, année 1884, fasc. n^os^ V et VI.

Amiens (Somme). — *Bulletin* de la Société des antiquaires de Picardie ann. 1884 n° 4, ann. 1885, n° 1.

Annecy (Haute-Savoie). — *Revue savoisienne* (journal publié par la Société Florimontane, ann. 1884 n° 12, ann. 1885 n° 1 à 5.

Auch. — *Bulletin* de la Société française de botanique, t. III, n° 25 à 36.

Auxerrr. — *Bulletin* de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, ann. 1881, 38me volume.

Avranches. — *Bulletin* de la Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts d'Avranches et de Mortain, t, 11, ann. 1285, n° 5. *Ordre du jour* des séances du 5 février et du 7 mai 1885.

Béziers (Hérault). — *Bulletin* de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, 2me série, t. XII, 2me livr. 1884.

Bourges. — *Mémoires* dela Société des antiquaires du Centre, vol. XII 2me fascicule.

Brive (Corrèze). — *Bulletin* de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, t. VI, 4me livr., t. VII 1re livr.

Brünn (Autriche). — *Bulletin* de la Société des naturalistes de Brünn, t. 1re et 2me partie.

Bruxelles (Belgique). — *Annales* de la Société royale malacologique de Belgique, t. XVIII. *Procès-verbaux* des séances des 5 août, 1er septembre, 6

octobre, 3 novembre, 1er décembre ; du 5 janvier au 6 décembre 1884, 12 numéros.

BRUXELLES (Belgique). — *Comptes rendus* des séances de la Société entomologique de Belgique, 3me série, nos 47, 48 et 49.

BRUXELLES (Belgiq ue) — *Revue belge de numismatique*, ann. 1885, 1re, 2me et 3me livraison.

BRUXELLES (Belgique) — *Bulletin* de la Société royale de botanique de Belgique, t. XXIII, ann. 1884.

BRUXELLES (Belgique) — *Bulletin* scientifique et pédagogique, ann. 1884, nos 3 à 6.

CAEN (Calvados). — *Mémoires* de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres, ann. 1884.

CHAMBÉRY (Savoie). — *Mémoires* de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, 3me série, t. X.

CHATEAUDUN. — *Bulletin* de la Société dunoise, avril 1885, n° 64.

CONSTANTINE. — *Bulletin* de la Société de géographie de Constantine, ann. 1884, 4me trimestre.

CORDOBA (République-Argentine). — *Bulletin* de l'Académie nationale des sciences, t. VI, fasc. n° 4 ; t. VII, fasc. nos 1 à 4 ; t. VIII. fasc. n° 1.

DRAGUIGNAN. — *Bulletin* de la Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan, t. XIV.

FLORENCE (Italie). — *Bulletino* della sezione fiorentina della Società africana d'Italia, anno 1, t. 1, fasc. 1 et 2.

FRIBOURG. — *Bulletin* de la Société suisse de numismatique, ann. 1885, nos 1 à 4.

HAVRE (Seine-Inférieure). — *Bulletin* de la Société des sciences et arts agricoles et horticoles, ann. 1884, nos 26, 27, 28 ; ann. 1885, 1er trim. n° 30.

HAVRE (Seine-Inférieure). — *Bulletin* de la Société géologique de Normandie, t. IX, ann. 1882.

HALLE-SUR-SALLE (All.) — *Nova acta* der Ksl. Leop. Carol. deutchen academie der Naturforscher. Band. XLIV, n° 2 et 3. *Leopoldina*, amtliches organ der Kaiserlichen Leopoldino-Carolinischen deutschen academie der Naturforscher. Heft XX, nos 1 et 2. *Beitrage zur zoologie central Afrika's*, von M. Th. von Heuglin (Ext. du bull. de l'académie, t. XXXI) Beitrage zur zoologie Afrika's. *Uber einige Saugethiere des Baschlo gebictes*, par M. Th. von Heuglin. *Uber die antilopen und büffel nordost Africa's*, par M. Th. von Heuglin. *Beschreibungen von Jugendstadien exotischer Lepidopteren*, par le Dr H. Dewitz, n° VIII-IX. *Ueber einige canarische anneliden*, par M. le professeur Dr Paul Langershans.

HELSINGFORS (Islande). — *Meddelanten of societas pro fauna et flora fennica*, ann. 1884.

LANGRES. — *Bulletin* de la Soc. historique et archéologique de Langres, année 1884, t. II, nos 24 à 27.

LA ROCHELLE (Charente Infé.) — *Annales* de la Soc. des sciences naturelles de la Charente-Inférieure, n° 20, ann. 1883.

LILLE (Nord). — *Bulletin* de la Société de géographie de Lille, t. IV, fasc.

n°s 1 à 5.

Limoges. — *Bulletin* de la Soc. archéologique et historique du Limousin, 2e série, t. x, 1re et 2e livr.

Lyon. — *Annales* du musée Guimet. Revue de l'histoire des religions, 5me année, nouv. série, t. x, n°s 2 et 3, t. xi, n°s 1 et 2.

Marseille. — *Mémoires* de l'académie des sciences, belles-lettres et arts, années 1884-85.

Mons. — *Annales* du cercle archéologique de Mons, t. xvii.

Montauban. — *Bulletin* archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, année 1884, t. xii.

Montpellier. — *Mémoires* de l'académie des sciences et lettres de Montpellier, section des lettres, t. vi; t. vii, fasc. n°s 1 et 2.

Nancy. — *Bulletin* de la Société de géographie de l'Est, ann. 1884, 4e trimestre; 1885, 1er trimestre.

Naples. — *Bulletin* de la Société africaine de Naples, ann. 1884, fasc. n° 6; 1885, fasc. n°s 1 et 2.

New-York. — *Journal* of the New-York microscopal Society, ann. 1885, n°s 1 à 5.

Oran (Algérie). — *Bulletin* de la Société de géographie et d'archéologie de la province d'Oran, ann. 1884, 3e trimestre.

Paris. — *Bulletin* hebdomadaire de l'association scientifique de France, n°s 236 à 261; t. xi, n°s 262 à 270.

— *Mémoires* de la Société nationale des antiquaires de France, 5me série, t. iv.

— *Bulletin* de la Société zoologique de France, ann. 1884; année 1885, 1re partie.

— *Bulletin* de la Société philomatique de Paris, 7e série, t. viii, ann. 1883-84.

— *Bulletin* de l'alliance française pour la propagation de la langue française, n°s 1 à 4 (2e année).

— *Revue* de la Société des études historiques (faisant suite à *l'Investigateur)*, 4e série, t. ii, ann. 1884.

— *Bulletin* de la Société d'anthropologie de Paris, t. vii, 3e série, fasc. 4 et 5; t. viii, fasc. 1.

— *Mémoires* de la Société d'anthropologie de Paris, 2e série, t. iii, fasc. 2.

— *Bulletin* de la Société entomologique de France (Comptes rendus des séances des 12 et 25 mars, 8 et 22 avril, 13 et 27 mai 1885).

— *Bulletin* de la Société de médecine légale de France, t. vii, 2e partie, 1885.

— *Comptes rendus* hebdomadaires des séances et mémoires de la Société de biologie (Ann. 1884).

— *Revue* de linguistique et de philologie comparée, t. xviii, année 1885, 1er trimestre.

Pau (B.-Pyr.) — *Bulletin* de la Société des sciences, lettres et arts de Pau, années 1883-84.

POITIERS. — *Bulletin* de la Société des antiquaires de l'Ouest, ann. 1884, 3e et 4e trimestre, t. XII et XIII. 2e série.

RODEZ (Aveyron). — Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron. Bonal, *Comté et Comtés de Rodez*, in-8°, 768 p. avec préface. *Essai* de la flore du sud-ouest de la France, par M. l'abbé Joseph Revel, in-8° de 426 p.

SAINT-DIÉ (Vosges). — *Bulletin* de la Société philomatique vosgienne, ann. 1884-85.

SENLIS. — *Comptes rendus et mémoires* du comité archéologique de Senlis, t. IX.

SOISSONS. — *Bulletin* de la Société archéologique, historique et scientifique.

TOULOUSE. — *Bulletin* de la Société archéologique du midi de la France, séances du 1er avril au 22 juillet 1884 inclus.

— *Mémoires* de la Société archéologique du midi de la France, t. XIII, 2e livraison.

VESOUL (Hte-Saône). — *Bulletin* de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Hte-Saône, 3e série, n° 45.

VIENNE (Autriche). — *Bulletin* de la Société ornithologique, année 1884, nos 8 à 12, nos 19 à 25. *Beiblat zu den Mittheilungen*, ann. 1884, nos 6 à 18.



NOTE

SUR

LES DEUX INSCRIPTIONS BILINGUES

LATINO & LIBYCO-PUNIQUES

D'AIN-SIDI-YOUSSEF ET D'AIN-EL-KEBSCH

(Province de Constantine).

1.

Dans un article publié par M. le docteur V. Reboud, dans le *Recueil des notices et mémoires* de la Société archéologique de Constantine, année 1876-77, ce savant a reproduit de la façon suivante la partie latine d'une inscription bilingue :

AZRVBAL ARSVMALACI F· THIBILI
TANVS TEMPLVM IN PATRIS MEMORIAM
D S P F CVRAVIT VOTVMQVE SOLVIT
IN ÆTERNVM

Comme renseignement, on lit immédiatement au-dessous :

« Cette restitution partielle est tirée de la *Revue archéologique*,
« année 1876. Nous voyons dans ce travail de M. Derenboudg que,
« le 3 septembre 1875, M. Léon Renier, dans une courte commu-
« nication à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, a proposé
« de lire THIBILITANVS et d'identifier Aïn-Sidi-Youssef, où l'inscrip-
« tion a été découverte, avec les AQVÆ THIBILITANÆ de la *Notice* et
« THIBILITANÆ de la *Table* de Pentinger. Nous ignorons sur quelle
« base cette proposition est établie. »

Nous avons d'abord été surpris de ne pas trouver dans ce *Bulletin* la partie punique de cette inscription. Il y a bien dans les planches, à la fin du *Recueil,* une inscription néo-punique donnant le nom de RSVMALACOV, qu'on a fait entrer dans la partie latine de

l'épigraphe, nous ignorons par quel moyen et pour quel motif. On pourra probablement faire la même remarque quand on aura pris connaissance des explications que nous donnerons plus loin. A notre avis, M. DERENBOURG a fait erreur : il a pris un texte pour un autre ; il est allé chercher dans une inscription punique quelconque le nom ARSEMALACI et il l'a interpolé dans l'inscription latine, probablement parce qu'il commence par AR, comme AR....TANVS.

Nous donnerons plus tard une traduction de ce texte punique présentant le nom RSAMALACOV qui veut dire, en phénicien : *le pouvoir du roi.*

Nous devons avouer que, pour notre satisfaction personnelle, nous essayons souvent, lorsque des inscriptions bilingues nous passent sous les yeux, de rapprocher les textes et d'en faire une traduction dans un but unique de distraction ; mais dans cette circonstance, toutes nos investigations se trouvèrent pour ainsi dire paralysées. Nous découvrions bien RSVMALACOV dans l'inscription néo-punique, mais pas une ombre d'AZRVBAL ; c'était peu encourageant. Nous finîmes, enfin, par nous convaincre que le texte latin dans lequel on avait, mais à tort, insinué le mot ARSVMALACI, ne pouvait avoir aucune espèce de rapport avec l'inscription punique des planches qui se trouvent à la fin du volume.

Si, comme on le dit, la loi défend la recherche de la paternité, M. DERENBOURG a fait un accroc à la légalité en donnant un père à AZRVBAL qui a dû sourire ironiquement, dans l'autre monde, en apprenant qu'il était l'objet d'une semblable marque d'attention ; car, de deux choses l'une : ou AZRVBAL avait un père — ce qui est probable — et il n'avait que faire d'un deuxième qu'on vient de lui procurer, ou il n'en avait pas du tout ; mais il avait eu le temps de se consoler de cette privation pendant plus de dix-huit cents ans.

Comme on le voit, nos recherches nous avaient amené à ce bien mince résultat. Nous avions seulement acquis la certitude que ces deux textes, l'inscription latine publiée par M. REBOUD, et le texte néo-punique des planches de la fin du *Recueil,* ne pouvaient avoir entr'eux la moindre corrélation.

C'était trop peu de chose.

Nous entreprîmes alors de compulser le *Corpus* de M. Gustave WILMANNS. Nous y découvrîmes bien vite l'inscription d'AZRVBAL et, cette fois, avec le texte punique au-dessous. Le *Corpus* nous donne même ce renseignement précieux que cette inscription avait fait

l'objet d'une notice par M. Héron de Villefosse, dans la *Revue archéologique* de Paris, année 1874.

Nous nous empressâmes aussitôt de faire l'examen des caractères puniques. Nous étions véritablement dans l'impatience de comparer les textes et de connaître comment on était parvenu à reconstituer la partie latine de cette intéressante épigraphe. Ce sentiment de curiosité qui nous poussait tant, était bien pardonnable, et pourtant il nous mettait dans la nécessité de recommencer encore un travail déjà fait, mais qui était devenu, comme nous l'avons déjà dit, aussi inutile que superflu.

A l'aide d'une nouvelle étude assidue, nous cherchâmes donc à nous rendre un compte exact de la correspondance des textes, et nous avons été, nous l'espérons du moins, plus heureux dans cette deuxième entreprise. Nous avons toutefois acquis une nouvelle certitude qu'il n'y a dans l'un ni dans l'autre des textes, la moindre trace de cet ARSVMALACI qui, à lui seul, nous avait donné tant de travail dépensé en pure perte.

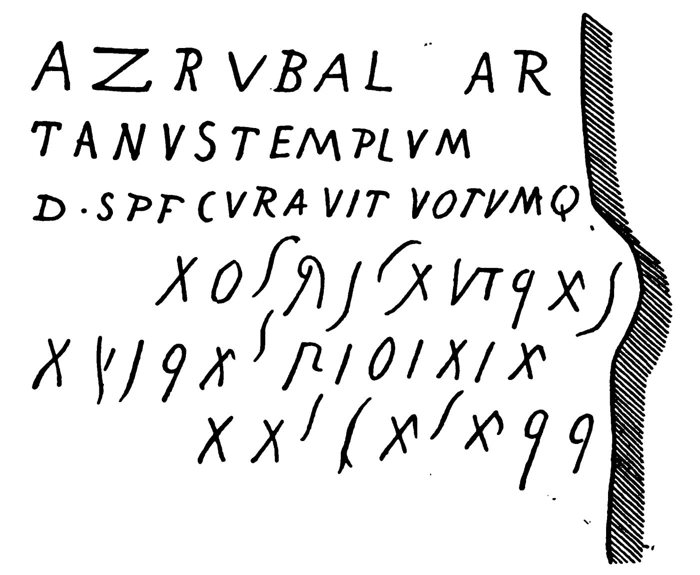
Nous ferons remarquer, avant d'exposer le résultat de nos recherches, combien on s'était hasardé en voulant identifier les *Aquæ Thibilitanæ* avec l'Enchir-Sidi-Youssef, provenance ne notre inscription et où il n'existe aucune source chaude. On avait, sans doute, pensé qu'elle avait pu tarir depuis l'époque où vivait *Asrubal.* Cela est, comme on dit, dans l'ordre des choses possibles. Quoi qu'il en soit, nous avons, d'un autre côté, la preuve que l'emplacement des *Aquæ Thibilitanæ* n'est pas à Sidi-Youssef. La découverte qu'a faite M. Dolly, en 1853, à Announa, près d'Hammam-Meskoutine, d'une inscription portant l'ethnique *Thibilitani,* a fait disparaître ce qui restait de doutes à ce sujet. Des ruines nombreuses se montrent sur une vaste étendue pour prouver qu'il y avait là, autrefois, une grande ville, et que son établissement thermal se trouvait dans les environs, à 3 milles (5 kilom.) de distance, au Hammam-Meskoutine. Il est donc bien certain que *Thibilis* (Announa) et les *Aquæ Thibilitanæ* (Hammam-Meskoutine) ne formaient ensemble qu'une seule et même cité.

M. le docteur Reboud, s'appuyant sur ce que le nom de THIBILITHANVS ne figure ni dans l'un ni dans l'autre texte, pense, et nous sommes complètement de son avis, qu'AZRVBAL en se qualifiant de .....TANVS a voulu prouver qu'il était, par sa naissance, étranger

à la ville où il a élevé un monument. La terminaison TANVS peut accompagner des noms de ville autres que THIBILIS, comme TIGISIS, MILEVVM, etc. : TIGISITANVS, MILEVITANVS.

Nous estimons comme étant fort justes les remarques de M. REBOUD, et du reste, comme on le verra plus loin, le résultat de notre étude les corrobore parfaitement. Nous croyons que c'est avec raison qu'il désapprouve la restitution faite de cette inscription par M. DERENBOURG qui s'est aventuré un peu trop loin en faisant entrer subrepticement, dans le texte latin, le nom d'ARSVMALACI.

Cette inscription est représentée ainsi dans le *Corpus inscriptionum latinarum*, t. VIII, n° 4636.



Dans la *Revue archéologique* de Paris, M. HÉRON DE VILLEFOSSE propose de lire ainsi ce qui reste de la partie latine de l'inscription :
Azrubal Ar....tanus templum ....de sua pecunia faciendum curavit votumque solvit libens merito.

Ce savant fait suivre cette restitution de la traduction punique qui a été faite par M. de SAULCY et que nous reproduisons ci-après :

DE LA GRACE	ROI	A ARSAN
הנעמ	מלך	לארשו

IL A ÉLEVÉ

אבם נע לארשם

דפאלאולמם

Il faut bien reconnaître que cette traduction partielle du néo-punique ne donne presque rien de conforme à ce qu'on lit dans l'inscription latine qui semble pourtant assez complète, sauf en ce qui concerne le nom AR.....TANVS, pour pouvoir être considérée comme à l'abri de toute discussion. Nous ne pensons pas pouvoir en dire autant de la partie punique traduite par M. de SAULCY, et nous nous permettrons, ce qui nous coûtera beaucoup, d'être en complet désaccord avec ce savant orientaliste.

Nous ne nous occuperons que du texte néo-punique où la forme des lettres, disons-le d'abord, n'est pas toujours décise ; quelques-unes sont même méconnaissables : ainsi l'avant-dernière lettre de la première ligne a été figurée comme un O. Il est évident que c'est là la conséquence d'une erreur du copiste. On peut supposer aussi qu'une dégradation de la pierre en cet endroit a pu faire croire qu'il y avait un O (*aïn*); un bon estampage aurait pu nous fixer à ce sujet. D'autre part, les mots se suivent sans qu'aucun intervalle ni signe orthographique vienne nous indiquer leur nature et leurs fonctions.

Après avoir transcrit les lettres en caractères chaldaïques, nous donnerons la signification des mots en l'appuyant des explications nécessaires :

זארובאל להרשמאזאתענש
ל אבן נמד באל אללאם

זארובאל *Zaroubal.* — Le premier mot qui commence l'inscription à droite est *Zaroubal,* nom propre qui figure dans le texte latin sous la forme de AZRVBAL. Nous ne chercherons pas à établir la correspondance de ces deux noms, leur similitude nous dispense de l'appuyer par des observations que nous considérons d'avance comme inutiles. Nous dirons seulement que ce nom est composé de deux mots : צשר *asr,* qui signifie *trésor, richesses ; thesaurus* du latin, et *Baal* (Dieu); c'est l'équivalent de *trésor du dieu Baal.*

ל *l.* — Pour הל *al,* article pour tous les genres, d'où : *il, elle, ille, illa,* etc., etc.

הרשמאזאתענש *Arsmasatans.* — Signifie *né, originaire* de Arsamosata, c'est-à-dire l'*Arsamosatanien.* Arsamosata était une ville du district de Sophène en Asie, ou pour mieux dire de l'Armenia Major qui était située entre les chaînes de montagnes de l'Antitorus

et du Masius, et séparée de la Mélitène de l'Armenia Minor par le fleuve Euphrate. Cette signification s'identifie très bien avec le mot AR...TANVS du texte latin et elle le complète ainsi : ARSAMOSATANVS.

לאבן *el aben.* — Mot composé de לא et בן (*la* et *bn*) signifiant : le premier, *élever*, et l'autre, *construction*. Il a donc le sens de bâtir ou *il a construit, il a fondé, il a élevé* un monument ; c'est le mot correspondant à TEMPLVM FACIENDVM CVRAVIT de la partie latine de l'inscription.

Les anciens n'attribuaient pas au mot TEMPLVM l'importance, l'idée de grandeur que nous lui donnons aujourd'hui. Il servait à désigner tantôt un sanctuaire, un oratoire, tantôt un terrain, un espace libre consacré par les augures ; quelquefois il s'appliquait au tombeau d'une personne honorée de son vivant.

נמד *nmd.* — Se rencontre en hébreu avec le sens de *libare*, offrir aux dieux en libations, faire une offrande, un sacrifice. C'est le λειβω des grecs. Ce mot veut dire aussi *faire l'éloge, célébrer la mémoire, les exploits* de quelqu'un. *In numinis honorem libavit*, il a offert pour honorer la puissance de (quelqu'un).

באל *Bal.* — Pour Baal ; c'est le seigneur suprême, le maître par excellence, le premier dieu des Phéniciens, et dont le temple principal était à Tyr. Il correspond au Ζευς Κρονιων des Grecs, au *Jehovah* des Hébreux, au *Jupiter optimus maximus* des Romains.

Ce mot se compose de אל *al, élevé, puissant, très haut,* et de ב *b,* préposition formative ou composante.

En arabe, *allah,* Dieu suprême, maître des mondes.

En persan, *hel* signifie grand ; *ael,* Dieu.

En langue tartare : *al,* très grand ; *alaa,* dessus ; *ala,* Dieu ; *alin,* montagne.

En hongrois : *halon,* élevé.

En celtique : *huel, uellaat,* haut, grand.

En grec : αλδεω augmenter, αλλομαι sauter, s'élever en haut, το πολο beaucoup, πολος considérable, πολλακις fréquemment, ηλιχια stature.

Nous trouvons en latin : *alare,* faire grandir ; *ala* aile d'oiseau ; *alumnus,* élève ; *celsus,* grand, haut.

En français : *baller, ballet, bailli* (juge), *bailleul* (gouverneur d'enfant), vieux langage.

En hébreu on a encore *Eloïm* qui signifie les Dieux ; c'est la valeur du pluriel אלהום formé de אל et אלה (de *al* et de *ala*), c'est-à-

dire, le *puissant*, le *suprême*, le *très haut*, d'où *Elie* et *Eliaou* des Israélites.

Comme on le voit, ce sont toujours des mots ayant la même racine, avec le sens de *élévation*, *puissance*, *divinité*. *Bal* veut dire aussi, en hébreu, *épouser*, *maîtriser*. *Baalo*, chef, époux, c'est-à-dire : être l'époux, le maître d'une femme ; en être le seigneur, la posséder.

On voudra peut-être bien nous faire observer que dans cette occasion *Bal* באל est écrit avec un א (*aleph*) et qu'il devrait l'être avec un ע (*aïn*). Nous nous étions bien vite aperçu de cette irrégularité qui nous a semblé pouvoir être expliquée très bien par l'ignorance du lapidaire. Cette erreur, du reste, se rencontre quelquefois (Voir la 4e Tunisienne de la *Toison d'Or* de l'abbé Bourgade) ; nous dirons même que le même nom est aussi figuré sans א (*aleph*) ni ע (*aïn*) et simplement בל *bl* (consulter le même ouvrage).

אללאם *allam*. — Pour אלאם. C'est peut-être bien le synonyme de *hel* de l'arabe (entrer, faire entrer), *inseruit*, *immisit*, *intravit*. En hébreu אלאם donne le sens de *abscondere*, se reposer, être tranquille, se coucher ; *immittere*, introduire, enfermer ; *occultare*, cacher, dissimuler ; *occultavit in terram*, il a enseveli.

Nous aimons mieux voir dans ce groupe de lettres deux mots : אל (*al*) et לאם (*lam*). Le premier nous paraît être une préposition qui équivaut à *secundum*, suivant ou selon, et à *propter*, pour, à cause de, eu égard à, en raison de. Nous attribuerons au mot *lam* la signification de *oblata est ;* les verbes *referre*, *offerre* nous donnent le sens de : rendre des actions de grâces, offrir, promettre. *Propter rem* (ou *sacrificium*) *quæ oblata fuit* veut donc dire : à cause d'une chose promise, pour l'accomplissement d'une promesse, d'un vœu ; formule qui correspond à *adimplevit et votum solvit* des inscriptions votives.

La traduction de la partie néo-punique de notre inscription nous fournira, d'après ce qui précède, un sens tout à fait approchant de la lecture qui a été donnée ci-dessus du texte latin :

Zaroubal Arsamosatanus ædificavit monumentum quod libavit Baali, obsequens votum solvit.

Nous avions découvert comme pouvant être rapprochées du mot *allam*, plusieurs autres étymologies que nous mentionnerons ci-après ; mais nous conserverons, quoi qu'il en soit, la signification

que nous venons de lui donner et qui correspond parfaitement à celle de l'inscription latine.

El ama pourrait signifier (construit) d'après les mesures, les indications d'un architecte, ce qui serait une façon de compléter le sens de l'inscription.

El ama semblerait devoir être traduit encore par ***serviteur,*** et on aurait : offert au dieu Baal par son serviteur. C'est le *fidus* des Latins, et le *amin* des Arabes.

At el ama est un adverbe équivalent de *usquedum, quousque, tamdiu,* tant que, aussi longtemps que. Il pourrait être pris pour *omni tempore, de tempore futuro,* pour toujours, pour les temps à venir, d'où cette phrase : מן עלמא ועדאלמא *ab æterno usque ad æternum.* Elle a été prise dans l'ancien Testament, *liv. de Daniel,* 2, 20.

Cela voudrait dire alors l'éternité, le temps éloigné, les temps inconnus; c'est l'idée du temps caché, soit passé, soit futur; c'est la nuit des temps, ou bien les temps à venir, supérieurs, d'en haut, suspendus sur l'humanité entière.

Alouma paraît se rapprocher de la formule *huic deus præmium sit,* ou bien *ut sit mihi in memoriam* : que Dieu soit sa récompense; que Dieu ne m'abandonne pas.

Enfin, *el aman* peut être rendu en grec par *γενεσ̃τω,* en latin par *fiat, ita sit, bene,* et par

AMEN.

2.

En consultant les recueils d'inscriptions libyco-berbères publiées par M. le docteur Reboud, notre attention a été attirée tout particulièrement par une épitaphe bilingue découverte, en décembre 1878, à Aïn-el-Kebsch, dans les environs de Duvivier, par M. le curé Mougel.

Nous eûmes aussitôt la pensée d'en faire une étude; mais avant de la commencer, nous désirions savoir si cette inscription avait été déjà traduite, ou si elle avait fait l'objet d'une notice quelconque dans quelque *Revue* périodique. Ce renseignement nous était, sans doute, indispensable; il était, en effet, complètement inutile, disions-nous, d'entreprendre un travail qui, s'il avait été fait par un autre, deviendrait tout à fait superflu. Il nous semble même étrange au-

jourd'hui, après nos recherches vaines, que personne n'ait tenté l'examen d'une épigraphe aussi intéressante.

M. le Président de l'Académie d'Hippone, que nous avions entretenu de notre projet d'essai de traduction, voulut bien écrire dans le même but à ses correspondants de Constantine et de Paris ; il ne put obtenir aucun résultat susceptible de nous tirer de l'incertitude dans laquelle nous nous trouvons.

C'est donc dépourvu de toute espèce de renseignements sur ce qui a pu être tenté ou écrit au sujet de cette inscription, que nous allons essayer d'en faire une interprétation sur laquelle on pourra évidemment, hâtons-nous de le dire, porter des jugements les plus opposés.

Nous donnerons d'abord une reproduction graphique de ce monument et nous la ferons suivre des observations sur lesquelles nous croyons devoir nous appuyer pour établir une corrélation à peu près acceptable entre les deux textes libyque et néo-punique.

En nous servant de l'alphabet berbère de M. le conseiller LETOURNEUX, il nous semble pouvoir, de la façon suivante, reproduire en caractères français la partie libyque de l'inscription :

1re colonne à droite.......................... GUOSM.
2me colonne (en allant vers la gauche)............ GSRMN.
3me colonne (id. id.)............ TBNBIOV.
4me colonne (la dernière à gauche).............. NBNNZ.

La première colonne donne donc le mot MEZOVG et c'est là très probablement le même que AZEKKA, pluriel AZEKKOVAN, qui dans la Tamacher' sert à désigner un tombeau. Nous trouvons encore dans la langue des Kabyles des Aït-Kalfoun, AZEKKOUA, avec la même si-

gnification. Si on analyse le mot *azekka* en retranchant l'article *a* et la lettre terminante *a*, encore un agent grammatical, on obtient la racine *zek* c'est-à-dire *sek* ou *shac* avec le sens général de *enveloppant*, *couvrant*, *entourant*.

L'hébreu nous fournit un synonyme, *mizkhan*, qui a la signification de *demeure*, *tombeau*, *tabernacle*. *Mizouka*, dans la même langue veut dire *contour*, *enveloppe*, *contenant;* il est bien évident que ces deux mots ont la racine unique *sak* qui signifie *habiter*, *se reposer*, *enfermer*.

En second lieu, si on retranche *m* initial de *mzouka* de notre inscription, il reste *azouka* qui est certainement une équivalence de *azeka* du kabyle et du touareg. *M* s'ajoute aux verbes pour former les participes actifs et passifs ; mais le plus souvent cette lettre placée devant les noms, est insignifiante, comme son égale *n*. Elle tombe ou se retranche sans inconvénient. En Zenaga, la préfixation *m* indique le neutre ou le passif.

Le même mot avec la même signification se retrouve dans d'autres langues ; on n'est embarrassé que sur le choix des citations. Ainsi :

Saqf, en arabe, signifie *toit*, *couverture*, *abri ;*

Saksi, en turc, veut dire *vase*, *contenant ;*

Pisok (*pi* article), correspond, en copte, à *entasser*, *enfermer ;*

Σηκος, en grec, *maison*, *habitation*, et *σκηνη*, *tente;*

Sakodein, en celtique, *couvrir* ; *skaten*, écaille ; *soucha*, se blotir ; *sequed*, abri.

Ces étymologies paraîtront, sans doute, frappantes de vérité, et nous espérons être dans la réalité en traduisant *mezouk* par *tombeau*. Nous n'ignorons pas que nous nous éloignons ainsi, d'une manière complète, des idées émises jusqu'à présent par ceux qui se sont occupés de ce genre d'épigraphie et qui sont unanimes pour considérer comme étant des noms personnels tous les mots commençant par *mess* (seigneur, maître). Ils ont identifié *mezouka* à *Mazigt*, appellation donnée aux princes Numides, et de *Massinissa*, *Massioua*, *Miscipsa* ils ont fait le seigneur *Issa*, le seigneur *Sioua*, le seigneur *Ipsa*. Nous ferons remarquer en passant, que ce dernier nom *Micipsa* n'était pas prononcé ainsi. On disait *Mikipsa*. Ce qui le prouve, ce sont les médailles numidiques qu'on retrouve en grande quantité dans ce pays et qui représentent, d'un côté, une figure barbue, et de l'autre, un cheval au galop. On lit quelquefois sous ce cheval, deux lettres accolées : un מ (*mim*) et un ק (*coph*) ; il

est hors de doute qu'on a là les initiales de *Mikipsa.*

Nous devons avouer ensuite qu'un nom propre désignant un prince numide ou un noble indigène, nous serait bien inutile ; ajoutons même que nous en serions fort embarrassé dans la traduction que nous allons faire du texte libyque de notre épitaphe. Nous ne pouvons, en conséquence, que persister dans ce que nous avons déjà dit, et nous continuons à considérer le mot *mezouka* comme ne pouvant avoir une signification autre que celle de *tombeau.*

La deuxième colonne, à notre avis, se composerait de deux mots : NM et RZG. *Nm* nous semble avoir une proche parenté avec נוּם des Hébreux et pouvoir être traduit par *dormitorium* ou mieux *conclave domus æternæ* ou *domus sæculorum.* לנע de la langue sacrée veut dire *repos délicieux et agréable après un voyage de fatigue, lieu où on s'arrête volontiers pour se remettre ;* ne doit-on pas attacher à cette signification de voyage fatigant, l'idée de la vie? L'existence de l'homme, ou ce qui la remplit, peut bien être rendu par un *voyage agité, pénible* ; le repos est la mort, la cessation du mouvement, de l'action, de la pensée. On lit dans *Samuel,* liv. 2, II, II : *Deus omne malorum genus in me cumulat, per vitam.* Nous pensons, en ce qui nous concerne, que cette identité de pensée pourrait être admise avec sincérité. Nous traduirons conséquemment le *nm* du libyque par : *ici, lieu de repos.*

Le mot qui vient ensuite est RZG et RZGOV en y adjoignant la lettre OV qui commence la colonne suivante ; cette lettre ne peut, en effet, que concourir à la composition de ce mot, bien qu'elle se trouve dans une autre ligne verticale de signes.

On trouve dans FREYTAG, un peu sous forme de transposition, les étymologies suivantes qui pourraient s'adapter sans inconvénient sérieux à *rzgou.*

RKÈS, *coartata, compressa fuit res* (presser, cacher) ;

RÈS, *rem qua potitus erat, occupavit* (occuper un endroit, prendre possession d'un objet) ;

RQAS, *commotus hic illuc fuit* (il est venu là, en cet endroit).

L'hébreu nous fournit les racines ci-après : ארק (*areq*) et רקש (*rks*), étendre, se reposer. Nous sommes, par suite, autorisé à penser que *rzgou* peut signifier *habiter, s'installer dans un endroit, l'occuper.*

Dans la colonne suivante on lit : IBANA BT. Nous distinguons dans ce groupe de lettres deux mots : *Ibn* pour *Ibana,* nom propre

féminin, et *bt* (fille de). Il convient de faire remarquer que ce dernier mot, *bt,* est absolument le même, comme on le verra plus loin, que celui employé en punique pour indiquer la filiation.

La dernière colonne, formée des lettres ZNNABAN, désigne un nom propre, ZENNABAN, qui est celui du père d'IBANA.

Les cinq barres qui se trouvent tracées au-dessus de cette dernière colonne, représentent, on ne peut guère en douter, les cinq doigts de la main, c'est le *kamsa* qu'on rencontre sur d'autres inscriptions libyques, et qui signifie *protection* ou plutôt *invocation.* Cette assimilation paraîtra très vraisemblable et nous croyons devoir nous dispenser de donner d'autres explications pour l'appuyer davantage.

L'interprétation que nous venons d'essayer serait donc la suivante :

Tombeau, lieu de repos de Ibana, fille de Zennaban.

Il est bien entendu que nous présentons notre traduction à titre d'essai, avec l'intention d'en provoquer l'examen et bien décidé à la transformer ou à l'abandonner, si c'est nécessaire.

Passons maintenant au texte néo-punique. Il nous sera facile d'y retrouver les équivalents de notre inscription libyque. Nous transcrirons les lettres puniques en caractères chaldaïques et français pour bien faire comprendre la correspondance des différents signes et leur valeur. Nous aurons soin de séparer les mots qui ont été gravés sur la pierre sans intervalle ni rien qui les distingue, défaut commun à tous les textes de cette espèce.

אעבן בץ יבנע בת זנאבני

INBANZ TB ANBI HTB NBHA

Le premier mot, en lisant de droite à gauche, est *ahbn,* qui doit être complété ainsi : *ahben.* On le rencontre dans la plupart des inscriptions tumulaires ; souvent il est précédé de *tana,* et on traduit alors : *Positus est lapis hic* (voir le *Corpus inscriptionum semiticarum*). Ce mot veut donc dire *cippus, monumentum* (élévation, construction), ce qui exprime la même idée, quelle qu'en soit la forme, quelles qu'en soient les dimensions. La terminaison *n* ferait supposer un pluriel, alors ce serait le sens de *édifice en maçonnerie.*

La lettre initiale א se trouve un peu au-dessous de la ligne et semble avoir été ajoutée. On devine aisément que le lapicide s'est avisé,

après son travail fini, que ce mot ne devait pas commencer par un *aïn*, mais bien par un *aleph*, et il a gravé cette dernière lettre après coup pour réparer un peu son erreur.

Bth est pour *beit*, et il signifie *demeure*, *habitation*, *lieu de repos*, *temple ;* il dérive de *ban* (bâtir), *ædificare*, *extruxere*, *erigere*, d'où *βαναυσος* (artisan), *βαυνη* (forge), en grec ; en arabe, bâtir se dit *bena* ; les maçons sont appelés *bennaï*, pluriel *bennaiine*.

Beit signifie encore la *famille*, métonymie du contenant pour le contenu et se prend métaphoriquement pour désigner ceux qui la composent. Les Arabes ont une même façon de s'exprimer et ils emploient, en parlant de leurs femmes et de leurs enfants, le mot *dar* (maison), pluriel *diar*.

Enfin, le mot בת *bt*, lorsqu'il est accompagné de עלמ *alem*, peut correspondre aux concessions à perpétuité de nos cimetières (consulter à ce sujet le *Corpus inscriptionum semiticarum*) ; il a donc une signification que nous rapprocherons tout à fait du latin : *penetrale domus æternæ requietis*.

Ibna que nous compléterons ainsi en y ajoutant une voyelle, *Ibana*, est le nom propre d'une femme. Le mot *bt* qui suit et qui est, sans doute, sous la dépendance de *Ibana*, indique surabondamment que c'est là un nom propre du genre féminin. En hébreu, on reconnaît les noms féminins à leurs terminaisons en ה (*a*) ou en ת (*t*), cette dernière beaucoup moins fréquente. Nous ferons observer, dans cette occasion, que le mot devrait finir par un *a* long ה et non par un *a* aspiré ע, mais le lapicide, qui n'était pas un artiste fort habile, comme nous l'avons fait remarquer déjà, n'a pas su faire, très probablement cette différence et il a gravé un *aïn* pour un *he*.

Bt se traduit par : fille de ; *ben*, fils, féminin *bt*, fille.

Znabani est un nom propre désignant le père d'*Ibana* ; il doit naturellement se lire *Zennabanis*.

D'après les démonstrations qui précèdent, il semble qu'il convient donc de donner au texte néo-punique l'interprétation suivante qui rend, d'une façon très conforme, la traduction du libyque :

Sepulcrale monumentum hoc est æterna domus requietis Ibanæ filiæ Zennabalis.

Capitaine Melix.

ETUDE
SUR
LE RÉGIME DES EAUX DU SAHARA
DE LA PROVINCE DE CONSTANTINE

Par M. H. JUS
Directeur des travaux de sondages.



Dans ce monde, le possesseur des miracles, c'est Dieu.
IBN KALDOUN (XIVe siècle).

Les Arabes prétendent que la mer souterraine de l'Oued-Rir' coule au nord et que ses eaux participent à tous les mouvements de l'Océan ; pour eux, c'est *la mer roulante et écumante avec toutes ses successions de vagues.* Partant de ce principe, la zône d'alimentation serait au sud.

Mais où trouver dans ces régions, qui passent pour le type de la sécheresse, une contrée qui soit en état d'alimenter un pareil bassin ? Ce ne sont pas les plaines arides qui s'étendent au sud d'Ouargla. Serait-ce peut-être le plateau de Tadmaït ou le Djebel-Hoggar, ce groupe de montagnes qui passe pour la forteresse des Touaregs ?

D'après les renseignements fournis par les Touaregs (*tou areg,* habitants des sables) eux-mêmes, il paraîtrait que ces montagnes sont couvertes de pins. Or, la présence de ces conifères sous de pareilles latitudes supposerait une certaine altitude et une humidité correspondante.

Mais, tombe-t-il dans ces contrées lointaines, presque sans hiver, une quantité de pluie assez abondante pour alimenter une nappe d'un débit aussi considérable que celui que fournissent les puits artésiens du sud ? Ce n'est guère admissible. D'autre part, comment les creuseurs de puits de l'Oued-Rir' ont-ils pu s'orienter dans un trou de $0^{m}80$ de diamètre et de 40 à 60^{m} de profondeur, le plus souvent rempli d'eau, et en déduire que la nappe artésienne coulait au nord ?

Il a suffit, croyons-nous, qu'un seul ait été amené à faire cette

supposition pour qu'elle se soit perpétuée de génération en génération. Donc, de ce côté, rien de sérieux, rien d'affirmatif.

M. Charles LAURENT, dans son mémoire sur les puits artésiens du Sahara, admettait que les eaux souterraines du bassin de l'Oued-Rir' provenaient des contreforts de l'Atlas, où elles seraient recueillies par certaines couches de gompholite ou poudingue de gravier et de sable, qui étaient censées se prolonger sous le Sahara et y accumuler leurs eaux.

On devrait, par conséquent, trouver l'eau dans le désert partout où l'on pénétrerait assez profondément pour atteindre ces bancs de poudingue. Cette hypothèse ne s'est pas confirmée : c'est ainsi que tandis que les forages de la région d'Ourlana, d'une profondeur de 60 à 80 mètres, fournissent de l'eau en abondance, ceux de Chegga et d'El-Fayd, qui ont atteint 150 et 157 mètres de profondeur, n'ont pas donné de résultat, et cependant le niveau de ces deux puits, au bord occidental du Chott Melrir' est sensiblement plus bas que celui de tous les autres points du Sahara.

Il faut donc conclure de là qu'il est impossible que la mer souterraine soit en communication avec les contre-forts de l'Atlas, attendu que, dans ce cas, elle devrait se trouver sur toute l'étendue qui sépare ces contre-forts du chott Melrir' et des oasis.

Il est encore inadmissible de croire à une grande surface d'eau qu'un caprice de la nature aurait placée au milieu du Désert, comme en d'autres lieu elle a placé au sein de la terre, des amas de gypse et de sel.

Mais, ce que l'on ne peut mettre en doute, c'est l'existence d'un véritable réservoir d'eau douce, d'une espèce de lac ou de cours d'eau souterrain habité par des êtres vivants qui s'y meuvent aussi librement que dans les lacs superficiels.

Nous allons essayer maintenant de donner notre opinion sur l'alimentation de cet important cours d'eau souterrain.

Ainsi que nous l'avons dit dans notre opuscule sur le Zab occidental et oriental de la province de Constantine, les oasis de cette région, situées à 36 kilomètres ouest de Biskra, sont arrosées par des sources naturelles jaillissantes que l'on peut diviser en trois classes distinctes :

Tantôt on voit sortir ces sources du calcaire crétacé, tantôt elles sortent en bouillons sableux du terrain quaternaire; ce sont là les deux premières espèces.

Dans les deux cas, la nature et la température des eaux sont à peu près les mêmes.

Les sources de la deuxième espèce sont situées sur l'emplacement des affleuvements souterrains des couches de rochers dont on voit l'eau émerger au jour. Enfin, l'humidité et la nature marécageuse du sol forment souvent des lignes continues qui relient entre elles les deux espèces.

Leur liaison et leur communauté d'origine sont donc incontestables. Quelquefois une partie de ces eaux reste dans la couche perméable et y forme de nouvelles rivières souterraines qui descendent vers le sud. Elles sont souvent situées à une faible profondeur et se révèlent, de temps en temps, par un affaissement du sol gypseux et sableux qui les recouvre. C'est cet affaissement qui les fait reconnaître par les Arabes qui, au moyen d'un petit déblai fait en aval, les amènent à la surface.

Ce sont les sources de la troisième espèce.

Elles ont la même origine que celles des deux premières, mais leurs eaux sont plus froides; elles sont rafraîchies comme si elles avaient séjourné dans une cave.

Ces trois espèces de sources surgissent à la surface du sol, dans le Zab occidental, et sont au nombre de 34.

Le débit total de ces sources est de 116,305 litres à la minute, soit 167,493,600 litres par 24 heures et 60,297,696 mètres cubes par année.

La température varie entre 19° et 22° pour celles de la troisième espèce, et entre 23° et 27° 33 pour les sources de la première et de la deuxième espèces, c'est-à-dire celles dont les griffons sortent du terrain crétacé.

Les eaux de ces sources contiennent de $1^{g}3098$ à $3^{g}1582$ de sels anhydres par kilogramme, et nourrissent des Cyprinodontes, des poissons chromides, des crustacés (crabes), des Mélanies, des Mélanopsides, des Paludines et des Littorines.

Les tableaux 1 et 2, placés à la fin de cette *Etude*, donnent le débit des différentes sources naturelles du Zab et les espèces d'animaux vivant dans leur sein.

Il n'est guère possible d'admettre que ces sources, émergeant dans le terrain quaternaire du Zab occidental, puissent être alimentées par les eaux de pluies tombant dans l'espace très restreint compris entre les bouillons de ces sources et le pied des montagnes, surtout

si l'on considère qu'à Biskra, qui n'est distant que de 40 kilomètres, il ne tombe en moyenne que 0m150 millimètres de pluie par année.

La température élevée des sources de la première et de la deuxième classe, montre qu'elles viennent d'une assez grande profondeur, et que leur débit est assuré, puisque, d'après le dire des Indigènes, elles n'ont jamais subi de variation. On doit donc en conclure que l'existence des nappes souterraines est considérable dans le terrain crétacé du département de Constantine et que la quantité de pluie qui tombe annuellement dans ce département, est suffisante pour maintenir leur existence et leur débit.

Maintenant, si l'on compare la température des eaux des sources naturelles du Zab et les animaux qu'elles nourrissent dans leur sein, avec la température des puits artésiens de l'Oued-Rir' et avec les animaux rejetés par les nappes jaillissantes, on peut encore admettre que ces sources contribuent en partie, sinon en totalité, à l'alimentation des nappes artésiennes de cette région, car les nappes crétacées, en remontant à travers les terrains pliocènes et quaternaires du sud, peuvent s'infiltrer à différents niveaux dans les couches perméables de ces dernières qui plongent toutes vers le sud.

Selon toute probabilité, elles suivent la direction d'El-Badj, au S.-E. (altitude d'El-Badj + 50m), pour se rendre dans les sables perméables du bassin souterrain des chott Ben-Challi, Oued-Khouf et Si-Radouan (altitude — 18m au-dessous du niveau de la mer) dépendant du grand chott Melrir, et y constituer un vaste réservoir qui se déverse dans la dépression de l'Oued-Rir'.

L'eau de cette couche souterraine est ramenée au sol au moyen de trous de sonde, tubés au diamètre de 0m30 à 0m12. Elle n'est pas atteinte partout à la même profondeur, soit à cause des différences d'altitude des orifices des sondages, soit à cause des différences d'épaisseur des couches sahariennes.

Les 145 sondages, exécutés dans l'Oued-Rir' proprement dit, permettent d'admettre que le bassin artésien de cette région est divisé en cinq groupes principaux :

Premier groupe, comprenant les oasis d'Ourir, Ensira, Mraïer, Dendouga, Sidi-K'helil, Tinedla, El-Berd et l'ancienne oasis de Fadlia détruite par le Bey de Constantine.

L'altitude de ce groupe varie entre — 17m au-dessous du niveau de la mer et + 26m au-dessus.

La grande nappe artésienne s'y rencontre entre 43m50 et 89m80.

La masse aquifère, qui la renferme, est recouverte par des argiles marneuses avec plus ou moins de gypse cristallisé.

Le débit de la nappe varie entre 1,200 et 4,000 litres à la minute, et sa température entre 24°10 et 26°50.

Deuxième groupe, comprenant les oasis de Zaouïet-Rihab, Sidi-Yahia, Coudiat Sidi-Yahia, Saïah, Tala-em-Mouïdi, Mazer, Ourlana, Tiguedidin, Djama, Ariana, Sidi-Amran, Ayata, Tamerna-Kedima et Tamerna-Djedida.

L'altitude de ce deuxième groupe varie entre 28m et 42m au-dessus du niveau de la mer, c'est le plus important de l'Oued-Rir'.

La nappe s'y rencontre entre 55m et 72m50 et la masse aquifère est recouverte par des argiles marneuses rouges, jaunes, plus ou moins gypseuses et par une brèche de poudingue formé de calcaire et de silex blanc et noir, très dur, dont l'épaisseur offre des anomalies très frappantes.

Son débit varie entre 900 et 5,000 litres par minute, et sa température entre 24°50 et 25°80.

Troisième groupe. A partir de Tamerna, la nappe contourne un peu plus à l'Est pour former un troisième groupe comprenant les oasis de Sidi-Sliman, Moggar, El-Kessour et Bou-Rekhis, dont l'altitude varie entre 45m et 48m au-dessus du niveau de la mer.

La nappe artésienne s'y rencontre entre 50m et 75m50, avec un débit de 1,100 à 3,500 litres par minute, et une température de 25° à 26°.

La masse aquifère est recouverte par des argiles marneuses rouges, jaunes, avec plus ou moins de gypse cristallisé.

Quatrième groupe. Dans les environs de Bou-Rekhis, le bassin artésien se relève en décrivant un coude de l'E. au S.-O., pour former un quatrième groupe, voisin de l'extrémité méridionale de la grande cuvette artésienne, et compris dans les parties les plus élevées de cette cuvette.

Les oasis de Meggarin-Kedima, Meggarin-Djedida, Zaouïa-Sidi-el-Abid, Schmoura, Tebesbest, Tougourt, Nezla, Coudiat-el-Koda, Temacin et Tamelath font partie de ce groupe dont l'altitude varie de 59m à 69m au-dessus du niveau de la mer.

La nappe artésienne s'y rencontre entre 42m et 80m, avec un débit de 60 à 4,000 litres par minute, suivant que l'on se rapproche plus ou moins de la falaise E., et une température de 24°50 à 26°.

La masse aquifère est recouverte par cinq couches :

1° *El sbah*, banc de gypse terreux qui forme le sol des environs;

2° *El trab* ou *el tin,* roche marneuse de couleur jaune rougeâtre, empâtant des cristaux de gypse;

3° *Tizaouïn,* sable siliceux de plâtre et d'argile à structure arénacée;

4° *El hadjar* (la pierre), formée d'un agrégat de petits cristaux lamellaires de gypse d'un blanc jaunâtre, réunis par un ciment argilo-sableux;

5° *El mazoul,* argile d'un blanc verdâtre, très compacte et très grasse au-dessous de laquelle se trouvent les sables aquifères.

Cinquième groupe, comprenant les oasis de Sidi-Rached, Bram, El-Harihira et G'hamra (Ramra).

Le petit bassin formé par ce groupe séparé des autres, d'une altitude de + 45^m à + 56^m au-dessus du niveau de la mer, peut être admis comme correspondant à une des berges du canal artésien souterrain.

Sa partie aquifère peut être également représentée par un îlot garni de lentilles plus ou moins spongieuses et des fissures correspondant avec la nappe artésienne des troisième et quatrième groupes; sa couverture est formée par un banc de gypse blanc en roche.

Lorsqu'un trou de sonde tombe dans une des fissures principales, la nappe jaillit avec une force ascensionnelle assez grande et se maintient, le plus souvent, à son débit primitif.

Si, au contraire, il tombe dans une des parties spongieuses dépourvues de fissures, aucune variation ne se produit dans le niveau de l'eau, ou si la nape se déclare, elle jaillit avec un fort débit pour disparaître quelques heures après, lorsque la lentille est vide.

Les géologues qui ont parcouru cet îlot ont admis ce principe:

« Toutes les fois que, dans une région déterminée, un sondage
« n'a pas atteint la grande nappe déjà connue par des sondages
« voisins, on a des chances de la trouver en allant à un niveau plus
« bas, car la couche qui renferme la nappe jaillissante présente,
« parfois, des épaisseurs très différentes dans des régions voisines. »

Et ils ajoutent:

« Cela donne lieu de penser qu'à Sidi-Rached, à Bram et à El-
« Harihira, il conviendrait de dépasser les profondeurs atteintes
« pour rechercher la grande nappe des puits voisins. »

L'expérience faite récemment à Sidi-Rached, par un sondage de 120 mètres de profondeur, qui n'a absolument donné aucun résul-

tat, démontre que ce principe ne possède aucune valeur sérieuse ni accréditée.

Des vingt-deux sondages exécutés dans ce groupe, treize seulement ont donné un résultat satisfaisant.

La nappe jaillissante s'y est rencontrée entre 48m et 54m de profondeur, avec un débit variant entre 350 et 3,000 litres par minute et une température variant également entre 23° 70 et 26°.

Le tableau n° 2 donne le nombre de puits artésiens français et indigènes existant actuellement dans chaque oasis, la profondeur moyenne et le débit moyen des nappes jaillissantes de chaque groupe.

Les 549 puits artésiens et behour de l'Oued-Rir' ont un débit total de 207,056 litres à la minute, soit 298,160,640 litres par vingt-quatre heures et 107,337,830 mètres cubes et 400 litres par année.

Les eaux de ces puits contiennent de 4g 0515 à 6g8010 de sels anhydres par kilogramme et rejettent, comme les sources du Zab occidental, les animaux des espèces décrites dans le tableau n° 3.

Ainsi que l'indique ce tableau, les Cyprinodontes sont rejetés par tous les puits qui ont plusieurs années d'existence, les poissons chromides par ceux des deuxième et quatrième groupes, enfin les crabes ne sont rejetés que par trois puits : Mazer n° 3, Ourlana n° 2 et Tamerna-Djedida n° 1, dont les nappes jaillissantes sont recouvertes par un banc de poudingue formé par un agrégat de calcaire et de silex blanc, rouge et noir.

Les behour (*behar,* au pluriel *behour*, mer, étang), du deuxième groupe seulement, nourrissent également les mêmes animaux, à l'exception toutefois des crabes dont on n'a pu trouver jusqu'à présent un seul sujet.

Plusieurs savants prétendent que ces behour ne sont probablement que des évents ou soupiraux naturels de la mer souterraine et que les poissons qui circulent dans toute l'étendue du bassin intérieur remontent de temps à autre dans les étangs pour y prendre leurs ébats et probablement aussi pour y frayer.

Ils s'expliquent ainsi comment ils ont des yeux parfaitement conformes.

Pour ceux qui ont étudié pratiquement le bassin de l'Oued-Rir' et connaissent la nature compacte des argiles ou marnes qui recouvrent la nappe d'eau souterraine, il est hors de doute que certains de ces évents ou soupiraux ne sont pas naturels et que la main

de l'homme n'est pas étrangère à leur existence. Plusieurs behour ne sont autres que des puits artésiens indigènes très anciens, dont la nappe souterraine a été obstruée par plusieurs mètres d'éboulements des couches superficielles à travers desquelles elle se fraye un passage pour débiter un volume d'eau maximum de 400 à 500 litres par minute.

La preuve nous en a été fournie, en 1855, par le chef de l'ancienne corporation des R'tas (creuseurs de puits), Sidi-Sliman qui, malgré son âge avancé (il comptait 90 ans à cette époque et était aveugle), avait encore la mémoire très lucide et racontait ce qu'il avait appris de ses ancêtres sur ce sujet : ainsi, les behour d'Ourlana, les plus importants de la région, que l'on nomme aujourd'hui Behar-Titellan, Behar-Tassegant, Behar-Ourlana, s'appelaient jadis Aïn-Titellan, Bir-Tassegant, Bir-Ourlana. Le behar de Tinedla, composé de sept puits éboulés, formant un étang de dimensions considérables, se nomme toujours Bir-Mendra et non Behar-Mendra.

Nous en avons encore eu d'ailleurs une preuve récente pour deux de nos puits artésiens, exécutés dans le deuxième groupe, Mazer n° 1 et Tala-em-Nouïdi n° 1, qui, par suite d'un tubage défectueux, se sont transformés en véritables behour, quelques mois après leur achèvement.

POISSONS, CRUSTACÉS ET MOLUSQUES VIVANTS

Rejetés par les puits artésiens de l'Oued-Rir'

Déterminés, en 1883, par MM. Sauvage, du Muséum d'histoire naturelle, et Bourguignat, auteur de la *Malacalogie d'Algérie*.

Poissons.

Cyprinodon calaritanus (*Bonelli*).
Hemichromis Saharæ (*Sauvage*).
Hemichromis Rollandi (*Sauvage*).
Chromis Zillei (*Gervais*).
Chromis Desfontainei (*Lacépède*).

Description des Cyprinodons : nageoires pectorales très petites, yeux bien conformés et y voyant parfaitement, dents tricuspidées aux mâchoires, couleur jaune pâle avec ventre passant au bleu. Femelles marquées de barres transversales grises et désignées Cyprinodon-doliatus par M. de Siebold. Grandeur maximum des deux espèces : six centimètres.

Crustacés.

Telphusa fluviatilis (*Rondelet*).

Plusieurs naturalistes ont affirmé que les crabes rejetés par les puits (*Telphusa fluvialis*), appartenaient à l'espèce terrestre qui ne pouvait vivre sous l'eau que deux ou trois jours au plus.

L'expérience suivante, pratiquée à plusieurs reprises, est venue démontrer le contraire :

Un crabe vigoureux a été enfermé dans une cage en fil de fer que l'on a fixée dans l'eau, à 1m50 de profondeur. Il était libre de ses mouvements et tous les quatre ou cinq jours on lui introduisait de la nourriture par le grillage. Le 35e jour, on a retiré la cage de l'eau et l'on a constaté que ce crustacé était aussi vigoureux qu'avant son plongeon prolongé.

Mollusques.

Melanopsis maroccana (*Morelet*).

Buccinum maroccanum, Chemnitz, 1795 ; Morelet, 1853 ; Bourguignat, *Malacologie algérienne*, 1854.

Amnicola pycnocheilia (*Bourguignat*).

Malacologie d'Algérie, 1862.

Amnicola Jusi (*Bourguignat*).

Spécimen nouveau, 1883.

Amnicola Miloni (*Bourguignat*).

Spécimen nouveau, 1883.

Amnicola saharica (*Bourguignat*).

Spécimen nouveau, 1872.

Amnicola Cossoni (*Bourguignat*).

Spécimen nouveau, 1883.

Melania tuberculata (*Bourguignat*).

Malacologie d'Algérie, 1864 (*Nerita tuberculata* de Müller, 1874, *Melanoïdes fasciolata* d'Olivier, 1804).

Paludestrina Jusi (*Bourguignat*).

Spécimen nouveau, 1883.

Paludestrina arenaria (*Bourguignat*).

1880. *Malacologie*, 1862, et *Malacologie d'Algérie*, 1864.

Paludestrina Perandieri (*Bourguignat*).

Paléontologie algérienne, 1862 ; *Malacologie d'Algérie*, 1864.

Paludestrina subacerosa (*Bourguignat*).

Spécimen nouveau, 1868.

Hydrobia Brondeli (*Bourguignat*).

Paléontologie et *Malacologie d'Algérie*, 1862, 1864.

Fossiles

Rencontrés dans les sondages de l'Oued-Rir'.

Cardium edule (*Ville*).

1857. Sondage n° 1 d'Oum-el-Thiour, à 7 mètres de profondeur.

Planorbis corneus (*Ville*).

1857. Sondage n° 1 d'Oum-el-Thiour, à 98m50 de profondeur.

Empreinte d'Hélix (*Rolland*).

1883. Sondage n° 11 de Mraïer, à 58 mètres de profondeur.

Coquille terrestre qui ne peut avoir vécu dans les eaux qui ont déposé le sable dans lequel on la trouve, mais qui a été charriée et déposée avec lui.

Coquilles subfossiles.

Melanopsis maroccana (*Morelet*).

1883, Bourguignat. Recueillie sur les mamelons gypseux de Sidi-Yahia, de Djama, d'Ourlana, de Sidi-Amran, de Mazer et d'Ourir.

Melania tuberculata (*Bourguignat*).

1883. Recueillie sur les mêmes mamelons.

Cardium saharicum (*Bourguignat*).

Recueilli sur les collines du Coudiat-el-Dohor. Espèce très distincte de l'Edule de la Méditerranée. Fischer (*Note* sur les coquilles des Chott du nord de l'Afrique), considère ce Cardium comme une variété de l'Edule. Cette espèce a été figurée dernièrement sous le nom d'Edule, variété *minor*, par le capitaine Moulet, pendant l'expédition du commandant Roudaire, chef de la mission des Chott (*Bourguignat*).

Si donc la nappe artésienne des behour communique avec celle des puits artésiens, ce qui est incontestable, il n'en saurait être de même des animaux vivant dans ces behour, puisque leur nappe est obstruée par des éboulements.

Ces animaux vivaient dans le puits artésien indigène au moment où il s'est éboulé, s'est transformé en behar et, comme après cette transformation ils ont trouvé plus d'espace, plus d'air, ils ont pu y frayer et s'y reproduire tout à leur aise.

Les animaux rejetés par les puits artésiens n'ont pas toujours vécu dans l'obscurité, car on sait, en effet, que ceux qui passent leur vie dans une obscurité absolue ont les organes atrophiés, ils ne possèdent plus le nerf optique, tandisque l'œil proprement dit a disparu.

Les évents de la nappe souterraine sont donc produits par l'ouverture des puits. Or, comme les terrains aquifères renferment une proportion assez considérable de gypse et de sel marin, éléments solu-

bles dans l'eau, ces terrains s'éboulent à la base du forage, il se produit alors d'énormes excavations par suite de l'entraînement des matières, lors du dégagement de la nappe (certaines nappes ont entraîné avec elles jusqu'à 400 mètres cubes de sable et de petits cailloux), le canal souterrain s'élargit, les animaux sont transportés par le courant et ils obéissent à la force ascensionnelle de l'eau ou à l'instinct qui les porte à remonter à la surface.

Ces animaux ne pullulent pas dans les puits artésiens, ainsi que l'on semblerait le croire. La nappe se contente d'en rejeter seulement quelques-uns de temps en temps et principalement au moment de l'époque du frai.

Les premiers sujets de Cyprinodontes recueillis, vers 1858, provenaient du puits artétien de Tamerna, foré en 1856, c'est-à-dire deux années après son achèvement et alors que, par suite de l'entraînement des sables, le canal souterrain avait pu s'élargir ou se dégager.

Puis l'on recueillit successivement, de 1868 à 1872, des poissons chromides, des coquilles et enfin, en 1878, des crabes.

Le premier crabe recueilli dans les puits artésiens provenait du puits de Mazer n° 3, exécuté en 1875 ; il était de la grosseur du petit doigt et sa présence avait été parfaitement constatée à la sortie du tube d'ascension.

Soumis à l'examen des savants, il souleva beaucoup de contestations. On a commencé par prétendre qu'il provenait des saguias (*saguia,* ruisseau servant à l'irrigation), ou des fossés environnants, que son instinct l'avait conduit près du puits et que, cherchant un abri, il avait pénétré entre les parois du forage et ceux de la colonne d'ascension, avait glissé le long de cette colonne et, finalement, avait été entraîné par l'ascension de la nappe.

Comme l'orifice de la cuve est placé à un mètre au-dessus du sol naturel, que la paroi existant entre le forage et les tubes est bétonnée, et qu'enfin le sondage était situé à 3 kilomètres des oasis voisines, au milieu d'un terrain nu et inculte, les contestations ne pouvaient avoir aucune valeur; néanmoins, l'échantillon étant unique, nous avons dû rechercher dans toute la dépression de l'Oued-Rir', s'il existait ou non des crustacés; or, non-seulement cet animal n'existait pas, mais encore il était inconnu des Indigènes.

Malgré ces deux considérations, nos recherches furent continuées. Coiffant l'orifice du tube avec un large filet à mailles serrées, nous

étions assez heureux pour opérer, en cinq ou six semaines, une pêche miraculeuse de crabes de petite et moyenne grosseur, d'Hemichromis Saharæ, d'Hemichromis Rollandi et de coquilles, le tout d'une vigueur exceptionnelle.

Le doute n'était plus possible. Cependant les contestations continuèrent et les naturalistes de Genève prétendirent que les crabes de Mazer étaient des espèces terrestres qui ne pouvaient vivre sous l'eau que deux ou trois jours au plus.

L'expérience suivante, pratiquée à plusieurs reprises, est encore venue démontrer le contraire :

Un crabe vigoureux a été enfermé dans une cage en fil de fer que l'on a fixé dans l'eau à 1m50 de profondeur.

L'animal était libre de tous ses mouvements et, tous les quatre ou cinq jours on lui introduisait de la nourriture par le grillage. Le 35e jour, on a retiré la cage et l'on a constaté que ce crustacé était aussi vigoureux qu'avant son plongeon prolongé.

Mais ce qui a le plus confirmé notre croyance sur l'existence de ces animaux dans les nappes souterraines de l'Oued-Rir', c'est qu'au puits de Sidi-Amran n° 2, nous avons constaté la présence de Cyprinodontes et de Chromides se débattant dans les sables liquides rejetés par la nappe.

Ce phénomène des poissons entreprenant un voyage souterrain, n'est pas un fait isolé, car nous trouvons dans une lettre adressée par M. Charles Laurent à M. le général Desvaux, commandant la subdivision de Batna, la mention d'un passage d'Olympiodore (vie siècle), qui rapporte que, dans son pays, il existe des puits de 200 et même de 500 coudées d'où s'échappe une rivière que les habitants utilisent pour irriguer leurs champs. Ces eaux souterraines, ajoute-t-il, amènent à la surface des poissons et des restes de poissons.

Le chimiste français Ayme, gouverneur des deux oasis de Thèbes et de Garbé, écrivait, en 1849, qu'en nettoyant des puits de 325 pieds de profondeur, il avait également trouvé des poissons qui lui servaient pour sa table. Il est vrai que là, nous sommes ici près du Nil et le phénomène peut paraître moins extraordinaire.

JUS,
Ingénieur honoraire des sondages.

Batna, le 5 octobre 1885.

VOCABULAIRE

donnant l'explication de quelques-uns des mots arabes le plus souvent employés dans la géographie saharienne

(D'après les cartes de la Guerre).

Aïn, Source,
Arga, pl. *areg*, grande dune généralement fixe.
Armath, petite dune généralement mobile.
Ahmer, Ahmar, rouge.

Bir, puits maçonné.
Biod, beida, blanc, blanche.
Behar, pl. *behour*, mer, lac.
Bab, pl. *biban*, porte.
Beled, ville.
Belad, pays.
Bordj, maison de commandement.
Baten, ventre.

Chergui, de l'Est.
Chott, rivage; par extension, étang salé, lac.
Chaabet, ravin.
Coudiat, colline.
Chemal, nord.

Daya, terrain humide en forme de cuvette.
Dar, maison.
Douar, cercle de tentes.
Dachera, village.
Djemâa, mosquée.
Djebel, chaîne de montagnes.
Drâa, pl. *dra*, bras.

Erg, région des dunes en général.
Era, terre.

Feggara, canal souterrain amenant à fleur du sol, en vue de l'arrosage, l'eau d'une série de puits creusés dans les parties élevées du Sud.
Foukam, en haut.
Foum, passage.
Fedj, feidj, bande de terrain rectiligne, passage ou *gassi* peu étendu, mais à fond relativement meuble, interrompu par des seuils de dunes.

Gassi, bande rectiligne et large entre deux chaînes de dunes, se poursuivant sur une grande longueur en terrain ferme *reg*, sans pierres ni gravier.
Gara, pl. *gour*, témoin rocheux du sol solide, à tête plate.
Ghourd, dune isolée en forme de mamelon conique, sans arête en largeur.
Guern, sommet, corne.
Gâda, plateau rocheux.
Gharbi, de l'Ouest.
Gala'a, château-fort.
Golea, châtelet.
Guebli, méridional.

Hassi, puits non maçonné, souvent avec coffrage.
Houdh, dépression en forme de cuvette.
Hamada, plateau rocheux, généralement calcaire et sans eau.
Hadjar, pierre.
Hammam, eaux chaudes.
Haoudh, citerne.
Hadid, fer.

Ksar, pl. *ksour*, village fortifié.
Kheneg, défilé.
Kef, rocher, pic.
Kantra, pont, hauteur à franchir entre deux dépressions.
Kouba, chapelle, tombe d'un marabout.

Ma, eau.
Maden, mine.
Makta, gué.
Mokta, carrière exploitée.
Melah, salé.
Merdja, pré humide, marais.
Merkeb, en forme de bateau.
Mers, port.
Mader, lieu humide.
Mya, cent.

Nebka, terrain de sable, uni, meuble.

Oulad, ouled, beni, enfants de.
Oued, cours d'eau, thalweg, par extension s'applique, dans le Sahara, à de grandes dépressions alignées, sans thalweg.
Ogla, réservoir d'eau.
Outha, plaine.

Reg, terrain de sable, ferme avec ou sans gravier, généralement très plat
Ras, pl. *rous*, tête, cap.
Rekeb, sommet.
R'dir, flaque d'eau.

Sahan, plat, assiette, dépression large et peu profonde, avec végétation abondante.
Sahel, pays facile, fertile.
Sebka, réseau, bas fond salé.
Sif, pl. *siouf*, longue arête de dune en forme de tranchant de sabre.
Soued, soud, soudan, nègre.
Souk, marché, foire.
Settara, terrasse.
Saguia, rigole d'irrigation.
Slassel, chaîne de dunes.

Tema, temiet, col de montagne.
Terek, trik, chemin.
Thala, côte.
Tahtani, en bas.

Zaouia, séminaire musulman.

MOTS USITÉS DANS LE SUD DU DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE

Oued-Rir', nom donné à la dépression du Sahara oriental, d'Ourir à Tougourt.
Riri, pl. *rouara*, habitant de l'Oued-Rir'.
R'tass, pl. *r'tassin*, plongeurs.
Meallem, ouvriers d'art, homme savant, patron.
Nonaba, pl. *noneb*, part ou tour d'eau.
Oued-Souf, nom donné au désert des dunes ou areg qui s'étend entre la chaîne des Chott au Nord, l'Oued-Rir' et l'Ighargar à l'Ouest, Khadamès au Sud, les montagnes de la Tripolitaine.
Ouad-Souf, la rivière de la rivière, pléonasme comme pont d'El-Kantara, *souf* en kabyle veut dire rivière.
Soufi, pl. *souafa*, habitant de l'Oued-Souf.
Zab et *Ziban*, nom donné à la région de l'oasis de Biskra.
Zabi, pl. *halzab*, habitant du Zab.
K'otarat, panier ou couffin en drinn ou en feuilles de palmier, tressé et goudronné de manière à contenir l'eau. Puits à perche à bascule.

CORRESPONDANCE

Paris, le 6 juillet 1885.

MONSIEUR ET CHER PRÉSIDENT,

Permettez-moi quelques remarques au sujet de deux inscriptions publiées dans le 4ᵉ fascicule du *Bulletin* nº 20 de l'Académie d'Hippone :

Page 153, nº 30. — *Cerdo* n'indique pas ici la profession de Baebius; il ne faut pas le traduire par *savetier*, ce qui est une traduction inexacte. C'est le nom servile de l'affranchi très usité comme nom d'esclave. Il faut donc lire *Baebius Cerdo*, le nom servile étant devenu, selon la règle ordinaire, le *cognomen* de l'affranchi.

Page 174, au lieu de EX
O. P. A
il faut lire certainement EX
D. P. A
et traduire : *ex d(ecreto) p(rovinciæ) A(fricæ)*. C'est absolument sûr. Il est facile de confondre les lettres O et D dans une inscription usée.

Agréez, etc.

A. HÉRON DE VILLEFOSSE.

Duvivier, le 6 juillet 1885.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

La pierre dont l'Académie d'Hippone a publié un dessin à la suite de son *Bulletin* nº 20, pl. 11, est, à mon avis, un chef-d'œuvre de sculpture graphique. Au milieu du tableau, dans un cadre spécial, j'y distingue un chrisme majuscule accosté de deux monogrammes formés de six triangles concentriques. C'est à n'en pas douter, la révélation de l'*ens divinum* en J.-C., le triangle étant le symbole de la divinité.

De même que les naturalistes s'accordent à dire que chaque genre de créature prend naissance et vit dans le milieu qui lui est propre; de même, enfin, que les païens ont placé leurs dieux et déesses dans un milieu qui leur était particulier, de même les chrétiens paraissent avoir placé Jésus-Christ dans un milieu spécial qui est la *divinité*.

Notre tableau en est une preuve. Tout n'y est que triangles.

L'artiste semble s'y être formellement interdit d'assimiler Dieu à l'homme et la divinité à l'humanité.

La pierre, divisée en trois registres, nous paraît comprendre trois événements appartenant à la mission de J.-C. Passons donc à l'examen de chaque panneau.

Outre les triangles, ce qui frappe les yeux dans le panneau inférieur, c'est une chenille allongée dans un sarcophage. Or, le symbole des apôtres dit : *descendit in inferis*, et les docteurs de l'Eglise ajoutent que les enfers dont il s'agit sont un lieu où étaient séquestrés les saints de l'Ancien Testament, en attendant que J.-C. vienne les délivrer et les meneren paradis. Profond mystère pour un artiste qui donne cours à son imagination et aux inspirations de son génie. Dans quelles conditions vitales, dans quel état des hommes ont-ils pu exister dans les limbes pendant quatre mille ans? Telles sont les questions que dût se poser notre artiste avant de réaliser son œuvre.

D'où, en présence d'une chenille au tombeau, nous pensons pouvoir conclure que l'ouvrier qui a sculpté si artistement cette pierre, encore imbu des idées de métamorphisme, paraît avoir voulu prêter aux âmes des Justes, à J.-C. lui-même, pendant son séjour dans les limbes, l'état des insectes qui vivent de longs mois sous forme de chrysalides et deviennent papillons par un beau jour d'été.

Tertia die resurrexit, le jour de Pâques à jamais célèbre par la splendeur de ses décorations et l'expression de la joie. Nous donnerions volontiers pour symbole de la résurrection du Sauveur, le panneau supérieur exclusivement composé de croisettes foliées.

Il est vrai que dans le *Bulletin* de M. de Rossi (3[e] série, VI[e] année, liv. 4 et pl. XI), le dessin de la pierre sculptée de Zoui diffère quelque peu de celui publié par l'Académie d'Hippone. Ainsi, les deux chrismes composés de triangles y sont remplacés par deux rosaces et les symboles intermédiaires, ayant la forme de chenilles, ont disparu. Or, si c'est celui de Rome qui est le vrai, mon hypothèse sur les limbes s'écroule d'elle-même. Nous n'en conservons pas moins

il est vrai, l'opinion que la pierre de Zoui est un tableau religieux graphiquement sculpté ; que la rosace ou le chrisme folié est un symbole triomphal équivalant à la *corona laureata ;* qu'enfin, le cadre supérieur, formé de croisettes également foliées, représente, avec le chrisme triomphal, une des phases glorieuses de la vie de Jésus-Christ.

MM. de Villefosse et de Rossi considèrent le chef-d'œuvre de Zoui comme une porte de mausolée. Nous n'avons garde de nous engager dans un combat de pygmée contre des géants. Nous sommes intimement convaincu que notre opinion ne pèse pas un grain de sable dans la balance scientifique de ces archéologues distingués. Et pourtant, nous ne pouvons nous dispenser de dire qu'à nos yeux, cette belle pierre n'est point une vraie porte ni même une porte factice, mais bien un tableau graphique remplaçant une toile peinte, et que si elle est parvenue intacte jusqu'à nous, c'est qu'elle n'avait absolument rien de provocant pour les iconoclastes, les vandales et les musulmans.

Agréez, etc.

Mougel,
Curé de Duvivier.

Khenchela, le 19 juillet 1885.

Monsieur le Président,

Je vous envoie en communication une lettre de M. le Conseiller de gouvernement Rinn, relative à Vazaïvi. Je pense qu'il serait utile de la publier dans le *Bulletin* et qu'elle intéressera ses nombreux lecteurs.

Agréez, etc.

Abel Farges.

.....J'ai lu avec un grand intérêt votre excellente monographie de Zoui qui contient des aperçus et des appréciations remarquables sur un point d'une région dont précisément je me suis occupé, et pour laquelle vous avez déjà eu l'obligeance de me donner des renseignements, ce dont je vous suis très reconnaissant.

J'y ai trouvé la confirmation d'un fait dont je poursuis la démons-

tration, à savoir que les noms romains, en Afrique, sont tous, ou des noms berbères presque pas altérés, ou la traduction latine du sens berber (et plus rarement des désignations latines originales : = *Ad Piscinam).*

Pour VAZAIVI la chose est bien évidente.

VAZAIVI se prononçait OUA-ZAIOUI.

OUA, c'est le démonstratif berbère, *celui, ceux (de),* inchoatif caduc de beaucoup de noms de lieux ;

ZAIOUI est, avec une légère variante, dans le voyellage ZOUI ;

ZAZIA (*Ksar*) qui est à côté, est la reduplication de ce radical ZOU. C'est le même nom sous une forme différente (la 11e d'après la classification que j'ai publiée dans la *Revue africaine*).

Aux environs de Batna il y a une tribu chaouïa des Zoui, à l'entrée du Belezma, dont les attaches avec l'Aurès ne sont plus à démontrer.

Quant au sens de ZOUI, il est bien simple et sa traduction arabe est sur place dans la plaine de *Sbikha.*

Le radical ZOU (avec des variantes dans le voyellage, suivant les localités), signifie en berbère : *écuelle large et plate, bas-fond et cuvette orographique.*

Chez les berbères Somali du Sud, ZIOUA a nettement la signification de *mare, lac d'eau douce.*

ZIOUA, en chouia et dans l'Aurès, est *la grande écuelle en bois pour laver.*

AZOUA, en tamachek Sud (Barth), est *large vaisseau plat, auge.*

Le Zenaga emploie surtout la forme *ta zoua.* Ce radical entre dans la formalion des termes topographiques suivants :

22e forme. AZOUA*g* (Tamachek Sud), plaine, daya, sebkra.

27e forme. AZOUA*d*, nom d'un pays plat ou *mader* au Nord de Tombouctou.

18e forme. *Au*ZIA, nom romain d'Aumale qui est une variante de OUAZAIOUI, VAZAIVI.

16e forme. *D*ZIOUA, nom d'une oasis et cuvette orographique à l'Ouest de Tougourt.

J'ai pensé que ces quelques notes ne seraient pas sans intérêt pour vous ; faites-en l'usage que vous voudrez.

Un conseil en terminant : revoyez donc l'excavation que vous signalez à la fin de votre monographie ; il y a là une étude à faire. La meule roulant entre deux jambages pour fermer une porte; les cel-

lules autour de la chambre, tout cela ressemble à s'y méprendre aux descriptions des substructions du Djeddar, Souama de Frenda et Tiaret, tombeaux collectifs construits d'après l'ensemble des données des anciens tombeaux numides (Medracen Kbour-Roumia, tombeau de la chrétienne, etc.). Les chambres sépulcrales faites sur ce modèle ont été employées fort tard. Le professeur de LA BLANCHÈRE a constaté des inscriptions chrétiennes de l'époque byzantine dans ceux de Frenda. M. LETOURNEUX m'a raconté des choses fort curieuses sur la persistance, en certains endroits, des distributions et appareils sépulcraux malgré la succession de diverses religions. Voyez ce qu'il en dit dans la *Revue africaine ;* voyez aussi ce que dit M. de LA BLANCHÈRE dans le tome x des *Archives* des Missions scientifiques : *Voyage dans la Maurétanie Césarienne ;* ce que dit le capitaine QUENOND, en 1882, dans le *Bulletin* de la Société de géographie d'Oran, et ce qui se trouve dans d'autres recueils. Ou je me trompe fort, ou cela vous donnera, sur ce que vous appelez modestement une excavation, des données de nature à guider vos recherches et à vous permettre de préciser une conclusion. N'y aurait-il pas là une chambre sépulcrale garnie ou de sarcophages ou d'urnes funéraires disparus ? N'y a-t-il pas au-dessus trace des bases d'un tumulus ou d'une construction ? Je n'ai pas approfondi cette question, mais, *à priori*, il me semble qu'étant sur place, vous pouvez avoir là une très intéressante étude à compléter.

Agréez, etc.

L. RINN.

Giessen, le 21 août 1885.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Comme vous m'avez fait l'honneur de me recevoir parmi les membres correspondants de l'Académie d'Hippone, je tiens à vous prouver que je lis toujours avec le plus vif empressement et la plus scrupuleuse attention ses *Bulletins*. Veuillez donc, je vous prie, accueillir favorablement les remarques que je viens de faire en lisant le n° XIX :

Page 26, n° 1, v. 3, à la fin : *in(v)iol[a)bili*].

Page 35. n° 16, v. 3, peut-être [*l*]*i*[*b*] [*p*]*i*[*u*]*s*.

Page 40, n° 21, v. 2 suiv. ou *H*[*i*]*la*[*r*]*us* ou [*Si*]*lanus*.

Page 42, n° 24, peut-être *sac*[*er*]*d*[*o*]*s*.

Page XLII, n° 2, SAFIDIAS
ABI*na* PI*a* VIX.

Page XLIV, n° 6, S*a*LLV || S·TI·VS·

Page LX, n° 18, v. 2, *T*[*e*]*ren*[*t*]*ia*.

Page LXXVI, n° 6, v. 2 suiv., [*b*(*one*)] *m*[*e*]*mori*[*e*] *vi*[*xit*] *s posit*[*a*] *su*[*b die...*]

Page LXXIX, n° 16, v. 2 suiv., [*L*]*icinia Ru*[*ti*]*lla cet.*

Page XCVIII, n° 1, v. 2 suiv., peut-être *Man*[*l*]*ia S*[*ex.*] *fil.*

Page CIII, n° 12 *b*, v. 2, peut-être *L. Annius.*

Page CVIII, n° 23 *b*, v. 5 suiv., peut-être *Cre*[*s*]*c*[*en*]*tius*.

Page CXXV, n° 1, v. 2 suiv., *Pau*[*lli*]*nus* [*L.*] *Pompeio f*(*ilio*) *su*[*o*]; je crains cependant que F·SV ne contienne les restes du *cognomen.*

Mais tout en corrigeant les autres, je tiens à me corriger moi-même.

Depuis longtemps j'ai noté les erreurs qui m'ont échappé pendant l'impression de mes suppléments provisoires au *Corpus* vol. VIII, dans l'*Ephemeris epigraphica,* t. V. Je réclame donc une petite place dans un de vos plus prochains fascicules pour communiquer ces corrections à vos lecteurs, car je serais désolé que ceux qui se servent, en France, de mon *Recueil,* se trompent par ma faute.

Ainsi, les inscriptions n°s 313-315 ont été trouvées à Henchir Bou-Scha et non pas à Henchir En-Naâm.

Le n° 332 doit être placé immédiatement après le n° 331.

N° 700, il manque v. 1 : FORTVNAE AVG.

N° 720, lignes 2 et 3 sont martelées.

N° 1036, ligne 4, à la fin, il faut lire : *ωN*
εTε

N° 1165, trouvé à Beni-Hassen.

N° 1166, trouvé près de Lamta.

N° 1183, il manque à la ligne 11 : FACERE CURAVIT.

N° 1281, trouvé à Henchir El-Mahres.

Agréez, etc.

J. SCHMIDT,
Professeur de philologie à l'Université de Giessen (Allemagne).

COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS

REUNION DU 7 AOUT 1885.

PRÉSIDENCE DE M. PAPIER

M. le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale qui est adopté sans observations.

PRÉSENTATION ET ADMISSION

Sur la présentation de M. le PRÉSIDENT, M. **Paul Toussaint**, lieutenant au 9e régiment d'infanterie, attaché à l'État-major général du Ministre, est admis comme membre correspondant.

CORRESPONDANCE MANUSCRITE.

M. le PRÉSIDENT donne lecture des lettres reçues depuis la dernière réunion de :

1° M. **Héron de Villefosse**, relativement à l'inscription de *Baebius Speratus (Bull.* 20, fasc. IV, p. 136, n° 13) où COR doit se lire COR(*nicularius*) et non COR(*nix*), et au fragment de Khenchela, restitué par M. Abel FARGES (dito, p. 165), où T. CAESERNIO doit se lire T(*ito*) CAESERNIO.

2° M. le curé **Mougel**, relativement à la pierre sculptée trouvée à Zoui (*Bull.* n° 20, pl. 11) dont il interprète toutes les décorations au point de vue exclusivement religieux.

3° M. **Héron de Villefosse**, relevant une première erreur de lecture dans l'inscription de Zoui, publiée par M. Abel FARGES, sous le n° 30 du *Bull.* n° 20, p. 153, et une seconde à la septième et dernière ligne de l'inscription de Bou-Grara, commençant par V...VATVS (*Bull.* n° 20, p. 7, n° 7) et que M. Henri TAUXIER a lu O(*mnium*) P(*opularium*) A(*cre*) (*Ibidem* p. 171).

CORRESPONDANCE IMPRIMÉE.

M. le PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre commune de M. le Sous-Secrétaire Edouard TURQUET, directeur des Beaux-Arts, appelant l'attention des délégués à la réunion des Beaux-Arts, en 1887, sur le caractère des lectures qui doivent y être faites à la Sorbonne et le rôle des sociétés qui veulent bien prendre part aux sessions organisées par l'État.

COMMUNICATION.

M. le PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre de M. Louis RINN, membre de la *Société historique algérienne*, à M. Abel FARGES, où l'auteur annonce à no-

tre zélé correspondant de Khenchela, qu'il travaille à démontrer que les noms romains, en Afrique, sont tous, ou des noms berbères presque pas altérés, ou la traduction latine du sens du nom berbère (et plus rarement des désignations latines originales : = *Ad Piscinam*), et qu'il croit pouvoir considérer l'excavation de Zoui avec couloir, portes et cellules rayonnant autour d'une chambre centrale, comme une substruction analogue à celles des Djeddar ou tombeaux collectifs de Frenda et de Tiaret.

La lettre de M. Louis Rinn, communiquée par M. Farges, étant pleine d'intérêt, le bureau décide, sur la proposition de M. le Président, qu'elle sera insérée *in extenso* dans la *Correspondance* du fascicule n° 3.

MOTION.

A l'occasion du centième anniversaire de M. Chevreul, de l'Institut, M. le Président propose au bureau d'adresser, au nom de l'Académie d'Hippone, une lettre de respectueuses et cordiales félicitations à l'illustre centenaire et doyen des savants français et étrangers.

La motion de M. le Président est adoptée avec empressement et l'adresse rédigée séance tenante.

DONS.

M. le Président dépose sur le bureau : 1° au nom de M. Le Mesle, géologue, membre correspondant, une hache en grès dur, trouvée près d'Aïn-Touta (province de Constantine), dans les ruines de Symmachi, et longue de 0,20 sur 0,17 de circonférence, seulement dans sa plus grande largeur, et de 0,045 de largeur à son extrémité tranchante qui est arrondie.

2° Au nom de M. Nicolas, entrepreneur des travaux du nouvel hôtel-de-ville, 1° Amphore à deux anses, en terre rougeâtre, à fond ellipsoïde. Haut. 0,522, diam. 0,263 ; 2° Amphore conique en terre rouge, à deux anses, à base tronquée, haut. 0,362, diam. 0,20 ; 3° Amphore conique à deux anses, à base tronquée concave, haut. 0,338, diam. 0,21 ; 4° Gargoulette en terre rouge pâle, de forme sphéroïdale, à goulot étroit et à base tronquée concave, haut. 0,31, diam. 0,20 ; 5° Amphore en terre jaune, à une anse, de forme conique, à base tronquée concave, haut. 0,273, diam. 0,165 ; 6° Ecuelle à fond plat, à une anse, en terre rouge, haut. 0,115, diam. 0,145.

Toutes ces poteries ont été trouvées dans une citerne de l'hôtel-de-ville de Bône en construction sur l'emplacement de l'ancien mur d'enceinte.

3° Au nom de M. Nerva-Lacombe, une petite lampe en terre cuite, avec anse bouclée, bec évasé, oreillons et traces dans le champ d'un dessin représentant, sans doute, l'intérieur d'une chapelle, long. 0,092, larg. 0,060, haut. 0,026. 2° Une petite cruche en terre jaunâtre, à col long et étroit, munie d'une anse, haut. 0,20, diam. de la panse dans sa plus grande largeur : 0,14, haut. du col : 0,075. 3° Un petit pot en terre rouge, avec anse brisée, mesurant 0,128 de haut sur 0,085 de diamètre extérieur.

Le tout provenant de fouilles exécutées dans la propriété de M. Lacombe, ancien maire de Bône, sur la rive droite de la Seybouse.

REUNION DU 18 SEPTEMBRE

PRESIDENCE DE M. PAPIER.

M. le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion qui est adopté sans modifications.

PRÉSENTATIONS ET ADMISSIONS.

Sur la présentation de M. le Président, M. **Henri Duportal**, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, directeur des chemins de fer de Bône-Guelma et prolongements, conseiller général et municipal, M. **Jean Berthomier**, ancien capitaine d'infanterie, M. **Baptiste Estivalet**, capitaine du Génie en retraite, sont élus membres titulaires, et M. **Henri Pechmarty**, administrateur de la commune mixte de Souk-Ahras, membre correspondant.

ÉCHANGES DE PUBLICATIONS.

M. le Président informe le bureau que sur les démarches faites par M. le Secrétaire général, d'un côté, et les demandes qui lui ont été adressées, d'autre part, depuis la dernière réunion, l'Académie d'Hippone est entrée en relations d'échange avec la *Société botanique de France*, la *Société de géographie*, de Paris, la *Société des études coloniales et maritimes*, de Paris, la *Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, à Dijon, la *Société archéologique de Touraine*, à Tours, la *Société historique et archéologique du Forez*, à Montbrison (Loire), la *Société archéologique et historique de l'Orléanais*, à Orléans, l'*Académie nationale de Reims*, la *Société d'histoire naturelle*, de Metz, la *Johns Hopkins University*, de Baltimore (Etats-Unis), la *Société de géographie de Lisbonne* (Portugal), la *Société littéraire d'Huddersfield* (Angleterre). Ce qui porte à 130 le nombre des Sociétés savantes, tant françaises qu'étrangères, desquelles l'Académie reçoit les publications périodiques et autres en échange de ses bulletins.

CORRESPONDANCE MANUSCRITE.

M. le Président donne lecture des lettres qui lui ont été adressées, depuis la dernière réunion, par :

1° M. **Johannès Schmidt**, de Giessen, au sujet des rectifications et restitutions qu'il y a lieu d'introduire dans une douzaine de textes épigraphiques publiés par l'Académie, dans son *Bulletin* n° 19, et des erreurs qu'il a lui-même relevées dans ses *Additamenta* au tome VIII du *Corpus inscriptionum latinarum* de Berlin.

CORRESPONDANCE IMPRIMÉE.

M. le Président donne lecture du programme du Congrès des Sociétés sa-

vantes à la Sorbonne, en 1886, qui lui a été adressé, le 7 septembre courant, par M. le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes. Il fixe l'attention de ses collègues sur les diverses questions de ce programme qui intéressent tout particulièrement l'Afrique septentrionale et concernent : 1° les esclaves sur les bords de la Méditerranée, au moyen-âge ; 2° les nouvelles découvertes de bornes milliaires ou les constatations de chaussées antiques qui peuvent servir à déterminer le tracé des voies romaines en Afrique ; les édifices antiques de l'Afrique, tels que : arcs de triomphe, temples, théâtres, cirques, portes de ville, tombeaux monumentaux, aqueducs, ponts, etc., et le plan des ruines romaines les plus intéressantes de la contrée ; 3° les causes qui semblent présider à la diminution générale des eaux dans le Nord de l'Afrique et à un changement du climat ; 4° les découvertes archéologiques qui ont servi à déterminer le site de villes de l'antiquité dans ce pays ; 5° enfin les mouvements généraux des sables, en Afrique, et la détermination des régions où les sables reculent et celles où ils progressent.

ALLOCATION MINISTÉRIELLE.

M. le Président informe le Bureau que, sur la proposition du Comité des travaux historiques et scientifiques, M. le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes vient d'allouer à l'Académie d'Hippone une somme de 500 francs destinée à favoriser l'extension de son musée d'antiquités.

Le Bureau vote des remerciements à M. le Ministre pour l'intérêt tout particulier qu'il vient de témoigner à l'Académie d'Hippone ; au Comité des travaux historiques et scientifiques, ainsi qu'à M. Héron de Villefosse, rapporteur, pour l'appui si chaleureux qu'ils ont bien voulu accorder à la demande de subvention.

COMMUNICATION.

M. le Président donne communication : 1° d'une note de M. le docteur Victor Reboud, sur l'existence, en Algérie, du *Naïa Haje* ou *serpent des bateleurs*, que l'on croyait jusqu'à présent propre à la faune de l'Egypte, et dont aucune publication algérienne ou autre, en tout cas, n'a dit encore un mot. 2° d'une inscription tumulaire inédite, relevée à Gafsa (Tunisie), par M. le Lt-Colonel Rouvière, et communiquée par M. le Dr Reboud.

Sur la proposition de M. le Président, le Bureau décide que la note de M. le Dr Reboud sur le *Naïa Haje* sera insérée *in extenso* dans le fascicule n° 2 en cours d'impression, et que l'inscription de Gafsa sera comprise parmi celles dont il sera rendu compte dans le 1er fascicule de 1886.



Bône. — Typ. Alex. CARLE. — Machines Marinoni, moteur Otto.

Tableau n° 1.

S DENTAL

NOMS DES SOU	Melanopsis marocana (MORELET.)	MELANIADÆ. — Melania tuberculata (MÜLLER)	PALUDINÆ. — Bythinia tentaculata (LINNÉ.)	LITTORINIDÆ. — Hydrobia Perandieri (BOURGUIGNAT.)
1 Aïn Sidi-Merazz	V	V	V	V
2 Aïn Draïdi	V	V	V	V
3 Aïn Guerbia....	V	V	V	V
4 Aïn Zaouïa.....	V	»		
5 Aïn El-Mehoub.	V	V		
6 Oued Kelbi.....	V	V	V	V
7 Aïn El-Benet...	»	»	V	
8 Aïn El-Faouar .	V	V		
9 Aïn Djemella-K	V	V		
10 Aïn Djemella-S	V	V		
11 Aïn Lequebour.	V	»		
12 Aïn Larochied..	V	»		
13 Aïn Seddoud...	V	V		
14 Aïn R'hanech ..	V	V		
15 Aïn M'kara....	V	V		
16 Aïn Foultana...	V	V		
17 Aïn Djebiana...	V	V		
18 Aïn M'tord	V	V		
19 Aïn El-Bachi...	V	V		
20 Aïn Djedida....	V	V		
21 Aïn Mettar.. ..	V	»		
22 Aïn Ben-Zergat.	V	»		
23 Aïn Hallaria ...	V	»		
24 Aïn Ranouta ...	V	V	V	
25 Aïoun El-Amri	»	»		
26 Aïoun Foughala	»	»		
27 Aïn El-Hadjar.	V	V		
28 Aïn El-Faouar	V	V		
29 Aïn Mogloub..	V	V		
30 Aïn Mlili......	V	V		
31 Oued Farfar...	V	»		
32 Aïn Livona....	V	V	V	V
33 Aïn Zerga	V	V	V	
34 Aïn Ben-Noui .	V	V		

NOTA. — La lettre

N

TEMPERATURE

25°
25
24
24
24
25
26
25
25
25
25
26
25
24
25
25
25
25
25
25
24
25
26
25
25
25
25
25
25
24
24
25
21
24
25
26
25
24
23
24

ES

moyenne des nappes.	POIDS TOTAL des sels anhydres par kilogr. d'eau.
50	» »
50	4g 2233
70	4 2010
40	4 7151
60	5 3115
70	5 3236
50	5 4098
40	5 7000
50	5 3105
30	5 4076
80	5 3105
00	» »
40	» »
70	» »
30	4 5180
80	4 6[illegible]66
00	» »
80	4 8963
00	4 5110
50	4 3990
00	3 6159
00	4 7463
50	5 4222
50	4 8132
50	» »
50	» »
00	» »
00	» »
00	» »
50	4 0515
50	» »
00	» »
50	» »
50	4 1850
50	5 3240
00	4 0515
00	6 8010
00	6 2540
70	» »
00	» »

Tableau n° 3

TS

ABRÉVIATIONS : 1

DÉSIGNA DES PUITS AR qui rejet les animaux	ES				
	Paludestrina Jusi (*Bourguignat*).	Paludestrina arenaria (*Bourguignat*).	Paludestrina Perandieri (*Bourguignat*).	Paludestrina subaccrosa (*Bourguignat*).	Hydrobia Brondelli (*Bourguignat*).
Ourir............	.	.	.	.	1
Ensira	.	.	.	.	.
Mraïer	3, 4	.	.	2, 6	.
Dendouga	1	.	1	1	1
Sidi-K'helil	.	.	.	.	.
El-Berd.........	.	.	.	.	.
Tinedla	.	.	.	.	.
Zaouïet-Rihab....	.	.	.	.	.
Sidi-Yahia.......	.	.	.	.	.
Coudiat Sidi-Yah	.	.	.	.	.
Mazer...........	.	.	.	.	.
Chria-Saïah	.	.	.	.	.
Ourlana..........	.	.	.	.	1
Tiguedidin	2	.	.	.	.
Tala-em-Mouïdi .	.	.	.	.	.
Ariana...........	.	.	.	.	1
Djama	.	.	.	.	.
Sidi-Amran......	.	.	.	.	.
Tamerna-Kedima.	.	.	.	.	.
Tamerna-Djedida	1, 3	1, 3	1, 3	.	1, 2
Moggar	2	.	.	.	.
Sidi-Sliman	.	4	.	.	.
Sidi-Rached.....	.	6	.	6	.
Bram	1, 3	.	.	.	1
G'hamra	.	.	.	.	.
Remirema.......	.	.	.	1	.
El-Harihira......	.	.	.	.	.
El-Kessour	2	1	2	2	1
Bou-Rekhis	.	.	1	.	.
Meggarin-Kedim	.	.	.	.	.
Meggarin-Djedid	.	.	.	.	.
Zaouïa Sidi-el-Ab	.	.	.	.	.
Tebesbest	.	.	.	.	1
Schmoura	.	.	.	1	.
Tougourt........	.	.	.	.	.
Nezla	.	.	.	.	.
Coudiat El-Koda .	.	.	.	.	.
Temacin	.	.	.	.	.
Tamelath........	.	.	.	.	.

F

5(
5(
7(
1(
6(
7(
5(

4(
5(
3(
8(
0(
4(
7(
3(
8(
0(
8(
0(
5(

00
00
50
50

50
50
00
00
00
50
50
00
50
50

50
00
00
00
70
00

ARCHÉOLOGIE [illegible]

SUPP[illegible]

L'ÉPIGRAPH[illegible]

Les quelques inscrip[illegible]
vail que j'ai entrepris [illegible]
serait, je crois, trop ta[illegible]
Trop tard, parce que [illegible]
renferme ont été p[illegible]
m'ont fait perdre ains[illegible]
que jour de nouveaux [illegible]
d'attendre encore que[illegible]
phie de l'ancienne *Sic*[illegible]

Ces diverses raisons [illegible]
dant, les quelques ins[illegible]

Je n'ai pas cru dev[illegible]
difficulté de lecture, [illegible]
sans profit les feuille[illegible]

Toutefois, prévoyan[illegible]
nombreux, ne seraien[illegible]
prétation des textes [illegible]
quelques indications s[illegible]
les abréviations les p[illegible]

Mais, avant de les donner sous forme de note, qu'on me permette de payer un juste tribut de reconnaissance à M. Roy, l'aimable et savant vice-consul français du Kef. Je lui dois la communication de près de 300 textes, et si plusieurs ont été publiés déjà par M. Cagnat, dans le *Bulletin Epigraphique* (1), le nombre de ceux que je mets aujourd'hui sous les yeux des lecteurs est encore considérable (140). Je les ai retrouvés pour la plupart, il est vrai, mais la première copie ne m'appartient pas.

Je les ferai suivre des remarques que beaucoup d'entre eux m'ont amené à faire sur la longévité des habitants de *Sicca*.

NOTE

SUR LES DÉNOMINATIONS DES CITOYENS ROMAINS ET LES ABRÉVIATIONS LES PLUS USITÉES DANS LES INSCRIPTIONS FUNÉRAIRES DU KEF.

A l'époque où les Romains se répandirent en Afrique, chacun d'eux possédait généralement trois dénominations bien distinctes : le *prénom*, le *nom* et le *surnom*.

La liste des prénoms n'était pas très grande; celle des noms l'était beaucoup plus, mais certaines familles étant fort nombreuses, les mêmes noms se rencontrent fréquemment quand on fait de l'épigraphie locale.

Le *nom* servait à désigner tous les membres d'une même *gens*. Les affranchis portaient presque toujours le nom de leur dernier maître et recevaient un prénom en obtenant leur liberté. Ils gardaient leur nom d'esclave comme surnom. Les femmes ne portaient un prénom que fort rarement; les esclaves n'en portaient jamais.

Le *surnom* servait à désigner les diverses familles d'une même *gens* ou les diverses subdivisions d'une famille. Les Romains pouvaient avoir plusieurs surnoms et quelques-uns d'entre eux sont de véritables noms, bien qu'on ne doive pas les considérer comme tels.

Indépendamment des trois dénominations principales, quelques personnes portaient un ou plusieurs *sobriquets*.

Dans les inscriptions, le prénom est toujours écrit en abrégé, le

(1) Cf. *Bulletin Epigraphique*, années 1883, 1884 et 1885.

plus souvent par sa première lettre, contrairement au nom qui peut être considéré comme toujours écrit en entier. Il n'est fait exception à cette règle que pour quelques noms servant à désigner des personnages fort connus. Les surnoms et les sobriquets sont également exprimés en toutes lettres, mais ces derniers se distinguent par une locution qui les précède, le plus souvent par la locution *qui et*.

La *filiation* et la *tribu* complètent les désignations d'un individu. Elles se placent généralement toutes deux avant le premier surnom et s'écrivent en abrégé. La filiation s'exprime par le prénom du père mis au génitif et suivi du mot *filius*.

Si l'indication de la *patrie* du personnage figure dans un texte, elle se trouve presque toujours après les surnoms.

Deux exemples feront mieux comprendre tout ce qui vient d'être dit :

(1) T. SVILLIO ALBANO
QVI ET TIMOTHEVS
MENISCI F NATIONE
NICAENS· ARM·CVSTOD *etc.*

Prénom....... *T(itus)*;
Nom.......... *Suillius;*
Surnom....... *Albanus;*
Sobriquet ..... *Timotheus;*
Filiation ...... *Menisci f(ilius);*
Patrie......... *natio Nicaensis;*

L'indication de la tribu fait défaut.

(2) M CAECILIVS
LF QVIR VINDEX
PIVS VIXIT
ANNIS LXXXI
H S E

Prénom....... *M(arcus);*
Nom.......... *Caecilius;*
Filiation....... *L(ucii) f(ilius);*
Tribu......... *Quir(ina);*
Surnom....... *Vindex.*

(1) Cf. Wilmanns, *Exempla*, n° 1674. — (2) Cf. ci-après n° 25.



Les inscriptions funéraires du Kef se présentent le plus souvent sous la forme de cette dernière inscription, et les abréviations qui sont les plus fréquentes sont les suivantes :

ABRÉVIATIONS GÉNÉRALES :

D M S	*D(iis) M(anibus) s(acrum)*
H S E	*H(ic) s(itus) e(st) — h(ic) s(ita) e(st)*
P	*P(ius)* ou *p(ia)*
V - VI - VIX - VIC	*Vixit*
A - AN - ANN	*Annis*
M - MENS	*Mensibus*
D - DIEB	*Diebus*
Q - QVI - QVIR	*Quirina tribu.*

ABRÉVIATIONS DE PRÉNOMS :

C	*Caius.*	D	*Decimus.*	L	*Lucius.*
M	*Marcus.*	P	*Publius.*	Q	*Quintus.*
S	*Spurius.*	SEX	*Sextus.*		

ABRÉVIATIONS INDIQUANT LA FILIATION OU L'AFFRANCHISSEMENT :

M. F. - M FIL *M(arci) filius.*
M. L. - M LIB *M(arci) libertus.*

ou toute autre abréviation de prénom.

Dans les inscriptions relatives aux esclaves, le nom du maître est au génitif et le mot *servus* est presque toujours sous-entendu.

INSCRIPTIONS TUMULAIRES INÉDITES DU KEF.

1

†

...A IN PACE
..M S.........
....
....
SPES IN ......

L. 5, *spes in* [*Christo?*]

2

.....DE.....
..V ....
....
........O....
SCRI REQVI
ESCVNTRE
QVIE......+

L. 5, lecture douteuse au commencement de la ligne.

3

D M S	D M S
AEMILIA	C AEM*i*
ARCIPIO	LIVS.
LEMIVIXIT	VSCI
ANNIS LI	VIX*it*
H S E	AN*nis*
	LV..

4

M AELIVS Q
F DATVS
PIVS VIXIT
ANN XXXIX
H S E

5

D M S
AEMILIA Q F
FLORA VIXIT
ANNIS XVI
H S E

6

D MA SA
AEMILIA Q
FILIA GALA VI
ANIS LXXXVII
HIC SEPELITA
(*sic*)

7

D M S
A*e*MILIA
IANVARI
A VICSITAN
NIS LXXX
H E S

8

C AEMILIVS
ROGATVS
VIX AN XXV

9

L AEMILI*us*
OPTATVS
VIX A XL
H S E

10

DMS	DMS
ANIA	CLICI
	NIVS
SALVI	MVSTV
A VIAC	SVIXA
I	NIS LXXX

1, l. 2, *An(n)ia*.

11

DMS	DMS
ANNIA	COR
FAVSTA	NELI
SVSO..	VSPI
VIXIX AN	VS VI
CI.	XITAN
H S E	CX
	HSE

12

D M S
A E M I L I A
MA. . . VI
XIT A*nnis*
XXXX H*se*

L. 2, *Ma*[*ria*] (?) Cf.
WILMANNS, *Exempla*, n° 123.

13

ANTONIA IVL
IA PIA VIXIT
ANN LXXII
H S E

14

C ANTONI
C FILIVS VIX
A LXXXIII
H S E

L. 1, *Antoni*(*us*).

15

D M S
A P V L E I A
L F F E L I C I
N I A N A
P I A A M
M A E D A
R E N S I S
V I X A N N
X X V M V I
H A E C E S T . . . . . . D O M V S

L. 10, *Haec est* [*ultima ?*] *domus*.

16

C A N V S
V I X I T
A N N I S
X X X V
H S E

17

C A P R I L I A
A N V L L A
P I A V I X I T
A N N I S
X X V I I I
H S E

18

ATTIAQFIL
VENVSTA
VIXAN XXXV
H S E

19

DMS
LAVFID
IVS VIC
TOR VI
CSIT ANN
IS LXXXXI
H S E

20

DMS
C AVRE
LIVS NV
NDIMA
RIVS V A
XXI H S E

21

BADVLLIA
POST*umia v a*
XXXX . . . .

22

D M S
BAIANIVS
CF OPTATVS
VIXIT ANIS
. . . .

23

D M S
BARBARVSS
ATVRNINI
VIXIT ANNIS
X H S E

L. 2 et 3, *Saturnini (servus).*

24

D M S	D M S
FI·BARBCE	CRISPVS
LIS·SADV	SPVRINA
NIS · FILIV	SILVANV
S·SILVAN	S FEC VIX
VS FEC·VIX	ANIS
ANIS LXXXXV	LXXXV
	H S E

25

M CAECILIVS
LF QVIR VINDEX
PIVS VIXIT
ANNIS LXXXI
H S E

26

CAIIAIID
ONIVS
VI XIT *(sic)*
ANNIS
SEPTVA
GINTA

L. 1 et 2, *Caeledonius.*

27

D M S
P CECILIVS
TIRO VIX
IT ANIS
XLV

47

D M S
CRESCENS
ROGATI FI
VIX ANN
XXXIX HSE

48

. . . D A
. . . VIX*it an*
. . IIE V D . .
F E C I T

49

D M S
L DECITIVS
C F PVDENS
VIXIT AN
NIS LX
H S E

50

. . . . DIV . . .
. . . . QVI . . .
A S T A S I V S
A N O R V M V
I X I T L I
H S E

51

D M S
F A B I A
T E R T V L
I N A P*ia*
V I X I T
A N L V
H S E

D M S
M C L A V
D I V S
*fi*R M V
L V S V I
X I T A N
N I S X V I I
H S E

52

D M S
M F*abi*A
*a*NT*onia* PI
*a v*IXIT ANI
S XI H*se*

53

*fa*B I A
Q F R O
M V L A E
V I X I T A N
N I S X X X

54

F A B I A Q F
V E N V S T A
V I X I T A N N
X L V I
H S E

55

D M S
F A B I A V I
CTORIA VIC
SIT ANN*is*

56

F A B I V S P A
*ca*T V S V I X
an. . V H S *e*

57

L F A B I V
S P R I V A

L. 2, *Priva[tus ?]*

58

HAVE
DMS
ELICI
TAS FELI
CIS VIXIT
ANNIS
XII
H S E

L. 1, *have!*

59

Q FAMILIVS
BALTATON
VIXIT AN X

En principe, les enfants ne recevaient pas de prénom.

60

DMS
FLAVI
A PETR
ONIA
BONAPI
A PVD
ICAVI
XIT AN
NISXX
III HSE

61

DMS
FLAVIA ROC
ATAVIXITAN
NIS XXV

62

DMS
FLORA
MONAIRV
A VIXIT AN
N XXX

63

FORTVNAT
VS CAMIIRI
NVS VIXIT
A LXV

L. 2 et 3, *Camerinus.*

64

FVRIA M
F MAXIMA
V AN XIII
H S E

65

IFVSC	QVIR
IVS SA	CF..O..
..N..	..S VIXIT
aNNIS	LXXIII

Peut-être faut-il lire :
J. Fuscius Sa(turni)n(us) Quir(ina) (tribu) C(aii) f(ilius) O(ptatu)s (?) vixit (a)nnis....

66

GVLA PA
CATA VI
XITANI
SXXXV

67

DMS
GRESSIA....
CIANA....
GRESSI SaTVR
NINI FILIA
VIXIT ANNIS
XVII HSE

L. 1 et 2 *(Feli)ciana*

68

DMS
SEX HERCV
LIANVS SECVN
DVS LATOSVS
VIXITANNXXXIII
H S E

69

D M S
ILARVS
VIXITAN
NIS XXIII
H S E

70

D M S
IVLIA
ETV

71

D M S
IVLIA
LVCRINA
VIXIT
A XL HSE

72

IVLIA QATA
VIXANIS
LXXXV

L. 1, *Cata*.

73

D M S
Q· IVLIVS
VICTOR
PIVS VI
XIT AN
XXV
HSE

IVLIA VR
BANAPI
A VIXIT
ANNIS XXX

74

D M S
IVS ?

L. 2, *(Jul)ius ?*

75

Q· IVLIVS LF
..ERI..
VIXIT ANNISL
H S E

76

IVLIVS
..TIMO
VIXIT..
......

77

D M S
M IVLI
VS MON
TANVS
VIX· AN
NIS LXXXV
H S E

78

D M S
D IVNIVS
NVNDINAR
IVSVIXIT
ANIS LXXI
H S E

79

S IVLIVS RF
I. VIX
AN XII
H S E

L. 1, la dernière lettre est probablement un B.

80

DMS
C IVLIVS
SECVNDVS
VIXIT
ANNIS
XXVII
H S E

Rien.

81

IVLIVS *sa*TVR
NIVS QVINTV *sic*
IVS VIXIT ANNIS
XXVIII
H S E

82

SEX IVLI
VS VRSVS
SF LICIA
NVS VIX
AN LXXXIX

L. 3, *S(extii) f(ilius).*

83

IVNIA LF
TERTVLLA
PIA VIX
ANNIS
LIIX HSE *sic*

84

DMS
Q IVVENTI
VSVICTOR
PIVS VIXIT
ANNIS XXI
HSE

DMS
IVVENTIA
RVF*ina* PIA
VIXITANNIS
XVIII
HSE

DMS
C. . . . ONIVS

Le reste n'a jamais été gravé.

L. 2, N et I liés.

85

LABIENA LF
SERAN
VIX AN XXX
HSE

86

DMS
LICINI
A CAPRI
OLAPIA
VIXIT AN
NIS LX
HSE

L. 5, T et I liés.

87

DMS
LICINIA
VRVRIAV

88

P LICINIA
LF SATVR
NINA VI
XIT ANNIS
. . . .

3. F. IV.

89

D M S
ILICINIVS
LF QVIR
RVFVS
AEMILI
ANVS PI
TONIVS
VIXIT AN
XXXVII M
II HSE

90

D M S
LICI
NIAGAL
LIA VI
XITAN
NIS
XXXI

D M S
Q PVP
VS BA
LAS
VIXIT
ANNI
S LXX
III

91

D M S
Q MANLIVS
VICTORANNI
VS VIXIT
PIVS
ANNISXXV
MVIIIHSE

92

LOCVSP...RIS AN
CLAR*i*SSIMAEPIISSI
MAE CASTISSIMAE
RARISSIM *ae* ERGAMA
RITVM ADIECTVS

93

LVCRETIA
QVINTA
VIX ANIS L
HSE

94

D M S
MARCELLA
....*vi*XIT ANN
is...XLI

95

MAP....
BERECA
PIATECIV
SA VI*x*
ITANN
IS L...
HSE

96

MARCIA M
F MARCELL
A VICX AN
LXV HSE

L. 3, A et N liés.

97

DMARCI
VS CF QR
MARTIA
LISVIX
ANNIS XXII

98

MARISA
VIX AN XXXV
HSE

99

MELLA
RIA PRI
MA
VALH
SE

100

MEMMIA
MF COLVM
BALIA VIXIXAN
XXXXI H S E

L. 3, I et T liés.

101

MEM *mia* (?)
MARCE*lla* (?)
VIXIT A*nnis*
S XXX...

102

MEMAFOR
TVNATA
Σλ D E
E

L. 1 et 2, *Memmia Fortunata.*

103

D M S
METRODORA
QVALIMATRO
? NVIVIXIT AN
NIS XXXIII MENS
sic VIII DID II

104

D M S
MINVCIA
ROGATVLA
ANIS LXXI

105

MINVTIA
NATALIS VIX
ANNIS V

106

C· MINVTIVS
DEXTER VIX
AN LXXXXI
H D S

107

M MVNA
TIVS MF
QVIL ABRAX
VIXIT AN
XXXII H S E

L. 3, *Quir(ina) (tribu).* (?) Peut-être aussi *qui et*... E et T étant liés.

108

D M S
Q MVSSIVS
VICTOR
POLIANVS
PVER PIVS
VIXIT ANNIS
.... *h s e*

109

D M S
NATALIS
SATVRIFI
LIVS VIXIT
ANNIS LI

110

D M S
MVTIA
NVSSA
TVRNI
NVSV
ANNIS
XXXXIII
H S E

111

Q NEMO
NIVS QF
MAXIMVS
VIX AN II
H S E

112

[illegible]

113

D M S

[illegible]

D M S

Q IVLIVS

MA

114

D M S
NVMERIA
VICTORIA
VIX ANNIS
XXXXVII

115

[illegible]

116

PALPENIA
VENVSTA
LFQVIXAN
VII HSE

117

[illegible]

118

D M S
PECVLI
ARIS VIX
AN XXV
H S E

119

D M S
P PLOTIVS
FELIXVI*xit*
ANNIS L...

120

[illegible]

121

...STITVTVS
VIC AN III
H S E

122

ROGATVS
QVADRATI
FIL VIXIT AN XL

123

SALLVSTA
PROCVLA
VIX ANIS
LXXV HS*e*

124

SATV*rnina*
MONTANA
PIAVIXITAN
IS LXXXV

125

SECVNDA CETE
RIS F VIXIT
ANNIS XXXXIII
H S E

126

STATIA
IVLAVIXI
T ANNIS
XCVII HSE

127

SEMPRONIA
....
....
....
HSE

128

TERENTIA
MAVRA
VIX A XX

129

DMS	DMS
VALERI	VALERI
A SATVR	AMELI
NINA	TANA
VIXIT	VIXIT
ANNIS	ANNIS
XXVII	XXII
HSE	HSE

130

DMS
VALERIA
COIV
GA FIDE
MINISTRA
VIX AN XXX
H S E

131

VALERI
VS AVSILI
VS VICSIT
ANIS LXXXV

L. 4, N et I liés.

132

VALERI*a*
F PICA VI*xita*
XXXV H *s e*

133

DMS
VALERIVS
VICTORVIX
ANNIS LXIII

134

DMS
VENERIA
VIXIT AN
LXXX

135

MS | D
VENEN | VICTOR
AVIXIT | VIXIT
ANNIS | ANNIS
LXXXV | LXXV
HSE | HSE

136

DMS
VIBIVS FES
TVS CVNILIA
VIXIT ANNIS XXIII
H S E

DMS
VIBIA
PRIMI
TIVA
VIXIT
ANNIS LXV

137

VICTO
RVIXIT
ANNIS
LXV
H S E

138

VICTORIA
AVANIA
VIXIT . . .
. . . .
. . . .

139

D M S
VOMANTVS
CERMATIVS
VIXITANNIS
XXXIII H S *e*

FRAGMENTS TRÈS INCOMPLETS

OU DE LECTURE TRÈS DOUTEUSE.

140

H S E

141

CI·N·NVS
VIXIT ANIS
XXXX HIS

142

D M S
EMINIO. . T ?
M A MV
LXXXV

143

D M S
CIVN*ius*. . .
vixit
ANNIS
. . . .

144

D M S
CESONIVS
TLDIN VI
XIT ANIS
LXXI

145

. . AS FILIA P
. VIX

146

AEMIL*ius* ?
VIXIT A*nnis*
H *s* *e*

147

IALS VIX
LXVIIIMVDX
H S E

148

*ann*IS XIIII
H S E

149

. . . .
M. . . A L. . . .
QF SATVRNINVS
VALV H S EST

150

D M S
LIRI
IV
RM

151

D M S
L MADA
LVLIAV
*an*NIS XXXIII

152

d M S
*iu*LIVS

153

NICE
VIXIT
ANNIS
XLIII
H S E

154

H S E

155

d M S
O
LII

156

D M S
...ORO
VIXITANI
XXIII

157

dms
....
N A
T I
FIL
V A
NXX
VI

D M S
.....
...*vi*
*xi*T AN
NIS
XV
HSE

158

OMI
ITIT
*an*NIS XXII
H S E

159

• .....
PIVSVIXIT
ANNIS LXXV
H S E

160

....
PIA VIXIT
ANNIS
XXXVI

161

....
P A *r* E N *t*
ES PO*s*V*e*
R V *nt*

162

D M S
.....IA
VIX AN III

163

...RIVS VIX
*a*NNISXXI

164

RVI
VIXIT
*an*NIS X

165

RVPIAC...
IANA...*va*
LXXI...

166

SATVR*ninus*
VIX AN*nis*
CIXX

167

d M S
RRANIA
CAECILIA
NA VIXIT
ANNXXXI
H S E

L. 2, *Crania* (?)

168

D M S
.S......
...SVIXIT
*ann*IS LXXXI
h S E

169

... SLI
..*v*IXIT
*an*NIS LIII
H S E

170

D M S
S
CVS
*a*NIS
..XVII

171

XVII
HSE

172

XXXX
HSE

173

DMS
T......ANI
........LS.
.....RFILI
us VIXIT
ANNIS
..XXI MVI
HSE

174

VRTIIARV
..V.

175

VINCEN
TZAIA
VIXIT
ANNIS
N̄ LX

176

DMS
....
....
VIXIT
ANIS
XXXXVI
HIC SE

177

VALER

178

...LAPIA
vix ANNIS LXX
MENSEVNO
DIEBVS XV

179

DMS
MRD *sic*
VIX AN LX

180

M.....
VI*xit*
*an*NI*s*
......

181

DMS
L AEMILI
CVDV
LVS VI
CXIT AN
NIS XXX

L. 5, N et A liés.

182

MP...PIS
R.......
CATVS VIXIT
ANV HS
D NOR

REMARQUES

SUR

LA LONGÉVITÉ DES HABITANTS DE SICCA



Soit en se basant sur certains écrits, soit en prenant les âges gravés sur les monuments funéraires des premiers siècles, plusieurs auteurs se sont plu à comparer la durée de la vie moderne à celle d'autrefois. Cette comparaison n'a jamais été, malheureusement, en faveur du siècle où nous avons le bonheur de vivre; il reste à peu près acquis que les anciens vivaient plus longtemps, si ce n'est mieux que nous, et je me serais certainement dispensé de recom-

mencer une telle étude si je n'avais eu la bonne fortune de posséder un nombre assez considérable d'inscriptions tumulaires, relevées dans une seule ancienne ville, celle de Sicca, et s'il ne m'avait été donné, par suite, de faire d'autant plus aisément et d'autant plus exactement peut-être, un travail de statistique déjà fait tant de fois.

Les âges des 348 personnes dont j'ai copié les épitaphes, se répartissent de la façon suivante :

PÉRIODES.	NOMBRE DE DÉCÈS		
	MASCULINS	FÉMININS	TOTAL
De 0 à 10 ans.....	13	2	15
10 à 20	23	15	38
20 à 30	27	17	44
30 à 40	30	33	63
40 à 50	11	17	28
50 à 60	21	12	33
60 à 70	19	10	29
70 à 80	27	21	48
80 à 90	20	13	33
90 à 100	8	4	12
100 à 110	1	3	4
110 à 120	1	»	1
TOTAUX	201	147	348

Quelque grande que soit l'éloquence des chiffres, il serait assurément téméraire de vouloir tirer du tableau qui précède une conclusion certaine sur la longévité des anciens habitants de Sicca. Je me bornerai donc à faire quelques remarques, laissant à d'autres que moi les déductions plus savantes.

En premier lieu, il me paraît incontestable cependant, que c'est surtout pendant la période de 30 à 40 ans que la mortalité était la plus grande. J'en ai la preuve dans le chiffre des décès qui s'élève à 63 pour cette période, tandis qu'il n'est que de 44 pour la période qui précède et de 28 pour celle qui suit.

Je constate, en outre, qu'à partir de 40 ans le nombre des décès diminue très sensiblement et je suppose que le *cap de la quarantaine* — comme on s'est complu à appeler cette partie de la vie humaine — était tout aussi redoutable à franchir pour les *Siccenses* que pour les modernes habitants du Kef.

C'est surtout de 70 à 80 ans que la mortalité atteint les heureux dont l'existence ne s'est pas brisée contre l'écueil que je viens de signaler ; cependant, si je considère que le nombre des décès est de 62 avant 70 ans et de 50 après 80, je suis bien forcé de dire qu'il est remarquable de voir jusqu'à quel âge avancé parvenaient les colons romains de cette partie de la Numidie que j'étudie aujourd'hui. Alors que l'existence enfiévrée des villes modernes ne nous permet guère d'espérer un âge avancé, nous voyons des hommes des premiers siècles de notre ère parvenir au-delà de 80 ans dans la proportion d'un sur sept !

Quant aux centenaires, la proportion est encore assez forte et dépasse beaucoup celle de nos jours. Sans s'exagérer la salubrité du climat numide, il est évident que la fièvre, si funeste aux colons d'Algérie, ne faisait pas des victimes nombreuses parmi les habitants de l'ancienne Sicca. Peut-être aussi les colons romains s'accommodaient-ils assez du ciel berbère et des maladies endémiques du pays.

Très certainement les conditions d'heureux acclimatement dépendent de la race à laquelle appartiennent les différents immigrants et du milieu où ils ont vécu jusqu'au jour où ils se sont expatriés. Il est incontestable, ainsi que l'a fait remarquer M. G. Boissière dans un livre récent, que les Italiens et les Provençaux s'acclimatent mieux en Algérie que les Alsaciens et les Flamands. Rien de plus naturel que les Romains se soient facilement acclimatés en Afrique, car sous le ciel bleu de l'Italie se rencontrent la plupart des maladies qui sévissent au-delà de la Méditerranée (1).

Une autre remarque, qui peut avoir son importance, est relative au sexe des personnes décédées. Si l'on consulte, en effet, le tableau ci-dessus, on s'aperçoit bien vite que le nombre des décès féminins, inférieur à celui des décès masculins dans la plupart des périodes, arrive à l'égaler et même à le dépasser chez les personnes décédées vers l'âge de 45 ans. N'en est-il pas de même aujourd'hui et ai-je

(1) Il n'est peut-être pas inutile de rappeler ici cependant, avec quelles difficultés les colons français se sont acclimatés en Afrique. Au commencement de la conquête de l'Algérie, certains régiments ont perdu, dans une année, jusqu'à la moitié de leurs hommes, et la fièvre n'a guère cessé ses ravages que lorsqu'elle a été combattue par le traitement au sulfate de quinine dû surtout aux savantes recherches du docteur Maillot.

besoin, pour être compris, d'indiquer la cause de ce qui peut, tout d'abord, paraître une anomalie?

Enfin, la considération des périodes pendant lesquelles les décès paraissent s'être produits, permet, je crois, de dire que ce n'est qu'à partir d'un certain âge que les parents du défunt plaçaient une épitaphe sur sa tombe. Il n'est pas admissible que la mortalité ne soit que de quinze personnes de 0 à 10 ans, alors qu'elle s'élève à trente-huit de 10 à 20 ans, et à quarante-quatre de 20 à 30. Tout le monde sait, que de nos jours, le nombre des décès est considérable parmi les enfants, et il est probable qu'il en était de même autrefois. L'explication la plus rationelle du fait que je signale paraît être que les enfants ne recevaient que très rarement une inscription funéraire. Cette coutume d'honorer par une épitaphe ceux qui mouraient en bas-âge, paraît avoir été seulement pratiquée par certaines familles tout particulièrement fortunées ou tout particulièrement attachées à leurs morts. C'est ainsi que, sur les 15 enfants dont j'ai parlé plus haut, 9 appartenaient à la *gens Julia,* qui devait être une des plus puissantes, sinon la première, de l'ancienne Sicca, mais chez laquelle le nombre des morts est bien loin d'atteindre cependant la moitié du chiffre total des inscriptions relevées.

La personnalité des jeunes Romains ne commençait guère que le jour où ils prenaient la toge virile; c'est à partir de ce jour seulement qu'ils comptaient complètement dans la société, et je suppose que, quelque grande que fût l'affection des parents pour leurs enfants, ce n'était qu'à partir du moment où ils étaient officiellement inscrits sur la liste du recensement qu'ils étaient assurés de posséder sur leur tombe l'expression publique de la douleur que leur mort avait causée.

Un mot encore, et j'en aurai fini avec les réflexions, un peu longues peut-être, qui me sont suggérées par les inscriptions tumulaires que j'ai sous les yeux. Certaines personnes ont cru voir quelque coquetterie de vieillard dans la plupart des monuments funéraires qui accusent une longue vie. Je ne suis pas entièrement de cet avis et je ne taxerai pas d'exagération calculée les épitaphes des centenaires, car ce serait faire une trop large part à cette coquetterie de l'âge; cependant, je suis convaincu que ce n'en était pas moins avec un certain sentiment de fierté, assez naturel du reste, que les vieillards annonçaient le nombre de leurs ans. Je crois en voir une preuve dans la façon dont sont écrits parfois certains âges

très avancés tels que les suivants, par exemple, que j'emprunte aux inscriptions de Sicca :

D M S	S T A T I A
C·I V L I V S	I V L A V I X I *sic*
MVSSIOLVS	T A N N I S
V I X I T A N	XCVII HSE
NIS XCIII	

Ces épitaphes n'ont-elles pas l'air de nous dire quel puissant attrait avait pour le défunt, ou pour ses parents, ce chiffre C d'années qu'ils ont tenu quand même à graver sur sa tombe ?

On pourrait m'objecter, je le sais, que les deux représentations que j'indique ont pu n'être employées que pour écrire plus rapidement les nombres 93 et 97 ; je ne le crois pas, et du reste, cette objection serait-elle faite qu'elle resterait encore dans le domaine des hypothèses, comme l'opinion que j'émets.

En dernier lieu, si l'on considère la moyenne des âges auxquels sont parvenues les 348 personnes dont j'ai relevé les noms à Sicca, on trouve le chiffre relativement élevé de 47 ans et 6 mois bien supérieur à la durée moyenne de la vie en France. Ce fait n'a rien d'extraordinaire et résulte forcément des constatations qui précèdent. Il importe de remarquer cependant qu'il ne s'applique qu'à des personnes adultes et que les âges des enfants morts très jeunes auraient considérablement réduit la moyenne indiquée, s'il avait été possible de les faire entrer dans le calcul.

EM. ESPÉRANDIEU,
Lieutenant au 17e régiment d'Infanterie.



MARQUES DE POTIER

RELEVÉES A CARTHAGE

PAR LE P. DELATTRE, MEMBRE CORRESPONDANT

(Suite.)

1° Sur des lampes romaines.

Depuis la publication de la dernière série de nos marques céramiques, notre collection s'est augmentée de plusieurs lampes romaines qui portent le nom du fabricant. Je continue à les inscrire ici sous leur numéro d'ordre.

128

Au-dessous d'une lampe dont le disque supérieur est orné de trois hippocampes, monogramme que je crois pouvoir décomposer ainsi :

ANC

Cette inscription rappelle la marque ANCHIAL que portent plusieurs lampes de notre collection.

129

Graffite au-dessous d'une lampe dont le disque supérieur est en partie brisé :

QVALSN *(sic)*

130

Au-dessous d'une lampe de forme particulière, dont la partie supérieure mesure plus de 0,10 de diamètre :

CAPRARI

Cette marque me permet de corriger la lecture du n° 11 (*Bulletin* XVIII, p. 38).

131

Au-dessous d'une lampe trouvée par M. Vernaz, dans les ruines appelées *Dermèche* :

VICTORIN
I

132

Au-dessous d'une lampe, apportée de Mahédia et actuellement au collège Saint-Charles, à Tunis :

L DOMITI SES

133

M. l'abbé Boissonade, professeur au petit séminaire de Mende, possède, depuis six ans, une lampe qui lui a été offerte comme trouvée à Tunis. Elle porte cette marque :

M OPPÍ SOS

134

Je crois devoir ajouter à cette liste la marque inscrite sur un objet de terre cuite de notre collection, qui représente un orgue (1) :

POSSESSORIS

2° Sur un couvercle.

Disque de plâtre qui a dû servir à boucher un vase. On y lit cette inscription circulaire, imprimée en creux ; au centre, sujet indéterminé :

SPES IN DEO ☧

Hauteur des lettres : 0,01.

Cette formule se rencontre, en Afrique, sur plusieurs marbres et objets chrétiens. Je me souviens de l'avoir vue aussi, l'an dernier, au musée de Latran, à Rome, sur le col d'une grande amphore.

Au VIe siècle, cette formule fut employée comme nom propre. On connaît un primat de la Byzacène qui s'appelait SPESINDEUM.

3° Sur des vases.

A. *Estampilles en relief sur le fond intérieur de vases de terre fine et rouge.*

56

Marque rectangulaire, longue de 0,012 et large de 0,006.

L·GELL

Cette estampille est du même potier que les variantes L·GEL et

(1) Un dessin de cet orgue a paru dans le *Cosmos* du 26 octobre 1885.

GELI que j'ai déjà publiées (*Bull.* xxi, p. 43 et 44, nos 38 et 43). Elle doit sans doute se lire : *L. Gellius* ou *Gellianus.*

57

Marque rectangulaire, longue de 0,018 et large de 0,004 ; trouvée au pied de la colline de Saint-Louis, près de la haie du jardin de Sidi Zarouk :

NAVI

La dernière lettre est incertaine. Il faut peut-être y reconnaître un S mal venu à l'empreinte et, dans ce cas, on aurait NAVS, nom qui se lit sur une de nos épitaphes de Carthage.

58

Marque de forme irrégulière, longue et large de 0,008 :

ooooo
CRA
ooooo

59

Marque rectangulaire, longue de 0,011 et large de 0,008 :

A·VIB
CCRO

60

Marque en forme d'empreinte de pied, longue de 0,019 :

CN·A·A

61

Marque rectangulaire, longue de 0,008 et large de 0,003 :

VIBIE

En dehors du cadre, à droite, traces d'une lettre qui paraît être un A renversé.

62

Marque dans une empreinte en forme de pas :

L·S·M

63

Marque incomplète :

LR[illegible]

64

Marque en forme d'empreinte de pied, longue de 0,019 :

C▾P▾P

Notre collection renferme un autre exemplaire de cette marque, long seulement de 0,016.

65

Marque rectangulaire, longue de 0,009 et large de 0,005 :

CNA

La lettre N est renversée et l'A paraît combiné avec une autre lettre. Elle doit sans doute se lire : CNAI.

66

Marque en forme d'empreinte de pied, longue de 0,013; trouvée par le P. Chautemps, sur le penchant ouest de la colline de Saint-Louis :

LTIC

67

Marque de même forme, longue de 0,012; trouvée près de Sidi-Daoud :

OPTA

Le nom de *Optatus* se rencontre fréquemment à Carthage. Nos épitaphes des *Officiales* le donnent quatre fois.

68

Marque incomplète, large de 0,004, trouvée sur la pente ouest de Byrsa :

CISI

69

Marque longue de 0,018, en forme d'empreinte de pied :

C M·FE

La lettre E est incertaine, car les traits qui figurent les doigts du pied dans ces sortes d'empreintes, peuvent facilement induire en erreur.

Outre ces estampilles, nous avons trouvé de nouveau la marque

L·R·P (1) que j'ai relevée aussi, l'an dernier, au musée d'Alger sur le fond intérieur d'un plat de belle terre rouge. Mais dans cette dernière, l'empreinte de pied est plus longue et les trois lettres sont suivies d'un signe de ponctuation en forme de feuille de lierre ❦ (2).

B. *Estampilles en relief sur des vases de grande dimension et de terre non vernie.*

70

Sur un débris de goulot d'amphore :

■■MHERPIC■■

Haut. des lettres, $0^{m}015$. H et E sont liés. La dernière lettre est peut-être un O.

71

Marque rectangulaire, longue de $0^{m}043$ et large de $0^{m}012$, sur une double anse. Trouvée à Byrsa, sur l'emplacement de la nouvelle cathédrale :

L·MNFTI

La lettre N paraît liée à un E et la lettre F ressemble à un *Γ* grec (3). Quant aux trois premières et aux deux dernières, la lecture en est certaine.

72

Marque circulaire de $0^{m}017$ de diamètre :

VII

On pourrait aussi lire cette estampille IN ou NI avec la lettre N retournée. Je préfère cependant y reconnaître un nombre, plutôt que les initiales d'un nom de potier.

73

Sur le coude d'une anse, marque rectangulaire large de $0^{m}011$, en partie effacée :

L·VALER■■■

(1) *Bull.* XX, p. 6, n° 24.

(2) Les n°s 53 et 63 qui sont brisés, appartiennent peut-être aussi au même potier.

(3) A première vue, cette lettre jointe au T suivant prend la forme d'un *pi* grec dont la barre horizontale serait prolongée à droite. Mais l'inscription étant latine, il est impossible d'y reconnaître ni un *pi*, ni un *gamma* joint à un I.

74

Marque, large de 0m011, sur une anse de vase :

E L ■■■

Ici la lettre E est de forme lunaire.

75

Sur le plat, large de 0m07, du rebord d'un vase qui était gran et épais, peut-être un *dolium* :

■■MRCI·MT■■

Caractères beaux mais peu en relief. Haut. 0m016. Les deux M doivent être combinés avec un A. Après le T, on aperçoit les trace d'une lettre dont la lecture est incertaine. Peut-être pourrait-on y reconnaître un R ? *Marcii Materni.*

4° Sur des briques.

En fouillant récemment une des salles de nos thermes de Bir-el-Djebbana (1), nous avons trouvé dix briques portant la marque de *L. Bruttidius Augustalis* et le nom des consuls *Propinquus* et *Ambibulus* (année 126), dont on ne connaît à Rome, d'après M. Descemet, que trois exemplaires. Notre collection comptait déjà deux marques au nom de *L. Bruttidius Augustalis* (2); mais l'une d'elles (3) ne renferme pas le nom des consuls.

Outre les dix marques dont je viens de parler, on a trouvé dans la même construction, une brique portant une estampille circulaire de 0m095 de diamètre :

58

EX F TERENT DOL EX PR DOMIT
LVCILLAE N SATVRNI
(Pomme de pin.)

Cette marque correspond au n° 325 de l'ouvrage de M. Descemet qui la lit ainsi :

(1) Cette salle était pavée d'une magnifique mosaïque au centre de laquelle on lisait, au-dessus d'un personnage conduisant un quadrige, cette inscription :

SCORPIANVS
IN·ADAMATV

(2) N° 53, *Bull. XXI*, p. 48.

(3) N° 45, *Bull. XX*, p. 18. C'est à tort que cet exemplaire communiqué à

Ex f(iglinis) Terent(ianis) dol(iare) ex pr(œdiis) Domit(iœ) Lucillœ n(ostrœ) Saturni (servi opus).

59

Partie de marque circulaire :

Su CCESSI■■■■■

■■■■

Au centre, on aperçoit vaguement quelques lettres.

Grâce encore à M. Descemet, n° 42, cette estampille peut être complétée ainsi :

*Su*CCESSI *Dom. Luc. et Tul.*

Ser ❧

et lue de la sorte :

Successi Dom(itiorum) Luc(ani) et Tul(li) ser(vi) opus.

Nous voilà donc de nouveau en présence d'une marque de la *Gens Domitia.* Ce *Successus,* après avoir été l'esclave des deux fils adoptifs de *Domitius Afer, Lucanus* et *Tullus,* passera chez *Domitia Lucilla.* Mais alors son nom n'apparait plus dans un cercle, mais dans un rectangle (1).

60

Voici une autre marque trouvée par M. Jean Vernaz, dans les thermes du bord de la mer (*Dermèche*) :

EX·FIG·GE■■■■

Enfin, j'ai recueilli une troisième fois la curieuse marque formée d'un cercle et d'un rectangle tangents l'un à l'autre (2).

Marques grecques.

Les trois marques qui suivent ont été trouvées entre Saint-Louis et la mer. Elles se lisent sur des anses d'amphores.

la Commission archéologique de Tunisie, a passé pour être probablement incomplet. (Cf. *Bull. arch.* du Comité des travaux historiques et scientifiques, année 1885, n° 1, p. 119).

(1) Cf. Descemet, n°° 176 *d* et 305 *a*.

(2) N° 51, *Bull. XXI*, p. 48-49.

24

ANTIMAXOY
——— ∝

Haut. : 0m015 ; larg. : 0m035.

25

Tête radiée	*ΕΠΙΞΕΝΟ*
	ΦΩΝΤΟΞ

Haut. : 0m014 ; larg. : 0m044.

26

Marque circulaire de 0m03 de diamètre ; au centre, une fleur :

ΖΙΝΩΝΟΣ

Cette estampille, ainsi que la précédente, ne se rencontre point dans la double liste publiée par le *Bulletin* de l'Institut égyptien, nos 11 et 13, années 1869-71, 1874-75.

A.-L. Delattre,

Prêtre, missionnaire d'Alger.

SUR
UNE INSCRIPTION PUNICO-LIBYQUE

Trouvée à Bordj-Hellel (Tunisie).

L'inscription bilingue dont nous présentons l'étude est aujourd'hui à Paris, déposée au musée du Louvre. M. le Dr Reboud nous fait savoir qu'elle a été découverte dans une ancienne forteresse byzantine que les Indigènes appellent Bordj-Hellel, et qui est située entre les ruines de Bulla-Regia et celles de Simittu-Colonia (Tunisie) (1).

Le déchiffrement de cette inscription a dû naturellement exercer bien des fois la sagacité de nos orientalistes, mais faute de découvrir une correspondance, même approximative, entre la partie libyque et le néo-punique, aucun d'eux ne s'est hasardé, jusqu'à présent, à faire connaître le résultat de ses travaux.

Nous lisons seulement dans le *Journal officiel* du 14 février 1881, un compte rendu de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, signé par M. Ferdinand Delaunay, et faisant connaître que M. Ernest Renan a communiqué une note de M. le général Faidherbe relative à une épigraphe punico-libyque.

M. Ernest Renan fait savoir en même temps que cette inscription a été trouvée par M. Goguel, entrepreneur du chemin de fer de Tunis à Souk-Ahras, dans la vallée de la Medjerda, en un point voisin de la frontière algérienne, par conséquent rapproché de la Cheffia, région qui a fourni à M. le Dr Reboud un grand nombre d'épigraphes de cette espèce.

C'est là l'inscription de Bordj-Hellel.

La partie libyque se compose de trois lignes verticales ; au milieu de la pierre on aperçoit un cartouche entouré de filets formant encadrement et dans lequel a été gravée une inscription punique de deux lignes de texte. Au-dessus des caractères néo-puniques on voit la continuation des lignes des lettres libyques jusqu'à une cassure, qui a détaché la partie supérieure de la pierre.

(1) Voir l'*Annuaire* de la Société archéologique de Constantine, 1882.

Les caractères libyques sont parfaitement nets et semblables à ceux des inscriptions de même catégorie découvertes à la Cheffia. La signification de ces lettres a été donnée par M. FAIDHERBE, d'après le nouveau système de déchiffrement inauguré par M. le conseiller LETOURNEUX. Nous conserverons à ces caractères la même valeur; mais ce en quoi notre lecture diffère un peu, c'est que nous lisons les colonnes en descendant, tandis que M. le général FAIDHERBE les lit de bas en haut, système généralement adopté jusqu'à ce jour.

C'est ainsi que la colonne médiane fournit à M. FAIDHERBE le nom de OVKANRADAT qu'il trouve, c'est vrai, un peu long, et qu'il raccourcit en faisant de la première syllabe, OV, fils de. Il traduit ensuite : Fils de KANRADAT, et il ajoute pour terminer : « Il faudrait toutefois « que cette mention fut précédée d'un nom propre : un tel, fils de; « cela n'a pas lieu, et il ne faut pas s'en étonner, car nous avons « aujourd'hui encore, chez les Arabes de l'Algérie, des noms com- « mençant par fils de, *ben*. Ainsi un arabe s'appelle très bien *Ben* « *Ali*, et un Kabyle, *Ou Rabah*. »

Notre lecture, comme on le verra plus loin, s'écarte très sensiblement de celle de M. le général FAIDHERBE. Nous trouvons, en effet, dans la même ligne intermédiaire deux mots et la fin d'un troisième : DOVT, DR, NKOV. Cette dissemblance s'explique très bien par notre procédé qui consiste à lire de haut en bas.

On voudra nous objecter, nous nous y attendons bien, que notre lecture est la négation du système adopté par tous ceux qui s'occupent des inscriptions libyques; on nous dira encore que le signe qui se trouve le premier en haut, dans la colonne de gauche, est un M, et que ce signe a toujours son ouverture dirigée dans le sens de la lecture.

C'est bien là, en effet, ce qu'on a écrit souvent; mais M. JUDAS pense que la figure valant M ne peut pas servir à indiquer la direction de l'écriture, parce qu'il existe, avec la valeur de D, une autre lettre pareille, si ce n'est que l'ouverture est tantôt à gauche, tantôt à droite; il faudrait dès lors connaître d'avance la direction donnée aux caractères pour discerner la valeur de M ou de D, ce qui n'est guère possible.

Nous donnerons, en ce qui nous concerne, une raison tout aussi convaincante et qui suffit à elle seule pour faire abandonner cette méthode : ainsi, nous avons constaté que cette lettre libyque valant M est reproduite au moins deux fois, sinon davantage, dans la mê-

me inscription et quelquefois dans la même colonne de signes, et qu'elle présente son ouverture tantôt du côté du sens de l'écriture, tantôt du côté opposé.

Nous avons fait cette remarque dans les inscriptions de la collection complète de M. le général FAIDHERBE portant les n° 103, 141 et 155, et dans celles qui figurent avec les n° 303 et 128 dans les collections de M. REBOUD, 1870 et 1879.

Le critérium doit être la figure formée de deux barres et armée d'appendices divergents aux extrémités qui regardent toujours la suite de la ligne. Cette figure ᑫᑭ égale G.

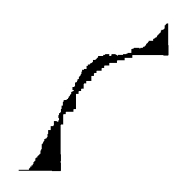
Pour concilier les opinions, nous avons voulu supposer un moment que le graveur s'est trompé et qu'il a dirigé l'ouverture vers le haut au lieu de lui donner la direction du bas de la pierre, mais c'est là un moyen de solution trop facile et qu'on emploie bien fréquemment ; on s'en prend toujours à la tête de Turc du lapicide chaque fois que quelque point obscur se présente et qu'on se trouve réellement dans l'embarras pour l'expliquer.

Nous préférons admettre que l'ouverture de la lettre M, par sa direction, n'indique pas toujours la manière de lire les textes libyques ; d'ailleurs notre lecture descendante n'est pas unique, nous citerons l'inscription de JVLIVS VICTOR, qui figure avec le n° 140 dans la collection de M. le D[r] REBOUD, année 1870, MM. JUDAS et FAIDHERBE ont lu cette épigraphe de haut en bas, et celui-ci l'a traduite par : IOL VICTOR, FILS DE MASIGHT, OU VICTOR L'AMASIGHT, un indigène noble auquel les Romains avaient donné le nom de Victor.

L'inscription de Tugga nous fournit une façon de lecture encore différente : elle se lit horizontalement de droite à gauche. Il faut croire que l'écriture libyco-berbère peut offrir tous les systèmes de lecture, y compris le boustrophédon, dont on trouve un exemple sur le bouclier touareg, en ce moment déposé au musée de St-Thomas d'Aquin, et que M. le D[r] REBOUD a mentionné dans son recueil d'inscriptions libyco-berbères, année 1870.

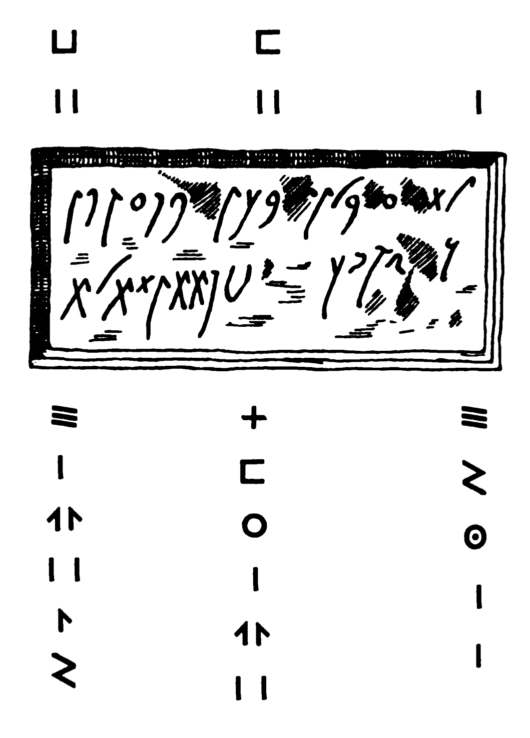
Ce qui précède prouve surabondamment qu'on peut bien traduire le libyque en le lisant du haut en bas et, du reste, le résultat inattendu que nous a donné cette façon de déchiffrer notre inscription, démontre suffisamment, comme on le verra plus loin, que notre lecture est vraisemblable, puisqu'elle se rapproche d'une manière frappante du texte néo-punique que nous allons interpréter.

Nous donnerons d'abord une reproduction exacte de l'inscription



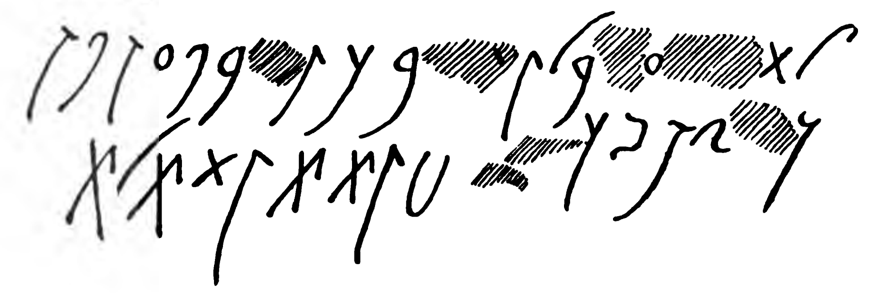
telle que nous l'avons copiée sur un estampage que nous avons sous les yeux et que M. le président de l'Académie d'Hippone a bien voulu demander à M. Héron de Villefosse, conservateur adjoint des antiquités grecques et romaines du musée du Louvre, à Paris.

Cet estampage nous était indispensable, car nous n'avions possédé jusqu'alors que des reproductions ne faisant connaître que la partie libyque de l'inscription. Nous voulons adresser ici nos sincères remerciments à M. de Villefosse pour l'empressement qu'il a mis à nous communiquer ce document épigraphique.



Hauteur de la pierre : 1m55; largeur : 0m50.

Nous reproduisons ainsi la partie néo-punique de l'inscription :



Pour faire l'analyse des mots, nous transcrirons ce texte en lettres chaldaïques et nous les compléterons de la manière suivante :

למ (עבת) ע (ו) בלתהמ בן פנפ גדעת
בת נגת חעי טנא אבנ מאלא

Le premier mot à droite de la ligne supérieure est incomplet, et il n'y a de certain que les deux premières lettres ל et מ (L et M) qui semblent être le commencement de למעבת signifiant *cippus*. (Voir les 44ᵉ et 141ᵉ du *Corpus inscriptionum semiticarum*. מעבת (MABT) a pour radical מבת (MBT) qui est synonyme de *ædificium*. *Esd.* XXXX, 2.

עי *ai* — Signifie *ici ;* c'est le *ubi* du latin. Ce mot peut être pris encore pour un adjectif démonstratif et l'on aurait alors : *cippus hic (est)*. Nous ferons remarquer que ע est pour א ; cette permutation entre ces deux lettres est fréquente. En arabe أي est pronom interrogatif et équivaut à *quis?* pluriel, أية ; l'hébreu איכה se rend par : *où es-tu?*

בלתהמ *Bltam.* — Nom propre ; est composé de BAAL, *Dieu*, et de יתמ (ITM) ou יתנ (ITN) signifiant l'un et l'autre *donatus*. C'est le même nom que l'hébreu יתניאל (ITNIAL) dont le synonyme est *quem deus donat,* et que nous rendrons en français par *don de Dieu, celui que Dieu a donné, Dieudonné.*

בן *bn.* — Correspond à *fils de.* La traduction de ce nom ne peut pas faire l'objet du moindre doute ; il est répété onze fois avec la même signification dans l'inscription punico-libyque de Tugga. Il fait בת (BT) au féminin et au pluriel בנון (BNOUN). En arabe nous avons les équivalents إبن pluriel بنون (*abn* pluriel *bnoun*).

כנכ *Cnc.* — Nom personnel qui doit être prononcé, croyons-nous, de cette manière : *Canacis.* On trouve ce nom dans les inscriptions latines sous la même forme, CANACIS. C'était le nom d'un sculpteur grec de Sicyone, dans le N.-E. du Péloponèse, et qui se rendit célèbre par son œuvre d'Aphrodite, statue d'or et d'ivoire de cette déesse présidant à l'hymen et à la génération des enfants. CANACHOS de *Χαναχεω*, résonner.

Enfin, la mythologie romaine nous fournit le nom de CANACE que portait une des filles d'Eole, celle qui se donna la mort sur l'ordre

de son père, parce qu'elle avait commis un inceste avec son frère MACAREUS.

גדת *gdt.* — Ce mot est synonyme de *sepulcrum.* FREYTAG lui attribue le sens de جداث employé pour désigner un tombeau.

M. le conseiller LETOURNEUX lui donne la même signification et il ajoute qu'il existe en kabyle une racine *egda, egdt* qui veut dire dormir, se reposer. C'est toujours le sens de repos, repos éternel, *repositorium, dormitorium.*

En hébreu, גדיש (GDOVS) correspond à *tumulus sepulcralis* et vient de la racine גדש (GDS) signifiant : *acervus, mergitur in agro* (monceau, amas, élévation dressés dans la campagne); *acervare* se rend par *accumuler, entasser ; acervatus,* par *mis en tas.*

בת *bt.* — Est ici pour בית signifiant en hébreu *domus* (maison, demeure, habitation); c'est le بيت des Arabes, le *δομος* des Grecs. Ce mot veut dire aussi *habitaculum, mansio, locus* et *domus æterna.* C'est la dernière demeure, la demeure éternelle, le *sepulcrum maxime sumptuosiùs* (JES. XIV, 18), monument élevé somptueusement, avec luxe, à grands frais.

נגת *ngt.* — A pour synonyme *advenire* (arriver), *attingere* (parvenir, entrer dans), *tangere* (aborder, s'introduire dans), *adsequor* ou *assequor* (s'étendre jusqu'à), d'où *assecutus est* (il est parvenu). Cela semble signifier avec le mot qui précède : dans cette demeure où il est arrivé; on dirait en français : dans ce tombeau où il est descendu.

חעי *cai.* — Peut se prononcer aussi *hai.* En hébreu, חיה et חיא (KIA) sont les équivalents de vivre. Cela veut dire : vivant, de son vivant. Peut-être bien a-t-on voulu exprimer un souhait de vie et de bonheur pour l'éternité, c'est-à-dire : *vivat æternùm.*

טנא *tna.* — Signifie monument et construction. On trouve dans le *Corpus inscriptionum semiticarum,* le même mot avec le sens de *positus est, erectus est* ; il est souvent accompagné de אבן (ABN). Ces deux mots se traduisent alors par : *positus est hic lapis.* M. l'abbé BOURGADE donne à ces deux noms réunis l'interprétation de *sepulcrale monumentum* ; c'est le sens de construction funéraire. Cette dernière signification nous semble préférable.

אבן *abn.* — Nous venons de donner la signification de ce mot qui dérive de בנה signifiant *ædificare, extruere* (bâtir, édifier),

extruxit domum, templum, urbem, mœnia, munimenta (Ezd. iv, 2.) *altare* (Gen. viii. 20), *sacella* (Ezd. vi, 31), une maison, un temple, une ville, des remparts, un retranchement, un autel, une chapelle.

מאלא *mala.* — Pour מאלה de l'hébreu, équivalant à *superiùs, suprà, sursum,* synonymes de : sur, au-dessus, en haut, plus haut, en montant. Cela donnerait donc le sens de monument élevé au-dessus du sol. Mais *suprà* veut dire encore : auparavant, avant, précédemment; interprété de cette dernière manière, ce mot nous donnerait le sens de : monument construit auparavant, c'est-à-dire avant la mort de la personne ensevelie. Ce serait alors le synonyme du latin *se vivo* (de son vivant), que l'on rencontre assez souvent dans les inscriptions latines. Nous adopterons cette dernière hypothèse qui se rapproche tout à fait du sens donné par le texte libyque.

D'après les explications qui viennent d'être données, il nous semble rationnel de proposer la traduction suivante du texte néo-punique de notre inscription :

*Cippus hic est Balatami filii Canacis ; in hoc sepulcro quod tetigit, vivat æternùm. Monumentum suprà (*seu *se vivo) erectum fuit.*

Nous entreprendrons maintenant la traduction de la partie libyque de l'inscription. Nous pensons que pour être mieux compris nous devons reproduire les caractères et donner en regard leur valeur qui sera la même que celle fournie par M. Faidherbe dans la note dont nous avons déjà parlé.

⊔	M	⊏	D	:	
II	OV	II	OV	I	N

Texte néo-punique.

≣	GH	+	T	≣	GH
I	N	⊏	D	≷	I
⊣⊢	K	O	R	⊙	B
II	OV	I	N	I	N
⊢	G	⊣⊢	K	I	N
≷	I	II	OV		

Comme nous l'avons fait remarquer ci-dessus, la pierre a été brisée à sa partie supérieure et il manque naturellement plusieurs signes. En lisant les lignes en descendant et en commençant par la colonne de gauche, la première lettre qui se présente est un M.

M — Nous croyons qu'il faut voir dans ce caractère la fin du nom propre BLTAM que nous avons déjà vu dans le texte punique.

OV — Veut dire fils de. C'est le signe de filiation en berbère; c'est le و (fils de) des Kabyles, le ئو (fils de) des gens de R'damès.

GHNKOV — Il est facile de reconnaître dans ce mot le nom propre que nous avons mentionné dans le texte néo-punique sous la forme de CANACIS; l'analogie paraîtra sans doute incontestable.

GIDOVT — Nous estimons que nous avons là le même nom que GDT du punique, et que nous avons interprété par *sepulcrum* (sépulcre).

Il convient de faire observer que la colonne médiane nous semble complète. Il n'existait donc, à notre avis, aucun caractère sur le prolongement de cette ligne, dans le fragment de pierre qui manque et qui a dû être détruit.

DR — Ce mot remplace ici le בת (BT) de l'inscription punique et il a, évidemment, la même signification. En effet דר ou דור (DAR ou DOUR) de l'hébreu veut dire *commorari, habitare* (s'arrêter dans un endroit, habiter); c'est le synonyme de دار (*dar*) qui, en arabe, veut dire maison, habitation, et qui présente les dérivés suivants: دور (*dour*), *circumire* (envelopper), دايرة (*daïra*), *orbis* (le monde habitable, داير (*daïr*), *rotondus* (formé en rond, comme un douar).

DR est donc l'équivalent de habitation et correspond au mot BT du néo-punique auquel nous avons donné le sens de : lieu de repos, dernière demeure.

NKOV — C'est évidemment le synonyme de נגת (NGT) du texte punique que nous avons traduit par *tangere, attingere* (arriver à). Le libyque NKOV ne peut pas, ce nous semble, avoir une autre signification.

N — La partie supérieure de la colonne de droite devait comporter quelques caractères qui ont été enlevés; il ne reste qu'un N,

sans doute la fin d'un mot que nous ne pouvons pas deviner, mais qui devait avoir une signification commune, comme : *qu'il soit heureux, qu'il vive dans l'éternité*, ou quelque formule analogue.

GHI — Correspond sans doute à KAI de l'inscription punique et a évidemment la même signification de *se vivo*, que nous avons attribuée à KAI.

BNN — Paraît devoir être lu ainsi : BNIS. On rencontre souvent le même mot dans les épigraphes libyques, mais écrit de la manière suivante : BNS. En arabe, بنيان veut dire construction ; en hébreu la racine est בנה (BNA) qui signifie *ædificare* (bâtir, construire), בניה est le synonyme de *ædificium*, d'où le nom propre בניה *quem Jehova ædificavit* (Ezd. x, 25). בנה est une des formes d הוה (être, exister, d'où : vivre, habiter).

Ce dernier mot BNN, si on l'examine d'un peu près, semble d'abord mal orthographié et comporter un N en trop. Nous ne dirons pas, pour nous tirer de l'embarras où nous sommes, que le lapicide a dû se tromper : ce serait vraiment trop commode; nous aimons mieux aller chercher ailleurs une explication à peu près suffisante.

Nous pourrions citer l'inscription de Tugga où le même mot est répété deux fois au commencement de la deuxième ligne. On y lit, en effet, HBNM S.ABNM que MM. DE SAULCY et JUDAS ont traduit par : les constructeurs de cet édifice. Il est évident que nous avons le même mot dans notre inscription. H et A sont des agents grammaticaux ; S doit marquer le cas oblique ; M et N sont deux lettres équivalentes dont la permutation est fréquente. Il resterait de ces deux mots, ainsi décomposés, BNN, tout à fait semblable au BNN de notre épigraphe.

Bien que cette dernière explication puisse paraître à peu près concluante, nous aimerions mieux attribuer aux deux premières lettres BN le sens du monument, et réserver à l'N final une toute autre signification ayant rapport au lieu.

Pour atteindre ce but, nous trouvons dans nos lexiques que N, en hébreu peut, lorsqu'il est à la fin des mots, signifier *ici, lieu, emplacement*, et que c'est une élision de נה (NA) synonyme de *station, état, situation*. C'est proprement : *être quelque part*. Ce mot n'est autre, du reste, que la forme niqtal de הוה (AOUA), *être, exister, être bien, séant*. נה et נאה se rapportent à la même racine et sont employés avec le même sens : *une chose qui est*. C'est le latin *ve-*

nustus (qui sied). Les Espagnols disent aussi *sentar*, *estar*, pour exprimer la même idée.

La lettre N qui nous paraît sûrement superflue pour la composition du mot BNS, pourrait, par suite de ce qui précède, être utilisée avec le sens de : ici, dans ce lieu ; et nous aurions ainsi : monument élevé ici.

Nous croyons devoir adopter cette dernière hypothèse et traduire ainsi le texte libyque de notre épigraphe :

.....M FILS DE GHENCOU. CE TOMBEAU EST LA DERNIÈRE DEMEURE OU IL EST ARRIVÉ.................. ICI EST SON MONUMENT ÉDIFIÉ PENDANT SA VIE.

Nous avons eu un moment l'intention d'abandonner la signification *se vivo* (de son vivant), que nous avons employée pour traduire GHI du libyque, et d'adopter la version *vivat* (qu'il vive dans l'éternité); mais ce vocable GHI n'est, en réalité, formé que de deux lettres; il nous a paru ne comporter ni suffixe pouvant en faire un impératif ou plutôt un optatif, ni aucune lettre paragogique ou explétive modifiant le sens, ou lui donnant plus de force et de vivacité. Ce mot GHI, tel qu'il est réduit, ne peut donc exprimer, ce nous semble, qu'un radical ou un substantif, c'est-à-dire la vie et, par suite, pendant la vie. Nous conserverons, en conséquence, dans notre traduction, le sens de *se vivo,* malgré tout l'attrait que présente l'autre interprétation, *vivat in æternùm.*

Capitaine MÉLIX.



SUR DEUX INSCRIPTIONS LATINO-PUNIQUES

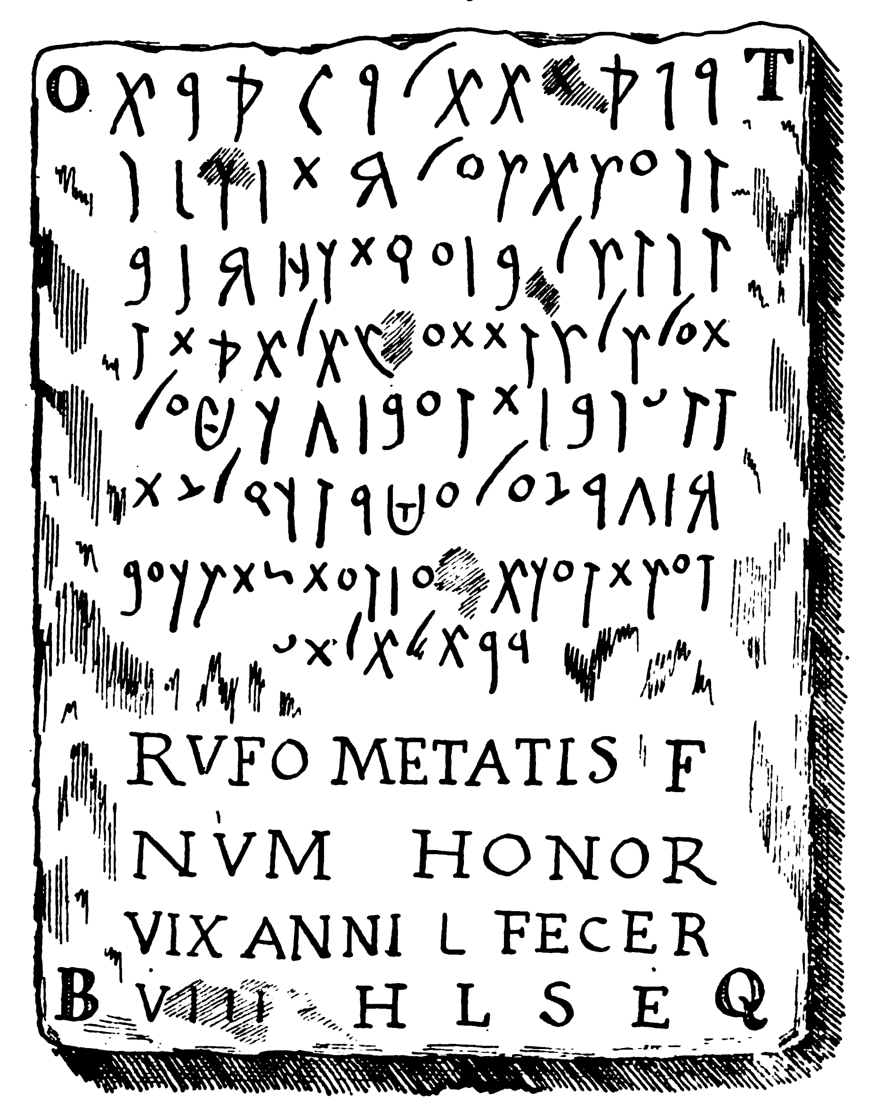
Provenant : l'une de Guelaât-bou-Sba et l'autre de Khemissa.

I.

L'inscription latino-punique dont nous donnons ci-après une traduction a déjà été reproduite dans la Revue de l'Académie d'Hippone (*Bulletin* n° 21, année 1885), par M. PAPIER, président de cette société, qui nous avait demandé quelques renseignements sur la partie néo-punique. Nous lui procurâmes alors quelques explica-

tions qu'il inséra dans son *Bulletin* et qui sont, comme on a dû s'en apercevoir, tout à fait incomplètes. Mais ce n'était là qu'une ébauche dont nous n'avions donné que le premier trait et qui était bien loin de nous satisfaire, *tanta mollis erat;* aussi nous avons voulu examiner de nouveau cette intéressante épigraphe, espérant obtenir un résultat plus favorable. C'est ce deuxième travail que nous présentons aujourd'hui et qui ne contrarie en rien le peu de chose que nous avons écrit déjà sur ce monument funéraire.

Nous donnerons d'abord un fac-simile de cette inscription prise sur un estampage que M. le Président de l'Académie d'Hippone a eu l'obligeance de mettre à notre disposition.



M. Papier a reconstitué le texte latin de la manière suivante :

RVFO METATIS FILIO NVMINE HONORATO VIXIT ANNIS QVINQVAGINTA. FECERVNT HEREDES LIBENTER SEPVLCRVM EI.

OSSA TIBI BENE REQVIESCANT.

Nous aurions préféré voir interpréter ainsi la fin de l'inscription formée des quatre initiales H. L. S. E :

(FECERVNT) HEREDES, LIBERTI, SERVIQVE EJVS.

Avant d'entreprendre la traduction en français de l'inscription néo-punique, nous la transcrirons d'abord en caractères hébraïques :

1 בת קמא אל בן קרא
2 תנא שאת אלה מוכוד
3 שנת אל בן ערמו דהן ב
4 מעל על אתממע■תאלא קמת
5 תת ■ף בן מתעת בן גוטעל
6 הן גרו בל עטרתו כלה מ
7 תע צמא עוא■ענת עמזם שוע ב
8 רד אל אלמע

בת. *bt* — En commençant par la droite la lecture de la première ligne, le premier mot qui se présente est בת (BT) qui a la signification de demeure, habitation ; c'est l'équivalent de *bit* de l'arabe qui fait au pluriel *biout*, et qui est synonyme de maison, chambre, demeure. En hébreu nous trouvons encore le même vocable correspondant à temple, demeure, famille.

קמא. *kma.* — Est visiblement le même mot que קום (KOUM) qui nous est fourni par la langue hébraïque et qui signifie *statutus, erectus, constitutus*, c'est-à-dire : fondé, élevé, construit, édifié, attribué, fixé, assigné ; c'est là évidemment un adjectif qualifiant le nom qui précède.

על. *al.* — Proposition correspondant à *in, ad, apud* du latin ; elle semble avoir ici le sens de *quies in loco, de commoratione in loco.* Nous la rendrons en français par : lieu de repos, où on se repose.

בן. *bn.* — Cette expression qui, d'habitude, sert à exprimer la filiation, a une tout autre signification dans cette circonstance et elle semble devoir être considérée comme le synonyme de *homme* ; elle se complète à l'aide du mot qui suit.

קרא. *kra.* — Veut dire *æstimatus, gravis, pretiosus, honoratus*

fuit. Ce vocable, joint au mot BN qui précède, paraît correspondre à : un homme honoré, considéré, estimé, qui a passé par les honneurs, qui a obtenu des récompenses pour des services rendus. Ces deux mots BN, KRA, signifient, par conséquent, un homme comblé d'honneurs, et cela par analogie de ce qui se présente dans d'autres occasions pour indiquer les qualités ou les défauts attribués à des personnes. Ainsi, on dit en hébreu :

בנ צדקה (*filius virtutis*), un homme vertueux ;
בנ חיל (*filius roboris*), un guerrier ;
בנ אחוה (*filius possessionis*), un propriétaire ;
בני שחצ (*filii superbiæ (de feris)*, les intrépides ;
בנ בליא (*filius nequitiæ*), un rusé.

תנע. *tna.* — Cette expression qu'on rencontre dans de nombreuses épitaphes phéniciennes, sert à désigner un monument sépulcral ; M. l'abbé BOURGADE lui donne la signification de *sepulcrum* et il le traduit par *sepulcrale monumentum* lorsqu'il est accompagné de עבן (ABN) qui signifie construit, édifié, bâti.

שאת. *sat.* — Le même mot en hébreu nous donne le sens de *eminentia, elevatio, locus eminens.* Il pourrait tout aussi bien être rendu par *decretus, dictus* (décidé, décrété, dicté) ; mais nous lui conserverons la première signification : *eminens, elevatus* (élevé, exhaussé), car il convient de supposer qu'on a voulu plutôt indiquer un édifice proéminent, élevé au-dessus du sol.

עלה. *ala.* — Pour la valeur à attribuer à ce mot, l'hébreu nous fournit un nom semblable et synonyme de *superare*, signifiant élevé au-dessus, dominant, recouvrant. Cela donne sans doute le sens de : un édifice construit au-dessus de.

מוכוד. *moucoud.* — Cette expression se rapproche beaucoup de l'hébreu מוקדה (MOUKDA) qui nous donne la signification de *robur* (tombeau) ou *cubile* (sarcophage) ; cela semble vouloir dire : un objet creux dans lequel repose le défunt et qui est placé sous le monument.

שנת. *snt.* — Qu'on écrit aussi שנה (SNA) en hébreu, a le sens de *somnus, somnium,* c'est-à-dire : repos, inaction, oisiveté ; c'est le sommeil de la mort, l'éternel sommeil.

אל. *al.* — Peut évidemment être regardé comme étant l'équiva-

lent de אלו (ALOU) de l'hébreu qui correspond à *si, etsi* du latin, et à *si, même si,* du français. C'est une conjonction ayant un sens hypothétique et qui peut signifier dans le cas présent : s'il arrive que, si par hasard.

בן. *bn* — Ce mot doit être pris dans cette circonstance dans le même sens que nous avons indiqué plus haut, c'est-à-dire comme ayant la signification de homme; il se complète par :

ערמו. *armou.* — Nous trouvons en hébreu le nom ערמה (ARMA) avec le sens de *calliditas, dolus,* correspondant en français à astuce, fourberie, dol, fraude, trahison. Ce vocable joint au mot qui précède peut se traduire par : l'homme de la fourberie, de la fraude, et par suite, par : un trompeur, un traitre, un fourbe. En arabe, on dit *ben aram* pour exprimer le même sens.

שהן. *san.* — Ce nom, en hébreu nous donne le sens de *incubuit, innixus est*; le verbe *incubare* veut dire : être couché sur, être étendu sur. *Innitor* signifie : s'appuyer sur, se reposer sur.

ב. *b.* — En hébreu, la même lettre est synonyme de *super,* c'est-à-dire sur, au-dessus, par dessus, en dessus.

מעל. *mal.* — Ce mot peut signifier *locus editus* (endroit indiqué, désigné, nommé); l'expression hébraïque מעלה (MALA) nous fournit la même signification et, en outre, celle de *locus clivus, suggestus,* endroit en dessous, dépression, pente. Ce mot pourrait encore être traduit par *perversitas* et l'on aurait le sens de : vice, méchanceté.

אל. *al.* — Est synonyme de אל des hébreux signifiant *Jehova, Deus deorum,* la même dénomination existe en arabe : *Allah, ellil, el*; (אלה ALLAH) le Dieu maître des mondes, le Dieu suprême.

אתממע. *atmma.* — Dérive indubitablement du radical עתמ (ATM) ayant le sens de *consumere* (détruire), *vastare* (ravager, ruiner), *adurere* (dessécher), *adustus est* (ravagé comme ferait le feu).

תאלא. *tala.* — Vient de la racine אלה (ALA) qui signifie, en hébreu, *exsecratus fuit,* c'est-à-dire : maudit, exécré, qui est voué à l'exécration.

קמת. *kmt.* — Cette expression a son équivalent dans le mot קמת (KMT) de la langue hébraïque et qui est synonyme de *constrinxit, firmiter comprehendit,* correspondant au français enchaîner, retenir fermement; elle peut signifier conséquemment : qu'il soit saisi et enchaîné.

C'était là le supplice réservé aux tyrans, aux malfaiteurs et aux usuriers après leur mort. Pythagore, témoin Laërce, émet l'avis que les âmes impures étaient liées de chaînes indissolubles par les Furies et de là s'ensuit que l'amoureux Pirithoüs est, dans l'autre monde, lié de trois cents chaînes, suivant Horace : *amatorem trccentæ Pirithoum cohibent catenæ ;* qu'Épicure y est également chargé de chaînes, selon Lucien, qui nous apprend, en outre, que Phalaris, tyran d'Agrigente, en Sicile, Busiris et autres révoltés, ayant rompu leurs chaînes, firent une irruption dans l'île des Bienheureux, mais ils furent fort heureusement repris aussitôt et liés de nouveau. Minos, dans les *Dialogues des morts,* ordonne la même peine à un autre tyran, c'est-à-dire le condamne à être lié tout étendu auprès du géant Tithyus.

Julien parle d'un pareil supplice et il raconte qu'un tyran, après sa mort, fut condamné à être lié de chaînes auprès de Tantale. Le même auteur estime que c'est là le châtiment qui aurait dû être infligé à l'incestueux Domitien, ainsi appelé dans le *Panégirique* de Pline (*Plinius Secundus*). Sur une médaille frappée à Pergame, on voit cet empereur représenté avec sa nièce Julie ; c'est là sans doute une première preuve de leur amour incestueux ; mais, d'un autre côté, les écrivains latins ne font pas faute de le déclarer sûrement. Pline dit : *cum tot abortivis fecundam Julia vulvam.* L'historien Suétone, dans ses *Duodecim Cæsares,* XXII, nous apprend également que Domitien aima passionnement sa nièce Julie ; il fut même la cause de sa mort en l'obligeant à se faire avorter : *mox patre ac viro orbatam ardentissimè palamque dilexit ut etiam causa mortis exstiterit coactæ conceptum a se abigere.*

Enfin, St-Pierre attache le même supplice des chaînes aux mauvais anges.

Tout cela confirme bien que, selon la théologie païenne, les tyrans et les malfaiteurs étaient liés et chargés de chaînes dès qu'ils étaient arrivés dans l'autre monde.

Nous trouvons dans le *Corpus inscriptionum semiticarum* l'épitaphe du roi de Sidon, Echmunazar, et nous lisons à la 21e ligne une recommandation faite par le défunt lui-même et qui a beaucoup d'analogie avec la signification que nous avons donnée aux derniers mots que nous venons de traduire. Nous la reproduisons ci-après :

Adjuro omnem regiam personam et omnem hominem ne

aperient cameram meam, neve evacuent cameram meam, neve superædificent (quidquam) lecto huic..... Dii sancti.... et excidant regiam personam illam et homines et semen eorum.

Ce passage de l'inscription d'Echmunazar peut se traduire ainsi : J'adjure toute personne de race royale et les gens d'origine commune de ne pas ouvrir cette voûte (sarcophage), de ne pas la vider, de ne pas construire par dessus, c'est-à-dire de ne pas surcharger ce lit funèbre, sinon, que les Dieux anéantissent cette personne et ces hommes de race commune, ainsi que leur postérité.

תת. *tt.* — Est sans doute pour תחת (TAT) qui signifie *sub, infrà* (au-dessous, plus bas); en arabe *tat*, en grec *υπο*; le mot TAT peut encore être considéré comme un substantif synonyme de *pars inferior* (la partie inférieure), *quod infrà est* (ce qui est au-dessous), *locus in quo quis stat, quis infrà est* (celui qui, lequel demeure dans ce lieu inférieur, au-dessous).

ף. *f.* — Cette lettre semble devoir être regardée comme étant la finale d'un nom et, si le caractère qui précédait et qui a disparu par l'usure de la pierre était un ר (RECH), ce qui est très probable, nous aurions le nom du défunt רף (RF) qui se rapproche beaucoup de Rufus qu'on lit dans le texte latin. Notre supposition n'a rien d'invraisemblable puisque le mot BN (fils de) suit, ce qui indique incontestablement que nous avons là un nom propre.

בן. *bn.* – Signifie fils de. On trouve le même mot avec le même sens en hébreu בן (BN), et en arabe *ben.*

מתעת. *Mtat.* — Nom propre désignant le père de Rufus et qui est ainsi reproduit dans la partie latine de l'inscription : METATIS. On trouve ce nom dans les inscriptions latines sous la forme de METHAT'Z ; nous le rapprocherons de l'hébreu מתתיה (MTTIA) qui signifie *donum Jehovæ* et qui a servi à former MATATHIAS (*Esr.* X, 42).

בן. *bn.* — Comme nous l'avons déjà fait remarquer, ce mot indique la filiation ; il est synonyme de fils de.

גוטעל. *Goutal.* — Paraît être un surnom donné au père de Metatis et qui indique probablement son origine. On a voulu sans doute faire connaître ainsi qu'il était natif de la Gétulie, contrée située au sud de la Numidie; on aurait alors : METATIS fils du Gétule.

Nous supposerons également qu'il pouvait être originaire de l'Asie, car il y avait en Palestine une ville appelée GHET et qui était peu éloignée de SEPHORIS ; c'était la patrie du prophète Jonas.

Les Grecs donnaient souvent aux Daces le nom de Gètes et ils désignaient ainsi les populations qui habitaient à l'orient du Pont-Euxin. Trajan remporta sur ces peuples des victoires qui lui valurent le surnom de *Dacicus* que lui donnent les médailles et les inscriptions. Il peut se faire que le GHTAL de notre inscription était Gète de nation.

Mais, de toutes ces conjectures également vraisemblables, nous ne savons pas à laquelle nous arrêter, et si nous ne sommes pas plus affirmatif, on comprendra facilement notre réserve dans cette circonstance.

חן. *an.* — Il existe dans la langue hébraïque un mot semblable à חן (AN) et ayant le sens de *utique* du latin, qui correspond à : surtout, toujours, entièrement, assurément, dans toute occasion, principalement. Nous attribuerons à AN une de ces significations.

גרו. *grou.* — Cette expression qui a son synonyme en hébreu signifiant *delitescere,* peut être rendue par : se placer sous la protection de, s'abriter sous le nom de quelqu'un.

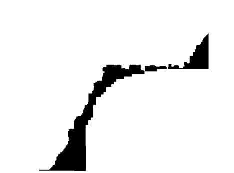
בל. *Bl.* — Ce mot doit probablement se lire בעל (BAL) et signifie *Deus*, divinité. La lettre *aïn* manque, il est vrai, dans BAL ; mais cette irrégularité, si cela en est une, se présente dans d'autres inscriptions phéniciennes. (Voir pour s'en convaincre la 3me *Tunisienne de la Toison d'or,* de l'abbé BOURGADE.)

עטרתו. *Atrthe.* — Nous avons là, mais un peu contracté, le nom de la déesse ASTAROTHE (Astarté), une des trois divinités de premier ordre adorées dans toute la Phénicie et ses colonies.

Ce nom d'Astarté vient du syriaque ASTAR qui veut dire étoile et se retrouve en grec, *αστηρ* ; en latin, *astrum ;* en allemand, *stern.*

Les Égyptiens l'adoraient sous le nom d'*Isis,* déesse de la lumière et de la sagesse divine, et ils la représentaient dans les grands mystères avec une couronne de roses, sans doute parce que cette fleur est l'emblème de la beauté.

C'était l'*Aphrodite-Ourania* des Grecs, la déesse perso-assyrienne *Tanaïs,* nom qu'elle porte dans les inscriptions carthaginoises : תנת (TANIT) ; on l'appelait aussi *Saosis* ou *Nemanoun*, ce qui équivaut, selon Plutarque, au mot grec *Athenaïs.* Elle était en



grande vénération à Berytus sous le vocable de בעלתי (BALTIS), c'est-à-dire femme de Baal, et elle y était considérée comme la divinité protectrice de la ville. Elle rappelle la déesse tyro-babylonienne *Salombo* pleurant la perte d'*Adonis*, symbole de la force génératrice, du printemps; c'est le dualisme sous la forme créatrice.

La Bible lui donne la dénomination d'*Ascheroth ;* le prophète Jérèmie la proclame *la reine du ciel;* Cicéron l'assimile à *Venus* et il en fait la mère de *Melkarth*. Lucien fait savoir que c'était la déesse de la lune; Saint Augustin la distingue sous le nom de *numen virginale (de Civ. Dei. II. 26)*. D'autres lui consacrent cette belle étoile de *Syrius* qui brille dans le Grand-Chien.

Apulée de Madaure l'appelle *magni Jovis germana et conjuga, summa numinum, prima cœlitum*, et il nous apprend, dans son *Ane d'or*, liv. XI, que le nom d'*Isis* est le seul nom qui convienne à cette déesse. En effet, lorsqu'elle apparaît à Lucius, dans un songe, elle énumère quelques-uns des mille noms sous lesquels elle est honorée dans les différents pays, et elle ajoute : « Les peuples de « l'Égypte, de l'Arie et de l'Éthiopie, seuls, m'appellent de mon vé- « ritable nom qui est Isis. »

Rien ne paraît si vraisemblable que cette assertion, car le nom d'*Isis*, comme celui de *Jehovah* de Moïse, (יהוה), dérive évidemment de הוה (*aoua*), je suis. Il est formé par le redoublement de la racine יש (*is*), il est. Ce verbe exprime donc la source de l'être, ou l'être par essence. A Saïs, capitale de la Basse-Égypte, on avait placé, dans le temple qui renfermait la sépulture des Pharaons, une statue d'Isis sous le nom de Minerve, et elle portait cette inscription : je suis tout ce qui a été, qui est et qui sera, — *Εγω ειμι τό γεγονος, και ον, και εσομενον* (Plut. 9, *Isis et Osiris*).

קלה. *kla*. — Ce mot se trouve, en hébreu, ortographié ainsi : קלע (KLA) et il est synonyme de *vox* du latin; il paraît signifier : paroles, exclamations, cris, toutes les notes de la voix humaine, et il peut donc se traduire par supplications, prières.

מתע. *mta*. — L'hébreu nous fournit un mot identique avec le sens de *pervenire, advenire, accidere*, dont les équivalents en français sont : arriver à, parvenir à, atteindre, obtenir un résultat.

שמא. *sma*. — Nous avons le même mot dans la langue hébraïque avec la signification de *audire, exaudire* (entendre, écouter, exaucer). Le passage qui précède, composé de KLA MTA SMA paraît

conséquemment pouvoir être interprété ainsi : que ses prières lui arrivent et soient exaucées.

עוא. *aoua.* — Est synonyme de *fuit,* du latin; le verbe *esse* s'emploie pour rendre le sens de vivre, exister. On dit de même, en hébreu, הוה (AOUA) et l'on exprime exactement de cette manière l'idée de *exstitit* (il a subsisté). Nous ferons remarquer que ce mot est, sans doute, mal ortographié; il devrait, ce nous semble, être écrit de cette façon : הוה (AOUA).

ענת. *ant.* — Il manque à ce mot la première lettre qui était évidemment un ש (CHIN) et qui a disparu sur la pierre, car l'estampage ne l'indique en aucune manière; on peut constater cependant que la place où cette lettre était gravée existe réellement. Par la restitution de ce caractère nous avons le nom שענת (CHANT) pluriel de *sna,* qui veut dire *annus* (année).

עמזם. *amzm.* — Nom de nombre qui équivaut, en hébreu, à חמשים (AMSIM) et correspond à *quinquaginta* (cinquante); nous avons donc là l'âge du défunt, le même qui se trouve indiqué dans la partie latine de l'inscription.

שוע. *soua.* — C'est évidemment une synonymie de l'hébreu signifiant : *auxilium imploravit, auxilii imploratio,* et qui peut être rendue en français par : implorer l'assistance, l'aide, le secours.

ברד. *brd.* — Correspond visiblement à l'hébreu ברד (BRD) qui a la signification de *benedictus, prosperatus est a Deo;* ce mot donne en outre le sens de *ad genua procumbere* (se jeter aux pieds, aux genoux de quelqu'un); nous l'interprèterons, dans cette occasion, par : nous — (sans doute ceux qui ont fait élever le monument) — implorons les dieux pour qu'ils lui accordent la bénédiction.

אל. *al.* — Le même mot de la langue hébraïque correspond à : *in, inter, ad, usque ad;* il peut donc se rendre, en français, par la préposition *dans.*

עלמע. *alma.* — Ce vocable qu'on rencontre souvent à la fin des inscriptions phéniciennes, se traduit par *in æternùm,* c'est-à-dire dans l'éternité, pour toujours, pendant tous les siècles, dans les temps inconnus et qui n'auront pas de fin.

D'après ce qui vient d'être exposé, nous pensons qu'il convient de proposer la traduction suivante de la partie néo-punique de l'inscription :

Ligne 1. — Demeure d'un homme honoré.

Ligne 2. — L'édifice s'élève sur (ou surmonte) le tombeau (caveau ou sarcophage).

Ligne 3. — Qui est son lieu de repos; qu'aucun fourbe ne se place (ou ne se couche) sur cette partie inférieure,

Ligne 4. — Endroit désigné, nommé. Que Dieu l'en empêche et l'enchaîne fermement.

Ligne 5. — Celui qui est au-dessous (qui y habite) est RF BEN METAT BEN GHTAL (fils du Gétule).

Ligne 6. — Qui s'est placé sous la protection de la déesse Astarté; que cette divinité exauce

Ligne 7. — Ses prières. Il a vécu cinquante ans. Nous invoquons

Ligne 8. — Les Dieux, pour qu'ils lui accordent la bénédiction dans l'éternité.

II.

L'inscription dont nous présenterons ci-après l'étude, a déjà été publiée, par M. le Dr Reboud, dans le *Recueil des notices et mémoires* de la Société archéologique de Constantine, année 1876-77, avec la mention qui suit :

« . . . . Texte latin d'une bilingue déterrée dans une nécro-
« pole de Khemissa (*Respublica coloniæ Thuburs Numidarum*).
« L'inscription est gravée sur une dalle étroite, longue de deux mè-
« tres et terminée en pointe; le latin est au-dessus du néo-puni-
« que. »

Q CELIVS SE
CVNDVS SE VIVO
SIBI STATVIT AN LXI
PIVS

(Masqueray.)

Cette reproduction, sans doute très incomplète, puisqu'elle ne donne que la partie latine de l'épitaphe, ne manqua pas de nous préoccuper beaucoup, car nous ne savions comment nous expliquer pourquoi on avait publié cette inscription sans donner le texte punique. Pour nous tirer de cette incertitude, nous entreprîmes alors quelques recherches, mais ce que nous désirions surtout, c'était de connaître l'épigraphe entière pour essayer d'en faire une traduction.

M. le président de l'Acadéemie d'Hippon s'empressa de nous prêter son concours pour nous procurer un estampage de cette intéressante bilingue. Il écrivit dans ce but de tous les côtés, car nous savions déjà que la pierre n'était plus à Khemissa. On nous annonça ensuite qu'elle avait été transportée à Aïn-Beïda. M. le Président s'adressa aussitôt à des personnes de cette localité qui lui firent connaître que la stèle que nous cherchions, après avoir fait un court séjour à Aïn-Beïda, avait été dirigée sur Constantine. Comme on le voit, il fallut la suivre dans son voyage un peu fantaisiste et c'était là, du reste, le seul moyen à employer pour arriver à savoir quelle avait pu être sa destination. Ayant acquis, enfin, la certitude qu'elle s'était arrêtée à Constantine, M. le Dr Reboud, qui y habite, a bien voulu, sur notre demande, nous envoyer deux estampages assez complets de cette inscription.

Nous les reproduisons ci-après :

Q CELLIVS · SEC
VNDVS · SE VIVO
SIBI · STATVIT · N · LXX
PIVS ·

Nous ferons remarquer d'abord que le texte latin relevé par M. MASQUERAY, et publié ensuite par M. le Dr REBOUD, présente, à notre avis, quelques légères inexactitudes, si on le compare au fac-simile que nous venons de réprésenter ci-dessus. Dans la copie de M. MASQUERAY, le nom de CELLIVS est écrit avec un seul L ; rien n'indique ensuite que plusieurs lettres sont liées et, en outre, le défunt y est rajeuni de 19 ans : c'est beaucoup trop, croyons-nous, pour l'existence d'un homme.

Q. CELLIVS est mort à l'âge de quatre-vingts ans et cela résulte de l'indication même portée dans la partie latine de l'inscription où il convient de voir un L et trois X = 80. Il y a lieu de faire remarquer que les deux barres médianes des deux X enjambent l'une sur l'autre, dans leur partie inférieure, et forment de cette façon un troisième X ; c'est, sans doute, un agencement bizarre que nous rencontrons pour la première fois, et il faut l'attribuer à un caprice du lapicide qui a gravé la pierre. Cette dernière lecture paraîtra encore plus vraisemblable lorsque nous aurons dit qu'elle est tout à fait corroborée par le texte punique que nous examinerons plus loin et qui fait connaître également que Q. CELLIVS a vécu quatre-vingts ans.

La pierre sur laquelle a été gravée cette inscription présente, dans sa partie inférieure qui contient le texte néo-punique, de nombreuses dégradations provenant de l'usure du temps ; nous n'exagérons pas en disant que la moitié des lettres a disparu, *quantùmvis corruptæ*. Aussi, il serait bien téméraire, pensons-nous, de vouloir reconstituer tous les caractères qui manquent ; nous nous bornerons donc à donner l'interprétation de ceux qui restent. Nous n'aurons ainsi, il est vrai, que des fragments de phrases ; mais tels qu'ils seront présentés, ces fragments pourront encore exprimer quelques idées parmi celles que le graveur a eu l'intention de représenter sur la pierre.

Avant d'entreprendre la traduction du texte néo-punique, nous le transcrirons d'abord en caractères hébraïques de la manière suivante. Il est bien évident qu'à cause des nombreuses lacunes dont nous venons de parler et de l'exécution de la gravure qui laisse à désirer sous plus d'un rapport, les difficultés sont grandes pour arriver à séparer les mots et former des membres de phrases ; aussi nous avons dû faire bien des essais, nous livrer à de nom-

breux tâtonnements, pour obtenir dans la langue sacrée la version que nous donnons ci-après :

1 מענא תזימ ■שדי לבענ של טנמ
2 ■■■■■■■■דבחי דברא למרעימ
3 ■■■■■■ירעא חוא ש(נ)ת צמנעמ
4 ■■■■■■■■■■■■■■תמידע ינשא
5 ■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■מיכנא
6 ■■■■■■■■■■■ לאפשנ עמלא
7 ■■■■■■■■■ פלתי טנא עבנ חעי
8 ■■■■■■■■■■■■■■למרעכי ל(נאמ) ן

מענא. *mana.* — C'est le premier mot qui se présente à droite de la ligne supérieure et il correspond, sans doute à **מעונה** (MAOUNA) de l'hébreu, signifiant *habitatio* (logis, logement, demeure) et *asylum* (asile, temple ou tout autre lieu inviolable). **מעון** (MAOUN) veut dire *domicilium* (domicile, habitation, résidence) et *refugium* (refuge, retraite, lieu de sûreté).

תזים. *tzim.* — Ce vocable paraît être l'équivalent de l'hébreu **ציון** (TZIOUN). M et N sont deux lettres qui permutent très fréquemment ; ce mot signifie *cippus,* équivalent de cippe, colonne (*a statuendo, erigendo dictus*) ; il veut dire aussi *sepulcralis* (Ez. XXXIX, 15) ; d'où le nom propre de Sion, une des collines renfermées dans l'enceinte de Jérusalem et la plus élevée de toutes, *collis altior.* David avait fait entourer cette éminence d'une muraille capable de la défendre ; il en fit, plus tard, sa demeure et y prépara même un lieu pour recevoir l'arche du Seigneur, circonstance qui donna à la colline de Sion un intérêt tout particulier aux yeux des Hébreux ; ceux-ci l'appelèrent dès lors : *collis sanctus, vel Davidis urbs, vel Sion numinis sancti Israëlitarum.* C'est sur ce monticule que fut élevé le palais du roi que Salomon avait mis treize années à bâtir, et dont rien n'égalait, dit-on, la magnificence.

שדי. *sdi.* — Après le mot TZIM vient une lacune, et les lettres que l'on aperçoit à la suite semblent former le nom **שדי** (SDI); mais l'état dégradé de la pierre ne permet guère de donner cette lecture avec une entière certitude, car, sauf le *chin* initial qui est assez apparent, les autres caractères sont peu visibles sur l'estampage. Ce mot que nous proposons de lire **שדי** (SDI), mais sous toutes réserves, se rapproche tout à fait de **שדי** (SDI) de l'hébreu, qui a le sens de

potentissimus, *omnipotens*, c'est-à-dire : très puissant, très influent, très distingué, très remarquable. La langue arabe nous fournit aussi un vocable à peu près identique, *sdid*, avec la signification de *potens*, *validus* (puissant, capable, actif, énergique).

לבן. *lbn*. — Ce nom doit être, croyons-nous, assimilé au mot hébreu לבן (LBN) signifiant *albus fuit*, et que nous traduirons en français par : irréprochable, un homme sans reproches, qui n'en mérite pas ; de là le nom propre *Laban* que portait le père de Lia et de Rachel, femmes de Jacob.

של. *Sl*. — Nom personnel. Nous pensons qu'il convient de voir dans ce mot la même appellation que CELLIVS du texte latin. SL pourrait paraître comme une abréviation de ce nom propre, mais il est préférable, croyons-nous, de lire SAL et de supposer que les Phéniciens prononçaient ce nom ainsi. Il est bien certain que la terminaison IVS ne peut être que latine.

טנם. *Tnm*. — Ce *cognomen* complète le nom propre qui précède et doit se lire, pensons-nous, de cette manière : תנין (TNIN), M et N sont deux lettres tout à fait équivalentes. תנין (TNIN) de l'hébreu signifie *secundus*. On trouve encore dans la même langue שנין (SNIN) synonyme de *duo*, du latin. En arabe, nous avons aussi *tsnin* ayant la même signification. La forme primitive est évidemment תני (TNI). Ce surnom de SECVNDVS sert à désigner le défunt, et, ainsi que nous l'avons vu plus haut dans le texte latin, SAL TNIN correspond donc à CELLIVS SECVNDVS. Nous aurions voulu retrouver, dans la partie néo-punique, le *pronomen* de QVINTVS ; mais malgré notre bonne volonté, il nous a été impossible d'en découvrir la trace.

Au commencement de la deuxième ligne, on voit une nouvelle lacune dans laquelle se montre une seule lettre lisible : c'est un ת (THAU), et puis quelques amorces d'autres lettres que nous n'avons pas pu déchiffrer.

דבחי. *dbai*. — Le premier mot que nous avons pu lire, à la suite de ce vide, est דבחי (DBAI), que nous avons retrouvé dans la langue hébraïque avec le sens de *sacrificavit*, c'est-à-dire : il a sacrifié, immolé, offert en sacrifice.

דברא. *dbra*. — Ce mot est sans doute pour דברה (DBRA) de l'hébreu, qui a la signification de *secundùm ratio, modus, ad modum*, c'est-à-dire : conformément, d'après l'usage, la méthode, suivant la

coutume, à la manière de. Ce vocable veut dire aussi ***verbum, præceptum***, synonyme de λογος du grec; il peut signifier encore ***promissio, promissum, edictum effatum numinis, oraculum,*** qui se traduisent par : promesse, chose promise par un vœu, annoncée, déclarée, volonté des dieux, consacrée par des prières, par la réponse de l'oracle d'une divinité.

למדעים. *lmraim.* -- Nous pensons que nous avons là un mot dérivé de מרי (MRI) et se rapprochant tout à fait de מרים (MRIM), ayant le sens de ***altitudo, altus, sublimis, excelsus (de Deo)*** Ps. 92, 9. ***Altitudo*** signifie grandeur d'âme, noblesse; ***altus*** veut dire puissant, distingué, opulent; ***sublimis*** donne le sens de célèbre, glorieux, de haute naissance; ***excelsus*** se traduit par élevé, grand, altier, magnanime. De la racine מרי (MRI) on a fait מרים (MRIM), nom de la sœur de Moïse, ***Μαριαμ*** du grec, ***Meriem*** de l'arabe, ***Marie*** du français. Avec ce radical, on a encore formé le nom propre מריבעל (MERIBAL), que portait le fils de Jonathan et qui signifie : ***Balem impugnans.***

Cette ligne de caractères nous semble, d'après ce que nous venons d'exposer, pouvoir être interprétée ainsi : Il a sacrifié aux dieux à la manière des gens opulents.

La troisième ligne est encore complètement tronquée; on aperçoit bien quelques traces de lettres, mais il nous a été impossible de les reconstituer.

ירעע. *irha.* -- Le mot, qui suit cette lacune, peut être considéré comme l'équivalent de יעא (IRA) de l'hébreu, dont le sens est ***venerans,*** c'est-à-dire : révérant, vénérant, honorant, portant du respect à; ce mot signifie encore *religiosus* (religieux, qui s'acquitte envers les dieux), et *pius* (pieux); c'est cette dernière signification que nous adopterons et qui s'identifie si bien avec le texte latin, où on lit également le mot PIVS.

חוא. *aoua.* -- Nous avons là le verbe être qui s'emploie, en hébreu, pour exister, vivre. חיה (AIA) veut dire *vita*; c'est la vie avec ses diverses modifications : il est, il existe, il devient, il sert à, etc. Chez les Hébreux, יהוה (IEOUA) est un des noms de la divinité, c'est-à-dire : le père de la vie. En grec, nous avons : ***εω, ειμι,*** je suis; en arabe, ***hai, haiat,*** la vie.

שנת. *chnt.* -- Il est bien certain que ce mot, dont la lettre mé-



diane est complètement fruste sur la pierre, doit se lire שנת (CHNT) et être assimilé à שנה שנות (CHNA, CHNOUT) de l'hébreu, signifiant *orbis, annus,* révolution des astres, période, année; ἐνιαυτός, οῦ, du grec; *aouam, snin,* de l'arabe, ont le même sens.

צמנעם. *tsmnhm.* — Nom de nombre, équivalent de *octoginta* (quatre-vingts), et qui, en hébreu, est écrit ainsi : שמנים (SMNIM). Comme on voit, l'orthographe de l'un ne diffère pas beaucoup de celle de l'autre.

La traduction de cette troisième ligne nous donne, en français : pieux, il a vécu 80 ans. Ce qui est conforme à la lecture que nous avons proposée ci-dessus du texte latin.

La quatrième ligne ne contient que deux mots à peine lisibles, tout le reste est mangé par l'usure de la pierre et n'offre que quelques traces de lettres parmi lesquelles on reconnaît un מ (MIM), mais pas autre chose.

תמידא. *tmida.* — Le premier de ces deux noms est תמידא (TMIDA), qui existe en hébreu sous la forme de תמיד (TMID) et התמיד (ATMID), ayant la signification de *perpetuitas, tempus perpetuum, perpetuò* (pendant tous les temps, pour toujours, continuellement, à jamais).

ינעא. *inha.* — Ce mot ressemble si bien à הנחה (ANAA), synonyme de *quies, quietis concessio,* que nous croyons devoir lui donner la même signification. Nous aurons donc le sens de : repos, lieu de repos. Par suite, ce nom et celui qui précède pourront, ce nous semble, être interprétés ainsi : Pour toujours est ici son lieu de repos; nous, nous dirions : C'est ici sa dernière demeure.

La cinquième ligne n'offre qu'un seul mot à peu près apparent, les autres caractères se montrent à peine et ils sont tellement dégradés que nous n'essayerons pas d'en faire le déchiffrement.

מיכנא. *mikna.* — Le nom qui reste est מיכנא (MIKNA); la première lettre est indécise, nous croyons pourtant y voir un מ (MIM). Ce mot se rapproche tout à fait de l'hébreu מקנה (MKNA), ayant la signification de *acquisitio, possessio, emtio, res emta,* c'est-à-dire : achat, propriété, acquisition, chose acquise. Nous donnerons à ce vocable le sens de *loco empto, locus emptus est,* des inscriptions latines, c'est-à-dire : sur un terrain acheté, ou le terrain a été acheté.

La sixième ligne, comme les précédentes, montre au commence-

ment une longue lacune dans laquelle nous n'avons pu lire aucun caractère, la pierre étant trop détériorée.

לאפשן. *lafsn.* -- Le mot, qui suit immédiatement après, est לאפשן (LAFSN) dans lequel nous distinguons ל (L) pour הל (AL) article, et אפשנ (AFSN) qui paraît être indubitablement un dérivé de אפש (AFS) de l'hébreu, dont l'équivalent en latin est *liber.* חפשה (AFSA) veut dire *libertas.* אפשנ peut s'entendre des *liberti* (dégagés, libres de, affranchis), car le même mot s'emploie pour *libertum fecit* (rendre à la liberté). Nous avons encore le même mot en arabe, *afs,* qui veut dire : il s'élança librement, en homme libre, *libere se effudit.*

עמלא. *amla.* -- Il est bien évident que ce mot est le même que עמל (AML) signifiant *laboravit,* c'est-à-dire : s'occuper, travailler, avoir soin de, surveiller.

Cette ligne peut se traduire de cette manière : Ses affranchis auront soin (du monument).

פלחו. *fltou.* -- Dans le commencement de la septième ligne plusieurs lettres ont disparu par suite de la dégradation de la pierre; celles qui sont encore visibles nous donnent d'abord le mot פלחו (FLTOV), synonyme de *confecit, fabricatus est, creavit, locum quem ad habitandum paravit.* C'est le sens de : il a effectué, créé, produit, confectionné, construit; il a préparé, disposé un endroit pour être habité.

טנא עבנ. *tana abn.* -- Ce groupe de deux mots apparaît dans presque toutes les épitaphes phéniciennes et il se traduit par *lapis sepulcralis* ou *sepulcrum lapideum* ou *lapideus cippus.* ABN veut donc dire : pierre, monument, colonne, pierre élevée, dressée. TANA signifie, littéralement, corbeille et, par dérivation on lui a donné l'acception de tombeau, ce qui se comprend par l'analogie de capacité entre ces deux noms, tombeau et corbeille. TANA peut être considéré ici comme pris adjectivement, et nous aurons, pour ces deux mots, le sens de : monument funèbre.

חעו. *kaou.* — Nous pensons que ce mot est pour חעי (KAI) équivalent de חיה (AIA). Ce nom se lit indifféremment KIA ou AIA, car la lettre ח a en même temps la valeur de H dur ou de K. AIA a le sens de *vivo,* du latin, et AOUA veut dire *vixit ;* חי (AI ou KI) se rend par *vivus, vivens.* Nous trouvons en grec des dérivés avec la même si-

gnification, *αω, αημι*; en arabe, *ai* signifie la vie. Nous avons là sans doute, le même mot que SE VIVO des épitaphes latines. Le sens de cette ligne sera donc : Ce monument funèbre a été construit de son vivant.

La dernière ligne est très dégradée; elle présente des lacunes considérables au commencement et à la fin. Nous croyons lire, dans le milieu, le mot למרעכי (LMRAKI) se décomposant ainsi : ל pour הל (AL), article, et מרעכי (MRAKI). Ce dernier nom vient évidemment du radical רעק (RAK) qui correspond au latin *longinquitas, locus longinquus, longinquum,* synonymes de durée, longueur, longue durée ; *longinquus* veut dire aussi : étranger, de pays lointain. Nous rapprocherons encore MRAKI de מרגעה (MRGAA) de l'hébreu qui nous donne le sens de *quies, locus quietis, habitatio tranquilla.* Cette dernière signification convient mieux, ce nous semble, à la destination du monument ; pourtant nous sommes loin de pouvoir assurer que cette traduction est à peu près certaine, et c'est avec une hésitation réelle que nous l'employons dans l'interprétation de notre épitaphe.

לנאמנ. *lnamn.* — Le dernier mot, que nous ne pouvons pas lire d'une manière sûre, est peut-être לנעמנ (LNAMN) que nous trouvons en hébreu avec le sens de *perennitas, perpetuitas,* ou bien לעולמנ (LAOULMN) signifiant *perpetuò, in perpetuùm*; ces noms se traduisent par : éternité, perpétuellement, pendant tous les siècles ; cette hypothèse présente, pensons-nous, quelque vraisemblance, car il existe sur l'estampage un *lamed* au commencement de la lacune et, à la fin, on y voit un *nun,* c'est-à-dire les deux mêmes lettres dont l'une commence et l'autre termine les mots LNAMN et LAOULMN.

D'après les explications que nous venons de présenter, il nous semble qu'il y a lieu de traduire, de la façon suivante, les parties de l'inscription que nous avons essayé de déchiffrer.

Ligne 1. — Demeure sépulcrale..... (du) très puissant et irréprochable SAL TNIN *(Cellius Secundus).*

Ligne 2. — .... Il a sacrifié aux dieux comme les gens opulents.

Ligne 3. — .... Pieux il a vécu jusqu'à l'âge de 80 ans.

Ligne 4. — .... Lieu de repos pour toujours, à jamais.

Ligne 5. — .... Le terrain a été acheté.

Ligne 6. — .... Les affranchis auront soin (du monument).

Ligne 7. — ....Cette construction funèbre a été élevée de son vivant.

Ligne 8. — .... C'est ici son lieu de repos, pendant tous les temps, pour toujours.

Capitaine C. Melix.



NOTE

SUR L'AMULETTE DE SFAX

Appelé GUERMIDE chez les Arabes.

Dans le *Bulletin* de l'Académie d'Hippone, n° 18, le R. P. Delattre, missionnaire d'Alger à la chapelle St-Louis de Carthage (Tunisie), a donné la description d'une médaille que les Arabes appellent *Guermide* et qui se vend à Sfax et dans les environs de cette ville. Il la considère comme une imitation de la monnaie d'or de Venise et il lit d'un côté :

OVCMEI IDOFNOCEN

de l'autre :

DIOSIMIVOC ANEOATOV

Il ne paraît pas avoir cherché beaucoup pour arriver à la traduction de ces caractères, car il déclare sûrement qu'ils sont disposés d'une manière inintelligible et qu'il est facile de voir qu'on a voulu ridiculiser le pieux sujet de la monnaie de Venise.

Cette médaille, qui a servi comme amulette, offre, en effet, une représentation grossièrement faite des deux sujets qui figurent sur les ducats d'or de Venise qu'on désigne sous le nom de sequins; mais, à notre avis, il n'y a rien dans cette reproduction qui puisse faire supposer une moquerie quelle qu'elle soit.

M. Cagnat le comprend ainsi et il pense que les fabricants des amulettes ou talismans, appelés *guermides*, auraient dû être des gens quelque peu éclairés pour tourner en ridicule la monnaie des Doges; que par suite, cette copie des sequins de Venise n'est pas plus une moquerie que les épingles de cravate à 0,30 cent. imitant



les pièces romaines. Il ajoute : « qu'il en est des monnaies comme des bijoux ; le peuple qui n'en possède en aucune façon va en chercher chez celui qui sait les fabriquer ; il les imite d'abord plus ou moins bien et, plus tard, il en produit qui lui sont propres. »

M. Ch. Robert, membre de l'Institut, considère aussi cet amulette comme une imitation barbare du sequin de Venise et il fait savoir qu'on le trouve très fréquemment en Illyrie, en Slavonie et sur diverses parties du littoral méditerranéen. Il reproduit ainsi les légendes qui se voient sur les deux faces :

DIOESIMIVOC ANIVEOA

IDOΓNOCEN ≥HCVOC YCO

Un numismate très estimable de la province de Constantine, que nous avons voulu consulter pour obtenir des renseignements sur cet amulette, nous a déclaré, à peu de choses près, ce qui suit : « l'auteur de cet ornement ne peut être qu'un artisan obscur et ignorant. Il n'a pas cherché à donner aux légendes qu'il a inventées une signification, cela lui était bien indifférent. Il s'est borné à placer des lettres les unes à la suite des autres, au hasard, dans un ordre à peu près symétrique, sans se préoccuper si la réunion de ces lettres formait des mots dans une langue ou dans une autre, voire même dans la sienne. S'il a cherché à produire cette imitation de la monnaie de Venise, c'est évidemment parce que celle-ci était fort répandue et parce qu'elle servait comme parure des femmes, car c'était une habitude chez les populations de l'Orient et d'ailleurs, d'employer les monnaies comme bijoux d'ornement, et cette habitude s'est perpétuée, puisque nous voyons, de nos jours, les femmes arabes et juives porter des colliers et des bracelets composés de *sultanis* vrais ou faux. »

Ce raisonnement nous parut fort spécieux, et nous persistâmes à penser que les caractères gravés sur ces médailles ne pouvaient être une de ces légendes trompe l'œil qu'on chercherait en vain de traduire. Nous restâmes quand même très convaincu, comme auparavant, qu'il était au contraire possible d'en retirer une explication quelconque, et nous reconnaissions néanmoins, avec ceux qui se sont occupés de cet amulette, qu'il présente une imitation de l'emblème héraldique de la monnaie de la république de Venise.

Sur une face on voit, en effet, un personnage grossièrement représenté ; il est bien certain qu'on a voulu reproduire la même figure qui se montre sur la monnaie vénitienne, c'est-à-dire St-Marc

debout au milieu d'un éllipsoïde d'étoiles; il y en a seize comme le sequin de Venise.

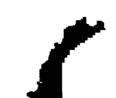
De l'autre côté de la médaille se voient deux figures informes disposées de la même manière que celles de la monnaie vénitienne et qui représentent le doge agenouillé recevant l'étendard des mains de St-Marc, patron de la République.

Les ducats d'or de Venise étaient une monnaie de fort bon aloi et très répandus dant tout l'Orient; c'est ce qui explique la vogue qu'ils ont eue à partir du XIII[e] siècle, ainsi que les imitations nombreuses qui en ont été faites par divers princes et divers états. M. P. LAMBROS, dans un article qu'il a publié dans la *Revue de Numismatique française,* nous fait connaître que les Gattulisii à Metelin, les Justiniani à Chio, et les Génois à Péra, copièrent fidèlement les sequins vénitiens. Les grands-maîtres de St-Jean de Jérusalem, établis à Rhodes, suivirent le même exemple. Dieudonné de Gozon (1346) fut le premier qui mit sur ses monnaies l'emblème du droit du ducat des Doges; Antoine Fluvian (1431) l'imita d'une façon complète avec le nom de St-Marc et celui de Venise. Les grands-maîtres qui vinrent ensuite, jusqu'à Villiers de l'Isle-d'Adam (1521), conservèrent sur leurs monnaies l'imitation des ducats d'or vénitiens; mais après l'établissement des chevaliers de l'ordre dans l'île de Malte (1530), Jean de Lavalette Parisot fit soigneusement réformer la monnaie et frapper de nouvelles pièces qui portaient la légende : *non æs sed fides* (1557).

D'après ce qui précède, il n'y a pas lieu de s'étonner beaucoup si des fabricants d'amulettes ont voulu aussi imiter l'emblème de la monnaie d'or de Venise qui, à cause de son caractère religieux, semble tout indiqué pour figurer sur une médaille servant de talisman.

En ce qui concerne les légendes, nous ne voulons pas supposer un instant que des groupes de caractères ont été ainsi gravés pour ne rien dire, car il faudrait admettre que le fabricant a voulu en imposer aux populations en leur vendant des amulettes écrits, mais ne signifiant rien du tout. Un même homme ne saurait être à la fois aussi malicieux et dépourvu à ce point de jugement et d'intelligence.

Nous avons pu examiner quatre exemplaires en cuivre de cet amulette et nous avons constaté qu'ils diffèrent considérablement entr'eux en ce qui concerne le module, la forme des lettres, la qualité du métal employé. Ce sont là, sans doute, autant de preuves que



ces divers types ne proviennent pas du même atelier et qu'ils n'ont pas dû être fabriqués à la même époque. Cette explication semblera suffisante, pensons-nous, pour dissiper jusqu'aux dernières traces de l'imputation de moquerie faite aux fabricants et aux gens qui ont fait usage de ce talisman. Il est incontestable, en outre, que des médailleurs ayant habité des pays distincts, peut-être fort éloignés les uns des autres, et ayant vécu à des époques différentes, aient pu s'entendre pour se moquer de St-Marc.

L'amulette dit *guermide* est muni toujours d'un appendice en forme d'anneau pour permettre de le suspendre au cou. L'inscription des légendes est formée en grande partie de caractères grecs ; c'est donc dans cette langue que nous avons cherché la signification des formules. Les lettres sont régulières, mais bizarrement disposées : les unes sont couchées sur le côté ; d'autres sont retournées ; on y remarque aussi des caractères romains ; le C y remplace constamment le Σ. Les mots sont très mal orthographiés et l'on peut y constater de nombreuses abréviations. Nous n'exagérerons donc pas en disant que le fabricant de ces talismans a voulu à dessein rendre les légendes énigmatiques pour ses contemporains, à plus forte raison elles doivent aussi l'être pour nous, et il n'y a pas lieu d'être étonné si nos doctes épigraphistes ont hésité jusqu'à présent à en faire une traduction.

Cette même raison pourrait bien nous faire taxer d'une grande témérité, et cette perspective, si elle ne nous décourage pas, n'est pourtant pas de nature à nous donner beaucoup d'assurance pour présenter l'interprétation que nous avons faite. Quoi qu'il en soit, nous l'exposerons ainsi :





Au droit on lit : VCOV – ш ≷ HCVO IDOΓNOCEN,
et à l'avers : DIOESIMIVOC ANIVƎOATOV.

Pour mieux faciliter cette lecture, nous séparerons les mots de cette manière :

VCOV IEM HCV OI DOΓ NOCEN
DIO ESI MINOC ANIV ƎOATOV.

YCOV. — Le mot YCOV qui se trouve en haut de la médaille, entre les deux personnages, paraît être une apocope de *Ιαους* et *Ιησους*, et cette hypothèse est d'autant plus vraie, que sur l'un des exemplaires, ce mot semble commencer par IAC. Nous avons déjà dit que C égale *Σ*. Il est évident que c'est là le nom de Jésus, avec le sens de : je suis Jésus, sous-entendu *ειμι*, je suis.

IEM. — Le mot IEM du commencement de la légende circulaire, à gauche, est, sans doute, pour *ιημι*, 1[re] pers. du sing. du présent du verbe *ιεναι*, et se traduit par : j'envoie, je procure.

ΗΣΥ. — Nous avons là indubitablement une abréviation de *ησυχια, ας*, signifiant : calme, tranquillité, soulagement, diminution de douleur, de souffrance. Ce mot doit être employé ici à l'accusatif singulier, *ησυχιας*.

OI. — Nominatif masc. plur. de *ος, η, ου*, qui, lequel, laquelle. C'est évidemment un relatif qui fait supposer, nécessairement, un antécédent sous-entendu ; nous supposerons que c'est *τις, τινος*, et nous aurons par suite, au datif pluriel *τισι*, c'est-à-dire : *τισι οι*, à ceux qui.

ΔΟΓ. — C'est visiblement une abréviation du verbe *δοκιμαζω*, et doit s'entendre de la 3[e] personne du plur. du présent : *δοκιμαζουσι*. Ce verbe se rend en français par : éprouver, ressentir.

NOCEN. — Est évidemment pour *την νοσον*, accusatif singulier de *νοσος, ου*, signifiant maladie, souffrance physique ou morale ; *την νοσον* pourrait encore se traduire par : peste, fléau, calamité.

La construction pleine de cette première formule serait, à notre avis, la suivante :

Ιεμι Ιησους ιημι ησυχιας τισι οι δοχιμαζουσι την νοσον

et nous la traduirons ainsi :

Je suis Jésus, je procure le soulagement à ceux qui sont dans les souffrances.

DIO. — Le premier mot qu'on lit sur l'autre face de la médaille est DIO, probablement pour *Διος*, qui désigne la divinité et qui veut dire aussi : divin, auguste.

ESI. — Le mot qui vient ensuite est ESI, mal orthographié et que nous lirons *ιησι*, 3[e] pers. du sing. du présent du verbe *ιεναι*, signifiant envoyer, procurer, donner, faire sortir.

MIVOC. — Est sans doute pour *μινος* ou *μενος, εος*. Ce mot doit se prendre ici à l'accusatif : *τὸ μενος*, et signifie : la force, la vigueur, le courage ; c'est un nom contracte.

On voudra peut-être nous faire remarquer que ᴍɪᴠᴏᴄ devrait se lire ᴍɪυᴏs. Mais cette dernière lecture que nous aurions voulu adopter, ne fournit aucun sens. Sans doute v n'est pas tout à fait le *Υ (upsilon),* ce caractère s'en éloigne un peu par la forme ; mais si on remonte à quelques siècles avant J.-C., c'est-à-dire à l'époque où les Grecs faisaient usage des caractères éolo-doriens pour écrire leurs épitaphes et leurs légendes numismatiques, on trouve dans leur alphabet les lettres *Υ* et v employées pour rendre le son de *ou* et de *y*. Quoi qu'il en soit, nous préférons supposer, pour l'interprétation qui nous occupe en ce moment, qu'on a gravé un v deux jambages pleins unis à la base pour un *ν* (*nu*) de l'écriture qu'on appelle coulée. Du reste *ν* (*nu*) et v peuvent se confondre facilement à cause de leur ressemblance et on trouve des exemples de cette confusion dans les manuscrits anciens où on lit *Νεμανσος* pour *Νεμαυσος* (ville), *Ανθεσιοδορος* pour *Ανθεσιοδορος* (nom d'homme).

ANIV. — Il est probable que ce mot est pour *τοις ανιοις*, datif plur. de *ανιος, ου*, qui vient du verbe *ανιαομαι, ωμαι*, signifiant : amollir, faiblir, relâcher, et dont les dérivés sont : *ανιοτος* (incurable), *ανιοτως*, sans remède ; *ανιαομαι* est composé de *αν*, indiquant la privation, l'absence, et de *ιαομαι*, guérir. C'est donc le sens de : qui ne peut être guéri.

EOATOV. — Ce mot doit être considéré comme une contraction de *εατου, ησ, ου*, qui s'emploie au pluriel pour *αλλελων*, signifiant : l'un et l'autre, les uns les autres, et par extension : quels qu'ils soient ; c'est évidemment un datif pluriel, il s'accorde avec *τοις ανιοις*.

Nous proposerons de compléter cette deuxième formule de la manière suivante :

Διος ιησι τὸ μενος τοις ανιοις εαυτοις,

et nous l'interprèterons ainsi :

La divinité envoie des forces aux incurables quels qu'ils soient.

Notre traduction paraîtra peut-être un peu fantaisiste et pourtant elle ne présente absolument rien d'invraisemblable, si l'on considère sérieusement les erreurs grossières inventées chez tous les peu-

ples pour exploiter l'ignorance et la superstition, à toutes les époques et jusqu'à nos jours.

On attribuait, dans l'antiquité, aux amulettes, le pouvoir de guérir, de préserver des maladies, de détourner les maléfices. Ils étaient considérés comme des remèdes infaillibles et on les employait pour soulager les maux physiques. Le sens précis du mot amulette, que l'Orient nous a fourni est : porter ; il dérive, dit-on, de l'arabe *hamel* qui a la même signification ; mais l'usage vient de plus loin.

Petrone mentionne un anneau d'or constellé d'étoiles de fer, qui avait certaines propriétés ; c'est l'anneau qu'il prête à Trimalchion : *annulus totus aureus sed plane ferreis veluti stellis ferruminatus* (Le *Satyricon,* XXXII).

Ovide cite une certaine formule magique qu'il appelle *Carmen auxiliare* et que nous reproduisons ci-après :

Neve parunt valeant a se data gramina, carmen
Auxiliare canit, secretasque advocat artes.

(*Métam.* liv. VII, v. 137.)

Aulu-Gelle rapporte ce qui suit : c'était une croyance très répandue qu'un homme en proie à un accès de goutte sciatique, sent diminuer la douleur lorsqu'on joue auprès de lui un air doux sur la flûte : *Ischiaci cum maximè doleant tum si modulis lenibus libicen incinat minui dolores.*

(*Noctium atticarum commentarius,* l. IV, ch. 13.)

Pline dit que l'usage des amulettes est né de la médecine qui les employait dans tous les cas où elle était incapable de découvrir la cause véritable d'une maladie, et de son temps ces cas devaient être fréquents.

Si les anciens avaient une confiance sans bornes dans l'efficacité des amulettes, les Arabes d'aujourd'hui ne font pas faute d'y recourir chaque fois qu'ils se sentent un peu indisposés ; c'est le marabout de la tribu qui a le monopole de la confection des talismans sur lesquels il inscrit les différents noms d'Allah, des versets du Coran et d'autres recettes dont il a le secret. Il en fabrique pour tous les cas qui se présentent : contre la fièvre, la gâle, la rage, la stérilité des femmes, l'avortement, les chutes de cheval, les coups de feu, les coups de sabre. Il fournit des spécifiques, soit pour exciter, soit pour réprimer l'ardeur des désirs amoureux, etc.

Ces amulettes sont appelés, par les Arabes, *Telsem,* en grec, *τελεσμα* ; de ce dernier mot est venu celui de talisman ; on les enfer-



me dans de tout petits sacs en cuir, le plus souvent brodés d'or et d'argent, et on les porte suspendus au cou, ou bien attachés à un cordon passé en écharpe autour du corps.

La religion chrétienne n'a jamais défendu l'emploi des amulettes qui fut même couvert d'une certaine tolérance par les empereurs du Bas-Empire; et les Pères de l'Église, loin d'exclure leur usage, l'approuvèrent et l'encouragèrent de toute leur autorité.

Saint-Augustin, nommé évêque en 395, nous fait savoir que le prêtre Euchaire, qui demeurait à Calame, fut guéri d'une pierre qui le tourmentait depuis longtemps, par les reliques du très glorieux martyr St-Etienne : *veteri morbi calculi laborabat et per memoriam martyris gloriosissimi Stephani salvus factus est.* Il nous apprend encore que Lucille, évêque de Sinite, ville dans le voisinage d'Hippone, fut guéri également tout d'un coup, par le même St-Etienne, d'une fistule qui le faisait beaucoup souffrir : *fistula cujus molestia jam diù laboraverat, sanata est.* (*De civitate Dei*, l. XXII, chap. VIII.)

Saint-Gérôme, qui vécut jusqu'en 420, affirme s'être conformé à l'usage des amulettes. (*Math.* IV, 24.)

Saint-Grégoire-le-Grand, sacré pape en 590, fabriquait des amulettes contre les maléfices et les enchantements, *contre les lamies qui nuisent grandement aux enfants.* (*Epist.* I, XII.)

La bibliothèque de Blois possède un livre d'heures très curieux, car on y trouve à la fin une oraison à St-Blaise, *contre l'esquinancie et la passion du col, de la gorge et de la nuque.*

Albert Jacquemart, dans son *Histoire du mobilier,* mentionne, entr'autres pierres à emblèmes magiques, un amulette supertitieux qui représente le Christ bénissant, et sur lequel on lit : *sortileges vires et fluxum tollo cruoris,* ce qui se traduit par : J'ote les forces aux sortilèges et j'arrête le flux du sang.

Pour terminer, nous citerons un exemple tout à fait moderne et qui prouve bien que le règne des fétiches n'est pas près de finir : la *Revue belge de Numismatique* a publié, il y a peu de temps, une médaille de Saint-Benoît, frappée pour l'abbaye de St-Trond, dans le pays de Liège. Cette pièce jouit d'une très grande célébrité dans le monde des croyants pour détourner toute espèce de maléfices des familles et des animaux; aussi, chaque personne un tant soit peu pieuse cherche à la posséder. En 1879, on en a demandé 25,000 à l'abbaye de Solesme, dans le Hainaut.

Sur un côté de la médaille se trouve Saint-Benoît, vêtu de la coule des bénédictins, et Ste-Scholastique, sa sœur jumelle.

Sur l'autre sont représentés les deux patrons de l'abbaye de St-Trond : St-Trudon et St-Trond.

En champ, on voit la croix de St-Benoît avec plusieurs groupes de lettres dont l'agencement assez bizarre ne permet pas à tout le monde de pénétrer le sens des formules.

En exergue, on lit sur une banderolle la devise :

IN NOMEN DOMINI.

Enfin, dans la légende, se montrent deux groupes de caractères :

IHS et VRSNSMVSMQLIVB.

Le premier de ces groupes désigne le Christ, et l'autre, composé de quatorze lettres, est l'expression des deux vers léoniens suivants :

Vade retro Satana, nunquam suade mihi vana,
Sunt mala quæ libas, ipse venena libas.

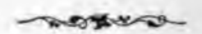
En voici la traduction : Retire-toi, Satan, ne viens pas me conseiller tes vanités, le breuvage que tu verses est le mal, bois toi-même tes poisons.

A-t-on jamais vu quelque chose d'aussi plat qu'une pareille légende? Fort heureusement elle reste mystérieuse pour un grand nombre de personnes et c'est évidemment là la cause de toute la vogue donnée à la médaille de St-Benoît. Il faut bien admettre encore que les personnes même les plus raisonnables doivent s'empresser d'en faire l'acquisition chaque fois qu'elles en trouvent l'occasion, uniquement dans le but de posséder une semblable curiosité. Cette dernière raison doit contribuer aussi pour beaucoup à l'écoulement de cette marchandise.

Nous avons jugé utile de faire ces nombreuses citations pour établir combien était grande la croyance qu'on avait dans les amulettes. On s'en servait contre les maléfices, les influences du mauvais œil, de la fascination. C'étaient des préservatifs de tout mal (*βοηθηµαθα*); on les utilisait surtout dans le traitement des diverses maladies (*φυλακτηρια*). La médaille dont nous avons donné plus haut la description, si on s'en rapporte aux formules, devait être employée soit pour donner des forces aux incurables, soit pour procurer des soulagements à ceux qui éprouventdes souffrances physiques ou morales. Sa renommée devait s'étendre de tous les côtés, — ce qui est bien prouvé par les spécimens qu'on retrouve dans divers

pays, — et on devait lui supposer une vertu merveilleuse, puisque la fabrication de ce talisman a occupé les ouvriers de plusieurs ateliers différents.

Capitaine C. MELIX.



ESSAI DE LECTURE & D'INTERPRÉTATION

1° d'un petit cylindre en terre cuite avec sigles et emblèmes; 2° d'un petit disque en argent, avec légende en relief, au centre; 3° d'un médaillon en bronze, avec buste et exergue.

I.

Le catalogue du musée de Philippeville, dressé en 1860, par feu Joseph ROGER, mentionne, sous le n° 10 de la 1re section (p. 6), un cachet (*sigillum*) en terre cuite dont l'empreinte donnant sur le pourtour, suivant notre regretté collègue, les lettres DRCAESAR et OPTVS dans la partie centrale et concave, m'avait fait désirer, depuis longtemps, d'en avoir un bon estampage.

J'eus donc recours, tout dernièrement, à l'obligeance de M. DRY, réorganisateur et conservateur actuel du musée de Philippeville, qui s'empressa de m'en adresser un, en l'accompagnant d'une autre empreinte de même forme et de même dimension, mais d'emblèmes et de caractères différents.

L'examen du premier estampage me donna dès lors la certitude que le soi-disant *sigillum* ou cachet ne portait point DRCAESAR ni OPTVS, ainsi qu'il était dit au catalogue; mais comme le sujet dont il était décoré au centre n'apparaissait pas d'une manière assez nette, je priai M. DRY de vouloir bien me communiquer le cachet même, ce qu'il fit encore avec non moins d'empressement et d'amabilité.

Une fois en possession de l'objet, je pus constater cette fois qu'autour d'une de ses faces existait la légende circulaire suivante :



tracée en caractères irrégulièrement formés, mais assez profondément creusés et bien conservés, et que dans la partie centrale et concave était gravé, au trait, un oiseau qu'au premier abord je fus tenté de prendre pour l'oiseau

.... au long bec emmanché d'un long cou

du bon La Fontaine; qu'à droite et sous la queue de l'oiseau, on lisait sans difficulté aucune OPT dont notre regretté collègue de Philippeville, avait fait OPTVS (pour OPTIMVS) en prenant sans doute les doigts palmés du bipède pour les lettres V et S.

Je crus tout d'abord, je l'avoue, être en présence d'un véritable cachet de potier indigène du nom de SARMACIR, ce nom ayant, comme ceux de MISICIR, HIMIR, par exemple, des stèles de la Cheffia, une désinence berbère parfaitement établie; mais je ne tardai pas à remarquer que si c'eût été un cachet, le potier aurait tracé le nom à rebours, c'est-à-dire de droite à gauche et non de gauche à droite. D'ailleurs l'objet lui-même ne répondait guère à un *sigillum*, instrument fait d'ordinaire en bronze ou en pierre dure.

Je renonçai donc, sans hésiter plus longtemps, à mon interprétation, me promettant de joindre mes efforts de lecture et de traduction à ceux de mon obligeant collègue, M. le capitaine MELIX, aux lumières et à la patience duquel j'ai toujours recours quand j'en arrive à donner ma langue aux chiens.

Voici donc le résultat de nos efforts communs :

Il a été convenu, tout d'abord, que nous rejetterions impitoyablement ma première lecture et surtout celle de l'auteur du catalogue de Philippeville, et que nous commencerions par décomposer la légende en autant de mots qu'elle avait de lettres. Cela fait et nous inspirant des idées chrétiennes sur l'immortalité de l'âme et de la signification allégorique de l'oiseau qu'entourait l'inscription, nous nous arrêtâmes, après quelques essais infructueux, à la lecture et à la traduction suivantes :

S(*olutæ*) A(*nimæ*) R(*equiescant*) M(*anu*) D(*ei*) R(*ecesserunt*) I(*tidem*) I(*uventutis*) T(*empore*).

Que leurs âmes libres de toutes entraves reposent dans la main de Dieu. Tous deux sont morts encore jeunes.

Quant au mot OPT placé à droite et sous la queue de l'oiseau, il va sans dire que nous ne devions éprouver aucune difficulté à le compléter et interpréter. C'est bien OPTIO, OPTO ou OPTAMVS que

nous devions lire et traduire par : *tel est mon désir, je souhaite* ou *nous souhaitons que,* etc.

Mais qu'avez-vous fait, nous demandera-t-on, de la lettre qui précède SAR et que l'auteur du catalogue de Philippeville a pris pour un C, c'est-à-dire l'initiale du mot C(*ae*)SAR ?

A cette question nous répondrons qu'en regardant un peu de près, on voit bien que ce n'est là qu'un signe en forme de cœur ou de feuille de lierre indiquant le commencement et la fin de l'inscription et non une lettre. Les Romains se servaient de ces signes sur leurs monuments, comme on sait, non-seulement pour y séparer les phrases, mais encore les mots et même les lettres.

Quant à l'oiseau dont nous nous étions inspirés, nous avons été tentés, tout d'abord, de le prendre pour un phénix, les païens comme les chrétiens représentant cet oiseau allégorique avec un bec assez long et aigu, une poitrine saillante et une queue peu allongée. Mais comme pour les chrétiens le phénix symbolisait tout particulièrement la résurrection ou le baptême, nous avons préféré le considérer comme un oiseau quelconque, la colombe comme le passereau, ou tout autre oiseau, au vol ou au repos, représentant à leurs yeux l'âme des fidèles s'échappant de sa prison charnelle pour retourner dans le sein de la divinité.

Du mot OPT dont nous avons fait OPTIO, OPTO ou OPTAMVS, ainsi que de la façon dont l'inscription circulaire est tracée, on peut donc conclure que le petit cylindre en terre cuite qui nous occupe n'est pas un cachet, mais un *ex-voto,* ainsi que l'indiquent plus clairement encore certaines lettres gravées sur l'autre face dont je vais parler.

Sur la face opposée à celle que nous venons d'étudier existent, en effet, des caractères et des emblèmes ou attributs dont le catalogue de Philippeville ne dit absolument rien, à savoir :

1° Par le milieu, deux palmes séparées l'une de l'autre par un disque assez profondément creusé ;

2° Au-dessus de ces deux palmes, le monogramme du Christ entouré d'un cercle et placé entre deux disques moins grands et moins profonds que le premier ;

3° Au-dessous, deux D majuscules, opposés l'un à l'autre et séparés par la lettre R gravée à rebours et surmontant deux N ;

4° A droite, enfin, et près du bord, un troisième N tracé obliquement.

Nous étions là, on le voit, en présence de formules dont il était

assez difficile de déterminer le sens, pour quelques-unes du moins, car pour celle indiquée par les deux D majuscules, nous nous rappelions l'avoir vue gravée de la sorte sur des inscriptions relevées à Carthage (1) et à Lambèse, et gravées même en toutes lettres, DONO DEDIT, sur des pierres trouvées à Lambèse, Khenchela, Timgad, Constantine, Djemila et Sétif (2). Nous ne pouvions donc hésiter longtemps à lire DONVM DEDI OU DEDIMVS, *nous avons fait cette offrande.*

Il n'en fut pas de même des lettres R et N. Il nous fallut tâtonner quelque peu avant d'arriver à lire R(*atione*) N(*epotum*) N(*ostrorum*), *en considération, par amour de nos deux neveux.* Je dis deux, à cause du troisième N placé à droite et perpendiculairement à la ligne circulaire.

Il s'agit donc ici, je le répète, non pas d'un vulgaire *sigillum* ou cachet de potier, mais d'un *ex-voto* dont la date peut se circonscrire entre le milieu du IVe et le commencement du Ve siècle, à en juger, du moins, par le monogramme du Christ qui est rectiligne, autrement dit : *cruciforme.*

Quant à la forme cylindrique donnée à cet *ex-voto*, c'est encore là, comme la formule *dono dedit* dont nous venons de parler, un sacrifice aux coutumes païennes dont les chrétiens ne pouvaient se défaire aussi facilement qu'on le pense. Ces petits cylindres, faits d'ordinaire en pierre dure, telle que basalte, jaspe, agate, turquoise, servaient presque toujours d'amulettes, rarement de cachets. Ils étaient longs de 0^{m}02 à 0^{m}08, sur un diamètre de quelques millimètres, percés dans le sens de la longueur et couverts de figures hiéroglyphiques ou d'inscriptions cunéiformes. Ils étaient en grande vogue en Perse, en Assyrie et même en Egypte où ils existaient déjà avant l'invasion persique, dit-on.

Ainsi, de même que les cylindres persépolitains et babyloniens offraient des sujets tirés de la religion persane, de même notre petit cylindre de Philippeville offre des sujets et des pensées de la religion chrétienne. Il ne diffère des cylindres païens que par cette circonstance qu'il est en terre cuite, d'un diamètre plus fort, percé dans le sens de la largeur au lieu de l'être dans le sens de la longueur,

(1) *Corpus*, t. VIII, n°s 883, 999, 1004, 2587.
(2) *Corpus*, t. VIII, n°s 2603, 2230, 2340, 6956, 8309, 8458.

et qu'au lieu d'avoir été porté au cou en guise d'amulette, il était suspendu dans une niche ou *cubiculum* destinée à recevoir les urnes funéraires d'une famille.

Il mesure 0m045 de haut et 0m030 d'épaisseur dans sa partie médiane. Le diamètre de la face ornée de l'oiseau est de 0m050, celui de la face opposée, 0m053.

L'héliogravure que l'Académie d'Hippone en a fait faire par M. DUJARDIN, d'après une photographie de M. BERTHOMIER *(pl. I)*, me dispense d'en donner une description plus détaillée. Seulement, comme la photographie n'est point parvenue à reproduire très nettement, sur l'une des faces de ce petit cylindre, certains détails et en a fait ressortir d'autres au contraire qui pourraient laisser planer quelque doute sur la valeur de certain rudiment de caractères, il est bon de s'en tenir, pour la légende qui entoure l'oiseau, au *fac-simile* pur et simple que nous en avons donné plus haut (p. 258), d'après une copie envoyée à la fonderie DEBERNY, de Paris.

On remarquera sans peine, sur la face principale, que les deux lettres D et T sont gravées, l'une à rebours, l'autre la tête en bas. L'auteur de l'inscription votive semble donc avoir voulu indiquer que ces deux lettres forment des mots distincts. Elles sont séparées par deux jambages dont l'un, légèrement incliné, appartient indubitablement à la voyelle I, et l'autre, vertical, constitue vraisemblablement la partie inférieure d'un T. Nous en avons fait l'abréviation du mot *itidem* que nous maintiendrons jusqu'à ce qu'on vienne nous en proposer un meilleur : *sub judice lis est.*

Quant à l'expression *anima requiescat manu dei,* il n'est guère nécessaire, je crois, d'en faire ressortir longuement le caractère essentiellement chrétien. On l'a rencontrée déjà plusieurs fois sur des pierres tombales d'une origine chrétienne aussi avérée que celle de notre petit cylindre.

Il en est de même du mot *soluta* qui est, à coup sûr, ici employé pour *absoluta,* sous-entendu *de corpore.* On trouve cette expression qui représente l'âme comme délivrée des grossières entraves de la chair, et rappelle le mot de St-Paul : *quis me liberabit de corpore mortis hujus?* sur un *titulus* de l'an 379 (DE ROSSI, I, p. 130). Je ne pense donc pas qu'on nous en conteste le caractère exclusivement chrétien.

Il en est tout autrement de *recesserunt. Recessit* ainsi que *decessit* ou *discessit* sont des expressions vulgaires aux païens.

Les chrétiens ne les employaient que complétées par l'addition d'un terme exclusivement chrétien ; c'est ainsi qu'ils écrivaient *recessit* ou *decessit de seculum* et *discessit in pace*. Sur maintes inscriptions tumulaires chrétiennes de l'Afrique, les mots RECESSIT, DISCESSIT et REDDIDIT pour REDDIDIT DEBITVM VITÆ SVÆ, sont employés seuls néanmoins.

II.

L'objet antique dont je vais maintenant essayer de déterminer l'emploi et d'interpréter l'inscription, a été découvert, comme on sait, à Tabarca (1), dans la ruine importante que les indigènes appellent Kès-Kès (2) et présenté à l'Académie d'Hippone, dans sa

(1) L'ancien *oppidum civium romanorum* de Pline (H. N. v, 3, 22), l'antique *θαβραχα χολωνια* du géographe d'Alexandrie (IV, 3, 5), d'où s'étendaient jadis de sombres forêts,

Umbriferos ubi pandit Tabraca saltus,

comme dit Juvénal (x, 191) et où Gildon révolté et fuyant Stilicon, son vainqueur, trouva le juste châtiment de ses crimes,

Suscepit merito fatalis Tabraca portu,

comme dit Claudien (*El. Stil.* 1, 359).

Il ne reste plus de cette ancienne ville, qui avait encore une certaine importance à l'époque chrétienne, que : 1° deux pans de murs sur les versants ouest et nord-est de la colline ; 2° deux édifices à peu près semblables dont l'un composé de deux étages avec vastes caves voûtées reposant sur de gros piliers carrés, sert actuellement de magasin à l'intendance ; 3° une grande construction carrée, de 35m de côté, située à 150m environ de l'oued Amor, et bâtie partie en pierres de taille, partie en blocage ; 4° une chambre circulaire de 15m environ de diamètre, précédée d'une autre chambre de forme rectangulaire, sur les dernières pentes de la colline voisine de celle du bordj Djeddid ; 5° et enfin, à une quarantaine de pas de cette dernière ruine, des restes de petits murs et des fragments de grosses colonnes de pierre que les gens du pays disent provenir d'une vieille église. Quant aux forêts épaisses dont parle Juvénal, et qu'au dire du poète satirique étaient habitées par des singes, il faut les chercher dans le pâté de montagnes qui séparent Tabarca de Béja où elles existent encore, en effet, mais débarrassées des vieilles guenons aux joues pendantes et sillonnées de rides qui les peuplaient jadis.

(2) D'après M. Negretti, possesseur de la pièce qui fait l'objet de cette notice, le mot *keskes*, dans l'idiome du pays, serait l'équivalent de notre expression *Hôtel des Monnaies*. Cependant tous les indigènes donnent indistinctement

réunion du 22 mai 1885, par M. le capitaine Moinier qui en a fait, le 28 du même mois, le sujet d'une lettre publiée depuis dans le fascicule n° 2, p. 129-131. Je n'ajouterai donc que quelques mots à la description qu'en a donnée mon excellent collègue.

L'objet en question est en argent massif et pur; il pèse 51 grammes. Sa forme n'est pas absolument ronde, puisqu'il mesure $0^{m}027$ à $0^{m}030$ de diamètre. Son épaisseur n'est pas partout la même non plus, puisqu'elle varie entre 3 et 5 millimètres. Il est plat d'un côté et très légèrement convexe de l'autre. Il est muni sur les bords et de chaque côté, de deux petites branches ou ailettes qui ont incité M. le capitaine Moinier à dire qu'il avait été adapté, sans doute, à un manche ou poignée de bois et avait dû servir de sceau ou de cachet à quelque potier, ce en quoi mon excellent collègue s'est trompé, car la marque ou estampille du fabricant eut été écrite à rebours pour être imprimée et lue de gauche à droite.

Il n'a donc jamais pu servir de *sigillum* ou de *signaculum*, ni de *bulla* non plus, comme le reconnaît M. Moinier lui-même, parce que non-seulement l'objet est trop grossier pour avoir jamais pu être employé comme bijou, mais parce que la *bulla* que les triomphateurs et les enfants des nobles familles de Rome portaient sur la poitrine, se composait de deux plaques d'or concaves, attachées ensemble par un lien élastique de même métal et formant ainsi un globe complet qui renfermait un amulette (1).

J'estime donc, jusqu'à preuve du contraire, que cet objet peut être pris, sans trop de témérité, pour un de ces ornements que, sous le nom de *ἀκρομφάλια* et de *cornua,* les Grecs et les Romains ajoutaient aux deux bouts des cylindres ou bâtons (*umbilici*) autour desquels s'enroulaient leurs livres et qui, d'un côté et de l'autre, faisaient

le nom de *keskes* au vase en terre cuite, percé de trous, dans lequel il font cuire à la vapeur leur mets favori, le couscous, — d'où M. Tissot, dans son deuxième volume de l'*Afrique romaine*, en cours d'impression, conclut que c'est à la disposition du terrain en forme de vase à bords saillants, sur lequel la ruine, très importante encore, de Tabarca est bâtie, que celle-ci doit ce nom bizarre de *keskes*. Mais, quoique dans la description qui nous est donnée de cet ancien édifice par plusieurs explorateurs, nous ne trouvions rien qui ressemble en quoi que ce soit à un vase ou écuelle à fond percé de trous, nous ne devons pas moins relater ici que, dans sa notice sur Tabarca, M. le capitaine Rebora a soin de dire que les Arabes y avaient installé une *fonderie*.

(1) Pline, *Hist. nat.*, l. XXXIII, 4, 2. Macrobe, *Saturn.*, l. I, ch. 6.

saillie sur le rouleau, comme les cornes saillantes de la génisse.

Certains antiquaires prétendent, il est vrai, que les *cornua* et les *umbilici* étaient la même chose désignée sous des noms différents et que ces deux noms pouvaient, dans une certaine mesure, s'échanger l'un contre l'autre, surtout quand ils étaient employés figurément pour désigner la fin d'un volume. Ils citent, à cet effet, d'une part Horace s'excusant en ces termes de ne pas terminer des poésies qu'il avait autrefois commencées :

Deus, deus nam me vetat
Inceptos enim, promissum carmen, iambe
Ad *umbilicum* perducere (1)

et d'autre part. Martial écrivant à Septicianus qui lui rendait son livre d'épigrammes, comme s'il l'avait déroulé jusqu'au bout et lu jusqu'au dernier mot :

Explicitum nobis usque ad sua *cornua* librum,
Et quasi perlectum, Septiciane, refers (2)

ou qui s'adressant à son livre même, s'écrie :

Ohe ! jam satis est, ohe libelle !
Jam pervenimus ad *umbilicos* (3).

Il y a tout lieu de croire cependant que le bâton autour duquel l'on roulait un volume, s'appelait *umbilicus*, et que les deux têtes de clou, les deux disques ou les deux pommettes saillantes en bronze, en os, en ivoire, en argent et même en or, qu'on fixait aux deux extrémités de l'ombilic, s'appelaient *cornua*.

Il va sans dire qu'il n'y avait que ceux qui tenaient beaucoup à la reliure et à la décoration de leurs livres, qui employaient ces ornements. Ainsi, Tibule faisait peindre les *cornua* d'un volume qu'il adressait à sa chère Néera :

Atque inter geminas pingantur cornua frontes (4)

tandis qu'Ovide, le poète exilé, qui tenait à ce que son livre des *Tristes* aille à Rome dépouillé de tous les ornements qui pourraient contraster avec son deuil et sa douleur, ne veut absolument pas que ses ombilics soient ornés de *cornua* d'ivoire :

Candida nec nigra cornua fronte geras (5).

(1) *Epod.* 14. — (2) *Epigr.* l. XI, 107. — (3) *Epig.* l. IV, 91.
(4) *Eleg.* l. III, 1, 9. — (5) *Trist.* l. I, 1, 8.

L'usage auquel l'objet qui nous occupe était destiné étant ainsi déterminé, ou tout au moins admis comme très probable, essayons d'interpréter l'inscription qu'il porte sur sa face principale en lettres élégantes de 0m004 de haut et d'un relief encore bien prononcé, en général.

Sauf la première lettre de la 1re et de la 3e ligne qui sont assez frustes et douteuses, les autres lettres de cette inscription sont d'une conservation parfaite. Nous proposerons donc de la lire ainsi :

OUT
THIS
OUT

et de considérer ces trois syllabes comme des abréviations grecques écrites avec des caractères romains et désignant trois villes de la Numidie proconsulaire, associées sans doute pour battre monnaie.

Il est prouvé, en effet, qu'après la chute de Carthage, Rome avait accordé une large part d'autonomie aux cités du littoral de la Province d'Afrique et que celles-ci en profitèrent pour exercer largement aussi le droit monétaire qui leur avait été toujours dénié par la rivale de Rome. Suspendues pendant le règne de Tibère qui passe pour avoir révoqué toutes les permissions de battre monnaie par une mesure générale, leurs émissions monétaires reparaissent sous Albin (193) et se continuent même sous Macrin et Diadumenéen (217-18).

Or, si notre hypothèse était vraie ou tout au moins vraisemblable, il ne nous resterait plus qu'à savoir de quelles villes il est question sur notre rondelle.

Cela nous paraît facile pour deux d'entr'elles, pour la seconde surtout, mais impossible jusqu'à présent pour la troisième.

L'abréviation THIS de la seconde ligne nous paraît, en effet, désigner la ville de THISICA (*Θισιxα*) que Ptolémée place entre Thabraca (Tabarca) et le fleuve Bagrada (Medjerda). D'où, si l'on rapproche le nom de *Thisica* du nom de *Tusca* sous lequel on désignait le cours d'eau qui servait de limite entre la Numidie et l'Afrique proprement dite, on a toute raison pour admettre que Thisica ne devait pas être éloigné de *Thabraca* et du fleuve *Tusca* d'où elle semble avoir tiré son nom.

Quant à la première ville désignée par les trois lettres OUT, nous serions d'avis de l'appeler OUTECA (*Ουϑεxα*) et de la placer à Hen-

chir Oudeka qui est à trois heures et demie de marche de Ben-Béchir, station du chemin de fer de Tunis, entre Souk-el-Kmis (*Saltus Burunitanus*) et Souk-el-Arba. On voit en cet endroit les ruines d'une forteresse romaine assez vaste et de nombreux restes d'autres constructions parmi lesquels M. le docteur DUMARTIN et M. CAGNAT ont recueilli plusieurs fragments d'inscriptions attestant qu'il y avait là, au IIIe siècle, une cité (*civitas*) d'une certaine importance (1).

Jusqu'à preuve du contraire, nous maintiendrons, par conséquent, que la ville citée en tête de l'inscription était située à Henchir Oudeka, sur la rive droite de l'oued Tessa, affluent de la Medjerda (r. d.) dont le vocable ancien s'est conservé jusqu'aujourd'hui, comme on voit, sans aucune altération.

Pour ce qui est maintenant de la dernière ville désignée de la même façon absolument que la première, sa détermination est beaucoup plus difficile; j'ai cru, tout d'abord, pouvoir en rapporter les initiales à *OYTIKH* (*Utica*) ou à *OYΘINA* (Henchir Oudena), situées toutes deux à une distance à peu près égale, au nord et au sud de Carthage, ou encore à *OYTIKNA*, située dans le Bizazium, au sud d'Hadrumetum (Sousse). Mais comme, règle générale et sans exception, les unions monétaires n'existaient qu'entre villes très voisines de la même région, j'ai dû renoncer à mes tentatives de rapprochement et laisser à de plus habiles le soin de dénommer cette troisième localité et d'en déterminer l'emplacement exact.

A cela on nous objectera peut-être, en s'appuyant sur certains passages de Sénèque (*De brevitatæ vitæ*, 13), de Cicéron (*pro Roscio comœdo*, c ; *in Verrem*, II, 42), de Tacite (*Ann.*, XIII, 28), de Pline (l. XXXV, 2), de Denys d'Halicarnasse (l. I), de Suétone (*in Neron.*, c. 17), de Paulus (*Recept. sent.*, V, 10), du *Code Théodosien* (c. VII, 20, 1; XIII, 10, 8), du *Digeste* (c. XXXVII, 2, 1), que les actes publics et privés étaient toujours transcrits soit sur des tablettes de bois (thuya, érable, buis, etc.), d'os ou d'ivoire, à plusieurs feuillets (*duplices, triplices*, etc.), enduites ou non de cire ou de craie,

(1) Sur un de ces fragments *(a)* il est question, en effet, du *forum* de la cité et de l'escalier monumental qui y conduisait *(porticum acsensus cum spiritis et gradibus et capitibus)* et, sur deux autres, de plusieurs de ses magistrats *(duumviri quinquennales, decuriones, ediles)*. (Cf. CAGNAT, *Expl. épigr. et arch. en Tunisie*, 1er fasc. p. 90, n° 247. — *Rapp. sur une mission en Tunisie (1881-82)*, p. 44, nos 49 et 50.)

soit sur des feuilles de parchemin ou de papyrus réunies par une courroie, une double ficelle de moyenne grosseur, ou par un simple fil dont les deux bouts se joignaient et se fixaient sous la cire ou l'argile qui recevait le cachet, soit sur des plaques de bronze ou des lames de plomb reliées entre elles par des charnières ou des anneaux, ou de toute autre matière, enfin, susceptible de recevoir l'écriture, pourvu que l'acte conservât toujours la forme carrée. Et voilà pourquoi, nous ajoutera-t-on, Martial *(Epig.* l. IV, 69; V, 39, 63; IX, 88) et Pline le Jeune *(Epist.* II, 16, 1; XX, 5; VI, 31) ne désignent jamais les testaments sous le nom de *libri* ou *libelli testamenti*, mais toujours sous ceux de *tabulæ* ou *tabellæ testamenti, ultimæ ceræ, supremæ tabulæ* et de *codicilli*.

Mais comme il n'est point question ici de testament, à mon avis du moins, et qu'après tout les Romains comme les Grecs et autres peuples de l'antiquité, se sont aussi bien servis de feuilles de palmier *(palmarum foliis)*, d'écorces d'arbres *(philyræ, tiliæ)*, de bandes de toile *(linteis)*, de cuir tanné *(menbranæ)*, de lames de plomb roulées en volumes *(plumbeis voluminibus)*, que de feuilles de parchemin *(menbranæ pergamenæ)* et de papier égyptien *(papyrus)* roulées de la même façon, pour les actes publics et les affaires privées, l'objection qu'on voudrait me faire, tombe d'elle-même (1).

On pourrait nous faire, il est vrai, une objection bien autrement sérieuse en nous faisant observer que, si l'on a des monnaies romaines frappées à Carthage, à Clypea, Utique et Hippo Diarrhytus (Bizerte) avant le règne d'Auguste, sous son règne et sous celui de Tibère (2), on n'en connaît point qui aient été frappées dans une autre ville de la Zeugitane ou de la Numidie. Dans ce cas, nous baisserions pavillon, et au lieu de supposer une association monétaire, entre trois villes du littoral africain, nous en admettrions une purement politique ou commerciale.

(1) Cf. *Essai sur les livres dans l'antiquité et particulièrement chez les Romains*, par H. GERAUD, ch. 1, p. 3-35.

(2) On a d'Hippo Diarrhytus une monnaie romaine, unique il est vrai, frappée sous le règne de Cl. Albinus (193-97), ce qui porte à croire que c'est par suite de certaines relations avec cet empereur, né à Hadrumète (Sousse) et élevé dans cette ville, que le droit monétaire a été rendu à Hippo Diarrhytus ou *Libera*.

Mais ne pourrait-on pas donner de notre disque ou rondelle une toute autre explication et, de son inscription, une toute autre traduction? Si fait, et sans attendre plus longtemps, voici celles que M. le capitaine Melix vient de me proposer et qui ne manquent pas d'être, on en conviendra, très séduisantes.

Pour notre excellent collègue, l'objet que nous venons de prendre pour un de ces *cornua* plus ou moins luxueux qu'on fixait aux deux extrémités des ombilics, et dont le diamètre, égal à celui du livre roulé, servait à en garantir les tranches, serait une plaque de ceinturon ou *fibule* et son inscription devrait se lire :

RUT
THIS
DUT

et se compléter de la manière suivante :

RUT (ηρ)
THIS
DUT (ικὸς)

Ρυτὴρ (ῆρος) venant de *ῥύω, ῥύσω,* qui signifie *garder, conserver, protéger*, aurait ici la signification de *garde, gardien, surveillant.* Le mot THIS, placé immédiatement au-dessous, qu'on doit écrire en grec par un *θ*, équivalent de TH, fournit dans cette langue le mot *θὶς, ινος,* qui se traduit, avec ou sans génitif, par *amas de sable, dunes, rivage, bord du littoral,* sous-entendu *de la mer.* Enfin, à la troisième et dernière ligne, le mot DUT serait probablement l'abréviation de *Δυτικὸς* qui a la signification de *occidental.*

D'où l'on aurait de cette inscription grecque écrite, comme nous l'avons déjà dit, en caractères romains, la traduction littérale suivante : *Gardien* ou *surveillant* (du) *rivage* ou *littoral occidental* (de la mer).

C'est-à-dire une sorte de *garde-côtes* ou de *garde maritime,* comme il en existe encore de nos jours. Seulement, comme sa plaque de ceinturon était d'argent, il faut croire que ce n'était point un simple gardien, mais sans doute un gardien-chef ou, mieux encore, un officier d'une de ces légions ou cohortes de soldats stationnés sur le bord des fleuves ou de la mer que la *Notice* des dignités et administrations civiles et militaires, en Orient et en Occident, désigne sous le nom de *Ripariienses legiones* et *Ripariienses milites.*

Mais, j'en demande pardon à mon excellent collègue, il me sem-

ble que s'il s'agissait ici du rivage de la mer, THIS serait écrit avec un N final et non un S, puisque *θὶς* fait *θινὸς* au génitif.

Je propose, par conséquent, de lire :

RUTER THISCAS DUTEROU

et de traduire : *Gardien de la rive gauche du fleuve Tusca.*

III.

A ces deux petits objets d'antiquité on voudra bien me permettre d'en joindre un troisième, d'une origine plus récente, mais non moins intéressant. C'est une petite plaque de bronze, de forme ovale, de 0m053 de haut, 0m043 de large et 0m002 d'épaisseur, qui m'a été donnée par M. P. CHAIX comme ayant été découverte à Duzerville (11 kil. S. de Bône), au fond d'un puits. Elle porte en relief une légende gravée sur deux lignes circulaires et surmontant un buste dont les traits du visage, fortuitement ou intentionnellement effacés, font ressembler la tête à celle d'un bœuf, ainsi qu'on peut en juger par l'héliogravure ci-jointe.

Quoique assez fruste en divers endroits, cette légende peut se lire de la manière suivante :

·MAVRITIVS·TVR·PRINC·COM·NASS·
ET·MV·MAR·VE·ET·EQ·OR·PERISCELIDIS

et se compléter ainsi :

MAVRITIVS TVR(*malis*) PRINC(*eps*) COM(*es*) NASS(*aviæ*) ET MVN(*eribus*) MART(*is*) VE(*neratus*) ET EQ(*ues*) OR(*dinis*) PERISCELIDIS.

Traduction :

Maurice, surnommé le Guerrier, prince et comte de Nassau, honoré des affaires de la guerre et chevalier de l'ordre de la Jarretière.

Ce buste, cette légende s'appliquent, on le voit, à Maurice de Nassau, ce fameux stathouder de Hollande dont on a dit qu'il avait fait plus de bruit quarante ans durant que toutes les têtes couronnées ensemble, et qui après avoir contribué à l'affranchissement de sa patrie, ne songea plus qu'à l'asservir et mourut détesté du peuple, après en avoir été si longtemps l'idole. Il était fils de Guillaume

le Taciturne et n'avait encore que dix-huit ans lorsqu'à la mort de son père (1584), il fut élu président du Conseil d'Etat de l'Union, et deux ans plus tard, capitaine général et amiral de Hollande et de Zélande.

Ses nombreuses victoires sur les Espagnols auxquels il prit trente-huit villes, quarante-cinq châteaux forts, fit lever douze sièges et qu'il battit en rase campagne dans trois batailles signalées, à Kaeverden (1592), à Turnhout (1597) et à Nieuport (1600), lui valurent à juste titre le surnom de *turmalis* ou guerrier qu'il porte sur notre médaillon (1).

La mention de *et muneribus Martis veneratus* qui rappelle celle de *muneribus functus* des inscriptions latines, répond au titre de *capitaine général* et amiral qu'il reçut, en 1587, lorsqu'effrayés de l'insuccès des opérations militaires du comte de Leicester, les États-Généraux le mirent à la tête de l'armée.

D'un autre côté, Maurice qui, par pure politique et contrairement à ses convictions intimes et aux principes de son père, s'était mis à la tête du parti des Gomaristes, ces défenseurs acharnés du calvinisme qui vivait, on le sait, d'intolérance et d'oppression, menaçait sans cesse les Arminiens et traquait, en un mot, tout ce qui professait quelque penchant pour la liberté, s'appuyait volontiers sur l'Angleterre où Jacques I aspirait au rôle de modérateur de la foi protestante. Il n'y avait donc rien que de très naturel qu'ayant pris pour arbitre le docte et pédant monarque anglais, comme l'appelle Henri Martin, dans ses différends plutôt politiques que religieux avec le grand pensionnaire de Hollande, Barneveldt, l'ambitieux Maurice ait été décoré de l'ordre de la Jarretière, *ordo periscelidis*, réservé seulement aux princes descendants de Georges I, et à vingt-cinq des membres de la plus haute noblesse des trois royaumes.

Nous laissons, en tous cas, aux savants numismates le soin de déterminer exactement à quelle époque et à quel propos ce médaillon a été frappé, et de relever les erreurs que nous avons pu commettre dans la lecture de sa légende.

A. Papier.

(1) A moins qu'après la victoire éclatante de Turnout, Maurice de Nassau n'ait reçu des Hollandais le titre non moins glorieux de *prince de Turnout*.

CORRESPONDANCE.

Montlouis, le 8 octobre 1885.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je viens de recevoir le premier fascicule du 21[e] *Bulletin* de l'Académie d'Hippone, et je vous remercie infiniment d'un envoi qui m'est agréable au plus haut point. J'ai lu avec beaucoup d'intérêt les marques de potier publiées par le R. P. DELATTRE et par vous. Je vous demanderai même la permission, à ce sujet, de revenir sur l'une d'elles, pour la signaler plus particulièrement à votre attention.

Cette marque, qui est la suivante :

ATITI
FIGV

a été publiée l'année dernière dans le 20[e] *Bulletin* de l'Académie, page 123. Je l'avais copiée en France, sur un fragment de poterie trouvé en Auvergne et vous écriviez alors qu'elle n'était pas au *Corpus* d'Afrique et « qu'aucune Société algérienne n'en avait publié de semblable depuis l'apparition de cet important recueil. » Il n'en sera plus de même aujourd'hui, mais ce qui fait surtout l'intérêt de cette empreinte, c'est qu'on l'a rencontrée à la fois à Carthage et en France.

Ainsi que le dit fort bien le R. P. DELATTRE, les briques que l'on trouve en Afrique sont, les unes de provenance italienne, les autres de fabrication locale. Il n'est pas possible de ranger autrement que dans la première catégorie les briques et les poteries portant la marque ci-dessus, mais il serait intéressant de connaître un peu mieux l'histoire d'une famille de fabricants dont les produits se vendaient si loin !

Veuillez agréer, etc.

ESPÉRANDIEU,
Lieutenant au 17[e] de ligne.

Alais, le 19 novembre 1885.

Monsieur et cher Président,

Pendant que j'étais en Tunisie, j'avais eu sous les yeux tant d'exemples de vandalisme, que je m'étais empressé, à ma rentrée en France, dans les premiers jours de 1884, de signaler au Congrès des Sociétés savantes, le danger permanent qui menaçait les ruines romaines que j'avais rencontrées. A ma grande joie, j'ai vu depuis la Société nationale des antiquaires de France prendre en mains la cause des monuments historiques et épigraphiques de nos colonies, mais qu'a-t-il été fait pour assurer leur conservation ? A peu près rien, car la loi, dernièrement élaborée, laisse encore la porte grande ouverte à tous ceux qui ne voient, dans un vieil édifice, que des matériaux facilement utilisables, et qu'un moellon vulgaire dans une pierre à inscription.

Il faudrait que les Sociétés savantes fussent unanimes à protester contre un pareil état de choses. Peut-être de cette levée de boucliers dépend le salut d'une quantité de monuments condamnés à disparaître avant peu !

En attendant, je crois utile de signaler ce qui se passe en Tunisie à l'heure actuelle et je garantis l'exactitude de mes informations. Un peu partout se construisent des routes et des édifices publics et privés. A peu près partout, ce sont les ruines romaines qui font les frais de ces constructions. C'est ainsi que disparaissent chaque jour les imposantes ruines que tant de voyageurs ont remarquées.

Peut-être croyez-vous que les inscriptions trouvent grâce ? Erreur profonde ! On commence d'abord par tailler les pierres qui les portent, *parce qu'elles sont un peu plus tendres que les autres !* Ne croyez pas que j'exagère ; je citerais des faits, s'il le fallait et si je ne craignais de faire des personnalités. Je pourrais, par exemple, demander ce que sont devenus les colonnes et les pans de mur de l'ancien théâtre du Kef ? Je pourrais demander aussi ce qu'est devenue, entre mille, l'inscription du *miles cohortis primæ urbanæ* qui se trouvait sur le Coudiat-el-Ati, et la seule réponse vraie serait que les colonnes, les matériaux divers du théâtre et la pierre portant l'inscription citée, ont servi à faire les travaux d'art que nécessitaient les nouvelles routes ! On pourrait ajouter que le cippe de *L. Datus*

a été la première pierre que les ouvriers ont taillée sur le mamelon où ils avaient établi leur chantier !

Comme tout cela est encourageant et comme je comprends bien les chercheurs que j'ai connus qui n'*exhumaient* pas les pierres mais les *enfouissaient!* N'est-ce donc que pour l'agrément des gâcheurs de plâtre que les officiers du corps expéditionnaire ont cherché à faire revivre le passé ?

Si l'on n'y prend pas garde, si quelque loi protectrice n'intervient pas bientôt, il ne restera plus avant peu que le souvenir de toutes ces richesses archéologiques que nos troupes ont rencontrées en 1882. Notre orgueil national dut-il en souffrir, les Français se seront montrés plus barbares que les Arabes eux-mêmes car, quoiqu'on en dise, les Arabes savent respecter encore les monuments romains de leur pays !

Veuillez agréer, etc.

ESPÉRANDIEU.
Lieutenant au 17e régiment d'infanterie.

Carthage, le 20 novembre 1885.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je vous adresse aujourd'hui la suite de mes marques de potier relevées à Carthage. Vous voudrez bien, j'espère, faire bon accueil à cette nouvelle série.

Vous trouverez bon nombre de noms de potier inédits. Ces petits monuments dont l'étude pourrait d'abord paraître peu utile, rendront un jour de réels services à la science, non-seulement pour l'histoire de la céramique, mais surtout pour déterminer approximativement l'âge des constructions ou des tombeaux dans lesquels on les trouve.

Veuillez agréer, etc.

A.-L. DELATTRE,
Prêtre missionnaire d'Alger.

Paris, 15 décembre 1885.

MON CHER PRÉSIDENT,

Permettez-moi de vous donner connaissance succinctement des quelques observations que la lecture de votre très intéressante notice sur les dix-huit inscriptions nouvelles qui vous été communiquées pendant le premier semestre 1885, vient de me suggérer.

Page 84, lisez : *Titus Aelius Heunus.*

Page 85, La lecture *exim(ie) perfecit* n'est pas soutenable. Il faut transcrire : *ex imper(io) fecit.* C'est une inscription votive élevée par *L. Caecilus Novellus* d'après l'ordre de la divinité. Cf. C. I. L. t. VIII, n° 10,564.

Une inscription du Louvre est ainsi conçue :

DIANAE
SACRVM
IMPERIO

Page 85, n° 4. Il y a certainement *Tertulla.*

Page 88, n° 10. INDTC = IND*i*CT, *indict(ione).*

Omission de la voyelle I et transposition du C et du T.

Ces transpositions sont très fréquentes : cf. *Sepulhcrum, Trhacum.*

Page 112, note 2. Au lieu de *Fortin d'Urban,* lisez : *Fortia d'Urban.*

Veuillez agréer, etc.

A. HÉRON DE VILLEFOSSE.

Mont-Louis, le 21 décembre 1885.

MONSIEUR ET CHER PRÉSIDENT,

Dans le tome IV du *Bulletin épigraphique,* page 80, et dans son *Cours élémentaire d'épigraphie latine,* page 9, M. CAGNAT a écrit ce qui suit :

« Le prénom était donné aux enfants par les parents le neuvième jour après la naissance, mais il n'était officiellement inscrit sur la

liste de recensement que lorsque l'enfant prenait la toge virile...... Il y avait entre la théorie et la pratique une opposition dont on retrouve la trace dans les inscriptions ; tantôt l'enfant y porte un prénom, tantôt, au contraire, il n'en porte pas. On peut dire pourtant que le prénom des enfants est généralement indiqué sur leur tombe, mais on pourrait citer aussi plus d'un exemple d'enfant en bas âge dont le prénom n'est pas inscrit.

« Pour couper court à cette difficulté, pour indiquer que l'enfant était mort à un âge où il n'avait réellement pas de prénom, on inscrivait parfois dans son épitaphe, avant son *gentilicium*, le mot PVPVS (abréviation : PVP) qui signifie *enfant tout jeune*. Ce mot tenait lieu de prénom et c'est pour cela qu'on l'abrège souvent.

« ....Pourtant, ce mot PVPVS n'est point véritablement un prénom, et ce qui le prouve nettement, c'est qu'on le trouve appliqué à des esclaves morts en bas âge : or, les esclaves ne portent jamais de prénoms. »

Il est bien certain, en effet, que le mot PVPVS ne s'est jamais rencontré, en guise de prénom, sur une tombe d'adulte; cependant, comme toute règle a une exception, peut-être le rencontrera-t-on un jour, et, en attendant, je crois devoir vous signaler l'inscription suivante dans laquelle le mot PVPVS est employé comme *gentilicium*, ce qui ne s'était pas souvent rencontré non plus jusqu'ici :

DMS LICI NIAGAL LIA VI XIT AN NIS XXXI	DMS Q. PVP VS BA LAS VIXIT ANNI S LXX III

D(iis) M(anibus) s(acrum). Licinia Gallia vixit annis xxxi.

D(iis) M(anibus) s(acrum). Q(uintus) Pupus Balas vixit annis lxxiii.

J'ai copié cette inscription au Kef et vous la trouverez dans le *Recueil* que je vous ai dernièrement envoyé.

Veuillez agréer, etc.

E. ESPÉRANDIEU,
Lieutenant au 17e de ligne,
Lauréat de la Société française d'archéologie.

COMPTE RENDU DES RÉUNIONS.

REUNION DU 19 OCTOBRE 1885

PRÉSIDENCE DE M. PAPIER

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion qui est adopté sans observation.

PRÉSENTATIONS ET ADMISSIONS

Sont présentés par M. le Président et admis, 1° comme membres titulaires : MM. **Léon Lamprouti**, imprimeur ; **François Pierronet**, architecte ; **Henri Richaud**, pharmacien ; **François Rigoutier**, propriétaire ;

2° Comme membres correspondants : MM. **Raoul Bavaillot**, conducteur des Ponts et Chaussées à La Calle ; **Eugène Dieudonné**, administrateur de la commune mixte de La Calle ; **Henri Jus**, ingénieur honoraire des sondages du Sahara, à Batna ; **Clément Pallu de Lessert**, avocat, docteur en droit, à Paris.

CORRESPONDANCE MANUSCRITE

M. le Président donne lecture des lettres reçues depuis la dernière réunion, de :

1° M. **Henri Tauxier**, correspondant à Amiens, priant l'Académie d'Hippone de ne pas donner suite à l'envoi de sa notice sur le patrice Gregorius qui, par suite d'un malentendu qu'il regrette, vient d'être insérée dans la *Revue africaine* de la Société historique d'Alger.

2° M. le Dr **Reboud**, correspondant à Constantine, au sujet de l'inscription bilingue trouvée à Aïn-Beïda et de l'inscription punique trouvée à Guelaât-bou-Sba.

3° M. **Espérandieu**, correspondant à Béziers, au sujet de la marque de potier publiée par le R. P. Delattre, dans le fascicule n° 1, de l'Académie d'Hippone, p. 44, n° 44 (a. 1885), et qu'il a lui-même relevée, l'année dernière, en Auvergne, sur un fragment de poterie, ainsi que le constate sa lettre à M. le Président en date du 19 septembre 1884, insérée dans le *Bulletin* n° 20, p. 123.

4° M. **Jus**, correspondant à Batna, au sujet des erreurs qui lui ont été signalées par M. le Président dans l'épaisseur des couches indiquées dans les nos 92 et 94 (*Bulletin* n° 20, p. 161), de sa notice sur le *forage d'un puits artésien à Guelma* et qu'il rectifie ainsi :

	Épaisseur	Profondeur
N°° 92* Argile grise cendrée sableuse..................	6.92	171.09



93	Argile noirâtre sableuse......................	2.14	173.23
94*	Argile noire....................................	3.41	176.64

et d'un passage de son manuscrit indiquant que les deux petites néritinées désignées sous les n°° 2 et 2 *bis* sont deux *Tripaloia* nouvelles, nommées l'une *Tripaloia Jusi* et l'autre *Tripaloia africana*, par M. BOURGUIGNAT.

5° M. **Espérandieu,** au sujet des inscriptions tumulaires du Kef qui n'ont pas encore été publiées et qui font partie d'un grand travail d'ensemble qu'il a entrepris depuis trois ans sur l'épigraphie de l'ancienne *Sicca Veneria* des Romains.

6° M. **Albert Caise,** correspondant à Alger, informant M. le secrétaire général du désir exprimé par M. de GRAMMONT, président de la Société historique algérienne, de posséder soit un moulage, soit une photographie du plan en relief de la ville d'Alger déposé au musée de Bône.

COMMUNICATION

M. le **Président** communique, 1° de la part de M. ESPÉRANDIEU, membre correspondant, un manuscrit intitulé: *Supplément à l'épigraphie du Kef*, et renfermant 179 inscriptions ou fragments d'inscriptions tumulaires inédites et sept marques de potier que l'auteur accompagne d'une courte préface et d'une note succincte sur les dénominations des citoyens romains qui se rencontrent le plus souvent sur les pierres tombales du Kef.

2° De la part de M. Abel FARGES, correspondant à Khenchela, la copie d'une inscription lybique relevée aux Ouled-Zaïd (cercle de Souk-Ahras), par M. PERROT, conducteur des ponts et chaussées à Souk-Ahras.

MOTION

Les inscriptions tumulaires présentées par M. ESPÉRANDIEU, n'ayant pas encore été publiées par aucune Société savante et aucun archéologue, et plusieurs d'entre elles faisant connaître des noms et des surnoms qui ne se sont pas encore rencontrés en Algérie. M. le **Président** sollicite du bureau l'autorisation de l'insérer dans le quatrième fascicule de l'année courante. Adoptée.

L'inscription libyque de M. PERROT n'ayant pas encore été publiée non plus, le bureau décide, sur la proposition de M. le Président, qu'elle sera comprise parmi celles qui ont été communiquées isolément à l'Académie d'Hippone depuis le mois de juillet dernier, et seront publiées dans le fascicule n° 1 de 1886.

DONS

M. le **Président** dépose sur le bureau, de la part de M. JUS, ingénieur honoraire des sondages du Sahara, cinq flacons contenant, 1° deux échantillons de la couche de 149^{m}05 à 152^{m}03 (*argile noire pliocène*) renfermant les coquilles fossiles déterminées par M. BOURGUIGNAT (*Melanopsis Jusi*, *Tripaloia africana*, *Paludestrina Flogniana*, *Planorba læviformis*;

2° Des mollusques (*Paludestrina Jusi, Perandieri, arenaria, subacerosa*; *Meliana tuberculata; Amnicola pycnocheilia, Cossoni, saharica, Jusi, Miloni; Melanopsis maroccana; Hydrobia Brondelli;* des poissons *(Ciprinodon claritanus, Bonelli); Hemichromis Rollandi* (Sauvage), *Saharæ* (Sauvage); *Chromis Zillei* (Gervais); *Desfontanei* (Lacépède) et des crustacés *Telphusa fluviatilis* rejetés vivants des puits artésiens de l'Oued-Rir' (Sahara du département de Constantine).

3° Les photographies encadrées des mollusques, poissons et crustacés désignés ci-dessus.

M. le Secrétaire général informe qu'il a reçu de M. Heinz, correspondant à Constantine, pour le musée, un nouvel envoi de 25 coquilles fossiles des étages rhotomagien (*Venus Cleopatra, Moussæ; Arca Delettrei, Thevestensis*); carentonien (*Cardita Nicaisei*); mornasien (*Aporrhaïs sepulta*; *Venus Devauxi, Cherbonneaui*); provencien (*Aporrhaïs Bekariensis, Ostrea Mermeti*); santonien (*Aporrhaïs Augei, Arca Lefanensis, Plicatula Desjardinsi, Ferryi, Flattersi*; *Isoarca Jubæ, Lima Delettrei*) et campanien (*Ostrea vesicularis, Plicatula decipiens, Fusus numidicus*) déterminés et distribués suivant H. Coquand.

REUNION DU 27 NOVEMBRE 1885

PRÉSIDENCE DE M. PAPIER

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière réunion qui est adopté sans observation.

M. le **Président** informe ses collègues du bureau que sur sa demande et l'appui très bienveillant de M. le Préfet de Constantine, le Conseil général du département a bien voulu allouer à l'Académie d'Hippone une subvention de mille francs sur les crédits disponibles de l'exercice 1885.

Le bureau félicite M. le Président du succès de sa demande et le charge d'exprimer à M. le Préfet et à M. le Président du Conseil général de Constantine toute sa profonde et respectueuse gratitude.

CORRESPONDANCE MANUSCRITE

M. le **Président** donne lecture des lettres qu'il a reçues depuis la dernière réunion, de :

1° M. **Abel Farges,** membre correspondant, au sujet 1° de quelques inscriptions ou fragments d'inscriptions déterrées récemment à Zoui (olim *statio Vazaivitana*), à Khenchela (olim *Mascula*), sur la route de Batna et dont il lui en adresse les copies ; 2° des chambres souterraines de Zoui qu'il avait qualifiées de *carcer* et qui ne sont, d'après un examen qu'en a fait tout dernièrement M. Pallu de Lessert, qu'un souterrain de refuge, compris dans



l'enceinte de la forteresse byzantine de Vazaivi ; 3· de trois énormes boulets de pierre applatis sur deux faces et munis de trois ouvertures placées à égale distance sur la partie connexe de la ligne centrale, déterrés tout récemment à Khenchela sur l'emplacement de la prison civile ; 4· d'une auge de petite dimension sur la face antérieure de laquelle est sculptée avec peu d'art une chasse au lièvre.

2· De M. **Espérandieu,** membre correspondant à Alais, au sujet des ruines et des inscriptions romaines que la loi récemment élaborée pour la conservation des monuments anciens, ne protège point en Afrique contre les déprédations et le marteau des maçons et des entrepreneurs de travaux publics.

CORRESPONDANCE IMPRIMÉE

M. le Secrétaire donne lecture, 1· d'un rapport de M. Charmes, directeur du secrétariat, à M. le ministre de l'instruction publique, sur l'opportunité de rattacher définitivement les sciences naturelles à la quatrième section du Comité des travaux historiques et scientifiques et de former une cinquième section de géographie historique et descriptive ; 2· d'une circulaire adressée par M. le ministre de l'instruction publique aux présidents des Sociétés savantes, les informant que, par arrêté du 5 novembre 1885, il a créé, au sein du Comité des travaux historiques et scientifiques, une section de géographie historique et descriptive et, qu'en même temps, il a rattaché les sciences naturelles à la quatrième section (Sciences mathématiques, physiques, chimiques et météorologiques) laquelle portera désormais le titre général de *Section des sciences.*

REUNION DU 29 DECEMBRE 1885.

PRESIDENCE DE M. PAPIER

Lecture est faite du procès-verbal de la dernière réunion qui est adopté sans observations.

PRÉSENTATIONS ET ADMISSIONS.

Sur la présentation de M. le président, MM. **Godillot,** notaire à La Calle, **Roger,** géomètre principal à Saïgon (Cochinchine), **Colnat,** receveur des postes et télégraphes, à Bône, et **Abadie,** chef du service topographique à la compagnie des mines du Mokta-el-Hadid, sont admis comme membres titulaires.

CORRESPONDANCE MANUSCRITE.

M. le président donne lecture des lettres qu'il a reçues depuis la dernière réunion, de :

1° le R. P. **Delattre**, au sujet de la nouvelle série de marques de potiers qu'il adresse à l'Académie d'Hippone et des estampilles en général dont l'étude, peu utile en apparence, dit-il, rendra un jour de réels services à la science, non-seulement pour l'histoire de la céramique, mais encore pour la détermination de l'âge des constructions ou des tombeaux dans lesquels elles ont été trouvées.

2° M. **Héron de Villefosse**, au sujet des inscriptions n°° 2, 3, 4 et 10, p. 84, 85, et 88 du fascicule n° 2 (a. 1885) dont il relève quelques erreurs de lecture et confirme le sigle INDTC pour IND(*i*)CT(*ione*);

3° M. **Espérandieu**, lieutenant au 17° de ligne, relativement au mot PVPVS qu'on rencontre quelque fois sur des épitaphes d'enfants et qui leur tient lieu de prénom, et par exception comme *gentilicium* sur une double épitaphe trouvée au Kef (Tunisie), en 1882.

4° M. le docteur **Victor Reboud**, au sujet de l'inscription néo-punique publiée récemment par l'Académie d'Hippone sous le n° 18, fascicule n° 2 p. 107, et d'autres textes de même origine découverts, en 1883, à Millesimo, Aïn-Beïda, Aïn-Seynour, etc.;

5° M le capitaine **Vincent** annonçant qu'il vient de rencontrer, dans une de ses dernières tournées de service sur le territoire d'Aïn-Draham (Tunisie), plusieurs tombeaux taillés dans le roc au-dessus desquels on remarque une paire de ciseaux également taillée dans le roc.

CORRESPONDANCE IMPRIMÉE.

M. le président donne lecture d'une lettre circulaire de M. le sous-secrétaire d'Etat, délégué de M. le ministre de l'instruction publique, appelant l'attention de MM. les membres des sociétés des beaux-arts, sur le caractère des lectures faites dans leur réunion à la Sorbonne, de 1877 à 1885, et sur le rôle qu'elles sont appelées à remplir pour compléter l'histoire de l'art national en France.

COMMUNICATIONS.

Le R. P. **Delattre**, directeur du musée archéologique de St-Louis de Carthage, communique une nouvelle série de trente marques de potiers relevées à Carthage, savoir : 7 sur des lampes romaines en terre cuite; 20 sur des vases de grande et petite dimension; 3 sur des briques, plus 3 marques grecques relevées sur des anses d'amphores, et une maxime chrétienne imprimée sur un disque de plâtre ayant servi sans doute à boucher un vase;

2° M. le président dépose sur le bureau, de la part de M. le capitaine **Vincent** : 1° un estampage d'une inscription trouvée à 4 kilom. N. du Djebel-Addissa, entre El-Hammam et Roum-el-Souk, sur le territoire tunisien des Ouled-Messelem; trois photographies exécutées par M. Larget, payeur de l'armée, et un essai de lecture, par M. Vincent, de ladite inscription qui est malheureusement si endommagée, qu'elle présente de sérieuses difficultés de restitution; 3° trois croquis de mosaïques avec sujets et inscriptions tumulaires chrétiennes trouvées à Tabarka; le croquis d'un piédestal en pierres de taille encore parfaitement jointes, mesurant 3m21 de haut. sur 4m60 de long et

5m90 de large, découvert également par M. le capitaine VINCENT, dans la petite vallée de l'Oued-el-Hammam, sur le versant oriental de Djebel-Diss, tribu des Ghazouat; 5° enfin la copie d'une inscription tumulaire trouvée à Henchir Dinar, sur le versant septentrional de la montagne du même nom.

INFORMATIONS.

M. le président informe enfin ses collègues du bureau que, sur sa demande chaudement appuyée par M. LESUEUR, vice-président du conseil supérieur d'Alger, M. le gouverneur général de l'Algérie a bien voulu allouer, sur les crédits disponibles de l'exercice 1885, une subvention de 300 francs à l'Académie d'Hippone; qu'il s'est empressé de remercier M. le gouverneur général de cette nouvelle marque de sollicitude et d'intérêt à l'égard de la Société et de ses travaux sur l'archéologie et l'épigraphie de l'Algérie et de la Tunisie, et qu'il n'a pas oublié de remercier également M. LESUEUR qui, en maintes circonstances déjà, a prêté à l'Académie d'Hippone son bienveillant et puissant appui et lui a témoigné ainsi son attachement et son dévouement comme membre titulaire.

LISTE
DES OUVRAGES REÇUS EN DON OU EN ÉCHANGE
PENDANT LE DEUXIÈME SEMESTRE 1885.

1° DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS :

Journal des Savants, juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques. Année 1885, nos 1 et 2.

Revue des travaux scientifiques. T. V, nos 3, 4, 5, 6, 7.

Répertoire des travaux historiques. T. III, n° 3.

Compte rendu de la séance publique annuelle, tenue le 23 mai 1885, par la *Société de secours des amis des sciences.*

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, ann. 1885, n° 2.

Mission scientifique au Mexique. Hist. et arch. 1re partie.

Catalogue général des bibliothèques publiques des départements. T. VII.

2° DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE :

Note sur la question du reboisement dans le territoire de commandement de la division d'Alger, rédigée par le bureau divisionnaire des affaires indigènes d'Alger.

3° DES MEMBRES HONORAIRES :

Charles ROBERT, auteur.

Les phases du mythe de Cybèle et d'Atys rappelées par les médailles contorniates. Broch. in-8, 15 p., 3 pl.

Général DE MARSILLY, auteur.

Note sur l'explication des phénomènes matériels par des actions à distance.

4° DES MEMBRES TITULAIRES :

AUBRY.

Examen de quelques monnaies des Arvernes, par M. Changarnier-Moissenet.

DOUBLET.

L'Anjou au temps de la Fronde, par M. Debidour.

A. PAPIER, auteur.

Sur cinq inscriptions nouvelles, extrait du *Bull.* n° 2 de l'Acad. d'Hippone, fasc 3. — *Marqaes de potiers relevées sur des lampes et autres poteries romaines,* extrait du *Bull.* 21 de l'Acad. d'Hippone, fasc. 1. — *Dix-huit inscriptions nouvelles*, extrait du *Bull.* 21, fasc. 2 de l'Acad. d'Hippone.

Docteur REBOUD, auteur.

Excursion dans la Mahouna et ses contreforts, 2° partie.

5° DES MEMBRES CORRESPONDANTS :

Gust. MOYNIER, directeur.

L'Afrique explorée et civilisée, ann. 1885, n°s 7 à 12.

PELLEGRINO, directeur.

L'Eco d' Italia (Smyrne), ann. 1885, n°s 109 à 114, 117 à 120, 123, 124, 127, 128, 129, 130, 133 à 140, 143 à 152.

Georges RENAUD, directeur.

Revue géographique internationale, ann. 1885, n°s 116 à 122.

Edmond GROULT, fondateur.

De l'influence matérielle et morale des musées cantonnaux.

Em. DEYROLLES, directeur.

L'Acclimatation, journal des éleveurs, ann. 1885, n°s 27 à 52. *Le Naturaliste*, journal des échanges, ann. 1885, n°s 13 à 24.

Adrien DOLLFUS.

La feuille des jeunes naturalistes, ann. 1885, n°s 177 à 182.

Robert MOWAT.

Bulletin épigraphique, ann. 1885, mai à août.

Albert PICHE.

Bull. d'éducation et d'instruction des Basses-Pyrénées, ann. 1885, 5 num. de mai à septembre.

Joseph VINOT.

Journal du ciel, ann. 1885, n°s 766 à 791.



J. TRAVERS, auteur ou éditeur.

Les diverses poésies de J. Vauquelin. — *Juvenilia-Varia.* — *Œuvres poétiques* de Boileau. — *Deux illustres inconnus* (Bavius et Mévius). — *Le jour des morts* (2 nov. 1871). — *Deux lectures* faites à la Société des Antiquaires de Normandie, 1874. — *Fête académique* du 12 déc. 1876. — *Les origines de la Curée* de Barbier. — *Les sept cordes de la lyre*, de G. Sand, analyse, extraits. — *La décentralisation littéraire.* — *La statue de Louis IV*, à Caen. — *Réponse au Cri de V. Hugo.* — *La vérité sur l'épigraphe de l'esprit des lois.* — *Album* de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen. — *L'Institut et les Académies de province*, extraits. — *Des travaux collectifs que pourraient entreprendre les Académies de province.* — *La raison de la guerre.* — Extrait d'un feuilleton. — *M. le comte de Guernon-Ranville.* — *Léon Fallue*, sa vie et ses œuvres. — *Notice biographique* sur M. Jules-Romain Tardieu. — *M. Arcisse de Caumont.* — *Baudement*, de la bibliothèque nationale. — *Notice* sur M. Eloi-Michel Denis. — *Biographie* de M. Victor Choisy. — *Almanach historique* de la République française, 1851. — *L'anti-rouge*, almanach anti-socialiste et anti-communiste, 1851. — *Almanach de la guerre et de la paix*, 1871. — *Annuaire de la Manche*, 1882.

5° DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES :

ANNECY. — *Revue savoisienne de la Société florimontane*, ann. 1885, juin à déc., 7 num.

AUXERRE. — *Bulletin* de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, ann. 1885, t. XXXIX.

AUCH. — *Revue* de la Société française de botanique, t. IV, n° 37 à 40.

AMIENS. — *Bulletin* de la Société des antiquaires de Picardie, ann. 1885, n°s 2 et 3.

AUTUN. — *Mémoires* de la Société éduenne, nouv. série, t. XIII.

ALGER. — *Bulletin* de l'Association scientifique algérienne, ann. 1885, 2e f.

— *Revue africaine*, journal des travaux de la Société historique algérienne (169 à 173).

— *Bulletin* de la correspondance africaine de l'École supérieure des lettres, ann. 1885, fasc. 1 et 2.

ARLON. — *Annales* de l'Institut archéologique du Luxembourg, t. XVII, 31e fascicule.

AIX. — Séance publique de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres, 13 juin 1885.

ALAIS. — *Mémoires* de la Société scientifique et littéraire, ann. 1885, f. 1, 2.

AVRANCHES. — *Revue* de l'Afranchin, t. II, n°s 6 et 7.

BRUXELLES. — *Bulletin* de l'Académie royale des sciences, lettres et beaux-arts de Belgique, 3e série, t. V à VIII.

— *Annuaire* id., ann. 1884 et 1885.

— *Comptes rendus* des séances de la Société entomologique de Belgique, n°s 50 à 59 inclus.

BRUXELLES. — *Procès-verbaux* des séances de la Société royale malacologique de Belgique, t. XIV, ann. 1885, p. I à LXXX.
— *Bulletin* scientifique et pédagogique de Bruxelles, ann. 1885, n°ˢ 8 à 12.
— *Bulletin* de la Société royale de botanique, ann. 1885, t. XXIV n. 1.
— *Revue* belge de numismatique, ann. 1885, n° 4.

BRIVE. — *Bulletin* de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, t. VII, 2ᵉ et 3ᵉ liv.

BORDEAUX. — *Bulletin* de la Société archéologique de Bordeaux, t. VIII, 4ᵉ et 5ᵉ fasc.

BALTIMORE. — *Johns Hopkins University circulars*, t. IV, n°ˢ 39 à 43.

BLOIS. — *Bulletin* de la Société d'histoire naturelle du Loir-et-Cher, n° 3.

BERNE. — Société de géographie, ann. 1883-84.

CHATEAUDUN. — *Bulletin* de la Société dunoise, t. I à V.

CHERBOURG. — *Mémoires* de la Société nat. des sciences naturelles et mathématiques, 3ᵉ série, t. IV.
— *Catalogue* de la biblioth. de *dito*, 2ᵉ part. 3ᵉ livr.

CONSTANTINE. — *Recueil* des notices et mémoires de la Société archéologique du département, t. XXIII.
— *Bulletin* de la Société de géographie, ann. 1885, 1ᵉʳ e 2ᵉ tr.

CHAMBÉRY. — *Mémoires* de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de la Savoie, 3ᵉ série, t. VII.

CORDOBA (Amérique). — *Actas* de la Academia nacional de ciencias en Cordoba, t. V, entrega secunda

DIJON. — *Mémoires* de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or, t. X.

FRIBOURG. — *Bulletin* de la Société suisse de numismatique, ann. 1885, n°ˢ 5 à 8.

FLORENCE. — *Bulletino* de la sessione florentina della Società africana d'Italia, ann. I, fasc. 3 et 4.

GUÉRET. — *Bulletin* de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, t. II, III, IV. — *Mémoires*, t. 2, 3, 4 et 5.

HAVRE. — *Bulletin* de la Société des sciences et arts agricoles et horticoles du Hâvre, n° 31.

LILLE. — *Bulletin* de la Société de géographie de Lille, t. IV, n°ˢ 6 à 11.

LISBONNE. — *Boletim* da Sociedate de geographia de Lisboa, 4ᵉ série n° 12, 5ᵉ série n°ˢ 1, 2, 3, 4.

LANGRES. — *Bulletin* de la Société historique et archéologique de Langres, t. III, n°ˢ 28 à 31. — *Mémoires*, ann. 1885, t. III, n° 5.

LYON. — *Annales* du musée Guimet, t. VIII, 1ʳᵉ partie. — *Revue* de l'histoire des religions, 6ᵉ ann., nouv. série, t. XI n° 3, t. XII n° 1.

METZ. — *Bulletin* de la Société d'histoire naturelle, 16ᵉ cah., 2ᵉ série,

MONTBRISON. — *Bulletin* de la Diana, t. III, n° 4. — *Recueil* de mémoires et documents sur le Forez, publiés par la Diana, t. VIII.

NAPLES. — *Bolletino* della Società africana d'Italia, ann. 1885, fasc. 3 à 5.

NIMES. — *Mémoires* de l'Académie de Nîmes, 8e série, t. VI, ann. 1883.

NANCY. — *Bulletin* de la Société de géographie de l'Est, ann. 1885, 2e et 3e trimestre.

NICE. — *Annales* de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, ann. 1884, t. XIX.

ORLÉANS. — *Bulletin* de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. VIII, n° 124.

ORAN. — *Bulletin* trimestriel de la Société de géographie et d'archéologie, t. V, fasc. 23 à 26

— *Bulletin* des antiquités africaines, an 1885, t. 3, n° 12.

POITIERS. — *Bulletin* de la Société des antiquaires de l'ouest, ann. 1885, 1er et 2e trimestre.

PARIS. — *Compte rendu* des séances de la Société entomologique de France, P. CXIII à CLII, CLXI à CLXVIII, CLXIX à CC, CCI à CCVI.

— *Bulletin* hebdomadaire de l'Association scientifique de France, 2e sér. t. XI, nos 271 à 279.

— *Bulletin* de la Société d'anthropologie de Paris, t. VIII, 3e série, fasc. 1 et 2.

— *Bulletin* de la Société des études coloniales et maritimes, an. 1885 nos 5 à 10.

— *Bulletin* de la Société zoologique de France, ann. 1885, 2e et 3e parties.

— Association française pour l'avancement des sciences. *Algérie et Tunisie*, carte 1885. — *Compte rendu* de la 13e session tenue à Blois, en 1884. — *Informations* et docum. div., nos 42 et 43.

— *Bulletin* de la Société de botanique de France, t. VII à XI inclus.

— *Bulletin* de la Société de géographie, ann. 1885, trim. 1 et 2. — *Compte rendu* des séances de la commission centrale, nos 16, 17 et 18.

— *Bulletin* de la Société entomologique do France, ann. 1885, juin et septembre.

— *Compte rendu* de la Société de secours des amis des sciences, 1885.

REIMS. — *Travaux* de l'Académie nationale de Reims, ann. 1883-84, numéros 1 et 2.

ROME. — *Bolletino* della Società geografica italiana, t. X, 2e sér. fasc. 1 à 11.

— *Mélanges* d'archéologie et d'histoire de l'Ecole française, t. 1 à 5.

RODEZ. — *Procès-verbaux* des séances de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, du 29 juin 1880 au 5 mai 1884, t. XIII.

SOISSONS. — *Bulletin* de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons, t. XIV, 2e série.

SAINT-LÔ. — *Notices*, mémoires et documents publiés par la Société d'agriculture, d'archéologie, etc. du dép. de la Manche, t. VI.

TOULOUSE. — Société d'histoire naturelle de Toulouse, ann. 1885, 2e et 3e tr.

TOURS. — *Revue* de la Société de géographie de Tours, ann. 1884. Ann. 1885, nos 1 à 11.

— *Bulletin* de la Société archéologique de Touraine, ann 1885, t. VI.

TOULOUSE. — *Bulletin* de la Société archéologique du midi de la France. — *Séances* du 25 novembre 1884 au 21 juillet 1885. — *Mémoires*, t. XIII, 3e livraison.

TORONTO (Canada). — *Procedings* of the Canadian Institut, juillet 1884.

VIENNE (Autriche). — *Mittheilungen* des Ornithologischen Vereines in Wien. Blatter für Vogelkunde, Vogel. Schutz und Pflege, n°s 1 à 19. — Section für Geflügelzucht und Brieftaubenwesen, n°s 1 à 26 inclus.



ERRATA.

Page 82, note, ligne 3 : 8757 *lisez* 8727.
— 88, n° 10, ligne 4 : SVBNON *lisez* SVBDNON.
— 102, dernière ligne : ל (Lameth) *lisez* ל (Lamed).
— 105, lignes 24 et 25 : Bou Matan, bou Gital *lisez* Ben Matan, ben Gital.
— 105, ligne 28 : בער (Bar) *lisez* בעל (Bal).
— 105, ligne 32 : עוא תנא עמום *lisez* עוא תנא עמזם.
— 108, ligne 20 : Bou *lisez* ben
— 108, ligne 29 : נובע (Nouba) *lisez* ניבל (Nibal)
— 108, ligne 34 : עצלתמרא *lisez* עצלתמלא
— 108, ligne 39 : רו (Rou) *lisez* לו (Lou)
— 112, note 2, ligne 1 : FORTIN D'URBAN *lisez* FORTIA D'URBAN
— 113, ligne 6 : du monument pharaonique *lisez* des monuments pharaoniques
— 114, ligne 20 : Ferkou *lisez* Ferkan
— 114, note 1, ligne 2 : HÉNOU *lisez* HÉNON
— 118, ligne 25 : houbara andulata *lisez* Houbara undulata
— 118, ligne 35 : Naïl *lisez* Naïli
— 118, ligne 40 : bou akas *lisez* bou Lekas
— 119, lignes 15 et 20 : Naïl *lisez* Naïli
— 119, lignes 17 et 18 : la peau était devenue chaude et humide, le pouls plein, la respiration normale et la peau colorée *lisez* la peau était devenue chaude, humide et colorée, le pouls plein, la respiration normale
— 194, n° 11 : VIXIX *lisez* VIXIT
— 220, n° 26 : *ΖΙΝΩΝΟΣ* *lisez* *ΖΗΝΩΝΟΣ*
— 231, ligne 1 : Hippon *lisez* Hippone
— 268, lignes 17 et 19 : *menbranœ* lisez *membranœ*







Phot. Berthomier

Héliog. Dujardin

Petit cylindre en terre cuite (ex-voto) trouvé à Philippeville.
(anc. Rusicade)



Phot. Berthomier

Héliog. Dujardin

Petit cylindre en terre cuite (ex-voto) trouvé à Philippeville
(anc. Rusicade)